Digitized by Google

Fleury

876

HISTOIRE

ECCLÉSIASTIQUE.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

Par M. FLEURY, *Prêtre, Prieur d'Argenteuil, & Confesseur du Roi.*

TOME HUITIEME,

DEPUIS L'AN 878 JUSQU'A L'AN 1053.

NOUVELLE ÉDITION,

Corrigée, comprenant en vingt-quatre volumes les trente-six des précédentes Éditions, à laquelle on a ajouté la Table générale de tout l'Ouvrage, en forme de Dictionnaire, faisant le vingt-cinquieme volume.

A PARIS,

AUX DÉPENS DES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M. DCC. LXXXI.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

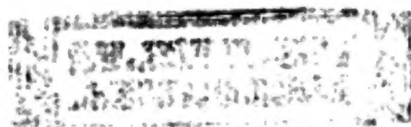

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

LIVRE CINQUANTE-TROISIÉME.

AN. 878.

I. Rappel de Photius.

Nicet. vita. Ign. p. 1250. *E.*

DEPUIS huit ans que Photius étoit déposé & exilé, il n'avoit point cessé de tenter à se rétablir, & d'employer toutes les inventions de son esprit contre le patriarche Ignace. Mais comme le saint prélat ne lui donnoit aucune prise, il chercha les moyens de s'attirer les bonnes graces de l'empereur Basile ; & n'en trouvant point de meilleur que de flatter sa vanité par une fausse généalogie, il le faisoit descendre du fameux Tiridate roi d'Arménie : inventant des noms & une histoire telle qu'il lui plut, jusqu'au pere de Basile, qu'il nomma Beclas, nom composé des premiéres lettres de ceux de Basile même, de sa femme Eudocie, & de ses quatre fils, Constantin, Léon, Alexandre, Stephane ou Etienne. Il ajoute à cette fable une prophétie, suivant laquelle le règne de Basile devoit être plus heureux & plus long que ceux de tous les princes passés ; & mille flatteries semblables, qu'il sçavoit être de son goût.

Il écrivit ce bel ouvrage sur de très-ancien papier, en lettres alexandrines, imitant le mieux qu'il put l'écriture antique ; puis il ôta la couverture d'un livre très-vieux, dont il le revêtit, & le fit mettre dans la grande bibliothèque du palais, par Théophane alors clerc de l'empereur, dont il étoit estimé pour sa doctrine, & depuis évêque de Césarée en Cappadoce. Il agissoit de concert avec Photius, & prit son tems pour montrer ce livre à l'empereur, comme le plus merveilleux & le plus curieux de toute sa bibliothèque, feignant en même tems que ni lui ni aucun autre ne pouvoit l'entendre, excepté Photius. On envoie aussi-tôt à lui : il dit qu'il ne peut découvrir ce secret qu'à l'empereur mê-

AN. 878.

me, de qui parle cet écrit. Basile se laissa séduire à cet artifice; & cédant à la curiosité & à la vanité, il fit revenir Photius & le remit dans ses bonnes graces. Il étoit continuellement au palais, & gagna entiérement le prince par ses flatteries & ses discours artificieux.

Epist. Stylian. tom. 8. conc. p. 1402. C.

Il s'appuya d'un autre imposteur, Theodore, surnommé Santabaren du nom de son pere, qui étant Manichéen & magicien de profession, & se voyant découvert, se sauva chez les Bulgares encore païens, & apostasia. Théodore fils d'un tel pere étant demeuré à C. P. encore jeune, fut mis par le César Bardas dans le monastére de Studius, & y embrassa la profession monastique. Ensuite il s'attacha à Photius, qui pendant sa premiére intrusion dans le siége patriarchal le fit évêque; & après qu'il fut chassé, Théodore lui conseilla de gagner quelque officier du palais: & on disoit qu'ils avoient corrompu par présens un chambellan nommé Nicetas, pour faire prendre à l'empereur des breuvages & des viandes préparées par les enchantemens de Théodore, qui avoit changé en amitié sa haine contre Photius. Quoi qu'il en soit, Photius recommanda à l'empereur l'abbé Théodore, comme un homme d'une science & d'une sainteté merveilleuse, qui même avoit le don de prophétie: ensorte que l'empereur l'avoit toujours avec lui.

Nicet. p. 1253.

Photius s'efforça par son moyen de faire encore chasser le patriarche Ignace, & de remonter sur son siége; mais voyant que l'entreprise étoit trop difficile, il tenta au moins de se faire reconnoître comme évêque par le patriarche. Ignace ne céda point à ses importunités, & demeura toujours attaché à l'observation des canons, qui ne permettent pas de rétablir celui qu'un concile a déposé, sans l'autorité d'un plus grand concile. Outre qu'il se fût mis en péril d'être déposé lui-même, en contrevenant au jugement qu'il avoit rendu. Photius, qui ne s'embarrassoit point des canons, reprit de lui-même les fonctions épiscopales; & demeurant dans le palais nommé Magnaure, il établissoit des exarques de moines, & faisoit des ordinations, abusant de la complaisance de l'empereur.

II.
Mort de S. Ignace.
Id. p. 1243.

Cependant le patriarche Ignace, âgé de près de quatre-vingts ans, tomba malade & vint à l'extrémité. Au milieu de la nuit, comme on disoit l'office auprès de lui, le lecteur lui demanda sa bénédiction suivant la coutume. Ignace fit le

AN. 878.

signe de la croix sur sa bouche, & dit d'une voix foible : De quel saint fait-on aujourd'hui la mémoire ? On lui répondit : De S. Jacques frere du Seigneur votre ami. Il répondit avec un grand sentiment d'humilité : C'est mon maître. Puis il dit adieu aux assistans, prononça la bénédiction & expira aussi-tôt. C'étoit le vingt-troisiéme d'Octobre, jour auquel les Grecs font la fête de cet apôtre. On revêtit le corps de S. Ignace de son habit pontifical, & par-dessus on mit l'épomide ou pallium de S. Jacques, qu'on lui avoit envoyée de Jérusalem quelques années auparavant, & qu'il chérissoit tellement qu'il avoit ordonné qu'on l'enterrât avec lui. Il fut mis ainsi dans un cercueil de bois, & porté à sainte Sophie, pour faire sur lui les priéres accoutumées. Les tréteaux sur lesquels il avoit été exposé, & le drap qui le couvrit, furent mis en piéces par le peuple pour les garder comme des reliques. On transféra le corps à l'église de S. Menas, où il fut quelque tems en dépôt, & deux femmes possédées y furent délivrées. Puis on le mit dans une barque, on le passa à l'église de S. Michel qu'il avoit bâtie, & on l'enterra dans un tombeau de marbre où il se fit plusieurs miracles. C'étoit l'an 878, & il avoit tenu le siége de C. P. plus de trente ans, compris le tems de l'usurpation de Photius. L'église, tant Grecque que Latine, l'honore comme saint le jour de sa mort.

Menol. 23. *Oct.*

Sup. liv. XLVIII. *n.* 36. *Menol. & Martyr.* 23. *Octob.*

III. Photius rétabli patriarche.

Le troisiéme jour n'étoit pas encore passé, quand Photius reprit le siége patriarchal de C. P. & dès-lors il commença à persécuter les amis & les serviteurs du défunt, par le fouet, la prison, l'exil & toutes sortes de peines. Il attaqua en diverses maniéres ceux qui s'opposoient à son retour, comme illégitime. Il gagna les uns par des présens, par des dignités, par des translations d'un évêché à un autre, pour les attirer à sa communion. Il chargea les autres de calomnies, les accusant d'impuretés abominables ; mais tout s'évanouissoit sitôt qu'on embrassoit sa communion : & celui qui étoit hier un sacrilége, un voleur, un débauché, se trouvoit aujourd'hui son confrere & un prélat vénérable : non seulement il les rétablissoit, mais les faisoit passer à un plus grand siége. Il y en eut qu'il déposa ainsi & rétablit plusieurs fois. Plusieurs demeurérent attachés au concile général qui l'avoit condamné, & refusérent constamment sa communion. Il essaya de les intimider, & ceux qui ne se rendirent pas,

AN. 878.

il les livra à son beau-frere Léon Catacale, qu'il avoit fait capitaine des gardes. C'étoit le plus cruel de tous les hommes. Il en fit mourir plusieurs qui demeurérent fermes jusques à la fin ; & plusieurs cédérent à la violence des tourmens. Ce que Photius affectoit le plus, c'étoit de déposer les évêques qu'Ignace avoit ordonnés, & de rétablir ceux qu'il avoit déposés. Mais comme l'empereur ne l'approuvoit pas, il voulut ordonner de nouveau ceux qu'Ignace avoit ordonnés ; & voyant que cette proposition faisoit horreur, il acheta des palliums, des étoles & les autres marques du sacerdoce, qu'il leur donnoit, & faisoit secrettement sur eux les priéres de l'ordination. Ce qu'il accordoit comme une grace ; & pour toutes celles qu'il faisoit, il exigeoit des sermens & des promesses par écrit d'être toujours attachés à lui.

AN. 879. *Vita Ign. p.1258.B. Ep.Styl.p.1406.A.*

Il ôta par force à Euphémien le siége d'Euchaïte en Natolie, pour le donner à Théodore Santabaren, qui le trouvoit à sa bienséance. Il ôta même aux métropoles voisines tous les évêchés que Théodore voulut, pour les lui donner ; & le nomma protothrone, c'est-à-dire évêque du premier siége dépendant de C. P. le faisant asseoir auprès de lui. Il força Nicephore métropolitain de Nicée à renoncer à son siége, & se contenter de gouverner un hôpital ; & mit à Nicée Amphiloque de Cyzique, qui étant mort peu après, il mit à sa place Grégoire de Syracuse. Celui-ci mourut aussi bientôt, & Photius lui fit une oraison funèbre, où il le comparoit aux peres de l'église les plus illustres.

Peu de tems après le rétablissement de Photius, & la même année 879, l'empereur Basile perdit Constantin son fils aîné, qu'il avoit fait couronner empereur dès la premiére année de son règne. Ce prince fut emporté en peu de jours par une fiévre violente, n'étant qu'à la fleur de son âge ; & Photius, pour appaiser la douleur extrême de l'empereur, osa bien mettre Constantin au nombre des saints, & consacrer en son honneur des églises & des monastéres. On dit même que Santabaren avoit fait paroître à l'empereur, comme il marchoit dans un bois, un fantôme à cheval & revêtu d'or, qu'il prit pour son fils Constantin & l'embrassa, après quoi il disparut. Mais les catholiques regardèrent cette mort comme une punition divine du rappel de Photius, aussi-bien que la perte de la grande ville de Syracuse, capitale de Sicile,

Simeon. Mag. n. 17.

qui fut prise par les Musulmans d'Afrique, le peuple emmené captif, les églises brûlées, la ville entiérement ruinée; de sorte qu'elle ne s'est jamais bien relevée depuis. AN. 879.

Ceux qui ne vouloient point reconnoître Photius, alléguoient entr'autres raisons, que le pape n'avoit point consenti à son rétablissement. Pour répondre à ce reproche, & tromper les plus simples, il gagna les deux légats que le pape Jean avoit envoyés à C. P. pour l'affaire de Bulgarie; Paul évêque d'Ancone, & Eugène évêque d'Ostie. Ils trouvérent Ignace mort quand ils arrivérent, & d'abord ils refusérent de communiquer avec Photius; mais ensuite il fit si bien par ses présens, & par les menaces de l'empereur, qu'ils dirent en présence des évêques, du clergé & du peuple, que le pape Jean les avoit envoyés contre Ignace pour l'anathématiser, & déclarer Photius patriarche, ce qui trompa même plusieurs évêques. *Ep. Stylia. p. 1403.* *Sup. liv. LII. n. 48.* *Joan. ep. 21.*

IV. Photius envoie à Rome.

Alors Photius envoya à Rome Théodore qu'il avoit ordonné pendant son exil métropolitain de Patras; mais on le nommoit par raillerie l'évêque d'Aphantopolis, c'est-à-dire de la ville invisible. Il l'envoya donc à Rome en qualité d'apocrisiaire, avec une lettre pour le pape Jean, où il disoit qu'on lui avoit fait grande violence pour l'obliger à rentrer dans le siége patriarchal; & afin de donner plus de créance à sa lettre, il y fit souscrire les métropolitains, sous prétexte de souscrire à un contrat d'acquisition, qui devoit être secret; & il fit dérober leurs sceaux par le secrétaire Pierre, que pour récompense il fit depuis métropolitain de Sardis.

Photius envoya aussi à Rome une fausse lettre sous le nom du patriarche Ignace & des autres évêques, pour prier le pape de recevoir Photius; & avec ces lettres, il y en avoit de l'empereur Basile en sa faveur. Les ambassadeurs qui en étoient chargés arrivérent en Italie vers le commencement d'Avril 879. Le pape en fut averti par Grégoire baïle ou lieutenant de l'empereur Basile, résidant en Italie, qui lui envoya un exprès; & le pape, apprenant par sa lettre que les ambassadeurs Grecs devoient passer par Capoue, recommanda au comte Pandenulphe, qui en étoit gouverneur, de les faire conduire en sûreté jusques à Rome. Il écrivit en même tems au baïle même, témoignant le desir qu'il avoit de pacifier l'église de C. P. & promettant de recevoir les ambassadeurs *Epist. 168.* *Epist. 169.*

AN. 879.

Epist. 178.

avec l'honneur convenable. Quelque tems après il lui écrivit qu'il avoit tout disposé pour la sûreté de leur voyage, le priant de les envoyer par Benevent & par Capoue. Cette lettre est du sixiéme de Mai 879. Quelques jours auparavant le pape avoit congédié trois moines envoyés par Théodose patriarche de Jérusalem; & dans la lettre dont il les chargea, il s'excusoit de les avoir retenus si long-tems, sur ce qu'ils étoient arrivés pendant son voyage en France, & il s'excusoit de la modicité de l'aumône qu'il leur avoit donnée, sur l'oppression des païens.

Epist. 170.

V.
Concile de Rome

Epist. 153.

Epist. 155.

Dès le cinquiéme de Mars de la même année 879, le pape avoit appellé à Rome le nouvel archevêque de Ravenne, Romain, avec tous ses suffragans, pour se trouver au concile qu'il devoit célébrer le vingt-quatriéme d'Avril. Voulant, dit-il, observer les canons, qui ordonnent de tenir des conciles deux fois l'année. Ensuite il remit ce concile au premier jour de Mai, & ordonna aussi à Anspert, archevêque de Milan, de s'y trouver avec tous ses suffragans : marquant qu'outre les affaires ecclésiastiques, on y traiteroit aussi de l'élection d'un empereur; attendu que Carloman roi de Baviére, qui pouvoit y prétendre, étoit incapable d'agir par sa mauvaise santé. Le pape reproche à Anspert d'avoir négligé de se trouver à un concile, quoiqu'il y eût été appellé trois fois. C'est le concile indiqué à Pavie sur la fin de l'année précédente. Anspert ne vint pas plus au concile de Rome, qui se tint en effet le premier jour de Mai 879; & le pape lui fit de grands reproches, de n'avoir pas au moins envoyé un député chargé de ses lettres d'excuses : lui déclarant que de ce dernier concile il l'avoit privé de la communion ecclésiastique, & lui enjoignant de se trouver sans faute à celui qu'il devoit tenir à Rome le douziéme d'Octobre de la même année.

Epist. 181. 182.

VI.
Lettres du pape aux Sclaves
Cang. famil. p. 278.

Epist. 184. 185.

Cependant le pape reçut des lettres d'un seigneur Sclave, nommé Branimir ou Barnimer, le même, comme l'on croit, que Predemir prince de Servie & de Dalmatie, qui témoignoit vouloir revenir avec tous ses sujets à l'obéissance du saint siége, dont apparemment ils étoient détournés par les Grecs. Le pape les reçut à bras ouverts, comme il témoigne par ses lettres, tant à ce prince qu'aux évêques, & au peuple de son obéissance; l'une & l'autre datée du septiéme de Juin 879. Le prêtre Jean envoyé de ce prince en fut char-

gé, & d'une pour le roi des Bulgares, à qui le pape prie Branimir de l'envoyer. Elle contient des exhortations à revenir ſous l'obéïſſance de l'égliſe Romaine, avec offre de lui envoyer un légat. Le même prêtre Jean portoit une lettre au clergé de Salone, le ſiége vacant, & aux évêques de Dalmatie : par laquelle le pape leur ordonnoit, ſous peine d'excommunication, de lui envoyer celui qu'ils auroient élu archevêque; pour recevoir de lui la conſécration & le pallium, ſuivant la coutume, ſans s'arrêter à l'oppoſition des Grecs ou des Sclaves.

Epiſt. 189.

Epiſt. 190.

Le prêtre Jean avoit auſſi apporté une lettre de Tuentar prince de Moravie, qui témoignoit au pape avoir quelques doutes ſur la foi qu'il devoit ſuivre. Le pape répond, qu'il doit ſuivre la foi de l'égliſe Romaine ; puis il ajoute : Et parce que nous avons appris que Methodius vôtre archevêque, ordonné & envoyé chez vous par le pape Adrien, enſeigne autrement que ne porte la profeſſion de foi qu'il a faite devant le ſaint ſiége; nous lui enjoignons de venir, pour ſçavoir de ſa bouche ce qui en eſt. Il y a une lettre particuliére pour Methodius, où le pape dit de plus : Nous avons encore appris que vous chantez la meſſe en langue Sclavonne ; & nous vous l'avons déja défendu par nos lettres envoyées par Paul évêque d'Ancone, voulant que vous célébriez la meſſe en Latin ou en Grec, comme l'égliſe en uſe en tous les pays du monde; mais vous pouvez prêcher le peuple en ſa langue. Apparemment le pape Jean ne ſçavoit pas que de tous tems les Syriens, les Egyptiens & les Arméniens avoient fait l'office en leur langue.

Epiſt. 194.

Sup. liv. 52. *n.* 54.

Epiſt. 195.

VII.
Lettres du pape pour C. P.

Ce ne fut qu'au mois d'Août de cette année 879, que le pape Jean renvoya les ambaſſadeurs de C. P. avec des lettres favorables à Photius, qu'il ſe réſolut de reconnoître pour patriarche légitime, contre toutes les règles de la diſcipline de l'égliſe, & les exemples de ſes prédéceſſeurs : tant il déſiroit engager l'empereur Baſile à ſecourir l'Italie, & principalement Rome, contre les Sarraſins. Dans la lettre à l'empereur, le pape dit : Qu'à ſa priére, attendu la mort du patriarche Ignace & la circonſtance du tems, il uſe d'indulgence envers Photius, quoiqu'il ait repris, ſans avoir conſulté le ſaint ſiége, les fonctions qui lui avoient été interdites. Le pape prétend autoriſer cette conduite par le ſecond canon du concile de Nicée, qui porte : Qu'il s'eſt fait

Epiſt. 199.

Tom. 8. *conc. p.* 1451.

Sup. liv. XI. *n.* 16.

AN. 879.

bien des choses contre la règle par nécessité, ou en cédant à l'importunité. Mais le concile le rapporte comme un abus, & défend de rien faire de semblable à l'avenir. Le pape Jean rapporte encore quelques autorités, pour montrer que la nécessité excuse les dispenses; puis il ajoute : Maintenant donc que les autres patriarches d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem, tous les archevêques, les métropolitains & les évêques, les prêtres & tout le clergé de C. P. qui sont de l'ordination de Méthodius & d'Ignace, consentent unanimement au retour de Photius; nous le recevons aussi pour évêque, pour confrere & pour collégue, à la charge qu'il demandera pardon en plein concile, suivant la coutume.

Et afin qu'il ne reste plus de dispute dans l'église, nous l'absolvons de toute censure ecclésiastique, lui & tous les évêques, les prêtres, les autres clercs & les laïques qui en avoient été frappés, nous appuyant sur la puissance que toute l'église croit nous avoir été donnée par Jesus-Christ en la personne du prince des apôtres, & qui s'étend à tout sans exception. D'autant que les légats du pape Adrien notre prédécesseur ne souscrivirent au concile de C. P. que sous son bon plaisir; & que plusieurs patriarches, comme Athanase & Cyrille d'Alexandrie, Flavien & Jean de C. P. & Polychrone de Jérusalem, ont été absous par le saint siége, après avoir été condamnés par des conciles. Ce qui est dit ici de Polychrone de Jérusalem est fondé sur les actes d'un prétendu concile tenu à Rome sous le pape Sixte III, l'an 433, qui est une pure fable; & on ne trouve point qu'il en soit parlé avant une lettre du pape Nicolas I à l'empereur Michel.

Sup. liv. LI. n. 46.

Tom. 3. conc. p. 1238. ep. 8. Nicol. p. 305.
Baron. an. 433. in fin.

Le pape Jean continue : A condition toutefois, qu'après la mort de ce patriarche on n'élira point un laïque pour remplir sa place; mais un des prêtres ou des diacres cardinaux de l'église de C. P. selon les canons. A condition aussi que le patriarche ne prétendra désormais aucun droit sur la province de Bulgarie, que notre prédécesseur Nicolas d'heureuse mémoire a instruite, à la priére du roi Michel, & y a fait donner le baptême par ses évêques. Au reste nous vous exhortons, pour effacer les troubles passés, d'honorer le patriarche de C. P. comme votre pere spirituel, & le médiateur entre Dieu & vous, & ne plus écouter aucune calomnie contre lui. Nous vous enjoignons de rappeller à l'unité de l'église & de recevoir à bras ouverts tous les évêques &

& les clercs de la consécration d'Ignace, & de leur rendre leurs siéges, afin que l'union soit entiére : mais s'il y a quelques-uns qui refusent de communiquer avec le patriarche, après trois monitions, nous les déclarons excommuniés par ces présentes, nous & notre concile, jusques à ce qu'ils se réunissent. Cette lettre est du seiziéme d'Août 879. AN. 879.

Dans la lettre à Photius le pape dit : Quant à ce que vous dites que l'église de C. P. est d'accord à votre sujet, & que vous avez repris le siége qui étoit vacant, mais que nos légats ne célèbrent point la messe avec vous; nous ne leur avons donné aucun ordre sur ce sujet, parce que nous ne sçavions rien de certain touchant l'état du siége de C. P. Ces légats étoient Paul & Eugène envoyés l'année précédente. Ensuite le pape exhorte Photius à ramener par sa douceur tous ceux qui sont divisés, & obtenir le rappel des exilés.

Epist. 201. *Tom.* 8. *conc. p.* 1478.

Sup. liv. LII. *n.* 48.

Le pape fit aussi réponse aux évêques dépendans du siége de C. P. adressant en même tems sa lettre aux trois autres églises patriarchales. Il accorde à leurs instantes priéres le rétablissement de Photius, en tant qu'il se pouvoit faire sans un trop grand scandale; & à la charge qu'à l'avenir on observera les canons touchant l'ordination des néophytes; que l'on rendra au saint siége la jurisdiction sur la Bulgarie; & que Photius demandera pardon devant un concile. En quoi le pape prétend suivre l'exemple de son prédécesseur Innocent I, qui reconnut Photin pour évêque, à la priére des évêques de Macédoine. Enfin le pape Jean écrit aux trois patrices, Jean, Léon & Paul, aux trois métropolitains, Stylien, Jean & Métrophane, & à tout le clergé & le peuple de C. P. les exhortant à se réunir à Photius, sous peine d'excommunication; sans s'excuser sur les souscriptions qu'ils avoient données, puisque l'église a le pouvoir d'absoudre de tout.

Epist. 200. *Gr. tom.* 8. *pag.* 1474.

Innoc. ep. 22. *c.* 7. *Sup. liv.* XXIII. *n.* 33.

Epist. 202.

VIII. Instruction aux legats. *Epist.* 203.

Ces lettres sont toutes du mois d'Août, indiction douziéme, & furent envoyées par Pierre prêtre cardinal. Car le pape l'associa dans cette commission aux évêques Paul & Eugène, qu'il avoit envoyés devant à C. P. & leur en écrivit en ces termes : Quoique vous ayez agi contre notre volonté, & qu'étant arrivés à C. P. vous duffiez vous informer de ce qui regarde la paix & l'union de l'église, & revenir à Rome pour nous en faire un rapport fidèle; toutefois nous vous joignons au prêtre cardinal Pierre, pour travailler avec lui à cette union, suivant nos lettres & suivant l'instruction

AN. 879.

dressée par articles, que nous vous donnons; afin que vous acquittant plus fidellement de cette commission que de la premiére, vous puissiez rentrer dans nos bonnes graces. Nous avons l'instruction dont il est ici parlé, & le commencement semble copié de celle que le pape Hormisdas donna à ses légats en 515, & que j'ai rapportée en son lieu. Celle du pape Jean est divisée en onze articles; & après avoir dit comment les légats doivent parler à l'empereur, on ajoute: Le lendemain vous irez visiter le très-saint Photius, & lui rendrez la lettre, en disant: Le pape Jean notre maître vous salue, & veut vous avoir pour frere & pour collégue, suivant la priére de l'empereur & pour la paix de l'église; & vous ajouterez: Le pape ordonne que tous ceux qui sont exilés en divers lieux, évêques, prêtres ou autres: & n'ont point voulu jusques ici communiquer avec vous, soient réunis à l'église & à vous, par vos soins. S'ils viennent, recevez-les comme un pere reçoit ses enfans, & les exhortez à se conformer aux sentimens du pape. L'instruction des légats continue: Vous assisterez au concile qui sera tenu avec le patriarche, les légats d'Orient & les autres évêques. On y lira premiérement les lettres envoyées à l'empereur, & on demandera au concile s'il les reçoit; s'il en convient, vous direz: Le pape nous a envoyés pour procurer entre vous la paix & l'union. Et ceux qui ne voudront pas se réunir, vous les déclarerez excommuniés & déchus de tout rang ecclésiastique. Nous voulons, suivant les canons, qu'après la mort du patriarche Photius, personne ne soit tiré des dignités séculiéres, pour monter sur le saint siége de C. P. Nous voulons
9. que vous priiez Photius devant le concile, de ne point envoyer de pallium en Bulgarie, & n'ordonner personne de cette pro-
10. vince. Nous voulons aussi que les conciles tenus contre Photius, sous le pape Adrien, tant celui de Rome que celui de C. P. soient dès-à-présent déclarés nuls, & ne soient point
11. comptés avec les autres conciles. Prenez garde de ne vous laisser corrompre, ni par présens, ni par flatteries, ni par menaces; mais de marcher droit, comme étant à notre place, & ayant notre autorité pour la paix de l'église. Cette instruction fut souscrite par ceux qui assistoient au concile de Rome, où elle fut dressée: sçavoir, dix-sept évêques, dont les plus remarquables sont Zacharie évêque d'Anagnia & bibliothécaire du saint siége, Gauderic évêque de Veletri,

Tom. 9. conc. p. 322. & ap. Allat. de 8. Syn. p. 221. Sup. liv. XXXI. n. 22.

Tom. 4. conc. p. 1426.

Art. 3. 4.

Art. 5.

Art. 6.

Art. 7.

Art. 8.

Pierre de Fossembrune, & Valpert évêque de Porto à la place de Formose déposé. Il y avoit aussi cinq prêtres & deux diacres cardinaux. On soupçonne l'exemplaire que nous avons de cette instruction, d'avoir été altéré par Photius.

IX. Au concile de Rome. *Epist.* 204.

Angelberge veuve de l'empereur Louis, qui avoit grand crédit auprès du pape, le pressoit de lever l'excommunication d'Anspert archevêque de Milan. Il répond qu'il le feroit à la considération de l'anniversaire de l'empereur Louis, qui étoit proche; mais que cette censure ayant été portée dans un concile, il n'en peut absoudre que du consentement des évêques qui y ont eu part. Toutefois, ajoute-t-il, nous devons célébrer un autre concile le douziéme d'Octobre : qu'il y vienne ou qu'il y envoie des évêques de sa part; & quand il aura satisfait au concile, nous ne manquerons pas de l'absoudre, & le traiter comme notre frere. Cette déférence du pape pour le concile est remarquable. Au reste, l'anniversaire de l'empereur Louis étoit le 31e. jour d'Août.

Epist. 218. *Epist.* 309.

Le pape ordonna à Romain, archevêque de Ravenne, de se trouver avec ses suffragans à ce concile, par une lettre du vingt-uniéme de Septembre, & par une précédente, où il se plaint que ce prélat ait quitté sa résidence, & ne se soit pas adressé à lui pour avoir raison de ceux qui le maltraitoient. Le concile convoqué à Rome, se tint en effet le quinziéme d'Octobre; & comme l'archevêque Anspert n'y comparut ni par lui, ni par autre, il y fut déposé : & le pape écrivit au clergé de Milan, & aux évêques de la province, de procéder à l'élection d'un autre archevêque. Après quoi, ajoute le pape, vous nous enverrez le décret d'élection, afin que nous consacrions l'archevêque, suivant la coutume & la concession des rois. Nous envoyons Jean évêque de Pavie, & Velton de Rimini, pour faire cette élection avec vous. Quoi que dise ici le pape Jean, la coutume du tems de S. Grégoire étoit, que l'archevêque de Milan fût sacré par un de ses suffragans.

II. *Indict.* 11. *ep.* 29. *Sup. liv.* XXXV. *n.* 32.

Anspert, ne comptant pour rien l'excommunication prononcée contre lui au concile du premier Mai, avoit continué de faire ses fonctions; & l'église de Verceil étant venue à vaquer, il y avoit ordonné un évêque nommé Joseph. Le pape déclara nulle cette ordination dans le concile du quinziéme d'Octobre; & ordonna lui-même pour évêque de Verceil, Conspert; à qui Carloman, comme roi d'Italie, avoit

AN. 879. Epist. 222. Epist. 261. Epist. 223.

donné cet évêché, suivant l'usage des rois ses prédécesseurs. Et comme la maladie de Carloman l'empêchoit d'agir, le pape en écrivit au roi Charles son frere, à qui il destinoit déja la couronne impériale, le priant de maintenir Conspert par sa puissance. Il écrivit aussi au clergé & au peuple de Verceil de le reconnoître, prétendant qu'ils devoient s'estimer heureux d'avoir un évêque consacré par le pape; & menaçant d'excommunication, ceux qui refuseroient de le recevoir.

On croit que la résistance d'Anspert & l'indignation du pape étoient fondées, sur ce qu'ils n'étoient pas d'accord touchant le choix de celui qui devoit être roi d'Italie & empereur. Car nous avons vu qu'il en étoit question dans ces conciles, que le pape convoquoit si fréquemment; & l'archevêque de Milan étoit en possession de couronner le roi de Lombardie. On croit aussi que le pape vouloit déclarer empereur Boson, qu'il avoit déja adopté pour son fils; mais ce prince trouva moyen de se faire donner une autre couronne.

Epist. 150.

Sa femme Ermengarde disoit, qu'étant fille d'un empereur d'Italie, & ayant été fiancée à un empereur de Grèce, elle ne pouvoit vivre si elle ne faisoit son mari roi. Louis le Bégue étoit mort à Compiégne le vendredi-saint dixiéme d'Avril 879, n'ayant régné que dix-huit mois, & vécu que trente-cinq ans. Il laissa deux fils Louis & Carloman, d'Ansgarde que l'empereur Charles son pere lui fit quitter, comme j'ai dit, pour lui faire épouser Adélaïde; & celle-ci se trouva enceinte à la mort de Louis le Bégue. Toutefois Louis & Carloman furent reconnus rois, & couronnés dans l'abbaye de Ferriéres, par Ansegise archevêque de Sens. Donc Boson, profitant de l'occasion & du peu d'autorité de ces jeunes princes, obligea les évêques de Provence & des pays voisins jusques à la Bourgogne, à le couronner roi; partie par menaces, partie par promesses d'abbayes & de terres qu'il leur donna depuis.

X. Boson couronné roi. Ann. Bert. 879.

Ann. Met. 870. Sup. liv. LII. n. 54.

La cérémonie s'en fit à Mantale ou Mante, près de Vienne, le quinziéme d'Octobre 879, où s'assemblérent vingt-trois évêques, dont les diocèses font voir l'étendue de ce royaume. Entre eux, il y avoit six archevêques, Otram de Vienne, Aurélien de Lyon, Teutran de Tarantaise, Robert d'Aix, Rostain d'Arles, Théodoric de Besançon; les autres étoient leurs suffragans. Il reste trois actes de ce concile: le décret d'élection, la lettre au roi, & sa réponse. Le décret

Tom. 9. conc. p. 331.

porte, que depuis la mort du roi, c'est-à-dire, de Louis le Begue, le peuple manquant de protecteur, les évêques & les nobles ont jetté les yeux sur le prince Boson, comme le plus capable de les défendre, par l'autorité qu'il a eue sous l'empereur Charles & le roi Louis, & l'affection du pape Jean qui le traite comme son fils; c'est pourquoi ils l'ont élu & consacré roi malgré sa résistance. La lettre est pour lui demander son consentement, & lui en marquer les conditions; c'est-à-dire, les devoirs d'un bon roi: & la réponse est l'acceptation de Boson, quoiqu'il se connoisse indigne; pour ne pas, dit-il, résister à la volonté de Dieu. On voit, par ce qui vient d'être dit, la sincérité de ces actes.

XI. Affaires d'Italie. *Epist.* 109.

Le pape s'efforçoit toujours de faire rompre les traités des seigneurs d'Italie avec les Sarrasins. Il en écrivit à Pulcar gouverneur d'Amalfi, lui reprochant d'avoir reçu dix mille marcs d'argent pour défendre les terres de S. Pierre, & lui en demandant la restitution. Mais voyant qu'aprés plusieurs monitions les Amalfitains ne vouloient point rompre l'alliance avec les infidèles, il les déclara excommuniés, jusques à ce qu'ils obéïssent, par une lettre du vingt-quatriéme d'Octobre 879. Mais par une autre, il leur donne terme jusques au premier de Décembre; & cette lettre fut aussi envoyée à Athanase évêque de Naples, & à l'évêque de Gayette, qui avoient traité comme eux avec les Sarrasins.

Epist. 125.

Epist. 127.

Chr. Cass. I. c. 41. *Epist.* 205. 206. 207. 208.

Vers le même tems les habitans de Capoue chasserent leur évêque Landulfe, qui depuis peu avoit été canoniquement élu, & son élection approuvée par le pape; mais il y avoit un puissant parti contre lui. Ils élurent à sa place Landenulfe, homme laïc & marié, frere de Pandenulfe leur gouverneur; & sollicitérent le pape pour le faire sacrer. Léon évêque de Teane & Berthier abbé du Mont-Cassin, allérent à Rome pour s'y opposer, & prier le pape de n'y point consentir: lui représentant que cette ordination irréguliére causeroit de grands troubles à Capoue; & que ce feu une fois allumé s'étendroit jusques à Rome. Le pape, quoique frappé de ces remontrances, se laissa gagner au mauvais parti; & Landenulfe, tout néophyte qu'il étoit, fut sacré évêque. Les Sarrasins, profitant de cette division, revinrent piller le pays; & le pape reconnoissant sa faute, & ayant pris conseil, fit revenir Landulfe, & le sacra évêque de la vieille Capoue, sous le titre de Surique, paroisse de cette ville; mettant Lande-

AN. 879.
Epist. 248.
Chr. Cass. c. 43.

nulfe dans la nouvelle, & divisa le diocèse entr'eux également. Ensuite Pandenulfe gouverneur de Capoue, vassal du pape, le pria de lui soumettre Gayette qui n'obéissoit alors qu'au pape; ce que Jean lui accorda. Mais Pandenulfe traita si mal les habitans de Gayette, que Docibilis qui les gouvernoit, envoya demander du secours aux Sarrasins logés à Agropoli. Ils vinrent par mer, remontérent le Garillan jusques à Fondi : puis sortant de leurs barques, & ravageant tous les environs, ils vinrent à Gayette, & se logérent sur les collines auprès de Formies. Alors le pape se repentit d'avoir donné Gayette à Pandenulfe; & fit tant par ses exhortations & par ses lettres, que Docibilis rompit son traité avec les Sarrasins, & leur fit la guerre, où plusieurs des habitans de Gayette furent tués & plusieurs pris. Mais les Sarrasins ayant redemandé à traiter, en rendant les captifs; Docibilis leur accorda une habitation sur le Garillan, où ils demeurérent quarante ans, & firent des maux innombrables.

XII.
Concile de C. P. faux, huitiéme.
Nov.

Cependant le légat Pierre, prêtre cardinal, arriva à C. P. où Photius fit assembler un concile nombreux au mois de Novembre 879. Les actes entiers n'en sont point encore imprimés; mais le docte & curieux Monsieur Baluze en a fait venir de Rome une copie fidelle, qu'il garde dans sa riche bibliothèque, & dont il a bien voulu me permettre de tirer un extrait pour l'utilité publique. La premiére session est sans date, & commence ainsi : Photius présidant dans la grande salle secrette, assisté d'Elie prêtre légat de Jérusalem, & des métropolitains; sçavoir, Procope de Césarée en Cappadoce, Grégoire d'Ephèse, Jean d'Héraclée, autre Jean d'Héraclée: c'est qu'il y avoit deux métropoles de ce nom, l'une en Thrace, l'autre dans le Pont; Grégoire de Cyzique, Grégoire de Nicée, Daniel d'Ancyre, Théophylacte de Sardis, George de Nicomédie, Marc de Side, Zacharie de Chalcédoine. Ensuite sont les noms des autres évêques, faisant en tout le nombre de trois cens quatre-vingt-trois.

Quand on eut fait silence, Pierre diacre & protonotaire de l'église de C. P. dit : Pierre, prêtre cardinal & légat du très-saint pape Jean, & ceux qui sont avec lui, sçavoir Paul & Eugène, sont ici; & le cardinal Pierre, nouvellement arrivé, apporte des lettres du pape. Photius dit : Loué soit Dieu, qui nous l'a conservé en santé; qu'ils entrent. Après qu'ils furent entrés, Photius fit encore une priére d'action

de graces, à laquelle le concile répondit, *Amen.* Puis il embrassa Pierre & les deux autres légats, & dit : Que le Seigneur ait agréable la peine que vous avez prise, qu'il bénisse & sanctifie vos ames & vos corps ; qu'il ait agréables les soins de notre très-saint frere, collégue & pere spirituel le bienheureux pape Jean. Et après que les légats eurent fait à Photius les complimens du pape, il ajouta : Nous saluons d'une affection cordiale le très-saint pape œcuménique Jean, & nous prions Dieu de nous accorder ses saintes priéres & sa précieuse charité ; Jesus-Christ, notre commun maître & notre vrai Dieu, lui donne la récompense de sa charité sincére.

AN. 879. Nov. *Pand. canon. eccles. Gr. Bevereg. tom. 2. p. 253. & p. 174.*

Après ces civilités, le légat Pierre dit : Le pape a envoyé une lettre à votre sainteté, afin que tout le monde connoisse le soin qu'il prend de votre église, l'amitié qu'il vous porte, & la confiance qu'il a en vous. Photius répondit : Dès devant les lettres nous en sommes bien informés, par les choses mêmes. Il nous a envoyé, non une, mais deux fois des évêques & des prêtres : premiérement Paul & Eugène, puis vous, pour visiter ceux qui sont rebelles à la vérité, leur donner les avis convenables, & rappeller les schismatiques. C'est ainsi que Photius prend avantage de la légation de Paul & d'Eugène, qui n'avoient pas été envoyés à lui, mais à saint Ignace. Pierre fit ensuite les complimens du pape au concile, qui lui répondit de même ; puis Zacharie évêque de Chalcédoine prit la parole, & dit en substance : La paix a été troublée parmi nous, & j'en dirai la cause incroyable, mais vraie. C'est la science d'un homme divin, parfaitement instruit, & des saintes écritures, & de toute l'encyclopédie des sciences humaines. C'est la beauté de son esprit, sa compréhension, sa pénétration presque au-dessus de l'humanité. D'un autre côté, sa douceur & sa modération, son empire sur toutes les passions, la charité pour les pauvres, l'humilité dont vous voyez les effets ; la facilité à pardonner, le désintéressement : le zèle par lequel il a converti à la foi des hérétiques, des infidèles, des nations entiéres ; en un mot toutes les vertus humaines. C'est ce qui a attiré l'envie à notre saint patriarche, comme à Jesus-Christ quand il étoit sur la terre. On a chassé ce grand homme de son trône ; il a souffert ce qu'il vaut mieux taire que d'en parler. Mais la vertu de l'empereur a

MS.

Sup. liv. LII. *n.* 48.

An. 879. Nov.

surmonté tous les obstacles. Il reste quelque peu d'opiniâtres, sous prétexte de l'autorité de Rome. C'est pour ce sujet que l'empereur nous a assemblés, & que vous êtes venus. Car, s'il faut dire la vérité, c'est pour vous que se tient ce concile, & pour l'église Romaine; c'est pour vous justifier des calomnies de ce reste de schismatiques. Quant à nous, graces à Dieu, nous n'avons pas besoin de concile, étant parfaitement unis. Ecoutez ce qu'en dit le concile.

Alors le concile dit : Nous sommes tous unis à notre patriarche; les uns l'ont été dès le commencement, jusques à être prêts à répandre leur sang pour lui; les autres qui en ont été séparés, se sont réunis. Zacharie ajouta : Les schismatiques veulent s'élever au-dessus de l'église Romaine, & l'asservir à leurs volontés. Ils reçoivent les décrets du pape Nicolas & du pape Adrien, & refusent de recevoir ceux du pape Jean. Après qu'il eut ainsi parlé, plusieurs des évêques du concile, entr'autres Elie légat de Jérusalem, rendirent graces à Dieu de l'union des églises. Le cardinal Pierre dit : Que le pape Jean vouloit tenir Photius pour son frere, & comme son ame; puis il se leva & lui donna les présens que le pape lui envoyoit : sçavoir, des habits pontificaux, entr'autres le pallium & les sandales. Le concile demanda à les voir; & les trois légats du pape les dépliérent devant tout le monde. Alors Photius dit : Que Jesus-Christ notre Dieu, qui couvre le ciel de nuées, & qui s'est revêtu de notre nature pour la réparer & la purifier, daigne couvrir en cette vie de sa protection notre confrere & notre pere spirituel; & dans le siécle futur le revêtir de la robe nuptiale, pour le rendre digne d'être admis dans la chambre de l'époux.

Bevereg. p. 174. C.

MS.

Le cardinal Pierre dit : Nous avons apporté une lettre pour le patriarche Photius; une pour vous, parlant aux évêques; une pour les schismatiques. Nous n'avons pas ici la vôtre, donnez-nous jour pour l'apporter. On convint du jour; & Photius dit : Qu'il étoit tems de finir la session, parce que les légats étoient fatigués. Mais le cardinal Pierre dit encore : S'il y a ici quelque schismatique, qu'il se déclare. Le concile dit : Nous sommes tous d'accord, les schismatiques sont en très-petit nombre. La session finit par des acclamations de louanges : Aux grands empereurs Basile, Léon & Alexandre, longues années. A la très-pieuse impératrice Eudocie, longues années. A Etienne porphyrogenette & sincelle.

Bevereg. p. 175. C.

celle. C'étoit le dernier fils de l'empereur, destiné à l'état ecclésiastique. A Photius & Jean très-saints patriarches, longues années. Il faut remarquer qu'ils nomment Photius devant le pape.

An. 879.

XIII.
Seconde session.
Lettres du pape altérées.
17. Nov.
MS.

La seconde session fut tenue le mardi dix-septiéme de Novembre, indiction treiziéme, qui est l'an 879. C'étoit dans la grande église de C. P. au côté droit des galleries hautes, nommées catéchuménies. L'évangile étoit au milieu de l'assemblée, & Photius y présidoit, les trois légats de Rome, Paul, Eugène & Pierre étant assis avec lui; aussi-bien qu'Elie légat de Jérusalem, Cosme prêtre & apocrisiaire d'Alexandrie, Procope métropolitain de Césarée, Grégoire d'Ephèse, & les autres, comme à la premiére session. Photius fit la priére, & les Romains chantérent entr'eux en Latin. Le cardinal Pierre ouvrit la session; & comme il parloit Latin, Léon, protospataire & secrétaire de l'empereur, lui servit d'interprète. Il dit donc: Les empereurs ont envoyé à Rome par deux fois; les patriarches d'Alexandrie, de Jérusalem & d'Antioche, y ont aussi envoyé, priant le pape Jean d'affermir la paix dans votre église. Nous apportons des lettres pour cet effet, & nous desirons avant toutes choses faire lire celle du pape à l'empereur. Elle étoit traduite en Grec: le même secrétaire Léon en fit la lecture, & elle fut insérée dans les actes. Mais elle y est bien différente de l'original latin, dont j'ai rapporté la substance, qui se trouve dans le recueil des lettres du pape Jean VIII; & les Grecs mêmes reconnoissent la différence. En celle-ci on ne parle point de la mort du patriarche Ignace, & on ne dit point que Photius avoit repris les fonctions épiscopales sans consulter le saint siége. Au contraire, on fait dire au pape, parlant à l'empereur: Votre piété vous a prévenu, en faisant violence à Photius, & le rétablissant avant l'arrivée de nos légats. Toutefois nous y suppléons par notre autorité, quoique nous puissions le faire, mais par les constitutions apostoliques. Sur quoi il cite le concile de Nicée, & le reste comme dans la vraie lettre. Dans la suite de celle-ci, on supprime l'ordre du pape, afin que Photius demandât pardon en plein concile, & l'absolution qu'il lui donnoit; & on ajoute plusieurs discours à sa louange. Enfin cette lettre n'est pas tant traduite, que refaite au gré de Photius: mais

Epist. 199. Sup. n. 7.

Beveteg. p. 276. A. Tom. 8. conc. p. 1461. tom. 9. p. 135.

An. 879. 17. Nov. apparement de concert avec les légats, qui en entendirent la lecture sans s'en plaindre.

MS. Après qu'elle eut été lue, Procope de Césarée témoigna qu'il en étoit content : Elie légat de Jérusalem en dit de même ; & Procope reprit : Le peu de schismatiques qui restent ne sont retenus que par les souscriptions qu'ils ont données. Le cardinal Pierre dit, s'adressant à tout le concile : Recevez-vous la lettre du pape ? Le concile dit : Nous recevons tout ce qui regarde l'union avec Photius, & l'intérêt de l'église ; mais non pas ce qui regarde l'empereur & ses provinces. C'est-à-dire, comme la suite fait voir, qu'ils rejettent la prétention du pape sur la Bulgarie.

Tom. 8. conc. tom. 9. p. 144. Ensuite Pierre diacre & protonotaire de C. P. lut la lettre du pape à Photius traduite en Grec, & altérée comme la précédente. On y supprime ce que le pape disoit, que Photius devoit le consulter avant que de rentrer dans le siége de C. P. quoique vacant ; & la condition qu'il lui imposoit de demander pardon en plein concile. On fait seulement dire au pape, dans cette lettre, qu'il casse & rejette le concile tenu contre Photius, comme n'ayant point été souscrit par le pape Adrien ; & on retranche ce qui regarde la restitution de la Bulgarie.

MS. Cette lettre ayant été lue, le cardinal Pierre demanda à Photius, s'il en étoit content. Il répondit que oui ; puis on ajouta au sujet des exilés, dont le pape l'exhortoit à demander le rappel : L'empereur n'en a exilé que deux, encore n'est-ce pas pour des causes ecclésiastiques ; toutefois nous le prions de les rappeller. Le cardinal Pierre dit : Notre instruction porte de demander la jurisdiction sur la Bulgarie. Photius répondit : Nous avons toujours aimé la paix. Nous n'avons point envoyé de pallium en Bulgarie, & n'y avons point fait d'ordination depuis notre rétablissement, dont voici la troisiéme année. Apparemment il se comptoit pour rétabli, même avant la mort d'Ignace, depuis que l'empereur l'avoit rappellé de son exil. Il ajouta des discours généraux, qui n'étoient que des complimens, & ne l'engageoient à rien. Procope de Césarée dit : Nous espérons que Dieu soumettra à l'empereur toutes les nations du monde ; alors il réglera, comme il lui plaira, les limites des métropoles. Le concile répéta le même discours.

Le cardinal Pierre dit : Le pape demande comment le patriar-

che Photius est rentré dans son trône; car il ne croyoit pas qu'il dût le faire avant notre arrivée. Elie, légat de Jérusalem, dit: Il a toujours été reconnu pour patriarche par les trois patriarches d'Orient, & presque par tous les évêques & le clergé de C. P. Qui l'empêchoit donc de remonter sur son trône? Le concile dit: Il est rentré du consentement des trois patriarches, à la priére de l'empereur, ou plutôt en cédant à la violence qu'il lui a faite, & à la supplication de toute l'église de C. P. Quoi! dit le cardinal Pierre, n'y a-t-il point eu de violence de la part de Photius? N'en a-t-il point usé tyranniquement? Au contraire, dit le concile, tout s'est passé avec douceur & tranquillité. Dieu soit béni, reprit le cardinal Pierre.

XIV. Apologie de Photius.

Alors Photius dit: Je vous le dis devant Dieu, je n'ai jamais desiré ce siége; la plupart de ceux qui sont ici le sçavent bien. La premiére fois j'y montai malgré moi, répandant beaucoup de larmes, après m'en être long-tems défendu, & par une violence inévitable de l'empereur qui régnoit alors; mais du consentement des évêques & du clergé, qui avoient donné leurs souscriptions à mon insçu. On me donna des gardes. Ici le concile l'interrompit pour dire: Nous le sçavons tous, ou par nous-mêmes, ou pour l'avoir appris de ceux qui en furent témoins. Photius continua: Dieu a permis que je fusse chassé. Je ne me suis point efforcé de rentrer. Je n'ai point excité de séditions. Je suis demeuré en repos, remerciant Dieu & soumis à ses jugemens, sans importuner les oreilles de l'empereur, sans desir ni espérance d'être rétabli. Dieu, qui opére les miracles, a touché le cœur de l'empereur, non à cause de moi, mais à cause de son peuple: il m'a rappellé de mon exil. Mais tant qu'Ignace d'heureuse mémoire a vécu, je n'ai pu me résoudre à reprendre mon siége, nonobstant les exhortations & les violences que plusieurs me faisoient pour ce sujet; & ce qui me touchoit le plus, nonobstant l'exil & la persécution que souffroient nos confreres. Le concile dit: C'est la vérité. Photius continua: Au contraire, j'ai voulu affermir la paix avec Ignace en toutes maniéres. Nous nous vîmes dans le palais, nous nous jettâmes aux pieds l'un de l'autre, & nous pardonnâmes mutuellement. Etant tombé malade, il m'appella, je le visitai plusieurs fois, & lui donnai toutes les consolations dont je fus capable. Il me recommanda les personnes qui lui étoient

AN. 879. 17. Nov. les plus cheres; & j'en ai pris soin. Après sa mort, l'empereur me sonda premiérement en secret; puis me communiqua son dessein publiquement par ses patrices, me représentant le desir du clergé & le consentement des évêques, & que je n'aurois plus de prétexte de m'y opposer. Enfin, il me fit l'honneur de me venir trouver lui-même. J'ai cédé à un changement si miraculeux, pour ne pas résister à Dieu. Le concile dit : Il est ainsi.

Binio tom. p. 279. D. Le cardinal Pierre dit : Vous sçavez que l'église Romaine a rétabli Flavien de C. P. Jean Chrysostôme, Cyrille de Jérusalem & Polichronius, chassés de leurs siéges; & S. Grégoire le Dialogue, après avoir persécuté l'évêque de Dalmatie sur une calomnie, le remit dans son siége. Pierre veut parler apparemment de l'affaire de S. Grégoire avec Maxime de Salone. (Sup. liv. XXXVI. n. 8.) Il continue : Le pape Nicolas ayant déposé Zacharie, le pape Adrien lui rendit son siége, & le pape d'à présent l'a fait bibliothécaire. Il n'est donc pas inférieur au pape Adrien, ou au pape Nicolas, pour user de dispense, quand elle est utile à l'église. Il ajouta plusieurs protestations (MS.) publiques de l'amitié du pape envers Photius; & le concile y joignit ses acclamations.

XV. Lettres des Orientaux.

Les légats du pape demandérent la lecture des lettres des patriarches d'Orient; le concile l'accorda, & on lut premiérement celle de Michel patriarche d'Alexandrie à l'empereur, apportée par le prêtre Cosme. Elle contient de grandes louanges de l'empereur, & fait aussi l'éloge de Cosme, que l'empereur avoit envoyé à Alexandrie, & que le patriarche Michel lui avoit renvoyé. (Sup. liv. LI. n. 42.) Au contraire cette lettre porte de terribles malédictions contre Joseph, qui avoit assisté au concile de l'an 870, & elle en parle ainsi : Il s'est dit faussement archidiacre de Michel patriarche d'Alexandrie, qui l'a anathématisé. C'étoit le prédécesseur de celui qui écrivit cette lettre; car il y en eut deux de suite de même nom. La lettre ajoute : Il en est de même de l'impie Elie, qui s'est dit syncelle de Sergius patriarche de Jérusalem; & qui étant retourné, est mort lépreux. Le patriarche Michel donne ensuite de grandes louanges à Photius, & dit : Quiconque ne communique pas avec lui, & ne le reçoit pas pour patriarche très-légitime, son partage soit avec les déicides. Enfin il prie l'empereur, s'il lui envoie quelque bénédiction, c'est-à-dire quelqu'aumône, de l'envoyer par le prêtre Cosme. Après

cette lecture le concile dit : Nous sçavions bien que les siéges d'Orient n'avoient jamais été séparés de la communion de Photius ; & le concile déclara qu'il recevoit la lettre. AN. 879. 17. Nov.

On lut ensuite celle du même patriarche d'Alexandrie à Photius. Il s'étendoit sur ses louanges & sur celles de l'empereur, & disoit à Photius : Ayant appris de Michel notre prédécesseur quel étoit votre mérite, nous vous recevons & vous reconnoissons publiquement & à haute voix, patriarche légitime de C. P. avec nos métropolitains les plus voisins assemblés en concile, autant que l'a permis notre misérable état ; sçavoir Zacharie de Tamianthie ou Thamiate, Jacques de Babylone, Etienne de Thèbes, Théophile de Baré, qui peut être Barca, avec plusieurs autres évêques. Nous embrassons votre communion, & disons anathême à quiconque ne l'embrasse pas ; & nous avons mis votre nom pour toujours dans les sacrés diptyques. Quant à Elie & Joseph, qui ont fait éclater leur rage contre vous, ils sont morts dans leur péché, sans en avoir demandé pardon : Thomas évêque de Bérite, qui étoit le troisiéme, a reconnu sa faute, comme vous verrez par sa rétractation. Aussi lui avons-nous pardonné, & nous vous prions d'en user de même. Nous avons reçu vos présens, & si vous nous envoyez quelque bénédiction, ce sera, s'il vous plaît, par le prêtre Cosme. En cette lettre étoit insérée la rétractation de Thomas de Béryte, où il demandoit pardon d'avoir agi contre Photius au concile l'an 869, & disoit avoir été séduit par Elie & Joseph. Cette lettre du patriarche d'Alexandrie fut approuvée du concile, comme la précédente. Quant à la rétractation de Thomas, les légats du pape s'en rapportérent au concile, qui renvoya l'affaire à Photius, comme étant la partie intéressée, & Photius lui pardonna.

Ensuite on lut la lettre de Théodose patriarche de Jérusalem à Photius, qui étoit aussi synodale, & avoit été apportée par André prêtre & moine, & Elie prêtre & stylite, freres. Elle contenoit en substance les mêmes choses que celle du patriarche d'Alexandrie, tendant à reconnoître Photius pour patriarche légitime de C. P. On lut une lettre semblable adressée à Photius, par le patriarche d'Antioche nommé Théodose, comme celui de Jérusalem. Il dit avoir reçu par l'abbé Cosme la bonne nouvelle du rétablissement de Photius, & ajoute : Nous avons souffert une grande vexation de la part

AN. 879.

d'Ebintaëloum, & il nous en a coûté beaucoup. Le métropolitain Thomas étoit venu de Tyr nous en consoler. Il nous a demandé pardon, aussi-bien qu'à Michel patriarche d'Alexandrie; & nous vous prions aussi de lui pardonner. C'est que Thomas avoit été transféré de l'évêché de Béryte à l'archevêché de Tyr. Celui qui est ici nommé Ebintaëloum, doit être Ahmed fils de Touloun, qui commandoit alors en Egypte & en Syrie. On lut encore une lettre d'Abraham métropolitain d'Amide & de Samosate en Arménie, à Photius. Il le félicitoit sur son rétablissement, & ajoutoit: J'ai reçu par l'abbé Cosine des lettres de notre pere Théodose patriarche d'Antioche, & de l'abbé Michel pape d'Alexandrie. Elles parloient de Thomas archevêque de Tyr, d'Elie & de Joseph. Ce dernier s'est attribué un rang qu'il n'avoit pas: mais Dieu lui a rendu ce qu'il méritoit, aussi-bien qu'à Elie. Quant à l'archevêque de Tyr, il a confessé sa faute devant les patriarches. Abraham déclare ensuite qu'il reçoit Photius, & prononce de grandes malédictions contre quiconque ne les reçoit pas. Il lui donne avis que le patriarche de Jérusalem est mort, & que l'abbé Elie de Damas lui a succédé. Le mort étoit Théodose, dont la lettre venoit d'être lue; & ce fut apparemment ce qui donna à Abraham occasion d'écrire. Après cette lecture le concile rendit graces à Dieu, & finit la session par les acclamations ordinaires.

Sup. liv. LI. *n.* 3.

XVI. Troisiéme session. 19 Nov. *Epist* 200. *Tom.* 8. *conc. p.* 1486.

La troisiéme fut tenue deux jours après, sçavoir le jeudi dix-neuviéme de Novembre; Photius présidant, & tout le reste, comme à la seconde session. Le cardinal Pierre fit lire la lettre du pape aux évêques dépendans de C. P. aux autres patriarches, & elle fut lue par le diacre & pronotaire Pierre; mais elle étoit altérée comme les autres, sur-tout à l'endroit où il étoit dit que Photius devoit demander miséricorde devant le concile: car on y disoit seulement, qu'il ne devoit pas dédaigner de reconnoître devant le concile la bonté & la miséricorde dont l'église Romaine avoit usé en le recevant. Après que cette lettre eut été lue, le concile déclara qu'il la recevoit, excepté ce qui regardoit l'empereur; c'est-à-dire, la jurisdiction sur la Bulgarie. Procope de Césarée releva ce qui touchoit l'ordination des laïques à l'épiscopat, appuyant sur l'autorité du concile de Sardique. Zacharie de Chalcédoine parla sur le même sujet, & dit entre autres choses: La coutume combat souvent la règle, pour

Beverg. p. 281. *B.*

élever des laïques au sacerdoce, & j'en ai la preuve dans le second concile œcuménique, non par ses discours, mais par sa conduite : puisqu'il déclara patriarche de C. P. Nectaire qui venoit d'être baptisé. Vous avez les exemples du grand Ambroise, d'Ephrem d'Antioche, d'Eusèbe de Césarée, & tant d'autres qu'on ne les peut compter. Il rapporte un passage d'une lettre de S. Basile à Amphiloque ; & pour montrer que Photius n'est pas proprement dans le cas du canon, il soutient qu'il n'a jamais été homme d'affaires, mais homme de lettres : que son pere & sa mere ont souffert pour la religion, & que lui-même a converti en Arménie & en Mésopotamie quantité de personnes qui étoient dans l'erreur, des nations entiéres & des barbares.

An. 879. 17. Nov.

On lut ensuite la lettre synodique à l'empereur, du défunt patriarche de Jérusalem Théodose. Il y exposoit ses miséres comme les autres, mais en termes généraux, & demandoit du secours. Il recevoit Photius, & ajoutoit : Nous avons ordonné synodalement, & nous déclarons à tout le monde, comme un canon irrévocable, que si quelqu'un ne reçoit pas de bon cœur notre saint & illustre confrere Photius, patriarche de la ville impériale, & ne célèbre pas avec lui, il soit anathême & déposé par l'autorité des thrônes apostoliques. Après la lecture, le concile dit : Nous recevons ce qui a été ordonné synodalement par le très-saint patriarche Théodose, & nous disons anathême à ceux qui ne sont pas de même avis. Les légats du pape demandérent quand cette lettre étoit venue. Elie, légat de Jérusalem, dit : Le patriarche Théodose l'a fait synodalement en ma présence ; & ensuite quand il en a eu l'occasion, il l'a envoyée par le moine André mon frere ; non seulement en son nom, mais du patriarche d'Antioche, qui en est d'accord.

Bevereg. p. 281. E.

MS.

Le cardinal Pierre dit : Tous les patriarches conviennent avec le pape ; mais nous examinons ces légats à cause des précédens, qui étoient envoyés par les Sarrasins pour racheter des captifs, & se disoient légats des patriarches. Paul & Eugène, légats du pape, ajoutérent : Nous connoissons André pour avoir passé plusieurs jours avec lui ; nous l'avons examiné sur la foi, & lui nous en a donné sa profession par écrit. Photius dit : Il faut oublier le passé. Je m'offrois seul à la persécution, pour en délivrer tous les autres, & ne point donner ce spectacle aux infidèles : mais on ne m'a pas écou-

AN. 879. 19. Nov.

té. Il faut tout oublier. Le légat Elie dit : Dieu ſçait que je n'avois jamais vu le patriarche Photius, que je ne lui avois jamais parlé, ni reçu de ſes lettres; mais je ſuis venu pour l'intérêt de l'égliſe, à cauſe de ſon mérite, de l'injuſte perſécution qu'il a ſoufferte, & de ces impies, ces faux légats.

Ap. Leon Allat. de 8. ſyn. Phot. p. 221.

Joan. VIII. 50.

Les légats Paul & Eugène dirent : Nous n'agiſſons ni par prévention, ni par intérêt; & le cardinal Pierre dit à Photius : Vous accompliſſez cette parole de l'évangile : Je ne cherche point ma gloire, un autre la cherche, & juge; le tems a éclairci la vérité ſur tout cela. Mais s'il plaît au concile, qu'on liſe l'inſtruction qui nous a été donnée par le pape Jean, & qui a été ſouſcrite par tous nos évêques. Le concile dit : Qu'on la liſe. Le cardinal Pierre ſe leva; & la fit lire en Grec par l'interprète Léon, telle que je l'ai rapportée. Après la lecture du dixiéme article, qui portoit abrogation des conciles contre Photius; le concile dit : Nous avons déja abrogé, rejetté & anathématiſé par les effets ce prétendu concile, en nous réuniſſant au très-ſaint patriarche Photius. Ils entendent le concile de C. P. en 869, & nous diſons anathême à ceux qui ne le rejettent pas. Elie métropolitain de Martyropolis, & Elie légat de Jéruſalem, dirent : Et comment peut-on appeller concile, ce qui a rempli l'égliſe de tant de ſchiſmes; où les députés des Sarraſins ont été aſſis comme juges; qui a oſé faire le contraire de tous les conciles; qui a condamné les innocens ſans examen, & renverſé toutes les loix eccléſiaſtiques & civiles? C'eſt pour cela que les ſaints ſiéges d'Orient en ont caſſé & anathématiſé les actes.

Sup. n. 8.

Après que l'on eut achevé de lire l'inſtruction, le concile dit : Nous voyons que vous avez ſuivi en tout l'inſtruction du pape; un ſi grand pontife devoit avoir de tels légats. Nicétas, métropolitain de Smyrne, dit : Dieu vous a fait trouver les choſes en tel état, que ſi quelqu'un vouloit aller contre l'ordre de Dieu & l'inſtruction du pape, il n'en auroit pas de prétexte. Les légats du pape dirent : Le prophète dit : Tu iras par-tout où je t'enverrai. Nous ne ſommes venus que pour accomplir la volonté de Dieu & du pape. Le concile dit : Nous voyons clairement que vous l'accompliſſez. Photius dit : C'eſt la volonté de Dieu, qui eſt deſcendu du ciel, & a pris notre nature, pour réconcilier à ſon pere le genre humain. Vous voyez que tout concourt à la volonté du pape, & que rien n'y réſiſte. Les légats dirent :

Jerem. I. 7.

C'eſt

C'eſt notre devoir de nous réunir à votre égliſe par nos combats & nos travaux. C'eſt pour cela que nous avons ſouffert tant de fatigues dans le voyage ; mais c'eſt par leurs travaux que les ſaints ont plu à Jeſus-Chriſt. Photius dit : Auſſi Dieu vous réſerve de grandes récompenſes dans ſon royaume. Le cardinal Pierre dit : Voici les ſouſcriptions des évêques, pour montrer comme ils ont été d'accord de recevoir le très-ſaint patriarche Photius avec toute l'égliſe Romaine. On lut les ſouſcriptions qui étoient au bas de l'inſtruction des légats ; puis le cardinal Pierre demanda ſi le concile en étoit content. Le concile dit que oui, & principalement des ſouſcriptions ; & on finit la ſeſſion par les acclamations ordinaires.

AN. 879. 19. Nov.

XVII. Quatriéme ſeſſion. 24. Déc. Bevereg. p. 282. p. 293. MS.

La quatriéme fut tenue le jeudi vingt-quatriéme de Décembre, veille de Noël, dans la grande ſalle ſecrette où avoit été tenue la premiére ſeſſion. Pierre, diacre & protonotaire, dit : Le métropolitain de Martyropolis vient d'arriver de la part du patriarche d'Antioche, dont il eſt légat ; il apporte auſſi des lettres du patriarche de Jéruſalem, & il eſt à la porte. On le fit entrer. Il ſe nommoit Baſile, & dit, qu'il apportoit des lettres de Théodoſe patriarche d'Antioche, & d'Elie nouveau patriarche de Jéruſalem : ajoutant, que ni l'un ni l'autre n'avoient jamais eu part à ce qui s'étoit fait contre Photius. On lut la lettre du patriarche d'Antioche à Photius qui contenoit en ſubſtance les mêmes choſes que les précédentes ; entre autres la condamnation de Thomas de Beryte & d'Elie, qui ſont traités de faux légats. Après que le concile eut donné ſon approbation à cette lettre, on lut celle du nouveau patriarche de Jéruſalem à Photius ; dont la ſubſtance étoit encore la même, & elle fut de même approuvée par le concile, qui ajouta : Nous ſçavons bien que les ſiéges d'Orient avoient toujours reconnu Photius. Elie, légat de Jéruſalem, dit : Ce conſentement vient du ciel. Les Sarraſins mêmes ont envoyé à Photius, les uns pour demander l'inſtruction, les autres pour demander le baptême, & ſe ſoumettre à l'empereur.

Le cardinal Pierre dit : Deux patrices qui s'étoient ſéparés de Photius, ſont revenus aujourd'hui, demandant pardon, & diſant qu'ils attendoient notre retour & vouloient ſuivre l'autorité de l'égliſe Romaine. Le concile dit : Nous les connoiſſons & nous les avons reçus. Ils n'alléguoient autre raiſon, comme nous l'avons appris d'eux-mêmes, ſi-non

Bevereg. p. 283. B.

AN. 879. 24. Déc.

qu'ils avoient donné leurs souscriptions, étant séduits par les faux légats & par quelques autres personnes. Pour toute autre cause, disoient-ils, nous nous serions contentés de l'absolution du patriarche : mais la souscription étant contre lui-même, nous attendons l'absolution d'un autre siége. Nous ne sommes coupables d'autre chose. Puis donc que vous nous avez donné l'absolution, nous la recevons avec toute la joie possible, & nous rejettons ceux qui ne la reçoivent pas. C'est pourquoi, ajoute le concile, nous les avons reçus comme nos enfans & nos propres membres.

XVIII. Articles de la réunion. MS. *Allat. pag.* 238.

Les légats du pape demandérent ensuite, si le concile étoit d'accord de tous les articles contenus dans la lettre du pape à l'empereur, & ils en marquent cinq. Le premier touchant la Bulgarie. Sur quoi le concile répondit : Nous vous avons déja dit, & nous le répétons, il ne s'agit point ici de régler des limites; cette question demande un tems convenable. Toutefois nous nous joindrons à vous pour en prier l'empereur; & suivant que Dieu le conduira, & qu'il agira lui-même sans préjudice des canons, nous en ferons contens & l'approuverons. Le second article étoit sur l'ordination des laïques. Sur quoi Basile métropolitain de Martyropolis & légat d'Antioche, Elie légat de Jérusalem, & Cosme légat d'Alexandrie, dirent : Cela n'est point contraire aux loix de l'église. A Alexandrie, à Antioche & à Jérusalem, en quelque rang, soit du peuple, soit du clergé, que l'on trouve un homme distingué par sa vertu, on ne fait point de difficulté de l'élever à l'épiscopat. Car ce n'est pas seulement pour les clercs que Jesus-Christ est descendu en terre, & ils ne sont pas les seuls à qui il a préparé les récompenses de la vertu; c'est à tous les chrétiens. Si cette règle étoit approuvée & reçue, ce seroit la désolation & la perte de toutes les chaires épiscopales. Car la plupart des évêques, qui ont brillé parmi nous, ont été tirés d'entre les laïques. Nous ne pouvons consentir à ce réglement, pour ne pas condamner nos prélats. Le concile dit : Chaque siége a ses anciennes coutumes, & il ne faut point en disputer les uns contre les autres. L'église Romaine garde ses coutumes, & elle a raison; mais l'église de C. P. garde aussi quelques anciens usages qui lui sont propres; de même les siéges d'Orient. Si donc l'église Romaine n'a jamais admis de laïques à l'épiscopat, qu'elle continue de l'observer; car il est raisonnable de ne pas ou-

p. 239.

trepasser les bornes des peres. Mais puisque ni les Orientaux ni l'église de C. P. ne l'ont point observé; encore que nous souhaitions de trouver toujours dans le clergé des hommes dignes de l'épiscopat : toutefois s'il ne s'y en trouve point, & qu'il s'en trouve entre les laïques, on ne doit pas laisser les plus dignes, pour choisir ceux qui le sont moins. AN. 879. 24. Déc.

Le troisiéme article étoit de ne point tirer d'une autre église le patriarche de C. P. mais de le prendre entre les prêtres & les diacres cardinaux de la même église. Sur quoi le concile dit : Cet article est compris dans le précédent ; & plût à Dieu que l'église de C. P. fut assez heureuse pour avoir toujours les prêtres & les diacres les plus accomplis de tout l'empire Romain, afin qu'on ne tirât que d'entre eux celui qui doit monter sur le premier siége : mais si le tems n'en fournit pas de tel, il faut le choisir dans toute l'église. *Allat. pag.* 242.

Le quatriéme article étoit la condamnation des conciles tenus contre Photius, sous le pape Adrien, à Rome & à C. P. Sur quoi Basile légat d'Antioche dit : Il y a long-tems que le très-saint pape Michel d'Alexandrie avec ses évêques a condamné & anathématisé tout ce qui a été fait contre le très-saint patriarche Photius, & ceux qui reçoivent ces actes. Mon patriarche Théodose en a fait autant. Cosme, légat d'Alexandrie, dit : Le pape d'Alexandrie a déclaré nettement son sentiment dans ses lettres, & comme il charge de toutes sortes de malédictions ces actes, & ceux qui les reçoivent. Elie, légat de Jérusalem, dit : J'anathématise ceux qui ne reçoivent pas Photius pour patriarche légitime, comme a fait autrefois le saint patriarche Théodose de Jérusalem, & comme fait à présent son successeur Elie; rejettant pareillement tout ce qui a été ci-devant fait contre lui, principalement les actes où les députés des Sarrasins ont pris séance comme juges. Le concile s'écria : Nous sommes tous de cet avis, nous le déclarons tous, nous y applaudissons. C'est cet article de la lettre du pape Jean, qui nous fait le plus de plaisir. Dès devant qu'il l'eût ordonné, nous avions condamné tout ce qui a été dit ou écrit contre le patriarche Photius, étant parfaitement unis à lui. Le cinquiéme article étoit l'excommunication des schismatiques, c'est-à-dire, de ceux qui ne vouloient pas reconnoître Photius ; & elle ne manqua pas d'être confirmée dans ce concile. *Allat. pag.* 117. MS. *Beveteg. p.* 283. *D.*

A la fin de la session, le cardinal Pierre dit : Puisque par *Ibid. p.* 294. *A.*

AN. 880. 26. Janv.

la grace de Dieu tous les scandales sont ôtés, que la vérité examinée est devenue plus éclatante, & que la paix & la concorde est rendue à l'église, maintenant que l'heure de l'office divin est venue, si vous le jugez à propos, nous irons tous le célébrer avec le patriarche Photius. Le concile dit : Cette proposition est bonne & agréable à Dieu. Soit fait selon vôtre parole. Dieu conserve notre saint maître & prolonge ses jours pour le salut de son église.

XIX. Cinquiéme session *Ibid.*

La cinquiéme session fut tenue l'année suivante 880, le mardi vingt-sixiéme de Janvier, au côté droit des galleries hautes de la grande église; Photius présidant avec les trois légats du pape, & les trois des siéges Orientaux. Ce fut lui qui ouvrit l'action en disant : Le second concile œcuménique de Nicée, tenu sous le pape Adrien & le patriarche Taraise, est reconnu par notre église, pour le septiéme concile, & mis au rang des six autres. L'église Romaine & les siéges d'Orient reçoivent, comme nous, les décrets de ce concile; mais peut-être quelques-uns doutent encore s'il doit être mis au rang des conciles œcuméniques. Car on le dit ainsi, & jusques à présent nous n'en avons point sçu la vérité. Maintenant donc, mes freres, ordonnons tous ensemble, si vous le jugez à propos, que ce concile sera compté le septiéme œcuménique, & reconnu égal aux six autres.

Le cardinal Pierre dit : Nous voulons vous avertir que la sainte église Romaine étant d'accord avec toutes les autres, a reçu de tout tems les décrets de ce concile, tenu sous le pape Adrien & le patriarche Taraise, touchant les saintes images, & le nomme encore à présent le septiéme concile, le mettant au rang des six autres. Quiconque ne fait pas ainsi, soit anathême. Le concile dit : Après notre réunion avec l'église Romaine, dont notre patriarche Photius a été le médiateur, il nous convient d'être aussi d'accord sur ce sujet. Ainsi quiconque ne reconnoît pas le second concile de Nicée pour le septiéme œcuménique, soit anathême. Le même anathême fut répété par Eugène le premier des légats du pape, par Basile légat d'Antioche, & par Elie légat de Jérusalem.

p. 295.

Les légats du pape dirent : Nous vous prions qu'on aille trouver Métrophane, & qu'on lui dise : Le concile vous appelle de la part des légats, pour apprendre votre intention

touchant l'union de l'église. C'étoit le métropolitain de Smyrne, un des principaux adversaires de Photius, & un des trois à qui le pape avoit écrit. Le concile députa vers lui Basile évêque de Crète, Nicétas métropolitain de Smyrne, mis par Photius à la place de Métrophane, & Grégoire archevêque de Perge. Etant arrivés, ils dirent : Les légats de Rome & le concile vous mandent par nous de leur déclarer votre sentiment, & pour quelle raison vous vous séparez de l'église. Métrophane dit : Je suis malade, c'est pourquoi je ne puis guére parler. Je vous dirai néanmoins succintement, pourquoi je suis séparé de vous. J'aurois été volontiers me défendre, comme il est juste ; mais en ma conscience je suis fort mal, & je ne puis ni marcher, ni me tenir debout devant vous. C'est pourquoi je vous prie, s'il est possible, laissez-moi jusques à ce que je reprenne mes forces. Alors je me défendrai.

An. 880. 26. Janv.

tom. 8. conc. 1386. epist.

Les députés rapportérent au concile la réponse de Métrophane ; & les légats de Rome dirent : Suivant l'ordre que nous avons reçu du pape, nous l'avons exhorté, non pas une, mais deux & plusieurs fois, à quitter l'erreur & se réunir à l'église. Mais il prend de vains prétextes, alléguant sa maladie, qui ne l'empêche pas de parler long-tems pour ne rien dire, & l'empêche de dire un seul mot qui seroit salutaire, sçavoir : Je me réunis à l'église suivant l'ordre du pape. C'est pourquoi, conformément aux canons, nous le séparons de toute communion ecclésiastique, jusques à ce qu'il revienne à son pasteur. Car vous devez sçavoir que le pape Jean a donné au patriarche Photius la même puissance de lier & de délier, qu'il a reçue de S. Pierre, en vertu de laquelle Photius peut en notre absence condamner Métrophane. Photius dit aux légats : Nous vous tenons pour nos peres, comme légats du pape notre pere spirituel. Les légats ajoutérent : Le pape nous a ordonné, comme nous l'avons déja déclaré, que Photius tienne pour déposés tous ceux qui l'ont été par le pape Jean, & que le pape Jean tiendra pour déposés tous ceux qui l'ont été par Photius ; & si vous le jugez à propos, on en fera un canon.

p. 296.

p. 284.
p. 296.

XX. Canons.

Le concile dit : Qu'on le fasse. Et après qu'il eût été dressé, Pierre diacre & protonotaire le lut en ces termes : Premier canon. Le saint concile œcuménique a ordonné que les laïcs, les clercs ou les évêques d'Italie, demeurant en

An. 880. 16. Janv.

Asie, en Europe ou en Afrique, qui ont été déposés, excommuniés ou anathématisés par le pape Jean, soient aussi traités par le patriarche Photius comme soumis à la même censure ; & que ceux que le patriarche Photius aura excommuniés, déposés ou anathématisés, en quelque diocèse que ce soit, le pape Jean & l'église Romaine les regarde comme frappés de la même censure, sans préjudice des priviléges du saint siége de Rome. Les légats demandérent si l'on approuvoit ce canon ; & le concile répondit qu'il l'approuvoit. Elie légat d'Orient donna encore son approbation en particulier ; puis Basile légat d'Antioche dit : Nos évêques étant unis inséparablement à Photius, depuis qu'il est évêque, nous ont envoyés pour lui donner plein pouvoir de faire ce qu'il lui plaira de ceux qui se séparent de l'église, comme ayant l'autorité des siéges d'Orient & de Rome. Les légats du pape dirent : Béni soit Dieu, qui a uni tous les patriarches.

Le concile ajouta : Si ceux qui se sont séparés de l'église demandent à se réunir après la fin du concile, qu'en ordonnez-vous ? Les légats du pape dirent : Nous avons déja dit que le pape Jean a accordé au patriarche Photius la faculté de recevoir ceux qui reviendront, & d'excommunier les impénitens. Mais il faut envoyer des députés à Métrophane, lui signifier notre réponse, & la censure dont nous l'avons frappé. On députa Jean métropolitain d'Héraclée, Daniel d'Ancyre & George de Nicomédie ; & Métrophane s'excusa sur sa maladie comme la premiére fois, ajoutant que si les députés vouloient venir tous trois le trouver en particulier, il s'expliqueroit à eux. Cette réponse ayant été rapportée & lue dans le concile, les légats du pape dirent : Sa maladie ne l'empêchoit point de dire en un mot, au lieu de tant de paroles : Je me réunis à l'église. C'est pourquoi ces fuites ne lui serviront de rien pour se décharger de la censure. Ils ajoutérent, que Photius avoit tout pouvoir de la part du pape pour condamner Métrophane, même en leur absence.

p. 297.

Photius dit : Que vous semble de ceux qui ont quitté l'épiscopat pour embrasser la vie monastique ? peuvent-ils revenir à l'épiscopat ? Les légats dirent : Cela ne se pratique point chez nous. Si un évêque se réduit au rang des moines, c'est-à-dire des pénitens, il ne peut plus reprendre la dignité épiscopale. Les légats d'Orient, Basile & Elie, dirent : On ne l'a jamais vu non plus chez nous ; des moines sont quel-

quefois promus à l'épiscopat ; mais les évêques, devenus moines, ne peuvent demeurer évêques. Le concile dit : Il faut en faire aussi un canon ; car il y a souvent parmi nous des difficultés sur ce sujet. Les légats y consentirent. AN. 880. 26. Janv.

Le concile dit : Nous vous prions de faire aussi un canon contre les laïcs qui vont jusques à ce point d'insolence & de fureur, que de frapper ou mettre en prison des évêques ou des prêtres. Car encore que le cas soit arrivé rarement, nous sçavons toutefois qu'il n'y a pas beaucoup d'années qu'il est arrivé. La tentation en est plus grande, quand il n'y a point de peine marquée. Les légats d'Orient y consentirent, on dressa sur le champ ces deux canons, & Photius les fit lire en ces termes : Second canon. Bien que jusques ici on ait toléré quelques évêques, qui après être descendus à l'état monastique, ont remonté à la dignité épiscopale, le concile a corrigé cet abus, & déclare que si un évêque embrasse la vie monastique, il ne pourra plus reprendre l'épiscopat. Car les moines font profession de se soumettre & d'apprendre, non pas d'instruire & de gouverner. Troisiéme canon. Si un laïc, au mépris des loix impériales & des canons de l'église, est assez hardi pour frapper ou emprisonner un évêque, soit sans sujet, soit sous quelque prétexte, qu'il soit anathême. Le concile répéta l'anathême. p. 298.

XXI. Souscriptions. p. 299.

Photius demanda s'il restoit quelque chose à faire dans le concile ; & les légats du pape dirent : Souvenez-vous que, par notre instruction qui vous a été lue, il paroît que les évêques qui ont assisté au concile de Rome, pour la réception de Photius, & la cassation des actes faits contre lui, ont tous souscrit. Nous vous prions d'en faire autant ; & s'il y a encore des schismatiques cachés, Photius peut les recevoir à pénitence, ou les punir s'ils demeurent obstinés.

Photius & les légats d'Orient ensuite répondirent à cette proposition par des complimens. Alors les légats du pape, prenant le parchemin où étoient écrits les actes du concile, y souscrivirent. Puis on lut publiquement les souscriptions, qui portoient : Paul évêque d'Ancone, légat du saint siége & du pape Jean dans ce concile œcuménique, suivant l'ordre du pape, le consentement de l'église de C. P. des légats d'Orient & du concile, je reçois le révérendissime Photius comme patriarche légitime, & je communique avec lui. Je rejette & anathématise le concile assemblé contre lui à C. P.

AN. 880. 26. Janv. & tout ce qui a été fait contre lui du tems du pape Adrien. Et si quelques schismatiques s'éloignent encore de Photius leur pasteur, ils seront excommuniés jusques à ce qu'ils reviennent à sa communion. De plus, je reçois le second concile de Nicée, touchant les saintes images; je le nomme le septiéme concile œcuménique, & je le mets au rang des six autres.

Eugène évêque d'Ostie & le cardinal Pierre firent la même souscription; & après qu'elle eut été lue, le concile dit: Béni soit Dieu, qui a réuni son église par la coopération du pape Jean. Puis les légats d'Orient souscrivirent dans le même sens; ajoutant que leurs patriarches avoient reconnu Photius avant le concile. Après eux souscrivirent les métropolitains, p. 300. Procope de Césarée en Cappadoce, Grégoire d'Ephèse, Jean d'Héraclée, Daniel d'Ancyre, Théophylacte de Sardis, George de Nicomédie, & les autres évêques au nombre de trois cens quatre-vingts. Ainsi finit la cinquiéme session, après les acclamations ordinaires.

XXII. Sixiéme session, l'empereur présent. 8. Mars.

La sixiéme se tint le mardi huitiéme jour de Mars; non pas dans l'église, comme les précédentes, mais au palais dans la chambre dorée; parce que l'empereur Basile y assistoit, ou plutôt y présidoit, comme portent les actes, avec ses deux fils Léon & Alexandre, qu'il avoit fait reconnoître empereurs. p. 301. Tous les évêques étant assis, l'empereur Basile dit: Nous devions peut-être assister au concile, & procurer avec vous la paix & l'union des églises; mais des gens mal intentionnés auroient pu tourner notre présence au désavantage du concile, comme si l'union s'étoit faite par crainte ou par complaisance pour nous. C'est pourquoi nous avons jugé plus à propos de vous laisser premiérement tout régler ensemble de vous-même, avec une entiére liberté, & venir ensuite le recevoir & l'autoriser par notre souscription. Je crois seulement, si vous le jugez à propos, qu'il est bon de publier une profession de foi, non pas une nouvelle, mais celle du concile de Nicée, approuvée par tous les autres conciles.

Basile, légat d'Antioche, dit: Après que les schismes & les scandales ont été levés par vos soins, empereur chéri de Dieu, & par les priéres de notre pere spirituel le patriarche Photius; il est juste qu'il n'y ait qu'une confession de foi par toute l'église. Tous les autres évêques témoignérent leur consentement,

ſentement, même les légats du pape qui le donnérent les derniers. Or, c'étoit contre l'égliſe Romaine que cette propoſition ſe faiſoit; afin de condamner l'addition *Filioque*, ſous prétexte d'autoriſer le ſymbole de Nicée. AN. 880. 8. Mars.

Photius le fit donc lire avec une préface qui portoit: Nous conſervons la divine doctrine de Jeſus-Chriſt & de ſes apôtres, & les décrets des ſept conciles œcuméniques; nous rejettons ceux qu'ils ont condamnés, & recevons ceux qu'ils ont approuvés. C'eſt pourquoi nous embraſſons la définition de foi que nous avons reçue de nos peres; ſans en rien ôter, y rien ajouter, changer ou altérer, pour ne pas condamner nos peres, & leur faire une injure inexcuſable. Suivoit le ſymbole de Nicée, comme il fut réformé à C. P. puis on ajoutoit pour conclusion: Nous croyons tous ainſi, c'eſt en cette foi que nous avons été baptiſés, nous recevons pour nos freres & nos peres ceux qui croient ainſi. Mais ſi quelqu'un eſt aſſez hardi pour compoſer une autre confeſſion de foi, & la propoſer aux fidèles ou aux hérétiques convertis, ou pour altérer celle-ci par des paroles étrangéres, des additions ou des ſouſtractions, nous le dépoſons, s'il eſt clerc; & nous l'anathématiſons, s'il eſt laïc, ſuivant les décrets du concile. *Sup. liv.* XVIII. *n.* 6. *p.* 303.

Après la lecture de cet écrit, le concile s'écria: Nous croyons tous ainſi; c'eſt dans cette foi que nous avons été baptiſés & ordonnés: nous anathématiſons tous ceux qui croient autrement. Elie légat de Jéruſalem, & Coſme légat d'Alexandrie, dirent: Anathême à ceux qui ne confeſſent pas le ſymbole commun de la foi.

Photius demanda enſuite ſi le concile étoit d'avis que l'empereur ſouſcrivît à ſes actes, comme il l'avoit offert. Les métropolitains dirent: Non ſeulement nous en ſommes d'avis, mais nous l'en ſupplions. L'empereur ſouſcrivit donc de ſa main; le concile fit de grandes acclamations, & le pria de faire ſouſcrire ſes trois fils, les deux empereurs & le troiſiéme deſtiné à l'égliſe. Ils le firent, & le diacre Théophane lut les quatre ſouſcriptions. Celle de l'empereur Baſile porte: Que, conformément au préſent concile, il autoriſe le ſeptiéme concile œcuménique, reconnoît Photius pour patriarche de C. P. & rejette tout ce qui a été dit ou écrit contre lui. Celles des trois princes ſont ſemblables, & Etienne y prend la qualité de ſoudiacre. Enſuite Daniel métropolitain d'Ancyre & les autres évêques firent des priéres pour l'empe- *p.* 304.

An. 880. 8. Mars.

reur & des acclamations à l'ordinaire, dont la derniére est : Aux saints patriarches Photius & Jean longues années ; mettant Photius le premier.

XXIII. Septiéme & derniére session. 13. Mars.

La septiéme & derniére session fut tenue dans la grande église le dimanche treiziéme jour de Mars. Photius dit : Il est à propos, ce me semble, de lire, en présence de tout le concile, la définition de foi qui fut hier publiée, en faveur de ceux qui n'y étoient pas présens. C'est-à-dire, qu'il n'y avoit eu qu'une partie des évêques à la session tenue dans le palais, quoique selon les actes tous les trois cens quatre-vingts y eussent assisté. Le concile approuva cette proposition : le diacre Pierre lut l'exposition de foi, qui fut confirmée ; & on répéta l'anathême contre quiconque oseroit en rien ôter ou y ajouter. Ensuite Procope de Césarée fit un discours, où il releva l'affection & la confiance de l'empereur pour Photius, dont il fit le panégyrique ; osant même le comparer à Jesus-Christ, & lui appliquer ces paroles de S. Paul : Nous avons un pontife qui a pénétré le ciel. Puis les légats du pape dirent : Si quelqu'un ne reconnoît pas Photius pour patriarche, & ne communique pas avec lui, que son partage soit avec Judas, & qu'on ne le reconnoisse pas pour chrétien. Le concile y applaudit & finit par des acclamations, dont la derniére fut encore : Aux patriarches Photius & Jean longues années.

p. 305. *p. 286. B.* *Heb. IV. 14. p. 287.*

XXIV. Lettre du pape sur le *Filioque*.

Tels sont les actes du concile de Photius, si l'on peut y ajouter foi, sçachant combien il étoit habile & hardi faussaire. A la fin de ces actes, on trouve une lettre du pape Jean à Photius, qui porte en substance : Nous sçavons les mauvais rapports que l'on vous a faits de notre église & de nous, & qui ne sont pas sans apparence ; mais j'ai voulu vous éclaircir, avant même que vous m'en écriviez. Vous sçavez que votre envoyé nous ayant consulté depuis peu sur le symbole, a trouvé que nous le gardions tel que nous l'avons reçu d'abord, sans y avoir rien ajouté ni en avoir rien ôté ; sçachant bien quelle peine mériteroient ceux qui l'oseroient faire. C'est pourquoi nous vous déclarons encore, pour vous rassûrer touchant cet article qui a causé du scandale dans les églises, que non seulement nous ne parlons pas ainsi : mais que ceux qui ont eu l'insolence de le faire les premiers, nous les tenons pour des transgresseurs de la parole de Dieu, & des corrupteurs de la doctrine de Jesus-Christ, des apôtres & des peres qui nous ont donné le

Bevereg. p. 306. *Joan. ep. 320.*

symbole ; & nous les rangeons avec Judas, comme déchirant les membres de Jesus-Christ. Mais je crois que vous n'ignorez pas, étant aussi sage que vous êtes, qu'il n'y a pas peu de difficulté d'amener le reste de nos évêques à ce sentiment, & de changer promptement un usage de cette importance, affermi depuis tant d'années. C'est pourquoi nous croyons qu'on ne doit contraindre personne à quitter cette addition faite au symbole ; mais user de douceur & d'œconomie, exhortant peu à peu les autres à renoncer à ce blasphême. Ceux donc qui nous accusent, comme étant dans ces sentimens, ne disent pas la vérité ; mais ceux-là ne s'en éloignent pas, qui disent qu'il y a encore des gens parmi nous, qui osent parler ainsi. C'est à vous à travailler avec nous, pour ramener avec douceur ceux qui se sont écartés. AN. 880.

Nous avons vu, par la conférence des envoyés de Charlemagne avec le pape Léon III, que l'on n'avoit point reçu à Rome l'addition *Filioque* au symbole de Nicée ; & que le pape n'approuvoit pas cette addition qui étoit reçue en France : quoiqu'il ne doutât pas de la vérité qu'elle exprime, sçavoir, que le Saint-Esprit procède du Pere & du Fils. Ainsi le pape Jean VIII, sçachant que les Grecs étoient scandalisés de cette addition, pouvoit avec vérité dire que l'église Romaine ne l'avoit point reçue, & blâmer ceux qui l'avoient introduite ; & s'il use contr'eux d'expressions trop fortes, on peut les attribuer à sa complaisance pour Photius & pour l'empereur Basile, qui lui a fait faire tant de fautes. Mais il ne touche point en cette lettre au fond de la doctrine. Ce qui n'a pas empêché depuis les Grecs schismatiques de prendre avantage de cette lettre, & de tout ce qui fut fait sur ce sujet au concile de Photius, qu'ils tiennent pour le vrai huitiéme concile œcuménique, ne comptant pour rien celui de l'an 869.

Sup. liv. XLV. *n.* 48.

A la suite du concile de Photius, on trouve trois lettres écrites par lui à des évêques d'Italie, après le concile & la réunion des deux églises. Sçavoir, à Marin de Castello, à Gauderic de Vélétri, & à Zacharie d'Anagnia. Il leur envoie des présens, & leur demande la continuation de leur amitié altérée par sa disgrace.

Bevereg. p. 290.

XXV. Etat de l'Orient. *Sup. liv.* LI. *n.* 3. *Elmac.* II. *c.* 14. *p.* 160.

Voyons maintenant l'état de l'Orient, pour mieux entendre ce qui a été dit des députés qui en vinrent à ce concile. Le calife Moutaz ayant régné trois ans & demi dans la

AN. 880. négligence & les plaisirs, comme ses prédécesseurs, fut forcé à se déposer, puis enfermé dans un cachot, où on le laissa mourir de faim. C'étoit l'an de l'hégire 255, de Jesus-Christ 869. Son successeur fut Mahomet fils du calife Vathec, que l'on nommoit Mouhtadi. Celui-ci avoit du mérite, & voulut rétablir l'ordre. Il défendit le vin, chassa les chanteurs, les bouffons & les devins, ôta les impôts, & rendoit justice en personne deux fois la semaine, l'alcoran à la main. Mais au bout d'onze mois, les Turs mutinés le tuérent, après l'avoir traité indignement. Son successeur fut Moutamid, fils du calife Moutavaquel. Il commença à régner en 256, 870, & s'abandonna au plaisir, ce qui causa plusieurs révoltes, sous prétexte de religion; & toutefois il régna vingt-trois ans, jusques à l'an 279, 892. De son tems Ahmed, fils de Touloun gouverneur d'Egypte, prit Antioche sur le calife, qu'il ne reconnoissoit plus; & comme Mouaffec frere du calife, & gouverneur à sa place, ne pouvoit réduire Ahmed par la force, il le fit excommunier comme rebelle dans toutes les mosquées de Bagdad. Car les Musulmans avoient leurs censures à l'imitation des chrétiens. Ce fut l'an 265, 879, qu'Ahmed prit Antioche; & c'est lui sans doute qui, dans une lettre du patriarche Théodose, se trouve nommé Ebintaëloum; mais il faut lire Ebin-Touloun, le fils de Touloun.

c. 16.

Sup. n. 13.

Ce Théodose ou Thadous, patriarche Melquite d'Antioche, avoit été ordonné la premiére année du calife Mouthamid, qui est l'an 870, après Etienne, qui ne tint le siége qu'un jour; mais Théodose le remplit vingt ans. Le patriarche Melquite de Jérusalem se nommoit aussi Théodose, & mourut la dixiéme année du même calife, c'est-à-dire l'an 880. Il eut pour successeur Elie, dont le pere Manzour avoit aidé aux Musulmans à prendre Damas, & pour ce sujet avoit été excommunié par tout le monde. Elie tint ce siége vingt-neuf ans. Nous avons de lui une lettre de l'année 881, indiction quatorziéme, adressée aux rois, à tous les évêques & les fidèles de France, par laquelle il dit: Que le prince du pays s'étant fait chrétien, a permis de rétablir les églises qui étoient prêtes à tomber. Mais, ajoute-t-il, n'ayant point d'argent pour faire cette dépense, & n'en trouvant point à emprunter, nous avons engagé les vignes & les plants d'oliviers appartenans à l'église, & jusqu'aux vases sacrés. Ce

Eutych. p. 471. tom. 2.

Tom. 2. Spicil. p. 272. & præf. 1. Sæc. 6. Act. B. n. 8.

qui n'eſt pas encore ſuffiſant ; & cependant nous n'avons point de quoi fournir au luminaire des égliſes, à la nourriture des pauvres & des moines, & à la rédemption des captifs. C'eſt pourquoi nous avons recours à votre charité. On ne voit point qui pouvoit être ce prince converti; mais je ne ſçais ſi ces Orientaux étoient ſcrupuleux de feindre ce qui pouvoit leur attirer des aumônes. Cette lettre fut envoyée par deux moines, Giſpert & Rainard, dont les noms font bien voir qu'ils étoient Francs, & qu'ils s'étoient retirés à la terre ſainte.

Le patriarche Melquite d'Alexandrie étoit Michel fils de Bacam, qui mourut l'an de l'hégire 256, 870 de Jeſus-Chriſt; & deux ans après, l'an 258, on mit à ſa place un autre Michel, qui tint le ſiége trente-quatre ans. Mais le patriarche Jacobite d'Alexandrie étoit Oſanius ou Sanut, qui tint le ſiége onze ans, juſques en 877. Son ſucceſſeur fut Michel, pendant vingt-cinq ans. Ahmed fils de Touloun le fit beaucoup ſouffrir, & le chargea de ſi grandes taxes, qu'il fut obligé de vendre aux Juifs la quatriéme partie des égliſes d'Alexandrie, & d'impoſer à chaque chrétien une capitation. Il vendit auſſi les biens des moines; & encore ne put-il payer que la moitié de ſa taxe, qui étoit de vingt mille dinars ou ſous d'or.

Chr. Orient. p. 111.

Elmac. p. 176.

C'eſt ce que je trouve des égliſes d'Orient. La ſervitude où ces patriarches vivoient, rend moins étonnante leur facilité à envoyer des légats pour ou contre Photius, ſelon que ceux qui les demandoient étoient plus puiſſans, & leur donnoient plus d'aumônes. Le lecteur jugera quel fonds il doit faire ſur des témoins qui ſe dédiſoient ſi facilement.

L'empereur Baſile envoya du ſecours en Italie, comme il avoit promis au pape, ſous la conduite de Grégoire ſpataire, Théophilacte turmarque, & Diogène comte. Le pape ayant appris qu'ils étoient arrivés à Naples, & qu'ils y avoient défait une multitude de Sarraſins, leur écrivit pour les en féliciter, & leur mander de venir à Rome avec quelques galéres, pour la défendre contre les mêmes ennemis. En même tems il écrivit à Athanaſe archevêque de Naples & au peuple d'Amalfi, pour le preſſer de rompre leur alliance avec ces infidèles.

Epiſt. 240.

Epiſt. 241. 242.

XXVI. Fin de S. Méthodius des Sclaves.

Méthodius, archevêque des Moraves, étoit venu à Rome, ſuivant l'ordre qu'il en avoit reçu du pape l'année précédente.

AN. 880. Sup. n. 6. Epist. 194. Epist. 247.

Le pape ayant eu de lui les éclairciſſemens qu'il deſiroit ſur ſa foi & ſur ſa conduite, le renvoya avec une lettre au comte Suentopoulc, prince des Sclaves établi en Moravie, où après avoir loué ce prince de ſa dévotion à S. Pierre & au ſaint ſiége, il dit : Nous avons interrogé votre archevêque Méthodius, en préſence de nos freres les évêques, s'il croyoit le ſymbole de la foi, & le chantoit à la meſſe, comme le tient l'égliſe Romaine, & comme il a été reçu dans les ſix conciles univerſels. Il a déclaré qu'il le tenoit & le chantoit ſuivant la tradition de l'égliſe Romaine. Ainſi l'ayant trouvé orthodoxe dans ſa doctrine, & capable de ſervir l'égliſe, nous vous le renvoyons pour gouverner celle qui lui a été confiée, & vous ordonnons de le recevoir avec l'honneur convenable. Car nous lui avons confirmé le privilége d'archevêque : enſorte que, ſelon les canons, c'eſt à lui à régler toutes les affaires eccléſiaſtiques.

Nous avons auſſi conſacré évêque de Nitrie le prêtre Vichin, que vous nous avez envoyé : nous voulons qu'il obéiſſe en tout à ſon archevêque, ſuivant les canons ; & que dans le tems convenable vous nous envoyiez un autre prêtre ou diacre, du conſentement de l'archevêque, afin que nous l'ordonnions de même, pour quelque autre égliſe où vous jugerez néceſſaire d'ériger un ſiége épiſcopal ; & qu'avec ces deux évêques, votre archevêque puiſſe en ordonner d'autres dans les lieux où ils pourront réſider avec honneur. L'évêché de Nitrie ſubſiſte encore dans la haute Hongrie, ſous l'archevêque de Gran, & peut faire juger juſques où s'étendoit la domination de Suentopoulc. Le pape continue : Nous voulons que les prêtres, les diacres & les autres clercs, ſoit Sclaves, ſoit d'autre nation, qui ſont dans les terres de votre obéiſſance, ſe ſoumettent en tout à votre archevêque ; & s'il s'en trouve de déſobéiſſans & de ſchiſmatiques, qu'après une ſeconde admonition ils ſoient chaſſés de vos terres.

Enfin nous approuvons les lettres ſclavones inventées par le philoſophe Conſtantin, & nous ordonnons de publier en la même langue les actions & les louanges de Jeſus-Chriſt, puiſque S. Paul dit, que notre langue doit confeſſer qu'il eſt dans la gloire de Dieu le Pere. Car il n'eſt point contraire à la foi d'employer la même langue ſclavone, pour célébrer la meſſe, lire l'évangile, & les autres écritures de l'ancien & du nouveau Teſtament, bien traduites, ou chanter les au-

Phil. II. 11.

tres offices des heures. Celui qui a fait les trois langues principales, l'hébreu, le grec & le latin, a fait aussi toutes les autres pour sa gloire. Nous voulons toutefois que pour marquer plus de respect à l'évangile, on le lise premiérement en latin, puis en sclavon, en faveur du peuple qui n'entend pas le latin, comme il se pratique en quelques églises; & si vous & vos officiers aiment mieux entendre la messe en latin, nous voulons qu'on vous la dise en latin. Cette lettre est du mois de Juin 880, indiction treiziéme; & fait voir que le pape Jean, après avoir oui les raisons de Méthodius, changea d'avis touchant l'usage des langues vulgaires dans les divins offices. On dit encore la messe en sclavon, en quelques endroits de Dalmatie & de Moravie.

Epist. 268. Vita ap. Boll. 9. Mart. t. 7. p. 24.

Méthodius retourna donc continuer ses travaux : mais ce ne fut pas sans opposition. On le voit par une lettre que le pape Jean lui écrivit l'année suivante, pour le consoler & l'encourager. Il convertit à la foi Borivoï ou Vorsivoï duc de Bohême, avec trente de ses comtes; & après les avoir instruits & fait observer les jeûnes solemnels, il les baptisa, & leur donna un prêtre pour les affermir dans la foi. Ludmille, femme de Borivoï, se convertit aussi, & souffrit le martyre : & tels furent les commencemens de l'église de Bohême. Enfin Méthodius revint à Rome, où il mourut, & fut enterré avec son frere Cyrille dans l'église de S. Clément. Ils sont tous deux honorés comme saints lemême jour, qui est le neuviéme de Mars.

Martyr. R. 9. Mart.

XXVII. Lettre du pape à C P. *Epist. 251.*

Le pape Jean ayant reçu quelque secours des Grecs, qui étoient arrivés en Italie, & appris ce qui s'étoit passé au concile de C. P. écrivit à l'empereur Basile le treiziéme d'Août 880, indiction treiziéme. Il le loue du zèle qu'il a fait paroître pour la réunion de l'église, & l'exhorte à la maintenir. Il le remercie d'avoir envoyé des galéres pour la défense des terres de saint Pierre, d'avoir rendu à l'église Romaine le monastére de S. Serge à C. P. & d'avoir remis au saint siége la jurisdiction sur la Bulgarie. Ce qui veut dire que l'empereur l'avoit promis; mais on n'en voit point d'exécution. Il ajoute à la fin : Nous recevons ce que le concile de C. P. a accordé par grace, pour la restitution du patriarche Photius; mais si nos légats ont fait quelque chose contre nos ordres, nous ne le recevons point, & ne jugeons point qu'il soit d'aucune vertu.

AN. 880.

Epist. 250.

Il écrivit de même à Photius, se réjouissant avec lui de la réunion de l'église de C. P. mais se plaignant de ce que l'on n'avoit pas suivi ses ordres. Nous avions résolu, dit-il, que l'on vous traiteroit avec miséricorde; & vous écrivez, qu'il n'y a que ceux qui ont mal fait, qui doivent la demander. N'alléguez pas une telle excuse, de peur d'être de ceux qui se justifient devant les hommes. Puisque l'on dit que vous connoissez l'humilité, ne trouvez pas mauvais que l'église vous ait ordonné de demander miséricorde. Il conclud en déclarant qu'il reçoit le concile de C. P. mais avec la même restriction que dans la lettre à l'empereur. Ce qui montre qu'il se défioit de ses légats.

Sup. liv. LI. *n.* 16.
Steph. V. *epist.* I.

On croit que ces lettres furent envoyées par l'évêque Marin, qui étant diacre & légat du pape Adrien II, avoit présidé au concile de C. P. huitiéme œcuménique, en 870. Il est certain que le pape Jean l'envoya à C. P. depuis le concile de 880, & que ne voulant pas consentir à l'abrogation du concile huitiéme, il fut mis en prison & y demeura un mois.

XXVIII.
Charles le Gros empereur.
Epist. 255.

Bien que la flotte envoyée en Italie par l'empereur Basile, eût remporté une victoire considérable sur les Sarrasins, Rome ne fut pas délivrée. C'est ainsi que le pape en écrivoit le trentiéme d'Octobre 880, à Charles l'un des rois de Germanie; & il ajoutoit : Nous ne laissons pas d'être persécutés par les Sarrasins & par nos concitoyens : ensorte qu'il n'y a pas de sûreté à sortir hors des murailles de Rome, soit pour le travail nécessaire à la subsistance, soit pour les actes de religion. C'est pourquoi, si vous ne venez promptement nous secourir, vous serez coupable de la perte de ce pays.

Epist. 246. 249.

Il lui fait les mêmes instances en plusieurs autres lettres, où l'on voit que sa principale espérance étoit alors en ce prince.

Epist. 252.

Dans une du dixiéme de Septembre 880, il dit qu'il l'attend à Rome, & lui promet d'accomplir ce qu'il a promis,

Ann. Fuld. 880.

c'est-à-dire, de le couronner empereur. Le roi Carloman son

Ann. Bertin. 880.

frere aîné étoit mort dès le vingt-deuxiéme de Mars de la même année 880. Le roi Louis son autre frere étoit assez occupé contre les courses des Normands & les révoltes des Sclaves. Ainsi le roi Charles étant venu à Rome sur la fin de

Metens. 881.

cette année, le pape le couronna empereur le jour de Noël. On le distingue par le nom de Charles le Gros.

Anspert archevêque de Milan avoit sans doute consenti à ce

ce couronnement, car il rentra en même tems dans les bonnes graces du pape. Au mois de Novembre 880, le pape lui avoit encore écrit une lettre assez dure, à l'occasion de deux moines qu'il avoit fait emprisonner : mais le quinziéme de Février 881 il confirma l'ordination de Joseph, qu'Anspert avoit sacré évêque d'Ast, quoique auparavant le pape Jean lui-même eût cassé l'ordination faite par Anspert du même Joseph, pour l'évêché de Verceil. En même tems le pape ordonne à Anselme, archidiacre de Milan, de retourner sous l'obéissance de l'archevêque dont il s'étoit séparé : & à un seigneur nommé Atton, de rendre des biens usurpés sur l'église de Milan, les menaçant l'un & l'autre d'excommunication. Anspert mourut l'année suivante 882, & Anselme lui succéda.

AN. 880.

AN. 881. *Epist.* 256.

Epist. 260. *Epist.* 261.

Epist. 262.

XXIX. Athanase de Naples excommunié.

Epist. 265. *Tom.* 9. *conc. p.* 336. *Epist.* 270.

Au contraire le pape excommunia Athanase, évêque de Naples, dans un concile tenu à S. Pierre de Rome au mois d'Avril 881. La sentence portoit : Nous avons souvent admonesté Athanase, évêque de Naples, de rompre le traité fait avec les Sarasins ; & lui avons donné pour cet effet de grandes sommes d'argent. Il a promis de le faire & de se séparer de leur alliance, à condition, s'il y retournoit, d'être déposé du sacerdoce & anathématisé : mais il a méprisé toutes ces promesses, il s'est souvent moqué de nous, & a partagé le butin avec eux. C'est pourquoi nous l'avons privé de toute communion ecclésiastique, & anathématisé comme ennemi de la chrétienté, jusques à ce qu'il se sépare entiérement des Sarrasins. Le pape envoya aussi cette sentence aux évêques voisins de Gayette, de Capoue, de Véroli, d'Amalfi, de Bénévent & de Salerne.

Athanase demeura plus d'un an en cet état : mais enfin il envoya un de ses diacres au pape, pour le prier de l'absoudre, en renonçant à l'alliance des Sarrasins. Le pape envoya à Naples l'évêque Marin trésorier du saint siége, & un autre homme considérable nommé Sicon, avec une lettre par laquelle il absout Athanase de l'excommunication & de la suspense. A condition, dit-il, qu'en présence de nos députés, vous nous enverrez le plus que vous pourrez des principaux d'entre les Sarrasins, dont nous marquons les noms, après avoir égorgé les autres. Cette condition d'absolution, imposée par un pape à un évêque, n'est guéres conforme à l'ancienne douceur de l'église.

Epist. 294.

AN. 881.
XXX.
Concile de Fismes.
Tom. 9. conc. p. 337.
Martyr. R. 6. Januar.

En même tems que se tenoit à Rome le concile où Athanase fut condamné, les évêques de plusieurs provinces de France en tinrent un à Fismes au diocèse de Reims, dans l'église de sainte Macre martyre, que l'on honore le sixiéme de Janvier. Ce concile commença le second jour d'Avril 881, indiction quatorziéme; l'archevêque Hincmar y présidoit, & on reconnoît son style dans les huit articles qui nous en restent. Ce sont plutôt de longues exhortations, que des canons. Le premier marque la distinction des deux puissances, la sacerdotale & la royale, rapportant le fameux passage du pape
c. 3. S. Gelase. On en cite un grand de S. Grégoire contre la né-
c. 4. gligence des évêques. On ordonne que les commissaires du roi avec l'évêque diocésain, s'informeront de l'état des monastéres, tant de chanoines, que de moines & de religieuses, du consentement de ceux qui en jouissent. Ils examineront le nombre & les mœurs des religieux, leur subsistance, les réparations des lieux réguliers, le trésor, la bibliothèque, l'hospitalité & les aumônes. Ils en dresseront des états exacts qu'ils enverront au roi, afin qu'il puisse y pourvoir avec le conseil des évêques. C'est que les monastéres, possédés souvent par des seigneurs séculiers, tomboient dans une extrême
c. 5. décadence. On rapporte plusieurs passages de l'écriture &
c. 6. des peres contre les pillages, qui devenoient toujours plus fréquens; & on y ajoute des extraits des capitulaires, pour
c. 7. montrer au roi & à ses officiers comme ils doivent les ré-
c. 8. primer. On insiste sur la nécessité de la pénitence & de la restitution du bien mal acquis. Enfin le concile s'adresse au roi, qui étoit Louis III en cette partie de France; car son frere Carloman régnoit en Bourgogne & en Aquitaine. On lui propose l'exemple de Charlemagne, qui avoit toujours auprès de lui trois des plus sages de son conseil, & mettoit sous le chevet de son lit des tablettes, où il marquoit toutes les pensées qui lui venoient, même la nuit, touchant le bien de l'église ou de son état, pour les communiquer à son conseil. On représente au jeune prince, qu'il a plusieurs compagnons dans la dignité royale, & qu'il n'est presque plus roi que de nom; & on l'exhorte à s'élever par sa sa-
Ap. Hinc. opusc. 16. to. 2. p. 225. gesse au-dessus de son âge. Enfin ce concile envoya au roi une grande exhortation contre les ravisseurs qui enlevoient des veuves, des filles malgré leurs parens, & même des religieuses, y joignant plusieurs extraits des canons.

Odon évêque de Beauvais étant mort, on présenta au concile de Fismes un décret d'élection du clergé & du peuple en faveur d'un clerc nommé Odacre, que la cour protégeoit, mais qui fut jugé indigne par le concile; & on envoya au roi des évêques avec une lettre contenant les clauses de refus, & demandant la liberté des élections. La cour s'en offensa; & l'archevêque Hincmar apprit que l'on disoit, que quand le roi permettoit de faire une élection, on devoit élire celui qu'il vouloit : que les biens ecclésiastiques étoient en sa puissance, & qu'il les donnoit à qui il lui plaisoit. Hincmar reçut ensuite une lettre du roi, où il témoignoit vouloir suivre ses conseils, tant pour les affaires de l'état, que pour celles de l'église : le priant d'avoir le même attachement pour lui, qu'il avoit eu pour les rois ses prédécesseurs; & ajoutoit: Je vous prie que, de votre consentement & par votre ministére, je puisse donner l'évêché de Beauvais à Odacre votre cher fils & mon fidèle serviteur. Si vous avez cette complaisance pour moi, j'honorerai en tout ceux que vous affectionnerez le plus.

AN. 881. *Hincmar. ep.* 12. *tom.* 2. *p.* 288. *n.* 3. *n.* 4. *n.* 6. *n.* 7. *n.* 8. 9.

XXXI. Lettre d'Hincmar pour la liberté des élections. *Epist.* 12. *n.* 2.

Hincmar répondit en substance : Dans la lettre de notre concile, il n'y a rien contre le respect qui vous est dû, ni contre le bien de votre état; elle ne tend qu'à conserver au métropolitain & aux évêques de la province, le droit d'examiner & de confirmer les élections suivant les canons. Que vous soyez le maître des élections & des biens ecclésiastiques, ce sont des discours sortis de l'enfer & de la bouche du serpent. Souvenez-vous de la promesse que vous avez faite à votre sacre, & que vous avez souscrite de votre main, & présentée à Dieu sur l'autel devant les évêques : faites-vous-la relire en présence de votre conseil, & ne prétendez pas introduire dans l'église ce que les grands empereurs vos prédécesseurs n'ont pas prétendu de leur tems. J'espére vous conserver toujours la fidélité & le dévouement que je vous dois, & je n'ai pas peu travaillé pour votre élection; ne me rendez donc pas le mal pour le bien, en voulant me persuader dans ma vieillesse de m'écarter des saintes règles, que j'ai suivies, graces à Dieu, jusques ici, pendant trente-six ans d'épiscopat. Quant aux promesses que vous me faites, je ne prétens vous rien demander que pour votre propre salut, en faveur des pauvres. Mais je vous prie de considérer que les ordinations contre les canons sont simoniaques, &

n. 5. *n.* 7. *n.* 9. *n.* 10.

An. 881. que tous ceux qui en sont les médiateurs, participent à ce crime. Je ne vous ai point ici parlé de mon chef, ni débité mes pensées. Je vous ai rapporté les paroles de Jesus-Christ, de ses apôtres & de ses saints, qui règnent avec lui dans le ciel; craignez de ne les pas écouter. Que les évêques s'assemblent donc en ce concile, pour procéder à une élection réguliére avec le clergé & le peuple de Beauvais, & de votre consentement.

Epist. 13. p. 196. n. 5. Sur cette réponse, Hincmar reçut le treiziéme de Juin une autre lettre plus pressante, où on faisoit dire au roi : Si vous ne consentez pas à l'ordination d'Odacre, je tiendrai pour certain que vous ne voulez pas me rendre le respect qui m'est dû, ni conserver mes droits; mais résister en tout à ma volonté. Contre mon égal, j'emploierois tout mon pouvoir pour maintenir ma dignité : mais je dois mépriser un sujet qui veut la déprimer. Il n'en sera point autrement de cette affaire, jusqu'à ce que j'en aie informé le roi mon frere & les rois mes cousins; pour assembler tous les évêques de nos royaumes, qui prononceront conformément à notre dignité. Enfin s'il est nécessaire, nous ferons encore d'ailleurs ce qui sera raisonnable.

La réponse d'Hincmar fut à proportion plus vigoureuse. Sur le manque de respect & la désobéissance, il donne un démenti au secrétaire qui a écrit la lettre; sur le mépris qu'elle témoigne de lui, il relève la puissance spirituelle, & dit : Ce n'est pas vous qui m'avez choisi pour gouverner l'église; mais c'est moi qui, avec mes collégues & les autres fidèles, vous ai élu pour gouverner le royaume, à condition d'observer les loix. Nous ne craignons point de rendre raison de notre conduite devant les évêques, parce que nous n'avons rien fait que suivant les canons. Mais si vous ne changez ce que vous avez mal fait, Dieu le redressera quand il lui plaira. L'empereur Louis n'a pas tant vécu que son pere Charles. Votre aïeul Charles n'a pas tant vécu que son pere, ni votre pere autant que le sien. Et quand vous êtes à Compiégne à leur place, baissez les yeux, voyez où est votre pere, & demandez où est enterré votre aïeul; & ne vous élevez pas devant celui qui est mort pour vous & ressuscité, & ne meurt plus. Vous passerez promptement : mais l'église avec ses pasteurs, sous Jesus-Christ leur chef, subsistera éternellement, suivant sa promesse. Cette menace

d'Hincmar pouvoit paroître une prophétie, quand on vit ce jeune roi Louis mourir l'année suivante.

Il continue : Quant à ce qui suit, que s'il est nécessaire, vous ferez d'ailleurs ce qui sera raisonnable ; je vois bien que c'est pour m'intimider. Mais vous n'avez de puissance que celle qui vous est donnée d'en-haut : & Dieu veuille, soit par vous, soit par qui il lui plaira, me tirer de cette prison, je veux dire, de ce corps vieux & infirme, pour m'appeller à lui, que je desire voir de tout mon cœur ; non pour mes mérites, je n'ai mérité que du mal ; mais par sa miséricorde & sa grace gratuite. Que si j'ai péché en consentant à votre élection, contre la volonté & les menaces de plusieurs ; je prie Dieu que vous m'en punissiez en cette vie, afin de ne l'être pas dans l'autre. Et puisque vous avez tant à cœur l'élection d'Odacre, mandez-moi le tems auquel les évêques de la province de Reims, avec ceux qui vous ont été députés par le concile de Fismes, se pourront assembler. Je m'y ferai porter si je suis encore en vie. Faites-y venir Odacre, avec ceux qui l'ont élu, soit du palais, soit de l'église de Beauvais ; venez-y, si vous l'avez agréable, ou y envoyez des commissaires : & l'on verra si Odacre est entré dans la bergerie par la porte. Mais qu'il sçache que, s'il ne vient, nous l'irons chercher quelque part qu'il soit dans la province de Reims, & nous le jugerons selon les canons, comme usurpateur d'une église ; ensorte qu'il ne fera jamais aucune fonction ecclésiastique, en quelque lieu que ce soit de cette province, & que tous ceux qui auront eu part à son crime seront excommuniés, jusques à ce qu'ils satisfassent à l'église.

Joan. XIX. 11.

XXXII. Odacre excommunié. *Opusc. 52. p. 811.*

Enfin l'intrusion d'Odacre ayant déja duré plus d'un an, Hincmar, avec les évêques de sa province, publia une sentence contre lui, où il dit : Il n'a pas craint le jugement de Dieu, ni considéré qu'au Jeudi-saint dernier, plusieurs que l'évêque Odon avoit mis en pénitence publique, sont demeurés sans être réconciliés, ni recevoir la communion ; que plusieurs n'ont pu recevoir le baptême solemnel, ni la confirmation. Qu'il est mort plusieurs curés dans les paroisses de la campagne, où plusieurs enfans ont pu mourir sans baptême, & plusieurs autres personnes sans absolution, sans extrême-onction, sans viatique, & sans priéres solemnelles pour le repos de leurs ames. Au lieu que l'œconome de l'église doit en conserver les revenus pendant la vacance, Oda-

AN. 881. cre s'est emparé par voie de fait, & par la puissance séculiére, non seulement des revenus, mais de tous les biens de l'église de Beauvais; & nous sçavons, que pour obtenir cette dignité, il a donné de l'argent & d'autres choses, par des personnes qui ne sont pas inconnues. C'est pourquoi attendu qu'il n'est point clerc de la province de Reims, nous le déclarons excommunié suivant les canons; & s'il demeure dans sa contumace, incapable de faire jamais aucune fonction cléricale dans cette province, ni de recevoir la communion qu'à la mort en viatique. L'opposition d'Hincmar eut son effet, & Odacre n'est point compté entre les évêques de Beauvais.

XXXIII. Formule des élections d'évêques. *Sup. liv.* XLVI. *n.* 47. *tom.* 2. *conc. Gal. app. tom* 8. *conc. gener. p.* 1866. *n.* 1.

La liberté dans les élections des évêques, rétablie par Louis le Débonnaire, subsistoit encore; & nous en voyons la pratique en plusieurs actes du tems, recueillis par le pere Sirmond, dont j'estime important de faire mention dans cette histoire. Premiérement, sitôt qu'un évêque étoit mort, l'église vacante envoyoit des députés au métropolitain. On le voit par une lettre d'Hincmar au roi Charles le Chauve, où il dit: Trois clercs & deux laïcs de l'église de Senlis sont venus me trouver pour m'avertir de la mort de notre frere Erpoin, & m'apporter une requête du clergé & du peuple, afin qu'on leur donne un pasteur selon les règles. Je leur ai demandé s'ils avoient ordre de proposer une certaine personne; ils m'ont répondu qu'ils n'avoient ordre que de me prier de leur procurer auprès de vous la liberté ordinaire de l'élection. Quoique j'eusse appris la mort d'Erpoint dès le jour précédent, je n'ai rien voulu vous en écrire que je n'eusse reçu des députés de cette église selon la coutume. C'est pourquoi je vous prie de me marquer par vos lettres celui qui vous plaira d'entre les évêques nos confreres, afin que je lui envoie mes lettres canoniques, pour l'établir visiteur dans cette église. Il fera faire l'élection, dont il m'apportera lui-même ou m'enverra le décret, souscrit de tous; & ce sera moi qui vous en donnerai avis. Quand j'aurai reçu votre consentement, j'enverrai mon mandement aux évêques de la province de Reims, leur marquant le jour & le lieu où ils s'assembleront pour l'ordination de l'évêque élu; afin qu'ils y viennent eux-mêmes, ou y envoient, par un prêtre ou un diacre, leurs lettres de consentement.

n. 2. La forme de la commission de l'évêque visiteur se trouve

dans une lettre du même Hincmar à Hedenulfe évêque de Laon, pour prendre soin de l'église de Cambrai, après la mort de l'évêque Jean. Vous vous rendrez, lui dit-il, au plutôt à cette église, & vous exhorterez publiquement le peuple d'élire sans passion, & d'un commun consentement, celui qu'ils trouveront le plus digne, & en qui il n'y aura aucune irrégularité. Je vous envoie le formulaire de l'élection, que vous ferez lire publiquement, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance. L'élection ne doit pas être faite seulement par le clergé de la ville; tous les monastéres du diocèse & tous les curés de la campagne doivent y envoyer des députés porteurs de leurs suffrages unanimes. Les laïcs nobles & les citoyens y seront aussi présens, car tous doivent élire celui à qui tous doivent obéir. S'ils s'accordent à choisir une personne capable, faites-leur faire un décret, qui sera souscrit de chacun; & quand je leur manderai, ils m'enverront l'élu avec le décret d'élection, & des députés en assez grand nombre pour lui rendre témoignage au nom de tous.

En même tems le métropolitain écrivoit au clergé & au peuple de l'église vacante, comme nous voyons par deux lettres d'Hincmar; l'une en la même occasion que la précédente, après la mort de Jean de Cambrai; l'autre à l'église de Beauvais, après la mort de l'évêque Odon. Vous ferez, leur dit-il, des jeûnes & des processions; puis vous vous assemblerez au plutôt pour l'élection, dont vous ne ferez le décret qu'en présence de l'évêque visiteur que nous vous avons envoyé. Celui que vous choisirez sera un prêtre ou un diacre, tiré de votre église, soit dans la ville, soit dans les monastéres. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous ne trouvez point de sujet digne dans le diocèse, faites ensorte d'en trouver un de quelqu'autre église de notre province, ou même d'une autre province; mais alors il faudra obtenir la permission par écrit de l'évêque intéressé. Gardez-vous sur-tout que dans cette élection il n'y ait point de simonie. Il marque ensuite toutes les irrégularités spécifiées par les canons, & les qualités que doit avoir un évêque; puis il ajoute: Amenez-nous votre élu pour l'examiner; & sçachez que si c'est une personne indigne, non seulement il ne sera point votre évêque, mais encore vous encourrez la censure des canons: & nous, avec les évêques nos confreres, après avoir rejetté votre élection irréguliére, nous

n. 3.

n.

AN. 881. choisirons un évêque qui ne soit point complaisant à vos desirs déréglés.

L'évêque visiteur étant arrivé, & ayant assemblé le clergé & le peuple de l'église vacante, leur faisoit un discours, dont nous avons un exemple à l'occasion d'une élection du tems de Louis le Débonnaire. *c. 6.* Nous vous déclarons, dit le visiteur, que nous sommes envoyés ici, pour vous faire sçavoir la liberté que l'empereur vous accorde d'élire un évêque; & il nous a ordonné de vous expliquer de quelles bonnes qualités il doit être orné, & de quels défauts il doit être exempt. *Tit. I. 1. Tim. III.* Il cite S. Paul à Tite & à Timothée, puis il dit: Qu'on apporte le livre, & qu'on lise ces passages devant vous. Nous voulons aussi qu'on vous lise les canons, afin que personne ne puisse s'excuser sur son ignorance. Après la lecture de plusieurs canons, il s'adresse aux prêtres, & leur dit: Souvenez-vous de votre ordination, vous qui gouvernez les ames, & qui êtes les colonnes de l'église; vous qui consacrez de votre bouche le corps de Jesus-Christ, & qui délivrez les hommes de la captivité du démon par l'imposition de vos mains. Gardez-vous de vous laisser surprendre à ses artifices, pour abuser du pouvoir d'élire.

Il s'adresse ensuite au reste du clergé, puis aux vierges & aux veuves, & enfin aux nobles & aux autres laïques mariés. Priez Dieu, dit-il, qu'il ne vous envoie pas un évêque d'une autre église, mais de cette famille. Car souvent il arrive des divisions scandaleuses entre l'évêque venu de dehors & son troupeau. Que si vous faites une mauvaise élection, nous n'y consentirons point; mais nous en avertirons l'empereur, & il pourra, sans violer les canons, donner cette place à tel ecclésiastique qu'il lui plaira. Il s'adresse ensuite à tous en général, & les exhorte à jeûner trois jours, faire des aumônes & des priéres pour élire celui qu'ils connoîtront le meilleur, le plus sçavant & le plus vertueux. Ce que l'évêque visiteur dit ici que l'empereur pourra donner la place à qui il lui plaira, se doit prendre pour une menace: car nous venons de voir le contraire dans une lettre d'Hincmar. *Sup. n. 51.*

Le décret d'élection étoit en forme de lettre, adressée au métropolitain & à ses suffragans, de la part du clergé & du peuple de l'église vacante; & nous en avons trois exemples. L'élection d'Henedulfe pour le siége de Laon, après la déposition d'Hincmar, en date du vingt-huitiéme de Mars 876. *Form. n. 7.*

On

On y marque ainsi l'utilité des élections. De peur que le peuple ne méprise ou ne haïsse l'évêque qu'il n'a pas desiré, & que sa religion ne s'affoiblisse, s'il ne peut avoir celui qu'il voudroit. Afin aussi que ceux qui doivent l'ordonner, lui imposent les mains plus volontiers, voyant qu'il est demandé tout d'une voix. Le second exemple est d'Enée pour le siége de Paris, après la mort d'Ercanrad. Le décret marque qu'il est élu suivant le desir du roi, ensorte que c'est plutôt un consentement à son choix, qu'une véritable élection. Le troisiéme est d'Ansegise archevêque de Sens, tiré de la province de Reims & du diocèse de Beauvais, où il étoit abbé de S. Michel. Le décret porte, qu'il est élu par la permission des évêques de la province de Sens, & du consentement du roi. La date est du vingt-septiéme de Juin 871. Le décret d'élection devoit être écrit dans un parchemin, afin d'y pouvoir mettre les souscriptions du clergé, des députés des monastéres, des principaux d'entre les curés de la campagne & d'entre le peuple.

AN. 881
Sup. l. LII. *n.* 55.
n. 8.
Sup. l. XLIX. *n.* 13.
Form. n. 9.
Hincmar. opusc. 43. *to.* 1. *p.* 717.

Si l'élu n'étoit que diacre, il devoit être ordonné prêtre dans le tems convenable. Et quand il étoit arrivé au lieu où se devoit faire l'ordination, la veille qui étoit le samedi, tous les évêques de la province devoient s'assembler à l'église métropolitaine où l'on faisoit lire publiquement le décret d'élection. Les évêques demandoient aux députés si elle s'étoit faite unanimement, comme portoit le décret, & s'ils connoissoient dans l'élu les bonnes qualités qu'ils lui attribuoient. Après leur réponse ils demandoient s'il y avoit quelqu'un qui voulût dire quelque chose contre lui, ou s'opposer à son élection. Ensuite on examinoit l'élu. C'est ainsi que l'archevêque Hincmar le marque à Adventius évêque de Metz, en lui envoyant la forme de la consécration d'un évêque. Mais on entendra mieux cet examen par l'acte de l'ordination de Guillebert évêque de Châlons, qui commence ainsi.

XXXIV.
Examen de l'évêque élu.
Form. promot. n. 11.

L'an 868, le troisiéme de Décembre, c'étoit un vendredi, s'assemblérent à Quierci dans l'église Hincmar de Reims, Hincmar évêque de Laon, Odon de Beauvais avec les députés des cinq autres évêques de la province, porteurs de leurs lettres d'excuse. Il y avoit aussi des évêques d'autres provinces; sçavoir, Venilon de Rouen, Herard de Tours, Egilon de Sens, & Foulcric de Troyes: ensorte que cette assemblée pourroit être comptée entre les conciles, & ap-

AN. 881. paremment elle se tenoit à Quierci, à l'occasion d'un parlement. Tous ces évêques étant donc assemblés, le clergé, les magistrats & le peuple de Châlons, c'est-à-dire leurs députés, se présentérent avec le décret d'élection, demandant que le prêtre Guillebert fût ordonné leur évêque.

L'archevêque Hincmar leur fit des reproches de ce qu'il avoit appris, par d'autres que par eux, la mort de leur évêque; & leur rendit raison pourquoi il s'étoit fait deux élections dans leur église: sçavoir, que la premiére n'avoit pas été réguliére. Le décret d'élection fut lu publiquement avec les souscriptions; puis on interrogea les chanoines, les moines, les curés & les nobles laïcs, s'ils consentoient à l'élection de Guillebert. Ils l'assûrérent, tant pour eux, que pour les absens. Hincmar dit: Nous ne le connoissons pas, montrez-le-nous, afin que nous voyions s'il est digne de ce rang. Il se présenta, & Hincmar lui demanda d'où il étoit. Guillebert répondit: Je suis de Touraine. De quelle condition, dit Hincmar? Il répondit: Quoique pécheur, je suis né libre. Où avez-vous étudié? J'ai été mis à l'école de Tours pour apprendre les lettres humaines. Quel ordre avez-vous, & de qui l'avez-vous reçu? Hérard mon pere, que voilà, m'a donné tous les ordres jusques au diaconat; puis en vertu de ses lettres, Erpoin m'a ordonné prêtre. Pourquoi êtes-vous venu dans notre province? Mes parens m'ont mis au service du roi, avec la permission d'Hérard mon archevêque. Que faisiez-vous chez le roi? Je tenois les registres de ses revenus.

Alors Hincmar dit: Puisque vous avez été receveur du bien d'autrui, écoutez ce qu'en dit le concile de Chalcédoine, & il fit lire le canon. Guillebert répondit: Je n'ai point été receveur, ni fait d'exactions sur personne, ou exercé de contraintes; je n'ai fait qu'écrire les revenus, & en faire le rapport au roi. On demanda à ceux qui étoient à la cour, s'ils avoient connoissance que dans cette fonction il eût fait quelque chose indigne du sacerdoce. Plusieurs nobles laïcs répondirent, qu'il n'y avoit rien fait de contraire aux canons & à sa profession. Hincmar lui demanda encore, s'il avoit eu quelqu'emploi ecclésiastique. Il répondit qu'il avoit été prévôt du monastére de S. Vaast d'Arras, par l'ordre de l'évêque Jean & du consentement des moines; & il fit lire les lettres de l'évêque Jean & des moines, qui lui rendoient un témoignage avantageux. Hincmar continua: Comme vous

avez eu une commiſſion du roi, il faut ſçavoir s'il n'a point quelque prétention ſur vous. On rapporta des lettres avec le ſceau du roi, portant qu'il lui avoit rendu très-bon compte de ſes commiſſions, & qu'il ne lui demanderoit jamais rien; mais que ſi on le trouvoit digne de l'épiſcopat, il demandoit qu'on l'ordonnât évêque de Châlons. Tout cela ayant été prouvé par lettres & par témoins, Hincmar dit à l'archevêque de Tours: Puiſqu'il eſt né, élevé & ordonné chez vous, & que le clergé & le peuple de Châlons le deſire pour évêque, nous demandons votre permiſſion pour examiner avec vous s'il eſt digne de cette charge. Hérard l'accorda très-volontiers.

On fit aſſeoir Guillebert devant eux, on lui donna le paſtoral de S. Grégoire, on lui fit lire le premier chapitre; & on lui demanda s'il l'entendoit, & s'il vouloit y conformer ſa vie & ſa doctrine. Il dit qu'oui. On lui fit lire le premier canon du quatriéme concile de Carthage, & il déclara qu'il l'entendoit & le vouloit obſerver. On lui lut l'inſtruction que le nouvel évêque doit recevoir de ceux qui l'ont ordonné, & qui contient les règles de ſa vie & de ſa conduite; on lui demanda s'il vouloit s'y conformer, & il le promit. Enfin on lui dit de lire publiquement ſa profeſſion de foi, la ſouſcrire s'il croyoit ainſi; s'il y trouvoit quelque difficulté, de ſe retirer librement. Il la lut, & déclara que c'étoit ce qu'il vouloit enſeigner.

La profeſſion de foi de Guillebert n'eſt pas rapportée; mais nous en avons une formule générale de ce même tems, & en particulier celle d'Adalbert, lorſqu'il fut ordonné par Hincmar évêque de Therouane. Elle commence par l'article de l'égliſe catholique, dans laquelle ſeule eſt la rémiſſion des péchés, & hors de laquelle on ne peut être ſauvé. Je reçois, dit-il, avec reſpect les ſix conciles généraux de Nicée contre Arius, de C. P. contre Macedonius, d'Ephèſe contre Neſtorius, de Chalcédoine contre Eutychès, de C. P. contre Théodore & les autres hérétiques; & enfin de C. P. touchant les deux opérations en Jeſus-Chriſt. Il ne parle point des deux derniers conciles, mais il ajoute: Je condamne tous ceux qui ont été condamnés par ces conciles; je reçois la lettre de S. Léon à Flavien & le ſymbole de S. Athanaſe, que l'on chante ſi ſouvent dans l'égliſe. Ainſi je crois trois perſonnes en une divinité. Il explique la foi de la Trinité &

Form. prom. ap. 13. n. 12.

AN. 881. de l'Incarnation, & ajoute : J'anathématise toutes les héréfies & les schismes que l'église anathématise, & je crois tout ce qu'elle reçoit. Je promets d'observer les canons & les ordonnances des conciles; & particuliérement les droits de la métropole de Reims.

Après que Guillebert, élu évêque de Châlons, eut été ainsi examiné & trouvé catholique, lettré & digne de l'épiscopat; on lut les canons touchant ceux qui sont tirés d'une autre province, suivant lesquels l'archevêque Hincmar, avec ses suffragans, le clergé & le peuple de Châlons, le demandérent humblement à l'archevêque Hérard & l'obtinrent. Hincmar avertit Guillebert qu'il devoit souscrire sa profession de foi qu'il venoit de lire, & il le fit aussi-tôt. Alors on lut les lettres des évêques, qui pour divers empêchemens n'avoient pu se trouver à cet examen, portant leur consentement à tout ce qui se feroit canoniquement pour l'examen & l'ordination de Guillebert. Nous avons un exemple de ces lettres d'excuse en celle de Prudence évêque de Troyes, que j'ai rapportée en son lieu, où il déclare à quelles conditions il consent à l'ordination d'Enée évêque de Paris.

n. 14. Sup. liv. XLIX. n. 13.

XXXV. Forme de la consécration.

Ces lettres ayant été lues, on prit jour pour l'ordination de Guillebert; sçavoir le cinquiéme de Décembre, qui cette année 868 étoit le second dimanche de l'Avent. On marqua le lieu, sçavoir le monastére de Brétigny, dans le diocése de Noyon; & l'archevêque Hincmar avertit Guillebert de faire une confession générale devant Dieu de toute sa vie, pour mieux se préparer à une si grande action. Le jour venu, l'archevêque avec les deux évêques ses suffragans, Hincmar de Laon & Odon de Beauvais, & les députés des évêques absens, se rendirent au lieu marqué; & parce que le vendredi, lors de l'examen, l'archevêque avoit suffisamment parlé de l'élu devant le peuple, & que l'heure pressoit, il ne fit point de sermon le dimanche; mais après l'introïte, le *Gloria in excelsis*, la premiére oraison de l'Avent, la seconde de l'ordination, & les litanies, Guillebert fut consacré évêque. Ensuite on lut l'épitre, & on acheva la messe; puis on donna au nouvel évêque l'instruction qui lui avoit été lue le jour précédent, souscrite de l'archevêque, des deux évêques & des députés. Je remarque ici que l'on disoit pendant l'Avent le *Gloria in excelsis*.

n. 11.

p. 15. On donnoit au nouvel évêque des lettres de son ordina-

tion, datées du jour & de l'année; dont nous avons un exemple dans l'acte donné à Electram évêque de Rennes, portant que le vingt-neuf de Septembre 866 il fut ordonné par Hérard archevêque de Tours, Actard évêque de Nantes, & Robert du Mans, avec le consentement par écrit des autres évêques de la province, & du roi Charles. Mais l'acte d'ordination d'Hedenulfe évêque de Laon, contient de plus les instructions que le métropolitain donnoit au nouvel évêque. Cet acte est en forme de lettre de l'archevêque Hincmar au clergé, aux magistrats & au peuple de l'église de Laon; & l'instruction qu'il renferme, tirée des archives de l'église de Reims, comprend en abrégé tous les devoirs d'un évêque, avec quelques avis particuliers contre les abus de ce tems-là. On trouve une instruction semblable à la fin du pontifical Romain. La lettre d'ordination d'Hedenulfe finit par une exhortation à son clergé & à son peuple de lui obéir, & est souscrite par Odon de Beauvais & six autres évêques de la province.

On voit plus en détail la cérémonie de l'ordination des évêques dans la lettre de l'archevêque Hincmar à Adventius. Le dimanche les évêques de la province, le clergé & le peuple doivent se rendre de bonne heure au lieu de l'ordination. Tout étant préparé, les évêques près de l'autel, revêtus des habits sacrés, comme tous les autres ecclésiastiques: l'élu, revêtu pontificalement, doit être amené de la sacristie par les premiers du clergé de sa cathédrale, & mis à la derniére place après les évêques. Le consécrateur commence la messe; & après l'introïte & le *Kyrie*, il dit le *Gloria in excelsis*. Puis il dit l'oraison qui est la premiére dans le formulaire de la consécration. Aussi-tôt & avant la lecture de l'épitre, il avertit le peuple de prier pour l'élu & pour ceux qui le consacrent. Il le prend par la main; on commence les litanies, pendant lesquelles le consécrateur, l'élu & les évêques assistans demeurent inclinés devant l'autel.

Opusc. 43.

A la fin des litanies, quand on dit *Agnus Dei*, les évêques se redressent, & le consécrateur prend le livre, l'ouvre par le milieu, & le met sur le cou de l'élu toujours incliné devant l'autel; & deux évêques soutiennent le livre chacun de leur côté. Du tems que les livres étoient des rouleaux, cette cérémonie étoit facile, & le livre ouvert pendoit des deux côtés comme une étole. Tandis que l'élu

AN. 881.

porte ainsi l'évangile, tous les évêques, avec le consécrateur, mettent la main droite sur la tête de l'élu; le consécrateur dit une seconde oraison, puis une préface, & enfin la priére de la consécration. Quand il en est aux endroits où il y a des croix marquées, il prend à sa main gauche le vase du saint chrême, & du pouce de la main droite, il fait autant de fois la croix avec le saint chrême sur le haut de la tête de l'élu. La consécration faite, les évêques lui ôtent l'évangile du cou; & le consécrateur lui met l'anneau au doigt, en disant ce qu'il signifie: sçavoir, la fidélité pour garder le secret des mystéres, n'en découvrir à ses auditeurs que ce qu'il faut, & en cacher ce qu'il faut. C'est que les anciens portoient leurs cachets à leurs bagues. Ensuite le consécrateur lui donne le bâton pastoral, signe du gouvernement: puis il lui donne le baiser de paix, le nouveau consacré le donne à tous les évêques, & on lui met un siége où il s'assied selon son rang. On lit l'épitre, qui est de la premiére à Timothée., touchant les devoirs des évêques. Pendant l'épitre, le métropolitain consécrateur & les comprovinciaux souscrivent l'acte d'ordination; & si-tôt que la messe est finie, le donnent au consacré devant l'autel, & se retirent.

I. Tim. III.

Alors le nouvel évêque est mené ou porté à son église cathédrale, en chantant; & y étant arrivé, il s'assied dans la chaire, & recommande au clergé de le servir, lui & son église, chacun selon leur rang. De-là il va à la sacristie, & l'introïte étant commencé, il vient dire la messe solemnelle selon la coutume. S'il est métropolitain, ses comprovinciaux qui l'ont consacré, assistent à cette seconde messe: à la fin de laquelle ils mettent la lettre d'ordination sur l'autel, d'où ils la prennent pour lui donner. Telles étoient les consécrations d'évêques du tems d'Hincmar; & ce qui m'y paroît de plus remarquable, sont ces deux messes séparées du consacrant & du consacré, que l'on a depuis jointes ensemble.

Opusc. 46. tom. 2. p. 762.

Hincmar a fait aussi un traité des devoirs d'un évêque, où il dit entre autres choses, qu'il doit pourvoir à son clergé de tout le nécessaire, tant pour le spirituel que pour le temporel: qu'il doit prendre soin du luminaire de l'église des ornemens, de l'entretien & de la réparation des bâtimens, des pauvres & de l'hospitalité. C'est que les biens de l'église n'étoient point encore partagés; & par conséquent l'évêque étoit chargé de la subsistance des clercs & de toutes ces au-

tres dépenſes. Il dit encore que l'évêque doit fournir au roi des troupes pour la défenſe de l'égliſe, ſelon ſon pouvoir, & ſuivant l'ancienne coutume : pour rendre à Céſar ce qui eſt à Céſar, & à Dieu ce qui eſt à Dieu. C'eſt le ſervice de guerre que rendoient alors tous les ſeigneurs à proportion de leurs terres, & dont j'ai ſouvent parlé. Il s'étend enſuite ſur les uſurpations des biens d'égliſe, & défend particuliérement de toucher à ceux de l'égliſe de Beauvais, ſous prétexte de l'autorité du roi ; ce qui ſe rapporte à la vacance de ce ſiége après la mort d'Odon, & à l'intruſion d'Odacre.

XXXVI. Affaires d'Italie.

A Rome le pape Jean ayant reçu pluſieurs plaintes contre Romain archevêque de Ravenne, le cita au concile qu'il devoit tenir le vingt-quatriéme de Septembre 881. Il trouvoit mauvais, entre autres choſes, que ſans ſon autorité Romain eût ordonné un évêque à Fayence. C'eſt pourquoi il défendit à cet évêque d'en faire aucune fonction, & donna commiſſion à un évêque voiſin, de prendre ſoin de cette égliſe comme vacante, en qualité de viſiteur. L'archevêque de Ravenne n'étant point venu au concile de Rome, y fut excommunié juſqu'à ce qu'il ſe préſentât ; & l'excommunication notifiée à ſon clergé & à ſon peuple, par une lettre du quatriéme d'Octobre 881. Mais on voit par celles de l'année ſuivante qu'il étoit réconcilié avec le pape.

Epiſt. 271. 272. 273. 277. *Epiſt.* 274. *Epiſt.* 308. *Epiſt.* 278. *Epiſt.* 300. 304.

Le couronnement de l'empereur Charles n'avoit encore procuré aucun ſecours à Rome depuis près d'un an, comme font voir les plaintes du pape, entre autres dans une lettre de l'onziéme Novembre. Elles continuérent l'année ſuivante 882, & le pape s'adreſſa même à l'impératrice Richarde ; mais le tout ſans fruit.

Epiſt. 269. 277. *Epiſt.* 279. *Epiſt.* 293. 298.

Le ſiége de Genève étant venu à vaquer, l'empereur Charles fit élire pour le remplir un clerc nommé Optandus : mais Otram archevêque de Vienne, qui reconnoiſſoit Boſon pour ſon roi, refuſa de ſacrer Optandus, comme n'ayant été ni ordonné ni baptiſé dans cette égliſe, & y ordonna un autre évêque. Cependant le pape, pour ne pas laiſſer cette égliſe vacante, & à la priére de l'empereur, conſacra lui-même Optandus, & ordonna au clergé & au peuple de Genève de le recevoir ; déclarant toutefois que, par cette conſécration extraordinaire, il n'entendoit point préjudicier aux droits du métropolitain. Il écrivit enſuite à Otram, lui re-

Epiſt. 295. *Epiſt.* 281. *Epiſt.* 288.

AN. 881.

prochant de favoriser le parti de Boson, qu'il traite de tyran & d'usurpateur : & lui ordonnant, sous peine de déposition, de venir à Rome se justifier. L'archevêque n'obéit pas; au contraire il fit prendre Optandus, & le mit dans une étroite prison. Le pape l'ayant appris, lui ordonna de le délivrer dans huit jours, & de venir à Rome se défendre au concile qui devoit se tenir le vingt-quatriéme de Septembre, indiction premiére, l'an 882. Le pape cita à ce même concile Adalbert évêque de Maurienne, avec Bernaire évêque de Grenoble, qu'Adalbert avoit enlevé à main armée de son église, où il célébroit matines, & l'avoit traité indignement.

Epist. 291. 295.

Epist. 296.

Romain, archevêque de Ravenne, avoit été sans doute absous de l'excommunication, puisque le pape n'en fait aucune mention en lui écrivant le vingt-huitiéme d'Août de cette année 882, indiction quinziéme, en faveur de deux diacres. Dans les trois suivantes, qui sont de la même date, il se plaint de Mainbert clerc de l'église de Bologne, comme de l'auteur de la division entre l'archevêque Romain & son clergé, à qui il ordonne de le prendre & le mettre entre les mains du duc Jean envoyé du pape, pour l'amener à Rome. Il enjoint à quatre autres ducs de lui prêter main-forte, sous peine de cent piéces d'or chacun d'amende, & d'abstinence du vin & des viandes cuites. L'archevêque Romain mourut peu de tems après; & le pape écrivit à son clergé & à son peuple une lettre, où il témoigne en être affligé, & les exhorte à prier pour lui, ce qui marque encore mieux leur réconciliation.

AN. 882.

Epist. 300.
Epist. 301. 302. 303.

Epist. 304.

XXXVII.
Mort de Jean VIII. Marin II pape.
Vita tom. 9. conc.

Le pape Jean VIII mourut lui-même cette année 882, le quinziéme de Décembre, après avoir rempli le saint siége pendant dix ans. Il reste de lui 320 lettres, où l'on voit qu'il étoit fort occupé des affaires temporelles de l'Italie & de tout l'empire François, & qu'il prodiguoit les excommunications, ensorte qu'elles passoient presque en formule. Il faisoit modérer les pénitences en faveur du voyage de Rome. En voici un exemple.

Un nommé Léontard ayant commis un homicide, avoit été mis en pénitence par son évêque; & l'ayant accomplie, avoit reçu l'absolution. Ensuite il avoit eu ordre, avec d'autres, de poursuivre des voleurs, à la charge de ne les point tuer s'il les pouvoit prendre. En ayant pris un, ils lui arrachérent

rachérent les yeux, enforte qu'il en mourut. Léontard demanda pénitence à son évêque, qui lui défendit de communier qu'à la mort; de boire du vin & de manger de la chair, excepté les dimanches & les fêtes; de couper ses cheveux, de se marier, de converser avec les hommes, de commander à ses serfs, & jouir de son bien, & prendre de fief d'un seigneur. Léontard alla à Rome, & le pape écrivit à son évêque que la pénitence lui paroissoit trop rude: l'exhortant à la modérer, de peur de jetter le pénitent dans le désespoir, laissant toutefois le tout à sa discrétion. On voit ici que l'on mêloit quelquefois à la pénitence des peines temporelles, ce qui la rendoit odieuse. Ce pape étant consulté par les évêques de Germanie, si ceux qui étoient tués à la guerre, combattant contre les païens, pour la religion & pour l'état, recevoient la rémission de leurs péchés; répondit, que ceux qui mouroient ainsi avec la piété chrétienne, recevoient la vie éternelle, & qu'il leur donnoit l'absolution, en tant qu'il en avoit le pouvoir. Ce fut par ordre du pape Jean VIII, que Jean diacre de l'église Romaine & auparavant moine du mont-Cassin, écrivit en quatre livres la vie de S. Grégoire le Grand, qui avoit vécu trois cens ans auparavant.

An. 882.

Epist. 62.

Après la mort du pape Jean VIII, le saint siége vaqua huit jours; & le dimanche vingt-troisiéme du même mois de Décembre 882, on élut, pour le remplir, Marin II du nom, qui avoit été légat à C. P. & en Bulgarie, & qui étoit déja évêque; mais comme l'on croit, sans être attaché à aucun siége, & seulement pour travailler à la mission chez les Sclaves. Il ne tint le saint siége que quatorze mois.

Papebr. conc. hist.

XXXVIII. Instruction d'Hincmar au roi Carloman.

Louis roi de Germanie étoit mort dès le vingtiéme de Janvier de la même année 882, & l'empereur Charles son frere avoit réuni sous son obéissance toute la France orientale. Louis roi de Neustrie mourut le quatriéme d'Août, laissant à son frere Carloman toute la France occidentale. Alors les seigneurs du royaume priérent Hincmar, comme le plus ancien évêque d'âge & d'ordination, de leur donner des instructions pour la conduite de ce jeune prince, & la réformation de l'église & de l'état. Il leur envoya pour cet effet deux écrits; le premier adressé aux seigneurs, principalement tiré d'Adalard dont il parle ainsi: J'ai vu dans ma jeunesse Adalard sage vieillard, parent de l'empereur Charlemagne, abbé

An. Fuld. 882.
An. Bert. 882.

Opuscul. 14. to. 2. p. 201.

n. 12. p. 286.

Sup. liv. XLV. n. 49.

AN. 882. de Corbie, & le premier du conseil, dont j'ai lu & copié
n. 13. un mémoire touchant l'ordre du palais. Il en rapporte ensuite la substance, contenant les noms & les fonctions des officiers du palais, & tout l'ordre des parlemens ou assemblées, qui se tenoient deux fois l'an pour le gouvernement de l'état. Le premier des officiers du palais étoit l'apocrisiaire ou archicha-
n. 14. pelain, dont la fonction depuis le tems de Clovis étoit exercée par des évêques, qui venoient à la suite du prince tour-à-tour & en certain tems; depuis Pepin & Charlemagne, c'étoit le plus souvent des diacres & des prêtres, pour ne pas
n. 15. détourner les évêques de leur résidence. Ainsi sous Pepin ce fut le prêtre Fulrad, du consentement des évêques : sous Charlemagne le même Fulrad, puis les évêques Engelram & Hildebolde : sous Louis le Débonnaire le prêtre Hilduin,
n. 16. après lui le prêtre Foulques, & enfin l'évêque Drogon. Ce grand chapelain avoit sous sa conduite tout le clergé du palais : avec lui étoit le grand chancelier, & sous lui des secrétaires habiles & fidèles pour écrire les lettres du roi. C'est que le chancelier & les secrétaires étoient tous ecclésiasti-
n. 19. 20. ques. Le grand chapelain prenoit connoissance de toutes les affaires, & des personnes ecclésiastiques qui venoient à la cour; & aucun d'eux n'avoit audience du roi que par son canal, encore n'étoit-ce que pour ce qu'il n'avoit pu terminer par lui-même. Il ordonnoit dans le palais tout ce qui regardoit le service divin, l'administration des sacremens, la consolation des malades, la conversion des pécheurs, en un mot tout le spirituel.

Opusc. 15. *p.* 216. Le second écrit d'Hincmar, adressé aux évêques, ne contient que des conseils pour la conduite du jeune roi Carloman, tirés de l'écriture & des peres : dans l'un & dans l'autre écrit, il renvoie souvent au concile de Fismes; & il joint
Opusc. 16. l'écrit contre les ravisseurs, qu'il avoit envoyé au roi Louis. Ces écrits furent les derniers d'Hincmar.

XXXIX. Mort d'Hincmar. *Ann. Bert.* 882. Car les Normands étant venus jusques à Laon, pillérent & brûlérent tous les environs; mais avant que de l'assiéger, ils résolurent d'aller à Reims, puis à Soissons. L'archevêque Hincmar en fut bien averti, & se trouva sans défense : car
Flod. III. *c. ult.* la ville de Reims n'avoit point de murailles, & il avoit envoyé les vassaux de son église au service du roi Carloman. Il fut donc obligé de sortir de nuit, avec ce qu'il avoit de plus précieux, c'est-à-dire, le corps de S. Remy & le trésor de

l'église, se faisant porter à bras dans une chaise à cause de sa foiblesse. Les chanoines, les moines & les religieuses se dispersérent de côté & d'autre; & l'archevêque se sauva deça la Marne à Epernay. Un parti de Normands s'étant avancé jusques aux portes de Reims, ils pillérent ce qu'ils trouvérent & brûlérent quelques villages : mais ils n'entrérent point dans la ville. Hincmar ayant séjourné quelque tems à Epernay, y mourut le vingt-uniéme de Décembre 882; & son corps fut rapporté à Reims à l'église de S. Remy, & mis dans le tombeau qu'il s'étoit préparé derriére celui du saint, avec l'épitaphe qu'il avoit composée. Il étoit fort âgé, & avoit tenu le siége de Reims plus de trente-sept ans.

AN. 882.

Sup. liv. XLVIII. *n.* 28.

C'étoit alors l'évêque le plus célèbre de France; & ses écrits, dont j'ai fait mention, au moins de la plupart, font connoître qu'il avoit bien lu l'écriture & les peres : mais il étoit moins théologien que canoniste; & sa principale étude étoit la discipline de l'église, qu'il maintint avec une grande vigueur contre les entreprises des princes & des papes mêmes. Son style est diffus & embarrassé, son discours plein de parenthèses & accablé de citations; & il montre par-tout plus de mémoire & d'érudition, que de choix & de justesse d'esprit. Après lui l'église de France tomba dans une grande obscurité; toutefois l'école de Reims se soutint long-tems.

XL.
Ravages des Normands.

Ann. Bert. 881.
Metens. 881.

Dès l'année précédente 881, les Normands avoient fait d'étranges ravages. En Neustrie ils prirent le monastére de Corbie & la ville d'Amiens. En Lorraine étant entrés par le Vahal, ils se logérent à Nimégue qu'ils brûlérent, & revinrent au mois de Novembre sur la Meuse. Ils ravagérent le pays & brûlérent Liége, Mastricht, Tongres, Cambrai; & en une autre course Cologne, Bonne, Zulpic, Juliers; & enfin Aix, où ils firent leur écurie de la belle chapelle de Charlemagne; & les monastéres d'Indé, de Malmedy & Stavelo. Tout cela fut réduit en cendre. Les religieux & les religieuses qui se purent sauver, se retirérent à Mayence, avec les corps saints & les trésors de leurs églises.

Fuldens 881.

Fuld. 882.
Metens. 882.

Au commencement de l'an 882, la mort de Louis roi de Germanie ayant fait revenir les troupes qu'il avoit envoyées contre les Normands, ils coururent le pays d'Ardenne, entrérent le jour de l'Epiphanie au monastére de Prom; & après quelque séjour, le laissérent en feu. Ils achevérent de brûler le reste jusques à Coblens : attaquérent Tréves, & ayant tué

AN. 883.

une partie des habitans & chassé le reste, s'en rendirent maîtres le cinquiéme jour d'Avril, qui étoit le Jeudi-saint. Ils y séjournérent jusques au jour de Pâques, & ayant ruiné tous les environs, ils brûlérent Trèves & marchérent à Metz. Vala ou Valon, qui en étoit évêque, s'avança contre eux imprudemment avec peu de troupes, & fut tué dans le combat : mais les Normands, sans aller plus loin, retournérent avec un grand butin. En Neustrie ils avoient brûlé tous les monastéres d'Artois & de Cambresis, pris Mouson & une partie du diocèse de Reims. L'empereur Charles étant venu d'Italie marcha contre eux, & les assiégea dans le champ où ils s'étoient retranchés près du Rhin; mais il se contenta de faire avec eux un traité. Il donna la Frise & d'autres terres à Godefroy un de leurs rois, qui se fit baptiser avec les siens : & contenta l'autre roi nommé Sigefroy, par une grande somme d'argent, tirée du trésor de S. Etienne de Metz & d'autres lieux saints; laissant à Hugues, fils du roi Lothaire, la jouissance des biens de l'évêché de Metz pendant la vacance du siége.

Bertin. 882.

XLI. Foulques archevêque de Reims.

Celui de Reims ayant vaqué quelque tems après la mort d'Hincmar, on fit courir le bruit que le clergé & le peuple avoient élu un archevêque, sans attendre qu'on leur eût envoyé un évêque visiteur suivant les canons, & cette calomnie étoit venue jusques aux oreilles du roi. Pour s'en justifier, le clergé de Reims écrivit à Hildebolde évêque de Soissons, & aux autres suffragans, une lettre où ils déclarent, qu'ils n'ont point fait d'élection, & n'en feront point, que le roi ne leur ait envoyé un visiteur. La lettre est datée du cinquiéme de Février, & souscrite par les chanoines de Notre-Dame, qui est la cathédrale, les moines de S. Remy, les chanoines de S. Basle & de S. Thierry, les moines d'Orbais, & plusieurs vassaux laïques. On élut enfin & on ordonna archevêque de Reims, Foulques homme très-noble, qui ayant été dès l'enfance élevé parmi les chanoines, en fut tiré par le roi Charles le Chauve, & depuis étoit demeuré au service des rois. Etant archevêque, il envoya sa profession de foi au pape Marin, & en reçut le pallium. Il lui écrivit aussi pour obtenir la confirmation des priviléges de l'église de Reims, & pour lui recommander le roi Carloman; faisant souvenir le pape qu'ils s'étoient vus à Rome quand

Tom. 8. *conc.* p. 871.

Flod. IV. c. 1. c. 4.

Foulques y avoit accompagné l'empereur Charles, qui doit être Charles le Chauve.

AN. 884.

XLII. Capitulaire de Carloman.

Au mois de Mars de l'année ſuivante 884, le jeune roi Carloman tint un parlement à Verneuil ſur Oiſe, où on fit un capitulaire de quatorze articles, pour tâcher d'arrêter le cours des pillages qui alloient toujours croiſſant. Outre les peines temporelles, il eſt ordonné que le coupable ſera pénitence publique; & ſi c'eſt un ſerf, ſon maître y ſera ſoumis, pour ne l'avoir pas empêché de piller, parce que ces pillages attirent des homicides, des incendies & toutes ſortes de crimes. Pour parvenir à cette pénitence, l'évêque dans le diocèſe duquel le pillage aura été commis, avertira le coupable par ſon curé, juſques à trois fois, s'il eſt beſoin. S'il ne vient ſe ſoumettre à la pénitence, l'évêque prononcera contre lui l'excommunication, qu'il notifiera au ſeigneur du coupable & aux évêques ſes confreres. Si le pillage a été commis dans un diocèſe où le coupable n'ait point de terres en propre ou en fief, l'évêque l'avertira par un de ſes prêtres; & s'il eſt obligé de l'excommunier, il le dénoncera à ſon ſeigneur & à ſon évêque: & aucun évêque ne trouvera mauvais qu'un autre excommunie ſon diocéſain pour ces ſortes de crimes. Les commiſſaires du roi, les comtes & tous les officiers publics prêteront la main aux évêques, pour l'exécution de ce réglement Quand les évêques ſeront obligés de s'abſenter de leur cité, ils y laiſſeront des vicaires, à qui les opprimés puiſſent avoir recours; & lors même qu'ils ſeront préſens, ils en établiront dans les lieux éloignés de leur réſidence. Pour ôter tout prétexte aux pillages, les prêtres, c'eſt-à-dire les curés, exerceront l'hoſpitalité envers les paſſans.

Tom. 2. cap. p. 283. *c. 4.* *c. 5.* *c. 6.* *c. 8.* *c. 9.* *c. 7.* *c. 12.*

XLIII. Alfrede le Grand roi d'Angleterre.

Pendant que la France étoit dans un tel déſordre, l'Angleterre étoit tranquille ſous le règne d'Alfrede, le plus grand prince qui portât alors la couronne. Il fut le dernier des cinq fils d'Etelulfe roi d'Oueſſex, & naquit l'an 849. Dès l'âge de cinq ans, ſon pere le déclara roi de la province nommée Demetie, & l'envoya à Rome, où il fut ſacré par le pape Léon IV. Deux ans après, ſçavoir l'an 855, Ethelulfe allant lui-même à Rome, y mena encore le jeune Alfrede ſon fils, qui après la mort de ſes freres Ethelbalde, Ethelbert & Ethelrede, fut reconnu roi d'Oueſſex.

Vita Alfr. per Spelm. *Vita per Aſſer. init.* *Sup. liv. XLIX. n. 29.*

On remarque une preuve ſinguliére de la piété de ce dernier roi. Les Danois ou Normands païens ravageoient l'An-

Aſſer. p. 7. Wil. Malmesb. p. 24.

AN. 884. gleterre depuis long-tems : ils avoient partagé leurs troupes en deux ; en l'une étoient deux de leurs rois, en l'autre tous leurs ducs. Le roi Ethelrede survint avec son frere Alfrede, & partagea aussi son armée en deux corps : il devoit avec l'un s'opposer aux rois, & Alfrede avec l'autre combattre les ducs. Etant en présence, la nuit fit différer le combat. Le matin Alfrede se trouva prêt, & voyant que le roi son frere ne sortoit point de sa tente, il lui envoya courrier sur courrier l'avertir que les païens donnoient sur eux. Ethelrede assistoit à l'office divin, & manda à son frere que jusques à ce qu'il fût fini il ne sortiroit point. Alfrede cependant chargea les ennemis, qui ayant l'avantage du lieu, pousférent les Anglois, & ils étoient prêts à fuir ; mais Ethelrede, faisant le signe de la croix, s'avança lorsqu'on l'attendoit le moins, & releva tellement le courage des siens, qu'il gagna la bataille, où fut tué un des rois ennemis, cinq comtes, & quantité de peuple. Cette victoire fut regardée comme une récompense de sa piété.

Ingulf. p. 369. Ce fut donc après sa mort qu'Alfrede fut reconnu roi d'Ouessex en 872. Mais les six premiéres années de son règne furent troublées par les guerres continuelles des Danois, qui s'étant enfin rendus maîtres de tout le pays en 878, le *Asser. p. 9.* roi Alfrede fut réduit à se cacher dans un bois environné de marais inaccessibles, & se retirer chez le pâtre de ses vaches. Il y demeura environ six mois, & en cette extrémité on dit qu'il fut consolé par cette merveille. Toutes les eaux étant glacées, il avoit envoyé ses gens au loin chercher quelque poisson ou quelque gibier pour subsister, demeurant seul au logis avec la reine sa femme. Il prit un livre & lisoit, quand un pauvre frappa à la porte, demandant l'aumône. Le roi s'adressa à la reine, pour sçavoir ce qu'ils avoient à lui donner ; elle répondit qu'il ne leur restoit qu'un seul pain. Dieu soit béni, dit le roi, donnez-en la moitié à ce pauvre. Celui qui a nourri cinq mille hommes de cinq pains, peut bien faire que l'autre moitié nous suffise. Ayant ainsi contenté le pauvre, il reprit sa lecture & ensuite s'endormit.

Sup. l. XL. n. 43. Pendant le sommeil S. Cutbert évêque de Lindisfarne lui apparut, & lui dit : Dieu m'a envoyé vous dire qu'il est enfin touché des peines que souffrent les Anglois depuis si long-tems. L'aumône même que vous venez de faire lui a été si agréable, qu'il a résolu de vous rétablir maintenant dans vo-

tre royaume. Et pour ſigne de la vérité de ma prédiction, ceux que vous avez envoyés à la pêche, nonobſtant la ſaiſon contraire, apporteront une telle quantité de vivres, que vous en ſerez ſurpris. Le roi s'étant éveillé appella la reine & lui raconta ſon ſonge ; elle lui dit que, s'étant endormie en même tems, elle en avoit eu un tout ſemblable. Alors les ſerviteurs arrivérent avec un ſi grand nombre de poiſſons, qu'il y avoit de quoi nourrir une armée. AN. 884.

Alfrede apprit peu de tems après, qu'Hubba un des chefs Danois, qui avoient tué S. Edmond, avoit été tué lui-même ; & que l'on avoit pris le corbeau, étendart magique, auquel les païens avoient grande confiance. Il raſſembla ſes troupes diſperſées, ſurprit les Danois, les défit, aſſiégea le reſte qui s'étoient enfermés dans un château, & les obligea à ſe rendre aux conditions qu'il voulut. Ce fut que leur roi Guthrum ſe feroit baptiſer ; que ceux qui voudroient l'imiter demeureroient dans le pays, & qu'on leur donneroit des terres à habiter ; que les autres en ſortiroient auſſi-tôt. Les Danois acceptérent ce parti ; Guthrum reçut le baptême : Alfrede fut ſon parrain, & le nomma Edelſtan, nom de quelques rois Anglois. Il le traita magnifiquement pendant douze jours avec les autres nouveaux baptiſés, & les renvoya avec de grands préſens.

Sup. liv. LI. *n.* 53. *Aſſer. p.* 10.

XLIV. Loix d'Alfrede.

Il donna à Guthrum & aux Danois convertis les deux royaumes d'Eſtangle & de Northumbre, qui étoient preſque déſerts, & les plus expoſés aux incurſions des païens ; & il fit des loix conjointement avec Guthrum, pour contenir ces nouveaux chrétiens. On y emploie les peines temporelles, pour ſoutenir l'autorité des évêques ; mais ces peines ne ſont que pécuniaires, ſuivant le génie des loix barbares. On défend donc la rechute dans l'idolâtrie, les inceſtes, les ſortiléges ; on ordonne le payement des dîmes, l'obſervation des dimanches & des fêtes, & des jeûnes. Les clercs ſont compris dans ces loix auſſi bien que les laïcs, ſans préjudice toutefois des peines canoniques. Si un prêtre combat ou commet un parjure, un larcin, un crime d'impureté ; s'il dénonce à faux une fête ou un jeûne ; s'il manque à aller querir le ſaint chrême, ou à donner le baptême en cas de néceſſité.

n. 62. *Tom.* 9. *conc. p.* 389. *Sup. liv.* XXXVIII. *n.* 16. *c.* 2. 6. 16. *c.* 9. *c.* 10. 11. 14. *c.* 12. *c.* 3. *c.* 4. *c.* 5.

Le roi Alfrede donna auſſi des loix aux Anglois ſoumis à ſon obéiſſance ; & il eſt regardé comme le principal légiſ-

AN. 884. lateur de la nation. Il en reste un recueil, où il dit qu'il

Tom. 9. conc. p. 379. a suivi ce qu'il a trouvé de meilleur dans les loix de ses prédécesseurs : Ina roi d'Ouessex, Offa roi des Merciens, & Ethelbert premier roi chrétien. Ce recueil commence par

Act. XV. c. 1. le décalogue, avec un extrait des loix Mosaïques, & le décret du premier concile tenu par les apôtres à Jérusalem. Entre ces loix, celles qui regardent la religion sont les suivantes. Le parjure est puni par quarante jours de prison,

c. 2. 4. pour accomplir la pénitence imposée par l'évêque. Il y a droit

c. 5. 6. d'asyle & de franchise dans les églises. Le larcin, fait dans

c. 7. 11. l'église ou le dimanche, est puni plus sévérement. On pour-

c. 10.

c. 20. voit à la sûreté des religieuses, contre l'insolence des hommes; ce qui fait juger qu'elles n'étoient pas enfermées. Défense de tirer l'épée devant un évêque. Le dépôt fait à un moine, sans la permission de l'abbé, est nul, & la perte tombe sur le déposant. On marque les fêtes observées en Angleterre; entre lesquelles on compte huit jours du mois d'Août avant

Will. Malmesb. reg. lib. II. c. 4. la Notre-Dame, douze jours à Noël, & quinze à Pâques.

Dans ce tems de paix, & après ce traité avec les Danois, le roi Alfrede envoya à Rome Sigelin évêque de Schireburne, pour y porter des offrandes, avec ordre d'en porter aussi jusques dans les Indes à S. Thomas. L'évêque fit heureusement ce grand voyage, & rapporta des Indes des pierreries & des parfums : mais il apporta de Rome un trésor plus précieux, sçavoir du bois de la vraie croix, que le pape Marin envoya au roi Alfrede, avec plusieurs autres

Asser. pag. 11. Matth. Vestmon. présens; & à la priére du roi il affranchit de tribut l'école que les Anglois avoient à Rome.

XLV. Mort de Marin. Adrien III pape.

Ce pape ne se crut point obligé à soutenir ce que Jean son prédécesseur avoit fait contre les règles de l'église. Ainsi il condamna Photius, & rétablit au contraire dans son siége Formose évêque de Porto. C'est tout ce que l'on sçait du pape Marin, qui ne tint le saint siége que quatorze mois, & mourut à la fin de Février l'an 884. Son successeur fut Adrien III, Romain de naissance, fils de Benoît; ordonné, comme l'on croit, le dimanche premier jour de Mars 884. Il ne tint le saint siége qu'un an & quatre mois, & rejetta Photius, comme avoit fait son prédécesseur.

XLVI. Lettre de Photius contre les Latins. *Ap. Bar. an. 883. Auct. noviss. Bibl. PP. p. 527.*

Ce fut sous l'un ou l'autre de ces papes, que Photius écrivit une lettre violente contre les latins au sujet de la procession du Saint-Esprit. Elle est adressée à l'archevêque d'Aquilée,

AN. 884.

lée, qu'il ne nomme point; & c'est une réponse à celle que ce prélat lui avoit écrite. Photius dit donc avoir appris avec douleur, que quelques occidentaux soutiennent que le Saint-Esprit ne procéde pas seulement du Pere, mais encore du Fils. Il combat cette doctrine, premiérement par la tradition, prétendant que le pape S. Léon a enseigné que le Saint-Esprit ne procéde que du Pere, & que Léon III a déclaré la même chose, en faisant graver le symbole sans addition sur deux boucliers d'argent. Mais il y a bien de la différence entre dire que le Saint-Esprit procéde du Pere, sans parler du Fils, & nier expressément qu'il procéde du Fils.

Sup. l. XLV. *n.* 48.

Photius emploie ensuite, contre la doctrine catholique, les mêmes raisonnemens à peu près de sa lettre aux Orientaux, écrite sous le pape Nicolas; & s'efforce de répondre aux preuves tirées, tant de l'écriture que des peres: avouant toutefois que quelques-uns d'eux ont dit que le S. Esprit procédoit du Fils. Enfin il fait valoir l'autorité des légats du pape Jean, qui dans le concile tenu à C. P. avoient déclaré, & de vive voix & par leurs souscriptions, qu'ils étoient d'accord sur ce point avec les Grecs. Mais il ne parle point de la lettre du pape Jean. Il conclud que, l'église Romaine tenant sur cet article la même doctrine que les quatre autres églises patriarchales, ceux qui la rejettent sont des enfans rebelles, que tout le monde doit condamner.

Sup. l. L. *n.* 56.

Sup. n. 23.

XLVII.
Ravages des Sarrasins en Italie.
Chr. S. Vinc. Duch. to. 3. *p.* 997.

Les Sarrasins faisoient toujours de grands ravages en Italie. Dès le tems du pape Jean, appuyés de l'alliance d'Athanase évêque & duc de Naples, ils pilloient le territoire de Benevent, de Rome & de Spolette, & les isles voisines, principalement les églises & les monastéres. C'étoit l'usage des deux monastéres du Mont-Cassin & de saint Vincent du Volturne, de se visiter de tems en tems charitablement, pour s'entretenir de leur observance. Un jour donc que des moines du Mont-Cassin étoient venus à S. Vincent, tout d'un coup Sangdan chef des Sarrasins parut avec ses gens. Les moines du Mont-Cassin, épouvantés, se retirérent au plus vite à un château voisin, dépendant de leur monastére: ceux de S. Vincent cachérent tout le trésor de leur église; & laissant les anciens pour la garder, marchérent avec leurs serfs au-devant des infidèles.

Sup. liv. LII. *n.* 42.

Ils les rencontrérent près d'un pont sur le Volturne, dont les moines disputérent long-tems le passage aux Sarrasins à

AN. 884. coups de pierre, & avec les armes qu'ils avoient pu trouver. Mais quelques-uns de leurs ferfs, fatigués du combat, fe dérobérent, allérent trouver le chef des Sarrafins, & offrirent de le mener au monaftére, s'il leur promettoit la vie & la liberté. Il leur promit encore de plus grandes récompenfes; & ainfi ces traîtres conduifirent une grande partie des troupes vers le monaftére, qu'ils environnérent, le brûlérent, & pafférent au fil de l'épée les vieillards qui y étoient demeurés; enforte que les murailles & le pavé de l'églife furent long-tems teints de leur fang. Les autres moines qui combattoient encore, ne s'apperçurent de la trahifon, qu'en voyant le monaftére en feu; & voulant s'oppofer à ceux qui venoient de le brûler, ils fe trouvérent enfermés entre les deux troupes des ennemis. Ils en tuérent beaucoup; mais enfin le nombre l'emporta, & peu de moines fe fauvérent du maffacre. Après le combat les Sarrafins, conduits par les ferfs, fouillérent aux endroits où on avoit caché le tréfor de l'églife, & trouvérent tout. Ils le partagérent entr'eux, & jettérent dans le fleuve les provifions de bled & de légumes. Comme ils mangeoient dans la joie de leur victoire, Sangdan leur chef buvoit dans les calices & fe faifoit encenfer avec les encenfoirs d'or. Cette ruine du monaftére de S. Vincent arriva le mardi dixiéme d'Octobre l'an 881. Les moines qui reftérent fe retirérent à Capoue, où par le fecours du prince & des citoyens, ils bâtirent un nouveau monaftére en l'honneur de S. Vincent.

Chr. Caff. c. 45. Trois ans après cette deftruction, arriva celle du Mont-Caffin. Les Sarrafins établis fur le Garillan prirent le monaftére d'en-haut, où S. Benoît avoit été enterré, le ruinérent & le brûlérent le quatriéme de Septembre 884, & le vingt-deuxiéme d'Octobre ils prirent de même le grand monaftére d'en-bas, le pillérent & le brûlérent. Ils tuérent plufieurs moines, & entr'autres l'abbé Berthaire ou Berthier, près l'autel de S. Martin. Il n'y eut que l'églife du Sauveur qu'ils ne purent brûler. Berthier étoit abbé depuis l'an *Mabill. act. tom. 6. p. 464.* 856. Il avoit beaucoup orné l'églife, & fe fouvenant du péril où le monaftére avoit été expofé fous Bafface fon prédéceffeur, quand il penfa être tué par les Sarrafins, il avoit fortifié le monaftére d'en-haut de murs & de tours, comme un château, & avoit commencé de bâtir une ville autour du *Chr. c. 33.* monaftére d'en-bas; mais ces précautions furent inutiles. Les

Sarrasins chargés de dépouilles retournérent triomphans à leur poste sur le Garillan; & les moines qui restérent, emportérent ce qu'ils avoient pu sauver du trésor & des titres du monastére, & se retirérent à Téano, sous la conduite d'Angelier leur prévôt, qu'ils élurent pour abbé, & demeurérent dans une celle ou prieuré, fondé depuis long-tems en l'honneur de S. Benoît. Angelier fut élu quelque tems après évêque de Téano, & Berthier est honoré comme martyr le vingt-deuxiéme d'Octobre.

AN. 884. *Sup. liv.* XLVIII. *n.* 36.

Chron. c. 46.

AN. 885. XLVIII. Mort d'Adrien III. Etienne V pape.

Papebr. conat.

Ann. Fuld. 885. *ap. Anast.*

Le pape Adrien III se déclara contre Photius comme son prédécesseur, ce qui lui attira des lettres injurieuses de l'empereur Basile; mais elles ne furent rendues qu'à son successeur. Car Adrien ayant tenu le saint siége seize mois, mourut le vingtiéme de Juillet 885, étant en voyage pour aller trouver l'empereur Charles. Il fut enterré dans l'abbaye de Nonantule, où il est honoré comme saint. Il eut pour successeur Etienne V, Romain de naissance, fils d'un autre Adrien de famille noble. Il fut instruit par les soins de Zacharie son parent, évêque d'Anagnia & bibliothécaire du saint siége. Le pape Adrien II, voyant ses bonnes inclinations, le tira de chez son pere, l'ordonna soudiacre, & le prit auprès de lui dans le palais de Latran. Il fut aimé particuliérement du pape Marin, qui l'ordonna prêtre du titre des Quatre-couronnés, & l'avoit toujours auprès de lui. Après la mort du pape Adrien III, les évêques, le clergé de Rome, le sénat & tout le peuple étant assemblés pour l'élection, s'écriérent qu'ils vouloient tous pour évêque le prêtre Etienne, croyant que par sa vertu il les délivreroit des périls qui les menaçoient; car ils étoient affligés de sauterelles, de sécheresse & de famine. Le pape Adrien, en partant de Rome, y avoit laissé Jean évêque de Pavie, envoyé de l'empereur. Ils le prirent avec eux, & allérent tirer Etienne de sa maison, où il étoit avec son pere, rompirent les portes, & l'emmenérent à son église des Quatre-couronnés malgré toute sa résistance. Car ils crioient, son pere & lui, qu'ils étoient indignes de l'honneur qu'on lui vouloit faire. De-là on le mena au palais de Latran; & avant qu'il y arrivât il tomba une pluie si abondante, que Dieu parut approuver cette élection. Le dimanche suivant, qui devoit être le vingt-cinquiéme de Juillet, il fut consacré à S. Pierre.

AN. 885.

Quelques jours après il fit la visite du palais de Latran, accompagné des évêques, de l'envoyé de l'empereur, & du sénat, afin d'avoir des témoins authentiques de l'état des choses. On trouva les garde-meubles pillés, ensorte qu'il n'y restoit que peu de vaisselle pour les festins solemnels des papes, & rien de toutes les autres richesses. On trouva même peu de chose du trésor des églises. Pour les greniers & les celliers, ils étoient vuides; & le pape avoit la douleur de ne trouver rien à donner au clergé & aux troupes, ni de quoi racheter les captifs, ou nourrir les pauvres pendant la famine qui étoit violente. Il eut donc recours à son riche patrimoine, & le distribua libéralement. Il chercha pour ses domestiques les hommes les plus habiles & les plus vertueux. A son dîner il avoit toujours des orphelins, qu'il nourrissoit comme ses enfans. Quand il donnoit à manger aux nobles, il y joignoit la nourriture spirituelle; car on faisoit toujours à sa table de saintes lectures. Il célébroit tous les jours la messe, & étoit jour & nuit occupé de psalmodie & d'oraison, autant que lui permettoient les besoins de son peuple, qu'il étoit obligé d'écouter & de soulager.

Les sauterelles qui avoient commencé sous le pape Adrien, continuant d'affliger tout le pays, premiérement il publia qu'il donneroit tant à quiconque lui en apporteroit un boisseau; ce qui fut exécuté. Mais comme ce moyen ne suffisoit pas, il alla à l'oratoire de S. Grégoire, où il pria long-tems avec larmes; puis il bénit lui-même de l'eau, la donna aux mansionnaires, & leur dit: Distribuez-la à tout le peuple, pour asperger leurs bleds & leurs vignes, en implorant le secours de Dieu. Partout où l'on jetta de cette eau, il ne parut plus de sauterelles; ce qui attira tous les peuples d'alentour à Rome, pour y chercher le même secours.

XLIX.
Lettre à l'empereur Basile.

Epist. 1. tom. 9. conc. p. 366. tom. 8. p. 1391.

Le pape Etienne ayant reçu les lettres de l'empereur Basile, adressées à Adrien son prédécesseur, y répondit par une lettre, où il marque d'abord la distinction des deux puissances. Comme vous nous êtes donné de Dieu, dit-il, pour gouverner les choses terrestres, ainsi Dieu nous a donné par S. Pierre le gouvernement des choses spirituelles. C'est à vous à réprimer les rebelles par votre puissance, d'envoyer des troupes par terre & par mer, de rendre justice, de faire des loix; mais c'est à nous qu'est confié le soin du troupeau, d'autant plus excellent que le ciel est au-dessus de la terre.

Ensuite il ajoute: Nous nous étonnons qu'un prince aussi éclairé que vous, ait pu écouter de telles calomnies contre le pape Marin. Vous dites qu'il n'étoit pas évêque : comment le sçavez-vous ? Et si vous ne le sçavez pas, comment jugez-vous de lui si témérairement ? Ceux qui disent que Marin avoit été évêque, & par conséquent ne pouvoit être transferé à un autre siége, doivent le prouver clairement. Et quand il l'auroit été, ce qui n'est pas, il auroit pu être transferé sans violer les canons. Pour le montrer, Etienne apporte les exemples de S. Grégoire de Nazianze, de S. Melece d'Antioche, & de plusieurs autres, qu'il prétend avoir été transférés ; mais tous en Orient. Puis il ajoute : Quelle faute a faite l'église Romaine, pour s'attirer de tels reproches? Ne vous a-t-elle pas écrit pour tenir un concile à C. P. ? Je vous demande à qui pouvoit-elle écrire ? au laïc Photius? Si vous aviez un patriarche, notre église le visiteroit souvent par lettres. Mais hélas! la glorieuse ville de C. P. est sans pasteur ; & si l'affection que nous vous portons ne nous faisoit souffrir en patience l'injure faite à notre église, nous aurions été obligés à prononcer contre le prévaricateur Photius, qui a parlé contre nous si indignement, des peines plus griéves que n'ont fait nos prédécesseurs. Nous ne prétendons pas, en parlant ainsi, manquer au respect qui vous est dû ; nous parlons pour notre défense, & pour celle du pape Marin, qui n'a eu que les mêmes sentimens du pape Nicolas ; & qui pour avoir voulu exécuter ses décrets, a été traité chez vous avec le dernier mépris, jusques à être tenu un mois en prison, parce qu'il avoit refusé de révoquer ce qu'il avoit fait en plein concile devant vous. Au reste nous apprenons avec joie que vous avez destiné un de vos enfans au sacerdoce, & nous vous prions d'envoyer une flotte suffisamment armée, depuis le mois d'Avril jusques au mois de Septembre, & une garnison pour défendre nos murailles contre les courses des Sarrasins. Nous n'en disons pas davantage ; mais nous manquons même d'huile pour le luminaire de l'église.

I. Mort de l'empereur Basile. *Vita Basil. n. 97. p. 212. Sup. n. 3.*

Cette lettre n'arriva à C. P. qu'en 886, après la mort de l'empereur Basile. Depuis qu'il eut perdu Constantin son fils aîné, son affection & ses espérances passérent sur Léon son second fils, qu'il avoit eu d'Eudocie, & fait couronner dès l'an 870. Ce jeune prince ne pouvant souffrir le crédit de Santabaren, & l'affection que l'empereur lui portoit, en

AN. 886. railloit souvent, & en parloit comme d'un séducteur, qui abusoit de la confiance de son pere. Santabaren l'ayant appris, dissimula son ressentiment, & dit à Léon, comme lui donnant un conseil d'ami : A l'âge que vous avez, quand vous suivez l'empereur votre pere à la campagne, vous devriez porter de quoi le défendre au besoin contre les bêtes, ou contre quelque ennemi secret. Sans doute qu'il n'étoit pas d'usage chez eux de porter d'épée, hors la guerre. Léon donna dans le piége, & suivant son pere à la chasse, il portoit un couteau caché dans ses brodequins. Santabaren alla dire à l'empereur Basile : Votre fils Léon veut vous ôter la vie. Si vous en doutêz, faites-lui quitter ses brodequins. Comme ils furent sortis ensemble à l'ordinaire, l'empereur feignit d'avoir besoin d'un couteau & le demanda avec grand empressement. Léon qui ne se doutoit de rien, tira le sien ; & Basile le tenant pour convaincu, le fit mettre en prison, lui ôta les brodequins rouges, qui étoient la marque de la dignité impériale : & Santabaren l'excitoit à lui faire crever les yeux. Photius & le sénat l'en empêchérent ; mais Léon demeura en prison, nonobstant les fréquentes sollicitations du sénat.

Un jour que l'empereur donnoit à quelques-uns d'entr'eux un festin solemnel, un perroquet qui étoit en cage dans la salle, répéta plusieurs fois à son ordinaire : Aye aye, seigneur Léon. Les assistans en furent si touchés, qu'ils ne pouvoient manger ; & l'empereur leur en ayant demandé la cause, ils répondirent : Cet animal sans raison nous reproche notre peu d'affection pour le prince. S'il est coupable, nous serons les premiers à le punir ; s'il est innocent, jusques à quand laisserez-vous prévaloir la calomnie ? L'empereur, attendri par ce discours, dit qu'il y penseroit ; & peu de tems après, écoutant les sentimens de la nature, il tira son fils de prison, le fit venir devant lui, & le rétablit dans sa dignité. L'empereur Basile ne survécut pas long-tems, & mourut le pre-
Sup. liv. LI. *n.* I. mier jour de Mars 886, ayant régné un an avec Michel son
n. 77. prédécesseur, & seul dix-huit ans & demi. Il eut grand soin de l'ornement des églises ; & on en compte jusques à quarante-deux qu'il fit bâtir ou réparer à C. P. & aux environs ; entre lesquelles est celle qu'il fit de neuf en l'honneur de Jesus-
n. 82. Christ, de l'Ange Gabriel, du prophète Elie, de la Vierge & de S. Nicolas. Le toît étoit de cinq dômes couverts de cuivre ; les murailles en dedans revêtues de marbre ; les tables

d'autel & les baluſtres d'argent doré, le pavé de marbre de piéces de rapport. Dans la cour devant la principale porte au couchant, étoient deux fontaines de pierres exquiſes & magnifiquement ornées; à la porte du ſeptentrion étoit une galerie couverte, dont le plafond étoit orné de peintures de martyrs: au midi entre l'égliſe & le palais, étoit une grande place, où l'empereur jouoit à la paume à cheval; derriére l'égliſe étoit un jardin. Ainſi on gardoit encore l'ancien uſage de mettre de grands eſpaces entre les égliſes & les bâtimens profanes. On peut prendre une idée des peintures de ce tems-là, par un manuſcrit de S. Grégoire de Nazianze, que l'on garde à la bibliothèque du roi.

Je ne ſçais ſi on ne regardoit point comme des effets du zèle de Baſile pour la religion, les cruautés contre les infidèles. Car l'empereur Conſtantin ſon petit-fils, qui a écrit ſa vie, ou plutôt ſon éloge, remarque qu'ayant pris pluſieurs Muſulmans de l'iſle de Crète, il leur fit ſouffrir divers ſupplices. *n. 16.* Il y en eut qu'il fit écorcher entiérement, principalement des renégats: diſant qu'il ne leur ôtoit que le baptême, auquel ils avoient renoncé. A d'autres il faiſoit ſeulement enlever des laniéres de la peau, depuis la tête juſques aux talons. Il en faiſoit élever d'autres avec des poulies, pour les plonger dans des chaudiéres de poix, diſant que ce baptême leur convenoit. Il prétendoit par-là ſe rendre terrible à la nation. On a cru que l'empereur Baſile Macédonien avoit le premier fait recueillir le ménologe des Grecs, qui eſt comme le martyrologe des Latins; mais c'eſt l'empereur Baſile Porphyrogénete, qui régnoit cent cinquante ans après. *Leo. Allat. de lib. eccl. p. 88.*

LI. Léon le philoſophe chaſſe Photius.

Leon vita n. 1.

Léon VI ſuccéda à ſon pere Baſile Macédonien, & régna vingt-cinq ans. Son amour pour les lettres le fit ſurnommer le Sage, ou le Philoſophe. Dès la premiére année de ſon règne, il envoya à Ste. Sophie deux de ſes principaux officiers, qui étant montés ſur l'ambon, lurent publiquement les crimes de Photius, le chaſſérent du ſiége patriarchal, & l'emmenérent en exil au monaſtére des Arméniens. On mit à ſa place Etienne, ſyncelle, frere de l'empereur, qui fut ordonné vers la fête de Noël 886 par Théophane protothrone, c'eſt-à-dire, archevêque de Céſarée en Cappadoce, qui étoit le premier ſiége dépendant de C. P. Etienne tint le ſiége de C. P. ſix ans.

Sim. mag. n. 1. Les Gramm. p.

Enſuite l'empereur Léon envoya à Euchaïte, dont Théo-

AN. 886.
dore Santabaren étoit évêque, & le fit amener à C. P. Car on l'assura que Photius & Théodore avoient résolu de faire empereur un des parens de Photius. On les mit tous deux en prison, mais séparément: & l'empereur envoya des commissaires pour leur faire leur procès. Ils firent venir Photius, & l'ayant fait asseoir dans un siége honorable, ils s'assirent, & commencérent l'instruction du procès. André domestique lui demanda : Seigneur, connoissez-vous l'abbé Théodore? Photius répondit : Je ne connois point d'abbé Théodore. Il vouloit dire qu'il étoit évêque, & non plus abbé; au lieu qu'André ne le connoissoit point pour évêque, étant ordonné par Photius. André reprit : Vous ne connoissez pas l'abbé Théodore Santabaren? Phothius répondit : Je connois le moine Théodore, archevêque d'Euchaïte. On le fit venir, & André lui dit : L'empereur vous demande où est son argent & ses effets. Santabaren répondit : Ils sont où les a mis l'empereur qui régnoit alors. Maintenant, puisque l'empereur les demande, il a le pouvoir de les reprendre. André ajouta: Dites, qui vouliez-vous faire régner, quand vous conseillâtes au pere de l'empereur de lui faire perdre les yeux? Etoit-ce votre parent, ou celui du patriarche? Santabaren dit : Je ne sçais rien de ce dont vous m'accusez. Etienne, maître des offices, qui étoit aussi des commissaires, lui dit : Comment donc avez-vous fait dire à l'empereur que vous en convaincriez le patriarche? Alors Santabaren se jetta aux pieds de Photius, & lui dit : Je vous conjure, seigneur, au nom de Dieu, de me déposer premiérement; & quand vous m'aurez dépouillé du sacerdoce, qu'on me punisse comme un malfaiteur. Je n'ai jamais fait dire cela à l'empereur. Photius, pour montrer qu'il étoit persuadé de son innocence, dit : Par le salut de mon ame, seigneur Théodore, vous êtes archevêque, & en ce siécle & en l'autre. André dit en colére à Théodore : Quoi, abbé, vous ne m'avez pas chargé de dire à l'empereur que vous en convaincriez le patriarche? Théodore nia qu'il en sçût rien. Ils firent leur rapport de cet interrogatoire à l'empereur, qui entra dans une furieuse colére de n'avoir point de preuve suffisante contre Photius. Il fit fouetter violemment Santabaren, & l'envoya en exil à Athènes; ensuite lui fit crever les yeux, & le relégua en Natolie. Mais plusieurs années après il le rappella à C. P. & lui donna une pension sur une église. Il y vécut encore long-tems, & ne mourut que sous le

règne

règne de Constantin & de sa mere Zoé, c'est-à-dire, après l'an 912.

LII. Lettre de Stylien au pape.

Tom. 8. conc. p. 1395. E.

Cependant l'empereur Léon ayant reçu la lettre du pape Etienne, adressée à son pere, appella Stylien métropolitain de Néocésarée dans l'Euphratésie, surnommé Mapa, & tous les autres évêques, abbés & clercs, que Photius avoit persécutés, & leur dit : Je n'oblige plus personne, comme vous voyez, à communiquer avec Photius, puisque je l'ai chassé ; au contraire, je vous prie de vous réunir au patriarche mon frere, afin qu'il n'y ait qu'un troupeau. Mais comme il a été ordonné diacre par Photius, si vous ne voulez pas faire cette réunion, sans l'autorité des Romains, par qui Photius a été déposé ; venez, envoyons à Rome, & écrivons ensemble au pape, pour lui demander dispense & absolution en faveur de ceux que Photius a ordonnés. L'empereur écrivit donc au pape, & Stylien en même tems, au nom de tous les évêques, les clercs & les moines ; & nous avons cette lettre. Stylien y raconte nettement & succinctement toute l'histoire du schisme de Photius, commençant à la condamnation de Grégoire de Syracuse, qu'il dit positivement avoir été confirmé par le pape Léon IV, & par Benoît son successeur : mais il en faut plutôt croire les lettres du pape Nicolas que j'ai suivies. Stylien dit avoir été de ceux qui s'opposérent dès le commencement à l'intrusion de Photius, & n'avoir jamais depuis communiqué avec lui. Il l'accuse d'avoir procuré la mort d'Ignace par le moyen de quelques scélérats, & de s'être fait mettre en possession de l'église à main armée. Nos confreres, dit-il, célébroient les saints mystéres à Ste. Sophie : mais le voyant entrer impudemment dans le sanctuaire, ils laissérent la liturgie imparfaite & s'enfuirent.

p. 1398. tom. 9. p. 368.

Sup. liv. L. n. 3.

Et ensuite, comme il vit que plusieurs ne vouloient point le recevoir sans le consentement du siége de Rome ; il s'adressa à Paul & Eugène, que le pape Jean avoit envoyés au patriarche Ignace, pour l'affaire de Bulgarie ; & par ses présens & les menaces de l'empereur, il les obligea à dire publiquement, qu'ils étoient venus pour anathématiser Ignace & déclarer Photius patriarche. De plus il écrivit des lettres au nom d'Ignace & de ses confréres, par lesquelles il prioit le pape de recevoir Photius, & elles furent envoyées à Rome. C'est pourquoi le prêtre Pierre étant venu à C. P. déclara avec Paul & Eugène que Photius avoit

AN. 886.

été reçu par le saint siége. Et ensuite : Or, comme nous sçavons que c'est vous qui devez nous redresser & nous régler, nous vous prions d'avoir pitié d'un peuple qui n'a pas reçu sans une raison plausible l'ordination de Photius, mais sur l'autorité de vos légats ; premiérement de Rodoalde & de Zacharie, & ensuite de Paul & d'Eugène. Ne permettez pas qu'une multitude innombrable périsse avec Photius. C'est la coutume de l'église. Le concile de Chalcédoine déposa Dioscoré, comme chef de l'hérésie & meurtrier de Flavien : mais il reçut à pénitence ceux qu'il avoit ordonnés ou séduits. Le second concile de Nicée condamna les auteurs de l'hérésie des Iconoclastes, & reçut à pénitence leurs sectateurs. Vous en devez user de même, & avoir pitié d'un peuple réduit au désespoir.

Tom. 8. conc. p. 1407. tom. 9. p. 373.

Le pape Etienne ayant reçu cette lettre, répondit : Il ne faut pas s'étonner si vous avez banni de l'église le malheureux Photius, qui s'est joué de la croix de Notre-Seigneur. Il veut dire qu'il a violé ses sermens & ses souscriptions accompagnées d'une croix ; ce qui passoit pour une espèce de sacrilége. Le pape continue : Nous avons trouvé la lettre de l'empereur fort différente de la vôtre : car elle porte que Photius a embrassé la vie solitaire, & renoncé au siége par écrit ; ce qui nous met en incertitude, puisqu'il y a grande différence entre renoncer & être chassé. Or, comme nous ne pouvons rendre aucun jugement sans une information exacte, il faut que les deux parties envoient des évêques, afin que nous puissions prononcer ce que Dieu nous donnera. Car l'église Romaine est le modèle des autres églises, & ses décrets doivent demeurer éternellement. Les Orientaux ne satisfirent que trois ans après à l'ordre porté par cette lettre.

Sup. liv. XLVI. n. 25.

LIII.
Lettre de Foulques au pape.
Flod. l. IV. c. 2.

Cependant le pape Etienne écrivit à Foulques archevêque de Reims, comme avoient fait Marin & Adrien ses prédécesseurs ; le consolant au milieu de ses afflictions, & le traitant de frere & d'ami. Foulques, de son côté, écrivit au pape une lettre pleine de remercimens : témoignant qu'il seroit allé lui-même le voir, s'il n'eût été environné des païens ; mais qu'ils n'étoient qu'à dix milles de Reims, & assiégeoient Paris. Ce qui montre que cette lettre étoit au plutôt de l'année 886. Foulques ajoutoit que cette désolation du royaume duroit depuis huit ans ; ensorte qu'on n'osoit s'écarter tant

ſoit peu hors des châteaux. Il diſoit avoir appris que des méchans formoient des entrepriſes contre le pape ; & qu'il eût été à ſon ſecours, s'il lui eût été poſſible : aſſurant que lui & toute ſa famille étoient fort attachés au pape, entr'autres Gui de Spolete ſon allié, que le pape avoit adopté pour ſon fils. Que l'offre faite par le pape de confirmer les droits de ſon égliſe, l'attachoit encore plus à lui être fidéle avec ſes ſuffragans. Que l'égliſe de Reims avoit toujours été honorée par les papes plus que toutes celles des Gaules, comme en ayant reçu la primatie par S. Pierre, qui lui avoit envoyé S. Sixte pour premier évêque ; & que le pape Hormiſdas avoit fait S. Remy ſon vicaire dans les Gaules, ajoutant la confirmation de ſes priviléges accordés par Marin & par Adrien III. Enfin il prioit le pape de preſſer les archevêques de Sens & de Rouen, pour excommunier Ermenfroi, uſurpateur d'un monaſtére fondé par Rampon frere de Foulques, qui en avoit déja écrit aux deux papes précédens.

Entre pluſieurs autres lettres que s'écrivirent le pape & l'archevêque de Reims, il y en eut une du pape, tant à lui qu'à Aurélien de Lyon, & aux autres évêques des Gaules, ſur les plaintes de l'égliſe de Bourges contre l'invaſion de Frotaire archevêque de Bourdeaux. Car on ſoutenoit que le pape Jean ne lui avoit accordé le ſiége de Bourges que par proviſion ; pour autant de tems que Bourdeaux ſeroit occupé par les barbares. Le pape Etienne ordonne donc aux archevêques d'obliger Frotaire à retourner à ſon ſiége, ſous peine d'anathême, s'il n'obéit.

LIV. Normands devant Paris.

Chr. de Norman. geſt. Duch. tom. 2. p. 527.

Ce n'étoit pas ſans ſujet que Foulques ſe plaignoit des Normands : jamais ils ne firent en France de plus grands ravages. Dès l'année 883, au mois d'Octobre, ils entrérent dans le Tiérache, & paſſérent la riviére d'Oiſe. Quoique le roi Carloman les eût battus, ils ne laiſſérent pas d'avancer juſques à Vermand, & brûlérent S. Quentin & Notre-Dame d'Arras. Enſuite ils ſe mirent ſur la Saone ; & ayant contraint le roi & ſon armée à ſe retirer en deça de l'Oiſe, ils établirent à Amiens leur quartier d'hyver. De-là ils faiſoient des courſes continuelles ; renverſant les égliſes, brûlant les villages, prenant les chrétiens captifs, tuant les autres, enſorte que les chemins étoient ſemés de corps morts, de clercs, de nobles, d'hommes, de femmes, d'enfans. Pluſieurs chrétiens renonçoient à leur religion pour ſe joindre aux Nor-

Fulco. ap. Flod. IV. c. 5.

AN. 886.

mands, ou du moins se mettoient sous leur protection. Enfin on traita avec eux, & on leur donna douze mille livres pesant d'argent, moyennant quoi ils se retirérent au mois de Novembre 884. Une partie alla passer la mer à Boulogne, l'autre alla prendre son quartier d'hyver à Louvain au royaume de Lothaire. Pour leur fournir cette grosse contribution on dépouilla les églises & leurs serfs. Mais peu de tems après le roi Carloman fut blessé à la chasse, & mourut le sixiéme de Décembre 884, dans la dix-huitiéme année de son âge, & la sixiéme de son règne. Les Normands l'ayant appris, revinrent aussi-tôt dans le royaume; & comme les seigneurs se plaignirent qu'ils ne gardoient pas leur parole, ils répondirent qu'ils n'avoient traité qu'avec le roi Carloman, & que son successeur leur devoit donner une pareille somme, s'il vouloit qu'ils le laissassent en repos. Les seigneurs, épouvantés de cette réponse, envoyérent offrir leur obéissance à l'empereur Charles, qui vint en France & y fut reconnu roi: mais il retourna aussi-tôt en Allemagne.

An. Met. 884.

Chr. Norm.

Les Normands, profitant de l'occasion, recommencérent leurs ravages; & les François, pour les arrêter, fortifiérent quelques places sur les riviéres, entr'autres Pontoise, que les Normands assiégérent en Novembre 885, & l'ayant prise par composition, la brûlérent. De-là ils marchérent à Paris, voulant remonter la Seine & passer outre. Ils avoient tant de barques, que la riviére en étoit couverte plus de deux lieues durant; ensorte qu'on ne voyoit point l'eau. Leur roi Sigefroi alla trouver Gozlin évêque de Paris, lui disant qu'ils ne demandoient que le passage. L'évêque lui répondit que l'empereur Charles leur avoit confié cette ville, & qu'ils la lui garderoient. Paris n'étoit encore que l'isle qui garde le nom de Cité; on y entroit par deux ponts, le grand pont, aujourd'hui le pont au change, le petit pont qui n'a point changé de nom: chaque pont étoit gardé en dehors par une tour; & à la place de ces tours, ont été bâtis depuis les deux châtelets. Les Normands voulant donc se rendre maîtres de la riviére, attaquérent la tour du grand pont à plusieurs reprises, pendant plus de deux mois: mais ils furent toujours repoussés par Odon ou Eudes comte de Paris, & Robert son frere, l'évêque Gozlin & son neveu l'abbé Ebole, qui combattoient en personne. Les Normands cessérent leurs assauts le dernier jour de Janvier 886, tenant néanmoins toujours

Abbo. de bell. Paris. lib. 1.

la ville bloquée jusqu'à l'année suivante, où l'empereur Charles ayant deux fois envoyé au secours de Paris, y vint lui-même avec une grande armée, & fit avec les Normands une paix honteuse. L'évêque Gozlin mourut avant la fin du siége, & Aschiric lui succéda. Le détail de ce siége fut incontinent après décrit en vers latins, par Abbon moine de saint Germain des Prés, qui y avoit été présent : mais la rudesse de son style le rend très-difficile à entendre. Il y attribue la délivrance de Paris aux saints ses protecteurs, entr'autres Ste. Geneviève & S. Germain.

Duchesne. to. 2 p. 597.

Pendant ce siége les Normands ne pouvant avoir le passage de la Seine, trouvérent moyen de traîner leurs barques par terre plus de deux mille pas, & les ayant remises à l'eau au-dessus de Paris, ils remontérent la riviére de Seine, entrérent dans celle d'Yonne, & s'arrêtérent à Sens, qu'ils assiégérent pendant six mois, sans le pouvoir prendre. Mais ils ravagérent & brûlérent une grande partie de la Bourgogne. Evrard archevêque de Sens mourut pendant ce siége, le premier jour de Févrrier 888. Ce prélat, célèbre par sa doctrine & par sa vertu, étoit moine & prévôt de Ste. Colombe, quand il succéda à Ansegise mort en 882. Il eut lui-même pour successeur Vautier, beaucoup inférieur en mérite, neveu de Vautier évêque d'Orléans.

Regin. an. 888. An. Met. eod.

Mabill. tom. 6. Act. p. 485.

LV. Concile de Châlons & de Cologne.

Tom. 9. conc. p. 399.

Durant ces désordres, on ne laissa pas de tenir quelques conciles dans la province éloignée de l'Océan. Il y en eut un le dix-huitiéme de Mai 886, à Châlons sur Saone dans l'église de S. Marcel, pour établir la paix & régler les autres affaires de l'église ; & huit évêques y assistérent : sçavoir, Aurélien de Lyon, Bernouin de Vienne, Geilon ou Egilon de Langres, Adalgaire d'Autun, Etienne de Châlons, Adalbald de Bellai, Gérauld de Mâcon, Isaac de Valence. Leboin corévêque de Lyon y étoit aussi ; ce qui montre qu'il y avoit encore des corévêques.

p. 396.

L'année suivante 887, le premier jour d'Avril on tint un concile à Cologne dans l'église de S. Pierre, du consentement de l'empereur Charles ; où se trouvérent Guillebert archevêque de Cologne, Francon évêque de Tongres, Odilbald d'Utrecht, Vulfelin de Mimigarneford qui est Munster, & Drogon qui y fut ordonné évêque de Minden. Luitbert archevêque de Mayence, & S. Rambert de Hambourg, donnérent leur consentement au concile, apparemment par dé-

AN. 887.

putés. Francon évêque de Tongres s'y plaignit de ceux qui pilloient les biens de son église : & le concile, renouvellant les anciens canons, prononça des menaces & des censures contre les auteurs de ces violences.

LVI. Seconde translation de S. Martin.

Sup. liv. XLIX. n. 11.
Odo. de reversf. B. Mart. bibl. Clun. p. 114.

On rapporte à cette même année 887, la seconde translation de S. Martin, pour le rendre à son église de Tours. Il demeura trente-un ans à Auxerre, où il avoit été porté par la crainte des Normands ; & pendant ce long séjour, il fit tant de miracles, qu'ils attirérent des offrandes immenses. Le clergé d'Auxerre voulut les partager avec les moines de Marmoutier, qui étoient demeurés à la garde des reliques de saint Martin, soutenant que les miracles devoient être autant attribués aux priéres de S. Germain ; & on dit que le différend fut terminé par un nouveau miracle en faveur de S. Martin. Les citoyens de Tours ayant trouvé un intervalle favorable pour rapporter le corps de leur patron, envoyérent à Auxerre le demander à l'évêque, qui le refusa, ne pouvant se résoudre à priver son église de ce trésor qu'il y avoit trouvé. Ils s'adressérent au roi, qui ne voulut point décider la question ; & quand ils furent revenus à Tours, l'archevêque Adalaude assembla les évêques d'Orléans, du Mans & d'Angers : & ils résolurent de s'adresser à Ingelger comte de Gatinois, seigneur de Loches & d'Amboise, à qui le roi avoit donné depuis peu le comté d'Angers, & qui avoit une maison à Auxerre & des terres aux environs. Comme ils étoient prêts à lui envoyer une députation, il vint à saint Martin de Tours faire ses priéres ; & en sortant de l'église il fit des reproches aux citoyens de leur négligence à ramener le corps de leur saint patron. Ils lui représentérent les obstacles qu'ils y avoient rencontrés, & implorérent son secours.

Ingelger assembla donc des troupes, jusqu'au nombre d'environ six milles hommes, tant infanterie que cavalerie, & marcha à Auxerre ; tandis qu'à Tours l'archevêque ordonna un jeûne d'une semaine entiére avec des priéres publiques, pour le succès de l'entreprise. Le comte Ingelger ayant demandé à l'évêque d'Auxerre la restitution du dépôt confié à son église en un tems de nécessité, l'évêque répondit, qu'il ne falloit pas venir aux lieux saints à main armée, & promit de répondre le lendemain. Il consulta les évêques d'Autun & de Troyes, qui se trouvérent présens ; & ils lui dirent

qu'il n'y avoit aucun prétexte de retenir ce dépôt. Il acquiesça, on célébra la messe en l'honneur de S. Martin: les évêques accompagnérent son corps, avec un grand concours de peuple, & son escorte le ramena jusques à Tours, où il fut reçu par l'archevêque, ses suffragans, son clergé & son peuple, avec grande solemnité. On dit qu'il se fit grand nombre de miracles à ce retour de S. Martin, depuis qu'il fut entré dans son diocèse; & on ordonna d'en célébrer la mémoire tous les ans à pareil jour, le treiziéme de Décembre. Heberne abbé de Marmoutier, qui avoit suivi le corps de S. Martin jusques à Auxerre, y étoit toujours demeuré à le garder, & l'avoit accompagné au retour, succéda à Adalaude dans l'archevêché de Tours. *Gall. Chr. tom. 1. p. 749.*

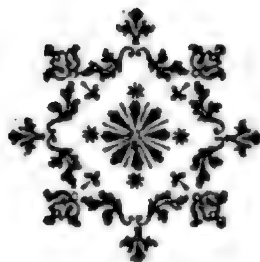

LIVRE CINQUANTE-QUATRIÉME.

AN. 888.

I.

Mort de Charles le Gros. Plusieurs rois.

Regino. an. 887.

L'EMPEREUR Charles tomba dans une telle foiblesse de corps & d'esprit, qu'au parlement qu'il tint à Tribur vers la saint Martin, cette année 887, tous les seigneurs de Germanie l'abandonnérent, & reconnurent pour roi Arnoul, fils de Carloman. Charles fut réduit à n'avoir pas de quoi vivre, sans le secours de Luitbert archevêque de Mayence, & à demander sa subsistance à Arnoul, qui lui donna par compassion quelques terres en Allemagne, où il mourut le douziéme de Janvier 888, & fut enterré au monastére de Richenou. Reginon abbé de Prom, auteur du tems, loue sa piété, son application à la priére, ses aumônes, son respect pour les loix de l'église, & sa fidélité à observer les commandemens de Dieu : & toutefois le même historien rapporte qu'il fit tuer en trahison Godefroi duc de Frise, qui s'étoit révolté contre lui ; & qu'ayant surpris de même Hugues fils de Lotaire, auteur de cette révolte, il lui fit crever les yeux, & l'enferma dans le monastére de saint Gal. Hugues passa ensuite dans l'abbaye de Prom, où long-tems après il reçut la tonsure monastique de la main de Reginon, & au bout de quelques années y mourut.

Regino. an. 885.

A la mort de l'empereur Charles, les royaumes qui lui avoient obéi se divisérent. Une partie de l'Italie reconnut pour roi Berenger fils d'Evrard, duc de Frioul ; une autre partie reconnut Gui fils de Lambert, duc de Spolette, favorisé par le pape. Il y eut entr'eux une rude guerre, où Gui eut enfin l'avantage, & Berenger se retira près d'Arnoul roi de Germanie. En France, l'assemblée de la nation établit pour roi Eudes ou Odon, comte de Paris & d'Orléans, fils de Robert le Fort, & comme lui vaillant défenseur du royaume contre les Normands. Il fut sacré par Vautier archevêque de Sens, & nous avons le serment qu'il fit en cette occasion. Cette élection se fit du consentement d'Arnoul ; mais ce fut malgré lui que Raoul ou Rodolfe, fils de Conrad, se fit reconnoître roi de la haute Bourgogne, c'est-à-dire du pays d'entre les Alpes & le mont Jura. Il fut élu & couronné dans une assemblée

Tom. 2. cap. p. 191.

semblée de seigneurs & d'évêques, tenue à S. Maurice en Valais. AN. 888.

II. Concile de Mayence. Tom. 9. conc. p. 401. Regino an. 889.

Dès la même année 888, premiére du règne d'Arnoul, il fit tenir un concile à Mayence, où se trouvérent les trois archevêques, Luitbert de Mayence, Guillebert de Cologne, & Ratbod de Treves, avec leurs suffragans. Luitbert mourut l'année suivante 889, & eut pour successeur Sunzo ou Sonderolde, moine de Fulde, qui ne tint le siége de Mayence que deux ans. Dans la préface de ce concile, les évêques attribuent les calamités publiques à leurs péchés, particuliérement à l'interruption des conciles provinciaux; & ils décrivent ainsi le triste état du pays. Voyez comment ces bâtimens magnifiques qu'habitoient les serviteurs de Dieu, sont détruits, brûlés & réduits à rien; les autels renversés & foulés aux pieds, les ornemens les plus précieux des églises dissipés & consumés par le feu. Les évêques, les prêtres, les autres clercs, des laïcs de tout âge & de tout sexe, tués par le fer & par le feu, ou par divers autres genres de mort. Les moines & les religieuses, dispersés par la crainte de ces maux, sont errans de côté & d'autre, sans secours, sans pasteur, ne sçachant où se réfugier, ni quel parti prendre, exposés à rompre leurs vœux. D'un autre côté, voici une troupe de pillards & de schismatiques, qui oppriment les pauvres, sans respect de Dieu ni des hommes, & qui suffiroient sans les païens pour réduire le pays en solitude. Ils ne comptent pour rien les meurtres & les rapines, & ne veulent point se soumettre à la pénitence.

Après cette préface suivent vingt-six canons tirés la plupart des conciles précédens, particuliérement de ceux que Charlemagne fit tenir la derniére année de son règne. Les premiers sont des avis généraux touchant les devoirs du roi. Arnon évêque de Virsbourg se plaint au concile que quelques scélérats ont pris un vénérable prêtre, lui ont coupé le nez & rasé les cheveux, & donné tant de coups qu'ils l'ont laissé demi-mort. Le concile les excommunie, & la pénitence de celui qui aura tué un prêtre est ainsi réglée. Il ne mangera point de chair, & ne boira point de vin pendant toute sa vie; il jeûnera tous les jours jusques au soir, excepté les fêtes & les dimanches; il ne portera point les armes, & ne marchera qu'à pied. Pendant cinq ans il n'entrera point dans l'église; mais durant la messe & les autres offices, il demeurera à la

Sup. liv. XLVI. n. 2. 3. &c.

c. 2. 3. c. 8. c. 16.

AN. 888. porte en priére ; les sept années suivantes, il entrera dans l'église, sans communier : après douze ans, il observera le reste de sa pénitence trois fois la semaine. Telles étoient encore les pénitences des grands crimes. On défend aux prê- *c. 10.* tres de loger avec quelque femme que ce soit, parce qu'il s'en étoit trouvé qui avoient eu des enfans de leurs propres sœurs.

III. Concile de Metz. *Tom. 9. conc. p. 412.*

On rapporte au même tems un concile de Metz, qui fit des réglemens semblables. Il fut tenu dans l'église de saint Arnoul par Ratbod archevêque de Treves, accompagné de Robert évêque de Metz, Dadon de Verdun & Arnold de Toul; & on fit treize canons. Il est défendu aux seigneurs laïcs de prendre aucune partie des dîmes de leurs églises, *c. 2.* j'entends celles de leur patronage. Défense à un prêtre d'avoir deux églises, puisque c'est beaucoup s'il en peut bien *c. 3.* gouverner une, & qu'il ne doit pas prendre la charge des *c. 4.* ames pour son avantage temporel. On ne doit rien prendre pour la sépulture. Les prêtres doivent montrer à l'évêque dans le synode leurs livres & leurs habits sacerdotaux. Ils ne porteront ni armes ni habits laïcs.

c. 7. Sur la plainte de Gombert primicier de Metz contre les Juifs de la ville, il fut défendu aux chrétiens de manger *c. 9.* avec eux. Deux religieuses avoient été chassées, pour crime, du monastére de S. Pierre; le concile ordonne qu'on leur rendra le voile, & qu'elles seront mises en prison dans le monastére, où on leur donnera un peu de pain & d'eau, & beaucoup d'instruction, jusques à ce qu'elles aient satisfait. Un diacre convaincu de sacrilége sera interdit de ses fonctions & mis en prison, & tout le monde priera pour lui. *c. 10.* Un prêtre, pour avoir voulu retirer du crime la dame de sa paroisse, qui avoit quitté son mari, & son frere qui en étoit complice, fut mutilé honteusement. Les coupables ayant été appellés au concile, & n'y étant point venus, furent ex- *c. 11.* communiés. On excommunia aussi nommément quelques autres criminels, & on renouvella les défenses de communiquer *c. 12.* avec les excommuniés, dont on excepte toutefois leurs serfs, leurs affranchis & leurs vassaux.

IV. Statuts de Riculfe de Soissons. *Tom. 9. conc. p. 416.*

Riculfe, évêque de Soissons, donna à ses curés l'an 889 des instructions très-conformes aux réglemens de ces conciles, mais qui contiennent plusieurs autres particularités re- *p. 3.* marquables. Ayez soin, dit-il, de chanter les heures cano-

niales, prime, tierce, sexte, la messe que vous célébrerez tous les jours; none, vêpres, complies & matines. Invitez vos paroissiens à venir souvent au moins à la messe; & les dimanches & fêtes, de ne point manquer à vêpres, à matines & à la messe. Chacun de vous doit sçavoir par cœur les pseaumes, le symbole *Quicumque*, & le canon de la messe; chacun doit avoir un missel, un lectionnaire, un livre d'évangiles, un martyrologe, un antiphonier, un pseautier & les quarante homélies de S. Grégoire, le tout corrigé sur les livres de notre cathédrale. Si vous ne pouvez avoir l'ancien testament, ayez au moins la Genèse. C'est que les livres étoient chers.

n. 5. n. 6.

Nous défendons expressément de se servir dans les sacrés mystéres de l'aube que l'on porte ordinairement. C'est que les clercs portoient toujours une aube dessus leur tunique, pour marque de leur état; c'est pourquoi il en falloit une particuliére pour l'autel, afin qu'elle fût plus propre. De l'aube est venu le rochet en l'accourcissant, & le surplis en l'élargissant. Il recommande la propreté dans les habits & les vases sacrés; l'encens, s'il est possible, pour l'offrir à la messe & à vêpres: & de faire des scrutins pendant le carême dans les églises baptismales; & de donner l'eucharistie aussitôt après le baptême, parce que Jesus-Christ a parlé de l'un & de l'autre comme nécessaires. Les curés auront soin des pénitens publics, & ne se laisseront pas corrompre par argent ou par amitié, pour les présenter avant le tems à la réconciliation; mais ils ne la feront pas différer, par animosité ou par intérêt. Ils auront deux ou trois clercs, pour célébrer la messe avec eux, & leur répondre; & observeront de mettre de l'eau avec le vin dans le calice, sçachant qu'en ce mystére on consacre en vérité le vrai sang de Notre-Seigneur.

n. 7. n. 8. Joan. III. 3. VI. 54. n. 9. n. 11.

Les curés s'occuperont au travail de la campagne, & au reste de leur temporel, sans préjudice de l'office divin: ils auront soin des mœurs de leurs écoliers, mais ils ne recevront pas les filles dans leur école. Ils ne demanderont rien pour les sépultures; mais ils pourront prendre ce qui leur sera offert volontairement. Aux calendes, c'est-à-dire les premiers jours des mois, les curés de chaque doyenné s'assembleront, non pour faire des repas, mais pour conférer de leurs devoirs & de ce qui arrive dans leurs paroisses.

n. 16. n. 19. n. 20.

AN. 889.

V.
Louis roi de Provence.

Tom. 9. conc. p. 424.

L'année suivante 890, indiction huitiéme, Bernoin archevêque de Vienne alla à Rome, & représenta au pape le misérable état du royaume depuis la mort de l'empereur Charles. Les habitans n'avoient point de maître qui les retînt dans le devoir; & se voyoient exposés aux pillages des infidèles, d'un côté des Normands, & de l'autre des Sarrasins. Le pape Etienne en fut touché jusques aux larmes, & écrivit aux évêques de la Gaule cisalpine de reconnoître pour roi Louis fils de Boson. Ils s'assemblérent donc à Valence: sçavoir Aurelien archevêque de Lyon, Rostaing d'Arles, Arnauld d'Embrun & Bernoin de Vienne, avec plusieurs autres évêques. Ils s'accordérent tous, suivant le conseil du pape, à élire & sacrer roi Louis fils de Boson & d'Ermingarde fille de l'empereur Louis II, quoiqu'il n'eût encore que dix ans. Mais on comptoit sur les bons conseils de son oncle Richard duc de Bourgogne, frere de Boson & de la reine Ermingarde sa mere. Ce fut le commencement du royaume d'Arles, ou de Provence.

VI.
Commission du pape à l'archevêque de Reims.

L'église de Langres étoit en trouble depuis près de dix ans. Après la mort de l'évêque Isaac, les uns élurent Teutbolde diacre de la même église; les autres Egilon ou Geilon, abbé de Noirmoutier, qui chassé de cette isle par les Normands, s'étoit enfin fixé avec sa communauté au monastére de Tournus. Aurelien, archevêque de Lyon, le sacra évêque de Langres en 880. Il se maintint dans ce siége le reste de sa vie, & mourut à la fin de l'an 888. Alors le parti de Teutbolde se releva; mais d'autres élurent Argrim, dont l'élection fut approuvée par l'archevêque Aurelien. Ceux du parti de Teutbolde portérent leurs plaintes au pape Etienne V, & le lui envoyérent, le priant de l'ordonner lui-même pour leur évêque.

Flod. hist. IV. c. 1. Mabill. tom. 6. Act. p. 504. tom. 7. 22.

Mais le pape, voulant conserver à chaque église ses droits, renvoya Teutbolde à son métropolitain: afin que si l'élection étoit canonique, il l'ordonnât sans délai; si elle ne l'étoit pas, qu'il l'écrivit au pape; mais qu'il se gardât bien d'ordonner un autre évêque de Langres sans sa permission. Le pape envoya, pour exécuter cet ordre, Oiran évêque de Sinigaille, son légat. Aurelien l'envoya à Langres, promettant de le suivre promptement; mais après s'être fait attendre long-tems, il n'y vint pas, ni ne fit sçavoir au pape la cause de son retardement. Le parti de Teutbolde le renvoya à Rome avec

le décret de son élection, priant instamment le pape de l'ordonner; mais il ne voulut point, même alors, entreprendre sur les droits de l'église de Lyon. C'est pourquoi il écrivit encore à Aurelien de consacrer Teutbolde, ou de déclarer les causes de son refus. Aurelien, sans faire réponse, ordonna Argrim évêque de Langres & le mit en possession. Le parti contraire retourna encore à Rome; & le pape leur accorda enfin ce qu'ils desiroient, & écrivit à l'archevêque de Reims en ces termes:

Ayant reçu en la personne de S. Pierre le soin de toutes les églises, & sçachant qu'on ne compte pas pour évêque celui qui n'a été ni élu par le clergé, ni desiré par le peuple: touché des instantes priéres du clergé & du peuple de Langres, nous leur avons consacré pour évêque le diacre Teutbolde. C'est pourquoi nous vous enjoignons qu'aussi-tôt ces lettres reçues vous vous transportiez à l'église de Langres, que vous en mettiez Teutbolde en possession; & que vous déclariez à tous les archevêques & les évêques, que nous avons pris un soin particulier de cette église, pour punir une telle contumace & réparer une telle oppression.

Foulques archevêque de Reims ayant reçu cette commission du pape, lui écrivit quelque tems après qu'il l'auroit exécutée aussi-tôt, si le roi Eudes, dont il étoit sujet, ne lui eût conseillé de différer jusques à ce qu'Eudes lui-même envoyât des ambassadeurs au pape, pour apprendre certainement sa volonté. Qu'au reste tous les évêques, en présence desquels les lettres du pape avoient été lues, s'étoient extrêmement réjouis de ce qu'il disoit vouloir inviolablement conserver à toutes les églises leurs droits & leurs priviléges. Enfin il prioit le pape de lui envoyer sa décision par écrit sur cette question: Si les évêques ses suffragans pouvoient sacrer un roi, ou faire quelqu'autre fonction semblable, sans sa permission. Cette question semble regarder le roi Eudes, élu malgré la résistance de Foulques, qui vouloit donner Gui son allié pour roi à la France Romaine; car on nommoit ainsi les pays de deçà le Rhin; & c'est peut-être pourquoi Eudes ne fut sacré ni par l'archevêque de Reims, ni par aucun évêque de la province, mais par Vautier archevêque de Sens. *Odor. Chr. tom. 2. Duch. p. 637. C.*

Le pape écrivit encore à l'archevêque de Reims sur les différends survenus entre Herman archevêque de Cologne, & Adalgaire évêque de Hambourg & de Brême. L'un & *Flod. IV. hist. c. 2.*

l'autre étoit nouveau dans son siége, puisque Guillebert archevêque de Cologne avoit assisté au concile de Mayence en 888, & Adalgaire avoit succédé à S. Rembert mort la même année. Adalgaire étoit moine de la nouvelle Corbie, d'où S. Rembert le tira pour le soulager dans ses fonctions. Il le choisit pour son successeur, & fit approuver ce choix par le roi Louis le Germanic, & ses fils Louis & Charles, par le concile, l'abbé & les freres de la communauté. Saint Rembert, la derniére semaine avant sa mort, reçut tous les jours l'extrême-onction & le viatique, suivant l'usage de ce tems-là; & mourut l'onziéme Juin 888, après vingt-trois ans d'épiscopat. L'église honore sa mémoire le quatriéme de Février.

Sup. n. 2.

Martyr. R. 4. Febr.

Flod.

Herman avoit donc envoyé des plaintes au pape; & Adalgaire, après en avoir envoyé de son côté, alla lui-même à Rome se plaindre des entreprises d'Herman sur les droits de son église. Le pape cita Herman pour comparoître aussi devant lui; & comme il ne vint point, il différa le jugement, de peur que s'il se pressoit de le prononcer, la contestation ne se renouvellât dans la suite. Mais il écrivit à Foulques archevêque de Reims, lui donnant commission de tenir en son nom un concile à Vormes avec les évêques voisins, où il avoit ordomé à Herman de Cologne & à Sunderole de Mayence de se trouver avec leurs suffragans; car Adalgaire devoit s'y rendre aussi, afin que les droits de chacun fussent soigneusement examinés. Le pape prioit ensuite l'archevêque de Reims de venir le voir, s'il étoit possible, desirant conférer avec lui de cette affaire & de plusieurs autres. Cette lettre du pape Etienne devoit être de l'année 890 & de la fin de son pontificat; car la réponse de Foulques fut adressée au pape Formose son successeur.

VII. Mort du pape Etienne V. *Vita ap. Anast.*

Le pape Etienne abolit une mauvaise coutume introduite dans l'église de S. Pierre, que les prêtres qui y offroient le sacrifice tous les jours payoient une certaine somme par an. On rapporte aussi un sermon qu'il fit à son peuple pendant la messe, contre l'immodestie & les vains discours dans l'église, & contre les maléfices & les enchantemens que quelques-uns pratiquoient. Ce discours est simple & familier, mais soutenu d'autorités de l'écriture. Ce pape étoit très-libéral envers les pauvres, les captifs, & les églises, qu'il orna magnifiquement. Voyant qu'à S. Pierre pendant les nocturnes on n'offroit de l'encens qu'une

fois, il établit qu'on en brûlât à toutes les leçons & tous les répons. Entre les présens qu'il fit aux églises, on marque plusieurs livres, soit quelques parties de l'écriture sainte, soit des homélies des peres. Il mourut, suivant l'opinion la plus raisonnable, le septiéme jour d'Août 891, après avoir tenu le siége six ans, comme portoit son épitaphe.

Papebr. Conat.

VII.
Sçavans en Angleterre.
Sup. l. LIII. *n.* 44.
Asser. Menev. p. 14.
Mabil. sæc. 5. *init.*

En Angleterre, le roi Alfrede ayant établi par ses loix la tranquillité publique, s'appliqua à relever les études, afin de soutenir la religion & les mœurs. Pour cet effet il envoya des ambassadeurs en France, & en fit venir deux moines, Grimbald & Jean, tous deux prêtres, & tous deux célèbres par leur sçavoir & leur vertu. Grimbald avoit été mis dès l'âge de sept ans dans le monastére de S. Bertin, sous l'abbé Hugues fils de Charlemagne; il y fut prévôt, & refusa le titre d'abbé, que Baudouin le Chauve comte de Flandre vouloit lui donner, pour se rendre maître de la nomination de cette abbaye, & empêcher l'élection. Grimbald sollicita le roi, au nom de toute la communauté, de leur donner pour abbé Foulques archevêque de Reims; protestant qu'ils abandonneroient le monastére plutôt que de demeurer sous la puissance d'un laïc. Ils obtinrent ce qu'ils desiroient; & ce fut l'archevêque Foulques, qui, à la priére du roi Alfrede, envoya Grimbald en Angleterre. C'étoit un homme vénérable, chantre excellent, & très-bien instruit de l'écriture sainte & de toute la science ecclésiastique. Jean étoit né en Saxe, mais il avoit été élevé en France, & comme l'on croit, au monastére de Corbie. Il avoit l'esprit très-vif, & étoit fort instruit des bonnes lettres & de plusieurs arts.

Id. sæc. 4. *ad an.* 895.

Sup. liv. XXXIV. *n.* 14.

Asser. p. 14. 15.

Ils vinrent en Angleterre vers l'an 884, accompagnés de quelques autres sçavans. Le roi Alfrede profita beaucoup de leurs instructions, & leur donna de grands biens & de grands honneurs. Il appella aussi auprès de lui Asser moine de Meneve, ou S. Davis, à l'extrémité du pays de Galles. Cette église alors métropolitaine étoit servie par des moines, & Asser étoit parent de l'archevêque. Il ne consentit à demeurer auprès du roi Alfrede, qu'à condition de retourner à son église de tems en tems, & y passer une partie de l'année; & il ne s'en absentoit qu'avec la permission de sa communauté, pour s'attirer la protection d'Alfrede contre les violences d'Hémeid leur propre roi: car ces Gaulois, reste des anciens Bretons, étoient encore très-barbares. Asser faisoit

auprès du roi Alfrede la fonction de lecteur, lui lisoit les bons auteurs, & en conféroit avec lui. Le roi lui donna les monastéres d'Amgresburi & de Banuville, & enfin le fit évêque de Schirburn. Il appella aussi auprès de lui en 886 Plegmond de la nation des Merciens, qui avoit vécu hermite plusieurs années dans l'isle de Chester. Alfrede le fit archevêque de Cantorberi en 890.

Mabil. sæc. 5. p. 58.

Ce fut par le secours de ces pieux & sçavans hommes que le roi Alfrede releva les études, tellement tombées en Angleterre, qu'à peine y trouvoit-on quelqu'un qui entendît le latin. Il restoit toutefois une école célèbre à Oxford, dont les les maîtres prétendoient que leur méthode venoit de S. Gildas, de Melquin & d'autres, remontant jusques à saint Germain d'Auxerre. En 886 il se forma à Oxford une grande division entre Grimbald d'un côté, avec ceux qu'il avoit amenés; & ces vieux docteurs de l'autre, qui ne vouloient point recevoir la méthode & les règles des nouveaux venus. Il y avoit trois ans qu'ils avoient peine à les souffrir : mais alors ils en vinrent à une rupture ouverte. Pour y remédier, le roi Alfrede vint lui-même à Oxforde, écouta les uns & les autres avec une extrême patience, leur donna des avis salutaires, & ne partit point qu'il ne les eût réconciliés. Toutefois Grimbald, indigné de ces oppositions, se retira aussi-tôt à Vinchestre, dans un monastére que le roi venoit d'y fonder. Il en fut abbé, & mourut l'an 903, le huitiéme de Juillet, jour auquel il est honoré comme saint.

Asser. p. 16.

Jean fut abbé d'Altenay, monastére nouveau, fondé par le roi Alfrede, dans l'isle qui lui avoit servi de réfuge pendant que les Danois étoient maîtres d'Angleterre. La discipline monastique étoit entiérement déchue, tant par les fréquentes irruptions de ces barbares, que par la négligence des Anglois, qui vivant dans l'abondance de toutes sortes de biens, méprisoient cette vie pauvre & laborieuse. De sorte que personne d'entre les nobles n'embrassoit volontairement la vie monastique; & quoiqu'il restât encore grand nombre de monastéres dans le pays, ils n'étoient remplis que d'enfans que l'on y mettoit avant l'âge de raison, & on ne pratiquoit nulle part l'observance de la règle. C'est ce qui obligea le roi Alfrede de mettre dans son nouveau monastére d'Alteney de jeunes étrangers de différentes nations, particuliérement des François.

Asser. p. 18. Sup. l. LIII. n. 43.

Après

Après que l'abbé Jean l'eut gouverné quelques années, un prêtre & un diacre Gaulois de nation, qui étoient de la communauté, conçurent une si grande haine contre lui, qu'ils résolurent sa perte. Ils gagnérent par argent deux serfs, à qui ils donnérent ordre de se cacher de nuit dans l'église; & quand il viendroit y prier seul, tandis que les autres dormoient, de le tuer, & traîner son corps devant la porte d'une femme prostituée, pour faire croire qu'il avoit été tué dans le crime. Les deux meurtriers bien instruits & bien armés furent enfermés dans l'église. A minuit l'abbé Jean vint à son ordinaire pour prier secrettement; & quand il se fut mis à genoux devant l'autel, ils fondirent sur lui l'épée à la main. Mais il ne se troubla point; & comme il avoit autrefois porté les armes, si-tôt qu'il les entendit, il marcha contre eux, & se défendant, il cria de toute sa force que c'étoit des démons, comme il le pensoit en effet : ne croyant pas qu'il y eût des hommes assez hardis pour faire une telle violence. Les moines s'éveillérent au bruit, & accoururent effrayés à ce nom de démons : mais les meurtriers s'échappérent, après avoir mortellement blessé l'abbé, & se cachérent dans le marais dont le monastére étoit environné. Les moines enlevérent l'abbé demi-mort, & le portérent dans la maison très-affligés; & les auteurs du crime étoient ceux qui témoignoient le plus de douleur. Toutefois ils furent découverts, aussi-bien que ceux qui l'avoient exécuté, & tous mis à mort par divers tourmens. Telle fut la fin de l'abbé Jean, qu'il ne faut pas confondre avec Jean Scot ou Erigène, aimé de l'empereur Charles; ni avec un sophiste Jean, que l'on disoit avoir été martyrisé à Malmesburi.

Asser. p. 19.

Sup. liv. XLVIII. *n.* 58.

IX.
Ecrits du roi Alfrede.
Asser. p. 5.

Le roi Alfrede ne se contenta pas de protéger les gens de lettres, & de favoriser les études; il s'y appliqua lui-même, & travailla à l'instruction de ses sujets. Il n'avoit toutefois point étudié en sa jeunesse, ne s'occupant, selon les mœurs de sa nation, que de la chasse & des autres exercices du corps. Il avoit plus de douze ans quand il apprit à lire; & quoiqu'il eût toujours eu un grand desir d'étudier, les guerres des Danois ne lui en donnérent pas le loisir. Depuis qu'il fut paisible, il s'appliqua sérieusement à l'étude avec les sçavans qu'il avoit attirés. Il prit soin de recueillir les anciens vers Saxons, qui contenoient l'histoire de la nation, & composa lui-même des cantiques pleins d'instruc-

Sup. liv. XLV. *n.* 29.

tions pour les mœurs. En faveur de ceux qui n'entendoient pas le latin, & qui étoient en si grand nombre, il traduisit, avec le secours des hommes doctes, les livres qu'il crut les plus utiles, entre autres le Pastoral de S. Grégoire, l'histoire de Paul Orose, & celle de Bede. Il parle ainsi dans la préface du Pastoral, adressée à l'évêque de Londres :

Post Asser. p. 25. J'ai souvent pensé combien la nation Angloise a autrefois eu de grands hommes, tant ecclésiastiques que séculiers, si curieux de s'instruire & d'instruire les autres, que les étrangers venoient chez nous apprendre les sciences ; au lieu que de notre tems il se trouvoit très-peu d'Anglois au-deçà de l'Humbre qui entendissent leurs priéres les plus communes, ou qui pussent traduire quelque écrit de latin en Anglois. Je ne me souviens pas d'en avoir vu un seul au midi de la Tamise, quand je commençai à régner. Graces à Dieu, il y a maintenant des gens en place capables d'enseigner : c'est pourquoi je vous exhorte à n'être pas moins libéral de la science que Dieu vous a donnée, que vous l'êtes des biens temporels. Songez quelle punition nous devons attendre, si nous n'aimons la sagesse, & ne la laissons aux autres. Nous aimons à porter le nom de chrétiens ; mais peu en remplissent les devoirs. Je pense encore combien, avant ces derniers ravages, j'ai vu par toute l'Angleterre d'églises bien fournies d'ornemens & de livres : mais les ecclésiastiques n'en tiroient guéres d'utilité, parce qu'ils ne les entendoient pas ; & nos ancêtres ne s'étoient pas avisés de les traduire en langue vulgaire, parce qu'ils ne s'imaginoient pas que jamais on tombât dans une telle négligence.

J'estime donc très-à-propos que nous traduisions en notre langue les livres dont nous croirons que l'intelligence est plus nécessaire à tout le monde ; & que nous fassions ensorte que toute la jeunesse Angloise, principalement ceux qui sont nés libres & ont de quoi subsister, apprennent à lire avant toute autre instruction, pour profiter de ce qui est écrit en Anglois. Ensuite on enseignera le latin à ceux que l'on voudra pousser plus loin dans les études. C'est dans cette vue, qu'au milieu de toutes les affaires de ce royaume, j'ai entrepris de traduire en Anglois le Pastoral, rendant quelquefois les mots, quelquefois le sens, selon que je l'aurois appris de mon archevêque Plegmond, d'Asser mon évêque, de Grimbald & de Jean mes chapelains. J'en ai envoyé un exem-

plaire en chaque ſiége épiſcopal du royaume, avec une écritoire de cinquante marcs. Et je défends, au nom de Dieu, que perſonne n'ôte l'écritoire d'avec le livre, ni le livre de l'égliſe, parce que nous ne ſçavons pas combien de tems il y aura des évêques auſſi inſtruits qu'il y en a maintenant par-tout. C'eſt pourquoi je veux que ces livres demeurent toujours à leur place, ſi ce n'eſt que l'évêque veuille les avoir, ou les prêter à quelqu'un pour les tranſcrire.

X. Piété du roi Alfrede. *Vit. per Splem. lib. 2. in fin. Aſſer. p. 15.*

Ce ſage roi fit tenir grand nombre de conciles : car on peut mettre en ce rang les aſſemblées générales de la nation, qu'il ordonna de faire au moins deux fois l'an, qui n'étoient compoſées que des évêques & des ſeigneurs, & où les évêques avoient toujours la principale autorité. On remarque entre autres un concile tenu en 886 à Londres, que ce roi avoit repeuplée, après avoir été long-tems déſerte, & qui commença à devenir la capitale d'Angleterre. Il envoyoit à Rome de tems en tems des aumônes, comme en 887, & les trois années ſuivantes.

Id. p. 19.

Il partageoit en deux tout ſon revenu, & en employoit en œuvres pies une moitié, qu'il ſubdiviſoit en quatre parties : la premiére pour toutes ſortes de pauvres, la ſeconde pour l'entretien des deux monaſtéres qu'il avoit fondés, Altenai pour des hommes, & Schafbury pour des femmes, dont la premiére abbeſſe fut ſa fille Athelgeve. La troiſiéme partie de cette ſubdiviſion étoit pour les écoles qu'il avoit établies; & la quatriéme pour les monaſtéres, non ſeulement d'Angleterre, mais de deçà la mer. Il partageoit auſſi ſon tems en deux, donnant la moitié de la journée aux exercices de la religion, l'autre aux affaires & aux beſoins du corps. Il entendoit tous les jours la meſſe, célébroit l'office divin à toutes les heures, & alloit même la nuit à l'égliſe ſecrettement. Il donnoit du tems à la lecture & à la méditation; & pour cet effet il portoit toujours ſur lui le pſeautier & les heures, & un cahier de papier blanc, où il écrivoit tous les jours les ſentences de l'écriture dont il étoit le plus touché : puis les ayant recueillies, il en fit un manuel, qu'il reliſoit continuellement avec un plaiſir ſingulier. Pour meſurer ſon tems, n'ayant point encore d'horloges, il fit faire ſix cierges d'un certain poids, qui duroient chacun quatre heures; & ſes chapelains l'avertiſſoient tour-à-tour, quand il y en avoit un de brûlé. Pour les garantir du vent, il les mit dans des lanternes de cor-

Aſſer. p. 20.

Id. p. 13.

p. 17.

p. 20.

Plaut. Amph. Act. 1. verſ. 185.

ne, qu'il inventa : car quoiqu'elles fussent en usage ailleurs plusieurs siécles avant Jesus-Christ, on ne les connoissoit pas encore en Angleterre.

XI. Lettres de Foulques en Angleterre. *Flod. hist. liv. IV. c. 5.*

Foulques archevêque de Reims étoit en commerce de lettres avec le roi Alfrede : & ayant appris qu'il avoit procuré l'archevêché de Cantorberi à Plegmond, il lui écrivit, pour le remercier d'avoir mis à cette place un homme si vertueux, si pieux & si bien instruit des règles de l'église. Car Foulques avoit appris que Plegmond travailloit à déraciner par ses instructions une erreur pernicieuse qui restoit encore en Angleterre, & qui tiroit son origine du paganisme : sçavoir, que les évêques & les prêtres pouvoient avoir des femmes auprès d'eux ; & que chacun pouvoit épouser ses parentes, ou des religieuses, & avec sa femme avoir une concubine. Il montroit par les autorités des peres, combien ces opinions étoient contraires à la saine doctrine. Foulques écrivit aussi à Plegmond, le congratulant de son zèle à extirper ces abus, & lui fournissant des autorités pour les combattre, afin de participer à ses pieux travaux. En ces lettres le roi est nommé Albrad, & l'archevêque Pléonic : tant la prononciation Françoise étoit différente de l'Angloise.

Sup. n. 6. *Flod. liv. IV.*

Vers le même tems l'archevêque Foulques écrivit au pape Formose, qui avoit succédé à Etienne V ; lui rendant compte de la commission qu'Etienne lui avoit donnée, de présider en son nom au concile de Vormes, touchant le différend entre Herman de Cologne & Adelgaire de Brême, & lui demandant ses ordres sur ce sujet.

XII. Formose pape. *Sup. liv. L. n. 49. Liv. LII. n. 31. LIII. n. 45. Luitpr. I. c. 8.*

Formose fils de Léon étoit déja évêque de Porto, quand le pape Nicolas l'envoya en Bulgarie. Nous avons vu comme il fut déposé par Jean VIII & rétabli par Marin, sous lequel il fut à Rome en grande autorité, aussi bien que sous Adrien & Etienne ses successeurs. Formose fut élu pape, pour sa religion sincére, sa connoissance des saintes écritures & des sciences ; & comme il étoit déja évêque, il ne fut point ordonné, & ne reçut point de nouvelle imposition des mains : il fut seulement intronisé. Ce qui arriva, comme l'on croit, le dimanche dix-neuviéme de Septembre 891. C'est le premier exemple d'un évêque transféré d'un autre siége à celui de Rome, que Formose remplit quatre ans & demi.

Auxil. c. 26. *Papebr. conat.*

XIII. Réponse du pape à Stylien.

Il reçut une députation de C. P. adressée au pape Etienne, pour l'informer de part & d'autre touchant l'affaire de

Photius, comme il avoit ordonné. De la part de Photius il y avoit un métropolitain & un officier de l'empereur; & les députés de l'autre part étoient chargés d'une lettre de Stylien évêque de Néocésarée, où il disoit au pape: Vous dites que vous avez trouvé de la différence entre la lettre de l'empereur & la nôtre: en voici la cause. Ceux qui ont écrit que Photius avoit renoncé, sont ceux qui l'ont reconnu pour évêque: mais nous, qui n'avons jamais avoué qu'il y eût en lui la moindre trace de sacerdoce, suivant le jugement des papes Nicolas & Adrien, & du concile œcuménique de C. P. comment pouvions-nous écrire qu'il avoit renoncé? Mais nous nous sommes étonnés comment, après avoir dit au commencement de la lettre qu'il est rejetté par la pierre solide, qui est Jesus-Christ, vous ne laissez pas de dire à la fin qu'il doit être jugé, comme si c'étoit un évêque légitime. Et ensuite: Nous continuons de vous prier pour ceux qui ont reçu Photius par force, & nous demandons que vous envoyiez des lettres circulaires aux patriarches d'Orient, afin qu'ils usent de la même indulgence que nous. C'est la règle, & le grand Athanase écrivit à Rufinien que dans les conciles on ne rejette que les auteurs des hérésies & des schismes, & l'on reçoit les autres par indulgence.

Sup. liv. LIII. n. 52.
Tom. 8. conc. p. 1410.

Sup. liv. XVI. n. 26. 28.

Le pape Formose ayant donc reçu cette lettre, répondit: Vous demandez miséricorde, & vous n'ajoutez point pour qui; si c'est pour les laïcs, ou pour les prêtres. Si c'est pour un laïc, il mérite grace: si c'est pour un prêtre, vous ne songez pas que Photius étant laïque, n'a pu rien donner que sa condamnation. Votre église devroit donc être purifiée par une très-sévére pénitence: mais nous écoutons la douceur & l'humanité. C'est pourquoi nous vous envoyons nos légats, les évêques Landulfe de Capoue, & Romain, avec lesquels nous vous prions de vous assembler; & Théophylacte métropolitain d'Ancyre, & Pierre en qui nous avons confiance: ensorte qu'avant toutes choses la condamnation de Photius demeure perpétuelle & irrévocable. Quant à ceux qu'il a ordonnés, nous leur accordons grace: qu'en présentant un libelle, où ils reconnoîtront leur faute & en demanderont pardon, avec promesse de n'y plus retomber, ils soient reçus à la communion des fidèles, comme laïques, suivant l'instruction que nous envoyons, & que vous suivrez exactement.

Tom. 8. conc. p. 1411.
Tom. 9. p. 428.

XIV. Fin de Photius. Sa bibliothéque.

C'est la derniére piéce touchant le schisme de Photius, qui duroit depuis plus de trente ans; & Photius ne paroît plus depuis, ce qui fait croire qu'il ne survécut pas long-tems. Ses ouvrages les plus fameux sont la bibliothéque & le nomocanon. Il rapporte ainsi lui-même l'occasion qui lui fit écrire la bibliothéque, dans la lettre qui est en tête, adressée à son frere Taraise : Depuis que j'ai été choisi par l'empereur & par le sénat pour aller en ambassade en Assyrie, vous m'avez prié de vous écrire les sujets des livres à la lecture desquels vous n'avez pas assisté, tant pour vous consoler de notre séparation, que pour avoir au moins une idée sommaire & générale de ces livres, qui sont presqu'au nombre de trois cens. Je vous envoie donc cet extrait de ce que la mémoire m'en a pu fournir, dans l'ordre où elle me les a présentés. On peut croire que le commencement de l'ouvrage a été fait ainsi de mémoire, car les extraits y sont assez courts : mais ensuite ils deviennent très-longs, & paroissent faits sur les livres mêmes. Il y en a deux cens quatre-vingts, dont une grande partie sont d'ouvrages qui ne se trouvent plus; & par ceux qui nous restent, on voit que les extraits sont fidèles & judicieux.

Je ne parlerai que des auteurs ecclésiastiques perdus, qui sont au nombre d'environ quarante, tant théologiens qu'historiens; sans compter les ouvrages perdus d'auteurs dont nous avons les autres, comme les hypotiposes de S. Clément Alexandrin; sans compter aussi quelques conciles, & plusieurs ouvrages d'hérétiques. Photius marque d'ordinaire son jugement sur chaque auteur, particuliérement sur la qualité du style. Voici le premier article de sa bibliothéque : On a lu le traité du prêtre Théodore, que le livre de S. Denis est véritablement de lui. On y résout quatre objections. La première : Si ce livre étoit véritable, comment quelques-uns des peres qui l'ont suivi, n'en auroient-ils point cité des passages? La seconde : Eusèbe de Pamphile n'en fait aucune mention, dans le dénombrement des écrits des peres. La troisiéme : Comment ce livre peut-il décrire dans un si grand détail les traditions, qui peu à peu se sont augmentées dans l'église par un long-tems? Car S. Denis étoit du tems des apôtres, comme il paroît par les actes; & il est incroyable, ou plutôt mal inventé, que S. Denis se soit avisé d'écrire ce qui ne s'est introduit dans l'église que long-tems après sa

V. sup. liv. XXVII. n. 33.

Act. XVII. 34.

mort. La quatriéme objection : Comment peut-il parler de l'épître de S. Ignace ? Car S. Denis a vécu du tems des apôtres, & S. Ignace a souffert le martyre sous Trajan, peu de tems après avoir écrit cette lettre. L'auteur s'efforce donc de résoudre ces quatre objections, & de prouver que le livre du grand S. Denis est véritablement de lui.

Photius n'en dit pas davantage, mais il montre assez le peu de cas qu'il faisoit de ses réponses, puisqu'il ne daigne les rapporter ; & par conséquent, quel étoit son jugement sur les prétendus écrits de S. Denis l'Aréopagite. Mais apparemment il ne vouloit pas s'en expliquer plus clairement, pour ne pas choquer les préjugés de son siécle. Entre les *Eod. 40. p. 26.*
historiens ecclésiastiques dont il parle, on peut remarquer Philostoge Arien passionné ; Jean d'Egée, dont l'histoire com- *Eod. 41. p. 27.*
mençoit à l'hérésie de Nestorius, & finissoit à la déposition de Pierre le Foulon : il étoit Eutychien, & ennemi du concile de Chalcédoine. Basile de Cilicie, depuis la mort du pape Sim- *Eod. 42.*
plicien jusques à celle de l'empereur Anastase : il avoit inséré dans son histoire grand nombre de lettres d'évêques. Sergius *Eod. 67. p. 99.*
confesseur pour la cause des images, sous Michel le Bégue ; & un certain Leucius Charinus, qui avoit fait une histoire *c. 114. p. 291.*
apocryphe & absurde sous le nom de voyages des apôtres.

Entre les théologiens, on peut remarquer Apollinaire évê- *c. 14. p. 11.*
que d'Hiérapolis en Asie, sous l'empereur Vérus, qui avoit écrit pour la défense de la religion contre les païens. Mé- *c. 224. p. 907.*
thodius évêque & martyr, pour la résurrection contre Ori- *c. 106. p. 279.*
gène. Théognoste Alexandrin, cité par S. Athanase, dont *c. 116. p. 299.*
toutefois les sentimens n'étoient pas corrects. Pierius prêtre *c. 118. p. 295.*
& docteur de l'église d'Alexandrie, & martyr. Son disciple *c. 121. p. 302.* *c. 202. p. 526.*
le prêtre Pamphile aussi martyr. Hippolite disciple de S. Ire- *c. 202. p. 275.*
née. S. Hippolite martyr, sur Daniel. Diodore de Tarse, *c. 4.* *c. 38. p. 177.*
& Théodore de Mopsueste. Jean de Scythopolis, contre les *&c.*
Eutychiens. Eusébe évêque de Thessalonique, contre ceux *c. 95. p. 250.*
d'entre eux qu'on nommoit incorruptibles. Modeste évêque *c. 162.*
ou plutôt vicaire de Jérusalem. S. Euloge patriarche d'A- *Sup. liv. XXXVI.*
lexandrie, qui avoit beaucoup écrit contre les Novatiens & *n. 31.*
les Eutychiens, mais dont il ne nous reste que ces extraits, *c. 276. p. 1526.*
comme je l'ai dit dit en son lieu. Photius enfin donne l'ex- *c. 182. p. 411.* *c. 258. p. 527.*
trait d'un grand ouvrage du moine Jobius sur l'Incarnation, *&c.*
divisé en neuf livres & en quarante-cinq chapitres ; c'est ce *Sup. liv. LXXVI.* *n. 28.*
que j'avois à dire de sa bibliothéque. *c. 222. p. 578.*

XV. Nomocanon de Photius. *Bibl. Justel. p. 789. tom. 2. Sup. liv. L. n. 13.*

Son nomocanon est un recueil de canons distribués en quatorze titres, & chaque titre en plusieurs chapitres, suivant la diversité des matiéres. Ce recueil comprend tous les canons reçus dans l'église Grecque, depuis ceux des apôtres, jusqu'au septiéme concile œcuménique, auquel Photius n'a pas manqué de joindre ses conciles : sçavoir, celui qui fut tenu dans l'église des Apôtres en 861, & que l'on nomma premier & second, & celui qui le rétablit patriarche en 879. Il joint aux canons les loix civiles qui y sont conformes, les rapportant sous chaque chapitre, & renvoyant aux endroits du code & du digeste où elles se trouvent. En tout cet ouvrage il ne fait qu'indiquer les canons & les loix, sans rapporter aucun texte. Par exemple sous le premier chapitre du premier titre qui est : De la religion & de la foi catholique. Canon des apôtres 49 & 50 ; canon 1 & 5 de C. P. canon 7 du concile d'Ephèse ; canon 2 du concile de Carthage ; canon 1, 73, 81, du sixiéme concile. Livre 1, du code, titre 1 ; constitution 1, 5, 6, 7, 8, 9. Photius composa cet ouvrage l'an du monde 6391, c'est-à-dire 883 de Jesus-Christ, & il a été depuis fort estimé dans l'église Grecque. Nous avons aussi plusieurs lettres de Photius ; & un grand ouvrage nommé Amphilochia, du nom de celui auquel il est adressé, contenant la résolution de plusieurs difficultés sur l'écriture sainte : mais il n'est pas encore imprimé.

XVI. Eglise de C. P. *Boll. 17. Mai. tom. 15. p. 36.*

Etienne successeur de Photius dans le siége de C. P. le remplit six ans, & mourut en 893. L'église Grecque l'honore entre les saints le dix-septiéme de Mai, comme ayant parfaitement rempli tous les devoirs d'un bon pasteur. C'est à lui que sont adressées toutes les novelles de l'empereur Léon son frere, touchant les matiéres ecclésiastiques : ce qui montre qu'elles ont été faites pendant les six premiéres années de son règne. Ces novelles tendent la plupart à abroger les nouveautés introduites par Justinien.

Præf. Basilic. Notit. & test. aut to. 1. edit. 1647.

Mais l'empereur Léon fit un bien plus grand ouvrage sur le droit Romain. Car trouvant imparfaite la compilation de Justinien, en ce qu'elle étoit encore divisée en plusieurs corps, le digeste, le code & les institutes, sans compter les novelles venues depuis : il fit refondre, pour ainsi dire, & rédiger en un seul corps toutes les loix contenues dans ces livres, & distribua ce nouveau recueil en six parties & en

soixante

ſoixante livres. On le nomma les Baſiliques, ſoit du nom de l'empereur Baſile pere de Léon qui l'avoit commencé, ſoit pour dire les conſtitutions impériales. On prétendit en retrancher toutes les loix contraires ou abrogées par l'uſage : & c'eſt ce droit que les Grecs ont toujours ſuivi depuis. Il fut compoſé en Grec, au lieu que les livres de Juſtinien étoient en latin : mais comme dès ſon tems on ne le parloit plus à C. P. ils avoient été preſque auſſi-tôt traduits en Grec.

Le ſucceſſeur d'Etienne dans le ſiége de C. P. fut Antoine, ſurnommé Caulée, qui eſt auſſi compté entre les ſaints. il étoit de famille noble, & avoit embraſſé la vie monaſtique dès ſa premiére jeuneſſe, dans une communauté dont il fut depuis abbé. On l'en tira pour le mettre ſur le ſiége de C. P. qu'il ne remplit que deux ans. *Poſt Theoph. p. 220. n. 8.*

XVII. Affaires de France.

Le pape Formoſe envoya en France deux légats, Paſcal & Jean, tous deux évêques, qui préſidérent à un concile tenu par ſon ordre à Vienne l'an 892, indiction dixiéme. Pluſieurs évêques y ſouſcrivirent, entre autres Bernouin archevêque de Vienne, & Aurélien de Lyon ; Iſaac évêque de Valence, & Iſaac de Grenoble. On y fit quatre ou cinq canons, contre les uſurpations des biens d'égliſe, les meurtres, les mutilations, & autres outrages faits aux clercs ; les fraudes contre les legs pieux des évêques & des prêtres ; la diſpoſition des égliſes, que des ſéculiers donnoient ſans le conſentement des évêques, & les droits d'entrée qu'ils exigeoient des prêtres.

Foulques archevêque de Reims écrivit au pape Formoſe, pour lui témoigner ſa joie de le voir ſur la chaire de S. Pierre, ce qu'il regarde comme une marque de la protection de Dieu ſur ſon égliſe. Ayant reçu de la part du pape des lettres de conſolation, où le pape témoignoit deſirer le voir & conférer avec lui, il lui en rendit graces ; & en même tems lui repréſenta que quelques évêques de Gaule demandoient le pallium, ſans aucun droit, & au mépris de leurs métropolitains, ce qui pourroit altérer la charité & produire une grande confuſion. C'eſt pourquoi il le prie, au nom de toute l'égliſe, de ne pas accorder ces ſortes de graces ſans un conſentement général & par écrit. *Flod. verſ. tom. 4 act. Ben. p. 601. Flod. IV. hiſt. c. 1.*

Le pape dans ſa réponſe l'exhortoit, lui & les autres évêques de France, à compatir à l'égliſe Romaine, & à la ſecourir, parce qu'elle étoit menacée de ſa ruine. Il ajoutoit *Ibid. c. 2.*

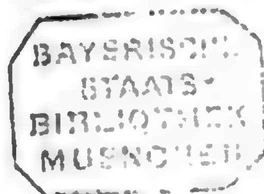

que depuis long-tems l'Orient étoit troublé par des héréſies pernicieuſes, & l'égliſe de C. P. par des ſchiſmes. Qu'il s'en étoit auſſi élevé un depuis long-tems entre les évêques d'Afrique, ſur lequel leurs députés le preſſoient de rendre réponſe, auſſi-bien que ceux de pluſieurs autres pays. C'eſt pourquoi, diſoit-il, nous avons réſolu de tenir un concile général, qui commencera le premier de Mars de l'onziéme indiction, c'eſt-à-dire l'an 893; & nous vous avertiſſons de vous y rendre ſans délai, afin que nous puiſſions nous entretenir à loiſir, & rendre des réponſes plus amples ſur toutes ces matiéres.

AN. 892.

XVIII. Gui & Lambert empereurs. Charles le ſimple roi. *Sup. liv.* LII. *n.* 49.

Le pape Formoſe mandoit auſſi à Foulques qu'il avoit couronné Gui empereur la même année, indiction dixiéme, c'eſt-à-dire en 892. C'étoit Gui duc de Spolete, fils de ce Lambert qui avoit tant fait de peine au pape Jean VIII, & dont Foulques étoit parent. L'année ſuivante 893, Formoſe couronna encore Lambert fils de Gui. Cependant l'archevêque Foulques tint un concile à Reims, où de l'avis des évêques & des ſeigneurs qui s'y trouvérent, il fit reconnoître roi le jeune Charles, fils de Louis le Begue & d'Adeleïde, âgé d'environ quatorze ans. Il eſt connu ſous le nom de Charles le ſimple, & fut couronné le vingt-huitiéme de Janvier 893. Eudes ne laiſſoit pas de régner dans la plus grande partie de la France; & Charles ne fut d'abord reconnu que par les ſeigneurs mécontens de ſon gouvernement.

Tom. 9. *conc. p.* 432.

XIX. Baudouin comte de Flandres excommunié. *Flod. l.* IV. *c.* 7.

En ce même concile de Reims, on menaça d'excommunication Baudouin comte de Flandres, pour divers crimes. Il avoit fait fouetter un prêtre; il avoit ôté aux égliſes des prêtres qui y étoient ordonnés, & y en avoit mis d'autres ſans la participation de leur évêque; il avoit uſurpé une terre donnée par le roi à l'égliſe de Noyon, & le monaſtére de S. Vaaſt d'Arras. Enfin il s'étoit révolté contre le roi, au mépris de ſon ſerment. Sur tout cela il avoit été depuis long-tems admoneſté par les évêques, ſans en avoir profité. Ceux du concile de Reims jugérent donc qu'il méritoit d'être excommunié: mais attendu qu'il pouvoit ſervir utilement l'égliſe & l'état, ils ſuſpendirent la cenſure, & lui donnérent encore du tems pour ſe corriger.

Ibid. c. 6. *p.* 621.

Ils déclarérent à Baudouin ce jugement par leur lettre ſynodale, & en écrivirent une autre à ſon évêque diocéſain, qui étoit Dodilon de Cambrai. Il avoit été appellé au con-

cile : mais il s'en étoit excusé sur les Normands qui ôtoient la sûreté des chemins ; & les évêques prioient d'exhorter fortement le comte Baudouin à se reconnoître, de lui lire leur lettre, s'il étoit présent, & s'il étoit absent, la lui envoyer par son archidiacre qui la lui fît bien entendre. Que s'il ne pouvoit approcher de Baudouin, il fît lire en sa présence les lettres dans un lieu où il eût insulté à la religion ; & qu'ensuite, s'il ne se corrigeoit, personne, ni moine, ni chanoine, ni aucun chrétien, n'eût plus de commerce avec lui sous peine d'anathême. Si Hétilon évêque de Noyon venoit à Arras, Dodilon devoit l'aller trouver, pour faire sur ce sujet ce qui seroit à propos suivant les canons, & en donner avis par lettres à leur archevêque.

XX. Lettres de Formose en France. *Ibid.* c. 2.

Foulques ne manqua pas de donner avis au pape du couronnement du roi Charles, lui demandant son conseil & son secours ; & le pape écrivit plusieurs lettres sur ce sujet au roi Eudes, pour l'exhorter à se corriger des excès dont on l'accusoit, à ne point attaquer le roi Charles en sa personne ni en ses biens, & lui accorder une trève jusqu'à ce que l'archevêque Foulques pût aller à Rome : aux évêques de Gaule, pour les exhorter à faire les mêmes instances auprès du roi Eudes, & à procurer cette trève au roi Charles ; répondant à la lettre qu'il avoit reçue de sa part, lui donnant les avis convenables, & lui envoyant un pain bénit qu'il lui avoit demandé. c. 3.

Arnoul roi de Germanie trouva fort mauvais que l'on eût couronné le roi Charles sans sa permission ; car il prétendoit avoir droit lui seul à tout l'empire François. L'archevêque de Reims fit son possible pour se justifier auprès de lui, & lui fit écrire par le pape pour lui défendre de troubler le royaume de Charles, & l'exhorter au contraire à l'aider comme son parent. Ensuite il se plaignit au pape que ni Arnoul n'avoit voulu secourir Charles, ni Eudes cesser de ravager son royaume ; qu'au contraire l'un & l'autre avoit usurpé les terres de l'église de Reims ; qu'Eudes avoit même assiégé la ville, & que ces guerres étoient un obstacle invincible à son voyage de Rome. Au reste il prioit le pape, qui regardoit comme son fils le jeune empereur Lambert, de l'unir d'amitié avec le roi Charles ; & d'écrire à Eudes & aux seigneurs de France, pour les obliger à la paix, & à laisser à Charles au moins une partie du royaume de ses peres. Le pape dans c. 5. c. 3.

An. 893. ſa réponſe louoit fort l'archevêque de l'affection qu'il témoignoit pour l'empereur Lambert, l'exhortant à lui être toujours fidèle comme ſon parent, & proteſtant de ſa part qu'il ne s'en ſépareroit jamais.

Touchant quelques autres affaires dont Foulques lui avoit écrit, il déclaroit avoir excommunié & anathématiſé Richard, Manaſſès & Rampan, pour avoir arraché les yeux à Teutbolde évêque de Langres, & avoir chaſſé de ſon ſiége & mis en priſon Vautier archevêque de Sens. Il ordonnoit donc à Foulques d'aſſembler ſes ſuffragans, & de confirmer avec eux ce jugement. Le pape lui faiſoit auſſi des reproches de n'avoir pas voulu ſacrer évêque de Châlons le prêtre Bertier, élu par le clergé & le peuple, du conſentement du roi Eudes. Au contraire, ajoutoit-il, on dit qu'à la mort de l'évêque vous avez donné cette égliſe, comme en fief, à Hériland évêque de Terouane: & qu'enſuite vous prétendez avoir ordonné évêque de Châlons un certain Mancion prévenu de crimes. Que Bertier ayant voulu venir à Rome, il a été pris par un nommé Conrad votre vaſſal, tiré de l'égliſe, & tenu en exil pendant un mois. C'eſt pourquoi le pape ordonnoit à Foulques de ſe rendre à Rome dans un tems marqué, avec Mancion, Conrad & quelques-uns des évêques ſes ſuffragans.

Foulques de ſon côté écrivit au pape que, l'évêque de Térouane ayant été ruiné par les Normands, l'évêque Hériland avoit eu recours à lui; qu'il l'avoit reçu comme il devoit, & l'avoit établi viſiteur d'une égliſe vacante, c'étoit celle de Châlons, pour en tirer ſa ſubſiſtance, juſqu'à ce qu'on y ordonnât un évêque. Et parce que les habitans du diocèſe de Terouane étoient des barbares farouches, & qui parloient une autre langue, il conſultoit le pape s'il pouvoit transférer Hériland à l'égliſe vacante, & donner au peuple de Terouane un évêque de la même nation. Il écrivit auſſi à un évêque Romain nommé Pierre, pour ſolliciter auprès du pape la tranſlation d'Hériland de Terouane à Châlons; alléguant l'exemple d'Actar de Nantes. Au reſte il eſt aiſé de juger que Bertier, approuvé par le roi Eudes pour l'évêché de Châlons, ne pouvoit être agréable à l'archevêque Foulques: C'eſt pourquoi ne pouvant transférer Hériland, il réſolut de mettre Mancion à Châlons, & convoqua ſes ſuffragans pour le venir ordonner: mais il y trouva de la réſiſtance, &

c. 6. p. 625.

Honoré évêque de Beauvais, non ſeulement refuſa d'y aller, mais encore blâma l'entrepriſe de ſon archevêque. Toutefois Mancion demeura évêque de Châlons; & nous avons de lui une lettre à l'archevêque Foulques, qui eſt remarquable.

AN. 893. p. 629.

Un prêtre, dit-il, nommé Angelric, du village de Vaſnau, de l'égliſe de S. Loup, eſt venu devant nous à Châlons, comme nous tenions notre ſynode; & a été convaincu, même par ſa propre confeſſion, d'avoir épouſé en préſence de ſes paroiſſiens, & du conſentement des parens, une femme nommée Grimma. Mais comme il vouloit l'emmener, des hommes pieux & fidèles ſe ſont oppoſés à cette criminelle entrepriſe. Nous en avons tous été ſenſiblement affligés; & avant que de rien décider ſur ce cas, nous avons réſolu de vous écrire par ce même prêtre, pour vous prier de nous inſtruire de ce que nous devons faire, & cependant nous l'avons ſéparé de notre communion. C'eſt le premier exemple que je ſçache d'un tel mariage.

Analect. tom. 3. p. 438.

XXI. Régles des réclus.

Flod. IV. c. 5. Cod. reg. c. 2. p. 464.

Le pape Formoſe, dans une de ſes lettres, recommandoit à l'archevêque Foulques un prêtre nommé Grimlaïc, qu'il chériſſoit, pour le promouvoir à l'épiſcopat ſi l'occaſion s'en préſentoit. On croit que c'eſt le Grimlaïc auteur de la régle des ſolitaires, ou le prêtre de même nom à la priére duquel il l'écrivit. Les ſolitaires pour qui elle eſt faite, étoient des réclus qui s'enfermoient dans une cellule, & faiſoient vœu de n'en ſortir jamais. Aucun n'y étoit admis qu'après des épreuves ſuffiſantes, & par la permiſſion de l'évêque, ou de l'abbé du monaſtére où il s'enfermoit; car les cellules des réclus devoient toujours être jointes à quelque monaſtére. Après la permiſſion du prélat, on les éprouvoit un an dans le monaſtére, dont pendant ce tems ils ne ſortoient point: puis ils faiſoient leur vœu de ſtabilité dans l'égliſe, devant l'évêque; & après que le réclus étoit entré dans ſa cellule, l'évêque faiſoit mettre ſon ſceau ſur la porte.

c. 15.

c. 16.

La cellule devoit être petite & exactement fermée. Le réclus devoit avoir dedans tout ce qui lui étoit néceſſaire; même s'il étoit prêtre, un oratoire conſacré par l'évêque, avec une fenêtre donnant ſur l'égliſe, par où il pût donner ſes offrandes pour la meſſe, entendre le chant, chanter lui-même avec la communauté, & répondre à ceux qui lui parleroient. Cette fenêtre devoit avoir des rideaux dehors &

dedans, afin que le réclus ne pût voir ni être vu. Il pouvoit avoir au-dedans de sa réclusion un petit jardin, pour prendre l'air & planter des herbes. Au-dehors, mais tenant à sa cellule, étoit celle de ses disciples; avec une fenêtre par où ils le servoient & recevoient ses instructions. On jugeoit à propos qu'il y eût deux ou trois réclus ensemble, & alors leurs cellules se touchoient avec des fenêtres de communication. Si des femmes vouloient les consulter ou se confesser à eux, ce devoit être dans l'église & en présence de tout le monde.

c. 17.

c. 16.

c. 20. On recommandoit aux réclus l'étude de la sainte écriture & des auteurs ecclésiastiques; pour se conduire eux-mêmes & résister aux tentations, & pour instruire ceux qui les venoient consulter. S'ils étoient deux, ils ne devoient se parler qu'en conférence spirituelle, & dire leurs coulpes l'un à l'autre. Celui qui étoit seul se la disoit à lui-même, faisant soigneusement l'examen de sa conscience. L'auteur déplore amérement la corruption générale des mœurs de son tems, l'oubli des maximes de l'évangile, & la tiédeur des solitaires mêmes; dont le premier soin, quand ils embrassoient cette profession, étoit de s'informer si dans le monastére ils jouiroient d'un grand repos, & ne manqueroient de rien pour les besoins de la vie. Il recommande particuliérement l'oraison mentale, & approuve de communier & de célébrer la messe tous les jours, pourvu qu'on y apporte les dispositions requises.

c. 24.

c. 27. 28.

c. 31.

c. 36.

c. 39. Il ordonne le travail des mains, pour remplir les intervalles de la priére & de la lecture. Après avoir apporté l'autorité de S. Paul, il ajoute : Si ce saint apôtre, prêchant l'évangile, ne laissoit pas de gagner sa vie par un pénible travail ; de quel front oserons-nous manger notre pain gratuitement, avec des mains oisives, nous qui ne sommes point chargés de la prédication, mais seulement du soin de notre ame? Or S. Paul n'usoit pas toujours du droit de vivre de l'évangile, afin d'avoir plus de liberté de corriger les pécheurs; car on ne peut reprendre hardiment ceux dont on reçoit. Quand le solitaire auroit d'ailleurs de quoi vivre, il doit travailler de ses mains pour mortifier son corps, purifier son cœur, fixer ses pensées, & se plaire dans sa cellule. Le tems du travail doit être depuis tierce jusqu'à none, qui sont six heures entiéres, ou plus, si la pauvreté le

2. *Thess.* III. 7.

c. 40.

demande. Il est permis toutefois au solitaire de prendre ce qui lui est offert volontairement, soit pour ses besoins, soit pour le donner aux pauvres. *c. 41.*

Si le réclus étoit malade, on ouvroit sa porte pour l'assister : mais il ne lui étoit pas permis de sortir, sous quelque prétexte que ce fût. Ils pouvoient avoir une baignoire dans leur cellule, & s'ils étoient prêtres, s'y baigner quand ils le jugeoient à propos. Car on jugeoit que cette propreté extérieure étoit convenable pour approcher des saints mystéres. Au reste cette régle est presque tirée de celle de S. Benoît, & composée de divers passages des peres, respirant partout une tendre & solide piété. *c. 48. c. ult. c. 51. c. 37.*

XXII. Saint Gérauld d'Aurillac. *Acta SS. Ben. sæc. 5. p. 7. 9.*

Vers le même tems S. Gérauld, comte d'Aurillac en Auvergne, donna cette terre pour y fonder un monastére : mais après l'avoir bâti, il étoit en peine où il trouveroit des moines d'une observance réguliére. Pour cet effet il envoya des jeunes gens nobles au monastére de Vabres, où ils apprirent la règle : mais étant revenus sans avoir des maîtres pour les conduire, ils se relâchérent bien-tôt, même celui d'entr'eux que Gérauld leur avoit donné pour supérieur. Le monastére de Vabres, aujourd'hui évêché, avoit été fondé dès l'an 862 par Raimond comte de Toulouse, en faveur d'un saint abbé nommé Adalgase, qui ayant été chassé par les barbares de Palma en Périgord, avec les dix moines qu'il gouvernoit, s'étoit retiré auprès du comte Raimond.

Ibid. p. 6. Vita per Odon. lib. 1. c. 4. 5.

Saint Gérauld étoit d'une famille très-noble, fils d'un autre Gérauld aussi seigneur d'Aurillac, comte très-riche & très-vertueux. Il naquit l'an 855, fut élevé dans la piété, & suivant sa naissance, dressé aux exercices de la chasse & des armes : mais une longue indisposition l'obligea à les interrompre, & porta ses parens à l'appliquer plus long-tems aux lettres. Il y prit tant de goût, qu'après avoir recouvré sa santé, quoiqu'il réussît fort bien aux exercices du corps, il continua d'étudier, & sçavoit presque toute la suite des saintes écritures. A la mort de ses parens, il se trouva maître de plusieurs grandes terres, & d'un grand nombre de serfs dont elles étoient peuplées, & s'appliqua à les gouverner avec beaucoup de justice & de prudence. Ayant arrêté ses regards sur la fille d'un de ses serfs, qui étoit très-belle, il succomba à la tentation jusqu'à faire venir chez lui le pere & la fille : mais il ne passa pas outre, & étant revenu à *c. 6. c. 9.*

AN. 893. soi, il sortit quoique de nuit & par un grand froid, renvoya celle qui l'avoit tenté & prit soin de la marier. Il perdit ensuite la vue pendant plus d'un an, ce qu'il regarda comme un châtiment de sa faute. Dès-lors il ne souffrit plus de filles chez lui, & s'appliqua à mortifier son corps. Il renonça au mariage, & refusa la sœur de Guillaume duc d'Aquitaine, & plusieurs autres grands partis. Comme on lui représentoit qu'il devoit des successeurs à son illustre famille, il disoit qu'il valoit mieux mourir sans enfans que d'en avoir de mauvais.

c. 10.

c. 11.

Il étoit le protecteur des foibles & des opprimés, & ne portoit les armes que pour ce sujet. Car, comme les malheurs des tems & la foiblesse du gouvernement ne permettoit pas toujours le cours de la justice réglée; les seigneurs étoient réduits à se faire justice à main armée, comme des souverains; & Gérauld comme les autres, quelque répugnance qu'il y eût, se résolut, par les conseils des personnes les plus sages, à repousser la force par la force. En quoi il usa de toute la modération possible, épargnant le sang, & traitant généreusement les prisonniers. Aussi dans ces petites guerres il eut ordinairement l'avantage, & l'on regarda comme des miracles plusieurs marques qu'il y reçut de la protection divine.

c. 7. 8.

c. 14. Ses aumônes n'avoient point de bornes; il ne renvoyoit aucun pauvre: quelquefois il leur faisoit dresser des tables, & il se trouvoit aux distributions, pour s'assurer de la nourriture qu'on leur donnoit, jusqu'à en faire lui-même l'essai. Ses officiers lui tenoient toujours prêt quelque mets à leur servir. Outre les survenans, il en nourrissoit réglément un certain nombre. Cependant il vivoit lui-même très-frugalement. Il ne soupoit jamais, se contentant le soir d'une légére collation. A dîner sa table étoit bien servie, & il convioit des personnes doctes ou pieuses, avec qui il s'entretenoit de la lecture qu'on faisoit toujours pendant le repas. Le reste de la journée s'employoit à régler ses affaires, terminer des différens, instruire ses domestiques, visiter des hôpitaux, lire l'écriture sainte. Il jeûnoit trois fois la semaine; & s'il arrivoit une fête le jour de son jeûne, il le transféroit à un autre, & anticipoit le samedi celui du dimanche: ce qui depuis a été universellement reçu. Il ne portoit point de soie

c. 15.

c. 16.

ni d'étoffes précieuses, en quelque occasion que ce fût; ses habits étoient toujours simples & modestes. AN. 893.

Il fit au moins sept fois le pélerinage de Rome, tant il avoit de dévotion à S. Pierre, à qui aussi il fit dédier son monastére d'Aurillac; & il s'y seroit consacré lui-même par la profession monastique, s'il n'en eût été détourné par S. Grusbert évêque de Cahors son directeur, qui lui représenta qu'il seroit plus utile au prochain dans son état. Mais depuis ce tems il augmenta ses austérités. Il mourut vers l'an 909, le treiziéme d'Octobre, jour auquel l'église honore sa mémoire. *Lib.* II. *c.* 17. *Lib.* II. *c.* 2. *Martyr. R.* 13. *Octob.*

AN. 894. XXIII. Concile de Châlons. *Tom.* 7. *conc. p.* 437.

Adalgaire évêque d'Autun étant mort, Gerfroy, diacre & moine de Flavigny, fut accusé par la voix publique de l'avoir empoisonné, & toute l'église Gallicane fut frappée de ce scandale. Gerfroy en fut d'autant plus affligé, qu'il avoit reçu de grands bienfaits du défunt prélat. Il demanda conseil à l'évêque Galon son successeur, qui l'exhorta, s'il se sentoit coupable, à se confesser sincérement. Gerfroy protestant toujours qu'il étoit innocent, Galon n'osa décider seul une affaire de cette importance, & la porta au concile de la province, qui se tint le premier jour de Mai 894, indiction douziéme. Aurelien archevêque de Lyon y présidoit; & dans l'acte qui nous en reste, il est qualifié primat de toute la Gaule. Il étoit accompagné de ses suffragans, Galon d'Autun, Ardrard de Châlons, Gerauld de Mâcon, que l'on compte entre les saints, & les députés de Theutbold de Langres. Le concile se tint dans l'église de saint Jean-Baptiste au fauxbourg de Châlons: le moine Gerfroy y étoit présent, & sa cause y fut soigneusement examinée selon les canons. Mais il ne se trouva aucune preuve contre lui; & après trois proclamations, il ne se présenta point d'accusateur. C'est pourquoi il fut ordonné que, pour faire cesser le scandale, il se purgeroit de ce crime au premier synode diocésain que Galon tiendroit, en recevant la sainte communion pour témoignage de son innocence. *Gall. chr.*

En exécution de ce décret, l'évêque Galon alla exprès tenir son synode dans le monastére de Flavigny; où disant la messe publiquement dans l'église de S. Pierre, il fit avertir le moine Gerfroy de s'approcher de la communion, ou de s'en retirer, suivant le témoignage de sa conscience. Il s'approcha sans hésiter, & prenant Dieu à témoin & le sacrement qu'il alloit recevoir, il communia en présence de tout le monde.

AN. 894.

Pour mettre à l'avenir sa réputation à couvert, l'évêque Galon lui en donna un acte authentique, qu'il souscrivit avec les évêques de Châlons & de Mâcon. Aurelien archevêque de Lyon mourut peu de tems après ce concile, c'est-à-dire, comme l'on croit, l'année suivante 895; & son église l'honore comme saint. Il avoit rempli vingt ans le siége de Lyon, & eut Alvalon pour successeur.

r *Elog. Mabil. to. 6. p. 504.*

AN. 895.

XXIV. Concile de Tribur

Regin. an. 875. Tom. 9. conc. p. 439.

Au mois de Mai de la même année 895, indiction treiziéme, le roi Arnoul étant à son palais de Tribur, près de Mayence, y fit tenir un concile général des pays de son obéissance; où assistérent vingt-deux évêques, dont les trois premiers étoient les archevêques Hatton de Mayence, Herman de Cologne, & Ratbod de Treves. Hatton ou Otton, qui présidoit à ce concile, avoit été abbé de Richenou, & succéda l'an 891 à Sunzo ou Sunderolde, tué près de Cleves en combattant contre les Normands. Rodolfe évêque de Virsbourg avoit succédé à Arne, tué en 892 en combattant contre les Sclaves, & tenu depuis pour martyr. Rodolfe étoit très-noble, mais sans conduite ni capacité. Outre les évêques, il y avoit en ce concile plusieurs abbés, & le roi étoit acompagné de tous les grands du royaume.

Regino an. 891.

Ibid. 892. Ditm. Lib. 1. praef. conc.

Après un jeûne de trois jours, avec des processions & des priéres, le roi se retira dans son palais, où assis sur son trône, & revêtu d'habits magnifiques, il traita avec les seigneurs du bien, de l'état & du repos de l'église. Cependant les évêques s'assemblérent dans l'église du même lieu; & envoyérent au roi des députés, pour sçavoir s'il vouloit employer sa puissance à protéger l'église & en augmenter l'autorité. Le roi envoya des seigneurs leur dire de sa part, qu'ils ne songeassent qu'à s'acquitter fidellement de leur ministére, & qu'ils le trouveroient toujours prêt à combattre ceux qui leur résisteroient. Alors les évêques se levérent de leurs siéges, & s'écriérent : Ecoutez-nous, Seigneur. Vive le grand roi Arnoul! On sonna les cloches & on chanta le *Te Deum*. Ensuite ils s'inclinérent devant les députés du roi, & les chargérent de lui témoigner leur reconnoissance. Ils commencérent à traiter des affaires de l'église; le roi entra dans le concile, & les évêques furent admis au conseil du roi. Ce qui précéda ce concile, & ce qui le suivit, fait soupçonner que la politique y avoit part. L'année précédente le roi Arnoul avoit tenu un parlement à Vormes, où il avoit voulu donner le royaume de Lothaire à son fils Zuenti-

Regin. an. 894. 895.

bold, qu'il avoit eu d'une concubine; mais les ſeigneurs n'y voulurent point conſentir. Après l'aſſemblée de Tribur, & la même année 895, il en tint une autre à Vormes, où il déclara Zuentibold roi de Lorraine, du conſentement de tous les ſeigneurs. AN. 895.

Ce concile de Tribur fit cinquante-huit canons, tendant principalement à réprimer les violences & l'impunité des crimes. Un prêtre ſe préſenta, qui avoit été aveuglé pour un crime dont il étoit innocent, au témoignage de ſon évêque. Cet évêque avoit cité à ſon ſynode le laïc qui avoit rendu le prêtre aveugle; mais il en avoit appellé au concile. Les évêques, touchés de cette violence, envoyérent des députés au roi Arnoul, lui demander ce qu'il lui plaiſoit ordonner de ce laïc, & des autres pécheurs incorrigibles & excommuniés qui ne venoient point à pénitence; lui envoyant en même tems l'extrait des canons qui défendent la communication avec les excommuniés. Le roi répondit : Nous ordonnons à tous les comtes de notre royaume, de prendre les excommuniés qui ne ſe ſoumettent point à la pénitence, & nous les amener; que s'ils font rebellion quand on les voudra prendre, & y perdent la vie, les évêques n'impoſeront aucune pénitence à ceux qui les auront tués; & de notre part, nous ne permettrons point qu'on leur faſſe payer la compoſition des loix, & leurs parens prêteront ſerment de n'en point pourſuivre la vengeance. Can. 2. c. 3.

On règle enſuite la compoſition que devoit payer, ſuivant les loix barbares, celui qui avoit bleſſé ou maltraité un prêtre; mais s'il l'avoit tué, il devoit faire la pénitence qui ſuit. Pendant cinq ans abſtinence de chair & de vin, & jeûner tous les jours juſques au ſoir, hors les dimanches & les fêtes; ne point porter d'armes, ne marcher qu'à pied, ne point entrer dans l'égliſe, mais prier à la porte. Après ces cinq années, l'évêque le fera entrer dans l'égliſe; mais il demeurera entre les auditeurs, ſans communier: après dix ans il pourra communier & monter à cheval; mais il continuera d'obſerver les autres pratiques de pénitence trois fois la ſemaine. c. 4. c. 5.

La pénitence de tout homicide volontaire eſt réduite à ſept ans. D'abord quarante jours exclus de l'égliſe, jeûnant au pain & à l'eau, marchant nuds pieds, ſans porter de linge que des calleçons, ſans porter d'armes, ni uſer d'aucune c. 54. 55.

AN. 895. voiture, s'abstenant de sa femme, sans aucun commerce avec les autres chrétiens. S'il tombe malade, ou s'il a des ennemis qui ne le laissent pas en repos, on différera sa pénitence.
c. 56. Après ces quarante jours, il sera encore un an exclus de l'église, s'abstiendra de chair, de fromage, de vin & de toute boisson emmiellée. En cas de maladie ou de voyage, il pourra racheter le mardi, le jeudi & le samedi par un denier, ou par la nourriture de trois pauvres. Après cette an-
c. 57. née il entrera dans l'église, & pendant deux années continuera la même pénitence, avec pouvoir de racheter toujours
c. 58. les trois jours de la semaine. Chacune des quatre années suivantes, il jeûnera trois carêmes, un avant Pâques, un avant la S. Jean, un avant Noël. Pendant ces quatre années, il ne jeûnera que le mercredi & le vendredi, encore pourra-t-il racheter le mercredi. Après ces sept ans, il sera récon-
c. 50. cilié, & recevra la communion. Celui qui a tué par poison,
c. 58. doit faire la pénitence double. On voit par ces canons qu'on n'observoit pas encore l'abstinence du samedi, mais que les pénitences solemnelles étoient en vigueur avec les différens
Sup. liv. x. n. 16. dégrés marqués dans les canons des premiers siécles, com-
liv. XVII. n. 14.
c. 27. 26. me dans le concile d'Ancyre, & les lettres de S. Basile à Amphiloque.

On condamne les clercs & les moines apostats, les religieuses qui se marient au mépris de leurs vœux, & plusieurs
c. 23. 24. 25. espèces de conjonctions illicites, particuliérement le mariage
c. 43. 44. &c. entre les adultéres qui ont conspiré la mort du premier ma-
c. 40. ri. Une esclave ne peut être que la concubine d'un homme libre; mais s'il l'épouse après qu'elle est affranchie, elle est
c. 38. sa femme légitime. La diversité de nation & de loi n'empê-
c. 39. che point le mariage: ainsi un Franc peut épouser une Bavaroise ou une Saxonne, en suppléant ce qui manque à la forme du contrat civil.

c. 8. Celui qui méprise le ban de l'évêque, c'est-à-dire sa cita-
c. 9. tion, jeûnera quarante jours au pain & à l'eau. Si le jour que l'évêque dans sa visite a marqué pour tenir son audience, se rencontre avec celui que le comte a indiqué pour tenir la sienne, le peuple doit obéir à l'évêque préférablement au comte, qui doit lui-même se trouver à l'audience de l'évêque. Mais dans le lieu de la résidence de l'évêque, si le comte a indiqué son audience le premier,
c. 35. elle sera préférée. Défense aux comtes de citer à leur au-

dience les pénitens, pour ne les pas détourner de leurs exercices spirituels. Défense de tenir leur audience pendant le carême ou les autres jours de jeûne, les dimanches & les fêtes. Si un clerc est accusé d'avoir apporté de fausses lettres du pape, pour troubler la discipline de l'église; l'évêque pourra le tenir en prison, jusques à ce qu'il ait réponse du pape comment ce faussaire doit être puni suivant la loi Romaine.

AN. 895.

c. 30.

On réitére les défenses de rien exiger pour les sépultures & d'enterrer dans les églises : de consacrer les saints mystéres dans des calices ou des patènes de bois, de consacrer le vin sans eau; mais on ordonne de mettre dans le calice deux tiers de vin & un tiers d'eau. On ne croyoit donc pas alors que la moindre goutte d'eau fût suffisante. Défense d'ordonner un serf, qu'il n'ait acquis une pleine liberté. Si les cohéritiers à qui appartient le patronage de l'église, ne conviennent pas du prêtre qu'ils y doivent nommer, l'évêque en ôtera les reliques, en fermera les portes, & y mettra son sceau, afin qu'on n'y fasse aucun office jusques à ce que les patrons s'accordent. Ce sont les canons du concile de Tribur qui m'ont paru les plus remarquables. On y traita aussi du différend entre Herman archevêque de Cologne, & Adalgaire de Brême; on cassa les priviléges des papes & des rois, pour l'érection de Hambourg en métropole, & pour son union avec Breme, qui fut réduit à un simple évêché soumis à Cologne. Aussi dans les souscriptions du concile, Adalgaire n'est compté que le quatorziéme, & comme évêque de Breme. Tout cela fut autorisé par le pape Formose & le roi Arnoul.

c. 15. 16. 17.
c. 18.

c. 19.

c. 29.
c. 32.

Adam. Brem. lib. 1.

Après cette assemblée & celle de Vormes, le roi Arnoul passa en Italie, où il étoit invité par Berenger plus foible que Gui, & par le pape Formose. Gui s'enfuit, & Arnoul assiégea Rome & la prit d'assaut l'an 896. Formose le reçut avec grand honneur, & le couronna empereur devant la confession de saint Pierre. Arnoul de son côté, pour venger le pape, fit décapiter plusieurs des premiers de Rome, qui étoient venus au-devant de lui à son entrée. Le peuple Romain prêta serment de fidélité à l'empereur Arnoul, sauf la foi due au pape Formose; & l'empereur, après avoir demeuré quelque tems en Italie à poursuivre Gui & sa femme, retourna en Baviére au mois de Mai.

AN. 896.
XXV.
Arnoul empereur. Mort de Formose. Etienne VI.
Regin 895. 896.
Luitpr. l. 1. *c.* 8.

AN. 896. *An. Fuld.*

Cependant le pape Formose mourut le jour de Pâques, 4e. d'Avril de la même année 896, après avoir tenu le saint siége quatre ans & demi. On ordonna à sa place Boniface, Romain, fils d'Adrien, qui avoit été déposé du soudiaconat, & ensuite de la prêtrise, & il fut élu par une faction populaire; mais il mourut de la goutte au bout de quinze jours. Il eut pour successeur Etienne VI, Romain, fils d'un prêtre nommé Jean, qui tint le saint siége quinze mois.

Flod. vers. tom. 2. act. 3. p. 605.

XXVI. Lettres de Foulques au pape & au roi. *Flod. IV. c. 4.*

Foulques archevêque de Reims lui écrivit, comme à ses prédécesseurs, pour lui témoigner sa dévotion envers le saint siége, & son desir d'aller à Rome, si divers obstacles ne l'en avoient empêché; lui marquant qu'il avoit enfin procuré la paix entre les rois Eudes & Charles. Mais le pape témoigna n'être pas content de son excuse touchant le voyage de Rome, parce que d'autres le faisoient. J'ai résolu, ajoutoit-il, de tenir un concile au mois de Septembre de la même année 896, & si vous manquez de vous y trouver, je ne manquerai de porter contre vous une censure canonique. L'archevêque repliqua : Il ne m'a pas été possible d'aller maintenant à Rome en personne; j'envoie pour vous en dire les raisons un évêque & des clercs de mon église. Je ne vous en écris pas davantage, à cause de la dureté de votre réprimande, qui ne m'a pas peu surpris : car jusques ici je n'ai reçu que de la douceur de vos prédécesseurs; mais je ne m'en prens qu'à mes péchés, & je vous prie de ne pas prêter l'oreille aux discours de gens peu charitables. Au reste, j'ai été élevé dès l'enfance dans la discipline canonique, jusques à ce que le roi Charles fils de l'empereur Louis m'a pris à son service dans son palais, où j'ai demeuré jusques au tems du roi Carloman, quand les évêques de la province de Reims m'ont ordonné sur l'élection du clergé & du peuple. D'autres vous pourront dire comment j'ai trouvé cette église, travaillée par les incursions des païens; & quelles peines je me suis données pour lui procurer la paix. Vous pouvez donc juger, par la vie que j'ai menée avant l'épiscopat, qu'il a été pour moi plutôt un fardeau qu'un avantage. J'irai toutefois quelque jour me présenter aux pieds de votre sainteté, si je puis obtenir la permission du roi Eudes, & si les chemins deviennent libres. Maintenant ils sont fermés par Zuentibolde fils du roi Arnoul, qui attaque même l'église de Reims, dont il donne les biens à ses vassaux;

Reg. an. 900.

& je vous prie de réprimer sa tyrannie par votre autorité apostolique. C'est que Zuentibolde faisoit la guerre pour se maintenir dans le royaume de Lorraine, & il y fut tué l'an 900.

L'archevêque de Reims étant averti que le roi Charles vouloit faire alliance avec les Normands, pour établir sa puissance par leur secours, lui en écrivit en ces termes : Qui de vos fidèles serviteurs ne seroit effrayé de vous voir rechercher les ennemis de Dieu ? Il n'y a point de différence entre se joindre aux païens, & renoncer à Dieu pour adorer les idoles. On ne peut s'empêcher d'imiter ce qu'on voit continuellement, & peu à peu on s'y accoutume. Les rois vos ancêtres ont quitté le paganisme, & ont toujours cherché le secours de Dieu : c'est pourquoi ils ont heureusement régné, & transmis leur puissance à leurs descendans. Vous, au contraire, abandonnez Dieu, & au lieu de mettre des bornes aux miséres passées, aux pillages & aux oppressions des pauvres, & en faire pénitence, vous attirez de nouveau sa colére, en vous joignant à ceux qui ne le connoissent pas. Croyez-moi, ce n'est pas le moyen d'établir votre puissance. J'avois mieux espéré de vous ; mais je vois que vous courez à votre perte, avec ceux qui vous donnent ces conseils. Je vous conjure, au nom de Dieu, d'abandonner ce dessein, & de ne me pas donner cette douleur éternelle, à moi & à vos autres bons serviteurs. Il vaudroit mieux que vous ne fussiez pas né, que de régner par le secours du diable. Sçachez enfin que, si vous le faites, je ne vous serai jamais fidèle, je détournerai de votre service tous ceux que je pourrai ; & me joignant avec tous les évêques mes confreres, je vous excommunierai & vous condamnerai à un anathême éternel. Je vous écris ceci en gémissant, parce que je vous suis fidèle, & que je desire que vous établissiez votre règne, non par le secours de Satan, mais par celui de Jesus-Christ.

Flod. IV. c. 5.

XXVII. Mort d'Etienne VI. Romain, Théod. II, Jean IX, papes.

Luitpr. l. I. c. 8. Fl. vers. p. 606.

Le pape Etienne VI tint en effet un concile, où il condamna Formose son prédécesseur. Il fit déterrer son corps ; on l'apporta au milieu de l'assemblée, on le mit dans le siége pontifical, revêtu de ses ornemens, & on lui donna un avocat pour répondre en son nom. Alors Etienne parlant à ce cadavre, comme s'il eût été vivant : Pourquoi, lui dit-il, évêque de Porto, as-tu porté ton ambition jusques à usurper le siége de Rome ? L'ayant condamné, on le dépouilla

des habits ſacrés, on lui coupa trois doigts, & enfin la tête; puis on le jetta dans le Tibre. Le pape Etienne dépoſa tous ceux que Formoſe avoit ordonnés, & les ordonna de nouveau. Mais il reçut bientôt la peine de ces violences. On le prit, on le chaſſa lui-même du ſaint ſiége; on le mit dans une obſcure priſon chargé de fers, & on l'étrangla.

Son ſucceſſeur fut Romain Galleſin, fils de Conſtantin, qui mourut avant les quatre mois accomplis; & on élut à ſa place Théodore, né à Rome, & fils d'un nommé Photius. Il étoit ſobre, chaſte, libéral envers les pauvres, chéri du clergé, & ami de la paix; mais il ne vécut que vingt jours depuis ſon ordination. Dans ce peu de tems il ne laiſſa pas de travailler autant qu'il put à la réunion de l'égliſe; il rappella les évêques chaſſés de leurs ſiéges, & rétablit les clercs ordonnés par Formoſe & dépoſés par Etienne, leur rendant les ornemens ſacrés & l'exercice de leurs fonctions. Il fit reporter ſolemnellement dans la ſépulture des papes le corps de Formoſe, qui avoit été trouvé par des pêcheurs; & lorſqu'on le tranſporta, pluſieurs perſonnes pieuſes aſſûroient que les images des ſaints l'avoient ſalué en paſſant.

Auxil. lib. II *c.* 4. *in fin.*

Luitpr. c. 8.

Flod. verſ.

Après la mort de Théodore, les Romains furent partagés; les uns élurent le prêtre Sergius, les autres Jean natif de Tibur, fils de Rampalde, dont le parti prévalut. Sergius chaſſé de Rome ſe retira en Toſcane, ſous la protection du marquis Adalbert, & y demeura ſept ans. Jean IX tint le ſiége deux ans, pendant leſquels il célébra trois conciles, & nous avons les canons de deux, l'un tenu à Rome, l'autre à Ravenne.

XXVIII. Concile de Rome

L'empereur Arnoul s'étoit retiré d'Italie dès l'an 896; & Gui étant mort la même année, Bérenger duc de Frioul, reprit le deſſus, & ſe fit couronner empereur, apparemment par le pape Etienne VI. Mais il fut bientôt chaſſé par Lambert, fils de Gui, couronné par Formoſe dès l'an 893. Ce fut de ſon autorité que le pape Jean IX tint un concile à Rome, où on lut premiérement un mémoire, pour examiner l'état de l'égliſe & les moyens d'affermir la paix. Jean évêque d'Areze dit: Nous ſouhaitons auſſi qu'on l'examine. Pierre évêque d'Albane dit: Le pape veut-il qu'on liſe le concile tenu ſous le pape Théodore? Il fut lu; & Amolon évêque de Turin dit: Il eſt ſelon les canons de rétablir celui qui a été injuſtement condamné, & d'obſerver la règle touchant ceux qui ont été ſpoliés. On lut le concile

Muſæ. Italic. Mabill. to. I. *p.* 86.

Sup. liv. LII. *n.* 31.

concile du pape Jean, c'est-à-dire, celui où Jean VIII avoit condamné Formose. Ensuite Amolon proposa de lire le concile fait sous Etienne VI contre Formose, ce qui fut fait. Comme on en vint à l'endroit où Pascal, Pierre & Silvestre accusérent Formose de parjure, & d'avoir été réduit à la communion laïque, on leur demanda si ce qu'on lisoit étoit vrai : ils dirent que non ; & Pascal ajouta qu'il n'avoit point assisté à ce concile. Après qu'on en eut achevé la lecture, Jean d'Areze dit : Qu'ils disent s'ils y ont assisté. Pierre d'Albane dit : J'y ai assisté, mais je n'y ai pas souscrit. Ils demandérent du tems, on leur en donna : puis ils se levérent tous trois, Pierre, Silvestre & Pascal ; & étant interrogés, ils dirent qu'ils n'y avoient point assisté. Amolon dit : Que Benoît protonotaire vienne, & qu'il dise ce qu'il a écrit. Quand il fut venu, Jean d'Areze lui dit : Benoît, vous avez écrit ce concile ? Il dit : Ce n'étoit pas à moi à l'écrire, mais à un soudiacre de la bibliothèque. On interrogea soigneusement ces mêmes évêques ; & Pierre dit qu'il y avoit assisté. Etienne évêque d'Orti, l'un d'entr'eux, dit en colére : Vous vous élevez tous contre le pape, c'est-à-dire contre Etienne VI. Antoine de Bresse dit au nom d'eux tous : Puisque vous dites que nous sommes séparés du sein de l'église Romaine, remettez à nous examiner demain ; ce qui leur fut accordé.

Le lendemain quand ils furent assis, Amolon dit : Après le délai qui fut hier accordé, il faut, s'il vous plaît, nous donner maintenant réponse. Jean d'Areze dit : On doit commencer où on en demeura hier. Pierre d'Albane se leva, & Jean d'Areze dit : Ou dites que les actes de ce concile sont vrais, ou qu'ils sont faux. Pierre d'Albane dit : Que les autres qui y ont assisté viennent : le siége apostolique y étoit ; voulant dire qu'ils n'avoient agi que par l'autorité du pape. Jean d'Areze répondit : Nous ne jugeons pas le siége apostolique. Et ayant montré que le concile contre Formose n'étoit pas un jugement apostolique, puisqu'il détruisoit d'un côté ce qu'il établissoit de l'autre ; il ajouta : Il faut que le mal qui a été commis dans l'église soit entiérement déraciné. Le concile s'écria : Nous le demandons aussi, & nous le souhaitons tous. Ensuite le pape ordonna que l'on rendît réponse. Pierre d'Albane dit : J'y ai assisté, sçavoir au concile contre Formose, mais contraint. Silvestre de Porto, in-

terrogé par Amolon, avoua auſſi qu'il y avoit aſſiſté. Ildeger de Lodi dit : Vous vous rendîtes hier coupable devant tout le monde. C'eſt qu'il avoit nié ce qu'il avouoit alors. Amolon interrogea Silveſtre, s'il avoit aſſiſté à l'élection de Formoſe. J'y ai aſſiſté, dit-il, & nous l'avons tous intronisé. On lui demanda encore s'il avoit aſſiſté à cet horrible concile de Rome. Il répondit : J'y ai aſſiſté, mais par force. Jean de Veletri étant interrogé de même, répondit : J'y ai aſſiſté par force & malgré moi. Jean de Gales ou Cales répondit : J'y ai aſſiſté par force. Etienne d'Orti : Je me ſuis trouvé à la fin, & j'y ai ſouſcrit par force. Jean de Toſcanelle répondit qu'il n'y avoit pas aſſiſté ; mais qu'il avoit enſuite ſouſcrit par force. Bonoſe de Narni répondit qu'il n'y avoit ni aſſiſté, ni ſouſcrit, ni conſenti.

On demanda à Jean, prétendu évêque de Modène, s'il avoit quelque plainte à faire contre Gamenulfe, qui étoit en poſſeſſion de cet évêché, ou s'il le redemandoit. Il répondit que non ; mais qu'il demandoit miſéricorde, proſterné par terre. Les évêques qui avoient aſſiſté au concile d'Etienne contre Formoſe, ſe proſternérent auſſi, & demandérent miſéricorde. Alors tout le concile demanda en grace au pape que l'on déracinât abſolument cet abus, que les évêques ne fuſſent plus contraints de rien faire par force contre les canons, & qu'on ne les mît en priſon en aucune maniére. Ce que le pape accorda volontiers. Pierre prêtre du titre d'Eudoxe, & Benoît du titre de Damaſe, interrogés s'ils avoient aſſiſté à ce concile, répondirent qu'ils y avoient aſſiſté par force, & demandérent miſéricorde.

Enſuite on publia le décret du concile en douze articles, qui portent : Nous rejettons abſolument le concile tenu ſous le pape Etienne VI, où le vénérable corps du pape Formoſe fut tiré de ſon ſépulcre, profané & traîné par terre à un prétendu jugement où il fut condamné ; ce qu'on n'a jamais ouï dire avoir été fait ſous aucun de nos prédéceſſeurs : & nous défendons, par l'autorité du S. Eſprit, de jamais rien faire de ſemblable. Car on n'appelle perſonne en jugement, que pour ſe défendre, ou pour être convaincu ; ce qui ne peut convenir à un cadavre. Les évêques, les
c. 7. prêtres, le reſte du clergé qui aſſiſta à ce concile, nous ayant demandé pardon, & proteſté que la ſeule crainte les avoit forcés à s'y trouver, nous leur avons pardonné, à la

priére du concile ; défendant à l'avenir à qui que ce soit, d'empêcher la liberté des conciles, & de faire aucune violence aux évêques, leur ôter leurs biens, ou les mettre en prison, sans connoissance de cause.

Comme Formose a été transféré de l'église de Porto au c. 8.
saint siége apostolique, par nécessité & pour son mérite, nous défendons à qui que ce soit de le prendre pour exemple, vu principalement que les canons le défendent, jusques à refuser aux contrevenans la communion laïque, même à la fin. Nous défendons aussi que celui qui a été déposé par un concile, & n'a point été canoniquement rétabli, soit promu à un dégré plus élevé ; comme la faction du peuple a osé faire à l'égard de Boniface déposé, premiérement du soudiaconat, & ensuite de la prêtrise. Si quelqu'un ose l'entreprendre, outre l'anathême du saint siége, il encourra l'indignation de l'empereur. Ce Boniface est celui qui fut in- c. 4.
trus immédiatement après Formose. Nous rétablissons dans leur rang les évêques, les prêtres, & les autres clercs de l'église Romaine, ordonnés canoniquement par Formose, & chassés par la témérité de quelques personnes. Suivant le c. 5.
concile d'Afrique, nous condamnons les réordinations & les rébaptisations, défendant d'ôter les évêques réguliérement ordonnés, pour en mettre d'autres à leur place, & introduire des schismes dans l'église.

Nous confirmons l'onction du saint chrême, donnée à c. 6.
notre fils spirituel l'empereur Lambert ; mais nous rejettons absolument celle que Bérenger a extorquée. Nous ordonnons c. 7.
de jetter au feu les actes du concile dont nous avons parlé, comme on a brûlé ceux du concile de Rimini, du second d'Ephèse, de ce que les hérétiques ont fait contre le pape Léon, & de ce qui fut fait à C. P. contre le pape Nicolas, & brûlé à Rome sous Adrien. Si quelqu'un tient pour c. 8.
ecclésiastiques Sergius, Benoît & Marin, ci-devant prêtres de l'église Romaine, ou Léon, Paschal & Jean, ci-devant diacres, condamnés canoniquement, & chassés du sein de l'église; ou s'il prétend les rétablir dans leur rang sans notre consentement, il sera anathême comme violateur des canons. Nous déclarons aussi séparés de l'église ceux qui ont c. 9.
violé la sépulture sacrée du pape Formose pour en tirer le trésor, & qui ont osé traîner son corps dans le Tibre, s'ils ne viennent à pénitence.

c. 10. La sainte église Romaine souffre de grandes violences à la mort du pape: ce qui vient de ce qu'on le consacre à l'insçu de l'empereur, sans attendre, suivant les canons & la coutume, la présence de ses commissaires qui empêcheroient le désordre. C'est pourquoi nous voulons que désormais le pape soit élu dans l'assemblée des évêques & de tout le clergé, sur la demande du sénat & du peuple; & ensuite consacré solemnellement en présence des commissaires de l'empereur, & que personne ne soit assez hardi pour exiger de lui des sermens nouvellement inventés. Le tout afin que l'église ne soit point scandalisée, ni la dignité de l'em-
c. 11. pereur diminuée. Il s'est aussi introduit une détestable coutume, qu'à la mort du pape on pille le palais patriarchal; & le pillage s'étend par toute la ville de Rome & ses fauxbourgs. On traite de même toutes les maisons épiscopales à la mort de l'évêque. C'est pourquoi nous le défendons à l'avenir, sous peine non seulement des censures ecclésiastiques,
c. 12. mais encore de l'indignation de l'empereur. Nous condamnons encore la pernicieuse coutume par laquelle les juges séculiers, ou leurs officiers, vendent des commissions pour la recherche des crimes; & s'ils trouvent, par exemple, des femmes débauchées dans une maison appartenante à l'église ou à un clerc, ils la prennent avec scandale, & la maltraitent jusqu'à ce qu'elle soit rachetée bien cher par son maître ou par ses parens : après quoi elle ne craint plus de se prostituer, prétendant que l'évêque ne peut en prendre connoissance. Nous voulons donc que les évêques aient la liberté dans leurs diocèses de rechercher & de punir selon les canons les adultéres & les autres crimes; & qu'au besoin ils puissent tenir des audiences publiques, pour réprimer les rebelles.

XXIX. Concile de Ravenne. *Tom. 9. conc. p. 507. Cap. 1.*

Après ce concile de Rome, on en tint un à Ravenne en présence de l'empereur Lambert, où les dix articles suivans furent lus & approuvés. Si quelqu'un méprise les canons & les capitulaires des empereurs, Charlemagne, Louis, Lothaire & son fils Louis, touchant les décimes, tant celui qui les donne, que celui qui les reçoit, sera excommunié. L'em-
c. 2. pereur ajouta : Si quelque Romain, clerc ou laïc, de quelque rang qu'il soit, veut venir à nous, ou implorer notre protection, personne ne s'y opposera, ou ne l'offensera en sa personne ou en ses biens, ni dans le voyage ni dans le
c. 3. séjour, sous peine de notre indignation. Nous promettons de

conserver inviolablement le privilége de la sainte église Romaine.

Le pape de son côté dit à l'empereur : Que le concile tenu de votre tems dans l'église de S. Pierre, principalement pour la cause du pape Formose, soit appuyé de votre consentement & de celui des évêques & des seigneurs. Que vous fassiez informer exactement de tant de crimes qui nous ont obligés de venir à vous ; des pillages, des incendies, & des autres violences dans nos terres, qui nous ont affligés jusques à souhaiter la mort, plutôt que d'en être témoins : & que vous ne laissiez pas ces crimes impunis. Que vous confirmiez le traité fait par votre pere Gui, d'heureuse mémoire ; & que vous révoquiez toutes les donations de patrimoines & d'autres biens, faites au contraire. Que vous défendiez les assemblées illicites de Romains, de Lombards & de Francs, dans les terres de S. Pierre, comme contraires à notre autorité & à la vôtre. Ce qui nous afflige le plus, c'est qu'à notre avénement au pontificat, voyant l'église du Sauveur détruite, nous avons envoyé couper du bois pour la rétablir en quelque sorte ; mais nos gens en ont été empêchés par des méchans. Voyez combien il est indécent que l'église Romaine soit ainsi traitée. Vous devez aussi sçavoir qu'elle est réduite à une telle pauvreté, qu'elle n'a plus ni de quoi faire les aumônes ordinaires pour la prospérité de votre règne, ni de quoi payer les gages de ses clercs & de ses serviteurs.

c. 4. *c. 5.* *c. 6.* *c. 7. 8.* *c. 9.* *c. 10.*

Après la lecture de ces articles, le pape s'adressa aux évêques, & les exhorta à faire leur devoir pour la conduite de leur troupeau ; & ajouta : Quand vous serez arrivés chez vous, ordonnez un jeûne & faites une procession, pour demander à Dieu l'extinction des schismes & des discordes, & la conservation de l'empereur Lambert pour la protection de l'église. La ruine de l'église de Latran, dont il est ici parlé, étoit arrivée sous Etienne VI ; & elle tomba toute entiére, depuis l'autel jusqu'à la porte.

MS. Ap. Papebr. in Steph.

AN. 899.
XXX.
Argrim rétabli.

Ce concile ne peut avoir été tenu plus tard que l'an 899, auquel l'empereur Lambert fut tué à la chasse avant le mois de Septembre. La même année, & peut-être dans le même concile, le pape Jean rétablit Argrim évêque de Langres. C'est celui qu'Aurelien archevêque de Lyon avoit ordonné, après la mort de Geilon, sous le pape Etienne V, & à qui

Sup. n. 6

AN. 899.

Teutbolde avoit alors été préféré. Le clergé & le peuple de Langres, c'est-à-dire le parti d'Argrim, avoit envoyé jusques à trois fois à Rome pour obtenir son rétablissement; & le roi Bérenger avoit écrit en sa faveur. On ne disoit plus, comme autrefois, que ce fût un inconnu ordonné en cachette par Aurelien: au contraire on exposoit que le clergé & le peuple l'avoient élu tout d'une voix, & qu'il ne leur avoit été ôté qu'à leur grand regret & par l'artifice de quelques personnes puissantes. Sur cet exposé, le pape Jean écrit au clergé & au peuple de Langres: que, du conseil des évêques ses freres, il leur rend leur évêque Argrim, non pour reprendre le jugement du pape Etienne son prédécesseur, mais pour le changer en mieux, à cause de la nécessité, comme ont fait plusieurs autres papes. Il écrit de même au roi Charles, le priant d'appuyer de son autorité le rétablissement de cet évêque. Ces deux lettres sont du mois de Mai, indiction 11e. qui est l'an 899. Charles le Simple étoit alors seul roi de France, au moins en Neustrie: car le roi Eudes son compétiteur étoit mort l'année précédente 898 dès le troisiéme de Janvier, & avoit été enterré solemnellement à S. Denys.

Epist. 3. tom. 9. conc. p. 495.

Epist. 4. Ibid.

Regino an. 898.

XXXI.
Mort d'Arnoul.
Louis roi de Germanie.

Papebr. p. 152.
Luitpr. 1. c. 12.
Reg. 990. 999.
Arnolf. lib. 1. mir. S. Em. c. 5.

Cette année 899, le vingt-neuf de Novembre, mourut l'empereur Arnoul, après avoir langui plus d'un an d'une paralysie, dans laquelle il étoit tombé à son retour d'Italie. Il avoit une dévotion particuliére à S. Emmeran de Ratisbonne; & donna entr'autres présens à son église un ciboire ou tabernacle, dont le dessus & les colonnes étoient d'or, & le faîte orné de pierreries. Au commencement de l'année suivante 900, les seigneurs de son royaume s'assemblérent à Forcheim, & reconnurent pour roi Louis son fils légitime, âgé seulement de sept ans. Les évêques du royaume en donnérent avis au pape, par une lettre écrite au nom de Hatton archevêque de Mayence & de tous ses suffragans, où après avoir dit que l'empereur Arnoul étoit mort, ils ajoutent: Nous avons douté un peu de tems quel roi nous élirions, & il étoit fort à craindre que le royaume ne se divisât en plusieurs parties; mais il est arrivé par un mouvement de Dieu, comme nous croyons, que nous avons élu tout d'une voix le fils de notre seigneur, quoique très-jeune; & nous avons voulu conserver l'ancienne coutume, suivant laquelle les rois des François sont toujours venus de la même race. Au reste, si

AN. 900.

Regin. an. 900.
An. Fuld. 900.
Tom. 9. conc. p. 496.

nous l'avons fait sans votre permission, nous croyons que vous n'en ignorez pas la cause : c'est que les païens qui sont entre vous & nous, nous coupent le chemin. Maintenant que nous avons trouvé une occasion de vous écrire, nous vous prions de confirmer ce que nous avons fait, par votre bénédiction. Ces païens, qui coupoient le chemin d'Allemagne en Italie, étoient les Hongrois.

Les évêques ajoutent : Nos freres les évêques de Baviére se sont plaints à nous, que les Moraves, peuples révoltés contre les François, se vantent d'avoir reçu de vous un métropolitain, quoiqu'ils aient toujours été joints à la province de Baviére. Ils se plaignent aussi qu'on les accuse auprès de vous, d'avoir fait alliance avec les païens, & d'être d'intelligence avec eux. Nous vous prions donc de les consoler, & de réprimer l'insolence des Moraves, qui pourroit causer une grande effusion de sang. Car il faudra, soit qu'ils le veuillent ou non, qu'ils se soumettent à la puissance des François.

XXXII. Lettres des évêques de Baviére au pape. *Tom. 9. conc. p. 244. & 498.*

Les évêques de Baviére écrivirent aussi au pape Jean une lettre, qui porte en tête les noms de Theotmar archevêque de Juvave ou Salsbourg, Valdo de Frisingue, Archambauld d'Eystat ou Aichstat, Zacharie de Sebonne, évêché depuis transféré à Brixen, Tutto de Ratisbonne & Riquier de Passau. Nous ne pouvons croire, disent-ils, que du saint siége il émane rien contre les règles, quoique tous les jours nous l'entendions dire malgré nous. Mais trois évêques qui se sont dits envoyés de votre part ; sçavoir, Jean archevêque, Benoît & Daniel évêques, sont venus dans le pays des Sclaves, qu'on nomme Moraves, qui nous ont toujours été soumis tant au spirituel qu'au temporel, parce que c'est de nous qu'ils ont reçu le christianisme. C'est pourquoi l'évêque de Passau, dans le diocèse duquel ils sont, y est toujours entré quand il a voulu, depuis le commencement de leur conversion ; il y a tenu son synode & exercé son autorité sans résistance. Nos comtes mêmes y ont tenu leurs audiences, exercé leur jurisdiction & levé les tributs sans opposition, jusques à ce que les Moraves ont commencé à s'éloigner du christianisme & de toute justice, & à nous faire la guerre, ôtant la liberté des chemins à l'évêque & aux prédicateurs, & sont demeurés indépendans.

Maintenant ils se vantent d'avoir obtenu de vous, à force

AN. 900.

d'argent, de leur envoyer ces évêques, afin de divifer en cinq l'évêché de Paffau. Car étant entrés en votre nom, à ce qu'ils ont dit, ils ont ordonné un archevêque & trois évêques fes fuffragans, à l'infçu du véritable archevêque, & fans le confentement de l'évêque diocéfain, quoique les canons défendent d'ériger de nouveaux évêchés, finon du confentement de l'évêque & de l'autorité du concile de la province. Votre prédéceffeur du tems du duc Zuentibold confacra évêque Viching, & ne l'envoya pas dans l'évêché de Paffau, mais à un peuple nouveau que ce duc avoit foumis par les armes, & fait devenir chrétien. Or les Sclaves ayant l'accès entiérement libre auprès de vos légats, nous ont chargés de calomnies, parce que nous n'avions perfonne pour y répondre. Ils ont dit que nous étions en différend avec les François & les Allemands; au lieu que nous fommes amis. Ils ont dit que nous étions en guerre avec eux-mêmes, de quoi nous demeurons d'accord; mais c'eft par leur infolence, & non par notre faute. Depuis qu'ils ont commencé à négliger les devoirs du chriftianifme, ils ont refufé le tribut à nos rois, & pris les armes contr'eux; mais bon-gré mal-gré, ils leur feront toujours foumis. C'eft pourquoi vous devez bien prendre garde de ne pas appuyer le mauvais parti. Notre jeune roi ne cède en rien à fes prédéceffeurs, & prétend être comme eux le protecteur de l'églife Romaine.

Quant au reproche que nous font les Sclaves, d'avoir traité avec les Hongrois au préjudice de la religion, d'avoir juré la paix avec eux par un chien & un loup, & d'autres cérémonies abominables, & de leur avoir donné de l'argent pour paffer en Italie; fi nous étions en votre préfence, nous nous en juftifierions devant Dieu qui fçait tout, & devant vous qui tenez fa place. Il eft vrai que, comme les Hongrois menaçoient continuellement des chrétiens nos fujets éloignés de nous, & leur faifoient une rude perfécution, nous leur avons donné, non pas de l'argent, mais feulement du linge, pour les adoucir & nous délivrer de leur vexation. Ce font les Sclaves eux-mêmes qui ont fait long-tems ce qu'ils nous reprochent. Ils ont pris auprès d'eux une grande multitude de Hongrois, ont fait rafer la tête comme eux à plufieurs des leurs, pour envoyer contre nous les uns & les autres. Ils ont emmené captifs plufieurs de nos chrétiens, tué les autres,

tres, fait périr les autres de faim & de soif dans les prisons, réduit en servitude des hommes & des femmes nobles; ruiné des bâtimens, & brûlé des églises : ensorte qu'on n'en voit pas une seule dans toute notre Pannonie, qui est une si grande province. Les évêques que vous avez envoyés, s'ils veulent reconnoître la vérité, vous peuvent dire pendant combien de journées ils ont vu le pays désert. Quand nous avons sçu que les Hongrois étoient en Italie, Dieu nous est témoin combien nous avons desiré de faire la paix avec les Sclaves, promettant de leur pardonner tout le passé & leur rendre ce que nous avions à eux, pourvu qu'ils nous donnassent le tems d'aller défendre le bien de saint Pierre & le peuple chrétien : mais nous n'avons pu l'obtenir. C'est pourquoi nous vous prions de ne point ajouter foi aux soupçons que l'on voudroit vous donner contre nous, jusques à ce qu'un légat envoyé de votre part ou de la nôtre vous en rende compte. Moi, Théotmar archevêque, qui prens soin des patrimoines de S. Pierre, je n'ai pu vous porter ni vous envoyer l'argent qui vous est dû, à cause de la fureur des païens; mais puisque, par la grace de Dieu, l'Italie en est délivrée, je vous l'enverrai le plutôt que je pourrai. Il a été souvent parlé de ces terres que l'église Romaine avoit en Baviére.

XXXIII. Hongrois en Italie.

Reg. an. 889.

Les Hongrois étoient de nouveaux barbares venus du fond de la Scythie, qui avoient commencé à paroître dans l'empire François depuis environ dix ans, c'est-à-dire, en 889. Ils entrérent d'abord dans la Pannonie & le pays des Avares, vivant de chasse & de pêche : puis ils firent des courses fréquentes en Carinthie, en Moravie & en Bulgarie. Ils ne tuoient guéres qu'à coups de flèches, qu'ils tiroient avec une adresse merveilleuse. Ils ne sçavoient ni faire des siéges, ni combattre de pied ferme ; mais ils chargeoient leurs ennemis, & se dispersoient aussi-tôt. Ils étoient toujours à cheval, en marchant, en s'arrêtant, en tenant conseil. Ils se rasoient la tête, mangoient de la chair crue, buvoient du sang, coupoient en piéces les cœurs des hommes qu'ils avoient pris, & les mangeoient comme un remède. Ils étoient sans pitié, tant les femmes que les hommes, taciturnes, & plus prompts à faire qu'à dire. Ce fut le roi Arnoul, qui le premier fit venir à son secours ces barbares païens, pour soumettre Zuentibold duc de Moravie, qui s'étoit révolté con-

Luitpr. l. 1. c. 5.

AN. 900. tre lui : ainsi la plainte des Moraves n'étoit pas sans fondement.

Chr. Nonant. 49. Mab. sæc. 5. pag. 114. Mar. Chr. 899.

Les Hongrois passérent bientôt en Baviére, & de-là en Italie, où ils arrivérent au mois d'Août 899. Le vingt-quatriéme de Septembre, les chrétiens leur donnérent bataille près la Brenta, riviére qui passe auprès de Padoue. Il y eut plusieurs milliers de chrétiens tués & noyés, entre lesquels étoient plusieurs comtes & plusieurs évêques. Luitard évêque de Verceil, qui avoit été favori de l'empereur Charles le Gros, s'enfuyant avec son trésor, tomba entre les mains des Hongrois, qui le tuérent & pillérent ses richesses immenses. Etant venus à Nonantule dans le Modenois, ils tuérent une partie des moines, brûlérent le monastére avec plusieurs livres qui y étoient, & pillérent tout. L'abbé nommé Léopard s'enfuit avec le reste des moines, & ils demeurérent quelque tems cachés ; mais ensuite ils se rassemblérent, & rebâtirent le monastére & l'église.

Luitpr. lib. II. c. 45.

XXXIV. Eglise de C. P.

Epist. 2. Tom. 9. conc. p. 494.

Le pape Jean IX écrivit à Stylien évêque de Néocésarée, louant la fermeté avec laquelle il avoit toujours résisté au schisme de Photius, & l'exhortant à travailler à la réunion des schismatiques. Nous voulons, dit-il, que les décrets de nos prédécesseurs demeurent inviolables : c'est pourquoi nous mettons Ignace & Photius, Etienne & Antoine, au même rang qu'ils les ont mis, & nous accordons la communion à ceux qui observeront cette règle. Il compte environ quarante ans depuis le commencement du schisme, c'est-à-dire, depuis l'an 858.

Sup. liv. L. n. 3.

Simeon mag. in Leon. n. 7. Martyr. R. 12. Feb.

Antoine patriarche de C. P. dont le pape fait ici mention, étoit mort la dixiéme année de l'empereur Léon, qui est l'an 895. Il est compté entre les saints, & l'église l'honore le douziéme de Février. A sa place on ordonna Nicolas, qui étoit mystique de l'empereur, c'est-à-dire secrétaire, & le nom lui en demeura. Il tint le siége de C. P. près de douze ans. Trois ans après son ordination, c'est-à-dire, la treiziéme année de Léon, ce prince fit bâtir à C. P. une église & un monastére d'eunuques, & y fit apporter le corps de S. Lazare, & celui de sainte Magdeleine sa sœur : ce sont les termes de l'ancien auteur de son histoire.

n. 9.

Post Theoph p. 224. n. 18.

XXXV. Mort de Foulques Hervé archevêque de Reims.

Flod. IV. c. 10.

En France Foulques, archevêque de Reims, s'étoit attiré la haine de Baudouin comte de Flandre. Ce prince étant maître d'Arras, s'étoit aussi mis en possession de l'abbaye de

S. Vaast, que le roi Charles lui ôta pour son infidélité, & la donna à l'archevêque. Mais Foulques trouvant bien plus à sa bienséance l'abbaye de S. Médard, que possédoit un autre comte nommé Altmar, échangea avec lui celle de saint Vaast, après avoir assiégé & pris Arras sur le comte Baudouin. Le dépit qu'il en eut passa à toute sa cour, & ses vassaux cherchant à le venger, ils feignirent de vouloir se réconcilier avec le prélat; & ayant épié l'occasion, un jour qu'il alloit trouver le roi avec une très-petite escorte, ils l'abordérent dans le chemin, ayant à leur tête un nommé Vinemar. Ils lui parlérent d'abord de sa réconciliation avec le comte Baudouin; puis, lorsqu'il s'y attendoit le moins, ils le chargérent à coups de lance, le firent tomber & le tuérent. Quelques-uns des siens, les plus affectionnés, se firent tuer sur son corps; les autres retournérent à son logis porter cette triste nouvelle; & ceux qui y étoient restés sortirent en armes pour chercher les meurtriers. Mais ne les ayant point trouvés, ils jettérent de grands cris, levérent le corps, & le rapportérent à Reims, où il fut enterré avec l'honneur convenable. AN. 900.

Ainsi mourut l'archevêque Foulques, le dix-septiéme de Juin l'an 900, après avoir tenu le siége de Reims dix-sept ans trois mois & dix jours, comme porte son épitaphe. Il augmenta considérablement les biens temporels de son église, c. 8.
par les libéralités des rois & de plusieurs autres personnes. Il rebâtit les murailles de la ville de Reims, & quelques nouveaux châteaux, comme Aumont & Epernay. Il fit rapporter le corps de S. Remy à Reims du monastére d'Orbais, & donna retraite à quantité de prêtres & de moines, que les ravages des Normands obligeoient à fuir. Il les traitoit comme ses enfans; & reçut ainsi les moines de saint Denys en France, avec son corps & plusieurs autres reliques. Il rétablit deux écoles de Reims presque tombées en ruine, c. 9.
l'une pour les chanoines, l'autre pour les clercs de la campagne: il y fit venir deux maîtres célèbres, Remy moine de S. Germain d'Auxerre, & Hucbald moine de S. Amand; & il ne dédaignoit pas d'étudier lui-même avec les plus jeunes clercs.

Le siége de Reims ne vaqua que dix-huit jours; & le sixiéme de Juillet 900, on y ordonna archevêque Hervé, tiré de la cour comme son prédécesseur & noble comme lui,

AN. 900.

mais encore jeune. A ſon ordination ſe trouvérent Viton, ou Gui archevêque de Rouen, Riculfe évêque de Soiſſons, Hetilon de Noyon, Dodilon de Cambrai, Herinand de Therouane, Oger d'Amiens, Honoré de Beauvais, Mancion de Châlons, Raoul de Laon, Otfrid de Senlis, Angelrand de Meaux. Ce même jour & en préſence de ces douze prélats, on lut dans l'égliſe de Notre-Dame de Reims, un acte d'excommunication contre les meurtriers de l'archevêque Foulques. On y en nomme trois, Vinemar, Evrard & Rotfeld vaſſaux du comte Baudouin, & leurs complices en général : on les déclare ſéparés de l'égliſe, & chargés d'un perpétuel anathême, avec toutes les malédictions exprimées dans l'écriture & les canons. Défenſe à aucun chrétien de les ſaluer, à aucun prêtre de dire la meſſe en leur préſence; & s'ils tombent malades, de recevoir leur confeſſion, ni leur donner la communion même à la fin, s'ils ne viennent à réſipiſcence. Défenſe de leur donner ſépulture. En prononçant ces malédictions, les évêques jettérent des lampes de leurs mains & les éteignirent, & c'eſt le premier exemple que je ſçache d'une telle excommunication.

Tom. 9. conc. p. 481.

XXXVI. Oviedo métropole.

Sup. liv. XLVIII. n. 46.

Sampir. Aſtur. p. 56.

Amb. Mor. lib. XV. c. 9.

En Eſpagne Alfonſe III régnoit ſur les chrétiens depuis trente-huit ans, ayant ſuccédé à ſon pere Ordogno dès l'an 862. Il fortifia Oviedo & y fit transférer les reliques des autres villes, pour être en ſûreté contre les courſes des Normands; comme on voyoit par une inſcription & une grande croix d'or, où étoit marquée la dix-ſeptiéme année de ſon règne, & l'ère 916, qui eſt l'an de Jeſus-Chriſt 878. Il abattit l'égliſe qu'Alfonſe le Chaſte avoit fait faire à Compoſtelle ſur le corps de S. Jacques, la trouvant trop petite & trop pauvre; il la rebâtit magnifiquement de grandes pierres avec des colonnes de marbre, & l'orna de vaſes précieux. Il bâtit pluſieurs autres égliſes, & repeupla pluſieurs villes, entr'autres Porto, alors nommé Portugal, Brague, Viſeu & Tuy; & y établit des évêques.

Tom. 9. conc. p. 219.

L'égliſe de S. Jacques étant achevée, le roi Alfonſe envoya à Rome deux prêtres nommés Sévere & Sinderede, & un laïc nommé Rainald, qui lui rapportérent deux lettres du pape Jean. Par la premiére il érige en métropole l'égliſe d'Oviedo, à la priére du roi : par la ſeconde, il permet la conſécration de l'égliſe de ſaint Jacques, & la tenue d'un concile; puis il ajoute : Nous ſommes comme vous

affligés par les païens, & nous combattons jour & nuit avec eux ; c'est pourquoi nous vous prions de nous envoyer de bons chevaux Arabes, avec des armes. Le roi ayant reçu ces lettres, indiqua le jour du concile de Compostelle pour la dédicace, où se trouvérent dix-sept évêques, entr'autres Vincent de Léon, Gomer d'Astorga, Hermenegilde d'Oviedo, & Dulcidius de Salamanque. Alfonse y assista avec la reine son épouse, ses fils, treize comtes, & un peuple innombrable. On fit solemnellement la dédicace de la nouvelle église de S. Jacques, & on y consacra trois autels : un en l'honneur de Notre-Seigneur, l'autre de saint Pierre & de saint Paul, le troisiéme de saint Jean l'évangéliste ; mais les évêques n'osérent consacrer le quatriéme, qui étoit sur le corps de S. Jacques, parce que l'on croyoit qu'il avoit été consacré par ses sept disciples, dont on rapportoit les noms. Ce concile fut tenu le sixiéme de Mai, ère 938, qui est l'an 900 de Jesus-Christ.

AN. 900.

Tom. 8. conc. p. 247. & 502.

Ambr. Mor. lib. XV. c. 20.

Le vingt-neuviéme de Novembre suivant, on tint dans la même église de S. Jacques un concile de huit évêques, où Césaire abbé fut élu & sacré archevêque de Tarragone. Mais l'archevêque de Narbonne s'y opposa, avec les évêques d'Espagne qui le reconnoissoient pour métropolitain ; & Césaire en appella au pape.

Tom. 9. conc. p. 482.

Onze mois après le concile de la dédicace, c'est-à-dire, au mois d'Avril 901, on en tint un à Oviedo, où se trouva le roi accompagné de même, & les mêmes dix-sept évêques. Il y avoit aussi un évêque nommé Théodulfe, envoyé par le grand prince Charles, ce qui semble signifier le roi de France. En ce concile, l'église d'Oviedo fut érigée en métropole, & Hermenegilde qui la gouvernoit, reconnu chef des autres évêques, pour travailler avec eux à rétablir la discipline troublée par la domination des infidèles. Il fut ordonné que l'on choisiroit des archidiacres, qui visiteroient deux fois l'année les monastéres & les paroisses : que l'archevêque d'Oviedo établiroit des évêques tels qu'il lui plairoit, dans les lieux qui en avoient eu auparavant ; & que tous ses suffragans auroient des églises & des terres dans la province d'Asturie, comme la plus forte & la plus sûre de toutes, pour se retirer en ces lieux en cas de besoin, & en tirer leur subsistance quand ils viendroient aux conciles. Le roi marqua les bornes de la province ecclésiastique d'Ovie-

Sampir. Ph.

AN. 900.

do, & attribua plusieurs terres à ce siége; après quoi le concile fut terminé le dix-huitiéme de Juillet. Alfonse III, surnommé le Grand, régna quarante-huit ans, & mourut l'an 910, ère 948, laissant son fils Garcia pour successeur.

XXXVII. Mort de Jean IX. Benoît IV pape. *Papebr. Conat. Flod. vers. p. 606. Sup. n. 6.*

Le pape Jean IX mourut l'an 900, & eut pour successeur Benoît IV Romain, fils de Mummole, de race noble, qui tint le saint siége quatre ans & demi. Ce fut un grand pape: on loue son amour pour le bien public, & sa libéralité envers les pauvres. Au commencement de son pontificat il reçut une députation d'Argrim évêque de Langres, qui n'étoit pas encore rétabli; & qui lui fit exposer qu'après la mort de Geilon il avoit été élu unanimement par le clergé & le peuple, & consacré par son métropolitain Aurelien archevêque de Lyon, avec ses suffragans & Bernouin archevêque de Vienne, & mis en possession de l'église de Langres, qu'il avoit gouvernée deux ans & trois mois. Qu'il en avoit ensuite été chassé par faction, du tems de l'empereur Gui, & avoit eu recours au pape Jean: lui représentant le triste état de son église, où depuis long-tems on n'avoit point consacré le saint chrême, confirmé les enfans, ni fait aucune fonction épiscopale. Sur quoi le pape Jean avoit ordonné qu'il rentreroit dans son siége.

Sup. n. 30.

Le pape Benoît, ne voulant rien décider en cette affaire sans le conseil des évêques, assembla un concile dans le palais de Latran, & jugea qu'Argrim devoit être maintenu dans le siége de Langres. De quoi il fit expédier deux lettres: l'une aux évêques des Gaules, aux rois, aux seigneurs & à tous les fidèles, dans laquelle il confirme à Argrim le pallium qu'il avoit déja reçu du pape Formose. La seconde lettre est adressée au clergé & au peuple de Langres, & elles sont datées du second des calendes de septembre, indiction troisiéme: c'est-à-dire du vingt-neuviéme d'Août l'an 900, la premiére année du pape Benoît, & la seconde après la mort de l'empereur Lambert. C'est que ce pape ne reconnoissant pas Berenger, tenoit l'empire pour vacant. Mais peu de tems après, & la même année 900, Louis fils de Boson, roi de Provence, fut appellé en Italie, & se fit reconnoître & couronner empereur. Agrim, après tant de traverses, gouverna paisiblement l'évêché de Langres, jusqu'à l'an 911 qu'il le quitta, pour se faire moine à S. Benigne de Dijon, où il mourut dix ans après.

Tom. 9. conc. p. 511. 512.

Papeb. con. p. 152. dissert. 19. Chr. S. Benig. p. 424.

En Angleterre le roi Alfrede mourut, laiſſant ſon royaume dans un état floriſſant. La piété qui ſe fit remarquer en lui dès l'enfance, continua toute ſa vie. Dans ſa premiére jeuneſſe ſe ſentant violemment tourmenté des ardeurs de la concupiſcence, il ſe levoit la nuit ſecrettement, & s'alloit proſterner dans l'égliſe, pour demander à Dieu de le délivrer de cette tentation, ou du moins de lui envoyer quelque maladie qui en fût le contrepoids, ſans le défigurer, ni le rendre incapable des devoirs de la vie. Il fut exaucé ; & peu de tems après les hémorrhoïdes, dont il avoit été attaqué dès l'enfance, devinrent ſi douloureuſes, que pendant quelques années il en étoit ſouvent preſque à la mort. Il obtint par ſes priéres d'être délivré de ce mal à l'âge de vingt ans ; mais auſſi-tôt il commença à ſe ſentir d'une colique, qui lui dura vingt-cinq ans, & quelquefois ſi violente, que les médecins croyoient qu'il y avoit de l'opération du démon.

AN. 900. XXXVIII. Fin du roi Alfrede *Aſſer. p. 12.*

Les guerres dont ſa jeuneſſe fut agitée n'altérérent point ſa piété. Il n'y avoit point de crimes qu'il ne pardonnât aux infidèles, quand ils promettoient de ſe faire chrétiens. Il profitoit de tous les intervalles où les affaires lui permettoient de reſpirer, pour lire, interroger quelqu'un, ou s'entretenir de ce qui pouvoit l'avancer dans la vertu, & y faire avancer ceux à qui il parloit. Il laiſſa grand nombre d'écrits, dont il y en avoit dix de ſa compoſition : entr'autres un recueil de loix de différens peuples, les loix des Saxons occidentaux, un traité contre les mauvais juges : des ſentences des ſages, des paraboles, les différentes fortunes des rois. On compte neuf ouvrages qu'il avoit traduits, dont les principaux ſont l'hiſtoire d'Oroſe, le paſtoral de S. Grégoire & ſes dialogues, que toutefois il fit plutôt traduire par Verefride évêque de Vorcheſtre ; l'hiſtoire de Bede ; la conſolation de Boëce, qui étoit ſon livre favori ; les pſeaumes de David, qui fut ſon dernier ouvrage, & dont il avoit traduit près de la moitié quand il mourut.

Spelm. lib. XII. n. 88. p. 166.

Sup. n. 9.

Ce fut le mercredi vingt-huitiéme d'Octobre 901, indiction quatriéme. Il avoit vécu cinquante-deux ans, & en avoit régné vingt-neuf. Edouard ſon fils aîné lui ſuccéda, & eſt connu ſous le nom d'Edouard le vieux. Il fut ſacré par l'archevêque Plegmond, & dans les premiéres années de ſon régne, il fit tenir un concile, où le même archevêque préſida, & où on lut des lettres du pape, contenant de

AN. 901.

Ap. Spelm. p. 204. Tom. 9. conc. p. 429. ex Wil. Malmesb.

AN. 901.

grands reproches contre le roi Edouard, de ce que tout le pays des Gevises ou d'Oueſſex étoit depuis ſept ans ſans évêques. Le roi & le concile réſolurent d'établir des évêques dans chaque province de ce pays, & de diviſer en cinq deux évêchés. L'archevêque porta à Rome ce décret, qui fut approuvé du pape; & à ſon retour il ordonna à Cantorbery ſept évêques, pour autant d'égliſes; ſçavoir Vincheſtre, Cornouaille, Schireborn, Vels, Cridie en Devonshire, Merc & Dorceſtre.

XXXIX. Mort de Benoît IV Léon V, puis Chriſtofle, papes. *Reg. an 904. Luitpr. l. II. c. 10. 11. Flod. verſ. p. 606. Tom. 9. conc. p. 516.*

L'empereur Louis, fils de Boſon, demeura quatre ans en poſſeſſion de l'Italie; mais enfin ne ſe tenant pas aſſez ſur ſes gardes, il fut ſurpris dans Vérone par Bérenger, qui lui fit crever les yeux. C'étoit l'an 904, au mois d'Août. Cependant le pape Benoît IV mourut, & on ordonna à ſa place Léon V d'Ardée, qui ne tint pas le ſiége deux mois, & fut chaſſé, & mis en priſon par Chriſtofle, Romain de naiſſance, fils d'un autre Léon, qui tint le ſaint ſiége ſix mois & un peu plus. On a une lettre de lui, datée du mois de Décembre, indiction ſeptiéme, ſous le règne de Louis, qui eſt l'an 903.

AN. 903. *Sigeb. Chr. Chr. Lobienſ. c. 17. tom. 6. Spicil.*

La même année mourut Francon évêque de Liége, qui ayant ſouvent combattu contre les Normands, quoiqu'avec ſuccès, ne crut pas qu'il lui fût permis de toucher les choſes ſaintes avec des mains qui avoient répandu du ſang. C'eſt pourquoi il envoya à Rome Bericon clerc de l'égliſe de Liége, & Teutric moine de Lobes: priant le pape de les ordonner évêques, pour ſervir à ſa place, ce qu'il obtint. Il leur donna donc ſon diocèſe à gouverner, & acheva ſes jours en paix, après plus de cinquante ans d'épiſcopat. Son ſucceſſeur fut Etienne, homme pieux & ſçavant.

XL. Quatriémes nôces de l'empereur Léon. *Poſt Theoph. p. 222. n. 12. Sim.*

En Orient l'empereur Léon n'avoit point de fils pour lui ſuccéder, quoiqu'il eût eu trois femmes. La premiére fut Théophano, qu'il avoit épouſée du vivant de l'empereur ſon pere, & qui ayant vécu douze ans avec lui, mourut la ſeptiéme année de ſon règne 892. C'étoit une très-vertueuſe princeſſe, qui paſſoit ſa vie à prier & faire des aumônes; on dit même qu'elle fit des miracles: l'égliſe Grecque l'honore comme ſainte le ſeiziéme de Décembre, & l'empereur ſon époux fit bâtir une égliſe en ſon nom. La vertu de cette princeſſe parut principalement à ſouffrir les infidélités de Léon. Car il n'a pas été nommé le ſage & le philoſophe

Poſt Theoph. p. 224. n. 18.

AN. 903.

Ibid. n. 7.

philosophe à cause de ses mœurs ; mais seulement en considération de sa doctrine, suivant le style du tems. Dès le commencement de son règne, il devint amoureux de Zoé, fille de Stylien, & veuve de Théodore qui avoit été empoisonné. Stylien étoit Zaoutza, c'est-à-dire Chaous : car les Grecs avoient dès-lors emprunté des Turcs cette dignité ; & l'empereur, en considération de sa fille, lui donna un nouveau titre, qu'il inventa exprès ; sçavoir, *Basileopator*, c'est-à-dire pere de l'empereur. Il le fit aussi maître des offices, & en cette qualité il lui adressa la plupart de ses novelles. Léon entretenoit Zoé publiquement du vivant de Théophano ; & après sa mort il l'épousa, & la couronna impératrice. Un clerc de son palais, nommé Sinape, leur donna la bénédiction nuptiale, & fut déposé pour ce sujet ; mais Zoé mourut au bout de vingt mois. On mit son corps dans une biére, qui se rencontra par hasard, & où ces paroles du pseaume étoient gravées : Malheureuse fille de Babylone.

Cang. gloss. Gr. in Tsaousios.

Ps. CXXXVI. 8.

Léon épousa donc une troisiéme femme l'an 896, onziéme de son règne. Elle se nommoit Eudocie ; il la fit couronner, la déclara impératrice, & en eut un fils ; mais elle mourut de cette couche, & l'enfant aussi. C'est ce qui fit résoudre Léon à se marier une quatriéme fois, l'an 902, dix-septiéme de son règne. Il prit une autre Zoé, surnommée Carbounopsine ; mais il n'osa la faire couronner, ni recevoir avec elle la bénédiction nuptiale, parce que chez les Grecs les quatriémes nôces étoient défendues. Les secondes & les troisiémes étoient sujettes à pénitence, comme n'étant point exemptes de faute ; & pour les quatriémes, on les comprenoit sous le nom infâme de polygamie. Je l'ai marqué en parlant des lettres de S. Basile à Amphiloque, & de celle de S. Théodore Studite à Naucrace. L'empereur Léon lui-même avoit fait une constitution, pour ordonner que la peine portée par les canons seroit exécutée contre ceux qui contracteroient de troisiémes nôces.

Sup. liv. XVII. *c.* 15. *liv.* XLV. *n.* 46. *l.* XLVII. 50. *Novel. Leon.* 90.

AN. 905.

Toutefois l'an 905, vingtiéme de son règne, Zoé étant accouchée d'un fils, il voulut la faire déclarer son épouse légitime. Et premiérement il fut question de baptiser l'enfant avec la solemnité ordinaire, comme fils d'empereur ; ce que le patriarche Nicolas & les autres évêques refusérent de souffrir, à moins que l'empereur ne promît de congédier

Nicol epist. ap. Baron tom. 11. p. 373. & to. 9. conc. p. 1264.

AN. 905.

la mere. Il en fit serment; & l'enfant fut baptisé solemnellement le jour de l'Epiphanie par le patriarche, & nommé Constantin. Mais trois jours après Zoé fut introduite dans le palais avec pompe, comme une impératrice, & les nôces célébrées, quoique sans le ministére de prêtre. Tous les évêques & tout le clergé regardérent cette entreprise comme un renversement de la religion, & toute la ville en fut scandalisée. Le patriarche Nicolas vint trouver l'empereur, se jetta à ses pieds, & le pria de respecter la dignité impériale, qui est comme le visage où la moindre tache ne se peut cacher; de songer qu'il y avoit au ciel un empereur plus puissant que lui, qui ne manqueroit pas de punir un tel crime; que les princes ne sont pas au-dessus des loix, pour se donner la liberté de tout faire. Enfin il lui demandoit, les larmes aux yeux, de s'abstenir quelque tems de cette femme, jusques à ce que l'on fit venir des légats de Rome & des autres chaires patriarchales, pour examiner, avec les évêques ses sujets, ce qu'il y avoit à faire.

Eutych. an. 484. tom. 2.

L'empereur Léon écrivit en effet au pape Sergius, à Michel patriarche d'Alexandrie, à Elie patriarche de Jérusalem, & à Siméon patriarche d'Antioche, les priant de venir pour examiner la validité de son mariage. Ils se contentérent d'y envoyer des légats. Cependant l'an 906, l'empereur se fit donner avec Zoé la bénédiction nuptiale par un prêtre nommé Thomas, & la déclara impératrice. Le patriarche Nicolas déposa le prêtre, & défendit à l'empereur l'entrée de l'église, de sorte qu'il ne venoit plus que dans la sacristie. Les légats de Rome étant arrivés à C. P. le bruit courut que l'empereur ne les avoit fait venir que pour confirmer son mariage. C'est pourquoi le patriarche Nicolas ne les voulut point voir en public; mais il proposa à l'empereur de leur faire tenir ensemble une conférence secrette dans le palais : ce que l'empereur refusa. Il gagna par présens & par promesses une partie des prélats de son obéissance; puis il manda au palais le patriarche, sous prétexte du festin solemnel qu'il faisoit tous les ans à la fête de saint Tryphon, le premier de Février. C'étoit l'an 907, vingt-deuxiéme de son règne.

Epist. Nicol.

AN. 907.

Simeon Mag. n. 19.

Le patriarche Nicolas étant donc à ce festin, l'empereur & Samonas qu'il avoit fait patrice & accubiteur, parce qu'il

étoit complice de ses crimes, le pressérent instamment d'approuver le mariage de Zoé; & comme il demeura ferme à le refuser, il fut aussitôt enlevé & embarqué, obligé à marcher à pied dans la neige, & envoyé en exil, sans lui laisser ni ami ni valet, ni même un livre pour sa consolation, & on le garda étroitement. On traita de même les autres évêques qui étoient dans ses sentimens; ils furent relégués, emprisonnés, mis aux fers. Cependant on tint un concile à C. P. où les légats présidérent; & où le mariage de l'empereur fut autorisé par dispense, le patriarche Nicolas déposé, & Euthymius mis en sa place. Il étoit syncelle, pieux, vertueux, & de bonne mine. On disoit qu'il n'avoit accepté cette dignité que par révélation; sçachant que l'empereur avoit résolu de faire une loi pour permettre d'avoir trois ou quatre femmes, & que plusieurs sçavans hommes favorisoient ce dessein. — AN. 907.

XLI. Etat de l'Orient. *Eutych. tom. 2. p. 471.*

Le patriarche Michel d'Alexandrie, à qui l'empereur Léon écrivit sur l'affaire de son mariage, avoit commencé à tenir le siége l'an 258 de l'hégire, 872 de Jesus-Christ; & le tint trente-quatre ans, c'est-à dire jusques en 907. Son successeur fut Christoduse, natif d'Alep, ordonné à Jérusalem par le patriarche Elie fils de Manzour, le samedi-saint — *p. 488.* septiéme jour du mois Egyptien Barmouda: mais quand il fut venu à Alexandrie, les habitans ne voulurent point le reconnoître que l'on n'eût recommencé sur lui les priéres de l'ordination; ce qui fut fait le quatriéme du mois Arabe Ramadan, l'an de l'hégire 294, qui est la même année 907. Il tint le siége vingt-six ans. Le patriarche Jacobite — *Chr. Orient. p. 111.* d'Alexandrie, nommé aussi Michel, étoit mort en 902, & le siége demeura vacant quatorze ans. A Antioche, le patriarche Melquite Théodose étant mort, Siméon fils de Zarnac lui succéda la premiére année du calife Motadid, qui est — *p. 488. Eutych.* l'an 892, & tint le siége douze ans. Son successeur fut Elie, qui commença l'an 904, troisiéme du calife Moctafi, & tint le siége vingt-huit ans. Quant aux califes de Bagdad, Moutamid étant mort l'an de l'hégire 679, de Jesus-Christ 892, — *Elmac. liv. 11. c. 17. p. 172.* son neveu Achmed lui succéda, & prit le titre de Moutadid. Il épousa la fille de Hamarouya fils d'Achmed, souverain d'Egypte; & mourut d'excès avec les femmes, la dixiéme année de son règne, 289, 902, âgé de quarante-six ans. Son — *c. 18.* fils Ali lui succéda sous le nom de Moctafi, & se rendit maître de l'Egypte après la mort d'Aaron fils de Hamarouya:

AN. 907.

ainsi cette famille, qui venoit du Turc Touloun, n'y régna que quarante ans. Le calife Moctafi régna six ans & demi, & mourut en 295, 908, âgé de trente-un an. C'étoit-là l'état de l'Orient.

XLII.
Sergius III. pape.
Papebr. ex. Epiteph.
Sup. n. 27.
Flod. vers. p. 607.

Le pape Sergius III, à qui l'empereur Léon s'adressa, étoit Romain, fils de Benoît; & étant prêtre avoit été élu pape une premiére fois en 898, après la mort de Théodore. Ayant été sept ans en exil, il fut rappellé pour être mis à la place de Christofle, & ordonné pape en 905. Il tint le siége sept ans; & regardant comme des usurpateurs Jean IX, qui lui avoit été préféré, & les trois papes suivans; il se déclara contre Formose, & approuva la procédure faite par Etienne VI, dont il fit transférer le corps dix ans après sa mort, & lui mit une épitaphe honorable. Il fit rétablir de fond en comble l'église de Latran ruinée du tems d'Etienne, & y choisit sa sépulture. Théodora femme habile, mais impudique, gouvernoit alors absolument la ville de Rome. Elle avoit deux filles, Marozie & Théodora, encore plus déréglées qu'elle. Marozie eut de ce pape Sergius un fils nommé Jean, qui fut aussi pape en son tems; & du marquis Albert son mari, elle eut Alberic, qui devint maître de Rome. Sergius est le premier pape que je trouve chargé d'un tel reproche.

Ap. Bar. an. 900.

Luitpr. lib. II. c. 13.

XLIII.
Ecrits d'Auxilius pour Formose.
Ap. Morin. de ord.

Ce fut apparemment de son tems que le prêtre Auxilius publia ses écrits pour la défense des ordinations faites par le pape Formose. Il y en a trois: Le premier est un recueil d'autorités, pour montrer premiérement que les translations sont quelquefois permises; sur quoi il rapporte d'abord la fausse décrétale d'Anterus, puis plusieurs exemples, mais tous de l'église Grecque. Il cite le quinziéme canon de Nicée contre les translations, puis les deux premiers de Sardique; & comme il les trouve trop sévéres, il soutient mal-à-propos que c'est le sentiment particulier d'Osius, dont le nom est à la tête. Il montre ensuite qu'il n'est pas plus permis de réitérer l'ordination que le baptême, & que les ordinations faites par un évêque condamné ne laissent pas d'être valables.

Sup. liv. XI. n. 19. liv. XII. n. 37.

c. 17. 18.
c. 19. 20. &c.

Il marque ainsi l'inconvénient de révoquer en doute la validité des ordinations de Formose. Il s'ensuivra que, depuis environ vingt ans, la religion chrétienne aura manqué en Italie. Que les évêques ordonnés par Formose n'auront rien

c. 18.

fait en dédiant des églises, en consacrant des autels & bénissant le saint chrême : que ni eux, ni les prêtres, n'auront point sanctifié les fonts pour le baptême, ni célébré validement aucune messe, ni fait d'oblation utile aux vivans ou aux morts. Les priéres des matines, des vêpres & des autres heures n'auront point été exaucées ; les diacres & les soudiacres auront envain exercé leurs fonctions ; l'église entiére sera coupable d'avoir approuvé ces ordinations dans un concile. Si Formose a été mal ordonné, à qui doit-on l'imputer, sinon au peuple Romain, qui l'a choisi ; au clergé & aux grands, qui, tant qu'il a vécu, ont reçu de lui l'hostie du corps & du sang de Notre-Seigneur, & assisté avec lui aux stations & aux autres solemnités ? Mais que peut-on reprocher à ceux qui sont venus de loin recevoir l'ordination de S. Pierre par les mains de son vicaire ? Il répond ensuite à ceux qui alléguoient pour excuse l'autorité du supérieur, à laquelle ils n'avoient pu résister ; & soutient qu'il ne faut point obéir aux supérieurs qui commandent des crimes, ni craindre les excommunications injustes ; mais distinguer le siége qu'on doit toujours respecter, d'avec le pontife qu'on ne doit pas suivre s'il s'égare. Il conclud, que lui & les autres ordonnés par Formose doivent garder leur rang, en attendant le jugement d'un concile universel.

c. 29.
c. 32.
c. 33. 34.
c. 35.
c. 40.

Le second écrit d'Auxilius est adressé à Léon évêque de Nole, qui ayant été ordonné par Formose, étoit violemment pressé de reconnoître son ordination nulle. Il avoit consulté sur ce sujet les plus habiles des François & des habitans de Benevent, qui lui avoient répondu par écrit qu'il se gardât bien de commettre cette faute. Il fit prier Auxilius de répondre aux objections qu'on lui faisoit ; & Auxilius, après lui avoir envoyé son premier écrit, en composa un second pour le satisfaire. Il met en tête une question générale : si l'ordination reçue par force est valable ; & répond que oui, par l'exemple du baptême donné par force à un adulte, qu'il soutient être bon ; mais il se trompe en l'un & en l'autre.

c. Majores. §. Item. quæst. extra de bapt.

Ce second écrit est en forme de dialogue, & commence ainsi. L'aggresseur : Formose ayant quitté son épouse, en a enlevé une autre ; c'est-à-dire, qu'ayant quitté son évêché, il a ôté le saint siége à celui qui devoit y être légitimement or-

donné. Le défenseur : Je ne me mets point en peine de ce qu'a été Formose ; il me suffit que l'ordination qu'il a faite est légitime. L'aggresseur : Formose n'a point été pape ; donc l'ordination qu'il a faite doit être comptée pour rien. Le défenseur : Formose a été reconnu pour pape pendant plusieurs années, non seulement dans l'empire Romain, mais chez les nations barbares ; & il est venu des clercs à Rome des pays les plus éloignés, pour recevoir de lui l'ordination suivant la coutume. Ces paroles d'Auxilius sont remarquables. Il rapporte ensuite les mêmes preuves que dans le premier écrit, sur la validité des ordinations d'un évêque condamné même pour hérésie. Quant à l'exemple du pape Constantin, dont les ordinations furent déclarées nulles ; il dit que l'on fit bien de déposer Constantin : mais que l'on fit mal de lui crever les yeux, & de réordonner ceux qu'il avoit ordonnés, ou leur faire jurer de ne jamais recevoir les ordres. Il soutient que ceux qui ont reçu une seconde ordination, ne doivent faire aucune fonction de leur ordre ; & qu'on ne doit point obéir au pape, quand il appelle quelqu'un à un concile dont le sujet est manifestement mauvais.

Sup. liv. XLVII. *n.* 53. 57.

c. 10.

c. 14.

c. 20. Il dit que Formose ne peut plus être jugé, après avoir été présenté au jugement de Dieu. Mais dit l'aggresseur : Après sa déposition il n'a pu être évêque, & encore moins pape. Le défenseur répond : Comme il a été déposé par l'autorité du saint siége, il a été réconcilié par la même autorité. L'aggresseur : Quand il a été déposé, il a juré sur les saints évangiles de ne jamais rentrer dans Rome & ne jamais reprendre son évêché ; il n'a donc pu être réconcilié. Le défenseur : Un tel serment seroit jugé détestable par les païens mêmes ; jurer de ne venir jamais aux tombeaux des apôtres demander sa réconciliation : quelle cruauté ! L'aggresseur : Le pape a-t-il dû réconcilier un homme qui s'est condamné de sa propre bouche ? Le défenseur : Il ne l'a fait que par crainte ; mais il suffit qu'ensuite il a été réconcilié par l'autorité du saint siége. L'aggresseur : Soit, Formose a été réconcilié ; mais ensuite le desir de la gloire lui a fait quitter son évêché. Le défenseur : Il est incertain si c'est l'ambition qui l'a fait monter sur le saint siége ; c'est pourquoi il le faut laisser au jugement de Dieu. Cependant toute la ville de Rome, & les pays circonvoisins, disent qu'il a été d'une grande sainteté, hors un très-petit nombre qui le décrient.

c. 22.

L'aggresseur : Mais voici une objection sans replique. Quand Formose est venu pour être ordonné pape, il s'est fait imposer les mains, comme s'il n'eût point été évêque ; & par-là, non seulement il n'a pas acquis la dignité papale, mais il a perdu l'épiscopale. Le défenseur : J'ai interrogé ceux qui étoient présens quand Formose fut intronisé, & ils m'ont dit qu'il étoit très-faux que dans cette translation il ait reçu l'imposition des mains ; mais comme des voyageurs font des priéres en marchant, ainsi, disent-ils, en priant nous le conduisimes au siége apostolique, & l'intronisâmes avec l'oraison convenable. L'aggresseur : Il y a encore plusieurs personnes dignes de foi, qui témoignent que Formose se fit réitérer l'imposition des mains. Le défenseur : Et moi, je sçais certainement, comme plusieurs autres, qu'il n'y a que les ennemis de Formose qui le disent. Or les loix divines & humaines rejettent le témoignage des ennemis. c. 26. c. 27.

L'adversaire : Au concile de Ravenne on a déclaré valable l'ordination de Formose ; mais nous ne comptons pour rien ce décret, qui n'a été fait qu'à force d'argent. Le défenseur : Vous ne le sçauriez prouver ; mais il est plus clair que le jour, que presque tous les évêques d'Italie ont assisté à ce concile. C'est pourquoi s'il plaît à Dieu que l'empereur assemble un concile universel ; que jugera-t-on de vous, qui rejettez les décrets de tant d'évêques ? L'aggresseur : Etienne qui a été le troisiéme pape après Formose, l'a tellement jugé coupable, qu'il a fait tirer son cadavre du tombeau, & traîner dans un concile ; où après l'avoir dépouillé de ses habits, on le couvrit d'un habit laïc : on lui coupa deux doigts de la main droite, on l'enterra dans une sépulture d'étranger, & peu de tems après on le jetta dans le Tibre. Le défenseur : Ils ont agi comme des bêtes féroces, sans humanité ; où l'ont-ils appris ces misérables ? Quand cette translation d'un siége à un autre auroit été illicite, il falloit la tolérer avec la douceur ecclésiastique, sans l'exagérer par des cruautés inouies ; puis défendre dans un concile général que jamais à Rome on fit rien de semblable. Il soutient ensuite qu'on doit observer le serment prêté par force, pourvu qu'il n'engage à aucun péché. c. 29. c. 30. c. 32.

Dans le troisiéme écrit, l'accusateur insiste sur ce que l'ordination de Formose étoit illicite, après le serment qu'il avoit fait de ne jamais monter sur le saint siége ; & l'acteur, c'est- Anal. c. 4. p. 610.

à-dire le défenseur, en convient; mais il soutient que cette ordination n'a pas laissé d'être valable, à cause de l'utilité de l'église, qui doit être préférée au serment d'un particulier. Or l'utilité publique y étoit, en ce qu'il ne se trouvoit personne si digne de remplir le saint siége. Il fait ainsi l'éloge de Formose. Il a donné pendant toute sa vie un tel exemple de gravité, qu'il n'a jamais bu de vin ni mangé de chair, & qu'il a gardé la virginité, ayant vécu jusques à quatre-vingts ans. Il a converti les Bulgares, soutenant sa prédication par la sainteté de sa vie. C'est ce qui m'a paru de plus remarquable dans les écrits d'Auxilius.

p. 429.

XLIV. Concile de Troslé

Flod. IV. hist. c. 14.

Tom. 9. conc. p. 484.

En France Hervé archevêque de Reims fut consulté par Viton archevêque de Rouen, comment il en devoit user avec les païens convertis, qui après le baptême étoient retournés à leurs superstitions, & avec ceux qui n'avoient pas encore été baptisés. C'étoit des Normands, qui, pour s'établir en France, commençoient à se faire chrétiens. Hervé envoya pour réponse un recueil de plusieurs autorités de saint Grégoire, d'autres peres, & de quelques histoires peu authentiques, divisé en vingt-trois articles.

Tom. 9. conc. p. 520.

Hervé tint plusieurs conciles avec les évêques de sa province; mais nous n'avons les décrets que de celui qu'il tint à Troslé près de Soissons, le vingt-sixiéme de Juin 909, indiction douziéme. Ses suffragans y assistérent, & on y voit les souscriptions de douze prélats. Hervé archevêque de Reims, Viton ou Gui de Rouen, Raoul évêque de Laon, Erluin de Beauvais, Robert de Noyon, Letolde de Châlons, Abbon de Soissons, Etienne de Cambrai, Hubert de Meaux, Orfrid de Senlis, Etienne de Terouane & Oger d'Amiens. Les décrets de ce concile sont distribués en quinze chapitres, qui sont plutôt de longues exhortations que des canons, & qui font voir le triste état de l'église.

p. 522. A.

Dès la préface on en parle ainsi : Les villes sont dépeuplées, les monastéres ruinés ou brûlés, les campagnes réduites en solitude. Ensuite : Comme les premiers hommes vivoient sans loi & sans crainte, abandonnés à leurs passions; ainsi maintenant chacun fait ce qu'il lui plaît, méprisant les loix divines & humaines, & les ordonnances des évêques: les puissans oppriment les foibles; tout est plein de violence contre les pauvres, & de pillages de biens ecclésiastiques. Et afin qu'on ne croie pas que nous nous épargnons, nous qui devons

p. 523.

devons corriger les autres, nous portons le nom d'évêques, mais nous n'en remplissons pas les devoirs. Nous négligeons la prédication : nous voyons ceux dont nous sommes chargés abandonner Dieu, & croupir dans le vice, sans leur parler & sans leur tendre la main ; & si nous les voulons reprendre, ils disent, comme dans l'évangile, que nous les chargeons de fardeaux insupportables, & n'y touchons pas du bout du doigt. Ainsi le troupeau du Seigneur périt par notre silence. Songeons quel pécheur s'est jamais converti par nos discours, qui a renoncé à la débauche, à l'avarice, à l'orgueil. Cependant nous rendrons compte incessamment de cette négociation qui nous a été confiée, pour en apporter du profit.

Matth. XXIII. 4.

Dans la suite on décrit ainsi la décadence des monastéres. Les uns ont été ruinés ou brûlés par les païens, les autres dépouillés de leurs biens, & presque réduits à rien : ceux dont il reste quelques vestiges ne gardent plus aucune forme de vie réguliére. Les moines, les chanoines, les religieuses n'ont plus de supérieurs légitimes, par l'abus qui s'est introduit de les soumettre à des étrangers ; c'est pourquoi ils tombent dans le déréglement des mœurs, partie par pauvreté, partie par mauvaise volonté. Ils oublient la sainteté de leur profession, pour s'appliquer à des affaires temporelles. Quelques-uns, pressés par la nécessité, quittent les monastéres, & bon-gré mal-gré se mêlant avec les séculiers, vivent comme eux ; ils n'ont aucun mérite qui les distingue du peuple, & la bassesse de leurs occupations les rend méprisables. Nous voyons dans les monastéres consacrés à Dieu, des abbés laïcs, avec leurs femmes, leurs enfans, leurs soldats & leurs chiens. Comment de tels abbés feront-ils observer la règle, qu'ils ne sçavent pas même lire ? Cependant ils prétendent juger de la conduite des prêtres & des moines.

c. 3.

Nous ordonnons donc que l'observance soit gardée dans les monastéres, suivant la règle & les canons ; que les abbés soient des religieux instruits de la discipline réguliére ; & que les moines & les religieuses vivent dans la sobriété, la piété & la simplicité : priant pour les rois, pour la paix du royaume & la tranquillité de l'église, sans en troubler la jurisdiction, ni affecter les pompes du siécle. Car on dit que quelques-uns portent des ornemens qui seroient indécens

AN. 909. à de bons laïcs ; que non contens des biens communs, ils veulent en avoir en propre, & faire des gains sordides. Or afin de leur empêcher tout prétexte d'aller dehors & de commettre de tels abus, les abbés auront soin de leur fournir selon la règle tout le nécessaire pour la nourriture & le vêtement.

c. 5. c. 4. c. 6. Le concile s'étend ensuite sur le respect dû aux personnes ecclésiastiques, les mépris & les outrages auxquels ils étoient alors exposés, & le pillage des biens consacrés à Dieu ; puis il ajoute : Il y en a qui sur ces biens sacrés demandent aux prêtres mêmes des cens & d'autres exactions, des présens, des repas, de leur fournir des chevaux ou d'en engraisser : quoiqu'ils ne doivent exiger pour ces biens que le service spirituel. C'étoit sans doute les patrons, qui en nommant des curés leur imposoient ces charges. Le concile déclare, que les biens des églises, c'est-à-dire les dîmes, les prémices & les oblations, sont exempts de tous droits fiscaux & seigneuriaux ; pour être administrés par les prêtres, sous les ordres des évêques. Nous ne prétendons pas toutefois, ajoute-t-il, que les évêques soient maîtres absolus de ces biens, au préjudice des seigneurs ; ils n'en ont que le gouvernement, & nous ordonnons à nos prêtres de rendre à ceux dans la seigneurie desquels sont les églises, le respect convenable, sans arrogance ni contention. Ils doivent, sans préjudice du ministére, se rendre agréables à leurs seigneurs & à leurs paroissiens, dont les oblations les font vivre ; & leur rendre avec l'humilité convenable les services spirituels, qu'ils devroient rendre gratuitement, quand même ils n'en recevroient aucun secours temporel. On montre ensuite que la dîme doit être payée de tous les biens, même du trafic & de l'industrie.

c. 7. Le concile condamne en général les rapines & les pillages
c. 8. alors si fréquens : puis le rapt & les mariages clandestins ; la
c. 9. débauche, non seulement dans les ecclésiastiques, à qui il
c. 10. défend la fréquentation des femmes, mais encore dans tous
c. 11. les chrétiens. Il condamne les parjures & les vains juremens, presqu'aussi fréquens que les autres paroles ; les inimitiés, source des meurtres, qui s'étendoient jusques sur les évêques. Là on re-
c. 12. 13. nouvelle l'excommunication contre les meurtriers de l'oint du Seigneur, c'est-à-dire de l'archevêque Foulques Le concile
c. 14. ajoute : Cette mauvaise coutume s'est tellement introduite chez

nous, qu'aussi-tôt qu'un évêque est mort, les plus puissans s'emparent des biens de l'église, comme s'ils avoient appartenu en propre à l'évêque : quoique même en ce cas ce fût contre toute raison. C'est pourquoi nous défendons à l'avenir ce sacrilége par l'autorité de Dieu & des saints qui règnent avec lui.

Et ensuite : Le saint siége nous a fait sçavoir qu'en Orient règnent encore les erreurs & les blasphêmes d'un certain Photius, qui dit que le S. Esprit ne procède pas du Fils, mais seulement du Pere ; c'est pourquoi nous vous exhortons à étudier, dans les peres & dans l'écriture, de quoi détruire cette erreur qui veut renaître.

c. 17.

Ces décrets finissent par une exhortation générale, où les évêques disent : Il est arrivé par notre négligence, notre ignorance & celle de nos confreres, qu'il se trouve dans l'église une multitude innombrable de personnes de tout sexe & de toutes conditions, qui arrivent à la vieillesse sans être instruits de la foi, jusques à ignorer les paroles du symbole & de l'oraison dominicale. Quand il paroîtroit quelque chose de bon dans leur vie, comment peuvent-ils faire de bonnes œuvres sans le fondement de la foi ? Le reste est un abrégé de foi, & une exhortation à fuir le vice & à pratiquer la vertu. En général on voit dans les décrets de ce concile beaucoup de science ecclésiastique & de piété.

XLV.
Fondation de Clugni.
Mabill. tom. 5. Act. p. 77.

On travailloit dès-lors à relever la discipline monastique si déchue ; & le commencement le plus sensible de ce grand ouvrage fut la fondation du fameux monastére de Clugni. Le fondateur fut le comte Guillaume, nommé aussi duc d'Aquitaine & de Berry, fils de Bernard comte d'Auvergne, & petit-fils d'un autre Bernard comte de Poitiers. Guillaume avoit épousé Ingelberge fille de Boson roi de Provence & sœur de l'empereur Louis, alors dépouillé & aveugle, & en avoit eu un fils mort en bas-âge. Il explique lui-même les motifs de cette fondation dans la charte qui reste encore, où il parle ainsi :

Tom. 9. conc. p. 565. Bibl. Clun. p. 2. Act. Sac. 5. p. 78.

Voulant employer utilement pour mon ame les biens que Dieu m'a donnés, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de m'attirer l'amitié de ses pauvres ; & afin que cette œuvre soit perpétuelle, entretenir à mes dépens une communauté de moines. Je donne donc, pour l'amour de Dieu & de Notre-Sauveur Jesus-Christ, aux saints apôtres saint Pierre &

AN. 909. saint Paul, de mon propre domaine, la terre de Clugni sise sur la riviére de Graune, avec la Chapelle qui y est en l'honneur de la sainte Vierge & de S. Pierre, & ses dépendances : le tout situé dans le comté de Mâcon ou aux environs. Je le donne pour l'ame de mon seigneur le roi Eude, & de mes parens & serviteurs, à condition qu'à Clugni on bâtira un monastére en l'honneur de S. Pierre & de S. Paul, pour y assembler des moines vivant selon la règle de S. Benoît ; & que ce soit à jamais un refuge pour ceux qui, sortant pauvres du siécle n'apporteront avec eux que la bonne volonté.

Ces moines & tous ces biens seront sous la puissance de l'abbé Bernon, tant qu'il vivra ; mais après son décès, ils auront le pouvoir d'élire pour abbé, selon la règle de saint Benoît, celui qui leur plaira de la même observance : sans que nous ou aucune autre puissance empêche l'élection réguliére. Tous les cinq ans ils payeront dix sols d'or à saint Pierre de Rome, pour le luminaire, & auront les saints apôtres pour protecteurs & le pape pour défenseur. Ils exerceront tous les jours les œuvres de miséricorde, selon leur pouvoir, envers les pauvres, les étrangers & les pélerins. De ce jour ils ne seront soumis ni à nous, ni à nos parens, ni au roi, ni à aucune puissance de la terre. Aucun prince séculier, aucun comte, aucun évêque, ni le pape même, je les en conjure au nom de Dieu & des saints & du jour du jugement, ne s'emparera des biens de ces serviteurs de Dieu, ne les vendra, échangera, diminuera ou donnera en fief à personne ; & ne leur imposera point de supérieur contre leur volonté. Il prononce de grandes malédictions contre ceux qui voudroient empêcher l'effet de cette donation, y ajoutant pour le temporel une amende de cent livres d'or. On voit bien que la plupart de ces clauses sont des précautions contre les désordres du tems : & le comte Guillaume étoit assez puissant pour les faire exécuter tant qu'il vécut. La donation fut passée à Bourges publiquement, & souscrite par le duc Guillaume avec le sceau d'Ingelberge son épouse, & les souscriptions de Madalbert archevêque de Bourges, d'Adalard évêque de Clermont, & d'un autre évêque nommé Atton, & les sceaux de plusieurs seigneurs. La date est de l'onziéme de Septembre, l'onziéme année du règne de Charles, indiction treiziéme, qui est l'an 910.

Bernon, premier abbé de Clugni, étoit né des plus nobles familles de la comté de Bourgogne. Il embrassa la profession monastique & fonda de ses biens le monastére de Gigni au diocèse de Lyon. Il réforma celui de la Baume en Bourgogne, près de Lyon-le-Saunier, & les gouvernoit l'un & l'autre dès l'an 894. L'année suivante il alla à Rome, & obtint du pape Formose la confirmation de la fondation de Gigni, qui n'est plus qu'un prieuré dépendant de Clugni; mais la Baume est encore une abbaye. Bernon ne mit d'abord à Clugni que douze moines, à l'exemple de S. Benoît, qui n'en mettoit pas davantage en chaque monastére.

AN. 910.
V. Mabill. p. 89.
It. p. 67.

On croit qu'il tira du monastére de S. Martin d'Autun la pratique des observances réguliéres; du moins il est certain qu'il y prit le moine Hugues, pour l'aider à la réforme de la Baume & à la fondation de Clugni. Hugues étoit né en Poitou de parens nobles & riches, qui le mirent dès l'âge de sept ans dans le monastére de S. Savin, réformé par S. Benoît d'Aniane, & fortifié dans la régularité par les moines de Glanfeuil qui vinrent s'y retirer, étant chassés de chez eux par les Normands. Un comte nommé Badilon, venu d'Aquitaine, voyant le monastére de S. Martin d'Autun tombé en ruine, le demanda au roi pour le rétablir; & l'ayant obtenu, vint à S. Savin, où il sçavoit combien l'observance étoit réguliére: & on en tira dix-huit moines, entre lesquels étoient Hugues, Odon & Jean. Le comte Badilon lui-même se fit moine à S. Martin d'Autun, & ce monastére devint très-célèbre. Hugues est compté entre les saints de son ordre, & l'on voit, par ce qui vient d'être dit, de quelle tradition venoit l'observance de Clugni.

Vit. S. Hug. AB. sac. 5. p. 90.

XLVI.
Eglise d'Allemagne.
Adam. hist. c. 42.

Adalger archevêque de Hambourg, étant arrivé à une grande vieillesse, & ne pouvant plus agir, fit venir Hoger de la nouvelle Corbie pour le soulager. Cependant le pape Sergius, touché des plaintes d'Adalger, renouvella les priviléges de l'église de Brême que Formose lui avoit ôtés, & confirma tout ce que les papes Grégoire & Nicolas avoient accordé à S. Anscaire & à S. Rembert. Sergius donna aussi à Adalger cinq évêques voisins, pour l'aider dans les fonctions épiscopales, faire ses visites, prêcher & consacrer des évêques. Il avoit même le pouvoir d'en établir de nouveaux. Il mourut le neuviéme de Mai 909, après vingt ans d'épiscopat. Hoger lui succéda, & tint le siége sept ans. Her-

AN. 910.

man archevêque de Cologne l'ordonna, après quelque résistance ; il reçut le pallium du pape Sergius, & la férule ou bâton pastoral du roi Louis. Il étoit fort sévére à faire observer la discipline ecclésiastique, & visitoit souvent les monastéres de ses deux diocèses. De son tems celui de Hambourg fut désolé par les Sclaves, & celui de Brême par les Hongrois. Hoger mourut l'an 915, le vingtiéme de Décembre.

Mabill. Sæc. 5. p. 118.

Hatton archevêque de Mayence mourut vers le même tems, c'est-à-dire l'an 912. On dit qu'il gouvernoit jusqu'à douze abbayes. On l'appelloit le cœur du roi, à cause de l'affection que lui portoit le roi Arnoul. Ce prélat transféra la ville de Mayence, & la bâtit plus près du Rhin. Son successeur fut Heriger, auparavant abbé de Fulde.

Mabill. sæc. 5. Act. p. 11. &c.

Dans ce même tems le monastére de S. Gal avoit plusieurs doctes & saints moines, dont le plus fameux est Notquer le Begue. Il étoit né de parens nobles, fut offert à ce monastére dans son enfance vers l'an 840, & eut pour maîtres Ison & Marcel. Ison étoit du pays, Marcel étoit Ecossois, c'est-à-dire Hibernois, & son premier nom étoit Moengal. Il vint se retirer à saint Gal, avec l'évêque Marc son oncle, qui y demeura quelque tems. Notquer étoit un petit homme d'un grand esprit, doux & patient, & toutefois exact à faire observer la discipline réguliére : toujours occupé à prier, à lire, à composer des écrits, ou à enseigner ; car il gouvernoit les écoles inférieures. Il mourut l'an 912, le sixiéme d'Avril. Il composa plusieurs hymnes, & séquences ou proses pour la messe ; mais son plus fameux ouvrage est le martyrologe. Il traduisit le pseautier en Allemand.

La même année 912, le 22e. de Janvier, mourut le jeune Louis roi de Germanie, sans laisser d'enfans ; & en lui finit au-delà du Rhin la postérité de Charlemagne. Suivant l'ordre de la succession observé jusques alors, Charles le Simple devoit être reconnu roi des François Orientaux, aussi-bien que des Occidentaux ; mais soit pour le mépris qu'il s'attiroit par sa foiblesse, soit pour l'ancienne aversion des Austrasiens contre les Neustriens, ils voulurent avoir un roi chez eux. D'abord ils s'adressérent à Otton duc de Saxe ; mais il s'excusa sur son grand âge, & leur conseilla de prendre Conrad duc de Franconie, quoique son ennemi personnel, le jugeant plus capable que lui de gouverner la nation. Conrad

Ditm. lib. 1. Suppl. 911. Regin. Herm. Contr. 912.

fut donc élu d'un commun consentement roi des François Orientaux, & régna sept ans. AN. 911.

XLVII. Mort de Léon. Alexandre & Constantin empereurs. *Post Theoph. p. 232. n. 32. Sim. mag. n. 6.*

En Orient Léon le Philosophe, affligé depuis long-tems d'un cours de ventre, se trouva si foible au commencement du carême de l'an 911, qu'il eut bien de la peine à haranguer le peuple, comme les empereurs avoient accoutumé de faire ce jour-là; & après avoir déclaré empereur son frere Alexandre, il lui recommanda son fils Constantin, âgé de six ans, qu'il avoit fait couronner l'année précédente le jour de la Pentecôte. L'empereur Léon mourut ensuite l'onziéme jour de Mai 911, ayant régné depuis la mort de son pere vingt-cinq ans & trois mois.

Bibl. PP. Lugd. tom. 17. p. 221.

Il reste de ce prince plusieurs écrits, entr'autres des sermons pour différentes fêtes, entre lesquels on en marque trois pour le premier jour de carême. Ces discours ne sont que des déclamations de sophiste, qui montrent plus de vanité que de piété: aussi nous avons vu quelles étoient les mœurs de ce prince. On lui attribue une lettre de controverse à Omar roi des Sarrasins, qui lui avoit écrit; mais si elle est d'un empereur, c'est plutôt de Léon Isaurien, qui régnoit en même tems que le calife Omar en 717. Enfin on attribue à Léon le Philosophe de prétendus oracles accompagnés de figures extravagantes, pour marquer, à ce que l'on dit, les empereurs ses successeurs; & il est vrai qu'il croyoit, comme les autres Grecs de son tems, aux prédictions des devins & des astrologues. Il a fait un traité de Tactique, c'est-à-dire des ordres de batailles, où l'on voit que tous les jours, soir & matin, toute l'armée chantoit le Trisagion, & que la veille du combat un prêtre jettoit de l'eau-bénite sur toutes les troupes. *p. 441. c. 157.*

Post Theoph. p. 233.

Alexandre, dès le commencement de son règne, chassa Euthymius de la maison patriarchale, & remit dans son siége Nicolas le mystique, que l'empereur Léon avoit rappellé de son vivant. Ensuite Alexandre tint dans le palais de Magnaure une assemblée où il présida avec le patriarche Nicolas. On fit amener Euthymius du monastére d'Agathus où il étoit enfermé, & il fut déposé dans cette assemblée. Aussi-tôt on le chassa par les épaules, lui arrachant la barbe, & l'appellant usurpateur & adultére: ce qu'il souffrit patiemment sans rien répondre; & on le renvoya dans le monastére d'Agathus, où il mourut.

AN. 912.
Post. Theoph. p. 233.

L'empereur Alexandre ne régna guéres qu'un an, entiérement livré à ses plaisirs, la chasse, la bonne chére, les femmes, croyant aux devins & aux imposteurs. Il fit faire une course de chevaux, pour laquelle il employa les tapisseries & les chandeliers des églises à orner l'Hippodrome rempli d'idoles : on dit même qu'il fit sacrifier à ces idoles de l'Hippodrome, & qu'il dit un jour : Hélas ! quand les Romains adoroient ces dieux, ils étoient invincibles. Enfin dans les chaleurs de la canicule ayant bu avec excès à son dîner, il alla jouer à la paume, & fut frappé d'un mal qui lui fit jetter beaucoup de sang par le nez & par l'uretre, & mourut deux jours après, le dimanche septiéme de Juin 912. Le jeune Constantin, âgé de sept ans, fut donc reconnu seul empereur. On le nomme Porphyrogenete, à cause d'un appartement du palais de C. P. où les impératrices faisoient leurs couches, & qui étoit en-dedans tout revêtu de porphyre. Constantin régna sept ans, sous la conduite de Zoé sa mere, & de sept tuteurs que son oncle Alexandre lui avoit donnés, & dont le premier étoit le patriarche Nicolas.

Aretas Erchempert.
Ap. Baron. 912. n. 4.
Cang. C.P. l. 11. p. 120.

XLVIII.
Lettre de Nicolas le mystique.
Tom. 9. conc. p. 1264.
Ap. Bar. t. 11. append.

Ce prélat écrivit au pape une lettre où il raconte le 4e. mariage de l'empereur Léon, & la persécution qu'il souffrit à cette occasion ; puis il se plaint de la dureté des légats du pape Sergius. Ils sembloient, dit-il, n'être venus de Rome que pour nous déclarer la guerre ; mais puisqu'ils s'attribuoient la primauté dans l'église, ils devoient s'informer soigneusement de toute l'affaire, & en faire le rapport au pape ; au lieu de consentir à la condamnation de ceux qui n'avoient encouru l'indignation du prince, qu'en détestant l'incontinence. Encore n'est-il pas si merveilleux que deux ou trois hommes se soient laissé surprendre ; mais qui peut souffrir que les prélats d'Occident aient confirmé cette injuste condamnation par leurs suffrages, sans connoissance de cause ? On se sert, à ce que j'apprends, du prétexte de dispense, comme si par dispense on pouvoit violer les canons & autoriser la débauche. La dispense, si je ne me trompe, se propose d'imiter la miséricorde de Dieu, & tend la main au pécheur pour le relever ; mais elle ne lui permet pas de demeurer dans le péché où il est tombé. Peut-être dira-t-on encore qu'il s'agit d'un mariage, & non d'un concubinage. Appelle-t-on mariage la conjonction impure avec une quatriéme femme ? Pourquoi donc les canons chassent-ils de l'église ceux qui tombent dans cette

cette faute ? Pourquoi la traitent-ils d'incontinence brutale, & qui excède les bornes de l'humanité ? Mais c'est l'usage des Romains ; car on le dit, je ne sçais si c'est pour vous louer ou pour vous blâmer. On dit que chez vous on permet de prendre une quatriéme, une cinquiéme, une sixiéme femme, & ainsi à l'infini jusques au tombeau ; & que vous alléguez cette parole de l'apôtre : Il vaut mieux se marier que de brûler ; mais il ne permet expressément les secondes nôces qu'aux femmes, à cause de la foiblesse du sexe. Nicolas rapporte un passage du pape S. Clément, qui condamne les quatriémes nôces ; mais il est tiré d'un ouvrage apocryphe.

AN. 912.

1. Cor. VII. 9.

Il montre ensuite que les princes n'ont point de privilége au-dessus des particuliers, en matiére de péché ; puis il ajoute : Je ne dis pas ceci pour vous obliger à condamner la mémoire de l'empereur, ou de votre prédécesseur Sergius. Ils sont tous deux sortis de ce monde, pour être présentés au tribunal du souverain juge. L'empereur toutefois, avant que de mourir, reconnut sa faute avec larmes ; il demanda pardon à Dieu, & je fus des premiers à l'y exhorter & à prier avec lui : car je m'y trouvai présent ; il m'avoit rappellé d'exil, & rendu le gouvernement de mon église. C'est ceux qui restent, saint pere, qu'il faut punir, ceux qui par leurs calomnies ont excité contre moi de si grands troubles. C'est votre devoir, c'est ce que demandent de vous votre dignité & l'honneur du siége de Rome. L'empereur qui règne à présent vous en prie par le maître de son palais, qu'il vous envoie, & nous vous en conjurons tous.

XLIX. Suite des papes. Jean X.

Papebr. Flod. vers. p. 607. Luitp. II. c. 13.

Vers. Flod. p. 607.

On voit par cette lettre que le pape Sergius III étoit mort, & elle étoit apparemment adressée à son successeur Anastase III Romain, fils de Lucien. Il est loué pour la douceur de son gouvernement, qui ne dura que deux ans & environ deux mois. Son successeur fut Landon, qui ne dura que six mois & deux jours ; & à sa place Jean X fut élu par le crédit de Théodora, la jeune, sœur de Marozie. Ce Jean étoit un clerc de Ravenne, que Pierre archevêque de cette ville envoyoit souvent à Rome vers le pape. Il étoit bien fait ; Théodora en devint amoureuse, & l'engagea à un commerce criminel. Cependant l'évêque de Bologne étant mort, Jean fut élu pour lui succéder ; mais avant qu'il fût sacré, Pierre archevêque de Ravenne mourut aussi. Alors Jean, à

AN. 912. la persuasion de Théodora, quitta Bologne, & se fit ordonner archevêque de Ravenne par le pape Landon. Mais celuici étant mort peu de tems après, Théodora, qui craignoit de voir trop rarement son favori, s'il demeuroit à Ravenne, qui est à deux cens milles de Rome, lui persuada de quitter encore ce siége, & le fit élire & ordonne pape. Il occupa le saint siége un peu plus de quatorze ans.

Perf. Flod. p. 607.

Chr. Caff. c. 52.
Luitpr. II, c. 14.

Dès le commencement de son pontificat, il fut invité par les deux freres Landulfe & Atenulfe, princes de Capoue, à se joindre avec eux, pour chasser les Sarrasins du poste qu'ils occupoient sur le Garillan. Le pape y marcha avec des troupes conduites par le marquis Alberic, fils de Marozie, & un secours de Grecs envoyés de C. P. Les Sarrasins furent défaits & entiérement chassés de ces quartiers-là, au mois d'Août 915, indiction troisiéme. On croit que Bérenger aida à cette victoire; & en effet il fut de nouveau couronné empereur par le pape Jean X, au mois de Septembre de l'année 916, quoiqu'il l'eût déja été par Etienne VI; mais ce premier couronnement avoit été déclaré nul par Jean IX.

L.
Jean abbé du Mont-Cassin.

Les moines du Mont-Cassin étoient encore hors de leur monastére, sans toutefois l'abandonner entiérement. Après saint Bertier avec lequel ils se réfugiérent à Téano, ils eurent pour abbé Ragemprand; puis Léon, qui commença à réparer les bâtimens du Mont-Cassin brûlés par les Sarrasins, & Jean son successeur les acheva. Celui-ci étoit d'une famille noble de Capoue, & parent de princes; il avoit la dignité d'archidiacre de Capoue, & se distinguoit par sa piété & ses mœurs exemplaires. Après que la communauté de Téano eut été quelque tems sans supérieur, parce qu'il ne se trouvoit personne entr'eux qui en fût capable; les princes de Capoue, Landulfe & Atenulfe, allérent trouver l'archidiacre Jean, & l'exhortérent à prendre la conduite de ces moines. Il y consentit enfin, & prit l'habit monastique : car c'étoit l'usage, que quand on prenoit un séculier pour abbé, il commençoit par se faire moine. Il fut élu par la communauté, & bénit solemnellement par le pape Jean X. Alors il exhorta les freres à quitter la petite ville de Téano, & passer à Capoue, qui étoit la capitale du pays & la résidence des princes. Ils y vinrent en effet; & l'abbé Jean, par le secours de ses parens & de ses amis, y bâtit de fond

Chr. Caff. c. 53.

en comble un monaſtére en l'honneur de S. Benoît, avec une grande & belle égliſe, & tous les lieux réguliers, & y aſſembla plus de cinquante moines.

AN. 912.

LI. Converſion des Normands.

Hervé archevêque de Reims conſulta le pape Jean ſur divers cas de pénitence, à l'occaſion de la converſion des Normands. Car après avoir ravagé la France environ ſoixante-dix ans, ils s'y établirent enfin, & embraſſérent le chriſtianiſme. Le roi Charles le Simple, voyant que loin de les chaſſer, il ne pouvoit même leur réſiſter, réſolut, par le conſeil des ſeigneurs, de traiter avec eux. Pour cet effet, il envoya querir Francon archevêque de Rouen : car ils étoient en poſſeſſion de cette ville & du pays d'alentour; & le chargea de demander à Rollon leur chef une trève de trois mois, qu'il accorda. Mais quand elle fut expirée, les François, excités par Richard duc de Bourgogne & par Ebles comte de Poitiers, recommencérent la guerre. De quoi Rollon irrité, recommença auſſi ſes ravages, & courut juſques en Bourgogne : toutefois il reſpecta le monaſtére de S. Benoît ſur Loire. Au retour il aſſiégea Chartres, dont l'évêque Antelme, ſecouru par les François & les Bourguignons, ſortit au milieu des eſcadrons armés, revêtu comme pour dire la meſſe, & portant à ſes mains la croix & la tunique, ou chemiſe de la ſainte Vierge. Les Normands furent repouſſés, & on l'attribua à la vertu de cette relique.

Dudo lib. 2. p. 79.

Wil. Gemet. l. II. c. 15.

Enfin les François, ennuyés de voir leur pays ruiné, obligérent le roi Charles d'envoyer encore à Rollon l'archevêque Francon, qui lui dit : Grand prince, voulez-vous toute votre vie faire la guerre ? Ne ſongez-vous point que vous êtes mortel, & qu'il y a un Dieu qui vous jugera après la mort ? Si vous voulez vous faire chrétien, vous pouvez avoir la paix : le roi Charles vous cédera toute cette côte de mer, que Haſting & vous avez déſolée; & pour affermir l'amitié, il vous donnera ſa fille Giſle en mariage. Rollon conſulta les premiers d'entre les Normands, qui furent d'avis d'accepter les conditions; & on convint d'une ſeconde trève de trois mois, pendant laquelle le roi & lui ſe verroient pour conclure le traité.

L'entrevue ſe fit à S. Clair, ſur la riviére d'Epte; & Robert duc des François, qui s'étoit offert pour être parrain de Rollon, s'y trouva avec le roi. Le traité fut conclu : le roi

AN. 912. céda à Rollon tout le pays nommé depuis Normandie, en plein fief de la couronne, & la Bretagne en arriére-fief, lui donnant sa fille en mariage; & Rollon promit de se faire chrétien, & de vivre en paix avec les François. En effet, l'archevêque Francon l'ayant instruit, le baptisa l'an 912; le duc Robert le leva des fonts, lui donna son nom, & lui fit de grands présens. Robert de Normandie, car c'est ainsi que Rollon fut nommé depuis son baptême, fit aussi instruire & baptiser ses comtes, ses chevaliers, & toute son armée. Ensuite il demanda à l'archevêque Francon, quelles églises étoient les plus respectées dans son nouveau pays, & quels saints on estimoit les plus puissans protecteurs. Il répondit: Les églises de Rouen, de Bayeux & d'Evreux sont dédiées à la sainte Vierge. Il y a une église de saint Michel sur une montagne dans la mer. Au fauxbourg de cette ville de Rouen, est le monastére de S. Pierre, où repose le corps de S. Ouen; mais on l'a porté en France par la crainte de votre arrivée. Jumiéges est encore une église de S. Pierre. Voilà les principales de votre état. Et dans le voisinage, dit Robert, quel est le saint estimé le plus puissant? S. Denys, répondit Francon. Robert reprit: Avant que de partager la terre à mes vassaux, j'en veux donner une partie à Dieu, à sainte Marie & à ces autres saints, afin d'attirer leur protection. Donc pendant la premiére semaine de son baptême, portant encore l'habit blanc, il donna chaque jour une terre à chacune de ses sept églises, dans l'ordre où elles viennent d'être nommées.

Le huitiéme jour, ayant quitté les habits baptismaux, il commença à partager les terres à ses comtes & à ses autres vassaux; puis il épousa avec grand appareil la princesse Gisle fille du roi: mais il n'en eut point d'enfans; & comme il étoit déja fort âgé, il ne survécut que cinq ans. Il les employa à rétablir le pays, y donnant de bonnes loix, & faisant observer exactement la justice. Sur-tout il étoit très-sévére contre les vols & les larcins. Il rebâtit plusieurs églises, & la religion commença à refleurir dans toute la Normandie.

Mais la conversion de ce peuple ayant été si prompte, & la politique y ayant eu tant de part, il étoit difficile qu'elle fût assez solide dans tous les particuliers. Ce fut le sujet de la consultation d'Hervé archevêque de Reims, & de la ré-

ponse que lui fit le pape Jean. Car il ne faut pas croire que les Normands fussent tous renfermés dans la Normandie, & qu'il n'en restât plusieurs dans les autres provinces, où ils s'étoient répandus, particuliérement dans celle de Reims, qui confine à celle de Rouen; & il est certain que Hervé travailla beaucoup à leur conversion. Le pape dit donc dans cette lettre, qu'il se réjouit de ce que la nation des Normands s'est convertie à la foi. Quant à ce que vous nous demandez, ajoute-t-il, comment il en faut user à l'égard de ceux qui ont été baptisés & rebaptisés, & qui après avoir vécu en païens, & tué comme eux des chrétiens & des prêtres, sacrifié aux idoles, & mangé des viandes immolées; voici ce que nous en pensons: Si c'étoit d'anciens chrétiens, on les jugeroit selon les canons; mais ils sont encore novices dans la foi, nous nous en remettons à votre jugement, vous qui avez cette nation dans votre voisinage, & qui pouvez mieux en connoître les inclinations & les mœurs. Car vous voyez bien qu'il ne faut pas les traiter suivant la rigueur des règles, de peur que ce fardeau, auquel ils ne sont pas accoutumés, ne leur paroisse insupportable, & qu'ils ne retournent à leur premiére façon de vivre. Véritablement s'il s'en trouve entr'eux qui veuillent se soumettre à la peine canonique, vous ne devez pas les en dispenser, & vous ne devez en tout avoir pour but que le salut des ames, pour mériter avec saint Remi la joie éternelle. Nous avons reçu votre présent avec la même affection que vous nous l'avez envoyé.

Tom. 9. conc. p. 483. Flod. IV. c. 14.

LII. Question sur les Hongrois. *Tom. 12. Spicil. p. 389.*

Les ravages des Hongrois, & leur barbarie extrême, avoient répandu cette opinion dans le peuple, que c'étoit le Gog & Magog prédit dans le prophète Ezéchiel & dans l'Apocalypse. Vicfrid évêque de Verdun consulta sur ce sujet un abbé d'un monastére de S. Germain, situé dans un autre pays, qui lui répondit ainsi: Cette opinion est frivole, & n'a rien de vrai. On dit que la fin du monde est proche, & par conséquent que Gog & Magog, qui doivent venir du côté d'Aquilon à la fin des années, sont les Hongrois, dont on n'avoit jamais ouï parler auparavant, & qui viennent de paroître. Mais il faut considérer attentivement les nations qui doivent venir avec celle-là: sçavoir, Mosoch & Tubal, les Perses, les Lybiens, Gomer & Thogorma. Si les Hongrois sont Gog & Magog, où sont ces nations qui doivent ve-

Ezec. XXXVIII. 8.

Ezec. XXXVIII. 2 5.

nir avec eux ? Car Mosoch sont les Cappadociens, selon Joseph, Tubal les Ibériens ou Espagnols, ou selon les Hébreux, les Italiens; les Perses & les Libyens ou Ethiopiens sont des nations très-connues; Gomer sont les Galates ou Gallogrecs; Togorma les Phrygiens. Voit-on avec les Hongrois ces peuples, dont on ne sçait pas même les noms ni les pays? Quant à ce qu'on dit, qu'ils portent des arcs & des flèches, presque toutes les nations de l'Orient & du Midi se servent de telles armes.

Les Juifs & quelques chrétiens Judaïsans disent, que Gog & Magog sont des peuples de Scythie cruels & innombrables, qui s'étendent au-delà du mont Caucase & du palus Méotide, près de la mer Caspienne, jusques dans l'Inde; & qu'au bout de mille ans le diable les excitera pour venir dans la terre d'Israël, & former un royaume contre les saints, avec plusieurs autres nations. A quoi ils appliquent ce passage
Apoc. xx. 7. de l'Apocalypse : Au bout de mille ans Satan sera tiré de sa prison, il sortira & séduira les peuples qui sont sur les quatre coins de la terre, Gog & Magog, & le reste. Mais puisque ce livre porte le titre d'Apocalypse, qui veut dire révélation, qui doute que toute cette prophétie ne soit mystique, & n'ait besoin d'être expliquée? Il ne faut donc pas entendre par Gog & Magog, des nations corporelles; mais ces noms marquent la cruelle persécution des hérétiques, qui à l'instigation du démon se sont élevés contre la cité de Dieu, c'est-à-dire l'église, sortant de leurs coins & de leurs cavernes. Gog signifie le toît, c'est-à-dire, les hérésiarques superbes; & Magog ce qui vient du toît, c'est-à-dire, leurs sectateurs. Revenant aux Hongrois, nous n'avons lu dans aucune histoire le nom de cette monstrueuse nation; quoiqu'il n'y ait point eu de pays inaccessible à la puissance Romaine, soit terre ferme, soit isles : si ce n'est que l'on dise que ce peuple ait changé de nom avec le tems, comme plusieurs autres.

p. 356. Avec cette lettre, on en trouve une, que l'on croit être du même auteur, sur cette question : Pourquoi maintenant, c'est-à-dire de son tems, on ne dédie point d'église en l'honneur des Saints de l'ancien testament, comme du nouveau. C'est, dit-il, qu'il est difficile ou même impossible de trouver de leurs reliques, sans lesquelles on n'a pas accoutumé

de bâtir ou de consacrer des églises : outre que nous ne sçavons pas le jour de leur mort ou de leur martyre.

XLIII. Eglise d'Allemagne. *Supl. Regin. Herman. Chr.*

C'étoit la Germanie qui étoit la plus exposée aux ravages des Hongrois. L'an 912 ils pillérent sans résistance la Franconie & la Turinge ; l'année suivante ils ravagérent l'Allemagne, c'est-à-dire, le haut Rhin ; & il y en eut grand nombre de tués sur la riviére d'In, par les Allemands & les Bavarois. En 915 ils désolérent toute l'Allemagne par le fer & par le feu, coururent la Turinge & la Saxe, & vinrent en 916 au monastére de Fulde. L'année suivante, par l'Allemagne & l'Alsace ils pénétrérent jusques en Lorraine.

Adam. c. 46.

A Brême ils brûlérent les églises, massacrérent les prêtres au pied des autels, tuérent ou emmenérent en captivité le clergé pêle-mêle avec le peuple. Ils brisoient les croix, & s'en moquoient ; mais tout d'un coup il s'éleva une tempête, qui enlevant des éclats de bois des toîts des églises demi-brûlées, les lançoient au visage des barbares : ensorte qu'ils se précipitoient dans le fleuve, ou tomboient entre les mains des citoyens. Ce qui fut regardé comme un miracle. Renouard avoit succédé à Hoger dans le siége de Brême, qu'il ne tint pas un an ; & étant mort en 916, eut pour successeur Unni, qui gouverna cette église dix-huit ans. On dit qu'à la mort de Renouard le peuple & le clergé avoit élu pour évêque Leidrade prévôt de l'église de Brême, qui allant à la cour faire confirmer son élection, mena avec lui Unni comme son chapelain. Mais le roi Conrad, méprisant la bonne mine de Leidrade, donna le bâton pastoral au petit Unni, qui étoit derriére. Il reçut le pallium du pape Jean X, & sa vertu le fit aimer & respecter du roi Conrad & de Henri son successeur. L'église de Danemarck souffrit alors une violente persécution de la part du roi Gourm, homme très-cruel, qui entreprit d'abolir le christianisme, chassa les prêtres de ses états, & en fit mourir plusieurs par les tourmens. *c. 47.*

Act. Sæc. 5. Ben. p. 25. Sup. liv. XLI. n. 35.

Vers le même tems mourut S. Ratbod évêque d'Utrecht, un des ornemens de l'église de Germanie. Sa mere lui donna ce nom à cause de Ratbod duc de Frise, dont elle étoit arriére-petite-fille ; & le donna à élever à son frere Gonthier archevêque de Cologne. Mais les disgraces qui arrivérent à ce prélat, obligérent le jeune Ratbod à le quitter, & de s'attacher à la cour de Charles le Chauve, & ensuite de Louis le Bégue ; non pour faire fortune, mais pour

AN. 918.

profiter des bonnes études qui se faisoient à cette cour sous la conduite du philosophe Manno, qui ensuite, comme l'on croit, se retira au monastére de S. Claude. Entre ses disciples on remarque Etienne, depuis évêque de Tongres, Mancion de Châlons, & notre Ratbod plus jeune qu'eux, qui fut élu évêque d'Utrecht en 899 par le clergé & le peuple, avec l'approbation du roi Arnoul; mais il résista long-tems, & fut ordonné malgré lui. Aussi-tôt il prit l'habit & la vie monastique, à l'exemple de S. Villebrod & de S. Boniface ses prédécesseurs, qu'il se proposoit d'imiter en tout; & non seulement il s'abstenoit de chair, mais il faisoit des jeûnes de deux & trois jours.

Les Danois ou Normands ayant ruiné la ville d'Utrecht, il demeuroit souvent à Deventer. Comme il visitoit la Frise, pour y arracher les restes d'idolâtrie, ces barbares vinrent s'y opposer. Après les avoir exhortés à se convertir, comme ils demeuroient endurcis, & le menaçoient de mort, il prononça anathême contre eux; & aussi-tôt ils furent frappés de peste, dont ils périrent presque tous. On lui attribue plusieurs miracles & le don de prophétie. Etant invité par le roi à lui rendre quelque service, il répondoit : qu'un évêque ne doit point s'occuper d'affaires temporelles, mais de prier pour le roi & le peuple, & de gagner les ames; & jamais il ne put être ébranlé de cette résolution : exemple rare en ce tems-là. Il mourut saintement vers l'an 918, le vingt-neuviéme de Novembre.

AN. 919.
Ditmar. lib. 1.
Reg. supl. 919.

L'année suivante le roi Conrad se voyant près de sa fin, appella son frere Eberard & les premiers seigneurs du royaume, & leur recommanda de choisir pour roi Henri fils d'Otton duc de Saxe, nonobstant les inimitiés qui avoient été entre eux, comme le plus capable de les gouverner. Il imita ainsi la générosité dont Otton avoit usé envers lui. Ensuite il mourut le dix-neuviéme d'Octobre 919, la huitiéme année de son règne, & fut enterré dans l'abbaye de Fulde. Henri fut reconnu roi d'un commun consentement. Heriger archevêque de Mayence vouloit le consacrer avec l'onction, comme ses prédécesseurs l'avoient été; mais il le refusa, s'en disant indigne. Il régna dix-huit ans, & est connu sous le nom de Henri l'Oiseleur.

Ditm. lib. 1.

Avant que d'être reconnu roi, & du vivant de son pere, il avoit épousé une veuve nommée Hatheburge, belle & riche,

che; mais qui avoit pris le voile de la religion. Il en fut repris par Sigismond évêque d'Halberstat dans le diocèse duquel il étoit, qui lui envoya défendre de plus avoir aucun commerce avec cette femme, & les cita l'un & l'autre à un concile. Henri fit suspendre ce jugement par l'autorité de l'empereur qui régnoit alors : mais depuis qu'il fut devenu roi, il reconnut l'invalidité de ce mariage, & épousa Mathilde de la race du grand Vitiquind. L'évêque Sigismond étoit le plus estimé de son tems, pour son grand esprit, sa connoissance des sciences divines & humaines, sa piété & son zèle. Il mourut l'an 923, cinquiéme du règne de Henri, & trentiéme de son épiscopat. AN. 919.

LIV. Eglise d'Espagne. *Sampir. p. 63. 64.*

En Espagne le roi Garcia, qui avoit succédé en 910 à Alfonse le Grand, ne régna guéres que trois ans ; & étant mort en 914, il eut pour successeur son frere Ordogno second, qui régnoit déja en Galice, & qui établit son siége à Léon, ancienne colonie Romaine, & ville épiscopale, dont la cathédrale étoit dédiée à S. Pierre & S. Paul : mais pour la rendre plus auguste, le roi Ordogno donna trois maisons, qui du tems des païens avoient été des thermes, & sous les chrétiens étoient devenues le palais des rois. Il ordonna donc à l'évêque Fronimius d'y transférer son siége, & la dédicace s'en fit solemnellement avec les autres évêques de la province. Le roi donna de son trésor des ornemens d'or & d'argent pour l'autel, & de son domaine il donna plusieurs églises & plusieurs terres à cette cathédrale. Depuis ce tems les rois de cette partie d'Espagne prirent le titre de rois de Léon.

Ambr. Mor. lib. xv. c. 47.

Pendant ce règne, le pape Jean X envoya à Compostelle un légat, pour faire ses dévotions au corps de S. Jacques ; avec des lettres à l'évêque Sisenand, afin qu'il fît continuellement des priéres pour lui auprès du saint apôtre. A cette occasion l'évêque envoya un prêtre à Rome, que le roi Ordogno chargea aussi de ses lettres & de riches présens pour le pape. Ce député fut bien reçu & traité avec honneur. Il y demeura un an, pendant lequel il eut quelque dispute avec les Romains, touchant le rit mosarabique usité en Espagne. Il rapporta de Rome plusieurs livres, & rendit compte à l'évêque Sisenand de ce qu'il avoit vu & appris. La chose étant examinée en concile par les évêques d'Espagne, ils trouvérent que leur rit n'avoit rien de con-

AN. 919.

traire à la foi catholique : & résolurent seulement de se conformer au rit Romain, pour les paroles de la consécration. L'évêque Sisenand mourut peu de tems après, consumé de vieillesse, l'an 920, & est compté entre les saints.

Boll. 25. Mai. tom. 17. p. 94. Mabill. sæc. 5. Act. p. 32. Sup. liv. XXXIX. n. 32.

Vers le même tems mourut aussi S. Gennade évêque d'Astorga. Il fut ordonné abbé de Vierzo, autrement S. Pierre des montagnes, l'an 898, par Ranulfe évêque d'Astorga. C'est le monastére que S. Fructueux de Brague avoit fondé dans son patrimoine vers le milieu du septiéme siécle. Il avoit été tellement négligé, que le lieu étoit devenu tout sauvage. Gennade avec ses moines le défricha, le rebâtit, y planta des vignes & des arbres fruitiers, & le rendit habitable. Il succéda à Ranulfe dans le siége d'Astorga, dès le tems du roi Alfonse le Grand : & l'an 915, ère 953, il fit un testament par lequel on apprend qu'il avoit rétabli plusieurs monastéres ruinés par les Sarrasins, les mettant tous sous la règle de S. Benoît; & que plusieurs monastéres se servoient des mêmes livres qui leur étoient communs, & qu'ils se prêtoient les uns aux autres, mais à la charge qu'ils reviendroient au monastére auquel ils étoient donnés. Les livres nommés dans cet acte sont, le pseautier, le *comes* ou *liber comitis*, l'antiphonier, le manuel des oraisons & des passions, c'est-à-dire, des actes des martyrs. Ceux-là se trouvoient en chaque église. Ceux que l'on prêtoit, sont la bibliothèque, c'est-à-dire, la bible entiére; les morales sur Job, le pentateuque avec Ruth en un volume, les vies des peres, les morales sur Ezéchiel, Prosper; les offices, peut-être de S. Ambroise, les livres de la Trinité, apparemment de S. Augustin; les lettres de S. Jérôme, les étymologies, des gloses; le livre des règles, qui semble être le recueil de S. Benoît d'Aniane. Voilà les livres qui étoient alors si rares en Espagne. Gennade renonça à l'épiscopat avant l'an 920, se retira à un monastére nommé le mont du Silence, & laissa son siége au moine Fortis son disciple.

Sampir. p. 64.

Vers la fin du règne d'Ordogne II, il y eut un combat contre les Sarrasins, où deux évêques furent pris : sçavoir, Dulcidius de Salamanque & Ermogius de Tui. On les mena à Cordoue, & Ermogius donna sa place à son neveu Pélage, qui fut mis en prison, & depuis souffrit le martyre sous le roi Abderame l'an 925, ère 963. On dit qu'il n'avoit que treize ans, & que le roi le fit couper par piéces, pour

pag. 69. Raguel. ap. Bar. an. 925.

avoir résisté courageusement à sa passion brutale. L'église honore sa mémoire le vingt-sixiéme de Juin, jour de son martyre. Ordogne régna neuf ans & demi, & mourut la même année 925, ère 963. Son successeur fut Froïla II son frere, qui ne régna que quatorze mois. On regarde la briéveté de son règne comme une punition de ses crimes, qui le firent nommer le cruel. Il fit mourir entre autres les freres de Fronimius évêque de Léon, & l'envoya lui-même en exil, sans qu'il l'eût mérité. Froïla mourut lépreux, & eut pour successeur Alfonse IV son neveu, fils d'Ordogne II, l'an 926, ère 964.

AN. 919. *Martyr. R. 26. Jun.* *Sampir. p. 65.* *Mariana* VIII. c. 3.

LV. Réunion à C. P. *Post. Theoph. p. 238. n. 6.*

En Orient le jeune empereur Constantin Porphyrogenete étant comme un enfant attaché à sa mere Zoé, qu'Alexandre son oncle avoit chassée du palais, la rappella & lui laissa la principale autorité ; & cette princesse éloigna bien-tôt de la cour le patriarche Nicolas, qui s'étoit tant opposé à son mariage : disant avec colére, qu'il se mêlât des affaires de son église. Mais après qu'elle eut gouverné six ans, Romain Lécapene prit le dessus, fit épouser sa fille Helène à Constantin le mardi de Pâque quinziéme d'Avril 919, fit chasser de la cour Zoé qui avoit voulu l'empoisonner, & la fit raser & enfermer dans un monastére. Au mois de Décembre de la même année, il fut déclaré empereur par Constantin, & couronné par le patriarche Nicolas, & le jour de l'Epiphanie l'an du monde 6428, selon les Grecs, indiction huitiéme, c'est-à-dire l'an 930, il fit couronner impératrice sa femme Théodora. Le jour de la Pentecôte, il fit couronner empereur son fils Christofle ; & quelque tems après il prit le premier rang, mettant Constantin au second contre son serment.

p. 242. n. 11. *n. 13.* *n. 16.*

p. 246.

AN. 920.

p. 248. *n. 7.*

Au mois de Juillet de la même année 920, Romain procura la réunion de l'église de C. P. c'est-à-dire, des métropolitains & des clercs divisés au sujet des patriarches Nicolas & Euthymius ; & comme ce dernier étoit mort en exil, son corps fut rapporté solemnellement à C. P. La source du schisme avoit été le quatriéme mariage de l'empereur Léon ; c'est pourquoi le décret d'union finissoit ainsi : Nous défendons à l'avenir que, depuis cette année 6428, indiction huitiéme, personne soit assez hardi pour contracter des quatriémes nôces, mais qu'elles soient absolument rejettées. Si quelqu'un le fait, il sera privé de toute communion ec-

Ares. ap Lipom.

Ap. Theoph. *Balsam. p. 933.*

An. 920.

cléſiaſtique, & même de l'entrée au lieu ſaint, tant qu'il demeurera dans cette conjonction. Car c'eſt ainſi que nos peres en ont ordonné.

Quant aux troiſiémes nôces, les peres, à la vérité, les ont permiſes, mais comme une foibleſſe honteuſe. C'eſt pourquoi nous ordonnons que ſi quelqu'un, n'ayant point d'enfans à l'âge de quarante ans, ſe marie pour la troiſiéme fois, il ſera privé de la communion pendant cinq ans ; & ne pourra enſuite la recevoir qu'à Pâques ſeulement, comme étant purifié par l'abſtinence du carême. Mais on ne pardonnera point les troiſiémes nôces à l'homme de quarante ans qui a des enfans. Si un homme de 30 ans ayant des enfans épouſe une troiſiéme femme, il ſera privé de la communion pendant quatre ans ; enſuite il ne communiera que trois fois l'année, à Pâques, à l'Aſſomption de Notre-Dame, & à Noël, à cauſe des jeûnes qui précèdent ces trois fêtes. S'il n'a point d'enfans, il ſera ſeulement ſujet à la pénitence obſervée juſques à préſent pour les troiſiémes nôces. Quant aux ſecondes, ou même aux premiéres nôces, elles ne doivent avoir aucune mauvaiſe cauſe, comme de rapt ou de débauche précédente ; autrement les contractans ne ſeront reçus à la communion, qu'après avoir accompli la pénitence de la fornication, qui eſt de ſept ans, ſi ce n'eſt à l'article de la mort. Ce décret d'union ſe liſoit depuis tous les ans au mois de Juillet, ſur l'ambon de la grande égliſe à C. P.

Tom. 9. conc. p. 2267.

L'empereur envoya à Rome, pour faire approuver ce décret, comme nous voyons par une lettre du patriarche Nicolas au pape Jean X, où il dit : Vous ſçavez les afflictions que nous avons ſouffertes depuis environ quinze ans ; mais lorſque nous l'eſpérions le moins, Jeſus-Chriſt a appaiſé la tempête, & nous ſommes tous heureuſement réunis. C'eſt pourquoi nous vous écrivons, pour renouer le commerce interrompu par la difficulté des tems, afin qu'envoyant des légats de part & d'autre, nous convenions tous que ce quatriéme mariage qui a cauſé tant de ſcandale, n'a pas été permis à cauſe de la choſe, mais de la perſonne, & par indulgence pour le prince ; de peur que ſa colére n'attirât de plus grands maux. Ainſi on recommencera à C. P. à lire votre nom avec le nôtre dans les ſacrés diptyques, comme on avoit accoutumé, & nous jouirons d'une paix parfaite. L'empereur vous en prie inſtamment par Baſile protoſpatai-

re, qu'il vous envoie, à qui nous avons joint le prêtre Euloge. Vous nous enverrez aussi des légats, pour régler avec nous ce qui pourroit avoir besoin de correction.

AN. 920.

LVI. Richer évêque de Tongres. *Fiod. Chr. an. 920. Chr. Lobienf. c. 19.*

Cependant le pape reçut des plaintes du clergé de Tongres, contre Herman archevêque de Cologne. Car Etienne évêque de Tongres ou de Liége étant mort en 920, le roi Charles le Simple consentit d'abord à l'élection de Hilduin clerc de la même église : mais celui-ci ayant quitté son parti, pour s'attacher à Guillebert, qui se prétendoit souverain de Lorraine ; le roi donna l'archevêché de Liége à Richer abbé de Prom, élu par une autre partie du clergé. Mais comme Guillebert étoit le plus fort dans le pays, Herman archevêque de Cologne ordonna évêque Hilduin, qu'il favorisoit, & qui avoit même la nomination du roi Henri. Ainsi il se mit en possession de l'évêché de Liége.

Tom. 9. conc. p. 571.

Le roi Charles écrivit sur ce sujet à tous les évêques de son royaume une lettre, où il dit : Hilduin, oubliant les sermens qu'il nous avoit faits, a été trouver nos ennemis au-delà du Rhin, & a demandé à Henri l'évêché de Tongres. Quelques méchans s'étant aussi écartés de la fidélité qu'ils nous devoient, nous avons assemblé seize évêques de notre royaume avec quelques seigneurs ; & ces rebelles ont été excommuniés. Mais Hilduin, communiquant avec eux, a donné de grandes sommes d'argent à Henri & aux seigneurs de sa cour, aux dépens de l'église de Tongres dont il a pillé les trésors ; & a tellement fait menacer & intimider Herman archevêque de Cologne, qu'il l'a consacré évêque. Car l'archevêque nous a depuis rapporté, en présence de plusieurs témoins, que s'il ne l'eût fait, on lui eût fait perdre la vie & les biens & à toute sa famille. Enfin Hilduin ayant été cité trois fois par Herman, pour se venir défendre devant un concile sur toutes ces accusations, n'a tenu compte d'y satisfaire. Tous les clercs & les laïcs de l'église de Tongres se sont venus plaindre à nous qu'Hilduin a pillé tous leurs biens avec ses partisans, ensorte qu'il ne leur reste pas de quoi vivre : nous priant de faire au plutôt cesser ce désordre par votre conseil, & de leur donner pour évêque Richer qu'ils ont unanimement élu. Le roi sur tout cela demande aux évêques leur secours.

Tom. 9. conc. p. 574.

Le parti de Richer porta aussi sa plainte au pape, qui écrivit à l'archevêque de Cologne, le blâmant d'avoir ordonné

AN. 920. Hilduin sans l'ordre du roi : sans lequel, dit-il, on ne doit ordonner d'évêque dans aucun diocèse. Il lui manda de venir à Rome avec Hilduin & Richer à la mi-Octobre, ou au plus tard au premier d'Avril, pour être jugés en concile suivant les canons. Le pape écrivit en même tems au roi Charles sur cette affaire. L'archevêque Herman envoya la lettre qu'il avoit reçue du pape à l'abbé Richer, l'invitant à se rendre à Rome. Pour y satisfaire, Hilduin & Richer y allérent : Herman fut retenu par une maladie ; mais Hilduin évita le jugement du pape, qui l'excommunia. Ainsi Richer gagna sa cause, & fut ordonné évêque par le pape même, qui lui donna le pallium, quoiqu'aucun de ses prédécesseurs ne l'eût eu. Il revint donc prendre possession de l'évêché de Tongres, où il dissipa le parti contraire, & se fit aimer de tout le monde. Il fut magnifique à orner & à bâtir les terres dépendantes de l'église ; mais il négligea la discipline monastique, & rendit vénales toutes les charges ou obédiences de l'abbaye de Lobes dont les évêques de Tongres étoient depuis long-tems en possession. Ce qui parut d'autant plus extraordinaire, qu'il avoit été nourri dès l'enfance dans la discipline monastique. Il remplit le siége de Tongres pendant vingt-deux ans. Les études fleurissoient alors dans l'abbaye de Lobes, où les sçavans les plus renommés étoient Scamin, Théoduin, & Rathier le plus estimé de tous ; mais attaché au parti d'Hilduin, avec lequel il se retira en Italie.

Epist. 2.

Chr. Lob. c. 19.
Chr. Flod. 912.

LVII.
Conciles de Coblens & de Reims.
Tom. 9 p. 579.

Cette affaire fut terminée en 922, & la même année on tint un concile à Coblens, où assistérent huit évêques : sçavoir, Herman archevêque de Cologne, & Hériger de Mayence ; & les évêques de Virsbourg, de Minden, d'Osnabruc, de Vormes, de Strasbourg & de Paderborn. Ce concile fut assemblé par l'ordre des deux rois Charles de France & Henri de Germanie, & il nous en reste cinq canons. Les mariages sont défendus au-deçà du sixiéme dégré de parenté. Les laïques ne prendront point les dîmes des chapelles qui leur appartiennent, pour en nourrir leurs chiens & leurs concubines, & ne les transporteront point à d'autres ; mais les prêtres, c'est-à-dire les curés, les recevront pour l'entretien des églises & du luminaire, de l'hospitalité & de l'aumône. Les moines, avec les églises qui leur appartiennent, seront en tout soumis aux évêques diocésains. Celui

c. 1.
c. 5.
c. 8.
c. 6.

qui féduit un chrétien pour le vendre, eſt regardé comme homicide. AN. 922.

La même année 922, le ſecond jour de Juillet, mourut Hervé archevêque de Reims, après vingt-deux ans d'épiſcopat. L'année précédente il avoit tenu un concile, où à la priére du roi Charles il donna l'abſolution à un ſeigneur nommé Erlebaud, mort dans l'excommunication : ce qui paroît ſingulier. Son ſucceſſeur fut Seulfe, archidiacre de la même égliſe, inſtruit des ſciences eccléſiaſtiques & ſéculiéres, & qui avoit appris les arts libéraux ſous Remi d'Auxerre. Trois jours avant la mort d'Hervé, c'eſt-à-dire le dimanche trente Juin 922, Robert, fils de Robert le Fort, & frere du roi Eudes, avoit été ſacré roi de France à Reims, par un parti plus puiſſant que celui de Charles le Simple; qui devenu mépriſable & odieux, s'étoit retiré delà la Meuſe. Ce fut donc du conſentement de Robert que Seulfe fut ordonné archevêque de Reims, par Abbon évêque de Soiſſons & ſes comprovinciaux. Hébert, comte de Vermandois, étoit le chef du parti contraire au roi Charles; & par ſon moyen, Seulfe fit mettre en priſon le frere & le neveu de Hervé ſon prédéceſſeur, qui ne lui étoient pas fidèles. On diſoit qu'en récompenſe de ce ſervice, Seulfe avoit dès-lors promis à Hébert de faire élire ſon fils archevêque de Reims. Cependant Seulfe envoya à Rome demander au pape Jean d'approuver ſon ordination, & de lui envoyer le pallium; ce qu'il lui accorda, & il le reçut l'année ſuivante 923.

Flod. Chr. 922. *Hiſt.* IV. *c.* 17. 18.

Tom. 9. *conc. p.* 579. *C.*

AN. 923. *Flod. Chr.*

Robert n'ayant pas régné un an entier, fut tué la même année 923, le dimanche quinziéme de Juin, près de Soiſſons, en une bataille que ſon parti ne laiſſa pas de gagner; & Charles fut obligé de ſe retirer encore. Enſuite de ce combat, la même année, qui étoit la ſeconde du pontificat de Seulfe, il tint un concile, où ſe trouvérent Abbon évêque de Soiſſons, Adelelme de Laon, Etienne de Cambrai, Adelelme de Senlis, Airard qui y fut ordonné évêque de Noyon, & les députés des autres évêques de la province de Reims. En ce concile on ordonna à ceux qui s'étoient trouvés à la bataille de Soiſſons, entre Robert & Charles, de faire pénitence pendant trois carêmes, trois ans durant. Le premier carême, dit le concile, ils demeureront hors de l'égliſe, & ſeront réconciliés le jeudi-ſaint; chacun de ces trois carêmes ils jeûneront au pain & à l'eau, le lundi, le

Tom. 9. *conc. p.* 581.

AN. 923.

mercredi & le vendredi, ou ils le racheteront. Ils observeront de même quinze jours avant la saint Jean, & quinze jours avant Noël ; & tous les vendredis de l'année, s'ils ne le rachètent, ou s'il n'arrive ce jour-là une fête solemnelle, ou s'ils ne sont malades ou occupés au service de guerre. C'étoit par des aumônes que l'on rachetoit les jeûnes : cette pénitence a grand rapport à ce qui fut ordonné en 841, après la bataille de Fontenai, donnée comme celle-ci entre François de part & d'autre.

Sup. liv. XLVIII. n. 8.

La mort de Robert ne servit de rien à Charles le Simple, & les seigneurs du parti opposé, c'est-à-dire, la plupart des François, firent venir de Bourgogne Rodolphe ou Raoul, gendre de Robert & fils de Richard le Justicier, le reconnurent pour roi, & le firent sacrer à S. Médard de Soissons, par Vautier archevêque de Sens, le dimanche treiziéme de Juillet 923. L'archevêque Vautier mourut la même année, le dix-neuviéme de Novembre, & eut pour successeur un autre Vautier son neveu.

Chr. S. P. Vivi tom. 2. Spicil. p. 721.

AN. 924.

LVIII. Ravages des Hongrois.

Luitpr. liv. II. c. 15. 16. &c.

Cependant un autre Rodolphe, roi de la haute Bourgogne, fut appellé en Italie, contre l'empereur Bérenger, par Lambert archevêque de Milan, & d'autres seigneurs mécontens. Bérenger fut réduit à la seule ville de Vérone, & tué en trahison ; mais les Hongrois, qu'il avoit fait venir à son secours, ravagérent la Lombardie, & entr'autres Pavie, où ils brûlérent quarante-trois églises, avec l'évêque de la ville & celui de Verceil. Son peuple innombrable fut réduit à deux cens personnes, qui dans les ruines de cet incendie ayant ramassé huit boisseaux d'argent, les donnérent aux Hongrois, pour racheter le peu qui restoit dans leurs murailles. La désolation de cette grande ville capitale de Lombardie, arriva le vendredi douziéme de Mars l'an 924, indiction douziéme. Les Hongrois passérent les Alpes pour venir en France, mais ils furent repoussés.

Flod. Chr. 924.

Luitpr. III. c. 1.

La même année à la fin de Juin, entre la S. Jean & la S. Pierre, une récluse nommée Viborade, qui vivoit dans la haute Allemagne près l'abbaye de S. Gal, apprit par révélation que, le premier jour de Mai de l'année suivante, les Hongrois, après avoir fait de grands ravages, arriveroient à Saint Gal, & qu'elle recevroit par leurs mains la gloire du martyre. Elle garda le silence pendant quelques jours : puis craignant d'offenser Dieu, si elle ne faisoit connoître ce qu'il lui

Vita S. Vibor. sæc. 5. Act. Ben. 53. n. 14. Boll. Mai. to. 12. p. 282.

lui avoit découvert, elle appella secrettement Valdran moine de S. Gal, à qui elle déclara sa révélation, le priant de garder pour lui seul ce qu'elle sçavoit de son martyre; mais de publier dans l'église & par-tout aux environs, ce qui regardoit l'incursion des barbares, afin que le peuple eût le loisir d'adoucir la colére de Dieu, par les priéres, les jeûnes & les aumônes. AN. 925.

n. 3. On ne crut point cette prophétie, jusques à ce qu'on en vît l'accomplissement, par le bruit qui courut à l'approche du mois de Mai 925, que les Hongrois étoient répandus dans toute la Baviére. On les vit bientôt autour du lac de Constance, & les villages en feu de tous côtés. Angilbert abbé de S. Gal, ayant eu la prévoyance de fortifier un château près du monastére, envoya à Viborade onze des principaux moines, pour l'exhorter à sortir de sa réclusion. Nous sçavons bien, dirent-ils, que vous ne craignez point la mort; mais il faut vous conserver pour notre maison, qui a besoin de vos priéres. Elle les remercia, & les pria qu'elle pût le lendemain parler à l'abbé. Il y vint tout hors d'haleine, & la conjura avec larmes de se conserver. Elle lui répondit : Mon pere, pourquoi voulez-vous employer l'autorité que vous avez sur moi, à me faire perdre le fruit de mes travaux passés? Je ne quitterai point, tant que je vivrai, cette demeure que Dieu m'a accordée par sa grace. L'abbé comprenant qu'elle avoit quelque révélation de sa fin, lui demanda pardon de l'avoir pressée, & la pria de lui donner conseil sur ce qu'il devoit faire lui-même. Mon pere, dit-elle, sauvez-vous incessamment, vous & ceux que Dieu vous a confiés; achevez de faire porter aujourd'hui & cette nuit au château le trésor de saint Gal, & tout ce qui vous est nécessaire; car demain sans faute cette vallée sera toute remplie c. 27. de barbares. L'abbé ne différa point, & fit porter au château tout ce qui restoit de livres, d'or, d'argent, d'habits & de provisions nécessaires.

Les parens d'une fille nommée Rachilde, qui étoit récluse avec Viborade, vinrent lui demander leur fille, pour la mettre en lieu de sûreté. Mais elle leur dit : N'en soyez point en peine, Dieu la conservera long-tems pour votre consolation. Le moine Hitton, frere de Viborade, demeuroit à l'église de sainte Magne, dont il avoit la garde, & à laquelle étoit jointe la cellule de sa sœur : elle l'obligea de se sauver

AN. 925.

dans un bois voisin. Enfin les Hongrois étant arrivés, quelques-uns vinrent brûler l'église de saint Magne; mais ne pouvant en faire autant de la cellule de Viborade, ils cherchérent à y entrer. La trouvant fermée de tous côtés, deux montérent sur le toît, le rompirent; & étant descendus, trouvérent la sainte devant un petit autel, où elle se recommandoit à Dieu & à tous les saints. Ils la dépouillérent de tous ses habits, hors de son cilice; ils lui déchargérent sur la tête trois coups de hache, & se retirérent la laissant demi-morte, nageant dans son sang. C'étoit le second jour de Mai 925.

LIX. Sainte Viborade. *Vita ap. Boll. & Mabillon.*

Sainte Viborabe étoit née en Suaube, de parens nobles & pieux; & dès l'enfance elle témoigna une grande affection pour la retraite, la priére & le travail. Son frere Hitton étant déja clerc, & étudiant à S. Gal, elle lui envoyoit à certains jours des habits & les autres choses nécessaires; & faisoit des linges pour envelopper les livres saints du monastére, qui étoient encore en rouleaux. Quand son frere fut prêtre, elle apprit de lui les pseaumes, & chantoit même quelquefois la messe avec lui. Elle retiroit les pauvres malades, & les servoit elle-même avec une affection merveilleuse. Ayant fait avec son frere le voyage de Rome, elle lui persuada de se faire moine à S. Gal, & toutefois elle demeura encore six ans dans le monde; mais s'abstenant de viande & de vin, couchant à terre sur un cilice, quoiqu'elle eût un lit de parade, & pas-
n. 13. sant presque les nuits en priéres. Salomon évêque de Constance, en ayant oui parler, l'invita à venir avec lui à saint Gal. Elle le suivit avec deux filles qui la servoient; & ayant fait bâtir une cellule dans les montagnes, près l'église de S. George, elle y demeura près de quatre ans, pratiquant une
n. 14. abstinence incroyable. Sa réputation lui attiroit des offrandes de tout le voisinage pour ses besoins, & elle les distribuoit
n. 15. aux pauvres. Enfin l'évêque revenu à S. Gal l'enferma, comme elle desiroit depuis long-tems, dans une cellule préparée, attenant l'église de saint Magne, pour y vivre suivant la rè-
Sup. n. 21. gle des réclus, dont j'ai parlé. C'étoit l'an 915. Cinq ans
Herm. Chr. Vita p. 65. après Rachilde s'enferma avec elle. Cette fille étoit très-noble, & ayant voué à Dieu sa virginité, elle fut tourmentée long-tems d'une fiévre quarte. Ses parens vouloient la mener à Rome pour recouvrer sa santé; mais sainte Viborade lui manda de venir à elle, si elle vouloit être guérie. Après

qu'elles se furent baisées, Viborade dit : Béni soit Dieu qui vous a envoyé ici pour son service & pour ma consolation, comme je le desirois depuis long-tems. Peu de jours après elle fut guérie de sa fiévre ; mais il lui vint d'autres infirmités : elle fut couverte d'ulcéres, & souffrit tout le reste de sa vie avec une extrême patience. Car les barbares ne lui firent aucun mal, & elle ne mourut qu'en 946. AN. 925.

Trois jours après la mort de sainte Viborade, Hitton son frere revint secrettement à l'église de saint Magne, avec quelques moines & quelques laïcs ; & ayant trouvé le corps de la sainte dans sa cellule, ils firent pour elle la priére accoutumée, & prirent soin de sa sépulture, où il se fit plusieurs miracles. Ce qui persuada à l'abbé Engilbert qu'elle devoit être honorée comme sainte ; & le jour de l'anniversaire étant venu, après en avoir délibéré avec Hitton & plusieurs autres freres de la communauté, il lui ordonna d'en faire l'office cette nuit, d'en dire la messe le jour suivant, comme d'une vierge, suivant l'usage de l'église. C'est ainsi que l'on canonisoit les saints dans les églises particuliéres, mais avec l'autorité de l'évêque.

Vita n. 31.

n. 36.

V. Mabill. præf. sæc. 5. n. 91.

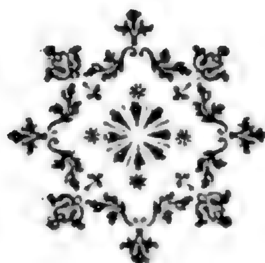

LIVRE CINQUANTE-CINQUIÉME.

AN. 925.
I.
Hugues enfant, archevêque de Reims.
Frod. Chr. an. 925. & IV. hist. cap. 19.

Sup. liv. LIV. n. 57.

SEULFE archevêque de Reims mourut l'an 925, après trois ans & cinq jours d'épiscopat; & le bruit courut qu'il avoit été empoisonné par les gens de Hébert comte de Vermandois. En effet il vint aussi-tôt à Reims, & y fit venir Abbon évêque de Soissons, & Bovon évêque de Châlons, avec lesquels il traita de l'élection d'un archevêque, & rangea le clergé & le peuple à sa volonté; leur faisant craindre que les biens de l'archevêché ne fussent divisés & donnés à des étrangers. Hébert eut assez d'autorité pour faire élire archevêque de Reims son cinquiéme fils, nommé Hugues, quoiqu'il n'eût pas encore cinq ans: puis ils allérent en diligence trouver le roi Raoul, pour avoir son agrément. Le roi, par le conseil des deux évêques, approuva l'élection de cet enfant, & donna au comte Hébert son pere l'administration de l'archevêché. Le comte Hébert envoya à Rome des députés de l'église de Reims, avec Abbon évêque de Soissons, pour demander la confirmation de cette élection, dont ils portoient le décret. Ils obtinrent du pape Jean X ce qu'ils desiroient; & il commit l'évêque Abbon pour exercer les fonctions épiscopales dans l'archevêché de Reims.

AN. 926.
II.
Mort de Jean X. Léon VI & Etienne VII, papes.
Frod. Chr. 926. Sup. liv. LIV. n. 58. Luitpr. III. c. 4.

Tandis qu'ils étoient à Rome, ils furent témoins de la révolution qui y arriva. Car les Italiens ayant chassé Rodolphe roi de Bourgogne, après qu'il eut régné deux ans en Italie, appellérent en 926 Hugues comte d'Arles, fils du comte Thibaut & de Berte, fille du roi Lothaire & de Valdrade. Hugues vint par mer en Italie, & arriva à Pise, où se trouvérent des députés du pape Jean & de la plupart des seigneurs, qui l'invitérent à accepter le gouvernement du pays; & il fut reconnu roi à Pavie d'un commun consentement: puis le pape le vint trouver à Mantoue, où il fit alliance avec lui. Hugues régna vingt ans en Italie: il étoit brave, rusé, libéral, protégeant les lettres & la religion; mais adonné aux femmes.

Son royaume ne s'étendoit guéres hors la Lombardie, & il n'étoit point maître de Rome; c'étoit Gui son frere utérin qui y commandoit. Car Berte sa mere épousa en secon-

An. 926.

des nôces Adalbert marquis de Toſcane, & en eut ce fils qui lui ſuccéda. Il étoit donc maître de Rome avec Marozie qu'il avoit épouſée, quoique de ſon pere Adalbert elle eût un fils nommé Alberic. Gui & Marozie réſolurent de ſe défaire du pape Jean, étant jaloux du pouvoir qu'il donnoit à Pierre ſon frere. Un jour donc que le pape étoit avec lui & quelques peu d'autres dans le palais de Latran, des ſoldats de Gui & de Marozie entrérent, qui tuérent Pierre aux yeux du pape, le prirent lui-même & le mirent en priſon : où il mourut quelque tems après en 929, ayant tenu le ſaint ſiége un peu plus de quatorze ans. On dit qu'on l'étouffa en lui mettant un oreiller ſur le viſage. Son ſucceſſeur fut Léon VI, qui mourut après ſept mois & cinq jours de pontificat : puis Etienne VII tint le ſaint ſiége deux ans.

Luitpr. III. c. 12.

Frod. Chr. an. 928. Id. verſ. p. 607.

III. Bennon évêque de Metz.

Act. SS. Ben. ſæc. 5. p. 122.

Frod. Chr. 927. 28. 29.

Cependant Vigeric évêque de Metz étant mort en 927, le roi Henri, ſans s'arrêter à l'élection des citoyens, donna l'évêché à un hermite nommé Bennon, qui vivoit en grande réputation de ſainteté ſur le mont Eccel près de Zuric. Il avoit ſuccédé dans ce déſert à S. Meinard ou Meginard tué par des voleurs en 861. Bennon quitta l'égliſe de Strasbourg, dont il étoit chanoine, pour paſſer à cette ſolitude, & y demeura près de vingt ans, pendant leſquels il défricha le lieu & en fit un monaſtére. Mais comme il avoit été pourvu de l'évêché de Metz par l'autorité du roi, malgré les habitans, dès l'année ſuivante 928, des méchans le ſurprirent ſecrettement, lui arrachérent les yeux & d'autres parties, & le mirent hors d'état d'exercer ſes fonctions. On tint un concile à Duisbourg ſur le Rhin pour ce ſujet, où tous les auteurs du crime furent excommuniés; mais Bennon ſouffrit avec grande patience l'injure qui lui avoit été faite : il renonça volontairement à ſon ſiége, & on lui donna une abbaye pour ſubſiſter.

Act. SS. Ben. ſæc. 5. p. 379.

Par la permiſſion du roi on élut canoniquement Adalberon, qui fut ordonné évêque de Metz dans le même concile. Il étoit de race royale, frere de Frederic duc de Lorraine: & eut un grand zèle pour la réformation des monaſtéres, dont il ôta les clercs ſéculiers, qui les occupoient pour la plupart; y mit des moines réglés, & leur fit rendre les biens uſurpés. Il prit le même ſoin des monaſtéres de religieuſes.

IV. S. Odon abbé de Clugni.

Sup. liv. LIV. n. 45.

Act. SS. Ben. ſæc. 5. p. 86.

A Clugni l'abbé Bernon ſe voyant près de ſa fin, appella les évêques voiſins, en préſence deſquels il ſe dépoſa de toute ſupériorité, reconnoiſſant avec larmes qu'il en avoit tou-

AN. 926.

Boll. 13. Jan. to. 2. p. 828.

jours été indigne. Et pour ne pas laisser les abbayes qu'il gouvernoit vacantes & exposées à l'usurpation des seigneurs, il les partagea du consentement des moines à deux de ses disciples, Vidon ou Gui son parent, & Odon ou Eudes qu'il n'aimoit pas moins. Il les fit tous deux élire & ordonner abbés, pour en faire les fonctions après sa mort. C'est ce qui paroît par son testament, où il donne à Vidon les monastéres de Gigni, la Baume, Ethic, & la celle ou prieuré de S. Lautein. Il donne à Odon, Clugni, Massai & Deols. Il les exhorte tous deux, & les freres qui leur sont soumis, à l'union entr'eux, & à l'uniformité de l'observance. Vidon & Odon souscrivirent en qualité d'abbés à ce testament, qui est daté de la quatriéme année du règne de Raoul, c'est-à-dire de l'an 926. Bernon mourut le treiziéme Janvier de l'année suivante. On voit, par le partage qu'il fit de ses monastéres, qu'il ne pensoit point encore à former un corps de congrégation; & c'est Odon qui a proprement commencé celle qui depuis a porté le nom de Clugni.

Vita lib. 1. sæc. 5. Ben. & bibl. Clun.

Il naquit au pays du Maine l'an 879. Son pere Abbon étoit un seigneur d'une piété singuliére, qui sçavoit l'histoire & le droit Romain, au moins les novelles de Justinien: car les seigneurs rendoient alors la justice en personne. Abbon s'en acquittoit si bien, qu'on le prenoit pour arbitre de tous les différends: & il étoit chéri de tout le monde, particuliérement de Guillaume le Pieux duc d'Aquitaine, qui fut le fondateur de Clugni. Abbon faisoit toujours lire l'évangile à sa table, & observoit exactement les vigiles des fêtes, passant ces nuits sans dormir, particuliérement celle de Noël. Ce fut en celle-ci qu'il obtint par ses priéres d'avoir ce fils, quoique sa femme fût déja avancée en âge: & comme il étoit au berceau, il l'offrit à S. Martin. D'abord il le donna à un prêtre de sa dépendance, pour commencer à l'instruire des lettres: ensuite il le vit si bien fait, qu'il changea le dessein de le consacrer à l'église, & le mit au service du duc Guillaume, pour apprendre les exercices des armes. Mais le jeune Odon commença bientôt à craindre qu'il ne fût pas dans la voie où Dieu le vouloit: la chasse n'étoit pour lui qu'une fatigue, & il ne goûtoit point les divertissemens de son âge. Il avoit près de seize ans, quand un jour de Noël il fut saisi d'un mal de tête si violent, qu'il crut être à la mort; & ce mal lui dura trois ans. On le ramena chez son pe-

re; & pendant deux ans on lui fit inutilement toutes sortes de remèdes. Enfin son pere crut que S. Martin le redemandoit : lui-même en fut persuadé. Il se fit couper les cheveux, & se mit entre les chanoines de S. Martin de Tours, la dix-neuviéme année de son âge, l'an 898. Sa réception fut solemnelle, il y eut un grand concours de seigneurs : entre autres Foulques le Bon comte d'Anjou, qui l'avoit nourri quelque tems, & qui lui donna aussi-tôt un logis auprès de l'église, & une pension sur le revenu de l'abbaye.

Odon commença alors à s'appliquer à la priére & à l'étude; priant la nuit, & lisant presque tout le jour. Après avoir étudié la longue grammaire de Priscien, il fut détourné de la lecture de Virgile par un songe, où il vit un vase très-beau en dehors, mais plein de serpens; & laissant les poëtes, il se donna tout entier à l'étude des interprètes de l'écriture sainte. Les autres chanoines le trouvoient mauvais, demandant pourquoi il s'embarrassoit de tant de lectures, & voulant qu'il se contentât de sçavoir les pseaumes par cœur. Mais il les laissoit dire, & joignoit à l'étude la pauvreté & la mortification. Car il donna aux pauvres tout ce qu'il avoit apporté avec lui, & couchoit sur une nate tout vêtu. Entre ses lectures fut celle de la règle de S. Benoît, qu'il commença dès-lors à pratiquer autant que son état le permettoit. Il jeûnoit fréquemment, ne mangeant qu'une demi-livre de pain avec une poignée de fèves, & buvant très-peu.

Comme il y avoit un grand concours de dévotion à S. Martin de Tours, ensorte que les rois mêmes & les princes de diverses nations y venoient avec des offrandes; plusieurs personnes s'adressoient au chanoine Odon, tout jeune qu'il étoit, & il leur donnoit à tous les avis convenables pour la correction de leurs mœurs. Ils lui offroient de grands présens, mais il les refusoit constamment; & le comte Foulques l'ayant contraint à recevoir cent sols d'or, il les distribua aussi-tôt aux pauvres. Il alla ensuite à Paris, où il étudia sous Remi d'Auxerre, qui lui fit lire la dialectique de S. Augustin, & le traité des arts libéraux de Marcien. On croit que cette prétendue dialectique de S. Augustin est le traité des dix cathégories, qui lui étoit attribué dès le tems d'Alcuin. Remi, fameux docteur de ce tems-là, étoit un moine de S. Germain d'Auxerre, qui avoit eu pour maître Heric.

Tom. 1. S. Aug. edit. Bened. app. p. 21.

Mabill. præf. sæc. 5. n. 43. Item. elog. Frod. n. 2. p. 325.

moine de la même communauté, disciple de Loup de Ferriéres & de Haimon d'Halberstat, qui tous deux l'avoient été de Raban, & celui-ci d'Alcuin. Car il est important de montrer la succession de la doctrine.

Odon étant revenu à Tours, s'appliqua à la lecture des morales de S. Grégoire sur Job; & y prit tant de plaisir, qu'il en fit un abrégé que nous avons. Les chanoines de S. Martin réduits à cent cinquante, au lieu de trois cens moines, gardoient encore beaucoup de régularité. Ils s'acquittoient fidellement des heures séparées, auxquelles on avoit restraint la psalmodie perpétuelle. Les femmes n'entroient point dans le cloître; & quelques années après, comme on s'étoit relâché de cette observance, le pape Léon VII écrivit à Hugues le Grand, comte de Paris & abbé de S. Martin, pour la faire rétablir.

Leon epist. 1. t. 9. conc. p. 594.

Vita n. 22.

Par la lecture des peres, & particuliérement de la règle de S. Benoît, Odon conçut un grand desir de pratiquer la vie monastique; & il fut secondé en ce dessein par un chevalier nommé Adegrim, qui quitta le service du comte Foulques, & vint demeurer avec lui. Par tous les lieux de France où ils apprirent qu'il y avoit eu des monastéres célèbres, ils y allérent eux-mêmes, ou y envoyérent; & n'en trouvant point où ils pussent vivre avec la régularité qu'ils cherchoient, ils revenoient tristes à leur cellule. En effet depuis 60 ans les guerres civiles & les ravages des Normands avoient ruiné la plupart des monastéres. Les moines avoient été partie tués, partie mis en fuite, emportant leurs reliques & le peu qu'ils pouvoient sauver de leurs livres & du trésor de leurs églises. Ils se retiroient aux lieux les plus surs, ou demeuroient errans, menant une vie vagabonde & méprisable. S'ils pouvoient respirer quelque part, ils y bâtissoient des cabanes, où ils cherchoient plutôt à subsister qu'à pratiquer leur règle. Quelques maisons abandonnées par les moines, furent occupées par quelque peu de clercs; qui ne laissérent pas de les garder quand les tems furent devenus meilleurs.

Mabill. Elog. Od. n. 16.

Vita n. 22.

Sup. liv. LIV. n. 45.

Les deux amis ne trouvant point en France de monastéres à leur gré, Adegrim résolut d'aller à Rome. Mais en passant par la Bourgogne, il arriva à la Baume, ce nouveau monastére de l'abbé Bernon. Il y fut reçu selon la règle de S. Benoît dans la maison des hôtes, & voulut y demeurer quelque tems, pour apprendre les mœurs & les usages de

de ce monastére. C'étoit les institutions de l'abbé Eutycus, c'est-à-dire, Benoît d'Aniane. Adegrim les ayant considérées, en donna avis à Odon ; qui aussi-tôt l'alla trouver, portant ses livres au nombre de cent volumes. Adegrim se renferma dans une cellule par la permission de l'abbé Bernon, & y demeura trois ans : Odon, comme sçavant, fut chargé de l'école, c'est-à-dire de la conduite des enfans qu'on élevoit dans le monastére. Il avoit alors trente ans : ce qui montre que c'étoit l'an 909. Adegrim, suivant son attrait pour la solitude, se retira avec permission en un désert, & se logea dans une petite caverne. Il vécut ainsi plus de trente ans, venant seulement les dimanches au monastére de Clugni, dont il n'étoit qu'à deux milles. Il y prenoit de la farine pour faire son pain & quelque peu de féves, & retournoit aussi-tôt à son désert, souffrant les incommodités du chaud & du froid, & quelquefois des tentations d'ennui & de désespoir. *n. 28.*

Pour Odon, il eut beaucoup à souffrir dans le monastére, de la part de quelques mauvais moines : qui, pour ébranler sa vocation, se plaignoient de la dureté de l'abbé Bernon : ou lui faisoient à lui-même des reproches & des insultes, dont il ne se défendoit que par une extrême patience. Il les tiroit à part, leur demandoit pardon prosterné à leurs pieds, & ne laissoit pas ensuite de leur enseigner ce qu'ils desiroient, & leur faire tous les plaisirs qu'il pouvoit. Ayant un grand zèle pour la conversion de ses parens, il obtint la permission d'aller chez son pere, & l'amena au monastére où il le fit recevoir. Il fit aussi prendre le voile à sa mere. L'abbé Bernon prévoyant qu'Odon seroit un jour un homme illustre, le fit ordonner prêtre contre son gré par Turpion évêque de Limoges, prélat distingué par sa vertu & par sa science. Bernon lui ayant envoyé Odon à quelque occasion, l'évêque eut avec lui un grand entretien sur la dignité du sacerdoce & sur l'état présent de l'église. Odon s'étendit beaucoup à déplorer les désordres des prêtres, & Turpion fut si touché de ce discours, qu'il le pria de le lui donner par écrit. Odon refusa de le faire sans ordre de son abbé : mais l'évêque l'ayant facilement obtenu, il rédigea ce discours en trois livres, qui portent le titre de conférences. *n. 29. n. 34. n. 37.*

Bernon se voyant, comme j'ai dit, près de sa fin, pria les freres de lui choisir un successeur ; & ils lui amenérent Odon comme par force, criant tous qu'il devoit être leur *Bibl. Clun. p. 160. Vita n. 38.*

abbé. Comme il ne se rendoit pas encore, il céda à la menace d'excommunication des évêques qui étoient présens. Il reçut la bénédiction abbatiale étant âgé de quarante-huit ans; & après la mort de Bernon, il vint s'établir à Clugni, le principal des monastéres dont il avoit la conduite, & en acheva les bâtimens avec des secours qu'il crut miraculeux, entre autres trois mille sous qui lui vinrent de Gothie. Dès-lors le monastére de Clugni commença à se distinguer de tous les autres, par l'exacte observance de la règle, l'émulation de vertu entre les freres, l'étude de la religion & la charité envers les pauvres.

Vita lib. II. *n.* 2.

V.
Mort d'Etienne VII.
Jean XI pape.
Flod. vers. p. 607.
Luit. III. *c.* 12.
Sup. liv. LIV. *n.* 42.

Cependant le pape Etienne VII mourut en 931, ayant tenu le saint siége deux ans un mois & douze jours. Alors la patricienne Marie ou Marozie se servit du pouvoir absolu qu'elle avoit à Rome avec Gui de Toscane son époux, pour faire ordonner pape un fils nommé Jean, qu'elle avoit eu du pape Sergius III, quoique outre le vice de sa naissance, il ne fût âgé que d'environ vingt-cinq ans. Aussi n'eut-il aucune autorité ni aucun éclat, faisant seulement les cérémonies de la religion.

Peu de tems après son ordination Gui mourut, & Marozie se trouvant veuve, envoya proposer à Hugues roi de Lombardie de l'épouser, promettant de le rendre maître de Rome. Il accepta la proposition, vint à Rome, prit possession du château saint Ange; & y épousa Marozie, qui y demeuroit pour sa sureté.

VI.
Rathier évêque de Veronne.
Chr. Lobiens. c. 19.
Mabil. sæc. 5. *act. pag.* 478.
Sup. liv. LIV. *n.* 56.

Avant que le roi Hugues vînt à Rome, il avoit donné l'évêché de Veronne à Hilduin, qui avoit prétendu à l'évêché de Liége, & ayant été obligé de céder à Richer, s'étoit retiré auprès de ce prince. Rathier moine de Lobes, un des plus sçavans hommes de son siécle, avoit suivi Hilduin, pour lequel il s'étoit toujours déclaré; & le roi Hugues, en donnant à Hilduin l'évêché de Veronne, promit à Rathier de le lui donner quand Hilduin seroit élevé à une plus grande place. Il devint en effet archevêque de Milan, & Rathier fut envoyé à Rome demander le pallium qu'il lui apporta, avec des lettres du pape Jean, par lesquelles il prioit que Rathier fût ordonné évêque de Veronne. Mais le roi Hugues avoit changé de disposition à son égard, & vouloit donner cet évêché à un autre: c'est pourquoi cette priére du pape lui fut très-désagréable. Toutefois elle l'emporta à la sollicitation de

l'archevêque Hilduin & des grands du royaume, & Rathier fut ordonné évêque de Veronne; mais le roi jura qu'il ne s'en réjouiroit de sa vie, & ne cessa de le persécuter depuis. Il lui envoya un état de ce qu'il devoit prendre comme évêque sur les revenus de son église; voulant qu'il s'engageât par serment à n'en jamais demander davantage du vivant de Hugues & de Lambert son fils. Rathier refusa cet engagement comme indigne : & le roi sous quelque prétexte le mit en prison dans une tour à Pavie, où il demeura deux ans & demi.

VII. Artaud archevêque de Reims. *Sup. n. 1. libell. Art. t. 9. conc. p. 627.*

Le pape Jean XI envoya aussi le pallium à Artaud, nouvel archevêque de Reims. Le comte Hebert avoit joui pendant plus de six ans du temporel de cette église, sous le nom du petit Hugues son fils. Mais quoiqu'il eût promis au roi Raoul, quand il obtint de lui cet archevêché, d'en bien user, tant avec les clercs qu'avec les vassaux laïcs, & de conserver à chacun ses droits, il disposa de tout comme il lui plut. Il dépouilla plusieurs clercs de leurs bénéfices, c'est-à-dire, des fonds dont les évêques précédens leur avoient donné l'usufruit en considération de leurs services, & il donna ces terres à qui bon lui sembla. Pour faire les fonctions spirituelles, Hebert reçut en l'église de Reims Odalric archevêque d'Aix en Provence, qui avoit quitté son siége à cause des incursions des Sarrasins; & il lui donna l'abbaye de S. Timothée avec la prébende, c'est-à-dire la portion d'un clerc. C'étoit en 928. Cependant Hebert jouissoit de tout le temporel, logeant même dans l'évêché avec sa femme. Enfin la septiéme année de cette invasion, qui étoit l'an 931, il se brouilla avec le roi Raoul, qui résolut de satisfaire aux plaintes des évêques : car ils lui témoignoient leur indignation de voir si long-tems cette église sans pasteur. Raoul envoya donc à Reims des lettres au clergé & au peuple, pour procéder à l'élection d'un archevêque; mais ils répondirent qu'ils ne le pouvoient, puisqu'ils en avoient déja fait une qui subsistoit. Sur ce refus, le roi Raoul, avec Hugues comte de Paris, plusieurs autres seigneurs & quelques évêques, vinrent assiéger Reims en l'absence du comte Hebert. La troisiéme semaine du siége, tous les clercs & les laïcs du diocèse qui étoient hors de la ville, & une partie de ceux qui étoient dedans, s'accordérent à élire Artaud moine de l'abbaye de S. Rémi, qui avoit quitté le parti de Hebert pour s'atta-

Frod. hist. 4. c. 20.

c. 22.

Frod. Chr.

Id. 4. c. 24.

AN. 932. cher au comte Hugues. Alors les vassaux de l'église ouvrirent les portes au roi, & il fit ordonner Artaud par dix-huit évêques qu'il avoit assemblés, tant de France que de Bourgogne. Il fut intronisé par les évêques de la province, & reconnu par le clergé & le peuple : puis il envoya à Rome demander le pallium; mais ses députés ne revinrent qu'un an après son ordination, c'est-à-dire, en 933.

VIII. Concile d'Herford. *T. 4. conc. p. 591.*

En Allemagne le roi Henri fit tenir un concile à Erford le premier jour de Juin 932, la quatorziéme année de son règne, indiction cinquiéme, par les conseils d'Hildebert archevêque de Mayence, qui avoit succédé à Heriger mort en 925. Hildebert étoit auparavant abbé de Fulde, où il avoit été nourri & instruit. C'étoit un prélat de grande vertu, & d'un grand esprit naturel cultivé par l'étude. On lui attribuoit même le don de prophétie. Deux autres archevêques assistérent au concile d'Erford; Rutger ou Roger de Trèves qui mourut deux ans après, & Unni de Hambourg. Il y avoit dix évêques, sçavoir, ceux de Verden, de Constance, de Paderborn, d'Halberstat, d'Ausbourg, de Strasbourg, de Visbourg, d'Osnabruc, de Munster & de Minden. On y fit cinq canons, qui portent que l'on célébrera les fêtes des douze apôtres, & que l'on jeûnera les vigiles observées jusqu'alors. Mais il est défendu de s'imposer un jeûne sans la permission de l'évêque, parce que c'etoit une superstition pour deviner. L'on ne tiendra point les audiences ou assemblées séculiéres les dimanches, les fêtes, ou les jours de jeûne; & le roi défend aux juges de faire citer personne à leurs audiences sept jours devant Noël, depuis la quinquagésime jusqu'à l'octave de Pâque, & sept jours devant la saint Jean. On ne sera sujet à aucun ban ou citation de la puissance publique, allant à l'église, y étant, ou en revenant.

Mabill. sæc. 5. Act. p. 19. — *c. 1.* — *c. 5.* — *c. 2.* — *c. 3.*

IX. S. Udalric évêque d'Ausbourg. *Vita sæc. 5. Act. B. p. 415. Sup. liv. LIV. n. 57.*

L'évêque d'Ausbourg qui assista à ce concile étoit S. Udalric, un des ornemens de son siécle. Il naquit l'an 893, d'une des plus nobles familles de la haute Allemagne; & fut élevé dans l'abbaye de S. Gal, où il fit ses études. Les jours de fêtes il alloit visiter Ste. Viborade la récluse, qui lui parlant par sa fenêtre, lui donnoit de saintes instructions, particuliérement pour conserver la pureté; & pour marque de cette vertu elle lui donna sa ceinture, avec une partie de son cilice pour lui servir d'oreiller en dormant. L'affection

Vita S. Vibor. n. 27.

pour cette sainte, qu'il nommoit sa nourrice, lui fit prolonger ses études : il la consulta s'il devoit se faire moine à S. Gal, comme il y étoit invité par les freres qui vouloient l'avoir pour abbé ; mais elle lui dit qu'il étoit destiné à être évêque sur un fleuve plus à l'Orient, & qu'il y souffriroit de grandes peines.

Udalric ayant achevé ses études à S. Gal, retourna chez ses parens ; & ils le mirent au service d'Adalberon évêque d'Ausbourg, qui remplissoit ce siége depuis l'an 887. Il étoit sçavant, particuliérement en musique ; & le roi Louis fils d'Arnoul lui donnoit grande part au gouvernement de l'état. Il donna à Udalric entre autres bienfaits la charge de chambrier de son église, & c'étoit lui qui distribuoit les habits au clergé & aux pauvres. Dans ce tems-là Udalric alla en pélerinage à Rome, où le pape lui apprit la mort d'Adalberon son évêque, & lui prédit qu'il lui succéderoit un jour. C'étoit l'an 909. Hiltin fut alors ordonné évêque d'Ausbourg ; & Udalric ne le trouvant pas d'assez grande qualité pour demeurer à son service, se retira près de sa mere devenue veuve, pour prendre soin d'elle.

L'évêque Hiltin mourut quinze ans après, c'est-à-dire l'an 924 ; & alors à la sollicitation de Burchard duc d'Allemagne, neveu d'Udalric, & d'autres de ses parens, il fut présenté au roi Henri pour être pourvu de cet évêché, que le roi lui accorda en considération de sa doctrine. On l'amena à Ausbourg, où il fut ordonné le jour des Innocens. Il s'appliqua d'abord à rebâtir son église brûlée sous son prédécesseur : ce qu'il eut bien de la peine à exécuter, parce que les païens, c'est-à-dire les Hongrois, avoient brûlé & pillé les villes voisines, tué la plus grande partie des serfs de l'église, & laissé les autres dans une extrême pauvreté. Cependant l'évêque alloit de tems en tems à la cour rendre ses services au roi.

X.
Eglise d'Espagne
Sampir. p. 66. 67.

En Espagne, Alphonse IV ayant régné quelques années, résolut de quitter le monde & d'embrasser la vie monastique. Comme son fils Ordogne étoit en bas âge, il envoya querir son frere Ramir, lui découvrit son dessein, lui céda le royaume, & se retira au monastére de S. Fagon. Mais quelque tems après ayant voulu reprendre la couronne, il fut pris par son frere qui lui fit crever les yeux. Alphonse le moine, car le nom lui en est demeuré, régna en tout sept

An. 933.

ans & sept mois. Ramir II son frere recommença à régner l'an 933, ère 971. Il consacra à Dieu sa fille Geloire ou Eluire, & bâtit pour elle dans la ville de Léon un grand monastére en l'honneur de S. Sauveur. Il bâtit encore quatre autres monastéres, & à la fin de sa vie par les instantes priéres des évêques & des abbés il reçut la confession, c'est-à-dire l'habit monastique, & mourut après avoir régné dixhuit ans & près de trois mois. Son fils Ordogne III lui succéda l'an 945, ère 983.

V. Cang. gloss. confess. Moral. XVII. c. 19.

XI.
Alberic maître de Rome.
Luitpr. III. c. 12.

A Rome le roi Hugues croyant sa domination bien affermie, commença à mépriser les Romains, & particuliérement Alberic, fils de Marozie sa nouvelle épouse & du marquis Adalbert. Comme par ordre de sa mere il donnoit à laver au roi son beau-pere, celui-ci lui donna un soufflet, parce qu'il lui avoit trop versé d'eau. Alberic outré de cet affront assembla les Romains, les excita si violemment contre Hugues & contre sa propre mere, qu'ils choisirent Alberic même pour leur chef, & allérent aussi-tôt attaquer le château S. Ange, pour ne pas donner le tems à Hugues d'assembler ses troupes. Il fut tellement épouvanté, qu'il se sauva par l'endroit où la forteresse joignoit les murs de la ville. Alberic, ainsi maître de Rome, tint enfermés dans le château Marozie sa mere & le pape Jean son frere.

XII.
Théophylacte patriarche de Constantinople.
Luitpr. leg. Post. Th. p. 254. n. 19.
Sim. Mag. n. 32.
Sup. liv. LIV. n. 47.

On dit que, tandis qu'il le tenoit ainsi captif dans une chambre, il l'obligea à accorder le pallium à Théophylacte patriarche de Constantinople, & à ses successeurs à perpétuité. Nicolas le mystique mourut l'an 925, indiction treiziéme, le quinziéme jour de Mai, après avoir tenu le siége de Constantinople quatorze ans depuis son rétablissement arrivé en 911. Etienne métropolitain d'Amasée, qui étoit eunuque, fut reconnu patriarche au mois d'Août de la même année 925; mais il ne jouit de cette dignité que deux ans & onze mois, & mourut le quinziéme de Juillet l'an 928. Son successeur fut le moine Tryphon, qui étoit en odeur de sainteté; & toutefois il souffrit contre les règles de n'être ordonné que pour un tems, jusqu'à ce que Théophylacte, fils de l'empereur Romain Lecapene, fût en âge de recevoir la dignité patriarchale, qui lui étoit destinée: & c'est le premier exemple illustre de cet abus, nommé depuis confidence.

Annal. n. 32. p. 261.

Tryphon fut ordonné patriarche de Constantinople le qua-

torziéme de Décembre 928 ; & son tems étant expiré, il fut déposé au mois d'Août de l'indiction quatriéme, qui étoit l'an 931. Il se retira à son monastére où il mourut, & le siége de Constantinople demeura vacant pendant un an & cinq mois, parce que Théophylacte étoit encore trop jeune. Enfin il fut ordonné le jour de la Purification second de Février, l'an 933, indiction sixiéme ; & cette ordination se fit du consentement du pape, qui avoit envoyé des légats avec une lettre synodique pour l'autoriser. Théophylacte tint le siége de Constantinople vingt-trois ans. C'est Luitprand, qui étoit à Constantinople trente-cinq ans après, qui dit que le pape lui accorda le pallium à perpétuité ; mais il ne paroît pas que jusqu'alors les patriarches & les autres évêques d'Orient eussent reçu du pape le pallium.

n. 34. Sim. Mag. 43.

XIII. Etat de l'Orient.

Eut. to. 2. p. 524.

Sup. liv. LIV. n. 41.

La même année 933, Christodule patriarche Melquite d'Alexandrie mourut après vingt-six ans de pontificat, & fut enterré à Fostat capitale d'Egypte depuis la conquête des Musulmans. Son successeur fut Eutychius médecin de la même ville. Il étoit âgé de soixante ans, quand il fut ordonné patriarche, le huitiéme jour du second mois Arabe, l'an de l'hégire 321, de Dioclétien 649, la premiére année du calife Alcaher. Le nom Arabe de ce patriarche étoit Saïd, qui signifie heureux, & le nom grec d'Eutychius en est la traduction. Nous avons de lui un abrégé d'histoire universelle depuis la création du monde jusqu'à son tems écrit en Arabe, qui étoit sa langue naturelle : cet abrégé, bien qu'il ne soit pas exact, ne laisse pas d'être précieux ; & c'est d'où j'ai tiré la suite des patriarches Melquites d'Alexandrie, que je ne pourrai plus continuer. Le pontificat d'Eutychius ne fut que de sept ans, pendant lesquels il fut presque toujours en division avec son peuple, dont la plupart étoient Jacobites. Mais Acchid fils de Taage, qui commandoit alors en Egypte, exigea d'eux de si grosses sommes, & leur fit tant d'avanies, qu'il les mit d'accord avec leur patriarche, & les réduisit à s'assembler dans la même église. Eutychius mourut l'an 940, 328 de l'hégire.

Eut. t. 2. p. 527. Bibl. Or. p. 736.

Elmac. lib. 3. c. 1. p. 208.

Le patriarche Jacobite d'Alexandrie étoit Gabriel, ordonné l'an 916, après les quatorze ans de vacance. Il imposa un dinard d'or de tribut par an à chacun de ceux de son obéissance, tant hommes que femmes, & tint le siége vingt-un an & demi jusqu'en 938. Nous avons toute la suite des

Chr. Or. p. 113.

AN. 933.

ces patriarches Jacobites d'Alexandrie. A Antioche le patriarche Melquite Elie mourut l'an 317 de l'hégire, au sixiéme mois, c'est-à-dire l'an 929. Le siége vaqua quatre ans, & la premiére année du calife Radi, 323 de l'hégire, 935 de Jesus-Christ, on ordonna patriarche Théodose, autrement nommé Etienne. Il étoit cateb ou écrivain, & avoit été à Bagdad, avec l'eunuque Mounès trésorier du calife. Le patriarche de Jérusalem étoit Christophe, qui avoit deux fils & deux filles. De son tems les Musulmans ayant excité du tumulte dans l'église de Constantin, en brûlérent les portes vers la fête de Pâque, l'an 325, 937, & pillérent l'église du S. Sepulcre.

Eut. p. 525.
p. 528.
p. 531.

Quant aux califes, après Moctafi qui mourut l'an 295, 908, succéda son frere Jafar Aboulfadel, sous le nom d'Amouctadir-billa. Il n'avoit que treize ans, & en régna vingt-cinq; ce qui n'étoit encore arrivé à aucun calife. De son tems commença la secte ou plutôt le parti des Fatimites. En 298, 910, Mahomet, autrement Obeidalla, Arabe sorti de la province d'Irac, prétendant être de la race d'Ali & de Fatima fille du prophète, vint en Afrique à Segelmesse, & se fit reconnoître Emir-Almoumenin, c'est-à-dire prince des fidèles, se donnant le titre de Mehedi respecté parmi eux. Il se rendit maître de tout ce que les Musulmans avoient en Afrique, & de la Sicile, ne reconnoissant point le calife de Bagdad; & cette puissance passa à sa postérité. En Arabie Aboutaher Carmatien, secte qui s'étoit élevée sous le calife précédent, défit en 312, 924, la caravane de la Meque, ensorte que le pélerinage cessa pendant douze ans. Il prit même la ville de la Meque, & enleva la pierre noire, l'objet de la dévotion des Musulmans, qui fut rachetée une somme immense. En 315, 927, commença en Perse un nouveau royaume nommé Dilem. Ainsi se divisoit l'empire des Musulmans. Le calife Mouctadir fut tué en 320, 932, âgé de trente-huit ans, & on mit à sa place Mahomet Aboulmansor sous le nom d'Alcaher-billa; mais il se gouverna si mal, qu'après dix-huit mois il fut déposé par les soldats qui pillérent Bagdad. Il vécut encore onze ans, réduit à demander l'aumône dans la mosquée.

Elm. lib. 2. c. 19.

Id. p. 187. Bibl. Orient. Fathemtah. p. 4. Mahadi 531.

Son successeur fut son neveu Ahmed Aboulabas, fils du calife Mouctadir. On nomma celui-ci Arradibilla, & il régna près de sept ans, depuis 322, 934, jusqu'en 329, 940.

De

De ſon tems la puiſſance des califes tomba entiérement, & tout ce grand empire ſe diviſa entre pluſieurs ſeigneurs, qui faiſoient porter à leur tréſor l'argent des tributs, prenoient les armes & les quittoient quand il leur plaiſoit, & ne laiſſoient au calife que le nom de ſouverain. Car ils le reconnoiſſoient toujours pour chef de la religion & de l'empire : ils le nommoient à la priére publique, & mettoient ſon nom ſur la monnoie : enfin ils recevoient de lui l'inveſtiture, dont le ſigne étoit un étendard ; mais il ne la refuſoit jamais à celui qui ſe trouvoit le plus fort. L'Egypte donc & la Syrie avoient un maître, le Diarbecre ou Méſopotamie un autre, l'Arabie un autre, la Perſe un autre, & ainſi du reſte. Bagdad même, où le calife réſidoit, avoit un autre ſeigneur ſous le titre d'émir des emirs. Il y avoit long-tems que les Muſulmans d'Eſpagne étoient indépendans, & ceux d'Afrique commençoient auſſi à l'être ſous le fils de Mehedi, qui prit le nom de Caïmbiamrilla, c'eſt-à-dire établi par l'ordre de Dieu. Je ne nommerai donc plus ces fantômes de califes qui réſidoient à Bagdad, & qui durérent encore pluſieurs ſiécles ; & ſi je ſuis obligé de parler de quelques-uns de ces princes Muſulmans, je nommerai celui qui avoit l'autorité effective. Radi fut le dernier calife de Bagdad, qui fit dans la moſquée la priére ſur la tribune le vendredi, qui diſpoſa des armées & des finances, qui eut des officiers pour ſa bouche & pour les autres ſervices domeſtiques, comme ſes prédéceſſeurs ; & il mourut, comme pluſieurs d'entr'eux, de débauches avec les femmes.

AN. 933.

XIV. Mort de Jean XI. Léon VII pape.

Frod. verſ. p. 607. Id. Chr. 936.

Jean XI ne porta le nom de pape qu'environ deux ans, ſoit qu'il ne fût plus regardé comme tel depuis ſa priſon, ſoit qu'il fût mort dès l'an 933, auquel cas il y auroit eu trois ans de vacance : car Léon VII ſon ſucceſſeur ne fut ordonné qu'en 936. C'étoit un ſerviteur de Dieu : qui, bien loin de rechercher cette dignité, fit ce qu'il put pour l'éviter, & y fut élevé malgré lui. Il continua ſa maniére de vivre, appliqué à la priére & à la méditation des choſes céleſtes, affable, ſage & agréable dans ſes diſcours. Frodoard, qui le décrit ainſi, l'avoit vu, avoit mangé & converſé avec lui. Léon tint le ſaint ſiége trois ans & demi ; Alberic étant toujours le maître de Rome, nonobſtant les vains efforts de Hugues pour la reprendre

XV. S. Odon à Rome.

Le pape voulant les accorder, fit venir à Rome la même

AN. 936.

Vita Od. l. 1. n. 27.

année 936 Odon abbé de Clugni, dont le crédit étoit grand auprès du roi Hugues. Odon visita en passant le solitaire Adegrim son ami; qui lui dit, qu'à une telle heure d'un tel jour S. Martin lui avoit apparu, & lui avoit dit qu'il venoit de Rome, & alloit en France assister au sacre du roi Louis, qui se devoit faire le même jour. Odon marqua le jour & l'heure, & trouva depuis que la révélation étoit véritable. Le roi Charles le Simple étoit mort dès l'an 929, le septiéme d'Octobre, à Peronne, où le comte Hébert le tenoit en prison; mais sa mort n'apporta aucun changement aux affaires, du vivant de Raoul, qui étoit reconnu pour roi. Celui-ci mourut le quinziéme de Janvier 936, & alors les seigneurs rappellérent en France Louis fils de Charles le Simple, que sa mere Ogive avoit emmené en Angleterre près du roi Edelstan son frere. Il fut sacré à Laon par Artaud archevêque de Reims en présence des seigneurs & de plus de vingt évêques, le dimanche dix-neuviéme de Juin 936. Son séjour en Angleterre l'a fait depuis nommer Louis d'Outremer.

Ch. Fr. 936. hist. 4. c. 26.

Luitpr. IV. c. 1.
Vita l. 2. n. 9.

L'abbé Odon étant arrivé à Rome, procura la paix entre le roi Hugues & Alberic, à qui le roi donna sa fille en mariage. Le prince Alberic conçut tant de respect pour Odon, qu'il voulut faire couper les mains à un paysan qui avoit pensé le frapper; mais le saint abbé l'en empêcha. Le pape & tout le clergé de Rome l'obligérent à rétablir le monastére de S. Paul, comme il avoit été autrefois; & il y faisoit ordinairement sa demeure tant qu'il fut à Rome. En ce voyage Odon fit paroître sa patience & sa charité, répandant par-tout des aumônes abondantes. Passant à Sienne où la famine étoit, il vit dans la rue trois hommes qui paroissoient de qualité; & pour leur épargner la honte de recevoir l'aumône, il fit semblant d'avoir envie des grains de laurier qu'il trouva à leur porte, & les acheta bien cher.

Lib. 1. n. 27.

Lib. II. n. 7.

XVI.
Sarrasins en Provence.
Luitpr. 1. c. 1.

Depuis environ cinquante ans les Sarrasins s'étoient établis en Provence à Frassinet ou Frainet, port dans le golfe de Grimaud, entre Toulon & Frejus. Ils ne furent d'abord que vingt, qui venant d'Espagne dans une barque, furent poussés en Italie malgré eux par le vent contraire. Ayant trouvé le lieu avantageux, ils firent venir cent autres des leurs; & profitant de la division des habitans du pays, ils s'y maintinrent & s'y accrurent, de sorte qu'occupant les passages des

Alpes, ils rendoient le chemin fort dangereux aux pélerins qui alloient à Rome. Cette année s'étant avancés jusqu'à Aqui, à cinquante milles de Pavie, ils furent battus; mais d'autres venant d'Afrique, avec une grande flotte, surprirent Gènes, tuérent tout, excepté les femmes & les enfans; & emportérent sur leurs vaisseaux tous les trésors des églises & les richesses de la ville. Cette même année 936 ils tuérent plusieurs pélerins, en revenant d'une course qu'ils avoient faite pour piller la haute Allemagne. En 940, une troupe d'Anglois & de Gaulois qui alloient à Rome furent obligés de s'en revenir, quelques-uns d'entr'eux ayant été tués par les Sarrasins, qui avoient pris Agaune & brûlé le fameux monastére de S. Maurice. Enfin ils s'accordérent à laisser passer les pélerins en payant tribut.

AN. 936.
Id. IV. c. 2.
Frod. Ch. 936. 940. 951.

Manassès archevêque d'Arles, voulant profiter de la puissance du roi Hugues dont il étoit parent, abandonna son église, & vint en Italie; où le roi, pour affermir lui-même sa domination, lui donna les évêchés de Verone, de Mantoue & de Trente, avec le gouvernement du Trentin: ce qui l'engagea à devenir guerrier plutôt qu'évêque. Il prétendoit justifier cette pluralité d'évêchés, en disant que S. Pierre avoit passé d'Antioche à Rome, qui étoit alors la plus puissante ville du monde; qu'ensuite il avoit donné à S. Marc son disciple le gouvernement de l'église d'Antioche, sans préjudice de celle d'Aquilée que le même S. Marc fonda, & de celle d'Alexandrie où il passa bientôt. Tant Manassès étoit sçavant dans l'histoire ecclésiastique.

XVII.
Lettre du pape pour la Baviére.

Gerard archevêque de Lorc, dont le siége fut depuis transféré à Juvave ou Salsbourg, étant venu à Rome, consulta le pape sur plusieurs abus qui régnoient en Baviére & dans les pays voisins; & rapporta une lettre adressée aux rois, aux ducs, aux évêques de Juvave, de Ratisbonne, de Frisingue, & de Sebonne ou Siben, dont le siége fut depuis transféré à Brixen. Le pape Léon dans cette lettre répond ainsi aux consultations de l'archevêque Gerard: On demande si on doit mettre en pénitence ceux qui ont fait mourir des devins, des enchanteresses ou des sorciers. Réponse. Quoique l'ancienne loi les condamne à mort, le jugement ecclésiastique leur sauve la vie, pour faire pénitence; mais s'ils ne s'y soumettent pas, ils sont sujets aux loix humaines, dont la rigueur sera innocemment exercée contr'eux.

Epist. 3. *to.* 9. *conc. p.* 596.

AN. 936.

L'évêque doit-il dire *Pax vobis*, ou *Dominus vobiscum ?* Vous devez suivre l'usage de l'église Romaine, où nous disons *Pax vobis* les dimanches & les fêtes; mais non aux jours de jeûne. Il défend de dire l'oraison dominicale à la bénédiction de la table, comme devant être réservée au sacrifice; mais l'usage contraire l'a emporté. L'archevêque Gerard nous a rapporté, continue le pape, un désordre déplorable, que les prêtres se marient publiquement, & a demandé si leurs enfans peuvent être promus aux ordres. On voit combien ces mariages sont criminels, par le concile de Nicée, qui défend aux prêtres de loger même avec des femmes: & le concile de Néocésarée ordonne de déposer un prêtre qui se marie, ce que nous voulons qui soit exécuté; mais les enfans ne doivent point porter l'iniquité de leurs peres, suivant le prophète. Les corévêques, il y en avoit donc encore, ne doivent ni consacrer les églises, ni ordonner des prêtres, ni donner la confirmation. Il est défendu d'épouser sa maraine ou sa filleule. Ceux qui étant parens au troisiéme ou quatriéme dégré, se sont mariés sans le sçavoir, doivent être soumis à pénitence A la fin de la lettre le pape ordonne aux évêques d'obéir à l'archevêque Gerard, comme son vicaire, & il enjoint à Eberard duc de Baviére de lui prêter secours.

Ezechiel. XVIII. 20.

XVIII. Mort de Henri l'Oiseleur. *Regin. Contin.* 934. *Herm. Marian. &c. Vitiq. l.* 1.

La Germanie venoit de changer de maître par le décès de Henri l'Oiseleur, qui, après avoir régné dix-sept ans, mourut le samedi second jour de Juillet 936. Deux ans auparavant il avoit remporté sur les Hongrois une insigne victoire, que l'on attribue à sa piété. Car avant de leur déclarer la guerre, pour s'affranchir du tribut qu'il leur payoit, il assembla son peuple & dit: Je vous ai dépouillés jusqu'ici vous & vos enfans, pour remplir les trésors des Hongrois. Maintenant je suis obligé de dépouiller les églises & leurs ministres. Que me conseillez-vous ? Prendrai-je l'argent destiné au service de Dieu, pour le donner à ses ennemis, & nous racheter de leurs mains; ou n'attendrons-nous d'être rachetés que de Dieu ? Le peuple s'écria, qu'il n'attendoit son salut que de Dieu; & levant les mains au ciel, il promit de servir en cette guerre. On refusa le tribut aux Hongrois, ils attaquérent la Saxe & la Turinge: ils furent défaits par-tout; & le roi Henri appliqua au service de Dieu & au soulagement des pauvres le tribut qu'on leur payoit.

Le grand étendard du roi Henri, qu'il faisoit porter devant lui dans les combats, avoit le nom & l'image d'un ange; & ce prince avoit grande confiance en une lance, que l'on disoit avoir été celle du grand Constantin, ornée en forme de croix des cloux de Notre-Seigneur. Cette lance étoit en la possession de Rodolfe II roi de Bourgogne, à qui le roi Henri la fit demander, offrant une grande récompense. Rodolfe répondit qu'il ne s'en déferoit jamais : mais Henri l'ayant menacé de désoler tout son royaume par le fer & par le feu, il se rendit; & le roi Henri, ravi d'avoir enfin ce trésor, donna au roi Rodolfe de grands présens en or & en argent, & une bonne partie de la Suaube.

AN. 936. *Vita S. Germ. Baron. Act. B. sæc. 5. p. 264. Luitpr. lib. IV. c. 12.*

XIX. Eglise du Nord. *Reg. cont. an. 931. Herim. Mar. Sigeb. 930. Adam. Br. c. 48. Hel. Chr. 1. c. 8. Adam. c. 44.*

Le roi Henri travailla aussi à la conversion des infidèles, & fit baptiser un roi des Abodrites & un roi des Danois ou Normans. Il réprima leur roi Gourm, ce grand ennemi des chrétiens, & le réduisit à demander la paix : puis il mit à Slesvic une colonie de Saxons, & un marquis ou gouverneur de frontiére. Alors Unni archevêque de Brême, voyant la porte ouverte à l'évangile, entreprit de rétablir l'église de Hambourg négligée depuis long-tems. Il résolut de faire par lui-même la visite de son vaste diocèse; & le peuple de Brême le suivit, ne pouvant souffrir son absence, & prêt à s'exposer à tout avec lui. Unni étant arrivé chez les Danois, ne put rien gagner sur leur roi Gourm; mais il convertit son fils Harold, ensorte qu'il permit la profession publique du christianisme, quoiqu'il ne fût pas encore baptisé.

c. 50.

L'archevêque ayant donc ordonné des prêtres dans chaque église de Danemarck, recommanda les fidèles au roi Harold; & avec son secours & un ambassadeur de sa part, il parcourut les isles des Danois, prêchant l'évangile aux infidèles, & affermissant dans la foi les chrétiens qu'il trouvoit captifs. Puis, suivant les traces de S. Anscaire son prédécesseur, il passa la mer Baltique, & vint au port de Birca. Car pendant soixante-dix ans qui s'étoient écoulés depuis la mort de S. Anscaire, aucun missionnaire n'avoit osé passer en Suéde, que le seul prêtre Rimbert. L'archevêque Unni y étant donc arrivé, trouva que la religion chrétienne y avoit été entiérement oubliée pendant les règnes courts & sanglans de plusieurs rois : ainsi il eut bien de la peine à se faire écouter. Il avoit achevé sa mission & se préparoit au retour, quand il fut attaqué de maladie & mourut vers la mi-Septembre,

Sup. liv. XLVIII. n. 31. Sup. liv. n. L. 38.

c. 31.

An. 936.

l'an 936, indiction neuviéme. Ses disciples enterrérent son corps à Birca où il étoit mort, & emportérent son chef à Brême, où ils l'enterrérent à S. Pierre devant l'autel. Il avoit tenu ce siége dix-huit ans. Son successeur fut Adaldague, qui le tint cinquante-quatre ans. Il étoit de famille noble, parent & disciple d'Adaluard évêque de Verden, qui prêchoit chez les Sclaves dans le tems que l'archevêque Unni prêchoit chez les Suédois. Adaluard étoit connu à la cour d'Allemagne, & y fit connoître le jeune Adaldague, qui étoit bien fait de sa personne, mais plus aimable par ses mœurs. On le tira du chœur de l'église d'Hildesheim, & une rencontre singuliére contribua à sa promotion. La reine Mathilde, voyant le roi Henri son époux à l'extrémité, alla se mettre en priére dans l'église; & les cris du peuple lui ayant appris qu'il étoit mort, elle demanda s'il y avoit encore quelque prêtre à jeun qui pût célébrer la messe pour lui. Adaldague s'y offrit; la reine lui donna sur le champ des bracelets d'or qu'elle portoit: elle lui sçut gré toute sa vie d'avoir dit la premiére messe pour l'ame du roi son époux; & l'archevêque Unni étant mort deux mois après, elle obtint pour lui du roi Otton son fils l'archevêché de Brême. Elle fit porter le corps du roi Henri à Quedlimbourg près d'Halberstat, où elle avoit résolu avec lui de fonder un monastére de filles, ce qu'elle exécuta incontinent. C'étoient toutes personnes nobles, & Mathilde se retira avec elles pour y achever ses jours.

Vita B. Matth. c. 2. n. 9. Boll. 14. Mart. to. 7. p. 361.

Elle avoit été élevée dans son enfance au monastére d'Erford près de son aïeule, qui en étoit abbesse, pour y apprendre la religion & les ouvrages convenables à son sexe. Elle en fut tirée pour épouser Henri vers l'an 913. Depuis son mariage elle avança toujours en vertu, ornée au-dehors de soie & de pierreries, mais pleine de compassion & d'humilité. Pour prier la nuit, elle se levoit d'auprès du roi son époux, qui faisoit semblant de l'ignorer. Ils gardoient la continence les jours marqués par l'église, suivant l'usage observé encore alors religieusement. Toutefois un jeudi-saint, le roi Henri ayant pris plus de vin qu'à l'ordinaire, obligea la reine malgré elle à violer cette régle, ce que les historiens ont remarqué comme une tache en la vie de ce prince; & de-là vint leur fils Henri duc de Baviére, pour qui Mathilde eut une prédilection singuliére; mais ce fut la source de grands malheurs.

Act. sæc. 5. Ben. p. 347.

Vita. c. 2. n. 7.

AN. 936.

Car après la mort du roi Henri, la reine souhaitoit de faire reconnoître ce fils pour son successeur, & il y avoit un prétexte de le préférer à Otton son aîné, en ce que celui-ci étoit né avant que le pere fût roi. Otton, déja désigné par le pere, l'emporta, suivant le suffrage des François Orientaux & des Saxons; mais Henri garda toujours des prétentions, & se révolta plusieurs fois. Ils avoient un troisiéme frere nommé Brunon, qui dès l'enfance fut appliqué à l'étude, & destiné au service de l'église.

XX. Otton roi de Germanie.

Le lieu du couronnement d'Otton fut marqué à Aix-la-Chapelle, où premiérement les seigneurs lui prêtérent serment de fidélité hors de l'église, dans laquelle Hildebert archevêque de Mayence l'attendoit avec tout le clergé. L'archevêque de Trèves à cause de l'antiquité de son siége, & celui de Cologne comme diocésain, prétendoient faire cette cérémonie; mais ils cédérent au mérite de l'archevêque de Mayence. Celui de Cologne étoit Vicfred qui avoit succédé à Herman mort en 925. L'archevêque de Trèves étoit Robert oncle d'Otton & frere de la reine Mathilde sa mere, qui avoit succédé à Roger mort en 934. Quand Otton entra dans l'église, l'archevêque de Mayence s'avança & lui toucha la main droite; puis se tournant vers le peuple qui remplissoit les galeries hautes & basses, il dit: Voici Otton que je vous amène, Dieu l'a choisi, le roi Henri l'a désigné depuis longtems, tous les seigneurs viennent de le faire roi. Si cette élection vous est agréable, témoignez-le en levant les mains au ciel. Tout le peuple leva la main, avec de grands cris pour souhaiter au nouveau prince toute sorte de prospérités.

Vitiq. lib. 2.

Alors l'archevêque s'avança avec le roi, qui étoit revêtu d'une tunique étroite à la Françoise, & le mena derriére l'autel, sur lequel étoient les ornemens royaux; sçavoir l'épée avec le ceinturon, le manteau avec les bracelets, le bâton avec le sceptre & le diadême. L'archevêque prit l'épée, & se tournant vers le roi, lui dit: Recevez cette épée pour repousser tous les ennemis de Jesus-Christ, barbares & mauvais chrétiens, puisque Dieu vous donne la puissance de tout l'empire François pour affermir la paix des chrétiens. Il prononça des priéres semblables en lui donnant les autres ornemens; il fit l'onction de l'huile sainte: & enfin lui & l'archevêque de Trèves le couronnérent. Ils le menérent au trône élevé entre deux colomnes de marbre, afin qu'il fût vu de

AN. 936.

tout le peuple; & la messe ayant été célébrée, le roi descendit au palais, & s'assit à la table de marbre avec les évêques pour le festin solemnel, étant suivi par les ducs. C'étoit en 936, & Otton régna trente-six ans. Mais Hildebert archevêque de Mayence ne survécut pas long-tems à cette cérémonie; il mourut l'an 937, le dernier de Mai, & son successeur fut Frideric aussi moine de Fulde.

Mab. Act. sec. 6. p. 573.

Ce fut par le conseil de ce prélat, d'Adaldague archevêque de Brême, & de plusieurs autres évêques, que le roi Otton voulant établir la religion chrétienne chez les Sclaves voisins de l'Elbe, qu'il avoit vaincus, fortifia la ville de Magdebourg, & y fonda un monastére : à quoi il fut excité & aidé par la pieuse Edithe son épouse. Il y fit apporter les reliques de S. Innocent martyr, apparemment celui de la légion Thébéenne, qui lui furent envoyées par Rodolfe roi de Bourgogne. Le monastére fut établi le vingt-troisiéme de Septembre 937, la seconde année du règne d'Otton; & dédié à saint Pierre, saint Maurice & saint Innocent, & mis sous la protection du saint siége. Magdebourg fut aussi nommé Parthénopolis, c'est-à-dire, la ville de la Vierge. Le premier abbé du nouveau monastére fut Annon, depuis évêque de Vormes.

XXI.
S. Venceslas.
Ditmar. lib. 2. Sigeb. Chr. an. 938. Vita ap. Sur. 28. Sept. Sup. liv. LIII. *n.* 26.

Le roi Otton dès le commencement de son règne fit la guerre à Boleslas duc des Sclaves de Bohême, qui avoit fait mourir son frere le duc Venceslas. Ils étoient fils de Vratislas, & petits-fils de Borivoï premier chrétien entre les ducs de Bohême. Drahomire leur mere étoit païenne, & avoit élevé Boleslas : Venceslas avoit été élevé par Ludmille son aïeule, chrétienne & très-pieuse. Le duc Vratislas ayant laissé ses enfans en bas âge, Drahomire s'empara du gouvernement, abolit l'exercice de la religion chrétienne; & excita une violente persécution. Ludmille, pour en arrêter le progrès, fit déclarer duc Venceslas, & on fit un partage des états de Bohême entre lui & son frere. Venceslas étoit non seulement chrétien, mais très-pieux, & la religion étoit florissante dans son partage. Ce que Drahomire ne pouvant souffrir, elle fit assassiner Ludmille sa belle-mere, qui est comptée pour sainte & martyre. Enfin Boleslas voulant secouer le joug du roi Otton, à qui son frere Venceslas étoit fidèle, se laissa emporter à l'envie, à l'ambition, & à la haine du christianisme, jusques à entreprendre sur la vie de son frere

frere Venceslas ; & on dit même qu'il le tua de sa main. Ensuite craignant un prince voisin, il lui déclara la guerre. Celui-ci envoya en Saxe demander du secours : le Roi Otton lui en envoya, & commença ainsi une guerre contre Boleslas, qui dura jusques à la quatorziéme année du régne d'Otton, c'est-à-dire, l'an 950. S. Venceslas est honoré le vingt-huitiéme de Septembre, & Clément X a permis de célébrer son office en 1670.

AN. 937.

Martyr. R. 28. Sept.

XXII. Hongrois en France.

Vitiq. lib. 2. Herm. Chr. 937. Id. in fine Flod. an. 937.

Les Hongrois s'efforcérent d'entrer dans la partie occidentale de la Saxe, d'où le roi Otton les repoussa vigoureusement. Mais ils firent de grands ravages dans la Franconie, la haute Allemagne, la Gaule, jusques à l'Océan & la Bourgogne. L'an 937, ils entrérent en France par la Champagne, ravagérent le pays, brûlérent plusieurs maisons & plusieurs églises, & emménerent un grand nombre de captifs. Il y eut toutefois quelques églises qu'ils ne purent brûler, comme celle de Ste. Macre à Fismes, & celle de S. Basle ; & un moine d'Orbais qu'ils avoient pris, ne put jamais être blessé de leurs flèches ni de leurs épées. Ce que Frodoard rapporte comme des miracles. De Bourgogne les Hongrois passérent en Italie, & vinrent jusques à Capoue, à Bénévent & à Nole. Ils enlevérent plusieurs serfs de l'abbaye du mont-Cassin ; & pour les racheter, on donna quantité de vases d'argent & d'ornemens d'étoffes précieuses, dont le prix marqué montoit à plus de cent cinquante besans d'or. Mais étant entrés chez les Marses dans l'Abruse d'aujourd'hui, & y faisant les mêmes ravages, ces peuples avec les Peligniens en tuérent la plus grande partie, & retirérent un grand butin.

Chr. Cass. c. 55.

XXIII. Artaud chassé de Reims.

Flod. Chr. an. 940. hist. IV. c. 28. Libel. Artaldi t. 9. conc. p. 628. C.

Après qu'Artaud eut gouverné l'église de Reims huit ans & sept mois, Hugues comte de Paris & Herbert comte de Vermandois, indignés de son attachement au roi Louis qu'il avoit sacré, vinrent assiéger Reims avec Guillaume duc de Normandie, & quelques évêques de France & de Bourgogne. Le siége ne dura que six jours ; & Artaud, abandonné de presque tous ses vassaux, fut obligé de se rendre. Le comte Hebert étant entré dans la ville, le fit venir à S Remi devant les seigneurs & les évêques, où, partie par persuasion, partie par crainte, on le fit renoncer à l'administration de l'archevêché de Reims, se contenter des abbayes de S. Basle & d'Avenai, & demeurer à S. Basle. C'étoit l'an

An. 941.

940. Quelque tems après Artaud se retira auprès du roi Louis, avec quelques-uns de ses parens, à qui Hebert avoit ôté les bénéfices ou fiefs qu'ils tenoient de l'église.

L'année suivante 941, les comtes Hugues & Hebert assemblérent les évêques de la province de Reims, & firent tenir un concile à Soissons dans l'église de S. Crespin, pour régler le gouvernement de l'archevêché. Ils envoyérent Hildegaire évêque de Beauvais, qu'Artaud lui-même avoit ordonné en 933, avec quelques autres députés, vers Artaud qui étoit à Laon à la cour du roi Louis; lui ordonnant de se rendre au concile. Il répondit qu'il ne pouvoit aller où ses ennemis étoient assemblés, & ils convinrent d'un autre lieu pour conférer ensemble. Là il se jetta à leurs pieds, les priant, pour l'amour de Dieu, de lui donner un conseil convenable à eux & à lui. Ils le pressérent de consentir à l'ordination de Hugues, promettant d'obtenir pour lui quelque partie de biens de l'archevêché. Artaud, après avoir long-tems différé de répondre, les voyant fermes dans leur résolution, se leva & leur déclara tout haut qu'il leur défendoit, sous peine d'excommunication, d'ordonner un archevêque de Reims de son vivant: s'ils le faisoient, il appelloit au saint siége. Cette protestation les ayant irrités, pour se tirer de leurs mains & pouvoir retourner à Laon, il adoucit sa réponse, & les pria d'envoyer avec lui quelqu'un qui pût leur rapporter la résolution qu'il prendroit avec la reine & son conseil: car le roi n'y étoit pas. Ils envoyérent Derolde évêque d'Amiens; mais quand Artaud se vit à Laon en sureté devant la reine & les seigneurs de sa cour, il réitéra la menace d'excommunication & d'appellation au pape: excommuniant Derolde lui-même en cas qu'il ne fît pas un rapport fidèle de ce qu'il venoit d'entendre.

Libel. Artald.

Le concile de Soissons ne laissa pas de passer outre. On prétendit qu'Artaud ayant une fois renoncé avec serment à l'administration de son église, ne pouvoit plus y revenir. On fit valoir les plaintes du clergé & de la noblesse sur la vacance de ce siége: enfin l'on jugea qu'on devoit ordonner archevêque Hugues fils du comte Hebert, qui y avoit été destiné depuis long-tems, & qui étoit demandé par le clergé & par le peuple, c'est-à-dire, par une partie. Il n'avoit qu'environ vingt ans, & pendant les quinze années qui s'étoient passées depuis son élection, il avoit demeuré à Auxerre, &

Sup. n. 12.

y avoit fait ses études auprès de l'évêque Gui qui l'avoit ordonné diacre, & Gui évêque de Soissons l'ordonna prêtre trois mois après son retour à Reims. Ce dernier Gui étoit fils de Foulques comte d'Anjou; & après avoir été chanoine de S. Martin de Tours, il fut ordonné évêque en 937. Suivant la résolution du concile de Soissons les évêques se transportérent à Reims, & en ordonnérent Hugues archevêque dans l'église de S. Remi.

AN. 942.

Frod. Chr.

Il envoya à Rome des députés pour demander le pallium, & ils s'adressérent au pape Etienne VIII : car Léon VII étoit mort en 939, ayant tenu le saint siége trois ans & demi. Comme Etienne étoit Allemand de naissance, les Romains le prirent en telle aversion, qu'ils lui découpérent le visage, & le défigurérent de sorte qu'il n'osoit plus paroître en public. Il tint toutefois le saint siége trois ans & quatre mois. Il accorda le pallium à Hugues pour l'archevêché de Reims, & ses députés vinrent en 942, avec un évêque nommé Damase, que le pape envoya légat en France. Il portoit des lettres aux seigneurs & à tous les habitans de France & de Bourgogne, pour reconnoître le roi Louis & envoyer des députés à Rome, avec menaces d'excommunication, s'ils ne satisfaisoient avant Noël, & s'ils continuoient de lui faire la guerre. Sur quoi les évêques de la province de Reims ayant conféré avec le comte Hebert, le priérent d'intercéder auprès du comte Hugues, pour lui faire reconnoître le roi : car c'étoit son plus puissant adversaire.

Baron. an. 940. Pap. Const.

XXIV. Fin de S. Odon.

Elog. Odon. n. 38. sæc. 5. act. B. p. 141. Vita per Jo. lib. III. n. 7.

La même année 942, le pape Etienne fit venir à Rome pour la troisiéme fois S. Odon abbé de Clugni, afin de procurer la paix entre Hugues roi d'Italie & le patrice Alberic : car la guerre continuoit toujours entre eux. Pendant que S. Odon fut à Rome, Alberic lui donna le monastére de S. Elie, à Suppenton, près de Nepi, pour y établir la réforme. Il y mit pour abbé un de ses disciples nommé Théodard, qui voyant ces anciens moines fort attachés à manger de la chair, leur faisoit apporter à grands frais du poisson des lieux d'alentour. Mais un torrent qui passoit près du monastére, forma un étang qui les exempta de cette peine. Ce qui fut regardé comme un miracle, & attribué aux priéres de S. Odon.

n. 12.

Etant à Rome il fut attaqué d'une fiévre violente & continue, qui le réduisit à l'extrémité; mais comme il souhai-

AN. 942. toit ardemment de finir ses jours au tombeau de S. Martin, où il avoit commencé de goûter la piété ; il vit en songe un personnage vénérable, qui lui dit que sa mort étoit proche ; & que toutefois S. Martin lui avoit obtenu un délai pour retourner en son pays. En effet il se porta mieux, & eut assez de force pour venir jusques à Tours, où il arriva près le tems de la fête du saint. Il la célébra avec une dévotion extraordinaire : le quatriéme jour la fiévre le reprit, & il mourut le jour de l'octave, dix-huitiéme Novembre 942, âgé de soixante-quatre ans, la quinziéme année depuis qu'il fut abbé de Clugni. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort. Il fut enterré dans l'église de S. Julien de Tours par l'archevêque Théotilon, qui par son secours avoit rétabli ce monastére, fondé par S. Grégoire son prédécesseur, & ruiné par les Normands. Théotilon mourut trois ans après, en revenant de Laon pour procurer la paix entre le roi & les princes ; & fut enterré dans la même église de S. Julien.

Martyr. R. 18. *Nov.*

Frod. Chr. 945.

Entre les monastéres réformés par S. Odon, les plus connus sont les suivans. Aurillac en Auvergne, fondé depuis peu par S. Gérauld. Fleuri sur Loire, réformé à la sollicitation du comte Elisiard, qui obtint cette abbaye de Raoul roi de France, pour la donner à S. Odon ; & alla avec deux autres comtes & deux évêques l'en mettre en possession, nonobstant la résistance des anciens moines qui se défendirent à main armée. S. Odon réforma aussi le monastére de Sarlat en Périgord, & celui de Tulle en Limousin, depuis érigés en évêchés : S. Pierre le vif à Sens ; S. Julien à Tours ; Romans-Moustier au diocèse de Lausane ; Charlieu au diocèse de Mâcon. On le reconnoissoit pour abbé de toutes ces maisons ; mais il mettoit en chacune un abbé particulier, qui étoit comme son vicaire. En Italie, il réforma le monastére de S. Paul à Rome, ceux de Soupenton, de Salerne, de S. Augustin à Pavie : établissant par-tout le même ordre, c'est-à-dire, la même observance qui se pratiquoit à Clugni. Il ne négligeoit pas le temporel, dont le soin est une suite ordinaire de la régularité. De son tems le monastére de Clugni reçut des donations si considérables, qu'il en reste jusques à cent quatre-vingt-huit chartres.

Mabil. elog. p. 133.

Sup. liv. LIV. *n.* 22.

Il reste aussi de lui plusieurs écrits, qui montrent sa science & sa piété. L'abrégé des morales de S. Grégoire sur Job ;

Mabill. el. n. 46. *Sup. n.* 4.

des hymnes & des antiennes en l'honneur de S. Martin ; les trois livres du sacerdoce, depuis nommés ses occupations, & à présent ses conférences. Etant abbé il écrivit en quatre livres la vie de Gerauld comte d'Aurillac ; l'histoire du retour des reliques de S. Martin, rapportées de Bourgogne, qu'il composa à la priére de Foulques le Bon comte d'Anjou, & plusieurs discours à la louange de ce saint. Un entre autres sur l'incendie de son église arrivé de ce tems-là, pour montrer qu'il ne doit scandaliser personne, ni diminuer la dévotion des fidèles envers S. Martin. On attribue encore à S. Odon la vie de S. Grégoire de Tours. *Bibl. Clun. p. 160. Sup. liv. LIII. n. 56.*

En plusieurs endroits de ses ouvrages, mais principalement dans ses conférences, il déplore les mœurs corrompues des chrétiens; entre autres l'impureté, la violence & le mépris manifeste de la justice. Il se plaint en particulier de l'abus de la sainte eucharistie par les communions indignes. *II. Coll. c. 28.* Ce mystére, dit-il, n'étoit pas célébré si fréquemment dans les commencemens de l'église; mais plus il étoit rare, plus on y apportoit de religion. Il dit que les reliques de Ste. Valburge ayant été mises sur l'autel, les miracles cessérent ; & qu'elle apparut à un malade, & lui dit : Vous ne guérissez pas, parce que mes reliques sont sur l'autel, qui ne doit servir que pour les divins mystéres. On ôta les reliques, & les miracles recommencérent. Parlant des moines, il traite d'apostasie le mépris de la nourriture & de l'habit prescrit par la règle, & la propriété, sous prétexte de laisser pour l'ornement de l'église.

Le successeur de S. Odon & le troisiéme abbé de Clugni fut Aimard, qu'il avoit fait élire dès l'année 941, avant son dernier voyage de Rome. Aimard étoit de basse naissance, mais d'une grande vertu. Il fut très-zèlé pour l'observance, & augmenta considérablement le temporel, comme on voit dans les archives de Clugni par 278 chartres de son tems, qui ne fut que de six ans. *Elog. sæc. 5. act. B. p. 316.*

XXV. S. Gerard de Brogne. *Vita. sæc. 5. Act. B. p. 248.*

Du tems même de S. Odon, la discipline monastique fut rétablie dans la Gaule Belgique par S. Gérard de Brogne, né sur la fin du neuviéme siécle, d'une famille noble près de Namur. Son pere descendoit du comte Haganon, favori de Charles le Simple ; & sa mere étoit sœur d'Etienne évêque de Tongres. Gérard fut d'abord au service de Bérenger comte de Lomage ; & dès ce tems il rebâtit l'église de Brogne dans

une terre à lui, voulant y fonder un monastére; & en attendant il y établit des clercs pour faire l'office. C'étoit l'an 918. Le comte Bérenger l'ayant envoyé à Robert comte de Paris, & depuis roi, il logea à l'abbaye de S. Denis, où il fut touché du desir de quitter le monde. Etant de retour il obtint la permission du comte Bérenger & de l'évêque Etienne son oncle & son pasteur, qui lui donna l'absolution de ses péchés. Il revint donc à S. Denis, prit l'habit monastique, & demanda la permission de commencer ses études, c'est-à-dire d'apprendre à lire : ce qu'il fit avec l'humilité d'un enfant, quoiqu'il fût déja en âge d'homme. En peu de jours il eut appris le pseautier, & s'avança dans la connoissance de l'écriture sainte, faisant en même tems un grand progrès dans l'obéissance & les autres vertus. La seconde année de sa conversion, il fut ordonné acolythe par Théodulfe évêque de Paris, la troisiéme année soudiacre, la quatriéme diacre par Fulrad son successeur, & la neuviéme année prêtre par Adelhelme successeur de Fulrad.

Après dix ans de séjour à S. Denis, il en sortit l'an 928, pour venir établir son monastére de Brogne, apportant des reliques de S. Eugène martyr. Le clergé de Tongres & l'évêque même s'opposérent d'abord au culte de ce saint, qu'ils ne connoissoient point; mais l'évêque le permit enfin, & sa translation se célèbre encore à Brogne. Gérard chassa les clercs qu'il y avoit mis, & y mit des moines qu'il gouverna quelque tems; mais ne pouvant souffrir le concours du peuple, il s'enferma dans une cellule près de l'église, pour vaquer à la priére avec plus de liberté.

Molan. ad Usuard. 28. Aug.

Quelque tems après l'évêque de Cambrai l'obligea de prendre soin du monastére de S. Guislain en Haynault, à la sollicitation de Gislebert duc de Lorraine, un des plus puissans seigneurs de ce tems-là, gendre du roi Henri l'Oiseleur. Le monastére de S. Guislain n'étoit alors occupé que par quelques clercs déréglés & intéressés, à la place desquels Gérard établit une communauté de moines, dont il fut abbé, sans cesser de l'être de Brogne. Arnould le vieux comte de Flandres, croyant avoir été guéri de la pierre par ses priéres, lui offrit de grands présens, & l'obligea enfin de recevoir la dîme de ses biens pour la distribuer aux monastéres & aux pauvres, & de se charger du gouvernement de toutes les abbayes qu'il avoit sous sa puissance.

Gérard réforma entr'autres le monastére de Blandinberg ou S. Pierre de Gand, fondé par S. Amand, & occupé depuis plus de cent ans par des clercs séculiers; que Gérard en chassa pour leur déréglement, sans avoir égard à la noblesse dont ils se vantoient, & mit à la place des moines très-réguliers. Les clercs furieux attentérent à sa vie, & vinrent l'attaquer jusques dans l'église, comme il étoit à l'autel; mais il les étonna par sa constance, & leur pardonna. Il fit cette réforme l'an 941, & la communauté devint nombreuse en peu de tems. Trois ans après il fit apporter à S. Pierre de Gand les reliques de S. Vandrilles, de S. Ansbert & de S. Vulfran, qui avoient été transportées à Bologne sur la mer en 858, pendant les ravages des Normands. Vicfrid évêque de Terouane voulut s'opposer à cette translation, & conserver ce trésor dans son diocèse; mais il fut obligé de céder à la volonté du comte Arnould. On nomme jusques à dix-huit monastéres que Gérard réforma, & dont les plus connus sont S. Pierre & S. Bavon de Gand, S. Martin de Tournai, Marchienne, S. Vaast d'Arras, S. Riquier, S. Bertin, S. Omer & S. Amand. D'ailleurs il est certain que Gérard gouverna les monastéres de S. Remi à Reims & de Mousson. Sur la fin de sa vie il mit des abbés ou d'autres supérieurs dans tous ces monastéres, & se retira à Brogne, pour en prendre un soin particulier. Enfin il y mourut en 959, le troisiéme d'Octobre, jour auquel l'église honore sa mémoire.

Hist. transl. sæc. 5. Ben. p. 200.

Mabil. obs. n. 6. p. 250.

Martyr. R. 3. Oct.

XXVI.
S. Jean de Gorze.
Vita n. 9. p. 368.

Un autre moine illustre du même tems étoit Jean, depuis abbé de Gorze. Il naquit à Vendiéres entre Metz & Toul, & étudia fort bien la grammaire, l'écriture sainte, les canons & les loix civiles. S'étant donné à Dieu, il fit une confession générale, & reçut la pénitence que lui imposa Humbert reclus à Verdun, renommé pour sa vertu & sa science; & depuis ce tems Jean ne mangea point de viande, & pratiqua des jeûnes très-rigoureux. Ayant ouï parler d'un solitaire nommé Lambert, qui vivoit dans la forêt d'Argonne, il alla le trouver, desirant ardemment de mener la vie d'hermite. Mais Lambert étoit un homme rustique & ignorant, dont la piété consistoit à s'accabler de travail, quelquefois hors de raison: vivant d'une façon si extraordinaire, qu'il étoit difficile de le voir sans rire. Il ne se mettoit point en peine de couvrir son corps, même pour satisfaire à la pudeur. Pour sa nourriture il faisoit souvent un pain qui lui duroit

deux mois, & dont il rompoit tous les jours à coups de coignée un morceau qu'il prenoit au poids. Il mangeoit quand il n'en pouvoit plus, après deux ou trois jours de jeûne, de jour ou de nuit, sans aucune heure réglée. Quand la fantaisie le prenoit, il alloit dans les villes & les villages; puis tout d'un coup il se renfermoit dans sa cellule. Il commençoit quelquefois la messe à minuit, quelquefois le soir ou à la pointe du jour.

Jean de Vandiéres ne laissa pas de vivre quelque tems avec ce solitaire, s'étant enfermé dans une cellule, où plusieurs personnes de Verdun le venoient trouver pour s'édifier par ses discours. Ils lui conseillérent de quitter cet extravagant; & de l'avis de Humbert, il fit le voyage de Rome, alla jusqu'au mont-Gargan, & visita en passant le mont-Cassin & les monastéres voisins de Naples. A son retour il demeura chez lui, ne trouvant point de lieu où il pût vivre à son gré en communauté, & pratiquant en son particulier la vie monastique; veillant, priant, & jeûnant rigoureusement. Humbert le fit connoître à Einolde ou Eginolde, qui menoit à peu près la même vie de son côté. Il avoit été primicier de l'église de Toul, puis archidiacre; & ayant donné tout son bien aux pauvres, il passa quelque tems dans une caverne. Enfin ils se joignirent sept, & résolurent de passer en Italie, pour y pratiquer la perfection de la vie monastique; vivant du travail de leurs mains dans les pays fertiles, mais abandonnés, que Jean avoit remarqués aux environs de Bénévent. Mais Adalberon évêque de Metz en ayant eu connoissance, leur donna l'abbaye de Gorze qui avoit été ruinée par les Normands. Ils y entrérent l'an 933, & élurent pour abbé Einolde, & Jean pour cellerier.

Vita Jo. Gorz. n. 72.

Il étoit très-propre à cette charge, entendant parfaitement le ménage de la campagne & l'administration du temporel. Aussi dès le commencement, voyant l'abbé Einolde embarrassé de ces soins extérieurs, il offrit de l'en soulager, l'exhortant à s'appliquer uniquement à la vie intérieure suivant son attrait. Jean, quoique très-ferme en ses résolutions, obéissoit ponctuellement au moindre mot de l'abbé, qui l'éprouva plusieurs fois en lui faisant changer exprès d'obédience. Il le fit prévôt du monastére, puis l'obligea à s'en démettre; ensuite il le fit doyen, puis cellerier. Il lui donna la charge du vestiaire, de l'hospitalité, de l'infirmerie, & le trouva prêt

prêt à tout. Il lui rendoit un compte exact de toute la dépense jusqu'à une obole, quoique l'abbé voulût s'en rapporter à lui.

Outre les études qu'il avoit faites avant sa conversion, il fit encore beaucoup de lectures dans le monastére. Premiérement, des morales de S. Grégoire, qu'il lut plusieurs fois de suite; ensorte que presque tous ses discours en étoient tirés. Il lut aussi ce qui lui tomba entre les mains, de S. Augustin, de S. Ambroise, de S. Jérôme & d'autres peres; mais les livres étoient alors difficiles à trouver, par le refroidissement des études. Il lut tout au long les traités de S. Augustin sur S. Jean, sur les pseaumes, & de la cité de Dieu. Enfin il travailla beaucoup sur les livres de la Trinité; & à l'occasion de ce qui y est dit des relations des personnes divines, il se mit à étudier les catégories, l'introduction de Porphyre, & toute la dialectique. Il s'y appliqua long-tems & fortement; mais l'abbé Einolde, qui sçavoit par expérience la difficulté & le peu de fruit de cette étude, trancha court, en lui défendant de s'y appliquer davantage, & lui ordonnant d'étudier plutôt l'écriture sainte. Il s'y mit tout entier, & étudia beaucoup S. Grégoire sur Ezéchiel: car il aimoit singuliérement ce saint docteur. Il lisoit les vies des peres, pour les imiter, & sçavoit presque par cœur celle de S. Jean l'aumônier, sans que toutes ces études le détournassent de ses occupations extérieures. *n. 81.*

Comme sa charge de cellerier l'obligeoit à converser avec les séculiers, il se plaignoit que, pour peu qu'il fût avec eux, il se relâchoit de son observance ordinaire; & que les repas que la bienséance obligeoit de leur donner, étoient toujours de grande dépense à la maison. Car il en ménageoit les biens avec tant de soin, qu'on l'accusoit d'avarice, quoiqu'il n'employât jamais aucune mauvaise voie pour les augmenter. Il jeûna long-tems au pain & à l'eau tous les jours, excepté les fêtes. Ensuite l'abbé, voyant qu'il altéroit sa santé, le réduisit à ne jeûner ainsi que les deux carêmes avant Pâques & avant Noël; mais il commençoit ce dernier au treiziéme de Septembre. Outre l'abbaye de Gorze, l'évêque Adalberon réforma les monastéres de S. Clément & de S. Arnould de Metz. *n. 86.* *n. 92.*

XXVII. Eglise de Normandie.

Les Normands n'étoient pas si bien convertis, qu'il ne se trouvât encore chez eux des païens. Leur duc Guillaume

Frod. Chr. 943. Longue-épée ayant été tué en trahison par Arnoul comte de Flandre en 943, Hugues le grand duc de France combattit souvent avec les Normands païens qui étoient entrés dans le pays, ou qui retournoient au paganisme, & ils tuérent grand nombre de son infanterie chrétienne. Toutefois il prit Evreux malgré eux, à la faveur des Normands chrétiens qui étoient dedans. Le roi de France, Louis d'Outre-mer, marcha vers Rouen, & combattit contre Tourmond Normand apostat, qui vouloit ramener les autres à l'idolâtrie, même le duc Richard fils de Guillaume, & conspiroit contre le roi avec un roi païen nommé Setric; mais ils furent vaincus, & Tourmond tué. L'archevêque de Rouen n'aidoit pas au progrès du christianisme. C'étoit Hugues moine de S. Denis, que le duc Guillaume avoit mis sur ce grand siége en 942. Il étoit d'illustre naissance; mais il oublia tellement la sainteté de sa profession, qu'il s'abandonna à la débauche, & eut grand nombre d'enfans. Il dissipa les biens de l'église, & donna à Raoul son frere, seigneur très-puissant, une terre considérable du domaine de l'archevêché. Hugues tint le siége de Rouen quarante-sept ans, & ne mourut qu'en 989.

Order. lib. 5. c. 43. Act. arch. Roth. tom. 2. Analect. p. 437.

XXVIII.
S. Odon de Cantorberi.

Sup. liv. LIV. n. 8. Act. SS. Ben. sæc. 5. p. 40. Vita ibid. p. 288.

En Angleterre Plegmond, archevêque de Cantorberi, mourut vers l'an 922, ayant tenu ce siége trente-quatre ans. Son successeur fut Athelme pendant trois ans, à qui succéda Vulfelme en 925, & à celui-ci S. Ode ou Odon en 942. Il étoit fils d'un seigneur Danois païen établi en Angleterre, qui lui voyant de l'inclination pour la religion chrétienne, l'en détournoit autant qu'il pouvoit, ne voulant pas même souffrir qu'il nommât Jesus-Christ. Le jeune Odon ne laissoit pas de continuer à fréquenter les églises, & de rapporter au logis les bonnes instructions qu'il y entendoit : de quoi son pere outré de colére, le déshérita; & le jeune homme, ravi de perdre pour Dieu tout ce qu'il pouvoit espérer sur la terre, quitta ses parens, & se mit au service d'Athelme, un des principaux seigneurs & des plus pieux de la cour du roi Alfrede. Celui-ci voyant la bonne inclination d'Odon, le reçut avec une affection de pere, lui donna tous les secours nécessaires, & le fit bien étudier. Etant baptisé, il reçut la tonsure cléricale & les ordres jusques au soudiaconat, où il demeura quelques années à cause de sa jeunesse; mais depuis qu'il fut ordonné prêtre, il fut en grande vénération au duc Athelme

& aux autres seigneurs, qui se confessoient à lui & recevoient ses conseils.

Odon fit avec ce duc le voyage de Rome, pendant lequel il le guérit par ses priéres, lui faisant boire du vin sur lequel il avoit fait le signe de la croix. Après la mort du duc Athelme & du roi Alfrede, il fut en grande estime auprès du roi Edouard son fils, & du roi Edelstan fils d'Edouard, qui le fit évêque de Schirburne malgré sa résistance, par le choix du clergé & du peuple; & Vulfelme archevêque de Cantorberi le consacra avec joie. Edelstan crut devoir à ses priéres une grande victoire qu'il remporta sur les païens l'an 938, quatorziéme de son règne. Ce prince mourut trois ans après en 941. Son frere Edmond lui succéda, & l'évêque Odon ne lui fut pas moins cher. Vulfelme archevêque de Cantorberi étant mort peu de tems après, le roi pressa Odon de prendre sa place; mais il s'en défendit par l'autorité des canons, qui condamnent les translations. Le roi lui représenta que S. Pierre avoit été transféré d'Antioche à Rome, & plusieurs autres rapportés dans l'histoire, sans toutefois les nommer: enfin qu'en Angleterre même S. Mellit avoit passé de Londres à Cantorberi, & S. Just de Rochester. Odon se rendit à ces exemples, mais il opposa une autre difficulté. Tous ceux, dit-il, qui ont rempli le siége de Cantorberi, depuis la conversion des Anglois, ont été moines: je ne veux pas violer une si sainte & si ancienne coutume, aussi-bien desiré-je depuis long-tems d'embrasser la profession monastique. Le roi loua son humilité & sa piété; & l'on envoya en diligence au monastére de Fleuri sur Loire, qui étoit alors en très-grande réputation pour la régularité de l'observance, au lieu qu'elle étoit fort tombée en Angleterre. L'abbé de Fleuri vint lui-même apporter à Odon l'habit monastique, & après l'avoir reçu, il prit possession du siége de Cantorberi vers l'an 942.

Quelque tems après il fit des constitutions pour la consolation du roi Edmond & l'instruction de son peuple, comprises en dix articles. Il y recommande l'immunité des églises, défendant de les charger d'aucun tribut: il marque les devoirs du roi & des seigneurs, particuliérement l'obéissance aux évêques. Les devoirs des évêques, sur-tout la visite du diocèse tous les ans: les devoirs des prêtres, des clercs & des moines, recommandant à ceux-ci la stabilité & le travail

To. IX. conc. p. 609.
c. 1.
c. 2.
c. 3.
c. 4. 5.
c. 6.

des mains. Le reste regarde tout le peuple. On trouve aussi une lettre synodale à ses suffragans, qui semble être du même tems.

Ibid. p. 612. *c. 1.* *c. 5.* *p. 616.*

Le roi Edmond de son côté fit des loix dont plusieurs regardent la religion. Il y recommande la continence aux clercs, sous peine de perdre leurs biens temporels & la sépulture après leur mort. Il charge les évêques des réparations des églises, & promet sûreté à ceux qui s'y réfugient. C'est que les meurtres & les violences n'étoient pas moins fréquens en Angleterre qu'en France, comme il paroît par ces mêmes loix.

XXIX. Commencemens de S. Dunstan. *V. Dunst. n. 18. Act. Ben. sec. 5. p. 669.*

Ce roi, connoissant le mérite de l'abbé Dunstan, le fit venir auprès de lui pour l'aider de ses conseils; mais quelque tems après, sur de faux rapports, il le chassa de sa cour. Au bout de trois jours étant à la chasse, il pensa tomber dans un précipice; & croyant que c'étoit une punition de sa faute, il promit à Dieu de rappeller Dunstan, & fut aussi-tôt délivré de ce péril. Il l'envoya querir, lui promit une amitié perpétuelle, & lui donna la terre de Gleston ou Glastemburi au pays d'Ouessez, aujourd'hui dans le comté de Sommerset. C'étoit un très-ancien monastére, près duquel Dunstan étoit né la premiére année du règne d'Edelstan, qui fut l'an 924. Ses parens étoient de la premiére noblesse; & dès l'enfance ils le firent élever dans cette maison de Glastemburi, où demeuroient quelques Hibernois qui instruisoient la jeunesse. Mais il n'y avoit plus de moines, & les rois s'en étoient approprié les domaines. Dunstan y ayant commencé ses études, & reçu les ordres mineurs, passa à Cantorberi auprès de l'archevêque Athelme son oncle paternel, qui le recommanda au roi Edelstan, & le mit à son service. Comme il réussissoit parfaitement en tout, son mérite lui attira des envieux, qui l'accusérent auprès du roi d'être magicien & d'avoir commerce avec les démons. On dit que le fondement de ce reproche fut, qu'en une certaine occasion Dunstan ayant pendu sa harpe contre une muraille, elle joua toute seule, & chanta une antienne.

Monast. Angl. to. 1. p. 2. Vita 3. p. 660. & ap. Boll. 19. Mai. to. 7. p. 344.

Il quitta la cour de lui-même, sans attendre d'être congédié, & se retira près d'Elfege évêque de Vinchestre, son parent, qui l'exhorta à embrasser la vie monastique; mais le jeune homme y résista quelque tems, croyant devoir se marier. Une maladie qui le réduisit à l'extrémité, le détermina; & en étant revenu, il reçut l'habit monastique de la

main de l'évêque, qui ensuite l'ordonna prêtre après les interstices canoniques, lui donnant pour titre l'église de Notre-Dame de Glastemburi. Car les moines, non plus que les autres, n'étoient point ordonnés sans titre. Après avoir reçu quelque tems les instructions de l'évêque Elfege, pour se fortifier contre les tentations, il retourna à Glastemburi servir l'église de son titre, près de laquelle il se fit une cellule, ou plutôt une cave si étroite, qu'elle ressembloit à un sépulcre. Elle n'avoit que cinq pieds de long, deux & demi de large, & la hauteur nécessaire pour y pouvoir être debout. La porte faisoit un des côtés, & avoit de petites fenêtres, par où il recevoit du jour pour travailler. Il jeûnoit & prioit assidument; & cette maniére de vie lui attira bientôt des visites de toutes sortes de personnes, qui publioient ses vertus.

Mabill. hic. p. 666. n.

Son pere & sa mere étant morts, il se trouva leur seul héritier; car en Angleterre, comme ailleurs, les moines n'étoient point exclus des successions. Dunstan donna à l'église de Glastemburi les terres les plus proches qui se trouvérent être à lui, & du reste de son patrimoine il fonda en divers lieux cinq monastéres, où se formérent depuis par ses soins de grandes communautés. Le roi Edelstan lui ayant donné tout ce qui étoit de son domaine à Glastemburi, il commença peu de jours après à y jetter les fondemens d'une église plus magnifique, & à y bâtir des lieux réguliers. Quand tout fut achevé, il y assembla une grande communauté de moines, dont il fut le premier abbé, & les conduisit à une grande perfection. La doctrine & la piété reluisoient tellement dans ce monastére, que l'on en tira dans la suite un grand nombre d'évêques & d'abbés; ensorte que S. Dunstan fut le principal réparateur de la religion par toute l'Angleterre.

XXX.
Image miraculeuse d'Edesse.

Post. Theoph. p. 268. n. 48.
Gr. Apr. Combef. Sup. 16. Aug.

En Orient l'empereur Romain Lecapène fit venir d'Edesse l'image miraculeuse de Jesus-Christ que l'on y gardoit, & il la fit apporter à Constantinople. Or nous voyons ce que l'on croyoit de cette image, par un discours de l'empereur Constantin Porphyrogenète, qui en raconte ainsi l'histoire. Abgar seigneur d'Edesse avoit un serviteur nommé Ananias, qui passant par la Palestine pour aller en Egypte, vit Jesus-Christ, & fut touché de ses discours & de ses miracles. A son retour il s'en informa plus exactement, espérant qu'il guériroit son maître affligé de la goutte & de la lèpre noire. Sur son rapport Abgar écrivit une lettre à Jesus-Christ, où il le

prioit de venir chez lui, lui offrant sa ville pour retraite contre la mauvaise volonté des Juifs. Ananias fut chargé de la lettre; & comme il sçavoit peindre, Abgar lui ordonna que, s'il ne pouvoit amener Jesus-Christ, il apportât au moins son portrait. Ananias étant arrivé en Judée, trouva Jesus-Christ environné d'une si grande foule, qu'il ne put en approcher. C'est pourquoi il s'assit sur une pierre élevée, & commença à faire son portrait sur un papier. Jesus connoissant en esprit ce qui se passoit, le fit appeller par S. Thomas; & quand il fut devant lui, avant que d'avoir vu la lettre; il lui dit le sujet de son voyage. Puis il fit réponse à Abgar par une lettre, où il promettoit de lui envoyer un de ses disciples pour le guérir.

Jesus ayant donné sa lettre à Ananias, vit qu'il étoit en peine d'accomplir l'autre commandement de son maître touchant le portrait. C'est pourquoi s'étant lavé le visage avec de l'eau, il l'essuya d'un linge où son image se trouva aussitôt imprimée, & il le donna à Ananias. En retournant il arriva à Hiérapolis, où il logea hors de la ville, & cacha le linge dans un monceau de briques neuves; mais à minuit il y parut un grand feu qui sembloit menacer toute la ville. Les habitans allarmés, ayant trouvé Ananias, l'obligérent à dire ce qu'il portoit; & on trouva sur une brique qui avoit touché le linge, un portrait semblable qu'ils retinrent, & que l'on gardoit encore à Hiérapolis. Ananias continua son chemin, & apporta à Edesse la lettre & l'image. On contoit encore la chose d'une autre maniére. On disoit que lorsque Jesus sua du sang avant sa passion, un de ses disciples lui donna ce linge, dont il s'essuya, & y imprima son image, & le donna à garder à S. Thomas, de qui S. Thadée le reçut & le porta à Edesse. Car on assûroit que Jesus, après son ascension, avoit envoyé S. Thadée à Edesse avec cette image; & que Abgar avoit été bientôt averti de son arrivée par le bruit de ses miracles. Quand l'apôtre vint devant lui, il portoit l'image miraculeuse attachée à son front, & il en sortoit une lumiére que les yeux ne pouvoient souffrir. Abgar étonné se leva de son lit, & courut au-devant, ne se sentant plus de son mal. Il prit la sainte image, la mit sur sa tête, sur ses lèvres, sur ses yeux, sur tout son corps, & se trouva parfaitement guéri, excepté un peu de lèpre qui lui resta sur le front; mais elle s'effaça quand il reçut le bap-

tême. Il y avoit à la porte d'Edesse une idole, que tous ceux qui y entroient étoient obligés d'adorer. Abgar la fit ôter, & mit à la place la sainte image, collée sur une planche & ornée d'or ; & elle y fut honorée pendant tout son règne & celui de son fils. Mais son petit-fils étant retourné à l'idolâtrie, voulut ôter la sainte image & rétablir l'idole. L'évêque, pour conserver la sainte image, fit continuer la muraille devant la niche où elle étoit, après avoir mis dedans une lampe allumée & un tuile dessus : ainsi elle demeura plusieurs siécles cachée & inconnue.

Environ cinq cens ans après le tems d'Abgar, Cosroës roi de Perse assiégea Edesse. Il l'alloit prendre, quand l'évêque nommé Eulalius apprit par la révélation qu'il y avoit une image miraculeuse, & le lieu où elle étoit. Il trouva encore la lampe allumée, & sur la tuile qui couvroit l'image, une autre image toute pareille. L'huile de cette lampe brûla les mineurs & les machines des Perses, & la présence de l'image tourna contre eux le feu qu'ils avoient allumé contre la ville : Cosroës fut contraint de lever le siége. Quelque tems après sa fille étant possédée, le démon dit qu'il ne sortiroit point, si on ne faisoit venir l'image d'Edesse. Cosroës en ayant écrit au gouverneur & à l'évêque, ils craignirent quelque surprise, & firent faire une copie fidèle de l'image qu'ils envoyérent, gardant l'original. A peine fut-elle entrée en Perse, que le démon promit de sortir, pourvu qu'elle retournât : ainsi Cosroës la renvoya avec des présens. L'historien Evagre, qui vivoit du tems de Cosroës, attribue aussi à l'image miraculeuse la levée du siége d'Edesse ; & c'est le premier qui parle de cette image. L'empereur Constantin ayant ainsi raconté l'origine & la découverte de cette image, vient à ce qui s'étoit passé de son tems, quatre cens ans après l'ancien Cosroës ; & le raconte ainsi.

Sup. liv. XXVIII. *n.* 8.

Evagr. IV. *hist. c.* 27.

L'empereur Romain Lecapène desiroit passionnément de faire venir la sainte image à Constantinople, où étoient déja tant de précieuses reliques. Il avoit plusieurs fois envoyé à Edesse demander l'image & la lettre de Notre-Seigneur, offrant en échange deux cens Sarrasins captifs & douze mille piéces d'argent. Enfin l'an du monde 6452, qui est de Jesus-Christ 944, l'émir d'Edesse envoya dire qu'il acceptoit ces conditions; demandant de plus une bulle d'or, par laquelle l'empereur promît que jamais les Romains n'attaque-

roient les quatre villes de Roha, Charres, Sarroze & Samosate, & ne pilleroient leur territoire. L'empereur envoya Abraham évêque de Samosate, pour recevoir la sainte image & la lettre; & de peur de surprise, il emporta l'image miraculeuse & ses deux copies : celle qui avoit été faite pour envoyer en Perse, & une autre que l'on honoroit dans l'église des Nestoriens; mais on les renvoya depuis, ne gardant que l'original. Les chrétiens d'Edesse firent beaucoup de bruit, ne pouvant se résoudre à perdre ce trésor, qu'ils regardoient comme la sauvegarde de leur ville; mais l'émir des Sarrasins les obligea, partie de gré, partie de force, à tenir le traité.

Elmac. lib. III. c. 2. p. 213.

L'histoire orientale parle aussi de cette translation, & dit: que sur la proposition des Romains, les habitans de Roha, c'est ainsi qu'ils nomment Edesse, écrivirent au calife Moctafi qui régnoit alors, & qu'il ordonna au visir d'assembler tous les cadis & les grands pour délibérer sur cette affaire. Quelques-uns dirent qu'il étoit honteux aux Musulmans de donner cette image aux Romains; d'autres soutinrent qu'il étoit louable de racheter à ce prix des Musulmans captifs, & cet avis l'emporta.

L'empereur Constantin raconte ensuite comment la sainte image fut apportée à Constantinople. Elle y arriva le quinziéme d'Août l'an 944, & fut d'abord déposée dans l'église de Notre-Dame de Blaquernes, où l'empereur célébroit la fête de l'Assomption. Le lendemain on la porta solemnellement à Ste. Sophie; & enfin elle fut mise dans l'église du Phare, la principale des chapelles du palais. Il raconte un grand nombre de miracles arrivés à cette occasion, tant pendant tout le voyage, qu'à Constantinople; & c'est le contenu de ce discours attribué à l'empereur Constantin Porphyrogenète. L'église Grecque célèbre la fête de cette translation le même jour seiziéme d'Août.

Cang. C.P. lib. IV. c. n. 37.

XXXI.
Siméon Métaphraste.

Boll. præf. gen. to. 1. c. 1. 6. 3.
Psell. ap. Allat. de Simeon. Item. ap. Sur. 27. Nov. Ap. Sur. 10. Nov.

C'est le tems de Siméon Métaphraste, si fameux par son recueil des vies des saints. Il naquit à Constantinople d'une famille illustre; & ayant été élevé avec grand soin, fit beaucoup de progrès dans l'étude des belles lettres. Dans la suite il parvint aux grandes charges : il fut maître des offices & logothète ou grand trésorier, & employé à diverses négociations importantes. Etant encore jeune, il alla dans l'isle de Crète à la suite d'Hirmerius grand capitaine, sous le règne de

de Léon le philosophe, & vers l'an 900; & ce fut dans ce voyage qu'il apprit la vie de Ste. Théoctiste de Lesbos, assez semblable à celle ed Ste. Marie Egyptienne. Il l'apprit d'un saint moine nommé aussi Siméon, qui lui recommanda de l'écrire, & lui prédit plusieurs choses qui lui arrivérent ensuite. Ce fut donc par-là qu'il commença à écrire les vies des saints.

Ensuite il entreprit d'en recueillir autant qu'il pourroit; & y fut exhorté par l'empereur même, apparemment Constantin Porphyrogenète. Siméon avoit toutes les commodités nécessaires pour un si grand dessein; entre autres de grands biens, pour ne manquer ni de livres ni de copistes. Mais il ne se contenta pas de rassembler les vies originales; il en changea le style & les refit pour la plupart, les trouvant trop simples & trop éloignées du goût de son siécle, qui n'étoit pas celui du vrai & du naturel, mais du brillant & du merveilleux. Ainsi rapportant les actes des martyrs, il ne les donne pas dans leur premiére simplicité, mais il les abrége ou les amplifie: il fait dire aux saints, non pas ce qu'ils ont dit en effet, mais ce qu'il juge qu'ils devoient dire, & retranche souvent des paroles importantes. On en peut voir la différence en plusieurs actes dont les originaux ont été retrouvés de nos jours, comme ceux des martyrs Tharaque, Probus & Andronic.

Ap. Sur. 11. Octob. Ruinar. act. sinc.
Sup. liv. IX. n. 1. 2. &c.

Siméon ne s'est pas contenté de changer le style des actes; il y a souvent ajouté des miracles & d'autres faits qu'il a crus édifians, soit qu'il les ait inventés, ou pris d'ailleurs. Nous en avons un exemple dans l'histoire de S. Demétrius de Thessalonique, en la comparant avec celles qu'Anastase le bibliothécaire & Photius en avoient données dans le siécle précédent. Ainsi comme il est difficile de démêler ce que Métaphraste a ajouté du sien aux vies qui ont passé par ses mains, elles sont toutes suspectes aux habiles critiques; & on ne peut s'y fier, qu'autant qu'elles sont appuyées par d'autres monumens plus certains. Or il a recueilli un très-grand nombre de vies; & comme il étoit devenu très-célèbre par cet ouvrage, on lui a encore attribué plusieurs autres vies auxquelles il n'avoit point travaillé. C'est de cet ouvrage que lui est venu le nom de Métaphraste, qui signifie traducteur, mais avec plus d'étendue, & comprend aussi la glose & la paraphrase.

Ap. Sur. 8. Octob. Mabill. to. 1. Analect. p. 65. Phot. bibl. c. 255. V. Tillem. to. V. p. 149.

XXXII. Fin de Romain Lecapène.

Romain Lecapène, qui avoit pris tant de soin de faire rap-

AN. 944. Annon. post. Theoph. p. 270. 271.

Luitpr. IV. c. 9.

p. 259. n. 27.

Cang. fam. Byz.

porter cette image, ne la vit pas long-tems à Constantinople; car la même année 944, l'indiction troisiéme étant commencée le vingtiéme de Décembre, l'empereur Etienne son fils ne pouvant souffrir sa sévérité, le fit enlever du palais & emmener dans l'isle Proté, où on lui coupa les cheveux, & on l'obligea à prendre la vie monastique, tout vieux & infirme qu'il étoit. Il avoit régné vingt-six ans. On loue sa charité pour les pauvres, dont on rapporte des exemples remarquables : il avoit grande confiance aux moines, & fonda des monastéres. Mais ses bonnes œuvres sont obscurcies par son ingratitude envers l'empereur Constantin son gendre, & l'intrusion irréguliére de son fils Théophylacte sur le siége de Constantinople. Outre qu'on l'accusoit de mauvais commerce avec l'impératrice Zoé, mere de Constantin, & qu'il laissa un bâtard nommé Basile d'une concubine Bulgare.

Isa. I. 2. Anon. in Rom. n. 50. 51. p. 269.

Romain fut vengé peu de tems après de ses deux fils Etienne & Constantin. Car l'empereur Constantin Porphyrogenète, averti qu'ils avoient aussi conspiré contre lui; & jugeant bien qu'ils l'épargneroient moins qu'ils n'avoient épargné leur pere, les fit arrêter le vingt-septiéme de Janvier suivant, l'an 945, comme ils étoient à table avec lui. Ils furent emmenés en exil dans les isles voisines, & on leur fit couper les cheveux comme à des clercs. Peu de tems après, ayant obtenu permission d'aller voir leur pere, ils vinrent à l'isle Proté; & le voyant revêtu de l'habit monastique, ils furent sensiblement touchés. Le vieillard pleura, & dit ces paroles de l'écriture : J'ai engendré & élevé des enfans, & ils m'ont méprisé. Il fut consolé dans son exil par deux moines de grand mérite, Sergius & Polyeucte. Celui-ci fut depuis patriarche : Sergius étoit neveu du fameux Photius; mais plus illustre par sa vertu que par sa naissance, & sa science n'étoit pas moindre que sa vertu. Il avoit un grand discernement, une grande fermeté, beaucoup d'agrément dans ses maniéres & dans ses discours, & une grande humilité. Romain étant encore empereur, l'avoit toujours auprès de lui, & l'honoroit comme son pere spirituel.

n. 3. p. 272.

n. 4.

Constantin son fils ayant voulu se révolter dans son exil, tua celui qui commandoit ses gardes, & fut tué lui-même. Ce que Romain ayant vu en songe le même jour, il envoya à tous les monastéres & à toutes les laures jusques à Jérusalem & à Rome; & ayant assemblé trois cens moines au

lieu où il étoit, le jeudi saint il se présenta dans l'église, sans tunique & sans manteau, lorsque le prêtre alloit faire l'élévation du pain sacré. Il tenoit un papier où étoient écrits tous ses péchés, & les déclara devant tout le monde. Les moines criérent *Kyrie eleison* en versant des larmes, & Romain leur demanda l'absolution, s'inclinant à chacun d'eux. Ils la lui donnérent, il communia; & comme ils alloient se mettre à table, il donna à un petit garçon une corde & un fouet dont il lui frappoit les pieds, en disant : Entre, mauvais vieillard; & il s'assit après tous les autres, pleurant & gémissant. Il envoya sa confession cachetée aux autres caloyers ou moines, particuliérement à Dermocaïte abbé du Mont-Olympe, avec deux cens livres d'or. Celui-ci fit jeûner tous ses moines pendant deux semaines, après lesquelles on prétend qu'il eut une révélation que les péchés de Romain étoient effacés, & qu'ouvrant sa confession, il ne trouva qu'un papier blanc. Il le montra à tous les moines, qui envoyérent à Romain une absolution par écrit, & elle fut enterrée avec lui.

Nonobstant cette pénitence, Romain ne laissa pas de consentir à une conjuration que forma le patriarche Théophylacte son fils, avec quelques autres, pour le rétablir dans le palais. Mais la conjuration fut découverte, & les coupables punis. Enfin le vieux Romain mourut le quinziéme de Juin, indiction sixiéme, qui est l'an 948, dans l'isle Proté, lieu de son exil. Constantin Porphyrogenète régnoit seul depuis trois ans, c'est-à-dire, depuis qu'il eut fait arrêter Etienne & Constantin, & il régna encore onze ans.

XXXIII. Turcs convertis. *Cedr. to. 2. p. 636.*

Vers ce tems-là un capitaine Turc nommé Boulosoudes, ou plutôt Boulogoudes, vint à Constantinople; & feignant d'embrasser la foi chrétienne, fut baptisé & levé des fonts par l'empereur Constantin, qui lui donna la dignité de patrice & de grands biens, après quoi il retourna chez lui. Peu de tems après, un autre capitaine Turc nommé Gylas, vint à Constantinople, se fit baptiser, & reçut les mêmes honneurs & les mêmes bienfaits. Il emmena avec lui un moine nommé Hiérothée, qui étoit en réputation de piété, & que le patriarche Théophylacte avoit ordonné évêque pour la Turquie, où étant arrivé il convertit plusieurs infidèles. Gylas persévéra dans la foi : il ne fit plus de courses sur les Romains, il prenoit soin des chrétiens captifs, il

les rachetoit & les mettoit en liberté. Mais Boulogoudes apostasia, attaqua souvent les Romains & les Francs, qui le prirent; & le roi Otton le fit pendre.

L'émir de Tarse marchant contre les Romains, envoya des troupes fourrager à une bourgade, où un prêtre nommé Thémel célébroit le saint sacrifice. Voyant approcher les Sarrasins, il quitta l'autel, & revêtu comme il étoit, prit à ses mains le marteau qui sert aux Grecs de cloches, & s'en servit si bien, qu'il blessa plusieurs des ennemis, en tua quelques-uns, & mis les autres en fuite. Il fut interdit par son évêque; & ne pouvant obtenir l'absolution de cette censure, il passa chez les Sarrasins, abjura le christianisme, & fit avec eux des courses en Cappadoce & dans les provinces voisines, jusques à celle d'Asie proprement dite, & commit des maux incroyables.

XXXIV.
S. Luc le jeune.
Boll. 7. Febr. to. 4. p. 83.
Combe. auct. t. 2. p. 969.

C'est le tems de S. Luc le jeune, solitaire fameux en Grèce. Ses parens, originaires de l'isle d'Egine, passérent dans la terre-ferme pour se garantir des incursions des Arabes; & il naquit en Thessalie vers l'an 890. Dès l'enfance il pratiqua l'abstinence & le jeûne, ne mangeant ni chair, ni œufs, ni fromage, vivant ordinairement de pain d'orge & de légumes, & ne buvant que de l'eau. Son pere l'occupant à garder un troupeau, il donnoit aux pauvres sa nourriture & ses habits, ensorte qu'il revenoit quelquefois au logis tout nud. Il entra d'abord dans un monastére à Athènes, & y prit le petit habit; mais sa mere l'en retira, & lui permit ensuite de vivre en solitude plus près d'elle sur le mont de S. Joannice, & il s'y établit à l'âge de 18 ans. Ce fut-là qu'il reçut le grand habit monastique, de deux moines vénérables qui alloient à Rome en députation, & qu'il logea en passant: car il exerçoit volontiers l'hospitalité. Il augmenta ensuite ses jeûnes & ses autres exercices de piété, & reçut le don des miracles & de prophétie; ensorte qu'il prédit l'incursion des Bulgares, qui ravagérent quelque tems après tout le pays.

Il dit un jour à ceux qui étoient avec lui : Il nous vient un homme qui porte un pesant fardeau & qui souffre beaucoup : puis il se retira sur la montagne. Incontinent après vint un homme seul qui ne portoit rien, & demandoit Luc, disant avoir besoin de son secours. Il attendit sept jours, après lesquels le saint homme parut, & le regardant de travers, lui dit d'un ton rude : Qu'as-tu à faire dans ce désert ? pour-

quoi laiſſes-tu les paſteurs de l'égliſe, pour venir chercher des hommes ruſtiques & ignorans? Comment oſes-tu paroître, étant chargé de ſi grands crimes? Déclare publiquement le meurtre que tu as commis, afin que Dieu te pardonne. Le pécheur effrayé dit: Homme de Dieu, pourquoi me demandez-vous ce que vous ſçavez déja, quoique je l'aie fait en ſecret? mais pour vous obéir je dirai tout. Alors il déclara toutes les circonſtances de ſon crime, & ſe jetta aux pieds du ſaint, le priant de ne le pas dédaigner. Luc le releva, lui donna les avis & les règles qu'il crut convenables: lui ordonnant entre autres choſes, d'aller à la ſépulture du mort y répandre beaucoup de larmes, lui faire célébrer honorablement le ſervice du troiſiéme, du neuviéme & du quarantiéme jour, y faire s'il pouvoit au moins trois mille génuflexions, ſur-tout de pleurer ſon péché tout le reſte de ſa vie, & l'avoir toujours devant les yeux. Nous avons vu dans le huitiéme concile que les pécheurs s'adreſſoient à des moines, pour leur demander le remède de leurs péchés; mais ces pénitences, impoſées par des laïcs, n'étoient que des préparations à l'abſolution ſacramentelle. Auſſi Luc marque-t-il d'abord à ce meurtrier qu'il devoit s'adreſſer aux prêtres.

Seſſ. 9. Sup. liv. L. n. 42.

Après qu'il eut paſſé ſept ans au déſert de S. Joannice, il fut obligé de quitter le pays avec tous les autres habitans, par la crainte des Bulgares, qui ſous leur roi Siméon vinrent le ravager vers l'an 915. Luc ſe retira dans une iſle où les barbares étant encore paſſés, il s'en ſauva à la nage, & vint à Corinthe. Là le deſir de lire l'écriture ſainte le fit aller à l'école avec les enfans, quoiqu'il eût de la barbe & fût âgé d'environ vingt-cinq ans; mais les mauvaiſes mœurs des écoliers le dégoûtérent bientôt de l'étude, & il ſe mit auprès d'un ſtylite qu'il ſervit dix ans, pêchant pour lui, portant du bois & lui faiſant ſa cuiſine. La paix étant rétablie ſous Pierre roi des Bulgares, Luc revint au mont S. Joannice. Ayant appris que l'archevêque de Corinthe paſſoit par-là, il alla le trouver, & lui porta des herbes de ſon jardin. L'archevêque s'étant informé qui il étoit, voulut voir ſa cellule; & fort édifié de ſa maniére de vivre, il lui fit donner une certaine quantité d'or. Le ſaint homme le refuſa, diſant: Seigneur, je n'ai point beſoin d'or, mais ſeulement de priéres & d'inſtruction. Toutefois voyant le prélat affligé de ſon refus, il prit une piéce d'or. Puis il lui dit avec une grande

humilité : Seigneur, nous autres que nos péchés ont réduits à demeurer dans les déserts & dans les montagnes, comment pouvons-nous participer aux mystéres terribles sans avoir de prêtres? L'archevêque répondit : Il faut avoir un prêtre autant qu'il se peut. S'il est absolument impossible, il faut mettre le vase des présanctifiés sur la sainte table, si c'est dans un oratoire; si c'est dans une cellule, sur un banc très-propre. Ensuite ayant déplié le voile, vous mettrez dessus les saintes particules. Vous ferez brûler de l'encens; puis vous chanterez les pseaumes des Typiques, ou le Trisagion, avec le symbole de la foi. Après avoir fait trois grandes génuflexions, vous joindrez les mains, & vous prendrez avec la bouche le corps de Jesus-Christ en disant *Amen*. Au lieu du précieux sang, vous boirez du vin dans une coupe qui ne servira à aucun autre usage. Vous renfermerez avec le voile les autres particules dans le vase, & vous prendrez bien garde qu'il n'en tombe pas le moindre fragment, qui puisse être foulé aux pieds.

Luc fut encore obligé de changer quelquefois de demeure : mais enfin il se fixa dans l'Attique en un lieu nommé Soterion, c'est-à-dire salutaire, & par abrégé Stérion, où il y avoit une fontaine & du bois qu'il défricha, & en fit un jardin agréable; mais il en éloigna sa cellule, afin d'être plus caché. Ce fut là qu'il mourut saintement vers l'an 946, & y fut enterré. On changea sa cellule en oratoire, & il s'y fit quantité de miracles, comme il en avoit fait plusieurs de son vivant. L'église Grecque l'honore le septiéme de Février, & le nomme S. Luc le jeune; non par rapport à l'évangéliste, mais pour le distinguer d'un autre Luc abbé en Sicile près le mont Ethna, plus ancien au moins d'un siécle.

XXXV.
Artaud rétabli à Reims.

En France l'archevêché de Reims étoit toujours disputé par Hugues & Artaud, & l'un ou l'autre prenoit le dessus, selon que le prince qui le soutenoit étoit plus puissant. Car cette affaire regardoit autant l'état que l'église, à cause des grands biens de cet archevêché, & de sa situation aux frontiéres de France & de Lorraine. Le comte Hebert, pere de l'archevêque Hugues, mourut l'an 943; & le roi Louis reçut en ses bonnes graces les enfans de ce comte, à la priére de Hugues comte de Paris, leur oncle maternel. Le premier qui se réconcilia avec le roi fut l'archevêque Hugues; & le roi consentit qu'il gardât le siége de Reims, à condition de

Frod. Chr. 943. & hist. IV. c. 30.

rendre à Artaud les abbayes qu'il avoit laissées, & de lui procurer un autre évêché. On devoit aussi rendre à ses freres les fiefs qu'ils tenoient de l'église de Reims. Ainsi l'archevêque Hugues demeura pour lors en possession.

Mais l'année suivante 944, les enfans de Hebert se brouillérent de nouveau avec le roi Louis, qui fit piller par ses vassaux les terres de l'église de Reims. En 945 il vint assiéger la ville, amenant l'archevêque Artaud. Enfin, par la *c. 31.* médiation du comte de Paris, le roi convint de lever le siége, à condition que l'archevêque Hugues se représenteroit à un parlement, pour rendre compte au roi de tout ce qu'il lui demandoit. Le roi Louis fut ensuite pris par les Normands, qui le tinrent près d'un an prisonnier, de concert avec le comte de Paris. Etant délivré en 946, il fit venir à son secours Otton roi de Germanie, dont il avoit épousé la sœur Gerberge, & ils assiégérent ensemble la ville de Reims. L'ar- *c. 32.* chevêque Hugues vit bien qu'il ne pouvoit résister ; & ses amis lui représentérent que, s'il laissoit forcer la ville, on ne pourroit empêcher les rois de lui faire arracher les yeux. Il se rendit donc après trois jours de siége, à condition de *c. 33.* sortir sain & sauf, avec ceux qui voudroient le suivre. Alors les rois entrérent dans Reims, & Artaud fut remis dans son siége par deux archevêques, Robert de Trèves & Fridéric de Mayence, qui le tenoient par les deux mains.

L'archevêque Hugues se retira à Mouson, & tenta inutilement l'année suivante de reprendre Reims avec le secours du comte de Paris. Mais Derolde évêque d'Amiens étant mort, il ordonna à sa place un clerc de Soissons nommé Tetbauld. La même année 947, les deux rois Louis & Otton tinrent un parlement, où l'affaire des archevêques de Reims fut examinée par les évêques. Hugues y produisit de pré- *Libell. Artald. p. 630. B.* tendues lettres d'Artaud au pape, portant qu'il renonçoit à l'archevêché ; mais Artaud protesta qu'il ne les avoit jamais dictées ni souscrites. On ne put terminer l'affaire en cette assemblée, parce que ce n'étoit pas un concile, & on en indiqua un pour la mi-Novembre. Cependant on ordonna qu'Artaud demeureroit en possession du siége de Reims, & on permit à Hugues de demeurer à Mouson. Le concile se tint *Frod. c. 34. t. 9. conc. p. 622.* à Verdun : Robert archevêque de Trèves y présida, avec Artaud & Odolric archevêque d'Aix réfugié à Reims : les évêques étoient Adalberon de Metz, Gossin de Toul, Hildebalde de

Munster, & Israël évêque dans la grande Bretagne; c'étoit sept en tout. Brunon abbé, frere du roi Otton, & deux autres abbés y assistérent. L'archevêque Hugues cité à ce concile par deux évêques, n'y ayant pas voulu venir, on confirma à Artaud la possession du siége de Reims; & on indiqua un autre concile pour le treiziéme de Janvier.

Il se tint à saint Pierre près de Mouson, par Robert archevêque de Trèves, avec les évêques de sa province, & quelques-uns de celle de Reims. L'archevêque Hugues vint lui parler, sans vouloir entrer dans le concile; mais il envoya aux évêques de prétendues lettres du pape Agapit, par un de ses clercs qui les avoit apportées de Rome. Elles contenoient seulement un ordre de rendre à Hugues le siége de Reims, & ne parurent point conformes aux canons. Les évêques ayant pris le conseil des abbés & des autres habiles gens qui étoient au concile, répondirent qu'ils avoient un autre ordre du pape apporté par Frideric archevêque de Mayence, & reçu par Robert de Trèves en présence des rois & des évêques de Gaule & de Germanie; & qu'ils l'avoient déja en partie exécuté. Il n'est donc pas raisonnable, ajoutérent-ils, d'avoir plus d'égard à des lettres surprises par l'adversaire d'Artaud, & il faut achever la procédure canonique que nous avons commencée. On fit lire le canon dix-neuviéme du concile de Carthage touchant l'accusateur & l'accusé; & en conséquence on jugea qu'Artaud devoit conserver la communion ecclésiastique & la possession du siége de Reims: mais que Hugues, qui étant appellé à deux conciles avoit refusé d'y venir, devoit être privé de la communion & du gouvernement de l'église de Reims, jusques à ce qu'il vînt se justifier devant un concile général, qui étoit indiqué au premier jour d'Août. Les évêques firent écrire en leur présence le canon du concile de Carthage, y ajoutant leur décret, & l'envoyérent à Hugues. Il renvoya le lendemain ce papier à Robert: lui mandant seulement de bouche, qu'il n'obéiroit point à leur jugement.

Elbell. An. p. 631. Papebr. Conat.

L'archevêque Artaud envoya aussi ses plaintes à Rome par des ambassadeurs du roi Otton. Ils trouvérent Agapit II sur le saint siége. Car Etienne VIII mourut en 943, après l'avoir tenu trois ans & quatre mois; & Martin II lui succéda. Pendant trois ans & demi que dura son pontificat, il ne s'appliqua qu'aux devoirs de la religion, à réparer les églises &

à assister les pauvres. Il mourut en 946, & eut pour successeur Agapit, qui tint le saint siége neuf ans & sept mois.

An. 948. *Frod. Chr.*

XXXVI. Concile d'Ingelheim.

Ce pape envoya au roi Otton pour légat Marin évêque de Polymarthe ou Bomarzo en Toscane, afin d'assembler un concile général : & il y appella par ses lettres quelques évêques de Gaule & de Germanie. Le concile se tint à Ingelheim dans l'église de saint Remi, le septiéme de Juin 948, indiction sixiéme, en présence des deux rois Otton & Louis. Le légat Marin y présidoit, & il y avoit trente-deux évêques lui compris ; sçavoir cinq archevêques, Vicfrede de Cologne, Frideric de Mayence, Robert de Trèves, Artaud de Reims, Adaldague de Hambourg; & vingt-six évêques, dont les plus connus sont saint Udalric d'Ausbourg & Adalberon de Metz, la plupart étoient d'au-delà du Rhin. Il y avoit bon nombre d'abbés, de chanoines & de moines. Le légat lut la lettre de sa commission où le pape lui donnoit toute son autorité, & à laquelle les rois, les évêques & tous les assistans déclarérent qu'ils étoient prêts d'obéir.

t.9.p.623. Fr. c.35.

Ensuite le roi Louis se leva d'auprès du roi Otton, & de son consentement proposa sa plainte au concile contre Hugues comte de Paris, disant : J'ai été appellé d'Angleterre par les députés de Hugues & des autres seigneurs de France, pour prendre possession du royaume qui m'étoit échu par la mort de mon pere. J'ai été reconnu & sacré roi par les suffrages & les acclamations de tous les seigneurs & de toute la noblesse de France. Hugues toutefois m'a chassé, m'a pris frauduleusement, & m'a retenu prisonnier un an entier : & je n'ai pu obtenir ma liberté, qu'en lui laissant la ville de Laon, qui restoit seule à la reine Gerberge pour y tenir sa cour avec mes serviteurs. Si on prétend que j'aie commis quelque crime qui méritât un tel traitement, je suis prêt à m'en purger au jugement du concile, & suivant l'ordre du roi Otton, ou par le combat singulier.

Après que le roi Louis eut fait sa plainte, l'archevêque Artaud se leva, & fit lire la sienne en forme de lettre adressée au légat Marin & à tout le concile. Il y déduit tout au long ce qui s'étoit passé touchant l'archevêché de Reims, depuis la mort d'Hervé & l'ordination de Seulfe : l'intrusion de Hugues, son ordination, son expulsion, la persécution qu'Artaud avoit soufferte, jusqu'à être réduit à vivre vagabond & se cacher dans les bois, parce qu'il ne vouloit pas

p.627. Sup. liv. LIV. n. 57.

AN. 948. renoncer à ſon ſiége & rendre ſon pallium. Enfin il rapportoit ce qui s'étoit fait aux deux conciles de Verdun & de Mouſon. Après que ce libelle eut été lu & expliqué en langue Tudeſque en faveur des rois, Sigebolde diacre de l'archevêque Hugues entra dans le concile avec des lettres qu'il avoit apportées de Rome, & déja préſentées au concile de Mouſon : diſant qu'il les avoit reçues à Rome du légat Marin qui étoit préſent. Marin montra les lettres que Sigebolde avoit portées à Rome, & les fit lire devant le concile. Elles contenoient que Gui évêque de Soiſſons, Hildegaire de Beauvais, Raoul de Laon & les autres évêques de la province de Reims, les avoient envoyées pour demander au pape le rétabliſſement de Hugues & l'expulſion d'Artaud. Mais Raoul de Laon qui étoit nommé dans cette lettre & Fulbert de Cambrai ſoutinrent, que juſques-là ils ne l'avoient jamais vue, ni conſenti à l'envoyer à Rome. Sigebolde ne put leur répondre rien de ſolide, quoiqu'il criât beaucoup & les chargeât de calomnies. Sur quoi le légat Marin demanda qu'il fût jugé canoniquement. Après qu'il eut été convaincu d'avoir avancé des fauſſetés, on lut les canons contre les calomniateurs, & le concile jugea qu'il devoit être dépoſé du diaconat, & envoyé en exil. Au contraire Artaud, qui s'étoit préſenté à tous les conciles ſans jamais fuir le jugement, fut maintenu dans la poſſeſſion de l'archevêché de Reims.

p. 631.

Le ſecond jour du concile, Robert archevêque de Trèves demanda que l'on jugeât l'uſurpateur du ſiége de Reims, & le légat Marin l'ordonna. On lut les canons & les décrets des papes, en vertu deſquels Hugues fut excommunié. On traita pendant les jours ſuivans pluſieurs articles de diſcipline, & on dreſſa dix canons.

c. 1. Il eſt défendu, ſuivant le concile de Tolède, d'attaquer la puiſſance royale à force ouverte ou en trahiſon. C'eſt pourquoi Hugues, c'eſt le comte de Paris, ſera excommunié, pour avoir attaqué les états du roi Louis, s'il ne ſe ſoumet au jugement d'un concile. Artaud archevêque de Reims a été canoniquement rétabli dans ſon ſiége, dont il avoit été
c. 2. chaſſé. Hugues qui l'avoit uſurpé, a été excommunié ; & ceux qui l'ont ordonné ou qu'il a ordonnés feront auſſi excommuniés, s'ils ne viennent faire ſatisfaction au concile qui ſe
c. 3. tiendra à Trèves le ſixiéme de Septembre. Le comte Hugues

est encore menacé d'excommunication, pour avoir chassé de son siége Raoul évêque de Laon, parce qu'il étoit fidèle au roi Louis. AN. 948.

On renouvelle les défenses aux laïcs, c'est-à-dire, aux patrons, de mettre des prêtres dans les églises, ou de les en ôter, sans la permission de l'évêque. Souvent il y avoit de la simonie, & cet abus régnoit principalement au-delà du Rhin. Défense aux laïcs de se rien attribuer des oblations des fidèles, ni des dîmes; & la connoissance n'en appartient pas aux juges séculiers, mais au concile. On fêtera la semaine entiére à Pâques, & à la Pentecôte le lundi, le mardi & le mercredi. On jeûnera la grande litanie, c'est-à-dire le jour de saint Marc, comme les Rogations. On les jeûnoit donc encore. c. 4. c. 8. c. 9. c. 6.

XXXVII. Concile de Trèves.

Fr. Chr. & hist. 4. c. 36. to. 9. conc. p. 632.

L'archevêque Artaud se rendit à Trèves pour le concile, avec Gui évêque de Soissons, Raoul de Laon & Vicfred de Térouenne. Ils trouvérent le légat Marin qui les y attendoit avec Robert archevêque de Trèves, mais point d'évêques de Lorraine ni de Germanie. Quand ils furent assemblés, le légat demanda aux évêques de France, comment, depuis le concile d'Ingelheim, le comte de Paris s'étoit conduit à leur égard & à l'égard du roi Louis. Ils répondirent qu'il leur avoit encore fait beaucoup de maux & à leurs églises. Le légat demanda si on avoit rendu au comte ses lettres de citation. Artaud répondit, qu'encore qu'il y en eût eu d'interceptées, il avoit été suffisamment appellé, tant par lettres que de vive voix. On demanda s'il y avoit quelque député de sa part; & comme il ne s'en trouva point, on ordonna d'attendre jusqu'au lendemain.

Le lendemain il ne se trouva personne pour lui; & tous, tant les clercs que les seigneurs laïcs, crioient qu'il le falloit excommunier: mais les évêques donnérent encore un délai de trois jours. On parla des évêques qui étant appellés n'étoient pas encore venus, & de ceux qui avoient eu part à l'ordination de l'archevêque Hugues. Gui de Soissons se prosterna devant le légat Marin & l'archevêque Artaud, se déclarant coupable; mais les deux archevêques Robert & Artaud intercédérent pour lui auprès du légat, & il fut absous. On trouva que Vicfred de Térouenne n'avoit point eu de part à cette ordination. Un prêtre, député de Transmar évêque de Noyon, déclara qu'il n'avoit pu venir à ce concile, parce

AN. 948. qu'il étoit griévement malade ; & les évêques de France qui étoient présens en rendirent témoignage.

Fr. c. 37. Enfin le troisiéme jour, sur les pressantes instances de Ludolfe chapelain & député du roi Otton, Hugues comte de Paris fut excommunié ; mais seulement jusques à ce qu'il vînt à résipiscence, & qu'il fît satisfaction en présence du légat ou des évêques qu'il avoit offensés : sinon, il devoit aller à Rome demander son absolution. On excommunia aussi deux prétendus évêques ordonnés par l'archevêque Hugues, sçavoir Tetbauld d'Amiens & Yves de Senlis. On excommunia un clerc de Laon, accusé par son évêque d'avoir fait entrer dans l'église Tetbauld excommunié. Le légat Marin fit expédier des lettres pour citer Hildegaire évêque de Beauvais à comparoître devant lui, ou aller à Rome rendre compte de l'ordination de ces deux prétendus évêques, à laquelle il avoit assisté. On cita aussi Hébert frere de l'archevêque Hugues, pour venir à satisfaction des maux qu'il faisoit aux évêques. C'est ce qui fut fait au concile de Trèves. Les évêques s'en retournérent chez eux, & le chapelain Ludolfe mena le légat au roi Otton son maître. Il consacra l'église de Fulde rebâtie de neuf, après avoir été brûlée l'an 937 ; & quand l'hyver fut passé, il retourna à Rome. A son retour l'an 949, le pape Agapit tint un concile à S. Pierre, où il confirma la condamnation de l'archevêque Hugues, prononcée au concile d'Ingelheim, & excommunia le prince Hugues son oncle, jusqu'à ce qu'il satisfît au roi Louis.

Regin. cont. Herm. Frod. Chr. 949.

XXXVIII. S. Mayeul abbé de Clugni.

Elog. sæc. 5. Acta B. p. 322. p. 762. Boll. 11. Mai. to. 13. p. 657.

Cependant Aimard abbé de Clugni ayant perdu la vue, prit pour coadjuteur Mayeul né à Avignon vers l'an 906. Poucher son pere étoit de la premiére noblesse, & si riche, qu'il donna au monastére de Clugni vingt terres avec les églises qui en dépendoient, situées dans les diocèses de Riès, d'Apt, d'Aix & de Sisteron. Mayeul étoit encore jeune quand il perdit son pere & sa mere ; & ses terres ayant été ravagées par les barbares, il fut obligé de quitter son pays, & d'aller en Bourgogne, où il se retira à Mâcon. Ces barbares étoient les Sarrasins & les Hongrois ; mais principalement les Sarrasins, qui de leur forteresse de Frassinet faisoient des courses dans tous les pays voisins. Le jeune Mayeul fut reçu à Mâcon par un seigneur de ses parens ; & après quelque séjour, l'évêque nommé Bernon connoissant son beau naturel, le mit entre ses chanoines, & lui recomman-

Sup. n. 6.

doit en secret de se conserver dans la pureté, comme il fit. Ayant appris qu'il y avoit à Lyon un docteur fameux, Antoine abbé de l'Isle-Barbe, il alla étudier sous lui, & y profita beaucoup pour les mœurs aussi-bien que pour la doctrine. Car Lyon étoit alors l'école la plus célèbre du pays, & on y étudioit sérieusement les arts libéraux & la philosophie.

AN. 948.

Mayeul en étant revenu, fut promu par tous les dégrés jusqu'au diaconat par l'évêque de Mâcon, qui le fit même archidiacre. Dans cette dignité il fit paroître principalement sa charité envers les pauvres, s'appliquant aussi à instruire les clercs qui venoient le trouver de divers lieux. Sa réputation devint telle, que l'archevêché de Besançon venant à vaquer, il fut élu par un commun consentement du prince, du clergé & du peuple; mais il le refusa constamment, & conçut même dès-lors la pensée de quitter le monde. Comme le monastére de Clugni est dans le voisinage de Mâcon, Mayeul y faisoit de fréquentes visites du tems de l'abbé Aimard, & y avoit souvent des entretiens spirituels avec les moines, qui de leur côté le souhaitoient pour confrere, comme un homme capable de les gouverner un jour. Celui qui contribua le plus à l'y attirer, fut Hildebrand prévôt du monastére, qui refusa deux fois d'en être abbé. Enfin vers l'an 943, Mayeul embrassa la vie monastique dans cette sainte communauté.

Il ne s'y distingua que par ses vertus, sur-tout l'obéissance & l'humilité. L'abbé le fit bibliothécaire & apocrisiaire. La premiére charge lui donnoit l'intendance des études, & il s'en servoit pour détourner les moines de la lecture des poëtes profanes, même de Virgile. La fonction d'apocrisiaire comprenoit la garde du trésor de l'église & des offrandes, & le soin des affaires du dehors. Mayeul fut envoyé à Rome en cette qualité; & pendant ce voyage étant à Yvrée, il guérit, par l'onction de l'huile sainte, le moine Heldric qui l'accompagnoit. Il avoit été des premiers de la cour du roi d'Italie; mais attiré par la réputation de Mayeul, il quitta sa femme, ses biens qui étoient grands, & sa charge, & vint se rendre moine à Clugni.

La sixiéme année depuis que Mayeul y fut entré, c'est-à-dire l'an 948, l'abbé Aimard se sentant vieux & aveugle, & craignant que ses infirmités ne fussent cause de quelque

An. 948.

relâchement dans l'obſervance, le déclara abbé, du conſentement de toute la communauté. Et afin que Mayeul ne pût s'en excuſer, il prit le conſeil de quelques évêques & de quelques abbés. Nous avons l'acte authentique qu'il en fit dreſſer, où il déclare qu'il lui donne le gouvernement du monaſtére de Clugni avec toutes les abbayes & les autres lieux qui en dépendent. Cet acte fut ſouſcrit par Mainbold évêque de Mâcon, & par deux autres évêques, par deux abbés, & par cent trente moines, ſoit de Clugni, ſoit des monaſtéres voiſins. Létolde comte de Mâcon, & avoué ou protecteur de l'abbaye de Clugni, donna ſes lettres d'approbation. Par cet acte Aimard prenoit plutôt Mayeul pour coadjuteur que pour ſucceſſeur; car on trouve Aimard nommé comme abbé dans pluſieurs chartes des années ſuivantes juſques en 964.

XXXIX. Turquetul abbé de Croiſland.

Vitæ ſæc. 5. Act. B. p. 507. ex Ing.

La même année 948 ſe tint un concile à Londres, où Turquetul fut fait abbé de Croiſland, pour rétablir ce monaſtére. Il étoit neveu du roi Edouard le vieux, fils d'Etelvard ſon frere, & naquit l'an 887. Le roi ſon oncle lui propoſa pluſieurs mariages avec des filles de ducs & de comtes, qu'il refuſa toutes pour l'amour de la continence : c'eſt pourquoi le roi jugeant qu'il ſerviroit utilement l'égliſe, le vouloit préférer à tous les autres pour remplir un des principaux ſiéges d'Angleterre. Il lui offrit l'évêché de Vincheſtre; mais Turquetul s'en déclarant indigne, le fit donner à Fridſtan ſon frere de lait. Le roi lui offrit encore l'évêché de Dorcheſtre, par le conſeil de l'archevêque Plegmond; mais il le refuſa avec la même fermeté, & le fit donner à Céolulfe ſon chapelain.

Le roi voyant donc que content de ſon patrimoine il étoit ſans ambition & ſans intérêt, le fit ſon chancelier, comme très-capable par ſa ſageſſe & ſa fidélité de régler toutes les affaires temporelles & ſpirituelles du royaume; & ce fut par ſon conſeil qu'en un même jour il donna à ſept égliſes des évêques, qui furent ſacrés enſemble par l'archevêque Plegmond. Après la mort d'Edouard, Turquetul continua de ſervir le roi Edelſtan ſon fils, & même à la guerre, où il montra une valeur ſinguliére; & toutefois il fut aſſez heureux pour ne tuer perſonne. Il ſervit de même le roi Edmond; & ce fut par ſon conſeil qu'il rappella S. Dunſtan:

Sup. l. LIV. n. 38.

car ce prêtre étoit l'ami intime & le confesseur du chancelier.

Le roi Edmond fut tué le vingt-sixiéme de Mai 946, après avoir régné six ans & demi, & eut pour successeur son frere Edrede, troisiéme fils du roi Edouard. La seconde année de son règne, il envoya le chancelier Turquetul à Yorck, pour maintenir dans son service la Northumbre, où il craignoit une révolte. Le chancelier logea en passant au monastère de Croisland, ruiné par les Normands plus de soixante & quinze ans auparavant. Toutefois il restoit encore cinq des anciens moines, dont deux s'étoient retirés en d'autres communautés ; les trois qui étoient demeurés à Croisland espéroient toujours que Dieu leur enverroit quelqu'un pour rétablir leur maison. Ils allérent donc au-devant du chancelier ; & comme le jour finissoit, ils le menérent d'abord faire sa priére au petit oratoire, qu'ils avoient dressé en un coin de leur église ruinée, lui montrérent les reliques de S. Gutlac, & lui contérent l'histoire de leur désolation, dont il fut sensiblement touché. Puis le menant à leur hospice, ils employérent toutes leurs provisions à le traiter lui & toute sa suite le mieux qu'il leur fut possible : le priant d'intercéder auprès du roi pour rétablir cette maison, suivant la volonté du roi Edelstan son frere. Le chancelier le promit, & d'y donner même du sien. Depuis ce jour il leur fut uni d'une affection fort tendre, & publioit par-tout leur charité.

Sup. n. 28.

Sup. liv. LI. 54.

Au retour d'Yorck, il y logea encore, & leur donna vingt livres d'argent : puis ayant rendu compte au roi du succès de son voyage, il l'entretint aussi de ce monastére, & lui fit promettre de le rétablir. Alors il déclara devant tout le monde qu'il vouloit s'y rendre moine lui-même. De quoi le roi fort surpris, lui représenta qu'étant déja avancé en âge, & ayant jusques-là vécu délicatement, il auroit de la peine à pratiquer une vie aussi austére : de plus, qu'il lui étoit nécessaire pour les affaires de son royaume. Le chancelier répondit : Seigneur, j'ai servi les rois vos freres & vous avec la fidélité que je devois, selon mon pouvoir ; permettez que je serve Dieu du moins en ma vieillesse. Tant que je vivrai, mes conseils ne vous manqueront jamais ; mais certainement je ne porterai plus les armes. Sa retraite étant résolue, il fit crier par les rues de Londres, que ceux à qui il devoit se trouvassent tel jour en tel lieu pour être payés ; & que s'il

AN. 948.

avoit fait tort à quelqu'un, il le répareroit au triple. Après avoir satisfait tout le monde, il donna au roi soixante terres dont il étoit seigneur, à la réserve de six voisines de Croisland, qu'il donna au monastére pour offrir à Dieu la dîme de ses biens.

Il vint à Croisland avec le roi, la veille de l'Assomption quatorziéme d'Août 948. Il fit avertir les deux anciens moines qui s'étoient retirés ailleurs, & qui étoient recommandables par leur science & leur vertu. Ils revinrent avec joie: & le jour de S. Barthelemi le chancelier Turquetul quitta l'habit séculier, & se revêtit du monastique au milieu des cinq anciens. Aussi-tôt le roi lui donna le bâton pastoral, & Cedulse évêque de Dorchestre, qui étoit le diocésain, lui donna la bénédiction abbatiale. Le même jour le nouvel abbé & les cinq anciens, qui faisoient toute la communauté, remirent le monastére entre les mains du roi, qui donna les ordres nécessaires pour rebâtir l'église & les lieux réguliers.

Ensuite le roi, l'abbé Turquetul & deux de ses moines allérent à Londres, où l'on tint un concile le jour de la Nativité de la Ste. Vierge, & là le roi donna solemnellement au nouvel abbé le monastére de Croisland, afin de lui en assurer la possession à l'avenir. L'acte de cette donation est de l'an 948, souscrit par les deux archevêques Vulstan d'Yorck & Odon de Cantorberi, & par quatre évêques & deux abbés, dont l'un est S. Dunstan. Turquetul ne voulut point rétablir l'ancien droit d'immunité ou d'asyle de ce monastére: pour ne point participer aux crimes de ceux qui viendroient y chercher l'impunité. Plusieurs hommes lettrés le suivirent dans sa retraite, & dix prirent l'habit monastique; les autres, craignant l'austérité de la régle, gardérent leur habit séculier, demeurant toutefois dans le monastére, car ils ne pouvoient se résoudre à quitter le saint abbé. Dans la suite, il leur donna un logement séparé avec une chapelle, où ils faisoient l'office du jour & de la nuit aux mêmes heures que les moines. Leur habit étoit uniforme & noir, mais ils n'observoient de la régle que la continence & l'obéissance. La plupart finirent leurs jours dans cette communauté.

to. 9. conc. p. 634.

XL. S. Adaldague archevêque de Brême.

Sup. Adam. lib. 2. c. 1.

En Saxe Adaldague ayant été choisi pour l'archevêché de Brême dès l'an 936, reçut le bâton pastoral du roi Otton, & le pallium du pape Léon VII; mais il fut ordonné comme ses prédécesseurs par l'archevêque de Mayence, parce que son

son siége n'avoit point encore de suffragans. Il commença par obtenir du roi la liberté & l'immunité de la ville de Brême, contre l'oppression des seigneurs ; ensuite il s'appliqua à la mission qu'il avoit reçue du saint siége comme ses prédécesseurs pour la conversion des infidèles. Son zèle fut appuyé par celui du roi Otton, auprès duquel il avoit un grand crédit ; ensorte qu'il le quittoit rarement, sans préjudice toutefois du service de son diocèse & de sa mission. AN. 948.

Les Danois s'étant révoltés contre Otton, ce prince leur fit la guerre avec avantage, & réduisit leur roi Harold à demander la paix, à condition de relever de lui son royaume, & de recevoir la religion chrétienne en Danemarck. Harold se fit aussi-tôt baptiser avec sa femme & son fils encore enfant, dont le roi Otton fut parrain. On rapporte aussi un miracle qui contribua à la conversion du roi Harold. Dans un festin où il étoit, il y eut contestation sur le culte des Dieux. Les Danois disoient que Jesus-Christ à la vérité étoit un Dieu, mais qu'il y en avoit de plus grands, parce qu'ils montroient aux hommes de plus grands prodiges. Un prêtre nommé Poppon, qui fut depuis évêque, soutint que Jesus-Christ étoit le seul Dieu avec le Pere & le Saint-Esprit. Le roi Harold lui demanda s'il vouloit donner en sa personne la preuve de cette créance. Il le promit, & le roi le fit garder. Le lendemain matin il fit rougir un fer très-pesant, & commanda à Poppon de le porter en témoignage de la foi chrétienne. Il le prit sans hésiter, après l'avoir béni, le porta autant que le roi voulut, puis montra à tout le monde sa main saine & entiére : le roi Harold ordonna qu'on rejetteroit les idoles, & qu'on n'adoreroit que Jesus-Christ. *Vitiq. lib. 3. p. 35. Ditm. lib. 2. p. 18.*

Alors le Jutland ou Danemack de deça la mer fut divisé en trois évêchés, soumis à l'archevêché de Hambourg ; mais le roi Otton les donnoit comme souverain du roi de Danemarck. Le pape Agapit confirma à l'église de Hambourg tous les priviléges accordés par ses prédécesseurs, & donna le pouvoir à l'archevêque Adaldague d'ordonner des évêques, tant pour le Danemarck que pour le reste du Nord. L'archevêque ordonna donc les premiers évêques pour les trois églises de Slesvic, de Rippen & d'Arhus ; & il leur recommanda les églises qui étoient au-delà de la mer Baltique en Finlande, en Zélande, en Schonen & en Suéde. C'étoit la douziéme année de son épiscopat, c'est-à-dire l'an 948 ; & de-

AN. 948.

puis cet établissement, la religion chrétienne fit de grands progrès dans tout le Nord.

XLI. Conversion des Sclaves.

Reg. con. 950. Sigeb. 950. Ad. 2. c. 3. Chr. Mss. ap. Mab. sac. 5. p. 574.

Vers le même tems, c'est-à-dire l'an 950, le roi Otton soumit Boleslas duc de Bohême après une guerre de quatorze ans : ce qui produisit la conversion de la plupart des Sclaves, qui promirent de payer tribut & de se faire chrétiens, & on bâtit chez eux plusieurs nouvelles églises, & plusieurs monastéres d'hommes & de femmes. Le pays fut divisé en dix-huit cantons, qui embrassérent tous la foi chrétienne, à la réserve de trois.

Hadumar abbé de Fulde étant allé à Rome en pélerinage, le pape Agapit apprit de lui le différend qui étoit entre Herold archevêque de Salsbourg & Gérard archevêque de Lorc ou Laureac ; dont chacun se prétendoit métropolitain de toute la Pannonie. Pour terminer cette querelle, le pape écrivit une lettre à Gérard, où il déclare que son église de Laureac a toujours été métropolitaine, & seulement pour les deux Pannonies, jusques aux incursions des Huns, qui ruinérent celle ville, & obligérent l'archevêque à transférer son siége : que depuis Arnon fut établi premier archevêque de Salsbourg ; mais que la tranquillité étant rétablie dans le pays, l'un & l'autre doit garder sa dignité : ensorte que l'archevêque de Salsbourg ait jurisdiction sur la Pannonie occidentale ; & celui de Lorc sur l'orientale, avec les pays des Avares, des Moraves & des Sclaves convertis ou à convertir : sous peine à l'archevêque de Salsbourg de perdre sa jurisdiction, s'il ne se soumet à ce jugement.

to. 9. conc. p. 618.

Mabil. act. sac. 5. p. 120. Vitiq. lib. 2. p. 24.

Cet abbé de Fulde Hadumar étoit fort considéré du roi Otton, & par son ordre il retint en prison dans son monastére Frideric archevêque de Mayence, coupable de conjuration. On crut que ce fut par ressentiment que lui & quelques autres évêques émurent en 946 une forte persécution contre les moines ; soutenant qu'il valoit mieux en avoir peu d'excellens, qu'un grand nombre de négligens. Ils attaquérent d'abord les petits monastéres, & vinrent ensuite aux grands. Plusieurs moines, sentant leur propre foiblesse, quittérent l'habit & leurs maisons ; mais cette entreprise n'eut pas de suite.

XLII. Concile d'Ausbourg.

Tom. 9. conc. p. 635.

Le même Frideric archevêque de Mayence présida à un concile que le roi Otton fit tenir à Ausbourg l'an 952, seiziéme de son règne, indiction dixiéme, le septiéme jour d'Août. Vingt-quatre évêques y assistérent tant de Germa-

nie que de Lombardie, dont Otton venoit de se rendre maître. Dès l'année 945, le roi Hugues abandonné des Italiens avoit cédé le royaume à son fils Lothaire, & s'étoit retiré en Provence où il mourut. Quatre ans après, c'est-à-dire l'an 650, Lothaire fut empoisonné, & Bérenger son compétiteur demeura maître de l'Italie. Mais Adelaïde veuve de Lothaire appella le roi Otton qui étoit aussi veuf, permettant de l'épouser. Il vint, il chassa Bérenger & son fils Adalbert, épousa Adelaïde, & joignit à ses états la Lombardie vers la fin de l'an 951, & c'est ainsi que les Allemands commencérent à régner en Italie. *Frod. Ch. Luitp. v. c. 13. &c. Chr. Cassin. lib. 1. c. 61.*

A la tête du concile d'Ausbourg, on voit quatre archevêques, Frideric de Mayence, Herold de Juvave ou Salsbourg, Manassès de Milan qui avoit tant d'évêchés, & Pierre de Ravenne. Entre les évêques, le plus illustre est S. Udalric de la ville même d'Ausbourg. *Sup. n. 16.* Le roi fut prié d'assister au concile, & y fut reçu avec l'honneur convenable. L'archevêque de Mayence se leva de son siége, & proposa ce qui avoit été résolu, priant le roi de l'appuyer de son autorité, & il le promit avec un grand zèle. On fit en ce concile onze canons, portant premiérement défense à tous les clercs, depuis l'évêque jusques au soudiacre, de se marier ou d'user de leurs femmes, sous peine de déposition; & à tous les clercs d'avoir chez eux des femmes sous-introduites: autrement, permis à l'évêque de faire fustiger & tondre la femme suspecte. Enfin ce concile veut que tous les clercs étant venus en âge de maturité, soient contraints, même malgré eux, à garder la continence. Défense aux évêques & aux clercs d'avoir des chiens ou des oiseaux pour la chasse, ou de jouer aux jeux de hazard. Les moines ne se mêleront point d'affaires, & ne sortiront point du cloître sans congé de l'abbé; & tous les monastéres seront sous la conduite de l'évêque diocésain: mais les évêques n'empêcheront pas les clercs d'embrasser la vie monastique. En ce concile on cite souvent les anciens canons. *c. 1. c. 11. c. 4. c. 11. c. 2. c. 3. c. 5. c. 6.*

C'étoit aussi un parlement où assistoient les seigneurs de tous les états du roi Otton. *Cont. Reg. an. 952.* Bérenger s'y trouva avec son fils, se reconnut vassal du roi, & fut renvoyé pour gouverner l'Italie; mais il continua d'y maltraiter les évêques & les seigneurs comme auparavant.

XLIII. S. Brunon ar-

L'année suivante 953, Brunon frere du roi Otton fut élu

chevêque de Cologne.
Vita. ap. Sur. 11. Oct. p. 785.
Mabil sæc. 5. p. 334.
Vita, c. 4.

archevêque de Cologne, & devint un des grands ornemens de l'église d'Allemagne. Dès l'âge de quatre ans il fut envoyé à Utrecht pour étudier sous la conduite de l'évêque Baudri. Après qu'il eut appris les premiers élémens de la grammaire, on lui fit lire le poëte Prudence, qu'il goûta merveilleusement; ensuite il parcourut tous les auteurs de la littérature Grecque & Latine. Ni les richesses, ni la foule de ceux qui l'environnoient, ne le détournérent point de l'étude; & il aimoit tellement ses livres, qu'il ne souffroit point qu'on les gâtât ou qu'on les maniât négligemment. Otton son frere étant devenu roi, le fit venir à sa cour, où il fut un modèle de doctrine & de vertu. Il renouvella l'étude des sept arts libéraux : il étudia les historiens, les orateurs, les poëtes & les philosophes avec les hommes les plus sçavans Grecs & Latins, leur servant quelquefois d'interprête : & le roi son frere étoit souvent témoin de leurs doctes entretiens. Israël évêque Ecossois, qui étoit un de ses maîtres, en parloit comme d'un saint; les Grecs qu'il faisoit venir pour l'instruire, l'admiroient, & rapportoient chez eux les merveilles de sa conduite.

Il étoit fort occupé à secourir les malheureux, qui sans cesse recouroient à lui, sans toutefois se détourner de ses études. Il composoit, il dictoit, il cultivoit l'élégance de la langue latine & l'inspiroit aux autres; mais sans faste & avec une gravité polie. Il s'appliquoit même après les repas à la lecture & à la méditation, & ménageoit très-soigneusement les matines. Il lisoit sérieusement jusques aux comédies; ne s'attachant qu'au style, & comptant pour rien la matiére. Comme la cour du roi son frere étoit ambulante, il faisoit porter avec lui sa bibliothèque, & gardoit sa tranquillité au milieu de cette agitation, s'occupant même dans les marches.
c. 8. Il étoit très-attentif aux divins offices; & voyant son frere Henri s'entretenir pendant la messe avec Conrad duc de Lorraine, il prédit que leur amitié produiroit de grands maux. Tout ce qu'il y avoit en ce tems-là d'évêques ou d'hommes pieux qui avoient quelque grand dessein pour la religion, regardoient Brunon comme leur appui, & ne croyoient pas leur autorité suffisante pour faire le bien, sans le secours de la sienne.

c. 9. Son premier gouvernement ecclésiastique fut la conduite de quelques monastéres, qu'il reçut étant encore fort jeune.

Il s'en servit pour les réduire à l'observance réguliére, partie de gré, partie de force ; & pour les rétablir dans leurs anciens priviléges par l'autorité du roi son frere : ne se réservant rien du revenu pour lui ou pour les siens, que ce que les supérieurs lui offrirent volontairement. Entre ces monastéres étoit celui de Loresheim, que le roi Henri avoit refusé à un seigneur qui le demandoit à contre-tems. Car dans la guerre que lui fit au commencement de son règne Gislebert duc de Lorraine, soutenu par le roi de France, un comte très-puissant, & qui lui avoit amené de grandes troupes de ses vassaux, voyant le roi abandonné de plusieurs des siens, crut qu'en une telle occasion il ne lui pourroit rien refuser. Il lui envoya donc demander l'abbaye de Loresheim, dont les grands revenus lui aideroient à entretenir ses troupes. Le roi dit qu'il lui feroit réponse de bouche : le comte accourut, croyant avoir obtenu ce qu'il demandoit. Le roi lui dit en présence de tout le monde : Les biens des monastéres ne sont pas destinés à entretenir des gens de guerre ; & d'ailleurs votre demande est plutôt une menace qu'une priére : c'est pourquoi je ne vous accorderai jamais ni cette grace ni aucune autre. Si vous voulez vous retirer avec ceux qui manquent à la fidélité qu'ils me doivent, retirez-vous au plutôt. Le comte chargé de confusion se jetta aux pieds du roi, reconnoissant la grandeur de sa faute.

Luitpr. IV. hist. c. 15.

Vicfrid archevêque de Cologne étant mort en 953, le clergé, les nobles, & tout le peuple s'accordérent à desirer que Brunon lui succédât. Sa jeunesse étoit balancée par la maturité de ses mœurs : l'éclat de sa naissance par l'humilité & la douceur : sa science par la sagesse & la modestie : ses richesses par sa libéralité. Il fut donc élu tout d'une voix ; mais on craignoit que cette place ne parût au-dessous d'un si grand prince. L'élection se fit, selon la coutume, avant que le prédécesseur fût enterré ; & on envoya au roi Otton quatre députés du clergé de la cathédrale & quatre laïcs, pour lui demander son consentement, qu'il accorda, & envoya aussitôt Brunon son frere à Cologne. Il y fut reçu avec une joie extrême, ordonné évêque & intronisé dans son siége. Le roi lui donna en même tems le gouvernement du royaume de Lothaire. Les premiers soins de l'archevêque Brunon furent d'établir l'union entre toutes les communautés qui dépendoient de son siége : retrancher la superfluité des habits &

AN. 953. *Chr. Frod. Vita c. 11.*

c. 12.

c. 19.

AN. 953.

la diversité des usages, & faire célébrer l'office divin avec toute la décence possible.

XLIV. Rathier évêque de Liége. *Floc. c. 21. Sup. n. 6. Mabil. sæc. 5. p. 479. Rath. episc. ad. Jo. pap.*

Cependant l'évêché de Liége vint à vaquer, & l'archevêque Brunon le donna à Rathier chassé de Verone, dont il faut reprendre l'histoire. Hugues roi d'Italie son persécuteur ayant été chassé en 945, il fut délivré de prison; puis arrêté de nouveau par Bérenger, alors maître de l'Italie, à la poursuite de Manassès archevêque de Milan. On le tint trois mois & demi en prison; puis on le mena à Verone, où Milon, qui avoit été intrus à sa place & ordonné évêque, le reçut par artifice, pour exclure Manassès, craignant qu'il ne rappellât le roi Hugues. Milon feignoit de reconnoître Rathier pour légitime évêque de Verone; mais en effet il lui donnoit tous les chagrins qu'il pouvoit, protégeant contre lui les clercs, les vassaux & les serfs de l'église: ensorte que Rathier ne pouvoit ni tenir de synode, ni assister au chapitre, ni rien ordonner, ni seulement parler de rien corriger; & étoit si méprisé, qu'un jour comme il faisoit une ordination, l'archidiacre & tout le clergé le laissérent seul, & s'en allérent dans une autre église. Enfin l'archevêque Manassès ordonna évêque de Verone un clerc de son diocèse d'Arles. Milon, qui étoit l'auteur de tous ces mauvais traitemens, feignoit cependant si bien d'être le protecteur de Rathier, que dans le royaume de Lombardie la plupart le regardoient comme son meilleur ami.

Rathier souffrit deux ans cette persécution, qui lui sembloit plus rude que celle du roi Hugues; mais il craignoit d'abandonner son troupeau comme un pasteur mercenaire. Enfin le roi Lothaire lui envoya dire, qu'il sortît de la ville pour céder la place à Manassès, qui vouloit envahir le siége de Verone, outre taut d'autres qu'il avoit déja. Le roi ajoutoit: Je vous avertis en ami de vous retirer, plutôt que de vous exposer à être mutilé ou tué par la trahison de Milon, ou tout au moins arrêté & emmené où vous ne voudriez pas. Rathier quitta donc Verone, & se retira en Provence chez un seigneur nommé Rostaing, dont il instruisit le fils, & composa pour lui une grammaire qu'il intitula *serva dorsum*; voulant dire qu'elle garantiroit les écoliers du fouet. Pour récompense de ce service, on donna à Rathier un évêché en Provence; mais il le quitta pour retourner à l'abbaye de Lobes vers l'an 941.

Folcuin. c. 20. c. 22.

c. 22.

Richer, qui étoit alors évêque de Liége, le reçut favora-

blement ; & quelque tems après, le roi Otton l'appella pour servir à l'instruction de Brunon son frere. Il fut regardé comme le premier des sçavans de cette cour, & Brunon crut lui avoir tant d'obligation de ses instructions, qu'après la mort de Farabert, il lui procura l'évêché de Liége en 953, vers le même tems qu'il fut lui-même ordonné archevêque de Cologne. Il crut que Rathier par sa doctrine & son éloquence seroit utile, non seulement à l'église de Liége, mais encore à plusieurs autres des environs. Outre qu'en ces quartiers-là il y avoit des évêques, qui s'appuyant trop sur la puissance temporelle, scandalisoient le peuple par leurs divisions. Il sembloit donc que Rathier seroit inviolablement attaché au prince par un tel bienfait, & que d'ailleurs sa vie irréprochable fermeroit la bouche à la médisance. Mais Rathier n'avoit pas le talent de se faire aimer. Son peuple le prit en aversion, & ne cessa de le persécuter. Enfin comme il célébroit magnifiquement la fête de Noël dans l'abbaye de Lobes, il s'éleva à Liége contre lui une conspiration si violente, que Brunon, bien qu'il eût toute l'autorité temporelle dans le pays, fut obligé de céder à la nécessité des affaires, & d'ôter Rathier de Liége, pour y mettre Baudri issu de la noblesse du pays. C'étoit l'an 956.

An. 955.

Vita Brun. 38. *Folc, c.* 25.

XLV. Ausbourg défendu par S. Udalric.

Regin. Contin. Herman. &c.

Vita S. Udalr. c. 10. *sæc.* 5. *act. Ben. p.* 436. *c.* 12.

Dès l'année 953, Liutolfe, fils du premier lit du roi Otton, s'étoit révolté contre lui, & avoit excité une guerre civile en Allemagne. Le plus grand effort fut en Baviére. Ausbourg fut pris & pillé ; mais S. Udalric qui en étoit évêque, quoique beaucoup plus foible que les rebelles, fut toujours fidèle au roi Otton ; & comme l'armée de ce prince & celle de son fils étoient en présence & prêtes d'en venir aux mains, ce prélat prenant avec lui Harbert évêque de Coire, négocia la paix entr'eux si heureusement, qu'il les mit d'accord l'an 954.

L'année suivante les Hongrois inondérent l'Allemagne avec une armée innombrable, & ravagérent tout le pays depuis le Danube jusques à la forêt noire. Ils assiégérent Ausbourg, qui n'avoit que des murailles basses sans tours ; mais le saint évêque avoit dedans un grand nombre de très-bonnes troupes de ses vassaux. Ils combattirent avec avantage devant une des portes de la ville, ayant avec eux l'évêque, qui sans autres armes que son étole, ne laissoit pas de s'exposer aux coups de pierre & de trait, dont toutefois il ne fut

AN. 955.

point blessé. Le combat fini, après avoir donné les ordres pour la défense de la ville, il passa la nuit en priéres, & excita les femmes pieuses à se partager en deux troupes; dont l'une feroit le tour de la ville en dedans, portant des croix & priant Dieu à haute voix; l'autre, prosternée sur le pavé de l'église, imploreroit le secours de la sainte Vierge. Il fit aussi apporter tous les enfans à la mamelle, & les fit étendre à terre autour de lui devant les autels, afin que par leurs cris ils priassent à leur maniére.

Après avoir pris un peu de repos, il célébra la messe au point du jour, donna la communion à tous les assistans, & les exhorta à ne mettre leur espérance qu'en Dieu. Le jour venu, comme les Hongrois étoient prêts à donner l'assaut, leur roi apprit que le roi Otton approchoit: ce qui l'obligea de quitter la ville pour aller à lui, espérant la prendre sans résistance après l'avoir défait. L'évêque Udalric, le comte Tietbalde son frere, & plusieurs autres, sortirent la nuit & s'allérent joindre au roi Otton, qui pour se préparer au combat se prosterna devant Dieu, se reconnoissant le plus coupable de tous, & fit vœu de fonder un évêché à Mersbourg si Dieu lui donnoit la victoire. S'étant relevé, il ouït la messe, & communia de la main du saint évêque son confesseur; puis il prit le bouclier & la sainte lance, marcha contre les ennemis, & les défit par la victoire la plus signalée qui eût encore été remportée sur eux. C'étoit le jour de S. Laurent dixiéme d'Août 955.

Ditmar. lib. 2. p. 17. Frod. Chron. an. 955.

XLV. Règle de vie de S. Udalric. *Vita c. 3. n. 13.*

Depuis la mort de Henri l'Oiseleur, S. Udalric s'étoit dispensé d'aller à la cour, & de mener ses troupes en personne au service du roi, s'étant déchargé de ce devoir sur Adalberon son neveu. Il se donnoit tout entier à ses fonctions spirituelles; & voici le réglement de sa vie. Il disoit tous les jours l'office avec le clergé de sa cathédrale, & de plus l'office de la Vierge, celui de la croix, & un troisiéme de tous les saints: outre plusieurs autres pseaumes, & le pseautier qu'il récitoit entier tous les jours autant qu'il pouvoit. Il disoit tous les jours une, deux ou trois messes, selon qu'il en avoit le tems.

Il gardoit toujours les observances monastiques, couchant sur une nate, ne portant point de linge, & ne mangeant point de chair, quoiqu'il en fit servir abondamment à ceux qui mangeoient avec lui. Le premier service de sa table étoit pour

pour la plus grande partie distribué aux pauvres : outre les invalides de toutes sortes, qu'il faisoit nourrir tous les jours en sa présence. Il exerçoit l'hospitalité avec joie envers tout le monde, principalement les clercs, les moines & les religieuses ; & prenoit grand soin de l'éducation & de l'instruction de son clergé. Il écoutoit avec bonté les plaintes des serfs de sa dépendance, soit contre leurs seigneurs ses vassaux, soit contre les autres serfs, & leur faisoit rendre justice avec fermeté. Il n'étoit jamais oisif, mais toujours occupé ou à régler ses chanoines & son école, ou à pourvoir à l'entretien de sa famille, ou à réparer & orner son église, ou à fortifier sa ville contre les insultes continuelles des Hongrois. AN. 955.

L'auteur de sa vie, qui rapporte ce qu'il avoit vu de ses yeux, décrit au long sa maniére de passer le carême ; & voici ce que j'y trouve de plus remarquable. Tous les jours de carême, après vêpres & avant dîner, il lavoit les pieds de douze pauvres. Les trois premiers jours de la semaine sainte il tenoit son premier synode, au lieu de le tenir après la troisiéme semaine de Pâques. Car la règle étoit d'en tenir deux par an ; ce premier, & un second le quinziéme d'Octobre. Tout le peuple communioit le jeudi, le vendredi & le samedi-saint ; & on gardoit le corps de Notre-Seigneur dans un linge avec une pierre dessus dans une autre église, d'où le jour de Pâques on le rapportoit solemnellement à la cathédrale. Le vendredi-saint on ne dressoit point de table pour l'évêque ; seulement il prenoit dans sa chambre du pain & de la biére, & en faisoit donner à ceux qui étoient avec lui. Il ne se baignoit que trois fois pendant le carême, le premier samedi, à la mi-carême & le samedi-saint. Ce jour-là, après la bénédiction des fonts, il baptisoit trois enfans, & après la messe solemnelle, il mangeoit en grande compagnie. Le jour de Pâques, après la bénédiction de la table, il distribuoit aux assistans de l'agneau & du lard, qui avoit été béni à la messe, suivant une formule que l'on voit dans les anciens sacramentaires. Après le dîner on chantoit trois répons, pendant lesquels on donnoit à boire, ce qui s'appelloit donner la charité.

c. 4. *c. 23.* *c. 24.* *V. Cang. glos.*

Il faisoit réguliérement la visite de son diocèse dans un chariot traîné par des bœufs, non pas tant qu'il eût peine d'aller à cheval, que pour être seul avec un chapelain, & chanter les pseaumes en liberté. Car il avoit toujours une

grande ſuite de prêtres & d'autres clercs, de laïcs d'entre ſes vaſſaux, de ſerfs choiſis de ſa famille & de pauvres, & il les défrayoit tous largement. Dans la viſite il prêchoit, il écoutoit les plaintes, il examinoit les prêtres des lieux, il donnoit la confirmation, & continuoit quelquefois la nuit aux flambeaux pour ne pas renvoyer le peuple. Telle étoit la vie ordinaire de S. Udalric.

XLVII. Eglise d'Eſpagne. *Sup. n. 10. Sampir. p. 68. p. 69. Sup. liv.* LIV. *n.* 54.

En Eſpagne Ordogne III roi de Léon mourut l'an 955, après avoir régné cinq ans & ſept mois. Il quitta ſa femme Urraque, & épouſa Elvire, dont il laiſſa un fils nommé Bermond; mais comme il étoit encore en bas âge, ſon oncle Sanche le Gros, frere d'Ordogne, fut reconnu roi, & régna douze ans. Il envoya à Cordoue Velaſco évêque de Léon avec d'autres ambaſſadeurs, pour traiter de la paix, & demander le corps de S. Pelage martyriſé en 924.

Mab. ſæc. 5. Act. B. p. 297. to. 3. Act. B. p. 477.

Du tems de ces rois vivoit Dulquite abbé d'Albelada, monaſtére fondé en 924, par Sanche roi de Navarre, près la ville de Logrogne. Il avoit pluſieurs monaſtéres ſous ſa conduite, & gouvernoit plus de deux cens moines. Godeſcalc évêque du Pui en Velai, allant en pélerinage à ſaint Jacques en Galice, paſſa par le monaſtére de Hilde, un de ceux qui dépendoient de Dulquite, & obtint de lui une copie du livre de ſaint Hildefonſe de Tolède ſur la virginité de Marie. Cette copie fut écrite par un prêtre du monaſtére nommé Gomeſan, & l'évêque Godeſcalc l'emporta au mois de Janvier, ère 989, qui eſt l'an 951.

Sup. liv. XXXIX. *n.* 40.

Le ſucceſſeur de Dulquite fut Salvus ou Salvius abbé d'Albelada, homme ſçavant & éloquent, qui dreſſa une règle pour les religieuſes : par où l'on voit qu'il en avoit auſſi ſous ſa conduite. Il compoſa des hymnes, des oraiſons & des meſſes, dont le ſtyle inſpiroit beaucoup de dévotion. Il étoit de petite taille & d'une foible complexion, mais d'un eſprit fervent, d'une converſation fort agréable : plus diſtingué encore par ſes bonnes œuvres que par ſa ſcience. Il mourut du tems de Garſias I roi d'Arragon, & de Théodmir évêque de Najare, le dixiéme de Février, ère mille, qui eſt l'an 962. Entre ſes diſciples on remarque un évêque nommé Velaſco, & un moine nommé Vigila, qui en 976 écrivit un volume contenant ſoixante-un conciles, cent une décrétales, & quelques autres ouvrages.

XLVIII.
Ambassade de Jean de Gorze.
Roderic. hist. Arab. c. 30. Vitic. Vita S. Joan. Gorz. n. 115. sæc. 5. Ben. p. 404.

Le prince des Musulmans d'Espagne étoit Abderame, surnommé Almounacer-le-dinilla, qui régna cinquante ans, depuis l'an 300 de l'hégire, 912 de Jesus-Christ, jusqu'à 350, 962. Il passa les vingt premiéres années en guerres continuelles, & les trente autres en paix. En 955 il envoya à Otton roi de Germanie une ambassade, dont le chef étoit un évêque, qui fut reçu avec grand honneur, & retenu long-tems à la cour d'Otton où il mourut. On délibéra qui on enverroit à sa place pour porter en Espagne la réponse à la lettre d'Abderame. Car encore qu'il y demandât à Otton son amitié, il y avoit mis quelques termes injurieux à la religion chrétienne : ce qui fit résoudre d'envoyer vers lui des hommes sçavans, pour ajouter de vive voix aux lettres d'Otton ce qu'ils jugeroient à propos ; & convertir même le prince infidèle, si Dieu leur en ouvroit le chemin.

Adalberon évêque de Metz se trouvoit alors à la cour ; & l'archevêque Brunon frere du roi, qui avoit part à tous les conseils, crut que personne ne pouvoit mieux que cet évêque donner des gens propres pour l'ambassade d'Espagne. Il s'adressa à l'abbé de Gorze, qui lui donna deux de ses moines ; mais l'un ayant manqué, Jean de Vendiéres s'offrit généreusement pour remplir sa place, & fut agréé du roi. Etant arrivé à Barcelone avec ceux qui l'accompagnoient, ils attendirent quinze jours pour envoyer à Tortose, qui étoit la premiére ville de l'obéissance des Musulmans. Aussi-tôt le gouverneur leur manda de venir en diligence : les ayant reçus, il leur fournit abondamment toutes les choses nécessaires & les retint un mois, jusqu'à ce que le prince eût donné ses ordres pour les bien recevoir par-tout où ils devoient passer. Quand ils furent à Cordoue, qui étoit sa capitale, on les logea à une maison éloignée de deux milles du palais, où on les traita magnifiquement ; mais on les fit encore attendre quelques jours.

Sup. n. 26.

Comme ils demandérent à ceux qui prenoient soin d'eux la raison de ce retardement, on leur répondit que les ambassadeurs d'Abderame avoient été retenus trois ans par Otton ; c'est pourquoi ils devoient être trois fois autant sans voir Abderame, c'est-à-dire neuf ans. Cependant il venoit des gens du palais pour les voir, & s'informer du sujet de leur voyage ; mais quelqu'artifice qu'ils employassent, ils n'en purent tirer autre chose, sinon qu'ils diroient leur charge au

roi en personne, & qu'il ne leur étoit pas permis de la dire à d'autres. Les Arabes disoient : Nous sçavons déja tout; vous apportez au roi des lettres contraires à nos loix, & vous êtes menacés du dernier péril, car ces lettres sont venues à la connoissance du roi. Ils disoient vrai; car un prêtre qui avoit accompagné l'évêque Espagnol envoyé par Abderame, étant revenu avec les François, avoit fait ensorte de prendre copie des lettres d'Otton, & étant arrivé devant à Cordoue, les avoit fait connoître à la cour.

Les François apprirent que chez les Musulmans le roi étoit soumis aux loix comme le peuple, & que la premiére étoit la défense de parler contre leur religion. Si un étranger le faisoit, il étoit puni de mort sans rémission. Si le roi l'ayant oui différoit la punition au lendemain, il étoit lui-même puni de mort. Donc Abderame craignant pour lui, sur le bruit de ces lettres qu'il sçavoit être véritables, envoya aux ambassadeurs François un Juif nommé Hasdeu, qui s'adressa à Jean; parce qu'il étoit reconnu pour le porteur des ordres du roi son maître. Il commença par le rassûrer, en lui disant qu'ils ne souffriroient aucun mal, & qu'on les renverroit avec honneur dans leur pays. Il leur donna plusieurs avis touchant les mœurs de la nation, & la maniére de se conduire avec eux. Qu'ils empêchassent les jeunes gens de leur suite de faire ou dire aucune insolence, parce que tout seroit aussi-tôt rapporté au roi; & qu'ils s'observassent sur-tout à l'égard des femmes; qu'ils n'excédassent en rien ce qui leur seroit prescrit. L'ambassadeur Jean le remercia de ses bons avis; & après plusieurs discours, insensiblement le Juif entra en matiére, & demanda le sujet de l'ambassade. Jean le lui découvrit enfin, & lui dit la substance de la lettre. Il est dangereux, dit le Juif, de la présenter au roi : prenez garde même à ce que vous direz à ceux qui viendront de sa part. Je crois que vous sçavez la sévérité de la loi des Musulmans.

Quelques mois après on leur envoya un évêque nommé Jean, qui leur proposa de la part du roi de venir à son audience avec les présens seulement. Que deviendront donc les lettres de mon maître, dit l'ambassadeur Jean? N'est-ce pas principalement pour les apporter que je suis venu, & pour réfuter les blasphêmes contenus dans celle de votre roi? L'évêque répondit : Il faut s'accommoder au tems, & à la condition où nous sommes réduits pour nos péchés. L'a-

pôtre nous défend de résister aux puissances ; & nous devons d'autant moins le faire ici, qu'on nous permet de vivre selon nos loix. Les Arabes estiment même ceux d'entre nous qu'ils voient fidèles à observer notre religion, & mangent volontiers avec eux ; au lieu qu'ils s'éloignent des Juifs avec horreur. Nous tenons donc pour maxime, d'avoir de la complaisance pour eux en tout ce qui ne nuit point à la religion. C'est pourquoi vous devez plutôt supprimer cette lettre, que de vous attirer de mauvais traitemens sans nécessité. L'ambassadeur répondit avec quelque émotion : Ce discours conviendroit mieux à un autre, qu'à vous qui paroissez évêque, & qui en cette qualité devez enseigner & défendre la foi. Un chrétien doit plutôt souffrir la faim, que de manger avec des infidèles au scandale des autres. J'apprends d'ailleurs que vous vous circoncisez comme eux, & que vous vous abstenez par complaisance des mêmes viandes qu'eux, contre les défenses expresses de l'apôtre. L'évêque répondit : *Gal.* v. 2. 1. *Tim.* IV. 3.
La nécessité nous y contraint, parce qu'autrement nous n'aurions pas la liberté de demeurer avec eux ; & nous tenons cet usage de nos ancêtres. Je n'approuverai jamais, reprit l'ambassadeur, que par crainte ou par respect humain on viole les ordonnances des apôtres. Et puisque vous avouez que je ne suis point dans cette nécessité, je suis résolu de ne point m'écarter des ordres que j'ai reçus du roi mon maître. Je n'irai donc à l'audience de votre roi qu'avec la lettre du mien, sans en ôter un seul trait ; & s'il dit quelque chose contre la foi catholique, je lui résisterai en face, quand il m'en devroit coûter la vie.

XLIX. Suite de l'ambassade.

Tout cela fut rapporté en secret à Abderame ; & comme c'étoit le plus rusé de tous les hommes, il employa toutes sortes d'artifices pour ébranler l'ambassadeur. On ne lui permettoit d'aller à l'église que les dimanches & les principales fêtes ; & on le menoit à la plus proche dédiée à S. Martin, environné de douze gardes. Un dimanche donc comme il y alloit, on lui apporta une lettre du roi contenant quantité de menaces, & enfin celle-ci : Si tu m'obliges à te faire mourir, je ne laisserai pas un chrétien en vie dans toute l'Espagne : pense de combien de vies tu répondras devant Dieu, s'ils périssent par ton obstination. Jean répondit par une lettre, qu'il exécuteroit fidellement les ordres de son maître. Quand vous devriez, disoit-il, me faire démembrer peu à

peu, me couper aujourd'hui un doigt, demain un autre; puis un bras, un pied, une jambe, & ainsi du reste de jour en jour, vous ne m'ébranlerez pas. Que si vous faites mourir à cause de moi les autres chrétiens, ce ne sera point à moi que Dieu l'imputera, mais à votre cruauté, qui nous procurera par ce moyen une meilleure vie.

Cette lettre, loin d'irriter le roi, l'appaisa. Car il étoit bien informé de la puissance d'Otton, & ne vouloit pas s'attirer un tel ennemi. Il fit donc dire à Jean, qu'il dît lui-même ce qu'il jugeoit à propos de faire. Jean répondit: A la fin vous avez pris le bon parti; si vous aviez fait d'abord cette proposition, vous nous auriez épargné & à vous aussi bien du tems & du chagrin. L'expédient est facile: que votre roi envoie au nôtre demander ce que je dois faire, j'obéirai ponctuellement.

La proposition fut acceptée; mais on avoit peine à trouver quelqu'un qui voulût entreprendre ce voyage, quoique Abderame promît une grande récompense. Il y avoit à sa cour un chrétien nommé Récemond, sçavant dans les deux langues le Latin & l'Arabe, du nombre de ceux qui écrivoient les plaintes ou les demandes des particuliers au roi & ses réponses: car à cette cour tout se traitoit par écrit. Il s'offrit pour aller vers le roi Otton; & étant agréé, il vint trouver Jean, & s'informa des mœurs de ce prince & de la nation. Jean l'assura qu'il seroit très-bien reçu, & lui promit des lettres pour son abbé. En ce tems il vaquoit un évêché en Espagne. Récemond le demanda pour récompense, & l'obtint facilement: ainsi de laïc il devint tout d'un coup évêque.

En deux mois & demi il arriva à l'abbaye de Gorze, où il fut reçu avec joie; puis il alla à Metz, & fut bien traité par l'évêque Adalberon, jusques à ce qu'il fût tems de le présenter au roi Otton: ce qui se fit à Francfort. On loua la fermeté de l'ambassadeur Jean, & on lui envoya des lettres plus douces: avec ordre de supprimer les premiéres; de conclure à quelque prix que ce fût un traité de paix & d'amitié avec Abderame, pour arrêter les courses des Sarrasins, & de revenir au plutôt. Récemond étant arrivé à Cordoue avec un nouvel envoyé d'Otton nommé Dudon, ils demandérent audience: mais Abderame dit qu'il vouloit auparavant la donner aux premiers ambassadeurs, & voir ce

moine si opiniâtre. Ainsi au bout d'environ trois ans, il fut résolu que Jean auroit audience.

On vouloit qu'il prît des habits magnifiques pour paroître devant le roi, suivant la coutume de la nation : & comme il s'en défendoit, le roi croyant que c'étoit par pauvreté, lui fit donner dix livres de monnoie. Jean les reçut avec action de graces, à dessein de les donner aux pauvres : mais il dit qu'il ne quitteroit point son habit monastique. Je reconnois en tout sa fermeté, dit le roi ; qu'il vienne, s'il veut, revêtu d'un sac, je ne l'en aimerai que mieux. Le jour de l'audience étant venu, les François furent conduits & reçus au palais avec grand appareil. Le roi qui étoit seul dans sa chambre, assis sur un tapis précieux, donna à Jean sa main à baiser en dedans, qui étoit le plus grand honneur ; puis il lui fit signe de s'asseoir sur un siége qui lui étoit préparé. Après quelque éclaircissement sur le long retardement de l'audience, Jean donna les présens de son maître, & demanda aussitôt son congé. Abderame en fut surpris, & dit qu'après une si longue attente, il ne falloit pas se séparer si promptement. A une seconde audience, il lui parla beaucoup sur la puissance & les actions du roi Otton : témoignant une grande estime pour lui, mais désapprouvant l'autorité qu'il laissoit aux seigneurs. Là finit l'unique exemplaire qui est resté de la vie de S. Jean de Gorze, écrite dans le tems même par Jean abbé de S. Arnould de Metz, son disciple, homme sensé & judicieux. On sçait d'ailleurs que Jean, au retour de cette ambassade, fut abbé de Gorze vers l'an 960, & mourut l'an 973, qui étoit le quarantiéme de sa profession monastique.

Mabil. sæc. 5. Ben. p. 364.

AN. 956.
L.
Mort d'Agapit II. Jean XII pape.

Frod. Chr. 954. v. Baron. 955.

Baron. ex Ms. an. 977.

Le pape Agapit II mourut l'an 956, après avoir tenu le saint siége près de dix ans. Le patrice Alberic étoit mort dès l'an 954 ; & son fils Octavien, quoique clerc, lui avoit succédé en sa dignité & son autorité dans Rome. Après la mort d'Agapit les Romains l'excitérent à se faire élire pape, quoiqu'il ne fût âgé que de dix-huit ans au plus. Il prit le nom de Jean XII, & c'est le premier pape qui ait changé de nom. Comme il avoit joint cette dignité à la puissance temporelle, dès l'année suivante 957 il assembla une armée, tant de ses troupes que des secours qu'il tira du duché de Spolète, & marcha contre Pandolfe prince de Capoue ; qui, secouru par Gisulfe prince de Salerne, résista au pape Jean, & l'obligea à retourner chez lui. Le pape envoya ensuite demander la

AN. 956.

paix au prince de Capoue, qui l'accepta, & ils firent alliance.

LI. Mort de Théophilacte. Polieucte patriarche de Constantinople. *Cod. p. 638. C. Sup. n. 12.*]

A Constantinople le patriarche Théophilacte mourut le vingt-septiéme de Février, indiction quatorziéme, l'an du monde 6464, de Jesus-Christ 956, ayant tenu le siége vingt-trois ans, & vécu environ quarante. Car il fut mis en possession de cette dignité dès l'âge de seize ans. Tant qu'il demeura sous la conduite d'autrui, il parut sage & modéré: mais dès qu'il fut en âge d'agir par lui-même, il s'abandonna aux actions les plus criminelles & les plus honteuses. Il mettoit en vente tous les ordres de l'église & les promotions des évêques. Il étoit passionné jusqu'à la folie pour la chasse & pour les chevaux, dont il avoit plus de deux mille; & ne les nourrissoit pas de foin & d'orge, mais de pigeons, de noisettes, de pistaches, de dattes, de raisins secs & de figues trempées dans d'excellent vin, avec les parfums les plus exquis. Un jour de jeudi saint, comme il célébroit la messe, celui qui avoit le soin de son écurie, vint lui apporter la nouvelle qu'une telle cavale, celle qu'il estimoit le plus, venoit de mettre bas. Il en fut si ravi, qu'ayant achevé la liturgie le plus vite qu'il put, il alla tout courant à l'écurie voir le nouveau poulain, & revint à la grande église achever le reste de l'office. Il introduisit la mauvaise coutume de danser dans les églises aux grandes fêtes, avec des contorsions indécentes, des éclats de rire, & des chansons triviales. Enfin courant à cheval il se froissa contre une muraille, & cracha du sang. Après avoir été à la mort, il se porta mieux; mais il ne se corrigea pas, & continua de vendre les évêchés, d'aimer les chevaux, & mener vie molle & indigne de son rang. Il traîna ainsi deux ans, & son mal se tourna en hydropisie dont il mourut.

Post. Theoph. p. 276. n. 11.

Son successeur fut Polieucte, eunuque, né & élevé à Constantinople. Il embrassa dès l'enfance la vie monastique, & la pratiqua long-tems avec réputation: aussi les motifs qui portérent l'empereur Constantin à le choisir pour patriarche, furent sa science non commune, sa vertu & son amour pour la pauvreté. Il fut ordonné le troisiéme jour d'Avril la même année 956, par Basile archevêque de Césarée en Cappadoce; car l'empereur, irrité pour quelque sujet contre Nicéphore archevêque d'Héraclée, ne lui permit pas de faire cette ordination. On en blâma fort l'empereur, l'archevêque de Césarée,

ſarée, & même le patriarche Polieucte, comme n'ayant pas dû ſouffrir d'être ordonné contre les règles. Car Byzance n'étoit originairement qu'un évêché ſuffragant d'Héraclée ; c'eſt pourquoi, quand il fut devenu ſiége patriarchal, l'archevêque d'Héraclée conſerva ſon droit d'ordination. Mais en cas que le ſiége d'Héraclée fût vacant, l'ordination du patriarche de Conſtantinople appartenoit au métropolitain de Céſarée comme protothrone, c'eſt-à-dire, évêque du premier ſiége. Car ceux qui étoient exarques avant l'érection du patriarchat de Conſtantinople, ne furent depuis que protothrones.

Cod. p. 640.

Le patriarche Polieucte parla avec beaucoup de liberté contre l'avarice des parens du vieil empereur Romain ; & le ſamedi ſaint, comme l'empereur Conſtantin vint à l'égliſe, il l'exhorta à en faire juſtice : ce qui ne lui plut pas, comme étant gendre de Romain. Baſile premier chambellan de l'empereur, qui étoit fils de Romain & d'une eſclave, agit ſi fortement par le moyen de ſa sœur l'impératrice Hélène, que Conſtantin ſe repentit d'avoir fait Polieucte patriarche, & chercha quelque prétexte de le dépoſer ; y étant d'ailleurs puiſſamment excité par Théodore archevêque de Cyzique. La premiére année de ſon pontificat, Polieucte mit dans les diptyques le nom d'Euthymius ſon prédéceſſeur, qui avoit reçu à la communion l'empereur Léon le philoſophe après ſon quatriéme mariage. Quelques évêques le trouvérent mauvais, & peu s'en fallut qu'ils ne renonçaſſent à la communion de Polieucte ; mais ils ſe ſoumirent ſi promptement à la volonté de l'empereur, qu'ils ſe firent moquer d'eux. Vers le même tems on apporta d'Antioche à Conſtantinople une main de S. Jean-Baptiſte, dérobée par un diacre nommé Job. Quand elle fut arrivée à Calcédoine, l'empereur envoya la galére impériale avec les plus conſidérables du ſénat ; le patriarche Polieucte alla auſſi au-devant avec tout le clergé : on porta le luminaire & l'encens, & on mit la relique dans le palais.

Sup. liv. LIV. *n.* 40.

LII.
Saint Paul de Latre.
Mſ. bibl. Reg. n. 2450. *fo'.* 204.
Sup. liv. XLVIII. *n.* 23.

La même année 956, mourut S. Paul de Latre, anachorète fameux & très-eſtimé de l'empereur Conſtantin. Il étoit né en Aſie à Elée près de Pergame : ſon pere Antiocus officier ſur la flotte ayant été tué à la guerre contre les Muſulmans, ſa mere Eudocie ſe retira en Bithynie près de Maricate, d'où étoit S. Joannice. Elle avoit deux fils : Baſile, &

AN. 956. Paul dont nous parlons. Elle maria Basile, mais sur le point des nôces il s'enfuit au mont-Olympe, & se fit moine dans la laure de S. Elie : puis se trouvant importuné des visites de ses parens & de ses amis, il se retira plus avant à Brachiane près du mont de Latre. De-là il envoya chercher son frere, qui depuis la mort de leur mere étoit tombé dans une telle pauvreté, qu'il étoit réduit à garder les pourceaux. Il le mena au mont de Latre, & le mit entre les mains de Pierre abbé du monastére nombreux de Carye, que lui-même avoit fondé. Cet abbé voyant les excellentes dispositions du jeune Paul, le retint pour le service de sa personne. Basile retourna au mont-Olympe, & mourut abbé de la laure de S. Elie.

Paul s'exerçoit à matter son corps, & particuliérement à vaincre le sommeil. On ne le vit jamais couché pour dormir, il s'appuyoit seulement contre un arbre ou contre une pierre. On ne lui entendit jamais dire une parole oiseuse. Etant appliqué à la cuisine, le souvenir du feu de l'enfer lui faisoit verser des larmes. L'abbé Pierre lui refusa toujours, à cause de sa jeunesse, la permission de se retirer dans le désert, qu'il lui demandoit instamment; mais après la mort de l'abbé, Paul communiqua son dessein à Demétrius son ami, & ils se retirérent ensemble à la cîme du mont de Latre près la laure des Cellibares. Paul s'arrêta à une grotte nommée de la mere de Dieu. Demétrius vouloit se mettre plus près de la laure, pour trouver de quoi subsister. Non, dit Paul, il faut demeurer ici. Et de quoi vivrons-nous, dit Demétrius? Du fruit de ces arbres, reprit Paul, montrant des chênes chargés de glands. Des pourceaux n'en mangeroient pas, répondit-il, à présent qu'ils ne sont pas murs. Vous parlez, dit Paul, suivant la prudence de la chair. Après avoir été huit jours sans manger, ils essayérent de manger de ces glands, qui les firent vomir jusqu'au sang. Hé bien, mon pere, dit Demétrius, ne vous l'avois-je pas bien dit? Paul répondit : Ils nous ont délivrés de nos mauvaises humeurs, nous ne serons plus malades.

Demétrius n'y pouvant tenir, se rapprocha de la laure, & se joignit à un vieil anachorète nommé Matthieu, homme d'une grande sainteté. Il lui conta ce qui lui étoit arrivé avec Paul, & comme il étoit demeuré sans aucun secours humain. Matthieu lui dit : Demeurez ici, mon fils, & portez-lui, dans le tems qu'il voudra, quelque partie de la nourriture que

Dieu nous donne. Demétrius ayant rapporté ce discours à Paul, il dit, pleurant de joie : Vous voyez, mon frere, que Dieu ne délaisse point ceux qui s'abandonnent à lui. Paul demeura donc huit mois dans cette caverne, pratiquant des veilles & des jeûnes extraordinaires, faisant des génuflexions sans nombre, & souffrant des tentations violentes du démon.

Ensuite Paul & Demétrius revinrent à leur monastére de Carie par ordre de l'abbé ; mais peu de jours après il permit à Paul d'en sortir encore. Il retourna au mont de Latre, où il trouva Athanase ; qui après avoir gouverné un monastére, vivoit en retraite près la laure du Sauveur. Paul le pria de lui faire bâtir une colomne près de la laure, & Athanase lui indiqua une colomne naturelle ; c'est-à-dire, une roche très-élevée, au haut de laquelle étoit une grotte. Un autre Athanase du tems des Iconoclastes, ayant quitté Constantinople pour éviter la persécution, avoit passé vingt-deux ans dans cette caverne. Paul y entra sans aucune provision ; mais un laboureur cherchant deux de ses chèvres, trouva Paul, & prit soin de lui porter à manger, avec les petits meubles nécessaires, une lampe, une pierre à fusil, un peu d'huile. Ce laboureur s'étant retiré pour la récolte de ses fruits, Paul demeura plusieurs jours sans manger : enfin respirant à peine, il ramassa ses forces, & but l'huile & l'eau de sa lampe : ce qui le remit un peu. Ensuite Athanase se souvint de lui, & lui apporta la nourriture nécessaire, car il n'en vouloit pas davantage ; & Demétrius ayant appris comme il vivoit, prit aussi soin de lui. Paul demeura douze ans dans cette caverne, où il souffrit encore de grandes tentation des démons pendant trois ans. Comme il avoit un grand desir d'y faire célébrer le saint sacrifice, Athanase prépara une échelle, & un prêtre y monta avec quelques autres. Après l'élevation, tous cédérent à Paul l'honneur de communier le premier ; & il arriva un tremblement de terre & un mouvement des roches qui effraya les assistans : mais ceux qui étoient demeurés en bas, ne s'en apperçurent point. Paul ayant besoin d'eau, fit sortir près de sa caverne une fontaine, qui coula toujours depuis.

Dès-lors il devint célèbre : plusieurs venoient recevoir ses instructions ; & il se forma une laure près de sa caverne. Les uns y bâtirent des cabanes, les autres se logérent dans des

cavernes voiſines : puis on bâtit un petit oratoire ſous le nom de S. Michel. Paul, ſi peu ſoigneux de ſa ſubſiſtance, pourvut abondamment à celle de ſes diſciples, pour leur ôter tout prétexte de relâchement. Il diſtingua ceux qui devoient demeurer ſeuls, ou vivre en communauté. Ils n'avoient rien de caché pour lui, n'alloient nulle part ſans ſon congé, n'oſoient cuire leur pain ou faire la moindre choſe ſans ſa bénédiction, & ne poſſédoient rien en propre.

Paul ayant demeuré douze ans dans cette caverne, & importuné des viſites de ſes diſciples & des autres, en ſortit ſecrettement & ſe retira ſur le plus déſert de la montagne. Là n'ayant pour compagnie que les bêtes, il ſouffroit le chaud, le froid & toutes ſortes d'incommodités. Il venoit de tems en tems à la laure encourager les freres, les avertiſſant ſur-tout de ne ſe point confier en eux-mêmes; celui qui le ſervoit, lui portoit de tems en tems quelque nourriture. Demétrius ſe plaignoit un jour à lui, qu'on ne voyoit plus de ces grands hommes, & de ces graces merveilleuſes des derniers ſiécles. Paul lui répondit en ſouriant : Il ſemble que vous ne croyez pas que Dieu ſoit toujours le même : puis il lui conta pluſieurs merveilles qui lui étoient arrivées. Un autre de ſes diſciples, nommé Siméon, lui demandoit pourquoi il paroiſſoit tantôt gai & tantôt triſte ? Quand rien ne me détourne de la contemplation, je me vois environné d'une lumiére ſi agréable, que j'oublie la nourriture & toutes les choſes terreſtres : mais on m'afflige lorſqu'on m'interrompt & qu'on m'oblige à parler. Auſſi quand il marchoit avec ſes diſciples, il s'avançoit ſeul aſſez loin pour chanter les louanges de Dieu & penſer continuellement à lui. Outre qu'il voyoit toujours ſon bon ange.

Le deſir d'une plus grande retraite lui fit prendre le deſſein de paſſer à l'iſle de Samos. Etant prêt à s'embarquer, il vit dix ſoldats priſonniers pour déſertion ; & dit d'un ton ferme à l'officier qui les conduiſoit, de les laiſſer en liberté. Celui-ci, voyant un petit homme mal vêtu, le prit d'abord pour un payſan; mais il fut touché de ſa hardieſſe & de la ſageſſe qui paroiſſoit ſur ſon viſage. Le ſaint homme lui dit : Dites au gouverneur que le moine Paul vous les a enlevés de force. Il délivra ainſi ces malheureux. Etant arrivé à Samos, il ſe retira au mont Cercès, dans une caverne où on diſoit qu'avoit vécu le philoſophe Pythagore. Comme il fut

bien-tôt connu, on venoit de tous côtés recevoir ses instructions; & par ses exhortations on rétablit les trois laures de cette isle, que les Sarrasins avoient ruinées. Cependant les moines de Latre cherchoient Paul de tous côtés ; & enfin ayant appris qu'il étoit à Samos, ils lui écrivirent par un des leurs, qui le ramena aussi-tôt, car il ne tenoit à rien. Depuis ce retour, il avança encore dans la perfection.

Sa réputation s'étendoit de tous côtés, & jusques à Rome. Le pape envoya exprès un moine avancé en âge, pour le voir, examiner sa maniére de vivre & lui en faire le rapport. Pierre roi des Bulgares lui écrivoit souvent pour se recommander à ses priéres. L'empereur Constantin Porphyrogenète lui écrivit plusieurs lettres, que l'on garda long-tems depuis dans la laure. Ce prince voulant envoyer en Crète une armée navale contre les Sarrasins, consulta le saint, qui lui fit réponse que cette entreprise n'étoit pas agréable à Dieu; mais l'empereur ne voulant pas perdre la dépense de cet armement, suivit son dessein, & s'en repentit : ce qui lui arriva plus d'une fois. L'empereur lui envoya un jour le patrice Photius un de ses principaux ministres, avec ordre de bien observer son visage & tout son extérieur; mais quand le patrice vouloit regarder le saint homme, il ne pouvoit soutenir l'éclat de son visage : ce qui arriva encore à d'autres. Toutefois cette lumiére n'étoit visible qu'à ceux que Dieu vouloit en favoriser. Paul pria ce patrice d'appliquer sur la sainte image d'Edesse un linge de même grandeur, & de le lui envoyer. Quand on l'eut apporté & déplié, le saint homme y vit clairement l'image semblable à l'original; mais les autres n'y virent rien. Il employa son crédit auprès de l'empereur pour faire bannir loin de Cibyrréote & de Milet les plus considérables & les plus dangereux des Manichéens.

Paul avoit accoutumé de faire un festin le dimanche de l'octave de Pâque, & d'y convier beaucoup de monde. L'économe de la laure se trouva une année fort embarrassé, n'ayant ni farine, ni vin, ni légumes. Il en avertit le saint, qui lui reprocha son peu de foi; & dès le matin vinrent des mulets chargés de pain blanc, de vin, de fromage, d'œufs & de quantité d'autres provisions envoyées par les voisins, entr'autres par l'évêque d'Amazone & son clergé. On voit par là quels étoient les mets délicieux de ces festins. Une des

fêtes que Paul célébroit avec plus de solemnité, étoit celle de Ste. Accatherine martyre, que l'on croit être la même que Catherine; & c'est la preuve la plus ancienne que l'on trouve de son culte. Il avoit une telle affection pour l'aumône, qu'il donnoit tout, jusqu'à sa nourriture & à ses habits; & enfin il voulut une fois se faire vendre comme esclave en pays inconnu, pour donner le prix aux pauvres.

Sentant approcher sa fin, il appella son disciple, & lui dicta des règles pour les moines de la laure; puis il retourna à la montagne jusqu'au jour de saint Nicolas sixiéme de Décembre, qu'il revint à la laure & fit célébrer la messe plutôt qu'à l'ordinaire. Puis il se coucha sur un lit, contre sa coutume, & la fiévre le prit; mais il ne cessa point de prier Dieu, & d'exhorter ses moines, sans vouloir nommer son successeur, qu'il laissa à leur choix. Il mourut l'an du monde 6464, indiction quatorziéme, qui est l'an de grace 956, le quinziéme de Décembre, jour auquel l'église Grecque honore sa mémoire. Il étoit de petite taille, chauve, la barbe courte, le visage pâle, mais très-agréable.

Un des moines ayant été délivré à son tombeau du démon qui le possédoit: Siméon, indigné du tumulte qu'il avoit causé dans l'église, s'approcha du tombeau du saint, & lui dit comme s'il eût été vivant: Est-ce-là donc votre aversion pour la gloire humaine, votre amour pour la solitude & pour la tranquillité? Vous allez nous jetter dans des troubles infinis. Ce lieu sera bientôt rempli d'hommes, de femmes & d'enfans; & quelle liberté après cela, quel repos aurons-nous? Si vous prétendez nous troubler ainsi par vos miracles, faites-le-nous sçavoir promptement: nous vous descendrons de la montagne, & vous laisserons en bas faire ce qu'il vous plaira. Depuis cette remontrance, le saint ne guérit en public aucun possédé, quoiqu'il fît plusieurs miracles sur les malades & les autres qui l'invoquoient, comme il en avoit fait grand nombre durant sa vie.

LIII. Fin de Constantin Porphyrogenète. *Cedr. p. 635.*

Constantin régna encore quinze ans, depuis qu'il fut demeuré seul empereur, délivré de Romain & de ses enfans; mais il ne remplit pas l'attente qu'on avoit conçue de lui. Il étoit sujet au vin, fuyant le travail, difficile à appaiser dans sa colére, & punissant sans miséricorde. Sa paresse lui faisoit donner sans choix les charges & les emplois; de quoi l'impératrice Helène, & son frere le chambellan Basile, pro-

sitoient pour les vendre. Ce que Constantin eut de meilleur fut l'amour des sciences & des arts, tombés en décadence par la négligence de ses prédécesseurs. Il s'appliqua donc à les rétablir, chercha ceux qui y excelloient, & les chargea de les enseigner. Il donna l'intendance de l'école de philosophie à Constantin protospataire & mystique; celle de rhétorique à Alexandre métropolitain de Nicée; celle de géométrie au patrice Nicephore; celle d'astronomie au secrétaire Grégoire. Il prenoit grand soin des étudians, s'entretenoit souvent avec eux, leur donnoit de l'argent, les faisoit même manger à sa table : ainsi les études firent en peu de tems un grand progrès. L'empereur ne négligeoit pas les arts : il avoit une telle connoissance de la peinture, sans l'avoir apprise, qu'il corrigeoit les maîtres mêmes; & ainsi les orfévres, les forgerons, les tailleurs de pierres, descendant jusqu'aux arts méchaniques. Il avoit beaucoup de religion, au moins extérieure; & jamais n'alloit à l'église aux jours solemnels, sans donner de magnifiques offrandes, des vases d'or ornés de pierreries, & des ornemens d'étoffes précieuses.

Post. Th. p. 278. n. 14.

p. 280. n. 22.

Dès l'année 949 il avoit fait couronner empereur Romain son fils; qui dix ans aprés en ayant déja vingt, & s'ennuyant d'attendre, fit donner à son pere du poison dans une médecine : mais n'en ayant pris qu'une petite partie, il en fut seulement malade. Au mois de Septembre de l'an du monde 6468, de Jesus-Christ 659, l'indiction troisiéme étant commencée, l'empereur Constantin alla au mont-Olympe en Natolie, sous prétexte de se recommander aux priéres de solitaires, avant que de marcher en Syrie contre les Musulmans; mais en effet pour prendre des mesures avec Théodore de Cyzique touchant la déposition du patriarche Polieucte. Là il retomba malade; & sentant de grandes douleurs, il se fit reporter à Constantinople, où il mourut le neuviéme d'Octobre âgé de cinquante-quatre ans, dont il avoit régné quarante-huit depuis la mort de son oncle Alexandre. Son fils Romain lui succéda : on le nomme Romain le jeune, pour le distinguer de son aïeul maternel.

Cedr. p. 635.

p. 641.

LIV.
Lettres d'Atton de Verceil.

Att. crist. 11. to 8. Spicil. p. 132.

En Italie Berenger & son fils Adalbert se rendoient de jour en jour plus odieux par leur gouvernement tyrannique; & prévoyant une révolte, ils voulurent obliger les évêques à leur donner des ôtages pour s'assûrer de leur fidélité. Atton évêque de Verceil écrivit sur ce sujet à ses confreres, pour

les prier de lui écrire leur avis ; parce qu'ils ne pouvoient conférer ensemble librement. Je demande, disoit-il, si nous devons donner ces ôtages, s'ils doivent sçavoir à quoi ils s'obligent, & y consentir ; quelles sûretés nous devons prendre, & si cette convention doit se faire par écrit ou verbalement. Si on doit y mettre un terme ; & si le prince a été prévenu contre nous par de faux rapports, comment nous pouvons nous justifier. Je vous avoue mon ignorance : jusques ici je n'ai trouvé dans les docteurs ecclésiastiques ni autorité ni exemple sur ce point ; & si quelqu'un m'en peut montrer, je la suivrai inviolablement.

Je tiens que nous devons garder en tout la fidélité aux rois nos maîtres ; & que si nous y manquons, nous nous rendons coupables devant Dieu. Mais nous devons les servir comme ont fait nos prédécesseurs ; sans rien ajouter de nouveau, si ce n'est pour quelque grande utilité, par l'autorité du pape & le conseil des plus sages évêques. Or l'écriture nous apprend, que chacun doit porter la peine de son péché, & que le fils ne doit pas souffrir de l'iniquité du pere. Comment donc exposerons-nous des ôtages à périr pour notre faute ? Celui qui les aura reçus dira : Tout ce que je ferai à cet homme est sur le compte de celui qui me l'a donné. Il est vrai ; mais vous n'en êtes pas déchargés pour cela : vous êtes tous deux coupables, lui de l'avoir mal donné, vous de l'avoir mal reçu. Mais qu'a fait ce pauvre ôtage, pour être mis à mort ? S'il s'est offert par charité pour la liberté d'un autre, il est digne de louange : s'il s'est exposé au péril par intérêt, ils sont tous trois coupables. Je crains d'ailleurs que nous ne promettions plus que nous ne pouvons tenir ; & que par foiblesse ou autrement nous ne changions d'avis, après avoir engagé des innocens. Si on peut demander de telles sûretés, c'est à ceux qui n'ont point la crainte de Dieu : un homme sage & chrétien ne fera pas pour des ôtages, ce qu'il ne fera pas pour la crainte de Dieu & le salut de son ame. Je crois donc que tous les chrétiens doivent l'éviter ; mais principalement des évêques, qui sont obligés à s'exposer eux-mêmes pour les autres. Enfin si les assûrances que nos prédécesseurs avoient données aux princes, ne sont plus jugées suffisantes, on dira que les princes ou les évêques sont devenus plus mauvais. Il conclud de prier pour la conservation des princes & la tranquillité publique.

Ezechiel. XVIII. 18.

Atton

Atton écrivit vers le même tems à Valdon, que le roi Berenger avoit fait évêque de Côme, & qui fut des premiers à se révolter contre lui. Atton l'exhorte à se réconcilier avec ce prince, par les passages de l'écriture qui ordonnent d'être soumis même aux mauvais princes. Il y joint l'autorité de S. Grégoire & des conciles de Tolède. Il fait souvenir Valdon de son serment de fidélité, & l'exhorte à retenir ses vassaux dans le devoir, sous peine de se rendre responsable de leur perte devant Dieu. *Luitp. v. hist. c 13. VI. c. 6. Att. ep. 1.*

LV. Lettres de discipline.

Nous avons quelques autres lettres d'Atton de Verceil sur divers sujets de discipline. Il défend à ses diocésains de croire aux augures, aux signes du ciel, & aux prédictions de quelques imposteurs qu'ils nommoient prophètes. Il défend de fêter le vendredi ; superstition qui pouvoit venir du commerce avec les Musulmans. Il soutient que le filleul ne peut épouser la fille de son parrain ; & applique à cette adoption spirituelle, ce que les loix disent de l'adoption civile. Sur quoi il cite les institutes, le code & les novelles. Ambroise prêtre de Milan l'ayant consulté sur les noms des prêtresse & de diaconesse qui se trouvent dans quelques canons, il répond que dans les premiers tems le ministére des femmes étoit nécessaire, pour instrùire plus familiérement les autres femmes, & les désabuser des erreurs du paganisme & de la philosophie : qu'elles servoient aussi à leur administrer le baptême avec la bienséance convenable. Ce qui n'est plus nécessaire depuis que l'on ne baptise que des enfans. Il ajoute que l'on a nommé prêtresses & diaconesses, les femmes que les prêtres & les diacres avoient épousées avant leur ordination. *ep. 2. 3. — ep. 4. — ep. 5. — ep. 8.*

Il y a deux lettres pour réprimer l'incontinence de son clergé. Quelques-uns, dit-il, sont tellement esclaves de ce vice, qu'ils ont chez eux des concubines, avec lesquelles ils mangent & demeurent publiquement. Elles gouvernent leur maison, & après leur mort héritent de ce qu'ils ont amassé des biens de l'église & des aumônes des fidèles. La pauvreté leur fait feindre d'abord de garder la continence ; puis quand ils sont reçus au service de l'église, ils entretiennent ces malheureuses aux dépens des pauvres. C'est une occasion aux officiers de justice d'entrer dans la maison des clercs, sous *ep. 9. 10.*

prétexte d'en enlever ces femmes & leurs enfans; & les clercs tremblans leur promettent tout ce qu'ils veulent. C'est que les canons condamnoient ces concubines à la servitude. Ainsi, continue Atton, le nom du Seigneur est blasphêmé. Car quand ces femmes ou leurs bâtards prennent querelle avec quelqu'un du voisinage, les clercs viennent au secours, déclarant ainsi leur infamie. De plus, pour enrichir ces honteuses familles, ils deviennent intéressés, avares, pillards, usuriers & trompeurs. Ce qui refroidit la dévotion du peuple à payer les dîmes ou apporter des offrandes, au préjudice de leurs ames; & les clercs viennent à une telle pauvreté, qu'à peine peuvent-ils subsister.

Conc. Hisp. c. 3. Sup. liv. xxxv. n. 21.

Quand les évêques les reprennent de ce désordre, ils se révoltent contre eux, au mépris de leur serment; cherchent la protection des puissances séculiéres, & souvent prennent le parti des ennemis de l'église. Quelques-uns disent pour excuse que, sans le secours de ces femmes, ils ne pourroient subsister. Ce qui n'est qu'un vain prétexte, puisqu'elles-mêmes ont besoin du secours des hommes, & sont une charge & un embarras. Mais quand on en pourroit tirer quelque utilité, il faut préférer la sainteté de notre ministére & les règles de l'église. Evitez donc, mes chers freres, non seulement le crime, mais tout ce qui peut vous y mener; c'est-à-dire, toute attention à la beauté des femmes, à leur parure, à la douceur de leur entretien, en un mot tout commerce avec elles.

Tom. 8. Spicil. p. 2.

c. 4.

c. 29.

Sup. liv. LIV. n. 4.

c. 90.

Atton fit aussi un capitulaire, ou instruction générale à son clergé & à son peuple, distribuée en cent articles, & tirée principalement du capitulaire de Théodulfe & des conciles. Il ordonne à tous les prêtres, les diacres & les soudiacres, de sçavoir par cœur la foi catholique; c'est-à-dire, suivant le style du tems, le symbole attribué à S. Athanase. Il recommande les calendes, c'est-à-dire les conférences des curés & des clercs au commencement de chaque mois, pour s'instruire de leurs devoirs : ce qui semble n'avoir commencé qu'au siécle précédent, comme on voit par les statuts synodaux de Riculfe de Soissons. Les prêtres doivent proportionner les pénitences à la qualité des personnes & des péchés. S'il s'est commis un péché public, le curé doit s'en informer avec soin, & mettre le fait par écrit. Il avertira le coupable de

se soumettre à la pénitence, & de venir pour cet effet devant l'évêque. Le curé ne manquera point d'y venir le mercredi des cendres avec sa relation par écrit. Si le pénitent s'y trouve, le curé écrira la pénitence qui lui sera imposée, & aura soin de lui, pour observer les marques qu'il donne de conversion. S'il lui voit accomplir sa pénitence avec grande ferveur, ou s'il le trouve en péril, il aura recours à l'évêque, & en son absence aux cardinaux, c'est-à-dire aux prêtres de la cathédrale, pour obtenir son absolution. Réguliérement il viendra le jeudi-saint avec les pénitens, pour apprendre & écrire ce qui leur sera ordonné à leur absolution. Le dernier article de ce capitulaire, est le décret du pape Gelase touchant les livres approuvés ou apocryphes.

Sup. liv. XIX. *n.* 35.

LVI. Autres écrits d'Atton. *p.* 44.

Nous avons encore un traité d'Atton de Verceil touchant les souffrances de l'église, divisé en trois parties. La premiére est des jugemens des évêques; où il prétend qu'ils ne doivent avoir pour accusateurs ou pour témoins que des personnes irréprochables, ni pour juges que ceux qu'ils auront eux-mêmes choisis; & qu'ils ne peuvent être condamnés que par le pape, quoique l'instruction de leur procès puisse être faite par le concile de la province. Mais il n'établit ces maximes que sur les fausses décrétales. Ensuite il se plaint de deux abus, c'est-à-dire de deux sortes de justifications que l'on exigeoit des évêques au défaut de preuves, le serment & le duel. On les obligeoit non seulement à jurer, contre la défense de l'évangile & la tradition de l'antiquité, mais à faire jurer avec eux un grand nombre de leurs confreres. Comme si un homme étoit coupable, faute de trouver quelqu'un qui jure de son innocence: ou comme s'il ne suffisoit pas, pour absoudre un accusé, qu'il n'y ait point contre lui de preuve. Quant au duel, quoiqu'on n'oblige pas les évêques à se battre en personne, mais seulement à donner un champion, cette voie de se justifier ne laisse pas d'être injuste. C'est tenter Dieu, qui n'est pas obligé de faire des miracles pour donner toujours la victoire à la bonne cause: c'est rendre les évêques coupables du sang qu'ils font répandre, contre les canons, qui leur défendent de prendre part à la mort des hommes; & leur faire commettre un vrai crime, pour se décharger d'une fausse accusation. Les ecclésiastiques seront-ils donc impunis? Non; mais il faut les corriger selon les

règles, & par le ministére des évêques, auxquels seuls il appartient de juger; & les laïcs ne doivent s'en mêler qu'à leur priére. Mais à présent la puissance séculiére opprime souvent l'autorité de l'église; & il arrive par la faute des mauvais juges, que le crime ne fait point perdre la dignité épiscopale, & que cette dignité ne met point à couvert de l'accusation.

p. 65. La seconde partie de ce traité est des ordinations des évêques. Celles qui se font selon les canons doivent être comptées comme venant de Dieu même; mais les princes peu religieux méprisant ces règles, veulent que leur seule volonté l'emporte; & trouvent très-mauvais qu'un évêque soit élu par d'autres que par eux, quelque mérite qu'il ait: ou que l'on rejette celui qu'ils ont choisi, quelqu'indigne qu'il soit. Ils n'y considérent que les richesses, la parenté, ou les
p. 73. services: l'une de ces qualités leur suffit. S'ils ne vendent pas les évêchés pour de l'argent, ils les donnent à leurs parens, ou à ceux qui leur font la cour. D'autres sont tellement aveuglés, qu'ils élèvent des enfans à l'épiscopat, & font juges & docteurs ceux qui ont encore besoin des premiéres instructions. On ne les loue que de leur chasteté, qui est encore sans mérite. On oblige le peuple de rendre témoignage à un enfant dont l'indignité est connue de tout le monde. La plupart rient, les uns de joie pour l'honneur qu'ils reçoivent, les autres en se moquant d'une illusion si manifeste. On interroge le pauvre enfant sur quelques articles, qu'il a appris par cœur, ou qu'il lit en tremblant sur un papier, plus par la crainte d'avoir le fouet que de perdre l'épiscopat. Ceux qui l'interrogent sçavent bien qu'il n'entend pas ce qu'il dit; & ne le font pas pour l'examiner, mais pour garder la forme canonique, & assûrer la fraude par
p. 86. l'apparence de la vérité. Ces évêques ordonnés contre les règles, sont aussi accusés sans respect, opprimés injustement, chassés avec perfidie, & quelquefois cruellement mis à mort.

p. 90. La troisiéme partie est touchant les biens des églises. Nous ne pouvons passer sous silence, dit l'auteur, qu'après la mort ou l'expulsion d'un évêque, les biens de l'église sont donnés au pillage à des séculiers. Car qu'importe qu'on les pille de son vivant ou après sa mort? & à quoi sert

de garder le trésor de l'église, si l'on pille les granges, les celliers & tout le reste? On dissipe tout ce qui se trouve en nature, on vend les fruits à recueillir sous le nom de l'évêque futur, on différe son ordination jusqu'à ce que l'on ait tout consumé; & enfin on donne l'évêché à celui qui en offre le plus. Ensorte qu'il n'y a point de terres si souvent pillées & vendues que celles de l'église. p. 93.
C'est ce qui m'a paru de plus remarquable dans les écrits d'Atton évêque de Verceil.

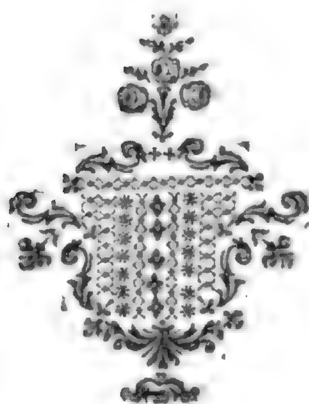

LIVRE CINQUANTE-SIXIÉME.

AN. 960.
I.
Otton empereur d'Occident.
Supl. Reg. Herm. &c.
Luitpr. VI. hist. c. 6.

LE pape Jean XII ne pouvant plus souffrir la tyrannie de Berenger & d'Adalbert son fils, envoya en Allemagne deux légats l'an 960, Jean cardinal diacre & Azon scriniaire de l'église Romaine, prier le roi Otton de le venir délivrer de leur oppression. Valbert archevêque de Milan y vint incontinent après, se plaignant qu'ils avoient donné son église contre toute sorte de droit à Manassès archevêque d'Arles. Valdon évêque de Côme le suivit, faisant un plainte pareille. Il y vint aussi des laïcs, & il n'y eut presqu'aucun évêque ni aucun comte en Italie, qui n'envoyât à Otton des lettres ou des députés. Il résolut donc de passer en Italie, & on rapporte un serment qu'il fit avant que de partir, où il promet au pape Jean de lui conserver la vie & les membres, & sa dignité ; de ne prendre à Rome aucune résolution qui regarde le pape ou les Romains sans sa participation, & de lui rendre tout ce qu'il aura conquis des terres de saint Pierre. Il assembla un parlement à Vormes en 961, où il fit elire roi Otton son fils du second lit, qui n'avoit encore que sept ans. De son premier mariage il avoit eu deux fils : Luitolfe, qui mourut en 957 ; & Guillaume, qu'Otton fit ordonner archevêque de Mayence en 964 après la mort de Frideric. Ayant donc fait reconnoître roi le jeune Otton, il le laissa sous la conduite des archevêques de Cologne & de Mayence, son oncle & son frere ; & entra en Italie, où il fut reçu sans résistance. Il passa l'hyver à Pavie, & envoya cependant à Rome Atton abbé de Fulde lui préparer les logis.

Dist. 63. c. 33.

Mar. Scot. Chron. an. 954.

Frod. Chr. Supl. Regin. an. 962. Luitpr. VI. c. 6.

Le roi y marcha l'année suivante 962, & y fut reçu avec un grand appareil, aux acclamations du clergé & du peuple. Le pape Jean le couronna empereur, avec l'onction sacrée ; & lui fit serment sur le corps de S. Pierre, avec tous les citoyens & les grands, de ne jamais renoncer à son obéissance, & ne donner aucun secours à Bérenger ni à Adalbert. Otton de son côté rendit à l'église Romaine ce qui lui avoit été ôté dans toute l'Italie, & fit au pape en particulier de grands présens d'or & de pierreries. Il confirma par un acte

Sup. liv. XLIII. n. 18.

authentique les donations de Pepin & de Charlemagne, comprenant la ville de Rome, son duché & ses dépendances; plusieurs villes de Toscane, l'exarcat de Ravenne, la Pentapole, plusieurs autres places de Lombardie, plusieurs de Campanie, le duché de Spolete & celui de Bénévent, l'isle de Corse, le patrimoine de Sicile : Si Dieu le met entre nos mains, dit l'empereur. Car elle étoit au pouvoir des Sarrasins. Cette donation est copiée presque mot à mot de celle de Louis le Débonnaire : mais Otton y ajoute de son royaume de Lombardie Rieti, Amiterne & cinq autres villes. A la fin est la clause importante : Sauf en tout notre puissance, & celle de notre fils & de nos descendans.

AN. 962.
Liv. XLIV. n. 5. n. 42.
Lib. XLVI. n. 26. to. 7. conc. p. 1515. tom. 9. p. 643. ap. Bar. an. 962.

On règle ensuite l'élection du pape. Tout le clergé & la noblesse de Rome s'obligera par serment à la faire canoniquement; & le pape élu ne sera point sacré, qu'il n'ait promis publiquement, en présence des commissaires de l'empereur, de conserver les droits de tous. Personne ne troublera la liberté de l'élection, sous peine d'exil. Enfin il est dit qu'il y aura toujours des commissaires du pape & de l'empereur, qui lui rapporteront tous les ans comment les ducs & les juges rendent la justice. Ils porteront premiérement au pape les plaintes qu'ils recevront; & il choisira, ou d'y faire remédier aussi-tôt, ou de souffrir qu'il y soit remédié par les commissaires de l'empereur. Cette clause montre bien que l'empereur se réservoit toujours la souveraineté & la jurisdiction en dernier ressort sur Rome, & sur tout le contenu en cette donation; & la suite de l'histoire le fera voir. En cet acte l'empereur Otton parle tant en son nom que du roi son fils. Après sa souscription sont celles de dix évêques, sçavoir, Adaldague archevêque de Hambourg, & sept évêques d'Allemagne : puis trois de Lombardie : Atton abbé de Fulde, & un autre abbé Allemand : cinq comtes & quelques autres seigneurs. La date est du treiziéme de Février l'an 962, indiction cinquiéme, la vingt-septiéme année du règne d'Otton. L'original, écrit en lettres d'or, est gardé à Rome au château Saint-Ange.

Baron. an. 962.

II. Magdebourg métropole.

Dans le même tems l'empereur obtint du pape l'érection de Magdebourg en métropole. Il y avoit fondé un monastére, comme nous avons vu, dès l'an 937; & l'an 951 il y fit apporter le corps de S. Maurice & ceux de quelques-uns de ses compagnons. Dans la bulle d'érection, le pape Jean

Sup. liv. LV. n. 20.
Ditmar. lib. 2. p. 19.

AN. 962.

Ap. Mabill. sæc. 5. p. 575.

XII dit en substance : L'empereur Otton nous a représenté, qu'après avoir vaincu les Sclaves, il les a amenés à la foi chrétienne ; nous priant de ne les pas exposer à retomber, faute de pasteur, sous la puissance du démon. C'est pourquoi nous ordonnons que le monastére de Magdebourg bâti en Saxe sur l'Elbe, comme étant le plus proche de ces nations, soit érigé en siége archiépiscopal, qui puisse gouverner tout ce troupeau par ses suffragans. Nous voulons aussi qu'en exécution du vœu fait par l'empereur pour avoir défait les Hongrois, le monastére de Mersbourg soit érigé en siége épiscopal soumis à celui de Magdebourg ; parce qu'un seul pasteur ne peut suffire pour tant de nations. Nous voulons que le cens & la dixme de tous les peuples que l'empereur a fait baptiser, ou qui le seront par les soins de ses successeurs, puissent être distribués aux siéges de Magdebourg, de Mersbourg, & à tel autre qu'ils voudront. Nous ordonnons aux archevêques de Mayence, de Trèves, de Cologne, de Salsbourg & de Hambourg, de favoriser de tout leur pouvoir ces deux érections. Et quand Dieu, par le ministére de l'empereur & de ses successeurs, aura amené au christianisme les Sclaves voisins ; nous voulons qu'ils établissent des évêchés aux lieux convenables, dont les évêques soient consacrés par l'archevêque de Magdebourg, & deviennent ses suffragans. Cette bulle est du douziéme de Février, indiction cinquiéme, la septiéme année du pontificat de Jean, la premiére de l'empereur Otton, qui est l'an 962. Mais elle ne fut exécutée que six ans après.

Sup. liv. LV. n. 43.

III.
S. Dunstan archevêque de Cantorberi.

Sup. liv. LV. n. 29.
Vita n. 21. 22. sæc. 5. Act. Ben. n. 23. n. 25.

Vers le même tems S. Dunstan vint à Rome demander le pallium en qualité d'archevêque de Cantorberi. Après la mort du roi Edmond, qui fut assassiné l'an 946 Edrede son frere & son successeur, qui étoit un prince très-pieux, mit en l'abbé Dunstan sa principale confiance, lui donna la garde de ses trésors & de ses chartes, & gouverna le royaume par ses conseils. Il voulut lui donner l'évêché de Vinchestre après la mort d'Elfege, & il l'en fit presser instamment par la reine sa mere : mais Dunstan demeura ferme à le refuser. Le roi Edrede étant mort, eut pour successeur en 955 son neveu Edui, prince jeune & sans conduite, qui ne suivoit que ses passions & les conseils des jeunes gens. Il proscrivoit les riches pour les dépouiller de leurs biens, sur-tout s'ils étoient vertueux : il pilloit les églises, méprisoit la religion, chargeoit

n. 25.

geoit

geoit les villes d'exactions. Il maltraitoit ses parens, même la reine son aïeule, & s'abandonnoit aux femmes avec excès. Dunstan ayant essayé de le corriger, & voyant ses avis méprisés, se retira à son monastére de Glastemburi. *n. 26.*

Il assista toutefois au sacre du jeune roi, qui le jour même quitta brusquement les prélats & les seigneurs avec lesquels il avoit dîné, pour s'enfermer avec une femme qu'il entretenoit. Ils en furent honteux & affligés; & Odon archevêque de Cantorberi proposa d'envoyer quelques-uns d'entr'eux pour ramener le roi. On choisit l'abbé Dunstan avec un évêque son parent : il alla trouver le roi, le tira par force d'entre les bras de cette malheureuse; & lui ayant remis la couronne sur la tête, l'amena devant l'archevêque Odon. La femme ne lui pardonna pas, & ne laissa point le roi en repos qu'il ne l'eût envoyé en exil. Il fit donc premiérement un édit, pour ôter les biens à tous les monastéres : ensuite on vint à Glastemburi; & après avoir fait l'inventaire de tout ce qui appartenoit à cette maison, on enleva Dunstan, au milieu des plaintes des moines, de ses amis & des pauvres. Il s'embarqua & passa en Flandre, où le comte le reçut favorablement; & se retira au monastére de S. Pierre de Gand, le plus estimé de tous, pour la piété & les études. *n. 27.* *Vita Od. n. 12.*

L'archevêque Odon, voyant que le jeune roi n'écoutoit point ses remontrances, envoya des gens de guerre tirer par force de sa cour cette concubine, qu'il aimoit le plus; & après qu'on l'eut défigurée au visage, & marquée d'un fer chaud, il l'envoya en exil en Irlande. Elle en sortit quelque tems après, & vint à Glocestre; mais les gens de l'archevêque la prirent, lui coupérent les jarrêts, & peu de jours après la firent mourir misérablement. Telle étoit la puissance & la sévérité du prélat. *Vita Od. n. 13.*

Le roi Edui lui-même, devenu insupportable pour sa mauvaise conduite, fut chassé, & on reconnut pour roi son frere Edgard en 957. Peu de jours après son élection, il tint une assemblée générale de tout son royaume, où il cassa toutes les loix injustes de son frere & répara toutes ses violences. Il rappella glorieusement l'abbé Dunstan de son exil, & lui rendit plus d'honneur que les rois ses prédécesseurs. Quelque tems après l'évêché de Vorchestre étant venu à vaquer, il l'obligea à l'accepter, & il vint à Cantorberi se faire sacrer. L'archevêque Odon le fit avec plaisir; mais dans la céré- *Vit. Dunst. n. 28.*

monie, au lieu de nommer Dunstan évêque de Vorchestre, il le nommoit archevêque de Cantorberi, comme s'il l'eût ordonné pour son église. Les assistans, croyant que c'étoit par mégarde, le lui firent remarquer; & il leur répondit : Je sçais, mes enfans, ce que Dieu opére en moi; de mon vivant il sera évêque de Vorchestre, mais après ma mort il gouvernera toute l'Angleterre. L'évêque de Londres étant mort, le roi Edgard, les seigneurs & les habitans de la ville, pressérent Dunstan de prendre encore cette église. Il s'en défendoit par l'autorité des canons, qui ne permettent pas de donner deux églises à un même évêque : mais on lui représenta que l'apôtre S. Jean avoit gouverné sept églises & leurs évêques, & que S. Paul avoit eu le soin de toutes les églises. Dunstan se rendit à ces raisons : comme si la mission extraordinaire des apôtres devoit être tirée à conséquence pour la conduite ordinaire de l'église. Il gouverna donc les deux églises de Londres & de Vorchestre, comme évêque de l'une & de l'autre.

Vit. Od. n. 15. Vit. Dunst. n. 32.

L'archevêque Odon mourut l'an 961 le 4e. de Juillet, après avoir tenu vingt ans le siége de Cantorberi; & il est compté entre les saints. Le roi pria Dunstan de prendre sa place, & ne put le lui persuader. A son refus Elfin évêque de Vinchestre ayant gagné par argent les seigneurs les plus puissans de la cour du roi Edgar, se fit donner cette dignité qu'il desiroit depuis long-tems; mais comme il alloit à Rome querir son pallium, il mourut de froid en passant les Alpes. Le roi pria encore Dunstan d'accepter le siége de Cantorberi, & il le refusa encore. On choisit donc pour le remplir Berthelin ou Birthelm évêque de Dorset, bon homme, mais si peu capable, qu'au bout de quelques jours le roi le renvoya à son évêché, & revint pour la troisiéme fois à Dunstan. Tous les évêques se joignant au roi, ils lui persuadérent enfin de passer au siége de Cantorberi. Aussi-tôt il partit pour aller à Rome, où le pape Jean lui donna le pallium, avec la lettre ordinaire contenant les devoirs d'un évêque. Il lui donna la lettre de sa main, mais il lui fit prendre le pallium sur l'autel de S. Pierre.

Sæc. 5. Act. Ben. p. 658. to. 9. conc. p. 641.

IV.
Odalric archevêque de Reims.
Frod. Chr. 961. Hist. 954.

Le pape fut consulté vers le même tems, touchant la cause du siége de Reims. L'archevêque Artaud étant mort le dernier jour de Septembre 961, Hugues fils de Hebert de Vermandois, soutenu par ses freres, prétendit rentrer dans

ce siége, & mit le roi Lothaire dans ses intérêts. Car le roi Louis d'Outremer étoit mort en 954 le quinziéme d'Octobre, après avoir régné dix-huit ans & en avoir vécu trente-cinq, & son fils Lothaire âgé de treize ans lui avoit succédé. Sa mere Gerberge eut, au commencement de l'an 962, une conférence avec Brunon archevêque de Cologne, dont elle étoit sœur, & lui recommanda d'empêcher que Hugues ne rentrât dans l'archevêché de Reims. On tint pour ce sujet un concile dans le diocèse de Meaux, où se trouvérent treize évêques des deux provinces de Reims & de Sens, dont l'archevêque y présida. Hugues avoit quelques évêques pour lui; mais les plus opposés à son rétablissement étoient Roricon de Laon & Gibuin de Châlons, qui soutenoient qu'un homme excommunié par tant d'évêques, ne pouvoit être absous par un moindre nombre. On convint de consulter le pape; qui la même année déclara, que Hugues avoit été excommunié tant par lui que par tout le concile de Rome, & par un autre concile tenu à Pavie. Brunon archevêque de Cologne ayant fait sçavoir au clergé de Reims cette réponse du pape, on élut pour archevêque Odalric fils d'un comte nommé Hugues, & cette élection fut approuvée & soutenue par le roi Lothaire, la reine sa mere, & l'archevêque Brunon son oncle. Odalric fut donc ordonné à Reims par Gui évêque de Soissons, Roricon de Laon, Gibuin de Châlons, Hadulfe de Noyon & Vicfrid de Verdun. Celui-ci avoit été ordonné au concile de Meaux, quoique Berenger évêque de Verdun fût encore vivant & en possession; & cela sans la participation de l'archevêque de Trèves son métropolitain, parce que ces évêques regardoient Berenger comme leur ennemi, qui ne vouloit point assister à leurs conciles.

Idem. 962.

to. 9. *conc.* 647.

Chr. Hug. Flavin. p. 134.

V.
Jean XII se révolte contre l'empereur.
Luitpr. l. 1. *c.* 6.
Suppl. Regin. an. 963.

Le pape Jean XII, oubliant bientôt le serment qu'il avoit fait à l'empereur Otton, envoya à Adalbert qui s'étoit retiré à Fressinet chez les Sarrasins, & lui promit avec serment de l'aider contre l'empereur. L'empereur qui étoit à Pavie, extrêmement surpris de cette réconciliation du pape avec un homme qu'il haïssoit si fort auparavant, envoya à Rome pour en sçavoir la vérité. Les citoyens Romains dirent tout d'une voix à ses envoyés: Le pape Jean hait l'empereur qui l'a délivré d'Adalbert, par la même raison que le diable hait son créateur. L'empereur ne cherche qu'à plaire

AN. 963.

à Dieu, & à procurer le bien de son église & de l'état; le pape Jean fait tout le contraire. Témoin la veuve de Rainier son vassal, à qui, par la passion aveugle qu'il a pour elle, il a donné le gouvernement de plusieurs villes; & de plus des croix & des calices d'or de l'église de S. Pierre. Témoin Estiennette, qui vient de mourir, en se délivrant de l'enfant qu'elle avoit eu de lui. Le palais de Latran, autrefois l'habitation des saints, est devenu un lieu infâme, où il loge sa concubine, sœur de celle de son pere. Il n'y a plus de femmes étrangéres qui osent venir visiter l'église des apôtres, sçachant que depuis quelques jours il a abusé par force de quelques-unes, mariées, veuves & vierges. Tout lui est bon, belles ou non, riches ou pauvres. Les églises des apôtres tombent en ruine, il pleut sur les autels, & ceux qui y entrent ne sont pas en sûreté de leur vie. Voilà pourquoi Adalbert convient mieux au pape que l'empereur.

Otton ayant appris cette réponse des Romains, dit en parlant du pape : Il est jeune, il pourra se corriger par les exemples & les avis des gens de bien. L'empereur alla ensuite assiéger Montefeltro, où Adalbert s'étoit enfermé. Le pape lui envoya Léon protoscriniaire de l'église Romaine, & Demétrius le premier des grands de Rome, promettant de se corriger de ce qu'il avoit fait par emportement de jeunesse : & se plaignant que l'empereur avoit reçu un évêque nommé Léon, & un diacre cardinal nommé Jean, qui étoient infidèles au pape. Il se plaignoit encore que l'empereur manquoit à sa promesse, en se faisant prêter serment à lui-même, & non au pape, dans les lieux qu'il réduisoit à son obéissance.

L'empereur répondit aux envoyés du pape : J'ai promis de rendre à l'église toutes les terres de saint Pierre qui viendroient sous ma puissance ; & c'est à cette fin que je veux chasser Berenger de cette forteresse. Quant à l'évêque Léon & au cardinal Jean, que le pape m'accuse d'avoir reçus : j'ai appris qu'on les a arrêtés à Capoue, comme ils alloient à Constantinople, où le pape les envoyoit à mon préjudice. On a pris avec eux un Bulgare nommé Salec, élevé chez les Hongrois, ami très-familier du pape; & Zachée méchant homme & ignorant, que le pape a depuis peu consacré évêque, & l'a envoyé chez les Hongrois, pour les exciter à

nous attaquer. Je ne l'aurois pas cru, si je n'avois pas vu les lettres du pape scellées en plomb avec son nom. AN. 963.

Après cette réponse, l'empereur envoya Landohard évêque de Munster & Luitprand évêque de Cremone, à Rome, avec les envoyés du pape, pour justifier auprès de lui la conduite de l'empereur; avec ordre aux vassaux de ces évêques, qui les accompagnoient, de prouver son innocence par le duel, si le pape ne recevoit pas ses excuses. Les deux évêques envoyés par l'empereur étant arrivés à Rome, virent bien, à la réception que leur fit le pape, combien il étoit aliéné de leur maître. Il ne voulut point recevoir sa justification ni par le serment ni par le duel; & huit jours après il renvoya avec eux Jean évêque de Narni & Benoît cardinal diacre, pour amuser encore l'empereur, pendant qu'il invitoit Adalbert à revenir. Celui-ci partit donc de Fressinet, & vint à Centumcelles, & de-là à Rome où le pape le reçut avec honneur.

L'empereur ayant passé tout l'été au siége de Montefeltro, vint à Rome, où la plupart des seigneurs l'appelloient, s'étant saisis du château de S. Paul, & lui avoient même donné des ôtages. Le pape & Adalbert craignant sa venue s'enfuirent, emportant une grande partie du trésor de saint Pierre; & Rome se trouva divisée, car quelques-uns tenoient le parti du pape: mais ils dissimulérent tous, & reçurent l'empereur avec l'honneur convenable, & se soumirent à lui. Il entra donc à Rome avec tous les siens: les citoyens lui promirent fidélité, & jurérent de ne jamais élire ou faire ordonner de pape sans son consentement, ou celui du roi son fils.

VI. Concile de Rome. *tom. 9. conc. p. 648.*

Trois jours après, à la priére des évêques Romains & du peuple, on tint un grand concile dans l'église de S. Pierre. L'empereur y assista avec environ quarante évêques. Angelfride patriarche d'Aquilée étant tombé malade à Rome, où il mourut quelque tems après, un diacre tenoit sa place. Valbert archevêque de Milan y étoit en personne, avec Pierre de Ravenne, & Adaldague de Brême qui avoit suivi l'empereur. Après ces trois archevêques étoient trois évêques Allemands: les autres étoient des diverses parties d'Italie. Il y avoit treize cardinaux prêtres, trois cardinaux diacres, & plusieurs autres clercs officiers de l'église Romaine, & quelques laïcs des plus nobles, avec toute la milice des

AN. 963. *Luitp.* VI. *c.* 7. Romains. Quand on eut fait silence, l'empereur dit : Il seroit bienséant au pape Jean d'assister à un si vénérable concile ; dites-nous donc pourquoi il l'a évité. Le concile répondit : Nous sommes surpris que vous nous demandiez ce que personne n'ignore, pas même aux Indes. Ses crimes sont si publics, qu'il n'use d'aucun détour pour les cacher. L'empereur dit : Il faut proposer les accusations en particulier.

Alors Pierre cardinal prêtre se leva, & dit qu'il l'avoit vu célébrer la messe sans communier. Jean évêque de Narni & Jean cardinal diacre dirent, qu'ils l'avoient vu ordonner un diacre dans une écurie & hors des tems solemnels. Benoît cardinal diacre lut une accusation au nom de tous les prêtres & les diacres, portant que le pape Jean faisoit les ordinations des évêques pour de l'argent, & qu'il avoit ordonné pour évêque à Todi un enfant de dix ans. Ils dirent sçavoir certainement, qu'il avoit abusé de la veuve de Rainier, d'Estiennette concubine de son pere, d'une autre veuve nommée Anne, & de sa niéce ; qu'il avoit fait du sacré palais un lieu de débauche ; qu'il avoit été publiquement à la chasse ; qu'il avoit fait crever les yeux à Benoît son pere spirituel, qui étoit mort aussi-tôt ; qu'il avoit fait mourir Jean cardinal soudiacre, après l'avoir fait eunuque ; qu'il avoit fait faire des incendies, & avoit paru l'épée au côté, portant le casque & la cuirasse. Tous, tant clercs que laïcs, déclarérent qu'il avoit bu du vin pour l'amour du diable ; qu'en jouant aux dez il avoit invoqué le secours de Jupiter, de Venus, & des autres faux dieux ; qu'il n'avoit dit ni matines, ni les heures canoniales, & n'avoit point fait sur lui le signe de la croix.

Comme les Romains n'entendoient pas la langue Saxone que parloit l'empereur, il fit dire à l'assemblée par Luitprand évêque de Cremone : Il arrive souvent, & nous le sçavons
c. 8. par expérience, que ceux qui sont constitués en dignité sont calomniés par leurs envieux ; ce qui me rend suspecte cette accusation qui vient d'être lue par le diacre Benoît. C'est pourquoi je vous conjure au nom de Dieu qu'on ne peut tromper, & de sa sainte mere, & par le corps de S. Pierre dans l'église duquel nous sommes, que l'on n'avance rien contre le pape qu'il n'ait effectivement commis, & qui n'ait été vu par des hommes très-dignes de foi. Les évêques, le clergé & le peuple de Rome dirent tout d'une voix : Si le pape Jean n'a pas commis ce que le diacre Be-

noît vient de lire, & encore plusieurs autres crimes & plus honteux, que S. Pierre ne nous délivre point de nos péchés, que nous soyons chargés d'anathêmes, & mis à la gauche au dernier jour. Si vous ne nous croyez pas, croyez au moins votre armée, qui l'a vu il y a cinq jours l'épée au côté, portant le bouclier, le casque & la cuirasse. Il n'y avoit que le Tibre entre deux, qui empêcha qu'il ne fût pris en cet équipage. L'empereur dit : Il y en a autant de témoins que de soldats dans mon armée.

An. 963.

On envoya au pape une lettre au nom de l'empereur, en ces termes : Etant venu à Rome pour le service de Dieu, comme nous demandions aux évêques & aux cardinaux la cause de votre absence, ils ont avancé contre vous des choses si honteuses, qu'elles seroient indignes de gens de théâtre. Tous, tant clercs que laïcs, vous ont accusé d'homicide, de parjure, de sacrilége, d'inceste avec vos parentes & avec deux sœurs, d'avoir bu du vin pour l'amour du diable, & d'avoir invoqué dans le jeu Jupiter, Venus & les autres démons. Nous vous prions donc instamment de venir vous justifier sur tous ces chefs. Si vous craignez l'insolence du peuple, nous vous promettons avec serment qu'il ne se fera rien que selon les canons. La date étoit du sixiéme de Novembre. Le pape ayant lu cette lettre, répondit par écrit, s'adressant aux évêques : Nous avons oui dire que vous voulez faire un autre pape ; si vous le faites, je vous excommunie de la part de Dieu tout-puissant, ensorte que vous n'ayez le pouvoir d'ordonner, personne ni de célébrer la messe.

c. 9.

c. 10.

Cette réponse fut lue dans la seconde session du concile, tenue plus de quinze jours après la précédente, sçavoir le vingt-deuxiéme de Novembre ; où se trouvérent Henri archevêque de Trèves, & les évêques de Modène, de Tortone & de Plaisance, qui n'avoient pas été à la premiére session. De leur avis, on écrivit une seconde lettre au pape, portant en substance : Vous n'avez rien répondu de solide à notre premiére lettre, ni envoyé des députés, comme vous deviez, pour dire vos raisons. Si vous venez au concile vous justifier, nous déférerons à votre autorité ; mais si vous refusez de venir, sans avoir d'empêchement ni d'excuse légitime, nous mépriserons votre excommunication, & la retournerons contre vous-même. Judas avoit reçu, avec les autres apôtres, le pouvoir de lier & de délier ; mais après son

AN. 963.

crime, il ne put lier que lui-même. Si les évêques vouloient dire que le pape eût perdu par les crimes le pouvoir des clefs, c'est une erreur manifeste. Adrien cardinal prêtre, & Benoît cardinal diacre, furent chargés de cette seconde citation; & étant arrivés au Tibre, ils ne trouvérent plus le pape Jean, qui s'en étoit allé dans la plaine portant un carquois; & personne ne put leur dire où il étoit.

VII. Jean déposé. Léon VIII pape.

Ils rapportérent donc la lettre au concile assemblé pour la troisiéme fois. On devoit, selon les règles, envoyer une troisiéme citation; mais peut-être la regardoit-on comme une formalité inutile, ne sçachant où l'adresser. Quoi qu'il en soit, l'empereur parla ainsi: Nous l'avons attendu pour proposer nos plaintes contre lui en sa présence. Mais comme nous sçavons certainement qu'il ne viendra point, nous vous prions de considérer sa perfidie. Etant opprimé par Berenger & Adalbert révoltés contre nous, il nous a envoyé des députés en Saxe, nous priant pour l'amour de Dieu de venir en Italie & de le délivrer de leurs mains. Vous voyez ce que j'ai fait avec l'aide de Dieu. Cependant oubliant la fidélité qu'il m'avoit jurée sur le corps de S. Pierre, il a fait venir à Rome le même Adalbert, il l'a soutenu contre moi, a fait des séditions, & à la vue de mes troupes il est devenu chef de guerre, & s'est revêtu d'une cuirasse & d'un casque. Que le concile déclare ce qu'il ordonne.

Le concile dit: Il faut un remède extraordinaire pour un tel mal. Si par ses mœurs corrompues il ne nuisoit qu'à lui-même, on devroit le tolérer; mais combien son exemple en a-t-il perverti d'autres? Nous vous prions donc que ce monstre soit chassé de la sainte église Romaine, & qu'on mette à sa place un homme qui nous donne bon exemple.

c. 11.

Nous le voulons, dit l'empereur, & rien ne nous sera plus agréable, que de pouvoir trouver un digne sujet pour mettre sur le saint siége. Ils dirent tous d'une voix & par trois fois: Nous choisissons pour pasteur le vénérable Léon, protoscriniaire de l'église Romaine, homme d'un mérite éprouvé. L'empereur y consentit: ils menérent Léon au palais de Latran avec les cardinaux selon la coutume; il fut ordonné pape au mois de Décembre, en un jour convenable, dans l'église de S. Pierre, & ils lui jurérent fidélité. C'est Léon VIII, qui tint le saint siége un an & quatre mois. Il étoit Romain, fils de Jean protoscriniaire comme lui. Il fit une ordination

Vita Joan. XII. ap. Papebr.

dination dans le même mois de Décembre 963, où il ordonna sept prêtres & deux diacres. Au reste nous n'avons pas les actes du concile où il fut élu, mais seulement le récit qui s'en trouve à la fin de l'histoire de Luitprand. AN. 963.

VIII. Mort de Romain. Nicephore Phocas empereur. *Cedr. p. 645. p. 642.*

En Orient l'empereur Romain le jeune mourut le quinziéme de Mars, la même année 963, du monde 6471, indiction sixiéme; ayant régné trois ans & quatre mois, pendant lesquels il ne songea qu'à son plaisir & se laissa gouverner. Il reprit à son service un clerc eunuque nommé Jean, que l'empereur Constantin son pere avoit chassé pour quelques actions honteuses, & qui avoit pris l'habit monastique; mais Romain lui fit reprendre l'habit clérical. Le patriarche Polieucte le trouva mauvais, & pressa l'empereur de le chasser de son service, comme un moine apostat; mais il soutint qu'il *p. 642.* avoit seulement feint d'embrasser la vie monastique par la crainte de l'empereur Constantin, sans avoir reçu la bénédiction d'aucun prêtre. Il trompa ainsi le patriarche, & vécut en séculier jusqu'à la mort de Romain, après laquelle il reprit l'habit monastique sans changer de mœurs.

Romain, à la suggestion de sa femme, chassa du palais l'impératrice Helène sa mere & ses sœurs, qu'il sépara d'elle, *p. 645.* & les fit raser comme religieuses. Helène en mourut de déplaisir; mais aussitôt que Romain fut mort, ses sœurs quittérent l'habit monastique, & mangérent de la chair, comme n'étant point religieuses. Il mourut à l'âge de vingt-quatre ans, ou de poison, ou pour s'être épuisé par les plaisirs infâmes; & laissa deux fils, Basile & Constantin, qui ne régnérent pas sitôt à cause de leur bas âge. On reconnut empe- *p. 648. D.* reur Nicephore Phocas, grand capitaine, qui avoit remporté des avantages considérables sur les Sarrasins. Il fut couronné dans la grande église de Constantinople par le patriarche Polieucte, le dimanche seiziéme d'Août de la même année 963, indiction sixiéme. Le vingtiéme de Septembre suivant, il épousa Théophanie veuve de Romain, qu'il avoit feint d'éloigner; & recommença à manger de la chair, dont il s'étoit abstenu depuis la mort de Bardas son fils du premier lit, qu'il avoit perdu par un accident funeste. La célébration de son second mariage se fit dans l'église neuve du palais; mais comme il vouloit entrer dans le sanctuaire, le patriarche Polieucte le prit par la main & le retint près du balustre, disant qu'il ne lui permettroit point de passer outre,

AN. 964.

qu'il n'eût reçu la pénitence des secondes nôces. Cette opposition fit de la peine à Nicephore, & il en voulut du mal au patriarche toute sa vie. D'ailleurs on publia que Nicephore avoit levé des fonts un des enfans de Théophanie; & sur ce bruit Polieucte voulut l'obliger à quitter sa femme, ou à ne point entrer dans l'église. Nicephore prit ce dernier parti, tant il étoit attaché à Théophanie. Il assembla les évêques qui se trouvérent à Constantinople & des sénateurs choisis, pour examiner l'affaire. Ils dirent tous que c'étoit une loi de Copronyme qu'il ne falloit point observer, & donnérent à Nicephore des lettres d'absolution. Comme Polieucte faisoit encore difficulté de communiquer avec l'empereur, le césar Bardas, pere de l'empereur, assûra qu'il n'avoit été parrain d'aucun des enfans de l'impératrice; & Stylien protopape du palais, c'est-à-dire premier prêtre, que l'on disoit avoir été l'auteur de ce bruit, jura qu'il n'avoit ni vu ni ouï dire, que Bardas ou Nicephore eussent été parrains. Alors Polieucte, quoiqu'il sçût bien que Stylien avoit fait un faux serment, n'insista plus sur cette affinité spirituelle. On ne voit point pourquoi ces évêques attribuoient à une loi de Copronyme, ce qui étoit de l'ancienne discipline de l'église.

IX. Jean XII dépose Léon. *Supl. Regin. Luitpr. VI. c. 11.*

L'empereur Otton célébra à Rome la fête de Noël 963; & comme il avoit renvoyé la plus grande partie de ses troupes, pour n'être pas à charge aux Romains, ils conjurérent de nouveau contre lui, à la suscitation du pape Jean, & voulurent même le faire mourir. Mais ayant découvert leur dessein, il les prévint, & en fit tuer un grand nombre le troisiéme de Janvier 964. Ils lui jurérent encore fidélité; mais huit jours après il sortit pour aller à Spolète, & leur rendit leurs ôtages à la priére du pape Léon. Alors ils firent rentrer le pape Jean: Léon se sauva à peine auprès de l'empereur; & Jean fit couper la main droite à Jean cardinal diacre, la langue, le nez & deux doigts à Azon protoscriniaire.

tom. 9. conc. p. 653.

Incontinent après son retour, & le vingt-sixiéme de Février 964, indiction septiéme, il tint un concile dans l'église de S. Pierre avec seize évêques, tous d'Italie & des terres de l'église, & douze prêtres cardinaux. Les uns & les autres avoient assisté pour la plupart au concile où il fut déposé trois mois auparavant. En celui-ci le pape ouvrit la premiére session, en disant: Vous sçavez, mes chers freres,

que j'ai été chaſſé de mon ſiége pendant deux mois, par la violence de l'empereur. C'eſt pourquoi je vous demande ſi, ſelon les règles, on peut appeller concile, celui qui a été tenu dans mon égliſe en mon abſence le quatriéme de Décembre, par l'empereur Otton, avec ſes archevêques & ſes évêques ? Le concile répondit : C'eſt une proſtitution en faveur de Léon l'adultére & l'uſurpateur. Nous devons donc le condamner, dit le pape. Nous le devons, dit le concile, par l'autorité des peres. Le pape le condamna ; puis il dit : Les évêques ordonnés par nous ont-ils pu faire une ordination dans notre palais patriarchal ? Non, répondit le concile. Le pape reprit : Que jugez-vous de Sicon, que nous avons ſacré évêque il y a long-tems, & qui dans notre palais a ordonné Léon officier de cour, néophyte & parjure envers nous, le faiſant portier, lecteur, acolyte, ſoudiacre, diacre, & tout d'un coup prêtre : enfin il a oſé le conſacrer dans notre ſiége apoſtolique, ſans aucune épreuve, contre toutes les ordonnances des peres. Le concile dit : Il faut dépoſer & l'ordinateur & celui qu'il a ordonné. Le pape dit : On ne ſçait où il eſt caché. Qu'on le cherche ſoigneuſement, dit le concile, juſqu'à la troiſiéme ſéance ; ſi on ne le trouve pas, qu'il ſoit condamné ſelon les canons.

Le pape ajouta : Que jugez-vous donc de ces deux évêques que nous avons ordonnés, Benoît de Porto & Grégoire d'Albane, qui ont prononcé les oraiſons ſur l'uſurpateur ? Le concile dit : Qu'ils ſoient punis de même ; cependant nous les laiſſons à votre diſcrétion, juſqu'à la troiſiéme ſéance. Qu'ordonnez-vous donc, dit le pape, touchant l'uſurpateur de notre ſiége ? Le concile dit : Qu'il ſoit abſolument condamné, afin que déſormais aucun des officiers de cour, des néophytes, des juges ou des pénitens publics, ne ſoit aſſez hardi pour aſpirer au dégré ſuprême de l'égliſe. Alors le pape Jean prononça la ſentence contre Léon, le déclarant dépoſé de tout honneur ſacerdotal & de toute fonction cléricale : avec menace d'anathême perpétuel, s'il continuoit d'en faire aucune, ou s'efforçoit de rentrer dans le ſaint ſiége ; & pareille menace contre ceux qui lui donneroient aide ou conſeil. Le pape ajouta : Que jugez-vous de ceux qu'il a ordonnés ? Le concile répondit : Qu'ils ſoient dépoſés. Alors le pape ordonna qu'ils entraſſent dans le concile revêtus de chaſubles & d'étoles, & fit écrire par chacun

An. 964.

d'eux dans un papier : Mon pere n'avoit rien à lui, & ne m'a rien donné. Ainsi il les remit au rang qu'ils tenoient auparavant.

A la seconde session du concile tenue le lendemain, le pape dit que l'on avoit cherché avec soin l'évêque Sicon sans le trouver ; & le concile ordonna que sa condamnation seroit différée jusques à la troisiéme session. Alors le pape appella deux évêques qui avoient ordonné Léon, sçavoir Benoît de Porto & Grégoire d'Albane, & leur fit lire à chacun dans un papier : Moi tel, du vivant de mon pere, j'ai consacré à sa place Léon, officier de cour, néophyte & parjure, contre les ordonnances des peres. Puis leur jugement fut remis à la troisiéme session. Le pape ajouta : Que jugez-vous de ceux qui ont prêté de l'argent au néophyte, pour acheter la grace de Dieu, qui ne se peut vendre ? Le concile dit : Si c'est un évêque, un prêtre ou un diacre, qu'il perde son rang : si c'est un moine ou un laïc, qu'il soit anathématisé. Quant aux abbés dépendans du pape, qui avoient assisté au concile précédent, on les laissa à son jugement. Puis il dit : Ordonnez que jamais l'inférieur n'ôtera le rang à son supérieur, sous peine d'excommunication ; & que les moines, sous la même peine, demeurent dans les lieux où ils ont renoncé au siécle. Le concile l'ordonna.

A la troisiéme session, le pape prononça par contumace sentence de déposition contre Sicon évêque d'Ostie, un des ordonnateurs de Léon, sans espérance de restitution ; & remit en leur premier rang ceux que Léon avoit ordonnés, comme n'ayant rien reçu de lui : alléguant l'exemple du pape Etienne III contre ceux qui avoient été ordonnés par Constantin. Enfin on défendit à aucun laïc de se tenir pendant la messe autour de l'autel ou dans le sanctuaire. Tel est ce concile, dont la procédure semble encore moins réguliére que celle du précédent, puisque Léon absent y est condamné dès la premiére session, sans avoir été cité une seule fois, sans qu'il paroisse contre lui d'accusateur ni de témoins. Il est toutefois remarquable que ce concile, comme tous les autres, allègue souvent les canons & l'autorité des peres.

Sup. liv. XLIII. n. 58.

IX. Mort de Jean XII, Benoit V. pape.

Luit. l. VI. *hist. c.* 11.

Supl. Regin. an. 964.

Le pape Jean XII ne survécut pas trois mois à ce concile : car comme il étoit une nuit hors de Rome, abandonné à son plaisir avec une femme mariée, il fut frappé dans les tempes si rudement, qu'il mourut au bout de huit jours,

ſans recevoir le viatique. C'étoit le quatorziéme de Mai, & il avoit tenu le ſaint ſiége en tout huit ans & près de deux mois. Alors les Romains craignant l'empereur Otton, & oubliant les ſermens qu'ils lui avoient faits, à lui & au pape Léon, élurent & firent ordonner pape Benoît cardinal diacre de l'égliſe Romaine : lui promettant avec ſerment de ne le jamais abandonner, & de le défendre contre l'empereur. On le nomme Benoît V. AN. 964.

A ces nouvelles Otton aſſembla ſes troupes, & vint aſſiéger Rome, n'en laiſſant ſortir perſonne ſans le mutiler de quelque membre. Le pape Benoît animoit les Romains à la défenſe, & monta lui-même ſur la muraille, pour menacer d'excommunication l'empereur & ſes ſerviteurs. Mais l'empereur preſſa ſi vivement le ſiége, que la famine contraignit les Romains de lui ouvrir les portes la veille de S. Jean, vingt-troiſiéme de Juin 964. Ils lui abandonnérent Benoît, & reçurent pour pape Léon VIII que Jean avoit dépoſé.

Alors on tint un concile dans l'égliſe de Latran, où préſida le pape Léon : l'empereur Otton y aſſiſtoit avec les évêques Romains, Italiens, Lorrains, Saxons, le clergé & le peuple de Rome. Le pape Benoît, revêtu d'ornemens pontificaux, fut amené par les mains de ceux qui l'avoient élu, & Benoît cardinal archidiacre lui dit : De quelle autorité, de quel droit, ô uſurpateur, t'es-tu attribué ces ornemens pontificaux pendant la vie du vénérable pape Léon, que nous voyons ici, & que tu as choiſi avec nous après avoir rejetté Jean ? Peux-tu nier que tu n'aies promis par ſerment à l'empereur ici préſent, que jamais toi ni les autres Romains n'éliriez ou n'ordonneriez de pape, ſans ſon conſentement, ou du roi Otton ſon fils ? Benoît répondit : Si j'ai failli, ayez pitié de moi. L'empereur fondant en larmes pria le concile qu'on ne portât aucun préjugé contre Benoît, & qu'il répondît, s'il pouvoit, aux queſtions qu'on lui avoit faites : & s'il ſe reconnoiſſoit coupable, qu'on lui fît grace pour la crainte de Dieu. Benoît ſe jetta aux pieds du pape Léon & de l'empereur, criant qu'il avoit péché, & qu'il étoit uſurpateur du ſaint ſiége. Enſuite il ôta ſon pallium & le rendit à Léon, avec la ferule ou bâton paſtoral qu'il avoit à la main. Le pape Léon rompit la férule en pluſieurs piéces, qu'il montra au peuple. Il fit aſſeoir à terre Benoît, lui ôta la chaſuble & l'étole, & dit aux évêques : Nous privons de tout hon-

to. 9. conc. p. 659. ex Luitp.

An. 964.

neur du pontificat & de la prêtrise, Benoît usurpateur du saint siége : mais en considération de l'empereur qui nous y a rétablis, nous lui permettons de garder l'ordre de diacre, à la charge qu'il ne demeurera plus à Rome, mais qu'il ira en exil.

Ivo. Pann. lib. VIII. c. 136. Grat. dist. 63. c. 13.

On trouve un décret de ce concile, par lequel le pape Léon, avec tout le clergé & le peuple de Rome, accorde & confirme à Otton & à ses successeurs la faculté de se choisir un successeur pour le royaume d'Italie, d'établir le pape, & de donner l'investiture aux évêques : ensorte qu'on ne pourra élire ni patrice, ni pape, ni évêques sans son consentement; le tout sous peine d'excommunication, d'exil perpétuel & de mort. C'est qu'en ce concile la puissance temporelle étoit jointe à la spirituelle, puisque le peuple Romain y assistoit aussi-bien que le clergé. Le décret porte que c'est à l'exemple du pape Adrien, qui accorda à Charlemagne avec la dignité de patrice l'ordination du saint siége & l'investiture des évêques; mais il n'en est point fait mention dans les auteurs de ce tems-là, quoiqu'il soit certain que depuis Charlemagne, comme devant, le consentement des empereurs étoit nécessaire pour l'ordination du pape.

V. Marca VIII. conc. c. 12. & c. 14. n. 6.

Supl. Regin. an. 964.

Après que l'empereur Otton eut passé à Rome la fête de S. Jean & celle de S. Pierre & S. Paul, il en sortit, & demeura le reste de l'année en Italie, où son armée fut attaquée d'une peste violente. Elle emporta plusieurs seigneurs, entr'autres Henri archevêque de Trèves, dont le successeur fut Thierri diacre de la même église. L'empereur ayant célébré à Pavie la fête de Noël, repassa en Allemagne, demeura en Franconie pendant tout le carême de l'an 965, & célébra la Pâque à Ingelheim. Ensuite il retourna en Saxe, emmenant avec lui le pape Benoît qui venoit d'être déposé, & qu'il mit à la garde d'Adaldague archevêque de Brême & de Hambourg. Ce prélat avoit suivi l'empereur en Italie, & apporta de Rome plusieurs reliques, qu'il distribua dans son diocèse. Il fit garder le pape Benoît à Hambourg, le traitant avec grand honneur; car Benoît étoit sçavant & vertueux, & digne d'être pape, si son élection eût été plus réguliére. Il édifia les Saxons par son bon exemple & ses instructions; & l'empereur étoit prêt à le rendre aux Romains qui le demandoient, quand il mourut à Hambourg le cin-

Ibid. an. 965. 22.

Adam. lib. II. c. 6.

Ditmar. lib. II. p. 22.

quiéme de Juillet 965. On y voit encore son tombeau dans la cathédrale, mais fait plusieurs siécles après.

An. 965.
Apud Papebr. conat.

XI.
Jean XIII pape.
Sup. Regin.

Le pape Léon VIII étoit mort dès le commencement du mois d'Avril, après un an & quatre mois de pontificat. Alors les Romains envoyérent à l'empereur Otton, Azon protoscriniaire & Marin évêque de Sutri, qui le vinrent trouver en Saxe, pour ordonner pape celui qu'il voudroit. L'empereur les reçut honorablement, & renvoya avec eux Oger évêque de Spire, & Linzon évêque de Crémone; qui étant arrivés à Rome, on élut d'un commun consentement Jean évêque de Narni, & on l'intronisa dans le saint siége qu'il tint près de sept ans sous le nom de Jean XIII. Il étoit Romain & fils d'un évêque nommé aussi Jean: mais dès le commencement de son pontificat, il traita les premiers de Rome avec tant de hauteur, qu'il s'attira leur inimitié. Rofrède comte de Campanie & le préfet Pierre, aidés des chefs du peuple, l'arrêtérent & l'enfermérent au château saint Ange; puis ils l'envoyérent en Campanie, où il demeura onze mois.

Ms. ap. Papebr.

XII.
Fin de S. Brunon archevêque de Cologne.
Sup. n. 1.
Vita Brun. c. 40.
c. 25.

Quand le roi Otton passa en Italie, il laissa, comme j'ai dit, l'Allemagne & le jeune Otton son fils sous la conduite de son frere Brunon archevêque de Cologne & duc de Lorraine, c'est-à-dire gouverneur du royaume de Lothaire. Mais les occupations temporelles n'empêchérent jamais Brunon de s'appliquer aux exercices de religion, & à la lecture qu'il aimoit passionnément, & y excitoit tous ceux qui étoient auprès de lui, ensorte qu'il avoit moins de confiance en ceux qui n'avoient point d'affection pour l'étude. Il haïssoit le luxe & les divertissemens dont les grands s'occupent; & s'il y donnoit quelque peu par complaisance, il lui en coûtoit ensuite beaucoup de larmes. Dégoûté de la vie présente & de tout ce qu'elle a de plus flatteur, il n'aspiroit qu'au bonheur de la vie future, pour laquelle on l'entendoit souvent soupirer dans son lit. Souvent il ne mangeoit point dans les repas, où il paroissoit plus gai que les autres. Au milieu de ses officiers & de ses vassaux ornés de pourpre & d'or, il portoit un habit simple & des fourrures communes; & il se baignoit rarement, quoique accoutumé dès le berceau à la propreté & à la délicatesse convenable à sa naissance.

c. 26. 27. & c. 32.

Il eut grand soin de chercher des reliques pour en enrichir son diocése: il bâtit ou répara grand nombre d'églises

An. 965. & de monastéres : il eut un soin particulier des reclus, pour les attacher à certaines églises, & pourvoir à leur subsistance : il prêchoit la parole de Dieu, & expliquoit les écri-
c. 37. tures avec beaucoup d'étendue & de subtilité. Dans la partie occidentale du royaume de Lorraine, le clergé étoit tombé dans un grand désordre, envieux, indocile & incapable de conduire les peuples. Brunon s'appliqua à y
c. 38. établir des évêques habiles & vertueux. Il pacifia le royau-
c. 39. me de Lorraine, & y adoucit les esprits : il soutint le roi de France Lothaire son neveu contre les entreprises des seigneurs.

c. 41. L'empereur Otton, après son retour d'Italie, la trentiéme année de son règne, c'est-à-dire l'an 965, célébra la fête de la Pentecôte à Cologne avec l'archevêque son frere, & ce fut la plus grande assemblée & la plus solemnelle qu'on eût vue depuis long-tems. En se séparant ils s'embrassérent avec beaucoup de larmes, & l'archevêque vint à Compiégne pour remettre la paix entre ses neveux, le roi Lothaire & les enfans de Hugues le grand. Tandis qu'il y travailloit, il tomba malade, & se fit porter à Reims, s'occupant de la lecture pendant tout le chemin. Odalric archevêque de Reims le reçut avec grand honneur, & lui donna tous les soulage-
c. 42. mens possibles. Brunon appella deux évêques qui l'avoient suivi, Théodoric de Metz son neveu, qui avoit succédé à Adalberon mort l'année précédente, & Vicfrid de Verdun. Il les prit pour témoins de son testament, par lequel il dis-
Sigeb. Chr. an. 964. & 965. c. 43. & 44. posa de tous ses biens; marquant dans un état séparé, ce qu'il laissoit pour les bâtimens des églises. Ensuite il se confessa aux mêmes évêques : & ayant fait apporter le sacrement du corps & du sang de Notre-Seigneur, il se prosterna de tout le corps pour le recevoir. Il consola les évêques & les seigneurs & les autres qui se lamentoient autour de lui; dit vêpres avec les assistans; & quand la nuit fut bien avancée, il dit complies. Enfin il mourut universellement regretté, l'onziéme d'Octobre, âgé seulement de quarante ans, le douziéme de son pontificat. Son corps fut reporté à Cologne, & enterré suivant son ordre au monastére de S.
c. 45 & 46. Prolog. Pantaléon qu'il avoit fondé. Son successeur fut Folcmar, diacre & économe de la même église, qui fit écrire sa vie lorsque la mémoire en étoit encore récente.

XIII. Conversion des Polonnois.

On rapporte à cette année 965 la conversion de Miseco ou

ou Miciſlas duc de Pologne. Il avoit épouſé la ſœur de l'ancien Boleſlas duc de Bohême, car ces deux peuples Bohémiens & Polonnois étoient Sclaves. Cette princeſſe nommée Dubrave, c'eſt-à-dire bonne, étoit chrétienne; & voyant le duc ſon époux encore païen, elle ſongea comment elle pourroit le convertir. Le premier carême qui ſuivit ſon mariage elle céda à ſes priéres, & mangea de la viande, & le gagna ſi bien par ſa complaiſance & par ſes exhortations continuelles, qu'il reçut le baptême. Pluſieurs de ſes ſujets ſe convertirent, & leur premier évêque nommé Jourdain, travailla beaucoup avec le duc & la ducheſſe pour l'établiſſement de la religion. Ils eurent un fils nommé Boleſlas, qui ſuccéda à ſon pere. Mais ce prince, après la mort de Dubrave, épouſa une religieuſe Allemande nommée Oda, fille du marquis Thierri. Cette action déplut fort à tous les évêques, & principalement à Hillibart d'Halberſtat, dans le diocèſe duquel elle étoit religieuſe: mais il n'en fit point d'éclat, de peur de rompre la paix & nuire au pays. Oda répara en quelque façon ſa faute, en procurant l'accroiſſement de la religion, & délivrant quantité de captifs. Elle eut trois fils du duc ſon mari, qui mourut l'an 992.

An. 966.
Ditmarr. lib. 1. p. 45.

XIV.
Frodoard & ſes écrits.
Elog. ſæc. 7. Ben. p. 325.

En France Flodoard ou Frodoard mourut l'an 966, & l'égliſe Gallicane perdit en lui ſon plus grand ornement pour ce ſiécle. Il naquit vers l'an 894 à Epernay ſur Marne, fut inſtruit dans l'école de Reims par les diſciples de Remi & d'Hubauld, dont j'ai parlé en leur lieu, & fut chanoine de Reims & curé de Cormici. Il alla à Rome vers l'an 936, & le pape Léon VII lui donna des marques particuliéres d'eſtime. Comme Frodoard n'approuvoit pas l'intruſion du jeune Hugues dans le ſiége de Reims, il fut maltraité, & même retenu quelque tems comme priſonnier chez les chanoines de Reims par le comte Hebert. Au contraire il fut toujours attaché à l'archevêque Artaud, aſſiſta avec lui au concile de Verdun en 947, & eut part à l'élection d'Oldaric en 962. Il avoit été lui-même élu évêque de Noyon: mais il fut obligé de céder à Foucher doyen de S. Médard, comme il paroît par une lettre d'Adaldague archevêque de Brême. Frodoard vécut ſoixante & treize ans, & mourut l'an 966, le vingt-huit de Mars, auſſi eſtimé pour ſa pureté & ſes autres vertus, que pour ſa doctrine.

Sup. liv. LV. n. 4. n. 14.

Ses écrits imprimés ſont ſon hiſtoire & ſa chronique: l'hiſ-

An. 966.

toire de l'église de Reims, divisée en quatre livres, en comprend toute la suite depuis sa fondation jusques au tems de l'auteur, qui l'a tirée de ses archives dont il étoit gardien, des actes des martyrs & des autres saints, des actes des conciles, des lettres des papes & des autres piéces originales. Elle est dédiée à un évêque, que l'on croit être Raoul de Laon. La chronique comprend tout ce qui s'est passé de plus mémorable de son tems en France & dans les pays voisins, rangé par années : elle commençoit à l'an 917, & finissoit en l'an 965 ; mais nous ne l'avons que depuis 919, avec une continuation jusqu'en 978. Frodoard avoit écrit en vers des histoires des saints, qui se trouvent manuscrites ; & dont on a donné, il y a quelques années, ce qui regarde les papes, depuis Grégoire II jusques à Léon VII.

T. act. SS. Ben. p. 569.

XV. Jean XIII rétabli. *Supl. Regin. 966.*

L'empereur Otton vint en Italie pendant l'automne de l'année 966, & envoya prisonniers en Allemagne Sigolfe évêque de Plaisance, & quelques comtes Italiens, qui l'année précédente s'étoient déclarés contre lui pour Adalbert. Alors les Romains, craignant l'arrivée de l'empereur, rappellérent le pape Jean XIII, demandant pardon du passé à l'empereur; qui célébra la fête de Noël à Rome, & fit pendre douze des premiers de la ville, qui avoient été les auteurs de l'expulsion du pape. Quant à leur chef Pierre préfet de Rome, il l'abandonna au pape, qui lui fit couper la barbe, & le fit pendre par les cheveux au cheval de Constantin, pour l'exposer en spectacle. Ensuite on le dépouilla, & le mit à rebours sur un âne, qui avoit une clochette au cou : le patient portant une outre sur sa tête & deux à ses cuisses. On le promena ainsi par toute la ville de Rome, le fouettant & s'en jouant : on le mit en prison, où il demeura longtems; enfin on l'envoya de-là les monts. L'empereur fit déterrer les os du comte Rofrède qui avoit fait arrêter le pape, & d'Etienne vestiaire.

MS. ap. Baron. & Papebr.

XVI. Concile de Ravenne. *to. 9. conc. p. 974.*

Ensuite l'empereur alla à Ravenne, où il célébra avec le pape la fête de Pâque de l'an 967, qui étoit le trente-uniéme de Mars. Il y fit tenir un concile dans l'église de S. Sevére, où se trouvérent plusieurs évêques d'Italie, de Germanie & de Gaule; & on y régla plusieurs choses pour l'utilité de l'église. L'empereur y rendit au pape la ville & le territoire de Ravenne qui lui avoit été ôtée, ou plutôt en confirma la restitution. Il reste deux actes de ce concile de Ravenne :

le premier eſt la dépoſition d'Herolde archevêque de Salsbourg. On lui avoit fait perdre la vue en punition de ſes crimes, pour avoir dépouillé les égliſes, & donné leurs tréſors aux païens, avoir conſpiré avec eux pour tuer ou piller les chrétiens, & s'être révolté contre l'empereur. Les papes précédens l'avoient dépoſé, & fait ordonner à ſa place Frideric, ſur le choix de tous les nobles de Baviére, clercs & laïcs. Cependant Herolde aveugle & dépoſé continuoit de célébrer la meſſe & de porter le pallium. C'eſt pourquoi le pape Jean en ce concile confirma ſa dépoſition & l'ordination de Frideric, excommuniant tous les adhérens de Herolde. Cet acte eſt daté du vingt-cinquiéme d'Avril, indiction dixiéme, qui eſt l'an 967, & eſt ſouſcrit par cinquante-ſept évêques, le pape compris. L'empereur ſouſcrivit après le pape, puis Rodoalde patriarche d'Aquilée, Pierre archevêque de Ravenne, Valpert de Milan, Landuard évêque de Minden, Otker de Spire; les autres ſont d'Italie. L'autre acte de ce concile eſt l'érection de la métropole de Magdebourg, ou plutôt la confirmation de ce qui avoit été fait à Rome pour cet effet en 962, & qui fut alors exécuté.

AN. 967.

Sup. liv. LV. *n.* 48.

XVII.
S. Adalbert archevêque de Magdebourg.
Mabil. act. ſæc. 5. *p.* 576.
Sup. l. XLVII. *n.* 51.

Les premiers qui travaillérent à la converſion des Sclaves furent des moines de la nouvelle Corbie, qui ayant parcouru pluſieurs de leurs provinces, paſſérent juſqu'à l'iſle de Rugen, qu'ils convertirent toute entiére, & y fondérent une égliſe en l'honneur de ſaint Vitus leur patron. C'étoit du tems de l'empereur Louis le Germanique. Mais le plus fameux apôtre des Sclaves fut S. Adalbert premier archevêque de Magdebourg, qui prêcha auſſi aux Ruſſes.

Olga reine de cette nation, étant allée à Conſtantinople du tems de l'empereur Conſtantin Porphyrogenete, y reçut le baptême & le nom d'Hélène. Elle envoya des ambaſſadeurs en 959 au roi Otton pour lui demander un évêque & des prêtres, ce qu'il accorda avec plaiſir; & il choiſit pour leur évêque Libutius moine de S. Alban de Mayence, qui l'année ſuivante 960 fut ſacré par Adaldague archevêque de Brême, pour être évêque des Rugiens ou Ruſſiens, car on leur donne l'un & l'autre nom. Le voyage de Liburius fut retardé juſqu'à l'année ſuivante, & il mourut ſans être parti le quinziéme de Février 961.

Mabill. ſæc. 5. *Ben. p.* 342.

On choiſit à ſa place Adalbert moine de S. Maximin de Tréves; car ce monaſtére ayant été rétabli ſous le roi, Henri

AN. 968. l'Oiseleur, fut pendant long-tems une école célèbre pour les lettres & pour la piété, & il en sortit en ce siécle plusieurs grands évêques. Adalbert en fut tiré par le conseil de Guillaume archevêque de Trèves, qui vouloit l'éloigner, étant peut-être jaloux de son mérite. Le roi Otton lui donna libéralement tout ce qui étoit nécessaire pour son voyage: il fut ordonné évêque des Rugiens, & partit pour exécuter sa mission. Mais voyant qu'elle étoit sans aucun fruit, & qu'il se fatiguoit inutilement, il revint dès l'an 962. Il y eut de ses gens tués au retour, il échappa lui-même à grande peine; & il parut ainsi que les Russes n'avoient pas demandé sincérement une mission. Adalbert à son retour fut reçu avec beaucoup d'amitié par le roi Otton & par l'archevêque Guillaume son fils; qui le traita comme un frere, pour réparer le mal qu'il lui avoit fait en lui attirant ce fâcheux voyage.

Trois ans après, c'est-à-dire en 966, mourut Ercambert abbé de Vicembourg au diocèse de Spire; & par le choix des moines, Otton leur donna pour abbé l'évêque Adalbert; mais il ne gouverna ce monastére que deux ans. Car l'empereur, voulant exécuter l'érection de la métropole de Magdebourg, choisit pour ce siége Adalbert, & l'envoya à Rome demander le pallium. Le pape Jean XIII le lui accorda aussi-tôt l'an 968, le jour de S. Luc dix-huitiéme d'Octobre, indiction douziéme, lui permettant de garder son abbaye de Vicembourg.

Il accorda en même tems plusieurs priviléges au nouvel archevêque de Magdebourg: le déclarant le premier des archevêques de Germanie, & l'égalant à ceux des Gaules, c'est-à-dire de Cologne, de Mayence & de Trèves. Il lui donna rang entre les évêques cardinaux de Rome, & pouvoir d'ordonner douze prêtres, sept diacres & vingt-quatre cardinaux, suivant l'usage de l'église Romaine. Il l'établit métropolitain de toute la nation des Sclaves, au-delà des fleuves Elbe & Sala; & ordonna que l'on fonderoit des évêchés dans les villes où la superstition des barbares avoit été le plus en vigueur: sçavoir, Cizi, Misni, Mersbourg, Brandebourg, Havelberg, Poznam, dont les évêques seroient suffragans du nouvel archevêque. Tout cela fut ordonné par le pape en concile. Ensuite il renvoya l'archevêque Adalbert accompagné de deux légats, Gui évêque de sainte Rufine & bibliothécaire de l'église Romaine, & Benoît car-

An. 968.

dinal, pour l'introniſer avec Hildivard évêque d'Alberſtar. L'empereur Otton les reçut avec grande joie, & les envoya avec ſes lettres de recommandation à Magdebourg, où tous les évêques, les marquis & les ſeigneurs de Saxe s'aſſemblérent par ordre de l'empereur. Ils élurent de nouveau l'archevêque par leurs acclamations, & en élevant les mains : il y eut un grand concours de peuple, & la joie fut générale. Les évêques & les ſeigneurs y célébrérent la fête de Noël avec l'archevêque Adalbert, qui en leur préſence ordonna trois nouveaux évêques, Boſon à Mersbourg, Burchard à Miſne ou Meſſein, & Hugues à Cize ou Ceits, dont le ſiége fut depuis transféré à Naumbourg. De plus deux anciens évêques, Dudon de Havelberg & Dudelin de Brandebourg, auparavant ſuffragans de l'archevêque de Mayence, paſſérent, de ſon conſentement & à la priére de l'empereur, ſous la dépendance de l'archevêque de Magdebourg, qui eut ainſi cinq ſuffragans. Quelques-uns y ajoutent Jourdain évêque de Poznanie, qui feroit le ſixiéme. Les moines de Magdebourg furent transférés près d'une égliſe de S. Jean hors de la ville.

Sax. 5. act. Ben. p. 112.

Boſon, premier évêque de Mersbourg, avoit été moine à S. Emmeran de Ratisbonne, d'où il fut rappellé au ſervice du roi. Pour récompenſe le roi lui donna l'égliſe de Cize, près de laquelle il fonda un monaſtére ; & comme par ſes prédications continuelles à l'orient de la Saxe, il avoit converti & baptiſé un grand nombre d'infidèles, l'empereur lui donna le choix des trois nouveaux évêchés, dont il choiſit celui de Mersbou[illegible]s il ne le gouverna qu'un an, & mourut le premier de Novembre 970. Son ſucceſſeur fut Giſiler, nommé par l'empereur, à la recommandation d'Annon évêque de Vormes.

XVIII.
Evêché de Prague.
Chr. Sax. ap. Mabil. ſæc. 5. p. 839.

L'évêché de Prague fut érigé vers le même tems. Boleſlas le Cruel, duc de Bohême, qui avoit tué ſon frere S. Venceſlas, mourut en 967 ; laiſſant pour ſucceſſeur ſon fils nommé auſſi Boceſlas, que ſa vertu fit ſurnommer le Bon. Il étoit ſincérement chrétien, d'une foi pure & d'une grande charité, protecteur des veuves & des orphelins, des clercs & des étrangers : il fonda juſques à vingt égliſes, & leur donna tout ce qui leur étoit néceſſaire. Il avoit une ſœur nommée Mlada, vierge conſacrée à Dieu & ſçavante, qui alla en pelerinage à Rome, & fut favorablement reçue par le pape

Jean XIII. Elle y apprit la discipline monastique ; puis le pape, en faveur de la nouvelle église de Bohême, du conseil des cardinaux, lui donna la bénédiction d'abbesse, changeant son nom en celui de Marie, & lui mettant en main la règle de S. Benoît & le bâton pastoral. Il lui donna aussi une lettre pour Boceslas le duc son frere, où il dit : Votre sœur nous a demandé entr'autres choses de votre part, notre consentement pour l'érection d'un évêché dans votre principauté. Nous en avons rendu graces à Dieu, qui étend & glorifie son église chez toutes les nations. C'est pourquoi nous accordons & autorisons qu'à l'église des martyrs S. Vitus & S. Venceslas on fasse un siége épiscopal, & à l'église de saint George un monastére de religieuses sous la règle de S. Benoît & la conduite de notre fille Marie votre sœur. Toutefois vous ne suivrez pas le rit des Bulgares ou des Russes, & n'userez pas de la langue Sclavone ; mais vous prendrez pour évêque un clerc bien instruit des lettres latines, & capable de cultiver ce nouveau champ de l'église. C'est que le pape ne vouloit pas que les Bohémiens suivissent le rit grec, comme les Bulgares & les Russes, mais le rit latin, qu'ils ont en effet suivi.

En exécution de cette bulle, on choisit pour premier évêque de Prague un moine de Saxe nommé Ditmar, qui étoit prêtre, sçavant & éloquent, & qui étant venu à Prague par dévotion, avoit gagné l'amitié du duc ; & on le choisit principalement parce qu'il sçavoit en perfection la langue Sclavone. Le duc Boleslas envoya des députés pour l'amener : puis ayant assemblé le clergé & les grands du pays, il fit ensorte par ses priéres & ses exhortations, qu'ils l'élurent pour évêque. Alors il l'envoya à l'empereur Otton, avec des lettres, par lesquelles il le prioit de le faire ordonner : ce que l'empereur accorda en faveur de la nouvelle église, par le conseil des seigneurs & des évêques. Ditmar fut donc consacré par l'archevêque de Mayence, & ensuite reçu à Prague avec les acclamations du clergé & du peuple. Il dédia plusieurs églises bâties en divers lieux par les fidèles, & baptisa un grand nombre de païens.

AN. 968.

XIX. Sainte Mathilde reine. *Sup. liv. LV. n. 18.*

La même année 968 mourut la reine Mathilde, mere de l'empereur Otton. Après la mort du roi Henri l'Oiseleur son époux, elle se retira au monastére de Quedlimbourg, qu'elle avoit fondé. Là elle observoit toute la discipline,

& conservant une dignité merveilleuse dans ses actions & ses discours, elle ne laissoit pas de montrer une modestie & une pudeur qui l'auroit fait passer pour une vierge, si on n'avoit vu les princes ses enfans. La nuit, outre l'office où elle assistoit, elle prioit long-tems devant & après. Jamais elle n'approcha de l'autel les mains vuides, soit du vivant du roi son époux, soit après sa mort. Tous les jours elle présentoit au prêtre son offrande de pain & de vin pour le salut de toute l'église; mais depuis qu'elle fut veuve, elle ne cessa point de faire offrir le saint sacrifice pour les péchés du roi son époux, en quoi elle surpassa toutes les femmes de son tems. Elle observa toute sa vie le huitiéme jour de la mort de ce prince, le trentiéme & l'anniversaire.

AN. 968.
Vita n. 14. ap. Boll. 14. Mart. to. 7. p. 362.
Mabill. sæc. 5. act. p. 348.

Vers l'an 946, elle soutint une rude persécution de la part des princes ses enfans. Comme elle faisoit de grandes aumônes, on leur rapporta qu'elle avoit consumé des sommes immenses des revenus de l'état; & la chose alla si loin, que le roi Otton envoyoit des espions pour arrêter ceux par qui la reine sa mere envoyoit ses libéralités, les leur ôter & les maltraiter. On vouloit qu'elle abandonnât les terres qu'elle avoit reçues en douaire, & qu'elle prît le voile de religieuse. Pour comble d'affliction, le prince Henri qu'elle aimoit uniquement, s'accordoit avec le roi Otton contr'elle. Comme elle vit augmenter de jour en jour leurs mauvais traitemens, elle laissa tout ce que le roi Henri lui avoit donné pour son douaire, & se retira dans l'Angrie, qui faisoit partie de la Vestphalie d'aujourd'hui. Mais quelque tems après le roi Otton ayant eu de mauvais succès à la guerre, céda aux exhortations de la reine Edithe son épouse, des évêques & des seigneurs, rappella la reine sa mere, lui demanda pardon, & lui rendit les terres qu'il lui avoit ôtées. Le prince Henri se réconcilia aussi avec elle, & elle ne l'aima pas moins que devant.

Luitpr. IV. hist. c. 7.

La reine Mathilde étant rétablie dans sa premiére autorité, s'appliqua plus qu'auparavant aux aumônes & à toutes sortes de bonnes œuvres; & avec le secours du roi son fils, elle fonda plusieurs églises & cinq monastéres, entr'autres celui de Palide ou de Polden dans le duché de Brunsvic, où elle assembla trois mille moines. Le roi Otton confirma cette donation par ses lettres de l'an 955.

La même année arriva la mort de Henri duc de Baviére,

AN. 966. dont la reine Mathilde sa mere fut si affligée, qu'elle quitta le peu d'ornemens qu'elle avoit gardés pendant sa viduité, & ne parut plus qu'en habit de deuil. Elle ne voulut plus entendre aucune chanson profane, ni voir aucun jeu : elle n'écoutoit que des cantiques, tirés de l'écriture sainte ou des vies des saints. Elle faisoit donner à manger aux pauvres deux fois par jour, & leur en distribuoit encore pendant son repas. Dans ses voyages elle faisoit porter des cierges pour distribuer aux églises, & de la nourriture pour les pauvres; & avoit chargé une religieuse qui la servoit, nommée Richburge, de n'en laisser passer aucun sans aumône. En toutes les villes où elle séjournoit l'hyver, elle faisoit allumer un grand feu pour les pauvres, qui duroit toute la nuit. Elle redoubloit ses charités le samedi, parce que c'étoit le jour de la mort du roi son époux : le matin elle faisoit préparer un bain pour les pauvres & les passans, & quelquefois elle les servoit de ses propres mains; puis elle les faisoit entrer dans une chambre où elle leur donnoit de la nourriture ou des habits, selon leur besoin. Elle observoit exactement de faire tous les jours quelqu'ouvrage de ses mains.

En 967, le vingt-deux de Décembre, la reine Mathilde partit de Northause en Turinge, où elle avoit fondé un monastére, pour aller à celui de Quedlimbourg. Y étant arrivée, elle tomba malade; & voyant que sa mort étoit proche, elle fit appeller Richburge alors abbesse de Northause, afin qu'elle l'assistât jusques à la fin. Quantité de personnes vinrent la visiter pendant cette maladie, entr'autres Guillaume archevêque de Mayence son petit-fils, qu'elle reçut avec une grande joie, & lui dit : Je ne doute point que Dieu ne vous envoie ici, puisque personne n'est plus propre que vous à m'assister à la mort, après la perte de mon fils Brunon; maintenant commencez par entendre ma confession & me donner l'absolution; puis vous irez à l'église dire la messe pour mes péchés, pour l'ame du roi Henri mon seigneur, & pour tous les fidèles.

Après que l'archevêque eut dit la messe, il revint la trouver, lui donna une seconde absolution, puis l'onction de l'huile sainte & le viatique. Il demeura encore trois jours auprès d'elle; & voyant qu'elle n'étoit pas si près de sa fin, il lui demanda la permission de s'en retourner. Comme elle

avoit tout donné, elle ne trouva point d'autre préſent à lui faire, qu'un drap mortuaire de ceux qu'elle avoit réſervés pour ſa propre ſépulture ; diſant qu'il en avoit plus beſoin qu'elle, parce qu'il entreprenoit un voyage difficile. En effet, l'archevêque Guillaume étant en chemin, mourut ſubitement.

AN. 968.

La reine Mathilde lui ſurvécut douze jours ; & le ſamedi de la premiére ſemaine de carême, dès le point du jour, elle fit appeller les prêtres & les religieuſes : & comme une grande multitude de l'un & de l'autre ſexe étoit accourue pour la voir, elle ordonna de laiſſer entrer tout le monde ; elle leur donna pluſieurs avis ſalutaires, & particuliérement à Mathilde abbeſſe de Quedlimbourg, fille de l'empereur ſon fils. Enſuite elle fit approcher les prêtres & les religieuſes pour ouïr ſa confeſſion, & demander à Dieu la rémiſſion de ſes péchés. Elle ordonna que l'on célébrât la meſſe, & qu'on lui apportât le corps de N. S. Elle ſe fit coucher à terre ſur un cilice, ſe mit de la cendre ſur la tête de ſes propres mains, & mourut ainſi ce même jour quatorziéme de Mars 968, jour auquel l'égliſe honore ſa mémoire. Elle fut enterrée au monaſtére de Quedlimbourg dans l'égliſe de S. Servais.

Martyr. R. 14. Mart.

XX.
Ambaſſade de Luitprand à Conſtantinople.

Cependant l'empereur Otton étoit en Italie, où il avoit fait venir le jeune Otton ſon fils, que le pape Jean XIII avoit couronné empereur à Rome le jour de Noël 967. L'année ſuivante il envoya Luitprand évêque de Cremone à Conſtantinople demander à l'empereur Nicephore Phocas, pour le jeune Otton, Anne fille de l'empereur Romain le jeune & de l'impératrice Théophanie, que Nicephore avoit épouſée. Luitprand écrivit la relation de ſon ambaſſade, où l'on voit pluſieurs particularités curieuſes.

Il arriva à Conſtantinople le quatriéme de Juin 968, & on l'enferma dans un palais comme en priſon, ſans communication avec perſonne. Le ſeptiéme du mois, qui fut le jour de la Pentecôte, il eut ſa premiére audience de l'empereur Nicephore ; & voici le portrait qu'il en fait. Il étoit de très-petite taille, la tête groſſe, les yeux petits, le teint fort brun, la barbe large, les cheveux longs, le ventre gros, les jambes courtes. A ſa gauche, mais plus bas, étoient aſſis les deux jeunes princes Baſile & Conſtantin ſes beaux-fils. L'empereur Nicephore dit à Luitprand : J'aurois voulu vous

AN. 968.

recevoir dignement ; mais le mauvais procédé de votre maître ne l'a pas permis. Il a pris Rome comme une ville ennemie ; fait mourir contre toute justice Berenger & Adalbert ; fait périr plusieurs Romains par le fer ou par la corde ; ôté les yeux aux uns, banni les autres : il s'est efforcé de se soumettre par force plusieurs villes de mon empire ; & n'y ayant pu réussir, il vous envoie nous épier sous prétexte de paix.

L'évêque Luitprand répondit : Mon maître n'a point usurpé la ville de Rome par violence ; au contraire il l'a délivrée du joug des tyrans. N'étoit-elle pas sous la puissance des hommes efféminés & des femmes prostituées ? Je pense que vos prédécesseurs étoient alors endormis, eux qui portoient le nom d'empereurs Romains sans l'être en effet. Les papes n'ont-ils pas été les uns relégués, les autres maltraités, ensorte qu'ils manquoient du nécessaire, & qu'on ne le leur donnoit pas même par aumône ? Adalbert n'a-t-il pas envoyé des lettres injurieuses à Romain & à Constantin vos prédécesseurs ? N'a-t-il pas pillé les églises des saints apôtres ? Qui de vous autres empereurs a été poussé de zèle pour venger cet attentat, & remettre l'église en son premier lustre ? Vous l'avez négligée, mais mon maître n'en a pas usé de même. Il est venu des extrémités de la terre délivrer Rome des méchans, & rendre tout l'honneur & toute la puissance aux successeurs des apôtres. Ensuite quand il s'est élevé des rebelles contre lui & contre le pape, il les a punis comme des parjures & des sacriléges, suivant les loix de Justinien, de Valentinien, de Théodose & des autres empereurs. S'il ne l'avoit fait, il seroit lui-même un tyran injuste & cruel. Il est clair que Berenger & Adalbert étoient devenus ses vassaux, & qu'ils avoient reçu de lui le royaume d'Italie avec un sceptre d'or en présence de vos serviteurs. Nicephore se plaignit ensuite de ce qu'Otton avoit attaqué les terres de son empire en Italie, c'est-à-dire les dépendances de Benevent & de Capoue : à quoi Luitprand répondit, & fit la proposition du mariage entre le jeune empereur Otton & la princesse Anne. Mais Nicephore différa d'y répondre, & dit que la seconde heure étoit passée, & qu'il étoit tems d'aller à la procession.

Elle se fit ainsi. Depuis le palais jusques à l'église de sainte Sophie, une grande multitude de marchands & de

gens du petit peuple étoient rangés en haie des deux côtés, armés de dards & de petits boucliers, & nuds pieds pour la plupart. Les grands qui accompagnoient l'empereur en cette procession, avoient des habits de cérémonie ; mais si vieux & si usés, qu'ils auroient été mieux au gré de Luitprand en leurs habits ordinaires. Il n'y avoit que l'empereur qui portât de l'or & des pierreries ; mais les ornemens impériaux dont il étoit chargé lui seyoient mal, ayant été faits pour des hommes de grande taille. Quand il passa, des chantres placés à un lieu élevé commencérent à chanter : Voyez venir l'étoile du matin ; l'aurore se lève, la mort des Sarrasins, le prince Nicephore ; longues années à Nicephore. Peuples, adorez-le, servez-le, soumettez-vous à sa puissance. Ce jour-là l'empereur fit manger l'ambassadeur avec lui ; & entr'autres discours il lui dit : Vous n'êtes pas des Romains, vous n'êtes que des Lombards. Luitprand répondit : Nous autres Lombards, Saxons & Francs, n'avons pas de plus grande injure à dire à un homme que de l'appeller Romain. Ce nom signifie parmi nous tout ce qu'on peut imaginer de bassesse, de lâcheté, d'avarice, d'impureté & de fourberie.

L'ambassadeur eut ensuite une conférence avec Léon Curopalate, frere de l'empereur, & quelques autres officiers, qui lui dirent : Que pour parvenir à l'alliance qu'il proposoit, il falloit qu'Otton remît à Nicephore, Ravenne, Rome, & tout le reste de l'Italie vers la Grèce : ou que s'il vouloit avoir son amitié sans faire de mariage, il laissât Rome en liberté, & abandonnât les princes de Capoue & de Bénévent. Luitprand répondit : Qui tient Rome en servitude ? à qui paie-t-elle tribut ? L'empereur Constantin, fondateur de cette ville, a donné à l'église Romaine quantité de biens, non seulement en Italie, mais dans tout l'Occident & l'Orient : en Grèce, en Judée, en Perse, en Mésopotamie, en Chaldée, en Egypte & en Libye, comme témoignent ses lettres que nous avons. Pour ce qui est en Italie, en Saxe, en Baviére, dans tous les royaumes de mon maître appartenant à l'église Romaine, il a tout remis au pape ; & s'il en retient aucune ville ou village, ou vassaux, ou serfs, je ne suis pas chrétien. Pourquoi l'empereur votre maître n'en use-t-il pas de même, en remettant à l'église Romaine les biens qui sont dans ses états, pour la rendre plus libre & plus riche ? Basile, un des commissaires Grecs, répondit : Il le fera

An. 968.

quand il diſpoſera à ſa volonté de Rome & de l'égliſe Romaine.

Une autre fois Luitprand mangeant encore à la table de l'empereur avec pluſieurs évêques & le patriarche, l'empereur lui propoſa diverſes queſtions de l'écriture. Puis il lui dit : Quels conciles recevez-vous ? Luitprand répondit : Ceux de Nicée, de Calcédoine, d'Ephèſe, d'Antioche, de Carthage, d'Ancyre, de Conſtantinople. L'empereur répondit en riant : Vous avez oublié de nommer celui de Saxe ; mais il eſt ſi nouveau, que nous ne l'avons pas encore dans nos livres. Luitprand répondit : Comme on applique le remède ſur la partie malade, il a fallu tenir ici les conciles, parce que les héréſies y ont pris naiſſance. Il eſt vrai que la foi eſt nouvelle en Saxe, auſſi y eſt-elle vigoureuſe & ſoutenue par les œuvres : ici il ſemble que la vieilleſſe l'ait affoiblie & rendue mépriſable. Dans un autre repas où étoit Luitprand, l'empereur Nicephore fit lire une homélie de S. Jean Chryſoſtome ſur les actes.

XXI. Nonces du pape maltraités à Conſtantinople. *Menol. 20. Jul.*

Le vingtiéme de Juillet les Grecs célébrérent la fête du prophète Elie, c'eſt-à-dire, ſon enlevement au ciel ; & la célébrérent, dit Luitprand, par des jeux de théâtre. Il dit que ce jour étoit un lundi, ce qui marque l'an 968. A la fête de l'Aſſomption de la Ste. Vierge, arrivérent à Conſtantinople des nonces du pape Jean, avec des lettres, par leſquelles il prioit l'empereur Nicephore de faire avec l'empereur Otton le traité d'alliance & le mariage propoſé. Les Grecs furent extrêmement irrités de ce que le pape dans ſes lettres donnoit à Otton le titre d'empereur des Romains, & ne qualifioit Nicephore qu'empereur des Grecs. Quelle inſolence, diſoient-ils, à un miſérable barbare ! comment la mer a-t-elle ſouffert un tel blaſphême, ſans abîmer le vaiſſeau qui le portoit ? Mais que ferons-nous à ces malheureux nonces ? ce ſont des gueux couverts de haillons, des eſclaves ruſtiques : nous nous déshonorerions de tremper nos mains dans un ſang ſi abject. On les mit donc en priſon, juſqu'au retour de l'empereur qui étoit abſent.

On retenoit toujours Luitprand, quoiqu'il eût eu ſon congé dès la fin de Juillet ; & à peine put-il obtenir d'aller adorer la vraie croix le jour de l'exaltation. Enfin le dix-ſeptiéme de Septembre il eut audience du patrice Criſtofle eunuque, qui lui dit : Vous ne devez pas trouver mauvais ſi nous vous retenons. Le pape de Rome, ſi on doit nommer pape un

homme qui a communiqué avec le fils d'Alberic, tout apostat, adultére & sacrilége qu'il étoit : le pape, dis-je, a écrit des lettres à l'empereur, où il le traite d'empereur des Grecs; & il n'y a pas de doute qu'il l'a fait par le conseil de votre maître. Mais le pape est si impertinent, qu'il ne sçait pas que, quand Constantin transféra ici l'empire, il y amena tout le sénat & la noblesse Romaine; & ne laissa à Rome que de vils esclaves, des pêcheurs, des cuisiniers & une semblable populace. Luitprand répondit : Le pape, loin d'offenser l'empereur, a cru lui faire plaisir. Comme vous avez changé la langue, les mœurs & l'habit des Romains, il a cru que le nom des Romains vous déplaisoit aussi; mais il changera à l'avenir la suscription de ses lettres. Luitprand appaisa les Grecs par cette réponse; & ils lui donnérent deux lettres, une de l'empereur Nicephore à l'empereur Otton, une autre du frere de l'empereur scellée d'argent, en disant : Nous ne jugeons pas votre pape digne de recevoir des lettres de l'empereur; le curopalate lui écrit une lettre qui lui convient, & l'envoie, non par ses pauvres nonces, mais par vous. S'il ne se corrige, il doit sçavoir qu'il est perdu sans ressource.

XXII. Retour de Luitprand.

En racontant son retour en Italie, Luitprand se plaint du peu de secours qu'il reçut dans cette route des évêques Grecs. Je n'ai point trouvé, dit-il, chez eux d'hospitalité. Ils sont eunuques pour la plupart, riches par l'argent qu'ils gardent dans leurs coffres, & pauvres par leur maniére de vivre. Ils mangent seuls à une petite table nue. Leur repas est un biscuit de mer, avec quelques laitues & de l'eau chaude dans des petits verres. Eux-mêmes vendent & achètent, ouvrent & ferment leurs portes. Ils sont eux-mêmes leurs maîtres d'hôtel & leurs palfreniers. Je crois qu'ils vivent ainsi, parce que leurs églises sont tributaires. L'évêque de Leucate me jura que la sienne payoit tous les ans à l'empereur Nicephore cent sous d'or, & les autres à proportion.

Luitprand, qui fit cette ambassade pour l'empereur Otton, étoit avant son épiscopat diacre de l'église de Pavie; & il ne prend que cette qualité dans l'histoire qu'il écrivit à la priére de Raymond évêque d'Eliberis en Espagne. Il raconte les événemens qui s'étoient passés de son tems & à ses yeux, principalement en Italie : commençant à la prise de Fressinet par les Sarrasins en 891, & finissant au concile de Rome où le pape Jean XII fut déposé en 963. Le style de Luitprand té-

Sup. liv. LVI. n. 7. n. 16.

moigne plus d'esprit & d'érudition que de jugement. Il affecte d'une maniére puérile de montrer qu'il sçavoit le Grec. Il mêle souvent des vers à sa prose : il est par-tout extrêmement passionné, chargeant les uns d'injures, les autres de louanges & de flatteries. Il fait quelquefois le plaisant & le bouffon aux dépens même de la pudeur : comme quand il rapporte les plaintes d'une femme Grecque contre Thibaud marquis de Spolète, & la prise de Guille femme de Boson. Cependant c'est un diacre qui parle dans une histoire qu'il dédie à un évêque. La relation de l'ambassade est du même style que l'histoire, & nous n'avons que ces deux ouvrages qui soient véritablement de Luitprand.

Lib. IV. hist. c. 6. & 5.

XXIII. Conquêtes de Nicephore Phocas.

Post. Th. p. 30. Cedr. p. 643.

L'empereur Nicephore ne survécut à cette ambassade qu'environ dix-huit mois. Il étoit homme de guerre, & remporta des avantages considérables sur les Musulmans, par lui-même & par ses capitaines. Avant que d'être empereur, & sous le règne de Romain le jeune, il reprit l'isle de Crète & la ville de Candie que les infidèles en avoient fait la capitale. La seconde année de son règne, au mois de Juillet, indiction septiéme, qui est l'an 964, il passa en Cilicie & prit Anazarbe, Rosse & Adane; puis Mopsueste & Tarse, & apporta à Constantinople les portes de l'une & de l'autre. Il rapporta aussi de Tarse des croix autrefois prises sur les Romains, & les mit à Ste. Sophie. La même année 964, les Romains reprirent l'isle de Chipre, & en chassérent les Sarrasins sous la conduite du patrice Nicétas. L'année suivante 965, 3^e^. de son règne, l'empereur Nicephore passa en personne en Sirie. Il eût pu prendre Antioche : mais il ne voulut pas, à cause d'une opinion répandue dans le peuple, que sitôt qu'elle seroit prise l'empereur mourroit. Car tous ces Grecs étoient étrangement frappés des prédictions. Il ne laissa pas de faire de grands progrès en Syrie & en Phénicie : il alla jusqu'au mont Liban, prit Laodicée & Alep, & mit Tripoli & Damas à contribution. Il laissa une garnison au mont Taurus, commandée par le patrice Michel Bourtze, avec ordre de tenir Antioche bloquée sans l'attaquer. Mais le patrice ne put se résoudre à perdre une si belle occasion, & se rendit maître d'Antioche. Les Sarrasins furent tellement irrités de ces conquêtes, qu'ils firent mourir Cristofle patriarche d'Antioche, & brûlérent Jean patriarche de Jérusalem,

croyant que Nicephore avoit marché contr'eux à sa persuasion. Ils brûlérent aussi la belle église du saint Sépulcre. AN. 969.

L'empereur Nicephore, au lieu de sçavoir gré au patrice Michel de la conquête d'Antioche, le chargea d'injures, lui ôta sa charge, & lui ordonna de demeurer chez lui. Cette injustice mit le comble à la haine que l'on avoit déja conçue pour diverses causes contre l'empereur. Voici celles qui sont de mon sujet. Il retrancha entiérement les pensions que les empereurs avoient données aux églises & aux maisons de piété, & fit une loi pour défendre aux églises d'accroître leurs immeubles : disant que les évêques employoient mal le bien des pauvres, & que l'on manquoit de fonds pour les troupes. Ce qui parut de pire, fut une loi à laquelle souscrivirent plusieurs évêques flatteurs : qu'aucun évêque ne seroit élu ni ordonné sans ordre de l'empereur. Quand un évêque étoit mort, il envoyoit un homme pour régler les frais funéraires, & il appliquoit le reste à son profit. Il vouloit faire une loi pour déclarer martyrs les soldats morts à la guerre ; & pressa le patriarche & les évêques d'y consentir. Mais quelques-uns d'entre eux y résistérent courageusement, & lui représentérent le canon de S. Basile, qui conseille à ceux qui ont tué des ennemis à la guerre, de s'abstenir de la communion pendant trois ans.

Cedr. p. 661. D.

Cedr. p. 658.

Basil. ad Amphil. c. 13.

Sup. liv. XVII. n. 14.

XXIV.
Mort de Nicephore. Jean Zimisquès empereur.

Enfin l'impératrice Théophanie ne pouvant plus souffrir Nicephore son époux, appella Jean Zimisquès grand capitaine, qui en qualité de domestique avoit remporté plusieurs victoires sur les Sarrasins. Mais Nicephore sur quelque soupçon lui avoit ôté cette dignité, avec ordre de demeurer chez lui sans en sortir. L'impératrice obtint une lettre pour le rappeller ; & quoique Nicephore eût ordonné qu'il demeurât à Calcédoine, elle le fit venir à Constantinople la nuit de l'onziéme de Décembre, indiction treiziéme, l'an du monde 6478, de Jesus-Christ 969. Il aborda lui sixiéme au port qui étoit sous le palais, & on les y monta dans une corbeille. Ils trouvérent Nicephore endormi, le tuérent, lui coupérent la tête, & la montrérent par une fenêtre à ceux qui venoient à son secours. Ainsi mourut l'empereur Nicephore Phocas, après avoir régné six ans, trois mois & vingt-six jours.

Jean Zimisquès fut aussi-tôt reconnu empereur, avec les jeunes princes Basile & Constantin fils de Romain le jeune, encore enfans. Zimisquès rappella ceux que Nicephore avoit

AN. 969.

exilés ; & premiérement les évêques qui n'avoient pas voulu souscrire à la loi qu'il avoit faite, au mépris de l'église. La même nuit que Nicéphore eut été tué, Jean Zimisquès alla avec peu de suite à la grande église, voulant recevoir le diadême des mains du patriarche Polieucte. Mais le patriarche dit : Qu'il étoit indigne d'entrer dans le temple de Dieu, ayant les mains encore dégouttantes du sang tout fumant de son parent : qu'il fît pénitence, & qu'ensuite il pourroit être reçu dans la maison du Seigneur. Zimisquès reçut modestement la réprimande, & promit de faire avec soumission tout ce qui lui seroit ordonné. Mais il représenta qu'il n'avoit point mis la main sur Nicephore, & que tels & tels l'avoient tué par ordre de l'impératrice. Le patriarche ordonna qu'elle fût chassée du palais, & reléguée dans une isle : que les meurtriers de Nicephore fussent bannis, & la loi qu'il avoit dressée au préjudice de l'église, cassée. Tout cela fut exécuté ; & Zimisquès promit encore de donner aux pauvres, pour l'expiation de ses péchés, tous les biens qu'il avoit comme particulier. Ainsi il fut couronné le jour de Noël.

Le patriarche Polieucte ne survécut que trente-cinq jours, & eut pour successeur Basile Scamandrin moine, qui étoit en réputation d'une vertu parfaite. Pour remplir le siége d'Antioche, qui étoit aussi vacant, l'empereur Zimisquès nomma un moine de grande vertu, nommé Théodore, qui lui avoit prédit l'empire, & l'avoit prié de transporter en Occident les Manichéens qui infectoient tout l'Orient, répandant leur détestable superstition, & de les mettre dans des lieux déserts. Ce que l'empereur exécuta depuis, & les mit en Thrace près de Philippopolis au grand malheur de l'Occident.

XXV. Commencemens de S. Nicon d'Armenie. *Vita ap. Baron. an. 961.*

La conquête de l'isle de Crète sur les Sarrasins donna lieu d'y rétablir la religion chrétienne ; & ce fut principalement par les travaux de saint Nicon, surnommé *Metanoïte*, parce qu'il avoit toujours à la bouche ce mot, qui signifie en Grec : Faites pénitence. Il étoit né dans le Pont, de parens considérables ; mais dès qu'il fut un peu plus grand, il s'enfuit à leur insçu au monastére de la Pierre d'or, dans les confins du Pont & de la Paphlagonie. L'observance y étoit exacte, & Nicon y demeura douze ans, pratiquant parfaitement la vie monastique. Ensuite son abbé ayant eu révélation qu'il étoit appellé à la conversion de plusieurs peuples,

ples, le fit sortir du monastére, & l'envoya en Orient, où il fit de grands fruits, particuliérement chez les Arméniens, qu'il délivra de plusieurs erreurs.

Depuis il fut inspiré de passer en l'isle de Crète, qui, bien que délivrée de la domination des Sarrasins, étoit encore pleine de leurs superstitions, qui avoient pris racine pendant les cent trente ans qu'ils en avoient été les maîtres. S. Nicon commença par y crier à son ordinaire : Faites pénitence; mais les insulaires, étonnés & choqués de cette nouvelle maniére de prêcher, s'irritérent furieusement contre lui, & étoient prêts à le maltraiter. Il changea donc de méthode, & prenant en particulier les plus sensés & les plus dociles, il les appaisa premiérement par des paroles douces; puis il les toucha en leur découvrant leurs péchés & leurs actions les plus secrettes. Alors leur colére se tourna en vénération : ils le regardérent comme un apôtre envoyé de Dieu sa réputation se répandit par toute l'isle; on venoit à lui de tous côtés. Ils embrassérent la foi qu'il leur proposoit, & reçurent tous le baptême. On rebâtit partout des églises, on établit des prêtres, des diacres & des portiers, & on régla les saintes cérémonies. Après plus de deux ans de séjour, S. Nicon s'embarqua & passa à Epidaure.

Sup. liv. XLVII. *n.* 16.

XXVI.
Nouveaux archevêchés en Italie.

Luitpr. legat.

L'empereur Nicephore, par jalousie contre les Latins, ordonna au patriarche Polieucte d'ériger Otrante en archevêché, & de ne plus permettre qu'on célébrât en Latin les divins mystéres dans la Pouille & la Calabre, mais seulement en Grec; disant que les papes de ce tems-là n'étoient que des marchands & des simoniaques. Polieucte envoya donc à l'évêque d'Otrante des lettres, par lesquelles il le faisoit archevêque, & lui donnoit pouvoir de consacrer des évêques à Acirentola, Turcico, Gravina, Maceria & Tricario.

Chr. Cass. lib. II. *c.* 9.

to. IX. *conc. p.* 1238.
Ital. sac. to. 8. *p.* 92.

Le pape Jean XIII de son côté érigea deux nouveaux archevêchés dans cette partie méridionale de l'Italie, qui jusques-là n'avoient point eu d'autre métropole que Rome. Car ce pape étant chassé de Rome, se retira à Capoue; & ensuite, à la priére de Pandolfe qui en étoit prince, il érigea ce siége en archevêché, & en consacra premier archevêque Jean frere du même prince l'an 968. L'année suivante, dans un concile tenu à Rome en présence de l'empereur Otton, le même Jean XIII érigea aussi en archevêché le siége de Bénévent, à la priére du même Pandolfe

An. 969.

qui en étoit seigneur, & en considération du corps de S. Barthelemi qui y reposoit. Le pape accorda donc à Landolfe, déja évêque de Bénévent, le pallium & le droit de consacrer ses suffragans au nombre de dix : sçavoir les évêques de Ste. Agathe, Avellino, Quintodecimum, autrement Eclane ; Ariano, Ascoli, Bovino, Volturara, Larina, Telese & Alifa : à la charge toutefois que l'évêque de Bénévent viendroit à Rome recevoir la consécration & le pallium. La bulle est souscrite par le pape, l'empereur & vingt-trois évêques, & datée du vingt-sixiéme de Mai 969, indiction douziéme, la quatriéme année du pontificat de Jean XIII.

Chr. Saxo. an. 968. Sigit. an. 969.

Dans le même tems un seigneur chéri de l'empereur Otton fut saisi du démon en présence de tout le monde ; ensorte qu'il se déchiroit lui-même à belles dents. L'empereur le fit mener au pape, pour lui mettre autour du cou la chaîne de S. Pierre : mais des clercs le trompérent, & lui mirent jusqu'à deux fois une autre chaîne, qui ne fit aucun effet. Enfin on apporta la véritable ; & quand on l'eut mise au cou du furieux, il fut délivré du démon, écumant & jettant de grands cris. Thierri évêque de Metz, qui étoit présent, se saisit de la chaîne, & dit qu'il ne la quitteroit point si on ne lui coupoit la main. Enfin l'empereur termina le différend, & obtint du pape que l'on sépareroit un chaînon pour le donner à Thierri. Cet évêque, parent de l'empereur, & chéri de lui plus que tous les autres, l'accompagna trois ans, le servant à sa guerre d'Italie ; & à son retour il emporta de divers lieux plusieurs corps saints & d'autres reliques, dont il enrichit son église, & les mit à l'abbaye de S. Vincent qu'il avoit fondée.

XXVII. Fermeté de S. Dunstan.

Sup. n. 3. Vita n. 34. Sæc. 5. Ben. p. 679.

En Angleterre depuis que S. Dunstan fut placé sur le siége de Cantorberi, il visitoit toutes les villes du royaume & de ses dépendances, pour prêcher la foi à ceux qui ne la connoissoient pas, s'il en trouvoit encore quelques-uns ; & instruire les fidèles de la pratique des bonnes œuvres. Il n'étoit pas aisé de lui résister, tant il y avoit dans ses discours de sagesse & d'éloquence. Quand il avoit quelque repos, il le donnoit à la priére & à la lecture de l'écriture, dont il corrigeoit les exemplaires ; enfin il étoit continuellement occupé de ses devoirs. Tantôt il jugeoit des différends, tantôt il appaisoit les hommes emportés ; il réfutoit les erreurs des hérétiques, il séparoit les mariages illégitimes ; il répa-

roit les anciens bâtimens, ou en faisoit de nouveaux : il employoit les revenus de l'église à assister les veuves, les orphelins & les étrangers. Un comte très-puissant avoit épousé sa parente, & ne vouloit point s'en séparer, quoique S. Dunstan l'en eût averti jusqu'à trois fois. Il lui défendit l'entrée de l'église, & le comte alla trouver le roi, implorant sa protection contre la sévérité excessive de l'archevêque. Le roi lui manda de laisser le comte en paix, & de lever la censure. Dunstan, étonné qu'un roi si pieux se fût ainsi laissé séduire, s'efforça de faire entendre raison au comte & de l'exciter à pénitence ; lui représentant qu'il avoit ajouté à son premier crime une calomnie auprès du prince : mais voyant qu'il ne faisoit que s'emporter davantage, il prononça contre lui l'excommunication jusqu'à ce qu'il se corrigeât. Le comte outré de colére envoya à Rome, & par ses largesses ayant gagné quelques Romains, il obtint des lettres du pape, par lesquelles il étoit enjoint à l'archevêque de réconcilier absolument ce comte à l'église. S. Dunstan répondit : Quand je le verrai se repentir, j'obéirai au pape ; mais à Dieu ne plaise que, demeurant dans son péché, il s'exempte de la censure de l'église, & nous insulte encore : ou qu'aucun homme mortel m'empêche d'observer la loi de Dieu.

Alia vita, n. 31. p. 702.

Le comte voyant Dunstan inflexible, touché de la honte de l'excommunication & du péril qu'elle attiroit quelquefois, se rendit enfin, renonça à son mariage illicite, & reçut la pénitence : & comme S. Dunstan tenoit un concile général de tout le royaume, le comte vint au milieu de l'assemblée, nuds pieds, ne portant que des habits de laine & tenant des verges à la main. Il se jetta aux pieds de l'archevêque en gémissant. Tous les assistans en furent attendris, & Dunstan plus que les autres ; mais il le dissimula quelque tems, & montra un visage sévére : jusqu'à ce que cédant aux priéres de tout le concile, il laissa couler ses larmes, pardonna au comte pénitent, & leva l'excommunication au grand contentement de tous.

Le roi Edgar avoit une entiére confiance en l'archevêque Dunstan, & recevoit ses paroles comme des oracles célestes. Par son conseil il chassa de son royaume tous les larrons, les sacriléges, les parjures, les empoisonneurs, ceux qui avoient conspiré contre l'état, les parricides, les femmes

qui avoient fait mourir leurs maris ; en un mot tous ceux qui pouvoient attirer la colére de Dieu. Par son conseil il punit sévérement tous les ministres de l'église, qui au mépris de leur profession s'adonnoient à la chasse ou à des emplois lucratifs, ou vivoient dans l'incontinence ; & s'ils ne se corrigeoient, il les chassoit de leurs églises. Cette exactitude dans la discipline releva tellement en Angleterre l'état ecclésiastique, que plusieurs des plus nobles l'embrassoient ; & chacun s'étudioit à l'envi d'avancer dans la vertu, comme le seul moyen d'arriver aux dignités.

XXVIII. Pénitence du roi Edgar. *Alia vita n.* 38.

L'autorité de l'archevêque sur le roi parut sensiblement en cette occasion. Ce prince étant allé à un monastére de filles situé à Vilton, fut épris de la beauté d'une personne noble, qui y étoit élevée entre les religieuses, sans avoir reçu le voile. Il voulut l'entretenir en particulier ; & comme on la lui amenoit, elle qui craignoit ce qui arriva, prit le voile d'une religieuse & le mit sur sa tête, espérant que ce lui seroit une sauve-garde. Le roi, la voyant ainsi voilée, lui dit : Vous êtes bientôt devenue religieuse. Il lui arracha le voile malgré sa résistance ; & enfin il abusa d'elle. Le scandale fut grand, & d'autant plus, dit l'historien, que le roi étoit marié. S. Dunstan l'ayant appris, en sentit une douleur amére, & vint trouver le roi, qui s'avança à son ordinaire, lui tendant la main pour le faire asseoir sur son trône. L'archevêque retira sa main ; & regardant le roi d'un œil terrible, lui dit : Vous osez toucher la main qui immole le Fils de la Vierge, avec votre main impure, après avoir enlevé à Dieu une vierge qui lui étoit destinée ! Vous avez corrompu l'épouse du Créateur, & vous croyez appaiser par une civilité l'ami de l'époux ! Je ne veux pas être ami d'un ennemi de Jesus-Christ.

Le roi, qui ne croyoit pas que Dunstan eût connoissance de son péché, fut frappé de ce reproche comme d'un coup de foudre. Il se jetta aux pieds du prélat, avouant son crime avec larmes, & lui demandant humblement pardon. Dunstan étonné de sa soumission le releva, fondant en larmes comme lui. Il adoucit son visage, entretint familiérement le roi du salut de son ame, lui exagéra la grandeur de son péché ; & l'ayant disposé à toute sorte de satisfaction, il lui imposa une pénitence de sept ans, pendant lesquels il ne porteroit point la couronne, il jeûne-

roit deux jours de la semaine, & feroit de très-grandes aumônes. De plus il lui ordonna de fonder un monastére de filles, pour rendre à Dieu plusieurs vierges au lieu d'une; de chasser des églises les clercs mal vivans, & de mettre des moines à leur place; de faire des loix justes & agréables à Dieu, qui seroient observées par tout son royaume. Le roi accomplit exactement tout ce qui lui étoit prescrit; & la septiéme année sa pénitence étant finie, il assembla tous les seigneurs, les évêques & les abbés de ses états, & en leur présence & de tout le peuple, S. Dunstan lui remit la couronne sur la tête avec une allégresse publique. C'étoit l'an 973. *Roger. p. 426.*

XXIX. Loix du roi Edgar. *Tom. 9. conc. p. 680.*

Nous avons plusieurs loix du roi Edgar touchant les matiéres ecclésiastiques, qui semblent être celles qu'il fit en cette occasion. Elles contiennent entr'autres des canons ou règles de conduite pour les pasteurs, au nombre de soixante-sept, où je remarque ce qui suit. Il est ordonné de baptiser les enfans dans les trente-sept nuits après leur naissance: *n. 15.* d'abolir avec grand soin les restes d'idolâtrie, comme la nécromancie, les divinations, les enchantemens, les honneurs divins rendus à des hommes: *n. 16.* défendu à tout prêtre de dire plusieurs messes par jour, sinon trois tout au plus: *n. 37.* défense à tout chrétien de manger du sang: *n. 53.* ordonné aux prêtres de chanter des pseaumes en distribuant aux pauvres les aumônes du peuple. *n. 56.* Suivent les règles touchant la confession, tant pour les confesseurs que pour les pénitens, un formulaire de confession générale, & des canons pénitentiaux. *p. 687.* Pour l'homicide volontaire & pour l'adultére, on ordonne sept années de jeûne, trois ans au pain & à l'eau, les quatre autres à la discrétion du confesseur; *n. 6. 20.* puis on ajoute: Après ces sept ans il doit encore pleurer son péché autant qu'il lui sera possible, puisqu'il est inconnu aux hommes de quelle valeur sa pénitence a été devant Dieu. Pour la volonté de tuer, sans exécution, trois années de pénitence, dont une au pain & à l'eau. On appelle profonde pénitence celle d'un laïc qui quitte les armes, va en pélerinage au loin, marchant nuds pieds, sans coucher deux fois en un même lieu, sans couper ses cheveux ni ses ongles, sans entrer dans un bain chaud ni dans un lit mollet, sans goûter de chair ni d'aucune boisson qui puisse enivrer; allant à tous les lieux *p. 694. n. 10. 11.*

de dévotion, sans entrer dans les églises : le tout accompagné de priéres ferventes & de contrition.

n. 17. On marque ainsi comment un malade pouvoit racheter le jeûne qui lui étoit prescrit. Un jour de jeûne est estimé un denier : c'étoit apparemment de quoi nourrir un pauvre, selon la monnoie du tems. On peut aussi racheter un jour de jeûne par deux cens vingt pseaumes, ou soixante génuflexions & soixante *Pater*. Une messe vaut 12 jours de jeûne. Ainsi l'on commençoit à commuer & à racheter les pénitences. Un homme puissant pouvoit se faire aider en sa pénitence, faisant jeûner pour lui autant d'hommes qu'il en falloit pour accomplir en trois jours les jeûnes de sept ans ; mais on lui prescrit d'ailleurs plusieurs œuvres pénibles & de grandes aumônes.

XXX. Concile d'Angleterre. *Rog. Hov. p. 426. to. 9. conc. p. 696.*

En 969 l'archevêque Dunstan convoqua, par l'autorité du pape, un concile général de tout le royaume. Le roi Edgar y assista, & fit ce discours aux évêques touchant le déréglement du clergé. Je ne parle point de la tonsure, qu'ils ne portent pas assez grande ; mais leurs habits dissolus, leur geste indécent, leurs paroles sales, montrent que le dedans n'est pas réglé. Quelle est leur négligence pour les divins offices ! A peine daignent-ils assister aux vigiles, & ils semblent venir à la messe pour badiner & pour rire plutôt que pour chanter. Je dirai ce qui fait pleurer les bons & rire les méchans. Ils s'abandonnent aux débauches de la table & du lit ; ensorte que l'on regarde les maisons des clercs comme des lieux infâmes & des rendez-vous de farceurs. C'est-là que l'on joue aux jeux de hasard, que l'on danse, que l'on chante & que l'on veille jusqu'à minuit avec un bruit scandaleux. Voilà comment on emploie les patrimoines des rois & des particuliers, qui se sont épuisés pour donner de quoi soulager les pauvres.

Pour exciter le zèle des évêques contre ces abus, il ajoute : J'ai en main le glaive de Constantin, & vous celui de Pierre ; joignons-les ensemble pour purger le sanctuaire. Il s'adresse en particulier à Dunstan, & finit en lui disant : Vous avez ici Ethelvolde évêque de Vinchestre, & Osuald évêque de Vorchestre ; je vous donne à tous trois cette commission, afin que joignant ensemble l'autorité épiscopale & la royale, vous chassiez de l'église les prêtres qui la déshonorent par leur vie honteuse, pour en mettre à la place de bien réglés. En ce concile donc S. Dunstan ordonna par un décret

Vita S. Osuald. n 7. sæc. 5. Act. SS. Ben. p. 730.

solemnel, que tous les chanoines, les prêtres, les diacres & les soudiacres gardassent la continence ou quittassent leurs églises; & en donna l'exécution aux deux évêques que le roi lui avoit marqués, & qui furent avec lui les restaurateurs de la discipline monastique en Angleterre.

XXXI. S. Ethelvolde de Vinchestre. *Vita sæc. 5. SS. Ben. p. 609.*

Ethelvolde étoit né à Vinchestre de parens chrétiens & vertueux, du tems du roi Edouard le vieux. Il fut élevé à la cour du roi Edelstan, qui le donna à S. Elfege évêque de Vinchestre; & ce prélat quelques années après l'ordonna prêtre en même tems que S. Dunstan, & leur prédit à l'un & à l'autre qu'ils seroient évêques & de quels siéges. S. Ethelvolde se retira à Glastemburi sous la conduite de S. Dunstan, & reçut de lui l'habit monastique. Là il étudia la grammaire, & ensuite l'écriture sainte & les peres; & pratiqua la règle avec une telle ferveur, que l'abbé Dunstan l'établit doyen.

Sup. liv. LV. n. 28.

Du tems du roi Edrède S. Ethelvolde voulut passer la mer, c'est-à-dire venir en France, pour se perfectionner dans la science des écritures & l'observance monastique; mais la reine Edvige, mere du roi, lui conseilla de ne pas laisser sortir de son royaume un homme d'un si grand mérite; & de lui donner, pour le retenir, un lieu nommé Abbendon, où il y avoit un petit monastére ancien, mais pauvre & négligé. Ethelvolde en fut donc établi abbé, du consentement de Dunstan, vers l'an 944, & fit venir de Corbie en France des hommes parfaitement instruits de la discipline monastique. Ensuite il envoya le moine Osgar, qui l'avoit suivi de Glastemburi, pour apprendre dans l'abbaye de Fleuri sur Loire l'observance réguliére, & l'apporter à Abbendon. Enfin le siége de Vinchestre étant venu à vaquer, le roi Edgar choisit pour le remplir l'abbé Ethelvolde, qui fut sacré par l'archevêque Dunstan le premier dimanche de l'Avent, vingt-huitiéme de Novembre 963.

n. 11. vident.

Il trouva une grande corruption dans les chanoines de la cathédrale, qui étoient glorieux, insolens & débauchés; ensorte que non seulement ils prenoient des femmes contre les loix de l'église, mais ils les quittoient pour en prendre d'autres, s'abandonnant sans cesse au vin & à la bonne chere. Le saint évêque commença par eux à exécuter le décret du concile & l'ordre du roi. Car après les avoir avertis plusieurs fois de se corriger, voyant qu'ils promettoient

toujours sans effet, il fit venir des moines d'Abbendon pour mettre à leur place. Comme ils étoient à la porte de l'église prêts à entrer, la messe finissoit, & l'on chantoit pour la communion ces paroles du second pseaume : Servez le Seigneur en crainte, & ce qui suit ; car c'étoit le samedi avant le premier dimanche de carême, où nous chantons encore cette communion. Les moines d'Abbendon la prirent pour un bon augure, principalement à cause de ces mots : Recevez la discipline, de peur que vous ne périssiez de la voie juste. Ils crurent que Dieu même les exhortoit à entrer. Le roi avoit envoyé avec l'évêque un de ses officiers, qui ordonna aux chanoines de choisir l'un des deux, ou de quitter la place aux moines, ou de prendre l'habit monastique. Cette proposition les effraya ; & refusant avec horreur de se faire moines, ils se retirérent aussi-tôt : mais trois revinrent & embrassérent la vie réguliére. Il n'y avoit alors en Angleterre de régularité parfaite qu'aux deux monastéres de Glastemburi & d'Abbendon.

Le monastére de la cathédrale de Vinchestre s'augmenta considérablement, de ceux que le bon exemple des moines y attiroit. Ce que les clercs qui en avoient été chassés ne pouvant souffrir, ils firent donner un poison à l'évêque Ethelvolde, comme il mangeoit avec les hôtes. Il se leva & se jetta sur son lit, se croyant frappé à mort. Puis il dit en lui-même : Où est ta foi ? Jesus-Christ n'a-t-il pas dit de ceux qui croiroient en lui : S'ils boivent un poison mortel, il ne leur nuira point. Dès-lors il ne sentit plus de mal ; il se trouva guéri, & pardonna à celui qui l'avoit empoisonné.

XXXII. S. Osuald de Vorchestre. *Vita sæc. 5. Act. SS. Ben. p. 728.*

S. Osuald étoit très-noble, fils du frere de S. Odon archevêque de Cantorberi, à qui ses parens le donnérent à instruire dans les lettres & la piété. Il le fit chanoine de Vinchestre, & peu de tems après il en fut doyen ; mais voyant qu'il travailloit inutilement à corriger les mœurs déréglées des chanoines, il renonça à sa dignité & résolut de quitter le monde, passa en France, & vint à Fleuri sur Loire, chargé de lettres & de présens de l'archevêque son oncle qui y étoit fort connu. C'étoit alors la coutume des Anglois qui vouloient suivre l'observance la plus exacte, de la chercher en ce monastére, qu'ils en regardoient comme une source. Osuald y prit donc l'habit monastique, & fit un grand progrès dans la vertu & dans la pratique de l'oraison

Sup. liv. LV. n. 27.

raison mentale. S. Odon son oncle l'ayant appris, en rendit à Dieu de grandes actions de graces, & envoya beaucoup de présens à l'abbé & aux moines de Fleuri, pour les en remercier. Il déclara aussi à son neveu, qu'il desiroit ardemment de le revoir : tant parce que son âge avancé lui faisoit connoître que sa mort étoit proche, que parce qu'il se proposoit de se servir de lui pour instruire les Anglois de la discipline monastique. Les moines de Fleuri renvoyérent Osuald à regret : lui-même écrivit plusieurs fois à son oncle, s'excusant sur le peu de tems qu'il avoit passé dans l'observance monastique, & il n'y eut que la nouvelle de la maladie de son oncle qui le détermina à partir. Il apprit sa mort à Douvres, & s'en seroit retourné aussi-tôt à Fleuri, si ceux qui l'accompagnoient ne lui eussent représenté qu'il devoit son secours à sa famille. Il revint donc en Angleterre l'an 961.

Après avoir rendu les derniers devoirs à S. Odon, il se retira auprès d'Osquetil évêque de Dorchestre, dont il étoit aussi parent, & qui charmé de ses vertus le retint avec lui plusieurs années. Mais Osquetil ayant été transféré à l'archevêché d'Yorck, S. Dunstan fit connoître le mérite de saint Osuald au roi Edgar, qui le prit en amitié, & lui donna l'évêché de Vigorne, c'est-à-dire de Vorchestre. Osuald étant évêque, établit premiérement un monastére de douze moines à Vestburi, où il se retiroit souvent lui-même ; ensuite un autre plus considérable à Ramsei, dont l'église fut dédiée l'an 974. Tel étoit donc S. Osuald, qui en exécution du concile où présidoit saint Dunstan, établit dans son diocèse sept monastéres, mettant des moines à la place des clercs mal vivans. Il réforma de même hors de son diocèse l'église de S. Alban & celle d'Eli, & visitoit souvent toutes ces communautés. Enfin il mourut le vingt-neuviéme de Février 992, la trentiéme année de son épiscopat.

XXXIII. Démission de S. Udalric.

Vita sæc. 5. Ben. n. 21. p. 447.
Sup. liv. LV. n. 44.

Cependant S. Udalric évêque d'Ausbourg fit son dernier voyage de Rome, quoiqu'il sentît ses forces diminuer de jour en jour ; ensorte qu'après avoir fait un peu de chemin sur un chariot à son ordinaire, il fallut le mettre sur une espèce de litiére où il étoit couché. Ayant fait ses priéres à Rome, reçu des indulgences, & pris congé du pape, il passa à Ravenne, & sçachant que l'empereur Otton y étoit, il envoya l'avertir de son arrivée ; & sans attendre la réponse,

AN. 972. il vint à la porte de la chambre. L'empereur courut le recevoir n'ayant qu'un pied chaussé, & fit appeller l'impératrice Adéleïde. Ils s'entretinrent quelque tems familiérement, & l'évêque profitant de cette occasion, pria l'empereur de donner à son neveu Adalberon l'administration du temporel de son évêché d'Ausbourg, pendant ce qui lui restoit de vie, afin qu'il eût plus de liberté de s'appliquer à la priére & à ses fonctions spirituelles; le priant de donner à ce neveu après sa mort le titre même & la chaire épiscopale. L'empereur lui accorda ce qu'il demandoit, lui donna plusieurs livres d'or, & pourvut à la commodité de son voyage jusques à la frontiére de la province. Adalberon accompagna l'évêque son
c. 22. oncle, & quand ils furent arrivés à Ausbourg, il assembla tous les vassaux & les serfs de l'évêque, & se fit prêter serment de fidélité en sa présence. S. Udalric commença dès-lors à porter un habit semblable à celui des moines, dont il pratiquoit déja la règle; mais Adalberon portoit publiquement la férule ou bâton pastoral, pour ôter toute espérance à ceux qui prétendoient à cet évêché.

c. 23. L'empereur Otton étant venu d'Italie, on tint un concile à Ingelheim l'an 972, où S. Udalric fut appellé avec son neveu Adalberon. Les évêques furent indignés de sçavoir qu'il portoit publiquement le bâton pastoral, & disoient que, s'étant attribué contre les canons les honneurs de l'épiscopat du vivant de l'évêque, il s'étoit rendu indigne de l'être jamais. Adalberon l'ayant appris, n'entra point dans le concile le premier jour; & Udalric y étant, on examina son affaire. Comme il avoit la voix trop foible pour se faire entendre, on fit venir un de ses clercs nommé Gerard, à qui on demanda ce que desiroit son maître. Il répondit en latin: car on ne parloit point autrement dans le concile, quoique composé d'Allemands; & il parla ainsi: Le desir de mon maître est d'attendre la mort, en menant la vie contemplative, & pratiquant la règle de saint Benoît, comme vous pouvez connoître par son habit. Il ajouta d'autres discours pour expliquer les intentions de S. Udalric; & enfin se prosterna aux pieds de l'empereur & des évêques, les priant de ne le pas refuser. Quelques évêques prenoient le parti d'Adalberon; & toutefois après de longues disputes, ils convinrent tous qu'il seroit exclus de l'épiscopat, s'il ne juroit qu'il n'avoit point sçu que c'étoit une hérésie d'en usur-

per la puissance en prenant le bâton. Ils appelloient hérésie le mépris formel des canons.

Le lendemain Adalberon vint au concile avec son oncle, & fit le serment qu'on lui demandoit. Gerard demanda réponse au nom de son maître sur la demande de faire ordonner évêque son neveu, & d'embrasser la vie monastique. Quoique cette proposition ne plût pas aux évêques, ils ne voulurent pas la rejetter ouvertement dans le concile. Mais par un commun avis, les plus habiles d'entr'eux prirent Udalric en particulier & lui dirent : Vous qui sçavez si bien les canons, & qui avez toujours vécu sans reproche, vous ne devez pas donner occasion à un tel abus, que du vivant d'un évêque on en ordonne un autre à sa place ; autrement, plusieurs bons évêques seront exposés à de grands inconvéniens de la part de leurs neveux & de leurs clercs. Il vaut mieux que vous demeuriez en place. A l'égard d'Adalberon, nous vous promettons qu'après votre décès nous n'ordonnerons point d'autre évêque d'Ausbourg. Udalric se rendit à leurs avis, & du consentement de tous les évêques, l'empereur chargea Adalberon de prendre soin de son oncle, & de gouverner sous lui l'évêché.

Ce concile fut tenu en Automne ; & l'année suivante 973, après la fête de Pâques, qui fut le vingt-troisiéme de Mars, le saint évêque, accompagné d'Adalberon, alla passer quelques jours à Delingue chez le comte Rivin son neveu. Là Adalberon s'étant fait saigner, & ayant ensuite soupé avec l'évêque, mourut subitement la même nuit. Il fut regretté non seulement de son oncle, mais de tout le diocèse, pour ses bonnes qualités. Car il étoit instruit, appliqué au service de Dieu, libéral & bienfaisant. *c. 24.*

XXXIV.
Mort d'Otton I. Otton II empereur.
Vitic. lib. 3. in fine.

Peu de tems après S. Udalric apprit la mort de l'empereur Otton, arrivée le mercredi d'avant la Pentecôte, septiéme jour de Mai 973. Il avoit assisté à matines & à la messe, & fait ses aumônes à l'ordinaire. Etant à vêpres, après le *Magnificat*, il se trouva mal : les seigneurs qui étoient présens, le firent asseoir sur un banc. Il pencha la tête comme s'il fût déja passé; on le fit revenir : on lui donna le corps & le sang de Notre-Seigneur, & après l'avoir reçu, il expira tranquillement. Il avoit régné trente-six ans comme roi de Germanie, & onze ans comme empereur ; & est connu sous le nom d'Otton le grand. Le lendemain matin son fils Otton II, déja couronné

AN. 973.

empereur par le pape, fut de nouveau élu par tout le peuple, qui lui fit serment de fidélité; puis il fit porter le corps de son pere à Magdebourg, où il fut enterré.

XXXV. Mort de S. Udalric.

Pendant deux mois que S. Uldaric lui survécut, il fit beaucoup d'aumônes & de priéres pour ce prince, & continua de dire la messe tous les jours, tant que ses forces lui permirent de se tenir debout : quand il ne put plus dire la messe, il se faisoit mener tous les jours à l'église pour l'entendre. Puis étant assis dans sa chambre, après avoir achevé l'office & tout le pseautier, il se faisoit lire les vies des peres & les dialogues de S. Grégoire, par Gérard prévôt de son église, & s'en entretenoit avec lui. Un jour il dit, comme s'éveillant d'un profond sommeil : Hélas! hélas! je voudrois n'avoir jamais vu mon neveu Adalberon; parce que j'ai consenti à son desir, ils ne veulent pas me recevoir en leur compagnie, que je n'en aie été puni.

Vita c. 16.

c. 26.

Le jour de la S. Jean il se fit habiller dès le matin & revêtir des ornemens, & alla à l'église, où il célébra deux messes de suite, ce qu'il regarda comme un miracle. La veille de S. Pierre qui étoit un dimanche, avant que l'on commençât vêpres, s'étant baigné & revêtu des habits qu'il avoit préparés pour ses funérailles, il attendoit la mort; mais elle n'arriva que le vendredi suivant. La sentant approcher, il fit étendre de la cendre en croix & jetter dessus de l'eau bénite, puis y demeura couché jusques à ce qu'il expirât. C'étoit le quatriéme de Juillet 973; il avoit quatre-vingt-trois ans, & cinquante ans d'épiscopat. Il fut enterré à Ste. Afre, & S. Volfang évêque de Ratisbone officia à ses funérailles. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau, & l'église honore sa mémoire le jour de sa mort. Il est connu sous le nom de S. Ulric.

Sur. liv. LV. n. 9. Mart. R. 4. Jul.

XXXVI. Mort de Jean XIII. Benoît VI, Benoît VII, papes.

Epitaph. ap. Bar. Papebr. in Bened. VI.

Le pape Jean XIII étoit mort l'année précédente 972, le sixiéme de Septembre, après avoir tenu le saint siége près de sept ans. Son successeur fut Benoît VI, Romain de naissance, fils d'Hildebrand. On croit qu'il fut ordonné le dimanche vingt-deuxiéme de Septembre 972, & il tint le saint siége dix-huit mois. Ce pape étant devenu odieux aux Romains, fut pris par Centius ou Crescentius, fils de la fameuse Théodora & du pape Jean X. On enferma Benoît au château saint Ange; & on ordonna pape, de son vivant, Francon fils de Ferrutius & diacre de l'église Romaine; mais

quelque tems après Benoît VI fut étranglé dans sa prison. Après sa mort on chassa Francon, qui avoit pris le nom de Boniface VII, & il s'enfuit à Constantinople. Alors on élut Donus II, que quelques-uns mettent devant Benoît, & que d'autres ne comptent point entre les papes : car son pontificat est très-obscur. Enfin le vingt-huitiéme de Décembre 975, on mit dans le saint siége Benoît VII évêque de Sutri, parent d'Alberic seigneur de Rome ; & il tint le saint siége huit ans & demi.

XXXVII. Fin d'Aimard abbé de Clugni. *Sup. liv.* LV. *n.* 36. *sæc.* 5. *Ben. p.* 324.

On rapporte à ce tems de trouble dans l'église Romaine, le refus que fit S. Mayeul abbé de Clugni de la dignité de pape, que l'empereur Otton II & l'impératrice Adeleïde sa mere le presserent d'accepter. Nous avons vu que, dès l'an 948, Aimard troisiéme abbé de Clugni étant devenu aveugle, prit Mayeul pour coadjuteur, & le fit reconnoître abbé, sans cesser de l'être lui-même. Il arriva quelque tems après qu'Aimard, étant logé à l'infirmerie comme un simple moine, envoya celui qui le servoit demander du fromage. Le cellerier occupé à plusieurs choses le refusa durement, se plaignant qu'il ne pouvoit souffrir tant d'abbés & tant de maîtres. Aimard sentit vivement ce mépris, & le lendemain matin il se fit mener au chapitre, & dit à Mayeul : Mon frere, je ne vous ai pas mis au-dessus de moi pour me maltraiter, mais pour compatir à mes infirmités comme un fils. Êtes-vous pas mon moine ? Oui, répondit Mayeul, je le suis autant que je l'ai jamais été. Si vous l'êtes, reprit Aimard, quittez votre chaire, & reprenez la place que vous aviez auparavant. Mayeul obéit aussi-tôt, & reprit son ancienne place de simple moine. Alors Aimard se mit dans la chaire abbatiale, & proclama le cellerier, qui s'étant prosterné, il lui fit une forte réprimande, & lui imposa la pénitence qu'il voulut. Puis il quitta le siége, & ordonna à Mayeul de le reprendre : à quoi il obéit aussi-tôt. On voit en cet exemple la vigueur d'Aimard, qui passoit pour un homme simple, & l'humilité de Mayeul.

XXXVIII. S. Mayeul abbé. *Vita per Syr. lib.* III. *c.* 3.

Aimard mourut, comme l'on croit, l'an 965, & Mayeul gouverna seul l'abbaye de Clugni pendant près de trente ans. La lecture des livres saints faisoit ses délices : en voyage même & à cheval il avoit le plus souvent un livre à la main. Il ne méprisoit pas toutefois les philosophes & les auteurs profanes, pour en tirer ce qu'il y trouvoit d'utile. Il ne cé-

doit à personne dans la connoissance de la discipline monastique, des canons & des loix. Il joignoit à la doctrine une grande facilité de parler; & on l'écoutoit avec plaisir quand il faisoit quelques discours de morale. Comme il avoit gardé la virginité, il avoit grand soin de conserver la pureté de ses moines. Il reprenoit les fautes avec zèle; mais ensuite il adoucissoit la correction par tous les moyens possibles. Plusieurs hommes riches & puissans, touchés de ses exhortations, embrassérent la vie monastique, & augmentérent considérablement la communauté de Clugni, sans que l'union y fût altérée par la diversité des nations. L'abbé Mayeul cherchoit toujours la retraite, même dans les voyages; & prioit avec une telle componction, que le plus souvent on trouvoit la terre trempée de ses larmes. Il déploroit ses moindres fautes comme des crimes.

Il avoit aussi le don des miracles. Etant allé par dévotion au Pui en Velai visiter l'église de Notre-Dame, entre plusieurs pauvres qui lui demandoient l'aumône, il vint un aveugle, qui dit avoir eu révélation de S. Pierre, qu'il recouvreroit la vue, en lavant ses yeux de l'eau dont l'abbé Mayeul auroit lavé ses mains. L'abbé le renvoya avec une forte réprimande; & sçachant qu'il avoit demandé de cette eau à ses domestiques, il leur défendit avec menaces de lui en donner. L'aveugle ne se rebuta point; mais après avoir été refusé plusieurs fois, il attendit l'abbé sur le chemin, prit son cheval par la bride, & jura qu'il ne le quitteroit point qu'il n'eût obtenu ce qu'il demandoit. Et afin qu'il n'y eût point d'excuse, il portoit de l'eau dans un vaisseau pendu à son cou. Le saint en eut pitié: il descendit de cheval, bénit l'eau selon l'usage de l'église, en fit le signe de la croix sur les yeux de l'aveugle, puis avec les assistans se mit à genoux & pria la Ste. Vierge avec larmes; avant qu'il se fût relevé, l'aveugle recouvra la vue. Syrus, auteur de la vie du saint, dit avoir appris ce miracle de ceux qui en furent témoins. Dans une terre de l'abbaye de Clugni, un paysan s'étant fait donner secrettement de l'eau dont l'abbé avoit lavé ses mains, en lava les yeux de son fils aveugle, qui recouvra la vue aussi-tôt. Le saint homme l'ayant sçu, faisoit depuis répandre en sa présence l'eau dont il s'étoit lavé; mais on ne laissoit pas de lui en dérober, qui guérissoit les malades. On raconte de lui plusieurs autres miracles.

Il augmenta considérablement les biens temporels de Clugni, & en étendit l'observance à plusieurs monastéres, qu'on le chargea de réformer en France & ailleurs. L'empereur Otton le grand, connoissant son mérite par le rapport de plusieurs personnes, desiroit ardemment de le voir. Car les soins de l'état ne l'empêchoient pas d'avoir une grande affection pour les monastéres, & il gémissoit souvent de voir les moines mener une vie séculiére. Heldric, qui, comme j'ai dit, après avoir été un seigneur considérable en Italie, avoit tout quitté pour se rendre moine à Clugni, procura à l'empereur la connoissance particuliére de l'abbé Mayeul. Ce prince le fit donc venir près de lui; & le prit tellement en affection, qu'il voulut lui donner le gouvernement de tous les monastéres qui dépendoient de lui en Italie & en Germanie. L'impératrice auroit voulu le servir comme la moindre femme: il étoit respecté & aimé de tous les seigneurs; c'étoit le confident de l'empereur, & tous ceux qui avoient des affaires auprès du prince, recherchoient sa médiation. En ce tems-là, c'est-à-dire vers l'an 966, il réforma l'abbaye de Classe près de Ravenne, dédiée à S. Apollinaire, & y mit un abbé; & à la priére de l'impératriçe, il rétablit le monastére de S. Sauveur près de Pavie, nommé du ciel d'or, fondé par le roi Luitprand, & fameux par les reliques de S. Augustin.

Elog. Maj. sæc 5. Ben. n. 21. &c. p. 769.

Vita per Syr. lib. 2. c. 20.

Sup. liv. LV. n. 38.

Sup. liv. XLI. n. 40.

XXXIX.
S. Mayeul pris par les Sarrasins.

Syr. lib. III. c. 10.
Ibid. c. 1.

Saint Mayeul fit un autre voyage à Rome en 973, & à son retour il prédit aux freres qui l'accompagnoient, que l'empereur Otton le grand mourroit cette même année. Au passage des Alpes il fut pris par les Sarrasins de Fressinet, avec une grande troupe de gens de divers pays, qui se croyoient en sûreté à la suite d'un si saint homme. Les Sarrasins mirent aux fers tous ceux qu'ils prirent: & le saint abbé en voyant un, qui du haut d'une roche lançoit un dard sur un de ses serviteurs, mit la main au-devant, reçut le coup, & en porta la cicatrice toute sa vie. Il ne craignoit point la mort; mais il étoit sensiblement affligé de ne pouvoir secourir tant de captifs arrêtés à son occasion. Toutefois il obtint, par ses priéres envers Dieu, qu'ils n'en firent mourir aucun. Comme ils le menoient à leur logement, les principaux d'entr'eux lui rendoient honneur; d'autres s'en moquoient, & parloient avec mépris de la religion chrétienne.

Alors le saint abbé commença à leur montrer, par de for-

tes raisons, l'excellence de notre religion & la fausseté de la leur : ce qui les irrita à tel point, qu'ils lui mirent les fers aux pieds, & l'enfermérent dans une grotte affreuse. Là il demandoit à Dieu la grace du martyre ; mais il eut un songe, qui lui fit croire qu'il seroit délivré : & il trouva sur lui le traité de l'Assomption de la Ste. Vierge attribué dès-lors à S. Jerôme, que les Sarrasins lui avoient laissé par mégarde, en lui ôtant les autres livres. Il compta combien il restoit de jours jusqu'à l'Assomption, & il trouva qu'il y en avoit vingt-quatre, c'est-à-dire, que c'étoit le vingt-troisiéme de Juillet. Alors il pria la Ste. Vierge d'intercéder auprès de son fils, afin qu'il célébrât cette fête avec les chrétiens ; après quoi il s'endormit, & à son réveil il se trouva libre de ses fers. Les infidèles, étonnés de ce miracle, n'osoient l'attacher davantage, & commencérent à le respecter. Ils lui demandérent s'il étoit assez riche dans son pays, pour se racheter lui & les siens. Il répondit, qu'il ne possédoit rien en ce monde qui lui fût propre, mais qu'il commandoit à des gens qui avoient de grandes terres & beaucoup d'argent. Alors ils l'exhortérent eux-mêmes à envoyer un des siens pour apporter sa rançon, & la taxérent à mille livres pesant d'argent, afin que chacun d'eux en eût une livre. L'abbé Mayeul envoya donc un de ses moines avec une lettre de sa main, qui ne contenoit que ces mots : A mes seigneurs & mes freres de Clugny, frere Mayeul malheureux captif. Les
Psal. XVII. 5.6. torrens de Belial m'ont environné, les filets de la mort m'ont prévenu. Maintenant donc envoyez, s'il vous plaît, la rançon pour moi & pour ceux qui sont avec moi. Cette lettre ayant été apportée à Clugni, y causa une extrême affliction & dans tout le pays. On vendit tout ce qui servoit à l'ornement du monastére : plusieurs gens de bien contribuérent de leurs libéralités, & on amassa promptement la somme promise.

Cependant le saint abbé s'attiroit de plus en plus la vénération des barbares. L'heure du repas étant venue, ils lui offrirent de ce qu'ils mangeoient, c'est-à-dire de la chair & du pain très-rude. Il répondit : Si j'ai faim, c'est au Seigneur à me nourrir ; ce que vous m'offrez n'est pas à mon usage. Alors un d'eux en eut compassion : il releva ses manches, lava ses mains & un bouclier, sur lequel il paîtrit un pain assez proprement en présence de l'abbé, le fit promptement

ment cuire & le lui apporta. L'abbé le reçut, fit sa priére, & le mangea avec action de graces. Un autre Sarrasin, voulant polir un bâton, mit le pied sur une bible que Mayeul portoit toujours avec lui. Le saint homme en gémit : & les autres reprirent leur camarade, disant qu'il ne falloit pas traiter ainsi les paroles des grands prophètes. Le même jour ce Sarrasin ayant pris querelle avec d'autres, ils lui coupérent le pied dont il avoit foulé la bible. Enfin la rançon étant venue, S. Mayeul fut délivré, & tous ceux qui avoient été pris avec lui ; & il célébra la fête de l'Assomption chez les chrétiens, comme il l'avoit demandé. Les Sarrasins ne demeurérent pas long-tems sans être entiérement chassés de leur poste de Fressinet, par les troupes de Guillaume duc d'Arles : ce qui fut regardé comme une punition divine de la prise du saint abbé. On lui renvoya ses livres qui furent trouvés dans leur bagage.

XL.
S. Mayeul refuse d'être pape.
Vita per Syr. lib. 3. c. 8.

Quelque tems après le retour de S. Mayeul à Clugni, l'empereur Otton II & l'impératrice Adeleïde sa mere l'ayant fait venir, le priérent instamment d'accepter le saint siége de Rome, qui étoit vacant. On croit que c'étoit après la mort de Benoît VI & de Donus, pour empêcher la faction de Francon de le rétablir. L'abbé Mayeul refusa constamment cette dignité, disant qu'il vouloit vivre pauvre, & ne quitter jamais son petit troupeau. Comme l'empereur & l'impératrice le pressoient fortement, il demanda du tems pour y penser. Il se mit en priére, & se trouva ensuite fortifié dans sa résolution. Il dit donc aux seigneurs & aux évêques, qui vouloient lui persuader de se rendre au desir de l'empereur : Je sçais que je manque des qualités nécessaires à une si haute dignité, & les Romains & moi nous sommes autant éloignés de mœurs que de pays. Enfin il demeura ferme dans son refus, & ce n'est peut-être pas le moindre de ses miracles.

XLI.
Sainte Adeleïde impératrice.
Vita per Odil. Bibl. Clun p 354. Elog. sæc. 5 Ben. p. 889.

On vit un exemple illustre de son autorité dans la réconciliation du roi Otton II avec l'impératrice Adeleïde sa mere, que sa vertu fait compter entre les saintes de ce siécle. Elle étoit fille de Raoul II roi de Bourgogne, & sœur du roi Conrard le pacifique & de Bouchard évêque de Lausane, depuis archevêque de Lyon. Dès l'âge de seize ans elle épousa Lothaire fils de Hugues roi d'Italie, & en eut Emme qui épousa Lothaire roi de France. Adeleïde demeura veuve après

trois ans de mariage, & fut cruellement persécutée par Bérenger nouveau roi d'Italie & Guille sa femme. On lui coupa les cheveux, elle fut souvent battue à coups de pieds & de poings, & enfermée dans une obscure prison avec une seule servante. S'en étant sauvée de nuit comme par miracle, elle fut conduite au roi Otton I, qui étant veuf de son côté l'épousa : elle ne lui servit pas peu à conquérir le royaume d'Italie. Depuis elle remercioit Dieu souvent de lui avoir envoyé ces persécutions, pour la préserver des tentations, que son état de veuve eût pu lui attirer dans une si grande jeunesse.

Après la mort d'Otton le grand, elle gouverna avec beaucoup de sagesse & de bonheur pendant le bas âge de son fils Otton II. Mais lorsqu'il fut devenu grand, des gens mal intentionnés lui donnérent de la jalousie de l'impératrice sa mere; qu'ils lui représentérent comme une princesse ambitieuse, qui se vouloit attribuer toute l'autorité, & ne sçavoit pas en user. Elle crut devoir céder à l'envie, & se retira en Bourgogne chez le roi Conrard son frere, qui faisoit sa résidence à Vienne. Tous les gens de bien étoient affligés de sa disgrace : & enfin le roi Otton son fils se repentit de l'avoir ainsi traitée; & envoya au roi Conrard son oncle & à l'abbé Mayeul, les prier de le réconcilier avec sa mere, & de l'amener à Pavie pour cet effet. Elle y vint par leur conseil : le saint abbé l'accompagna, & représenta au roi Otton le devoir d'honorer ses parens, par l'exemple de Jesus-Christ même. Le jeune prince en fut si touché, qu'il se jetta aux pieds de sa mere : elle se prosterna de son côté; ils répandirent beaucoup de larmes, & demeurérent toujours unis.

XLII. Saint Volfang évêque de Ratisbonne.

Vita sæc. 5. Ben. p. 812.

La seconde année du règne d'Otton II, c'est-à-dire l'an 974, S. Volfang, une des lumiéres de ce siécle, fut ordonné évêque de Ratisbonne. Il naquit en Suabe de parens médiocres, & fut nommé au baptême Volfang, qu'il traduisoit en latin *Lupambulus*, c'est-à-dire pas de loup. Après avoir commencé ses études au monastére de Richenou, il passa à Virsbourg avec Henri frere de Poppon, qui en étoit évêque, & qui avoit fait venir d'Italie un très-habile maître nommé Etienne. Peu de tems après, c'est-à-dire l'an 956, le roi Otton I donna l'archevêché de Trèves à Henri qui étoit son parent, & le nouveau prélat emmena avec lui son ami Volfang. Il voulut le combler de biens & d'honneurs, & lui

donner après lui la plus grande autorité dans le diocèse : mais Volfang ne voulut point d'autre emploi que d'instruire la jeunesse ; encore le faisoit-il gratuitement, refusant même ce qu'on lui offroit, & nourrissant à ses dépens les écoliers pauvres. Il n'avoit pas moins soin des mœurs de ses disciples, que de leurs instructions : & lui-même s'abstenoit de la chair, jeûnoit, veilloit & prioit beaucoup, & ne portoit point d'habits précieux. Il refusa des abbayes, dont l'archevêque Henri voulut lui donner la conduite ; & accepta seulement d'être doyen de quelques chanoines, qu'il réduisit à la vie commune & à l'étude.

L'archevêque Henri étant mort en 964, Volfang avoit résolu de se retirer en son pays, pour quitter le monde entiérement, comme il desiroit depuis long-tems. Mais Brunon, frere de l'empereur & archevêque de Cologne, le fit venir auprès de lui, & lui offrit toutes sortes d'avantages. Volfang les refusa constamment : toutefois il demeura quelque tems auprès de ce prince, & témoigna souvent depuis qu'il n'avoit guéres vu de vertu pareille à la sienne. Enfin Brunon lui permit de suivre son inclination : il retourna en Suabe ; il fut reçu avec une très-grande joie par ses parens, qui le regardoient comme le soutien de la famille, & lui offroient toutes les commodités temporelles : mais il les quitta, pour aller se cacher dans le monastére d'Ensidlen au fond d'une obscure forêt, & y embrassa la vie monastique sous la conduite de l'abbé Grégoire, Anglois de naissance, qui avoit tout quitté pour y venir servir Dieu.

V. Mabill. sæc. 5. act. p. 241. & 841.

La réputation de Volfang lui attira bien-tôt plusieurs disciples qui venoient des monastéres voisins recevoir ses instructions ; & S. Udalric étant venu visiter à son ordinaire les moines d'Ensidlen, goûta tellement le mérite de Volfang, qu'il le prit en affection singuliére, & quelque tems après l'ordonna prêtre malgré sa résistance. Un jour comme Volfang étoit en priére, S. Otmar, à qui il se recommandoit souvent, lui apparut & lui dit : Vous sortirez pauvre de cette province, & dans une autre, où vous serez exilé pour la cause de Dieu, vous serez pourvu d'un assez riche évêché. Si vous y faites votre devoir, vous entrerez dans la vie éternelle au bout de vingt-deux ans, & vous sortirez de cette vie dans un lieu où on honore ma mémoire.

Encouragé par cette vision, & poussé du zèle de la con-

version des infidèles, il sortit du monastére avec la permission de l'abbé, & passa dans la Pannonie, pour prêcher les Hongrois en 972. Mais Piligrim évêque de Passau, voyant qu'il n'y faisoit point de fruit, le retira de cette entreprise, & le retint quelques jours auprès de lui. Pendant ce séjour il reconnut si bien le mérite de Volfang, qu'il disoit à ses confidens : O qu'heureuse sera l'église qui aura un tel évêque ! Je veux demander pour lui l'évêché de Ratisbonne. On lui répondit : Comment cet homme pauvre & inconnu pourra-t-il obtenir cette dignité préférablement à tant de personnes illustres & connues de l'empereur ? Les jugemens de Dieu, reprit l'évêque, sont bien différens de ceux des hommes. Je m'adresserai au marquis en qui l'empereur a grande confiance, & je le prierai de faire ensorte que, sans avoir égard aux brigues, & en vue de la récompense éternelle, on mette en cette place cet homme si digne, de quelque condition qu'il soit. La chose fut ainsi exécutée. L'empereur Otton II, par le conseil du marquis, envoya ordre d'élire Volfang pour évêque de Ratibonne, & ensuite de le lui amener bon-gré mal-gré à Francfort, où il devoit passer la fête de Noël.

Les envoyés de l'empereur trouvérent encore Volfang auprès de l'évêque de Passau ; mais il ne songeoit qu'à partir pour retourner en son pays. Ayant appris l'ordre du roi, il vit bien que cette affaire étoit l'ouvrage de l'évêque. Il se rendit à Ratisbonne avec les envoyés, où le clergé & le peuple d'un consentement unanime l'élurent canoniquement, & l'envoyérent à la cour avec une députation de leur part. Etant en présence de l'empereur, il se prosterna à ses pieds, protestant de son indignité ; mais le prince, malgré sa répugnance, l'investit de l'évêché par le bâton pastoral. Volfang retourna à Ratisbonne, où il fut intronisé par le clergé & le peuple, & sacré par son métropolitain Frideric archevêque de Salsbourg, accompagné de ses suffragans. S. Volfang garda l'habit & la vie monastique dans l'épiscopat.

XLIII. Plaintes de Rathier contre son clergé.

Rathier évêque de Verone, tant de fois chassé & rétabli, mourut enfin en cette année 974. Ayant été obligé de quitter Liége en 956, il demeura deux ans en repos ; & en 958 il retourna en Italie, où quelque tems après l'archevêque Brunon, par l'autorité de l'empereur Otton I son frere, lui procura son rétablissement dans le siége de Verone.

Rathier écrivit en ce tems-là un traité qu'il intitula Phrénésie, parce qu'il s'y emportoit furieusement contre Baudri son successeur dans la chaire de Liége. Car Rathier ne feignoit pas de se traiter lui-même d'insensé, & de se dire des injures. Nous n'avons plus ce traité; mais nous en avons deux autres de Rathier écrits dans le même tems : l'un du mépris des canons, adressé à Hubert évêque de Parme: l'autre est la conclusion prise à Liége, c'est-à-dire une protestation contre son expulsion de cette église, où il rapporte ses raisons de n'y pas renoncer volontairement. Le premier traité est divisé en deux parties. Dans la premiére Rathier se plaint que le clergé de Verone l'a autrefois chassé, le voulant réduire pour toute fonction à la consécration & l'application du saint chrême. Il rapporte plusieurs canons, pour montrer que l'évêque doit gouverner le temporel de l'église aussi-bien que le spirituel, & soutient qu'il doit pourvoir à la subsistance de son clergé, pour en être le vrai pasteur, & avoir moyen de s'en faire craindre ou aimer. Ce sont, dit-il, les clercs qui partagent entr'eux les revenus de l'église; mais à leur gré, selon qu'ils sont les plus puissans. Il n'y a que les prêtres & les diacres qui y ont part, pour avoir de quoi s'enrichir & se révolter contre l'évêque, pour se rendre maîtres des autres, & les obliger à se ranger de leur parti, sous peine de les chasser de l'église. Cependant les soudiacres, les acolytes & les autres moindres clercs n'ont pas de quoi vivre, de quoi servir & garder l'église, de quoi étudier; & ils s'en consolent, en ne faisant point leurs fonctions, & espérant à leur tour traiter de même les autres, quand ils seront devenus diacres ou prêtres. On voit ici comment les fonctions des moindres ordres ont commencé à s'anéantir faute de rétribution, parce que le clergé supérieur s'est attribué tout le revenu des églises.

Spicil. to. 2. p. 161. & 194.

p. 163.

Rathier s'objecte : Est-ce donc le ministére d'un évêque de mesurer du bled & du vin, & de distribuer de l'argent à des clercs? Il répond qu'il n'est pas nécessaire qu'il le fasse par lui-même, & qu'il doit le faire par des prêtres ou des diacres, suivant l'ancienne institution. Il cherche ensuite d'où vient ce mépris si général des canons, depuis le moindre laïc jusqu'à l'évêque; & en trouve la cause dans le refroidissement de la charité & la corruption des mœurs, qui fait regarder comme impossible l'observation des règles. Il rappor-

p. 170.

te plusieurs exemples de la corruption du clergé. Quand je fus, dit-il, transféré à Liége, un évêque m'objectoit les canons contre les translations, & lui-même étoit adonné au vin & au jeu, avoit des chiens & des oiseaux pour la chasse, & n'observoit point la résidence. J'en ai vu deux se reprocher mutuellement, que l'un portoit les armes, & l'autre avoit une concubine : que l'un avoit commis un adultére avant son ordination, & que l'autre après l'ordination s'étoit marié. Et ensuite : Supposez qu'un homme bigame avant la cléricature, après le sacerdoce abandonné à plusieurs femmes, guerrier, parjure, chasseur, ivrogne, soit mis sur le siége apostolique de Rome, comme Dieu le peut permettre : si je vais me plaindre à lui de quelqu'injustice, & qu'il écrive pour ma défense à celui qui m'a fait tort ; celui-ci ne lui dira-
Math. VII. 3. t-il pas qu'il voit une paille dans l'œil de son frere, & ne voit pas une poutre dans le sien? Mais un tel pape ne le fera pas ; il n'osera condamner celui dont les sentimens sont conformes aux siens. Voilà d'où vient ce mépris général des canons & de l'évangile même. On croit inutile d'observer les moindres préceptes, quand on se sent coupable d'avoir violé les plus grands. Que gagnera-t-on à n'avoir point de
p. 177. chiens de chasse, si on a plusieurs concubines? Si on s'abstient de donner des coups de poing ou de bâton ; & que l'on tue les ames par des absolutions injustes, ou par le scandale?

Il relève ensuite le malheur de ceux qui non seulement négligent le ministére de la prédication, mais se l'interdisent eux-mêmes par leurs crimes, suivant le reproche de l'écriture. Ensuite il ajoute : Faut-il après cela nous étonner
Ps. XLIX. 16. p. 185. que les séculiers ne soient point frappés des menaces que nous tirons de l'écriture ou des canons, quand ils voient que nous rions en les lisant, & que nous nous obstinons à les mépriser? C'est aussi pourquoi ils font peu de cas de nos excommunications & de nos absolutions, parce qu'ils voient que nous sommes nous-mêmes excommuniés par les canons.

p. 187. Dans la seconde partie de ce traité, Rathier insiste sur l'incontinence du clergé, comme sur la principale cause du mépris des canons. Car à peine, dit-il, trouve-t-on quelqu'un digne d'être élu évêque, ou d'imposer les mains à celui qui est élu. Ne voulant pas quitter ce vice d'incontinence, ils

comptent le reste pour rien ; & de-là vient que de toutes les nations baptisées, ce sont les Italiens qui méprisent le plus les canons, parce qu'ils sont les plus impudiques, & fomentent ce vice par l'usage des ragoûts & l'excès du vin ; ensorte que les clercs n'y sont distingués des laïcs, qu'en ce qu'ils se rasent la barbe & le haut de la tête, & font à l'église quelque service pour plaire aux hommes plutôt qu'à Dieu.

Rathier étant établi à Verone, n'y demeura pas en repos. Il ne pouvoit s'empêcher de reprendre, suivant le devoir de sa charge, son clergé qui ne vouloit pas se corriger ; car il n'y en avoit aucun qui ne fût concubinaire public, ou encore pis. Ils étoient choqués de son premier traité à l'évêque de Parme ; & comme Rathier les pressoit de quitter leurs femmes, suivant les canons & l'ordre de l'empereur, la plupart alléguoient leur pauvreté, qui leur rendoit ce secours nécessaire, parce que l'église ne leur donnoit point de gage. Pour y remédier, Rathier prit connoissance des biens de l'église de Verone ; & il trouva qu'ils étoient suffisans, s'ils eussent été bien partagés. Mais ceux qui rendoient le moins de service à l'église, en avoient de reste ; tandis que ceux qui servoient le plus, en recevoient peu ou rien. Et si quelqu'un vouloit s'en plaindre, ils lui disoient : J'ai attendu la mort de mes prédécesseurs pour jouir de ce que j'ai maintenant : attendez aussi la mienne. Il avoit beau leur citer les canons, ils opposoient leur coutume. *p. 222.*

XLIV. Synode de Rathier. *Itiner. p. 270.*

C'est ce qui l'embarrassoit quand il voulut tenir un synode. Car, dit-il, parlant à son clergé, on tient les synodes pour corriger ce qui s'est fait contre les canons ; & quand je les regardois, je trouvois que vous n'en observiez aucun. Je voyois parmi vous des bigames, des concubinaires, des conspirateurs, des parjures, des ivrognes, des usuriers. Les enfans mêmes étoient irréguliers, comme bâtards. En un mot, la cause de la perte de tout mon peuple est le clergé. Car comment oserois-je dans mon synode reprendre un laïc d'adultére, de parjure ou de quelqu'autre crime, le souffrant dans mes ecclésiastiques ? Vous sçavez que j'avois convoqué un synode, où pendant deux jours l'archiprêtre & l'archidiacre devoient examiner en mon absence ceux qui viendroient, & le troisiéme jour me rapporter tout ce qu'il y auroit à corriger. Je trouvai qu'on ne les avoit examinés que sur

les pseaumes, & qu'on avoit trouvé qu'ils ne les sçavoient pas mal, & la plupart mieux que moi. Voilà le fruit du synode.

Je les interrogeai sur leur créance, & je trouvai que plusieurs ne sçavoient pas même le symbole des apôtres. C'est ce qui m'obligea d'écrire la lettre synodique à tous les prêtres, où je leur ordonne d'apprendre les trois symboles, celui des apôtres, celui que l'on chante à la messe, & celui de S. Athanase. Nous avons cette lettre synodique de Rathier, où il recommande l'observation du dimanche, & montre la signification morale de la parascève & du sabbat, c'est-à-dire, du vendredi & du samedi. Il dit dans cette lettre: Je veux sçavoir de chaque prêtre, s'il est né libre ou de condition servile. S'il est né ou ordonné dans mon diocèse, & pour quel titre. S'il a été serf, qu'il montre sa lettre d'affranchissement : s'il est d'un autre diocèse, qu'il montre son dimissoire. Chacun de vous aura, s'il se peut, une explication du symbole & de l'oraison dominicale, suivant la tradition des peres, pour en instruire le peuple. C'est ce que nous appellons un catéchisme. Ensuite, entre les formules de l'administration des sacremens, comprises aujourd'hui dans le rituel, il marque l'ordre de la réconciliation des pénitens, suivant la mesure réservée aux prêtres par les canons : ce qui montre qu'il y avoit des cas réservés à l'évêque ; & il dit ensuite expressément que les prêtres peuvent donner la pénitence pour les péchés secrets : mais quant aux péchés publics, ils doivent en faire leur rapport à l'évêque. Sçachez, ajoute-t-il, que nous n'ordonnerons personne qui n'ait passé quelque tems dans un monastére, ou auprès d'un homme sçavant, & ne soit un peu instruit.

p. 156.
Tom. 9. conc. in fin.
p. 263.

XLV.
Autres écrits de Rathier.

Une autre plainte du clergé de Verone contre Rathier, c'est qu'il avoit employé la part des revenus ecclésiastiques destinée aux pauvres, à rebâtir les églises brûlées par les païens, ou tombées en ruine par la négligence des mauvais évêques. C'est à quoi il répond dans le livre intitulé Apologétique ; & il soutient que les pauvres pouvant alors se passer de ce secours, il a dû employer les biens de l'église à un besoin plus pressant. Cette division avec son clergé arriva après la mort de Jean XII, par l'ordre duquel il avoit été rétabli : par conséquent après l'an 974. Et c'est en ce tems qu'il écrivit l'itinéraire, où il déclare à son clergé qu'il

qu'il veut aller à Rome pour se trouver au concile qui s'y doit assembler, & le consulter touchant la conduite qu'il doit tenir avec eux. Car, dit-il, où pourrois-je m'instruire mieux qu'à Rome? Que sçait-on ailleurs touchant les dogmes ecclésiastiques qui soit ignoré à Rome? C'est-là que les souverains docteurs de tout le monde & les princes de l'église universelle ont brillé. Là sont les décrétales des papes : là on examine les canons; on approuve les uns, & on rejette les autres : ce qui y est cassé ne subsiste nulle part, & l'on ne casse nulle part ce qui y subsiste. Ajoutez que Dieu nous a donné un empereur très-juste & très-sage, qui a institué à Rome le pape Jean très-digne de cette place : c'est Jean XIII. Je crois, ajoute-t-il, qu'ils assembleront cet automne un concile universel. Il témoigne la peine où il se trouve pour son clergé, qui étant coupable tout entier, devroit tout entier faire pénitence publique, après laquelle il ne lui seroit plus permis de faire aucune fonction : ainsi le peuple demeureroit sans sacremens. Puis il ajoute : Que ferai-je donc de vous, mes freres? Si vous ne confessez pas vos péchés, je crains que vous ne soyez pas sauvés : si vous les confessez, il ne vous sera plus permis d'offrir le saint sacrifice.

p. 265. p. 267. p. 277.

Une petite abbaye nommée Magonzian ayant été brûlée par les Hongrois, il n'y étoit resté que l'abbé, qui, loin de pratiquer la règle, ne vouloit pas même quitter sa femme, & avoit offert de l'argent à Rathier pour se maintenir en possession. Rathier donna cette abbaye à des prêtres séculiers, ordonnant qu'il y en eût au moins trois, afin que l'on y célébrât tous les jours la messe; qu'il y eût un diacre, un soudiacre & quelques petits clercs. Pour leur subsistance, il leur assigne non pas des terres, mais certaine quantité de bled, de vin & de légumes; & ordonne qu'ils chanteront tout l'office divin aux heures réglées. Un des clercs de Verone avoit marié son fils en carême, & le mariage s'étoit fait la nuit du dimanche, en violant doublement les canons. L'évêque Rathier leur impose, & à tous ceux qui avoient commis des fautes semblables, une pénitence de quarante jours : déclarant qu'il l'accomplira avec eux, pour ne les avoir pas repris plutôt. Il exhorte ses clercs, puisqu'il ne peut les résoudre à quitter leurs femmes, à ne pas engager leurs fils dans la cléricature, & marier leurs

p. 236. p. 238.

filles à des laïcs, afin de ne pas perpétuer le désordre dans l'église.

p. 281. id. epist. Syn. p. 264. Nous avons quelques sermons de Rathier, dont le premier & le plus grand est sur le carême. Il y blâme ceux qui alternativement passoient un jour sans manger & un sans jeûner, ou qui jeûnant tous les jours jusques au soir, se donnoient la liberté de manger la nuit avec excès; ou qui mangeant avant none, qui étoit l'heure prescrite, croyoient jeûner pourvu qu'ils ne fissent qu'un repas. Il défend le samedi-saint de donner le baptême solemnel avant la dixiéme heure, c'est-à-dire quatre heures du soir. Il reprend l'erreur de ceux qui disoient que tous les baptisés seroient sauvés; & réfute amplement & solidement ceux qui s'imaginoient Dieu corporel, renouvellant l'hérésie des Antropomorphites. Vous fabriquez, dit-il, des idoles dans votre cœur, & oubliant l'immensité de Dieu, vous vous le figurez comme un grand roi assis sur un trône d'or, & les anges comme des hommes ailés & vêtus de blanc, tels que vous les voyez peints contre les murailles. Ensuite il réfute ceux qui croyoient que S. Michel célébroit la messe devant Dieu le lundi, & par cette raison alloient à son église ce jour-là plutôt qu'un autre de la semaine.

n. 6. 9. n. 19. n. 29. Sup. liv. XXI. n. 4. Rath. n. 32. n. 33.

XLVI. Fin de Rathier. Chr. Laub. to. 6. spic. Sup. liv. LV. n. 42.

Enfin Rathier ne pouvant vivre en repos à Verone, & ne s'y croyant pas en sûreté, la quitta pour la derniére fois, & revint à l'abbaye de Lobes près de Liége, où il avoit passé ses premiéres années. Baudri évêque de Liége étoit mort dès l'an 959, & Brunon archevêque de Cologne avoit mis en sa place Euracre doyen de Bonne. L'abbé de Lobes étoit Folcuin, qui nous en a laissé la chronique. Rathier lui envoya un écrit contenant les raisons qui le faisoient douter s'il retourneroit à Lobes; mais en même tems il demandoit des chevaux & des gens pour l'y conduire. On lui en envoya, il vint; & quelque tems après il obtint du roi de France Lothaire l'abbaye de saint Amand, où ayant à peine demeuré une nuit, il revint à une terre que l'évêque lui avoit donnée. Ensuite il obtint l'abbaye de Haumont, & y donna ce qu'il avoit d'ornemens & de meubles précieux. Il se brouilla avec l'abbé Folcuin, qui dans son histoire l'accuse de légéreté, & même de simonie; & la chose vint à tel point, que Rathier étant soutenu de l'évêque de Liége, Folcuin fut obligé de quitter la place. Mais l'évêque

étant mort en 971, Notquer son successeur rétablit l'abbé Folcuin, & Rathier se réconcilia avec lui. Enfin étant à Namur avec le comte en 974, il y mourut, & fut enterré à Lobes solemnellement en évêque. *Sigib. Chr. 974. Spic. t. 2. p. 199.*

Dans les derniers tems de sa vie il fit son portrait dans un écrit qu'il appelle Conjecture. C'est une ironie perpétuelle, où il se loue en effet, rapportant & feignant d'approuver les reproches que lui faisoient ses ennemis. On y peut remarquer ce qui suit. Il étoit fils d'un charpentier; c'est pourquoi il aimoit tant à bâtir ou à réparer des églises. Il étoit trop pauvre pour avoir ni chapelain ni valet. Il étoit malpropre en ses habits & en sa chaussure. Il couchoit le plus souvent à terre ou sur un banc. Il faisoit manger avec lui toutes sortes de gens, & jeûnoit souvent jusques à none, afin de faire pénitence pour les autres. Il ne souffroit point qu'on lui baisât les pieds. Il ne se mettoit point en peine des médisances, & donna une fois douze sols d'argent à un homme qui lui avoit dit des injures. Il étoit tout occupé de la lecture, fuyoit la multitude, aimoit la solitude & ne dédaignoit pas les travaux serviles. Il n'alloit point voir le roi ou les grands, ne leur demandoit rien, & refusoit même leurs présens. Il reprenoit tout le monde, & mettoit par écrit les défauts, principalement du clergé. Ce sont les principaux traits du tableau que Rathier fait de lui-même. Il dit qu'il y a environ quarante ans qu'il a commencé à rechercher la puissance, c'est-à-dire l'épiscopat, & fait l'éloge de l'empereur Otton: ce qui vient à l'an 972.

Nous avons une lettre importante de Rathier à un nommé Patric, au sujet de l'eucharistie. Vous demandez, dit-il, si j'ai dit la messe pendant une telle semaine: je laisse à l'apôtre à juger qui de nous deux s'expose à un plus grand danger, en recevant indignement l'eucharistie, moi très-rarement, vous tous les jours. On m'a dit aussi que vous êtes scandalisé de ce que j'ai pris le bain la veille de la circoncision, comme si on ne devoit pas se purifier autant qu'il est possible pour toucher les choses saintes. Mais ce qui m'afflige, c'est que vous connoissiez si peu un sacrement que vous célébrez si souvent, & que vous le preniez pour une simple figure. Croyez-moi, mon frere, comme à Cana de Galilée l'eau fut changée en vin véritable & non figuratif: ainsi ce vin devient de vrai sang, & ce pain de vraie chair. *Spicileg. to. 2. p. 37.*

Que si le goût & la couleur, qui demeurent, vous persuadent autre chose, ne croyez-vous pas à l'autorité de l'écriture, qui dit que l'homme fut formé du limon de la terre ? L'homme toutefois n'a point la figure de la terre & du limon, il n'en a que la substance. Croyez ici que c'est le contraire, & qu'encore que la couleur & la saveur demeurent, ce que vous prenez est de vraie chair & de vrai sang. Mais vous demandez, de quel corps est cette substance, d'où elle est tirée, & si le pain est ôté invisiblement ou changé en chair : car voilà ce qui frappe la curiosité humaine. Interrogeons l'évangile. Il rapporte les paroles de l'institution de l'eucharistie, & conclud : Voilà de quel corps est cette chair & ce sang ; d'autant plus certainement, que nous l'apprenons par la bouche de la vérité même. Ne vous mettez point en peine du reste, puisqu'on vous dit que c'est un mystére, & un mystére de foi. Si c'est un mystére, on ne peut le comprendre ; s'il est de foi, on doit le croire, & non pas l'examiner.

Gen. III. 19.

Matth. XXVI. 26. 1. *Cor.* XI. 24.

XLVII. Eglise d'Espagne.

Sampir. p. 70. *Sup. liv.* LV. *n.* 46.

En Espagne le roi Sanche le Gros mourut, après douze ans de règne, en 967, & Ramir III son fils lui succéda. Mais comme il n'avoit que cinq ans, sa tante Elvire, princesse pieuse & prudente qui s'étoit consacrée à Dieu, gouverna pour lui. Il eut paix avec les Sarrasins, & retira d'eux le corps du martyr S. Pelage, que son pere leur avoit demandé, & l'enterra à Léon avec les évêques. Les comtes de Galice, de Léon & de Castille, ennuyés du gouvernement foible de Ramir, reconnurent pour roi Bermond ou Veremond son cousin, fils d'Ordogne III, ce qui causa une guerre civile ; mais Ramir mourut la quinziéme année de son règne, & Bermond II demeura seul roi en 982. Ce roi donna à l'église de Compostelle les biens d'un martyr tué par les Sarrasins. Car les infidèles ayant pris Simanca dans le royaume de Léon, passérent au fil de l'épée la plupart des habitans, & emmenérent captifs le peu qui restoit, les chargérent de chaînes, & les tinrent en prison deux ans & demi, pendant lesquels ils louoient Dieu ; & demeurant fermes dans la foi, ils furent enfin mis à mort par ordre du roi, & souffrirent le martyre. Un d'eux nommé Sarrasin, & au baptême Dominique, avoit quelques héritages à Zamora ; & comme il n'avoit point d'héritiers, le roi Ramir s'en empara. Mais le roi Bermond les donna à l'église de Com-

Bar. an. 675. *ex Ambr. Mor.*

postelle, par une charte datée du mois de Février, ère 1013, l'an 975, & que cinq évêques souscrivirent.

XLVIII. S. Rudesinde. *Bolland. 1. Mart. t. 6. Act. Sanct. Ben. sæc. 5. p. 522.*

Du tems de ces rois vivoit S. Rudesinde ou Rosende évêque de Dume. Il étoit de la plus haute noblesse, fils de Gutiére Mendès, & petit-fils d'Ermenegilde parent du roi Alfonse le grand. La mere de Rudesinde étoit Ilduara ou Aldara, illustre par sa piété & par sa naissance. Dans son épitaphe son fils la nomme Confesse, c'est-à-dire religieuse, suivant le style du tems, où l'on nommoit aussi les moines Confesseurs. Rudesinde naquit l'an 907, & fut instruit dans les lettres & la piété par Savaric, évêque de Dume, qui mourut vers l'an 920. Après Rodrigue son successeur, Rudesinde fut ordonné évêque du même siége, quoiqu'il n'eût encore, dit-on, que dix-huit ans. Il fonda l'an 935 le monastére de Celle-neuve en Galice, & y mit pour abbé Franquilain, qui avoit déja gouverné un autre monastére. Rudesinde fit depuis ce tems sa résidence à celui de Celle-neuve, dont on croit que les moines étoient son clergé, & le soulageoient dans ses fonctions.

Sisenand parent de Rudesinde étoit alors évêque d'Iria, dont le siége fut depuis transféré à Compostelle. Comme il négligeoit ses fonctions, ne s'adonnant qu'aux jeux & aux vanités du siécle, ses désordres le rendirent odieux, non seulement à son clergé & à son peuple, mais aux grands & au roi Sanche le Gros; qui, après l'avoir averti plusieurs fois, le mit enfin en prison, & du consentement du clergé & du peuple, lui substitua Rudesinde. C'est-à-dire, qu'il l'obligea à prendre soin de cette église, & à suppléer à l'absence de son pasteur; mais Rudesinde n'en fut jamais évêque titulaire, & dans tous les actes qui restent de lui, il ne se nomme qu'évêque de Dume. La Galice étant alors attaquée par les Normands, & le Portugal par les Arabes, Rudesinde, en l'absence du roi, assembla des troupes, marcha contre les ennemis, chassa les Normands de Galice, & repoussa les Arabes dans leurs frontiéres. Après quoi il rentra victorieux à Compostelle aux acclamations du peuple.

Le roi Sanche étant mort, l'évêque Sisenand rompit ses fers, sortit de sa prison, & la nuit de Noël vint trouver Rudesinde, comme il dormoit; le menaçant l'épée à la main de le tuer, s'il ne quittoit la ville & ne lui cédoit la place. Rudesinde le reprit avec beaucoup de gravité, & lui pré-

ant. p. 70. dit qu'il mourroit bientôt de mort violente. Pour lui il sortit sur le champ de Compostelle, & se retira au monastére de S. Jean de Cabrere qu'il avoit fondé. Cependant la cinquiéme année du règne de Ramir III, c'est-à-dire l'an 971, cent bâtimens Normands, sous la conduite de leur roi Gondrede, abordérent en Galice, y firent de grands ravages autour de Compostelle, & tuérent l'évêque Sisenand. Rudesinde eut soin de lui faire donner un successeur.

Vita. n. 6. Il continua de vivre dans son monastére de Celle-neuve, où l'on dit même qu'il renonça à sa dignité, prit l'habit monastique, & se soumit à l'obéissance de l'abbé Franquilain, après la mort duquel il fut lui-même élu abbé de ce monastére. Il en gouverna plusieurs autres en Galice & en Portugal; & ayant établi Mamillan pour son successeur à Celle-neuve, il mourut âgé de soixante-dix ans, le jeudi premier de Mars 977. On raconte un grand nombre de miracles faits à son tombeau.

Boll. 22. Apr. to. xi.
Act. SS. Ben. sæc. 5. p. 584.

Segnorine sa parente étoit abbesse de Baste au diocèse de Brague; elle avoit été élevée à Vicira par Godine sa tante qui en étoit abbesse, & se consacra à Dieu, refusant la recherche d'un comte qui la vouloit épouser. Etant abbesse elle transféra le monastére à Baste, & vécut en grande liaison avec S. Rudesinde, dont on dit même qu'elle apprit la mort aussi-tôt par révélation. Elle mourut à 58 ans, le vingt-deuxiéme d'Avril 982.

XLIX.
Fin de Zimisquès. Basile & Constantin empereurs.
Cedren. p. 683.

En Orient l'empereur Jean Zimisquès ayant remporté de grandes victoires sur les Bulgares & les Russes, revint à Constantinople où le patriarche avec le concile, j'entends les évêques qui se trouvoient présens, vinrent au-devant de lui, & toutes les personnes constituées en dignité, chantant des cantiques de joie. Ils lui présentoient des couronnes, & le prioient de monter sur un char magnifique, attelé de quatre chevaux blancs, qu'ils avoient préparés pour son triomphe. Mais il se contenta de recevoir les couronnes, & de monter sur un cheval blanc pour faire son entrée: faisant marcher devant lui le char de triomphe, où on avoit mis par son ordre les habits des rois des Bulgares, & au-dessus une image de la sainte Vierge, comme patronne de Constantinople. Ensuite il suspendit dans la grande église la couronne qu'il avoit ôtée au roi des Bulgares. Zimisquès fut le premier qui fit mettre l'image du Sauveur sur la monnoie,

avec cette inscription, Jesus-Christ roi des rois : & il reste encore de ces monnoies.

Enfin au retour d'une campagne en Syrie, passant dans la Cilicie, & voyant quantité de belles terres, il demanda à qui elles appartenoient; & ayant appris que c'étoit à l'eunuque Basile, accubiteur ou premier chambellan, il jetta un profond soupir, & dit : Il est triste de voir le trésor épuisé, les armées Romaines souffrir, l'empereur obligé à faire de grands voyages, & que le fruit de tant de travaux soit d'enrichir un seul eunuque. Basile ayant appris ce discours, ne le pardonna pas à l'empereur. Mais ayant gagné l'officier qui lui servoit à boire, il le fit empoisonner. Ainsi étant de retour à Constantinople, il mourut, après avoir régné six ans & demi, laissant pour successeurs, Basile & Constantin fils de Romain le jeune, qui commencérent à régner au mois de Décembre l'an du monde 6484, indiction quatriéme, c'est-à-dire l'an de Jesus-Christ 975. Basile étoit âgé de vingt ans, & Constantin de dix-sept; & ils régnérent ensemble cinquante ans. Mais dans ces commencemens, c'étoit l'accubiteur Basile, qui gouvernoit avec l'impératrice Théophanie leur mere, qu'il fit revenir de son exil.

L. Eglise de Constantinople. Cedr. p. 683. p. 694.

Quelque tems auparavant le patriarche Basile ayant été accusé de quelque crime, fut déposé dans un concile, & Antoine Studite ordonné à sa place patriarche de Constantinople; mais il renonça à sa dignité pendant la révolte de Bardas, surnommé Sclerus, c'est-à-dire Dur, grand capitaine, maltraité par l'eunuque Basile; & le siége de Constantinople demeura quatre ans sans pasteur. Enfin après la mort d'Antoine, & vers l'an 980, on ordonna patriarche Nicolas Chrysoberge, c'est-à-dire Verge d'or, qui tint le siége de Constantinople douze ans & demi. La même révolte de Sclerus fut cause qu'Agapius évêque d'Alep, ayant réduit Antioche à l'obéissance de l'empereur, en devint patriarche. Mais Sergius métropolitain de Damas en étant chassé, se retira à Rome, où trouvant l'église de S. Boniface & S. Alexis presque abandonnée, il la demanda au pape Benoît VII, pour y établir un monastére; & l'ayant obtenue, il y mit des moines vivant selon la règle de S. Benoît. Il s'y retira avec eux, y vécut quatre ans, & mourut l'onziéme de Novembre 981, âgé de 74 ans.

Elmac. lib. III. *c.* 5. *p.* 244. *Petr. Dam. opusc.* 19. *p.* 192.

Epitaph. ap. Baron. an 977.

LI. Eglise d'Angleterre.

En Angleterre le roi Edgar étant mort en 975, son fils

Edouard lui succéda, malgré la résistance de la reine sa bellemere & de quelques seigneurs, qui vouloient faire régner Ethelrède fils de cette princesse. Mais S. Dunstan faisant porter à l'ordinaire sa croix devant lui, vint au milieu de l'assemblée, leur présenta Edouard, le fit élire, le sacra & lui tint lieu de pere, tant que ce jeune prince régna, qui ne fut que deux ans & demi. Alors les clercs, qui avoient été chassés des églises cathédrales pour leur vie scandaleuse, renouvellérent leurs plaintes, disant qu'il étoit bien rude de se voir chassés de leurs anciennes demeures par des nouveaux venus: & que chacun avoit sujet d'en craindre autant. Ils étoient appuyés de plusieurs seigneurs, entre autres d'Alfier très-puissant dans le pays des Merciens, qui renversa presque tous les monastéres qu'avoit établis S. Ethelvolde évêque de Vinchestre. On attaquoit principalement S. Dunstan comme l'auteur de cette réforme.

Supl. n. 28. Vill. Malmesb. II. Reg. c. 9.

Vit. S. Dunst. n. 36. to. 9. conc. p. 721.

Pour appaiser ce trouble, on assembla un concile à Vinchestre, & S. Dunstan y présida. Les clercs y perdirent leur cause; & ne pouvant soutenir leur prétention par aucun droit, ils en vinrent aux priéres; & faisant intercéder pour eux le jeune roi & les seigneurs, ils suppliérent S. Dunstan de les rétablir. Le saint homme demeura quelque tems en suspens sans leur répondre, mais il fut déterminé par un miracle. Il y avoit un crucifix attaché contre la muraille, au fond du réfectoire où se tenoit le concile; on dit que ce crucifix parla, & dit distinctement: Il n'en sera rien, il n'en sera rien. Le roi & les seigneurs saisis de frayeur jettérent de grands cris, & commencérent à louer Dieu: les clercs furent confondus.

LII.
Fin de l'abbé Turquetul.

Sup. liv. LV n. 37. Vita Turq. n. 17. Act. SS. Ben. sæc. 5. p. 511. Vita Os. n. 12. Vita Turq. n. 19.

La même année 975, mourut Turquetul abbé de Croisland. Neuf ans auparavant, c'est-à-dire en 966, il fit un dernier voyage à Londres, où il fut reçu avec une joie incroyable par S. Dunstan son éléve & son ancien ami, & par Osquetul son parent archevêque d'Yorck. En ce voyage il obtint deux priviléges pour la liberté & la sureté de son monastére, l'un du roi Edgar pour le temporel, l'autre des deux archevêques pour le spirituel. Osquetul archevêque d'Yorck mourut six ans après en 972, & eut pour successeur S. Osuald évêque de Vorchestre. Le roi Edgar & l'archevêque Dunstan l'obligérent à prendre cette dignité, & ce saint voulut qu'il gardât son évêché, afin que les moines qu'il avoit mis

mis dans la cathédrale persévérassent dans leur profession, outre que les Danois avoient ravagé le Northumbre.

Depuis ce voyage de Londres, l'abbé Turquetul ne sortit plus de Croisland; mais il s'entretenoit tous les jours avec les cinq anciens touchant le premier état de cette maison; & sur le rapport, il en fit écrire l'histoire, que nous avons recueillie & continuée par Ingulfe. Il établit dans son monastére un réglement digne de servir de modèle à d'autres. Il divisa toute la communauté en trois ordres: les jeunes depuis l'entrée jusques à la vingt-quatriéme année de profession, les autres jusques à la quarantiéme année, les anciens jusques à la cinquantiéme. Les jeunes portoient tout le travail du chœur, du réfectoire & des autres offices, s'appliquant en tout à gagner les bonnes graces des supérieurs; que s'il s'en trouvoit quelqu'un de rebelle ou de contentieux, il étoit séparé & sévérement puni. Ceux du second ordre étoient dispensés de la plupart des offices, & appliqués principalement aux affaires & au gouvernement de la maison. Les anciens étoient déchargés des fonctions du chœur, excepté les messes, & dispensés d'aller au cloître ou au réfectoire, & de toutes les obédiences extérieures comme de proviseur, de procureur, de cellerier; mais pour ceux qui avoient cinquante ans de profession, & que l'on nommoit Sempectes, on leur donnoit à chacun une chambre dans l'infirmerie, avec un garçon pour les servir, & un jeune frere, qui mangeoit avec le pere, tant pour son instruction que pour la consolation du vieillard; celui-ci alloit au chœur, au réfectoire & par toute la maison, quand & comme il lui plaisoit. On ne lui parloit d'aucune affaire fâcheuse, & on lui laissoit attendre en paix la fin de sa vie. n. 20.

Tels étoient les cinq qui avoient vu la ruine du premier monastére de Crosland, & qui vécurent plus de cent ans: le premier, nommé Clérembault, alla même jusqu'à cent quarante-huit; & tous eurent la consolation de mourir entre les bras de l'abbé Turquetul. Il les suivit de près, & sur la fin il n'étoit plus occupé que de priéres & d'œuvres de charité. Toutefois il visitoit tous les jours les jeunes enfans nobles, que l'on élevoit chez les clercs dépendans du monastére; & pour encourager ces enfans, il faisoit porter des figues, des raisins secs & d'autres fruits, dont il leur donnoit de petites récompenses. Enfin il mourut l'onziéme de

Juillet 975, laiſſant ſa communauté de quarante-ſept moines & quatre freres convers.

LIII. Saint Edouard martyr. *Vita ap. Boll. 18. Mart. to. 7. p. 638.*

Le jeune roi Edouard étant un jour à la chaſſe, s'écarta de ſes gens, & ſe trouva ſeul près d'un château, où la reine Elfrithe ſa belle-mere faiſoit alors ſa réſidence avec ſon fils Ethelrède. Edouard ayant grande ſoif, s'approcha de la maiſon pour demander à boire: Elfrithe vint au-devant, & lui en préſenta avec de grandes careſſes; mais tandis qu'il buvoit, elle le fit frapper d'un couteau dans le ventre. Se ſentant bleſſé, il piqua ſon cheval pour s'éloigner, & tomba mort peu de tems après. Elfrithe le fit d'abord enterrer dans un lieu caché: mais on prétend qu'il fut découvert par une lumiére céleſte, & qu'il y arriva pluſieurs miracles. Ce qui le fit tranſporter à une ſépulture plus honorable, & compter entre les martyrs. L'égliſe en fait mémoire le jour de ſa mort dix-huitiéme de Mars. C'étoit l'an 978. Edouard avoit quinze ans, & en avoit régné deux & demi. La paſſion de faire règner Ethelrède porta Elfrithe à ce crime; mais elle en fit une rude pénitence, portant le cilice pendant pluſieurs années, couchant ſur la terre & pratiquant d'autres auſtérités, & de plus elle fonda deux monaſtéres de filles.

Martyr. R. 18. Mart.

Act. SS. Ben. ſæc. 5. p. 636. Supr. n. 26.

Le roi Edouard avoit une ſœur, qui eſt auſſi honorée comme ſainte; ſçavoir Edite ou Edgite, fille du roi Edgar & de Vilfrède, dont il abuſa, quoiqu'elle eût pris le voile pour s'en garantir, comme il a été dit. Si-tôt qu'elle eut fait ſes couches, elle ſe retira dans le monaſtére de Vilton, où elle reçut l'habit de la main de S. Ethelvolde, & fut depuis abbeſſe. Elle prit ſoin de l'éducation de ſa fille Edithe, & du conſentement du roi, lui donna l'habit monaſtique. Edithe ne ſe diſtingua dans le monaſtére que par ſes vertus: elle refuſa trois abbayes, que le roi ſon pere lui voulut donner, & mourut à l'âge de vingt-trois ans, le ſeiziéme de Septembre 984. L'égliſe honore ſa mémoire le jour de ſa mort, & on compte pour ſaintes trois autres princeſſes du même nom, qui vécurent en Angleterre dans le même ſiécle.

Martyr. R. 16. Sept.

Après la mort de S. Edouard, ſon frere Ethelrède fut reconnu roi. S. Dunſtan répugnoit fort à cette élection, tant à cauſe du crime qui y avoit donné lieu, qu'à cauſe de la jeuneſſe de ce prince; toutefois il ne voulut pas s'y oppoſer, parce que c'étoit le plus proche héritier: mais le jour du ſa-

tre lui mettant la couronne sur la tête, on dit qu'il lui fit cette prédiction : Parce que vous avez aspiré au royaume par le meurtre de votre frere, le glaive ne cessera point de frapper dans votre maison, & de détruire votre race ; jusqu'à ce que votre royaume passe à des étrangers, dont vos sujets ne connoissent ni les mœurs ni la langue. Ce furent les Danois, comme on verra dans la suïte.

Sous son régne, qui fut de plus de trente-sept ans, les enfans des clercs qui avoient été chassés des églises d'Angleterre, renouvellérent la prétention de leurs peres qui étoient morts. Ils avoient à leur tête un évêque Ecossois, hardi & grand parleur, avec lequel ils vinrent trouver S. Dunstan. Le saint archevêque, affoibli par l'âge & par les grands travaux qu'il avoit soufferts pour l'église, ne s'appliquoit plus qu'à la priére. Il leur dit : Puisque vous renouvellez cette querelle après un si long tems, & venez m'attaquer lorsque je ne cherche que le repos & le silence ; je ne veux point disputer contre vous, je laisse à Dieu à juger la cause de son église. Aussi-tôt la maison croula, le plancher de la chambre manqua sous leurs pieds ; ces séditieux tombérent, plusieurs furent écrasés par les poutres : mais l'endroit où Dunstan étoit avec les siens ne fut point endommagé.

LIV.
S. Harold, martyr.
Adam. Brem. l. 2. 18.

En Danemarck le roi Harold avoit soutenu & étendu la religion chrétienne : mais son fils Suen qui étoit demeuré païen, le voyant vieux & affoibli par l'âge, chercha les moyens de le priver du royaume, & prit conseil de ceux que son pere avoit contraints à embrasser le christianisme. La conjuration éclata tout d'un coup, & les Danois renonçant à la religion chrétienne reconnurent Suen pour leur roi, & déclarérent la guerre à Harold. Quelque répugnance qu'il eût à prendre les armes contre ses sujets & contre son fils, il résolut de se défendre, mettant sa confiance en Dieu, comme il avoit toujours fait. Toutefois il fut vaincu & blessé dans le combat ; & s'étant embarqué, il se sauva à une ville des Sclaves, qui, bien que païens, le reçurent contre son espérance : & quelques jours après il mourut de sa blessure, toujours fidéle dans la foi de Jesus-Christ. Il avoit régné cinquante ans : il fut le premier qui établit le christianisme chez les Danois, & remplit le Septentrion d'églises & de prédicateurs de l'évangile. Sa mort arriva le jour de la Toussaint 980 ; son corps fut reporté dans

Epitaph. ap. Baron.

ſon royaume à Roſchild, & enterré dans l'égliſe de la ſainte Trinité qu'il avoit bâtie. La cauſe de ſa mort le fit regarder comme martyr.

LV.
Mort de S. Adalbert archevêque de Magdebourg.
Sup. n. 16
Act. Ben. ſæc. 5. p. 581.

L'année ſuivante 981, mourut S. Adalbert premier archevêque de Magdebourg : c'étoit la treiziéme année de ſon pontificat ; & il avoit obtenu de l'empereur Otton II un privilége, par lequel les moines qui compoſoient le chapitre de Magdebourg avoient la permiſſion d'élire l'archevêque. Après la mort de S. Adalbert, le clergé & le peuple élut tout d'une voix pour archevêque le moine Ochtric, fameux pour ſon ſçavoir, qui étoit au ſervice de l'empereur : quoique S. Adalbert eût déclaré publiquement qu'il ne ſeroit point ſon ſucceſſeur. Car il ne s'accommodoit point de ſes maniéres : ce qui fit que pluſieurs ſe retirérent de la communauté, parce qu'Ochtric étoit maître de l'école. Les députés du chapitre de Magdebourg allérent en Italie trouver l'empereur Otton II, & s'adreſſérent à Giſiler évêque de Mersbourg, qui avoit grand crédit auprès de ce prince : ils lui dirent le ſecret de leur députation, & il leur promit ſes bons offices. Mais ayant dit à l'empereur la nouvelle de la mort de S. Adalbert, il ſe jetta à ſes pieds, & lui demanda pour lui-même l'archevêché de Magdebourg, comme la récompenſe qu'il attendoit depuis long-tems pour ſes ſervices. L'empereur le lui accorda auſſi-tôt.

Quand il fut ſorti, Ochtric & les autres députés lui demandérent ce qu'il avoit fait dans l'affaire qu'ils lui avoient confiée. Il leur répondit qu'il avoit bien de la peine à faire les ſiennes propres, tant la cour étoit corrompue par l'intérêt, & principalement les Romains. Enfin il leur dit la choſe en ſecret. Enſuite il pourſuivit publiquement ſa prétention devant le pape Benoît VII, pour faire autoriſer ſa tranſlation. Le pape aſſembla un concile, & demanda ſi Giſiler pouvoit paſſer à l'archevêché de Magdebourg, attendu qu'il n'avoit point de ſiége, & que celui de Mersbourg lui avoit été ôté par l'évêque Hildevard. Les juges, qui étoient gagnés, prononcérent qu'il le pouvoit : ainſi il eut l'archevêché ; & l'évêché de Mersbourg fut ſupprimé, & réuni à celui d'Halberſtat. Ochtric étant enſuite allé à Benevent, y tomba malade & y mourut, avec un grand regret d'avoir quitté ſon monaſtére, pour ſatisfaire à ſon ambition.

LVI.
S. Adalbert évêque de Prague.

Le plus illuſtre diſciple de S. Adalbert de Magdebourg

fut S. Adalbert de Prague. Il naquit en Bohême, & son pere nommé Slaving étoit comte & seigneur de plusieurs grandes terres. Le fils fut nommé au baptême Voïtiech, nom qui signifioit en Sclavon la consolation de l'armée. Ses parens l'ayant voué à Dieu dans une maladie qui lui survint en son enfance, son pere l'envoya à Magdebourg, pour être instruit par les soins de l'archevêque Adalbert; & il eut pour maître le moine Ochtric, qui avoit quantité de disciples. C'étoit environ l'an 973, & il fut neuf ans dans cette école. L'archevêque lui changea de nom à la confirmation, & le nomma Adalbert comme lui. Pendant ses études, il se déroboit la nuit pour visiter les pauvres, & leur faisoit de grandes aumônes, & donnoit à la priére le tems des récréations. Il se rendit fort sçavant dans la philosophie humaine. AN. 983.

Après la mort du saint archevêque, il retourna en Bohême, rapportant beaucoup de livres, & entra dans le clergé de Prague sous l'évêque Dithmar, qui mourut peu de tems après, sçavoir l'an 983, le second jour de Janvier. Le jeune Adalbert, qui n'étoit encore que soudiacre, servoit avec les autres aux funérailles de l'évêque. On s'assembla pour l'élection du successeur près de la ville de Prague, & le duc de Bohême Boleslas le pieux y assistoit avec les seigneurs du pays: tous convinrent qu'ils ne pouvoient choisir d'évêque plus digne qu'Adalbert leur compatriote; & malgré sa résistance ils l'élurent le dix-neuviéme de Février la même année 983. Ils envoyérent des députés à l'empereur qui étoit à Verone, au retour de la guerre contre les Sarrasins, pour lui demander la confirmation de cette élection. Adalbert étoit avec eux, & ils portoient la demande du clergé & du peuple avec les ordres du duc. L'empereur leur accorda ce qu'ils demandoient, & donna à Adalbert l'anneau & le bâton pastoral: puis il le fit sacrer par Villegise archevêque de Mayence, dont il étoit suffragant, & qui se trouva présent. Etant de retour il entra à Prague nuds pieds, & fut intronisé avec une grande joie de tout le peuple.

Chr. Magd. sæc. 5. act. Ben. p. 834.

LVII. Mort d'Otton II. Otton III empereur.

Dit. lib. 3.

La suppression de l'évêché de Mersbourg fut regardée par quelques-uns comme la cause des malheurs qui arrivérent cette année à l'empereur Otton. On prétendit que S. Laurent patron de cette église en vengeoit le déshonneur, & qu'il s'en étoit expliqué à un saint personnage à qui il avoit apparu. Ce qui est certain, c'est que l'empereur ayant livré

AN. 983.

bataille en Calabre aux Grecs, & aux Sarrasins venus à leur secours, fut défait & eut grande peine à se sauver.

Vita S Udalr. n. 78. n. 84. sæc. 5. act. S. Ben. p. 456. &c.

En ce combat périt Henri évêque d'Ausbourg, fils du comte Bouchard, qui après la mort de saint Udalric lui procura cet évêché par de mauvaises voies. Il n'y fut jamais paisible, étant continuellement attaqué par les seigneurs voisins, qui usurpoient le temporel de son église. Enfin pour s'attirer la protection de l'empereur, il s'attacha à son service jusqu'à le suivre dans ses voyages de guerre. Il fit donc avec lui cette campagne; mais il ne parut plus après le combat, & on ne put sçavoir s'il avoit été tué ou pris par les Sarrasins. L'empereur après cette défaite revint en Lombardie, & tint une assemblée à Verone, où il fit élire empereur son fils Otton III, qui étoit en Allemagne, & qui fut couronné à Aix-la-Chapelle le jour de Noël par Villegise archevêque de Mayence & Jean archevêque de Ravenne.

Cependant l'empereur Otton II retourna à Rome, où il tomba malade; & se sentant à l'extrémité, il partagea en quatre tout son argent. Il en donna un quart aux églises, un aux pauvres, un à sa chere sœur Mathilde, & le quatriéme à ses serviteurs. Ensuite il fit sa confession en latin devant le pape & les prêtres; & ayant reçu d'eux l'absolution, il mourut le vendredi septiéme de Décembre, ayant régné dix ans & sept mois depuis la mort de son pere. Il fut enterré dans le parvis de l'église de S. Pierre; & devant son sépulcre, qui est de porphyre, on peignit en mosaïque un Christ debout, qui donnoit sa bénédiction à ceux qui entroient dans l'église. Ce prince étoit fort inférieur en mérite à l'empereur Otton I son pere.

LVIII. Bernouard précepteur d'Otton III.

Vita sæc. 6. act. Ben. p. 202.

Otton III n'avoit que quatre ans quand il fut couronné roi de Germanie; & quelque tems après l'impératrice Théophanie sa mere lui donna pour précepteur le prêtre Bernouard. Il étoit de la premiére noblesse de Saxe, neveu de Folcmar, qui fut évêque d'Utrecht en 977, & tint ce siége douze ans. Cet oncle donna le jeune Bernouard à Osdag évêque d'Hildesheim, qui le mit sous la conduite de Tangmar chef de son école: celui-ci cultiva avec grand soin le beau naturel du jeune homme, en qui il trouva une merveilleuse ouverture pour les sciences & pour toutes sortes d'arts. Car il écrivoit bien, il peignoit, il entendoit les bâtimens, il étoit propre aux affaires; c'étoit un génie universel. Ville-

gise archevêque de Mayence le tint quelque tems auprès de lui, & lui donna les ordres, même la prêtrise. Après quoi Bernouard retourna auprès d'Adalberon comte Palatin, son aïeul maternel, qui, bien qu'il eût beaucoup d'enfans, avoit pour lui une affection particuliére. Bernouard étoit jour & nuit auprès de ce vieillard, lui rendant tous les services que demandoient ses infirmités & son grand âge, & l'assista ainsi jusqu'à la fin.

Après sa mort il vint à la cour du roi Otton, qui avoit alors sept ans; & gagna tellement les bonnes graces de l'impératrice Théophanie, que du consentement de tous les grands elle mit sous sa conduite le jeune prince. Bernouard s'en acquitta si bien, que le roi fit en peu de tems de grands progrès. Tous les autres le flattoient & l'excitoient aux divertissemens, auxquels il n'étoit que trop porté par son âge: l'impératrice elle-même, craignant de perdre l'affection de son fils, avoit une complaisance excessive pour toutes ses inclinations. Bernouard étoit le seul qui s'y opposoit, & retenoit son disciple par la crainte: mais avec tant d'art, qu'il ne perdoit rien de son amitié; & qu'après la mort de l'impératrice Théophanie, le jeune Otton la lui donna toute entiére, comme à celui qui lui tenoit lieu de pere & de mere. Bernouard lui faisoit examiner les conseils que lui donnoient ses flatteurs, l'accoutumant de bonne heure à découvrir les artifices de la dissimulation. Aussi le prince avoit en lui sa principale confiance, & lui faisoit rendre par tous les autres le respect que méritoit sa vertu.

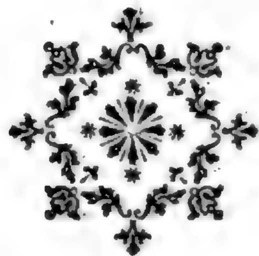

LIVRE CINQUANTE-SEPTIÉME.

I. Commencemens de S. Romuald.

Vita per Petr. Dam.
Act. Ben. sæc. 6. p. 281.
Boll. 7. Febr. to. 4. p. 101.

CEPENDANT s'élevoient en Italie deux grands solitaires, Romuald en Lombardie, & Nil en Calabre. Romuald naquit à Ravenne de l'illustre famille des ducs; & dans sa premiére jeunesse, cédant au penchant de l'âge, & abusant de la commodité des richesses, il s'abandonna à l'impureté. Toutefois ayant la crainte de Dieu, il s'efforçoit souvent de se relever, & se proposoit de faire quelque chose de grand. Quand il étoit à la chasse, s'il trouvoit dans le bois un lieu agréable, il disoit en lui-même: Que des hermites seroient bien ici! qu'ils y seroient en repos & à couvert des agitations du siécle! Son pere nommé Sergius étoit homme du monde, & fort attaché à ses intérêts. Il avoit pris querelle avec un de ses parens pour un pré qu'ils se disputoient: & voyant que son fils Romuald mollissoit dans cette affaire, & avoit une extrême horreur de faire mourir ce parent, il le menaça de le déshériter. Enfin on en vint aux mains, & le parent fut tué de la main de Sergius. Quoique Romuald n'eût eu d'autre part au meurtre que d'y avoir été présent, il en voulut faire pénitence pendant quarante jours; & se retira pour cet effet au monastére de sainte Apollinaire de Classe.

Vita n. 101.
Rub. hist. Rav. p. 262.
Vita n. 7.

Là touché par les exhortations d'un frere convers, il résolut de se donner entiérement à Dieu, & demanda l'habit monastique; mais les moines, craignant la dureté de son pere, n'osoient le lui accorder. Romuald s'adressa donc à Honestus archevêque de Ravenne, qui avoit été abbé de Classe. Ce prélat l'exhorta à suivre son saint desir, & commanda aux moines de le recevoir sans hésiter: ce qu'ils firent, appuyés d'une telle autorité. Romuald avoit alors vingt ans, & Honestus étoit entré dans le siége de Ravenne l'an 971: d'où il s'ensuit que Romuald ne pouvoit être né plutôt que vers l'an 952. Il demeura environ trois ans au monastére de Classe; mais voyant que l'observance y étoit relâchée, il commença à reprendre sévérement les moines, leur mettant la régle devant les yeux. Indignés de la hardiesse de ce jeune homme, ils résolurent sa mort; & comme il

il se levoit la nuit avant les autres pour prier, ils vouloient le précipiter d'une terrasse. Mais étant averti par un des complices, il évita le péril.

Comme il avançoit de plus en plus dans le desir de la perfection, il apprit qu'il y avoit près de Venise un hermite nommé Marin, d'une haute spiritualité. Ayant donc demandé le consentement de l'abbé & des moines de Classe, qui lui fut facilement accordé, il s'embarqua pour l'aller trouver, & se mit sous sa conduite. Marin étoit un homme d'une grande simplicité & d'une grande pureté, mais qui n'avoit point eu de maître dans la vie solitaire. Il récitoit tous les jours le pseautier; & comme Romuald, ne sçavoit rien quand il quitta le monde, à peine pouvoit-il encore lire en ce tems-là. Marin lui donnoit des coups de baguette sur la tête, du côté gauche, pour le corriger; & Romuald, après l'avoir longtems souffert, lui dit enfin : Mon maître, frappez-moi, s'il vous plaît, du côté droit; car je n'entens presque plus de l'oreille gauche. Marin admira sa patience, & le traita plus doucement.

II. Conversion de Pierre Urséole. *Acta SS. Ben. sæc. 5. p. 877. sæc. 6 p. 312.*

Pierre Urséole, alors duc de Venise, étoit monté à cette dignité par le crime. Vital Candidien son prédécesseur étant devenu suspect aux Vénitiens, ils conspirérent contre lui, & résolurent de l'attaquer dans son palais & le tuer avec toute sa famille. Mais comme il se tenoit sur ses gardes, ils s'avisérent de brûler la maison de Pierre Urséole contiguë au palais, & l'y firent consentir, en lui promettant de le faire duc : ce qui fut exécuté. Pierre ayant ainsi satisfait à son ambition, fut touché du remord de son crime; & demanda conseil à un abbé nommé Guérin, qui étoit venu de Catalogne, allant en divers lieux faire des pélerinages de dévotion. Il consulta aussi Marin & Romuald : & tous trois convinrent que Pierre devoit renoncer non seulement à sa dignité mal acquise, mais au monde, & embrasser la vie monastique. Il se déroba donc secretement à sa femme & à sa famille, avec un de ses amis nommé Jean Gradenic : ils allérent joindre les trois autres, & s'étant embarqués tous cinq, ils arrivérent en Catalogne au monastére de S. Michel de Cusan, que Guerin gouvernoit dès l'an 973. Pierre Urséole & Jean Gradenic s'y rendirent moines : mais Marin & Romuald demeurérent près du monastére, continuant à

mener la vie hérémitique à laquelle ils étoient accoutumés ; & au bout d'un an les deux autres se joignirent à eux.

III. S. Romuald en Catalogne.

Romuald se distingua tellement par son zèle, qu'il devint bientôt leur maître, & Marin lui-même se soumit à sa conduite. Pendant un an Romuald ne prit pour nourriture par jour qu'une poignée de pois chiches cuits ; & pendant trois ans, lui & Jean Gradenic vécurent du bled qu'ils recueilloient en labourant à la main : redoublant ainsi par leur travail la rigueur du jeûne. *n. 13.* Romuald ayant lu dans la vie des peres, que quelques-uns jeûnoient toute la semaine, hors le samedi & le dimanche, entreprit de les imiter, & vécut ainsi plus de quinze ans. Ensuite il remit au jeudi le soulagement qu'il prenoit le samedi, tant pour se conformer à l'usage de l'église Romaine, que pour rendre le jeûne plus supportable, n'étant que de deux ou trois jours de suite. Il fit depuis la règle des hermites de jeûner tous les jours, hors le jeudi & le dimanche, auxquels ils pouvoient manger des herbes & user de toute sorte de boisson ; mais pendant les deux carêmes de l'année, ils jeûnoient toute la semaine. Il défendoit aux autres de passer un jour entier sans manger, quoiqu'il le fît souvent lui-même ; & disoit que quiconque aspire à la perfection doit manger tous les jours, ensorte qu'il ait tous les jours faim.

Vita Rom. n. 18. Le comte Oliban, à qui le monastére de Cusan avoit appartenu, étoit un seigneur de Catalogne chargé de grands péchés. Il vint un jour voir saint Romuald, & lui raconta toute sa vie comme en confession ; après quoi le saint homme lui dit qu'il ne pouvoit se sauver qu'en embrassant la vie monastique. Le comte en fut surpris, & dit que les hommes spirituels à qui il s'étoit déja confessé ne lui avoient jamais conseillé une si rude pénitence. Il fit venir des évêques & des abbés qui l'avoient accompagné ; & après avoir délibéré tous ensemble, ils vinrent à l'avis de Romuald, avouant que la crainte les avoit empêchés jusques-là de donner au comte ce conseil. Alors Oliban convint avec Romuald d'aller au mont-Cassin, sous prétexte de pélerinage, & d'y embrasser la vie monastique.

Cependant Sergius pere de Romuald se fit moine au monastére de S. Sevére près de Ravenne ; mais quelque tems après il s'en repentit & voulut retourner au monde. Les moines en donnérent aussi-tôt avis à Romuald, qui résolut

d'aller au ſecours de ſon pere ; & chargea l'abbé Guerin & Jean Gradenic de conduire le comte Oliban au mont-Caſſin. Les Catalans, apprenant que Romuald ſongeoit à quitter leur pays, en furent extrêmement affligés ; & après avoir cherché un moyen de prévenir cette perte, ils n'en trouvérent point de plus ſûr que d'envoyer des gens le tuer, afin d'avoir au moins ſes reliques pour la protection du pays. Romuald en étant averti, ſe raſa entiérement la tête ; & comme les meurtriers approchoient de ſa cellule, il ſe mit à manger dès le grand matin. Ils crurent qu'il avoit perdu l'eſprit, & ſe retirérent ſans lui faire aucun mal.

S'étant ainſi ſauvé de leur dévotion brutale, il partit nuds pieds, un bâton à la main, & arriva à Ravenne ; où trouvant ſon pere réſolu à retourner au ſiécle, il lui mit les pieds dans des entraves, le chargea de fers, & le frappa rudement, juſqu'à ce qu'en maltraitant ſon corps il eût guéri ſon ame, & l'eût fait revenir à ſa premiére réſolution. Il y perſévéra, & mourut ſaintement quelque tems après.

IV.
Converſion du comte Oliban.
Chr. Caſſ. lib. 2. c. 19.

Pour le comte Oliban, ayant laiſſé ſes terres à ſon fils, il partit pour l'Italie avec l'abbé Guerin, Jean Gradenic & Marin : car Pierre Urſéole étoit déja mort. Oliban menoit avec lui quinze mulets chargés de ſon tréſor ; mais étant arrivé au mont-Caſſin, il renvoya ſes gens fort ſurpris & fort affligés. Marin s'en alla peu de tems après en Pouille, & y demeura dans la ſolitude, où il fut enfin tué par des coureurs Arabes. L'abbé Guerin accoutumé aux pélerinages réſolut d'aller à Jéruſalem, & Jean Gradenic avec lui ; mais Oliban l'ayant appris, les pria avec larmes de ne le pas abandonner, puiſque Romuald le leur avoit recommandé. Ils partirent toutefois ; mais à peine entroient-ils dans la plaine, quand le cheval de Guerin rompit la jambe à Gradenic, qui fut ainſi obligé de revenir au mont-Caſſin ; & s'étant fait bâtir une cellule près du monaſtére, il y vécut plus de trente ans, & y finit ſaintement. Oliban fut dans la ſuite abbé de Cuſan, puis évêque d'Alzone, qui n'eſt plus qu'un village entre Carcaſſone & ſaint Papoul.

Act. ſanct. Ben. ſæc. 6. p. 313.

V.
Commencemens de S Nil de Calabre.
Vitæ interpr. Catioph. p. 3.

Saint Nil vint auſſi au mont-Caſſin vers l'an 980. Il étoit né à Roſſane capitale de la Calabre, la ſeule ville que les Grecs y avoient conſervée, le reſte du pays étant déſolé par les courſes des Sarraſins. Son beau naturel fut cultivé par l'étude : il liſoit continuellement l'écriture ſainte, & prenoit un

plaisir singulier aux vies des peres. Ce qui lui inspira une grande aversion du vice & des mauvaises curiosités, comme des caractéres & des paroles superstitieuses contre divers accidens. Ayant perdu ses parens, il demeura sous la conduite d'une sœur aînée, qui étoit aussi très-pieuse : mais étant arrivé à la fleur de sa jeunesse, il attira les desirs de toutes les filles par sa beauté & l'agrément de sa voix; & de son côté il fut épris de la plus belle d'entr'elles, quoiqu'elle fût de basse naissance : & le premier fruit de leur union fut une
p. 6. fille. Toutefois la pensée de la mort & des supplices éternels commença à le relever de cette chute, & ces sentimens devinrent plus vifs dans une fiévre violente dont il fut attaqué.

Un jour donc sans avoir rien dit à personne, il alla chez des gens qui lui devoient de l'argent, & leur dit qu'il avoit trouvé une très-belle vigne & qu'il vouloit l'acheter. Il prit d'eux ce qu'ils avoient, & nonobstant sa fiévre il partit, accompagné d'un moine nommé Grégoire, qui le conduisoit à son monastére. En passant une riviére, il fut tout d'un coup délivré de sa maladie : ce qu'il prit pour une marque assûrée que ce voyage étoit agréable à Dieu. Il arriva donc au monastére de Mercure; & entr'autres grands personnages, il y trouva Jean, Fantin & Zacharie. Il fut surpris de leur extérieur & de la pauvreté de leur habit; & son zèle pour la perfection en fut plus ardent. Eux de leur côté, voyant la sagesse de ce jeune homme, la douceur de sa voix dans la lecture, & la pénétration de son esprit, jugérent dès-lors que non seulement il feroit un grand progrès dans la vertu, mais qu'il seroit utile au salut de plusieurs autres.

Mais peu de tems après il vint des lettres menaçantes de la part du gouverneur de la province, portant que si quelqu'un étoit assez hardi pour imposer les mains à ce jeune homme, il auroit le poing coupé, & le monastére seroit confisqué. Les supérieurs résolurent donc de l'envoyer sous une autre domination pour recevoir le saint habit, & il se détermina à entrer dans le monastére de S. Nazaire. En chemin il rencontra un Sarrasin, qui lui demanda qui il étoit, d'où il venoit, & où il alloit. Nil lui dit simplement la vérité; & le
p. 10. Sarrasin fut surpris de lui voir prendre une telle résolution, étant si jeune : car il n'avoit pas trente ans, & il portoit en-

core son habit séculier qui étoit très-riche. Tu devois attendre, dit-il, à la vieillesse, pour t'engager dans la vie monastique, si tu l'as résolu. Non, répondit-il, Dieu ne veut pas que nous soyons bons par nécessité ; un vieillard n'a plus la force de le servir, non plus que de porter les armes pour son prince. Je veux servir Dieu dans ma jeunesse, afin qu'il honore ma vieillesse. Le Sarrasin, touché de ce discours, lui montra le chemin, & le quitta en lui donnant des bénédictions & l'encourageant à suivre son dessein. Nil fut saisi de crainte, songeant au péril qu'il avoit évité ; & sa peur augmenta, quand il entendit le Sarrasin revenir en courant, & criant qu'il l'attendît. Celui-ci l'ayant joint, lui donna des pains fort blancs qu'il avoit apportés, voyant qu'il n'avoit aucunes provisions, & lui fit excuse de n'avoir rien de meilleur à lui donner ; mais en même tems il blâma sa crainte & la mauvaise opinion qu'il avoit de lui.

Etant près du monastére, il rencontra un cavalier qui voulut le détourner d'y entrer, disant mille maux des moines ; *p. 13.* les traitant d'avares, de glorieux, de gourmands. Je tiendrois, dit-il, tout entier avec mon cheval dans une des chaudiéres de leur cuisine. Nil vouloit lui répondre, mais il s'enfuit sans l'écouter ; & Nil entra enfin dans le monastére de saint Nazaire. L'abbé & les moines le reçurent avec grande charité ; & le voyant fatigué du chemin, ils lui donnérent du poisson & du vin ; mais il se contenta de pain & d'eau. Il pria qu'on lui donnât l'habit monastique, à condition toutefois qu'au bout de quarante jours il retourneroit au monastére où il avoit d'abord été reçu. L'abbé vouloit, aussitôt qu'on l'eut fait moine, lui donner le gouvernement d'un autre monastére ; mais Nil trouva cette proposition si étrange, que dès-lors il fit serment de n'accepter jamais aucune dignité.

VI. Vie hérémitique de S. Nil.

Le tems étant accompli, il retourna au monastére de Mercure, où les peres le reçurent avec une grande joie, particuliérement Fantin avec lequel il lia une amitié très-étroite. *p. 18.* On en parla quelque tems après à Jean supérieur de tous ces monastéres, qui ayant éprouvé son obéissance en plusieurs maniéres, en demeura très-satisfait, & le retint quelque tems auprès de lui. Ensuite du consentement des peres, il se retira près du monastére, dans une caverne où étoit un autel *p. 28.* dédié à S. Michel. Là il s'imposa cette maniére de vie. De- *p. 28.*

puis le matin jusqu'à tierce, il s'appliquoit à écrire : car il écrivoit bien & vite. Depuis tierce jusques à sexte, il se tenoit devant la croix, récitant le pseautier & faisant mille génuflexions. Depuis sexte jusques à none, il demeuroit assis, lisant & étudiant l'écriture sainte & les peres. Après avoir dit none & vêpres il sortoit de sa cellule pour se promener & se relâcher : sans toutefois se détourner de Dieu, qu'il considéroit dans ses créatures, méditant quelques passages des peres. Après le soleil couché, il se mettoit à table : mangeoit ou du pain sec, ou sans pain des herbes cuites, ou du fruit selon la saison. Sa table étoit une grosse pierre, & son plat un morceau de pot de terre ; il ne buvoit que de l'eau & par mesure. Il essayoit d'imiter toutes les maniéres de vivre qu'il lisoit dans les anciens. Ainsi il passa jusqu'à vingt jours sans manger que deux fois, & fit trois fois cette expérience. Pendant un an il ne but qu'une fois le mois, quoiqu'il ne mangeât que du pain sec; mais il quitta cette pratique, pour ne se pas dessécher le poulmon : car la soif ne l'incommodoit que les premiers huit jours. Toutefois il passoit souvent le carême sans boire & sans manger, ne prenant que la sainte communion. La nuit il donnoit une heure au sommeil pour la digestion : ensuite il récitoit le pseautier, faisant cinq cens génuflexions; puis il disoit les priéres des nocturnes & des matines. Car il étoit persuadé qu'un hermite doit faire beaucoup plus d'exercices de piété, que celui qui vit en communauté. Son habit étoit un sac de poil de chèvre, qu'il portoit un an ; & sa ceinture étoit une corde, qu'il n'ôtoit qu'une fois l'année, souffrant patiemment la vermine qui le rongeoit. Il n'avoit ni lit, ni siége, ni coffre, ni sac ; son encrier étoit de la cire appliquée sur du bois. Tel étoit son amour pour la pauvreté.

p. 37. Un des freres le pria de trouver bon qu'il demeurât avec lui, & l'ayant obtenu à grande peine, il lui dit : Mon pere, j'ai trois piéces d'argent ; que voulez-vous que j'en fasse ? Nil lui dit : Donnez-les aux pauvres, & ne gardez que votre pseautier. Il le fit : mais après avoir demeuré quelque tems avec le saint homme, il s'ennuya de cette vie si austére, & commença à chercher querelle pour le mettre en colére.
1. Cor. VII. 15. Nil lui dit doucement : Mon frere, le Seigneur nous a appellés en paix. Si vous ne pouvez plus me souffrir, allez à la bonne heure où il vous plaira : car je vois que vous ne

pouvez vous défaire de l'ambition & du desir du sacerdoce. L'autre lui dit tout en colére : Rendez-moi mes trois piéces d'argent, & je m'en irai. Qu'avois-je affaire de les donner aux pauvres ? Nil lui répondit : Mon frere, écrivez sur un morceau de papier que j'en recevrai la récompense dans le ciel, & le mettez sur l'autel ; je vous les rendrai aussi-tôt. L'autre voulut voir comment Nil, qui n'avoit pas une obole, accompliroit sa promesse, & fit ce qu'il desiroit. Nil ayant reçu son écrit, descendit au monastére de Castel, & y emprunta trois piéces d'argent qu'il lui donna. Le mauvais moine se retira, suivit ses desirs, & mourut quelque tems après. Mais Nil étant rentré dans sa caverne, écrivit en douze jours trois pseautiers, & acquitta sa dette.

Quelques années après le bienheureux Fantin tomba dans une espèce d'égarement d'esprit, qui parut surnaturel à ceux qui connoissoient sa vertu. Car il sortit de son monastére, & alloit de côté & d'autre, faisant des lamentations continuelles sur les églises, les monastéres & les livres. Il disoit que les églises étoient pleines d'ânes & de mulets, qui les profanoient par leurs ordures ; les monastéres brûlés & perdus ; les livres mouillés & devenus inutiles, ensorte qu'on n'auroit plus de quoi lire. Quand il rencontroit un des freres de son monastére, il le pleuroit comme mort, & disoit : C'est moi qui t'ai tué, mon enfant. En parlant ainsi, il ne vouloit ni loger sous un toît, ni prendre de nourriture ordinaire ; mais errant par les déserts, il vivoit d'herbes sauvages. On crut que c'étoit une prédiction de l'incursion des Sarrasins, qui désolérent le pays peu de tems après ; ou plutôt de la décadence des monastéres, & du relâchement de la discipline. Nil, sensiblement affligé de voir l'abbé Fantin en cet état, le suivoit & s'efforçoit de lui persuader de rentrer dans le monastére ; mais Fantin l'assura qu'il n'y retourneroit point, & qu'il mourroit bien-tôt, comme il arriva en effet. p. 95.

Nil étant revenu à sa caverne, les peres du monastére de Fantin vinrent le prier de vouloir bien venir & leur choisir un abbé. Car ils le connoissoient assez pour n'oser lui proposer de l'être lui-même. Il entra dans le monastére, & assembla la communauté dans l'église : mais après la priére, Luc, frere du défunt abbé Fantin, prit Nil par les pieds, le conjurant, au nom de la sainte Trinité & de tout ce qu'il y a de plus saint, d'être leur abbé. Nil retourna contre Luc ses

propres conjurations, & le fit élire abbé : car quoiqu'il ne fût pas fort sçavant dans les saintes écritures, il avoit le talent de gouverner & une grande vertu. C'est ainsi que Nil évita cette tentation.

VII. Premiers disciples de S. Nil.

Pendant qu'il étoit encore dans sa caverne, il lui vint un disciple nommé Etienne, homme d'une grande simplicité, mais d'une patience & d'une obéissance merveilleuse. Les Sarrasins ayant couru pendant un an toute la Calabre, le bruit se répandit qu'ils viendroient aussi au canton de Mercure, & qu'ils n'épargneroient ni monastéres ni moines. Tous se réfugiérent dans les châteaux les plus proches; & Etienne se trouvant au monastére de S. Fantin, suivit les moines, n'ayant pas le tems de retourner à la caverne. Nil lui-même voyant déja la poussiére qui marquoit la marche des ennemis, ne voulut pas tenter Dieu, & se cacha dans un lieu détourné; puis il revint le jour suivant à sa caverne, d'où ils avoient emporté le cilice qu'il avoit pour changer. Etant descendu au monastére, il trouva qu'ils y avoient tout ravagé; & croyant qu'ils avoient enlevé Etienne, il résolut de se rendre esclave avec lui. Mais il apprit qu'il s'étoit sauvé avec les moines; & après que les Sarrasins furent passés, Nil & Etienne retournérent à leur caverne, & reprirent leur premiére façon de vivre.

p. 49. *p. 54.*

p. 58. Quelque tems après Nil ayant envoyé Etienne à Rossane pour acheter du parchemin, il en revint accompagné d'un vieillard nommé George, un des principaux de la ville, qui croyoit être appellé de Dieu à mener la vie solitaire, & s'offrit à Nil pour faire ce qui lui plairoit. Nil lui répondit : Mon frere, ce n'est pas pour notre vertu que nous demeurons dans ce désert; mais parce que nous ne pouvons porter la règle de la vie commune, nous nous sommes séparés des hommes comme des lépreux. Vous faites bien de chercher votre salut : allez donc à quelque communauté, où vous trouverez le repos de l'ame & du corps. Mais George demeura ferme & ne voulut point quitter le saint, qui conçut pour lui une affection filiale.

p. 60.

p. 63. Enfin, comme les Sarrasins revenoient de tems en tems en ces quartiers-là, & que la caverne étoit sur leur passage, Nil & ses disciples jugérent qu'ils ne pouvoient y demeurer. Il vint donc s'établir auprès de Rossane en un lieu qui étoit à lui, où il y avoit un oratoire de S. Adrien. Là il lui vint encore

encore quelques disciples, & par la suite du tems ils se trouvérent jusqu'à douze & plus; ensorte que ce lieu devint un monastére. Il y avoit deux freres dans le voisinage, qui touchés d'envie commencérent à médire de S. Nil, & le traiter d'hypocrite & d'imposteur; mais il ne s'en défendit qu'en leur donnant des bénédictions & des louanges; & un jour qu'ils l'avoient extrêmement maltraité, il vint les trouver comme ils mangeoient, se mit à genoux & leur demanda pardon. Enfin il les gagna tellement, que l'aîné en mourant lui donna tout son bien, & lui recommanda son frere. Il ne vouloit point que son monastére eût rien au-delà du nécessaire, disant que ce surplus n'étoit qu'avarice. Trois de ses moines ayant un jour mangé hors de la maison, il leur dit : Êtes-vous mes esclaves, pour vous cacher ainsi de moi? Vous êtes mes fréres, notre pain est votre travail, & personne ne vous contraint à rien faire contre votre volonté. La communauté croissant, il ne voulut jamais prendre le titre d'abbé ou d'hegumène, pour mieux observer le précepte de l'évangile de ne point se nommer maître : mais il donnoit le titre d'hegumène à d'autres, dont le premier fut Proclus, homme très-sçavant dans les auteurs sacrés & profanes, & qui laissa lui-même plusieurs écrits.

p. 69.

p. 71.

Matth. XXIII. 8.

Un grand tremblement de terre qui arriva dans la Campanie & la Calabre, ayant presque renversé la ville de Rossane : S. Nil voulut aller voir ce désastre de sa patrie. Mais pour se déguiser, il mit autour de sa tête une peau de renard qu'il avoit trouvée en chemin, & portoit sur l'épaule son manteau pendu à son bâton. Les enfans lui jettoient des pierres & crioient après lui : Au caloyer Bulgare! d'autres l'appelloient Franc ou Arménien. Le soir s'étant remis en son état ordinaire, il entra dans la grande église, pour prier la Ste. Vierge sa patrone; & fut reconnu de quelques prêtres, qui se jettérent à ses pieds, fort surpris de son arrivée. Après les avoir consolés par ses discours de piété, il demeura avec un nommé Caniscas, dont il avoit été disciple; l'exhortant à quitter le monde, car il avoit toujours mené une vie fort pure. Mais il ne put le persuader, à cause de l'avarice qui le dominoit; & il mourut quelque tems après, avec un repentir inutile de ne l'avoir pas écouté.

p. 72.
V. Chr. Cass. Lib. II. *c.* II.

Il faisoit souvent réflexion sur la douceur de la solitude, & le dégagement de la parfaite pauvreté, sans soins comme

p. 78. ſans biens ; & il trouvoit qu'en vivant avec les autres, loin d'avancer dans la vertu, on recule : leur converſation même lui étoit à charge, parce qu'elle le détournoit de la contemplation & de l'occupation intérieure. A ces penſées il oppoſoit ce précepte de l'apôtre : Que perſonne ne cherche ſon avantage, mais celui des autres, pour leur ſalut. Il réſolut donc d'éprouver ſes diſciples par quelque commandement déraiſonnable ; & s'ils y obéiſſoient ſans examen, prendre le parti de demeurer avec eux. Un jour après l'office du matin, il leur dit : Mes peres, nous avons planté trop de vignes, & ce n'eſt qu'avarice d'avoir plus que le néceſſaire ; venez en couper une partie. Ils y conſentirent, & ayant pris la coignée ſur ſon épaule, il les mena à la plus belle de leurs vignes & du plus grand rapport. Ils le ſuivirent tous, & ſe mirent à couper depuis le matin juſques à tierce. Alors voyant leur obéiſſance, il promit à Dieu de ne les quitter de ſa vie. Mais le bruit de cette action s'étant répandu d'un côté juſqu'au mont Athos, & de l'autre juſqu'en Sicile ; perſonne n'y pouvoit rien comprendre, & on l'interprétoit diverſement.

1. Cor. x. 24.

VIII. Il eſt viſité par Théophylacte & Léon.

Un jour comme il étoit à Roſſane un peu indiſpoſé, Théophylacte métropolitain de Calabre & le domeſtique Léon, tous deux gens d'eſprit & ſçavans, vinrent le voir, avec des magiſtrats, des prêtres & une grande partie du peuple : à deſſein de lui faire des queſtions ſur l'écriture, plutôt pour l'éprouver que pour s'inſtruire. Après qu'ils ſe furent ſalués & aſſis, Nil donna au domeſtique un livre qu'il avoit à la main, & lui fit lire cette ſentence : Que de dix mille ames à peine s'en trouve-t-il une dans le tems préſent, qui ſorte entre les mains des anges. Ils commencérent à dire tout d'une voix : A Dieu ne plaiſe, cela n'eſt pas vrai ; celui qui l'a dit eſt hérétique. C'eſt donc envain que nous avons été baptiſés, que nous adorons la croix, que nous communions, & portons le nom de chrétiens. Nil voyant que le métropolitain & le domeſtique ne diſoient rien à ceux qui parloient ainſi, répondit doucement : Que direz-vous ſi je vous montre que S. Baſile, S. Chryſoſtome, S. Ephrem, S. Théodore Studite, S. Paul même & l'évangile, diſent la même choſe ? Dieu ne vous a point d'obligation de ce que vous venez de dire. Vous n'oſeriez faire profeſſion d'aucune héréſie : le peuple vous lapideroit. Mais ſçachez que, ſi vous

p. 82.

n'êtes vertueux & très-vertueux, vous n'éviterez point la peine éternelle. Ils furent touchés de ce discours, & commencérent tous à soupirer & à dire : Malheur à nous, pécheurs que nous sommes.

Nicolas protospataire lui dit : Mon pere, pourquoi l'évangile dit-il : Celui qui donnera à un de ces moindres un verre d'eau froide, ne perdra pas sa récompense ? Il répondit : Cela est dit pour ceux qui n'ont rien, afin que personne ne s'excuse sur ce qu'il n'a pas de bois pour faire chauffer l'eau. Un autre lui dit : Mon pere, je voudrois sçavoir si Salomon est sauvé ou damné. Nil, sçachant que c'étoit un débauché, lui dit : Et moi je voudrois sçavoir si vous serez sauvé ou damné. Que nous importe à vous & à moi que Salomon le soit ? C'est pour nous qu'il est écrit : Quiconque regarde une femme pour la desirer, a déja commis l'adultére. Quant à Salomon, nous ne trouvons nulle part dans l'écriture qu'il se soit repenti, comme nous le trouvons de Manassès.

Matth. x. 42.

Matth. v. 28.

Un prêtre se leva ensuite, & dit : Mon pere, de quel arbre Adam mangea-t-il dans le paradis ? Il répondit : D'un pommier sauvage. Tous se prirent à rire, & Nil leur dit : N'en riez pas, la réponse est conforme à la demande. Comment vous dirions-nous ce que l'écriture ne nous a point découvert ? Au lieu de penser comment vous avez été formés, comment vous avez été mis dans le paradis, les préceptes que vous avez reçus & que vous n'avez pas gardés, ce qui vous a fait chasser du paradis & comment vous pourrez y rentrer : au lieu de tout cela, vous me demandez le nom d'un arbre ; & quand vous l'auriez appris, vous demanderiez ensuite quelle en étoit la racine, ou les feuilles, ou l'écorce, & s'il étoit grand ou petit. Après quelques autres entretiens, ils se retirérent ; & le métropolitain lui-même dit que ce caloyer étoit un grand personnage.

IX. Conversion d'Eupraxius.

p. 90.

Eupraxius gouverneur de Calabre avoit fondé à Rossane un monastére de filles, qui étant tombé en décadence, lorsqu'Eupraxius fut retourné à Constantinople, S. Nil avoit pris soin de le rétablir. Toutefois des gens mal intentionnés dirent à Eupraxius que Nil avoit pillé ce monastére : ce qui lui fit écrire des lettres menaçantes contre le saint. Il revint en Calabre comme gouverneur, & tous les abbés de la province vinrent avec des présens le complimenter & lui de-

p. 91.

mander sa protection. Il n'y eut que Nil qui n'y alla point, & demeura en paix dans son monastére, priant Dieu pour le salut du gouverneur. Ce qui augmenta beaucoup son indignation, & il cherchoit les moyens de la satisfaire. Mais il lui vint un ulcére, qui le tourmenta pendant trois ans, & lui consuma les parties que l'on ne nomme point, avec une infection insupportable. Il reconnut que c'étoit la punition de ses débauches, se repentit de ses emportemens contre le saint abbé, & l'envoya prier de le venir voir & lui donner sa bénédiction. Le saint homme se fit prier long-tems pour l'humilier à son tour, & n'y alla qu'au bout de trois ans, lorsqu'il sçut que le mal attaquoit déja les parties nobles.

Le gouverneur lui embrassa les pieds, fondant en larmes; & Nil l'ayant relevé, il lui fit la confession de tous ses péchés, & le conjura de lui donner l'habit monastique, disant
p. 95. qu'il avoit fait vœu d'être moine. Le saint lui répondit : Tous ceux qui ont péché après le baptême, sont obligés sans aucun vœu à ambrasser la pénitence : mais quant à vous donner l'habit, je ne suis qu'un simple moine sans aucun ordre ecclésiastique. Voici un métropolitain, c'étoit celui de Ste. Séverine ; voici des évêques & des archimandrites : c'est à eux d'accomplir votre souhait. Toutefois Eupraxius le priatant, qu'il lui coupa les cheveux de sa main, & le revêtit de l'habit monastique en présence des évêques & des abbés. Alors le gouverneur les pria à manger & les servit à table lui-même, tant il se trouva de force. Puis il distribua de sa main aux pauvres tout ce qu'il avoit, ou le légua aux églises : il affranchit tous ses esclaves, & mourut trois jours après plein de componction & d'espérance. Il avoit fait Nil exécuteur de son testament ; mais le saint homme ne voulut point s'embarrasser dans tant d'affaires, & s'en déchargea sur le métropolitain.

X.
Autres actions de S. Nil.

Il délivra plusieurs possédés, en leur faisant faire l'onction de l'huile par les prêtres, ou les envoyant à Rome aux tom-
p. 101. beaux des apôtres : mais il ne vouloit pas leur faire le moindre signe de croix de sa main. Quelque répugnance qu'il eût à venir dans le monde, & en voir le tumulte, il ne laissoit pas dans l'occasion d'intercéder pour le peuple auprès des magistrats, afin de sauver les malheureux opprimés, & quel-
p. 107. quefois les coupables. Et il ne craignoit point de souffrir pour

cet effet la fatigue de marcher à pied, & les incommodités des saisons. Plusieurs des officiers qui venoient en Italie, lui offroient de grandes sommes d'argent pour la subsistance de sa communauté, ou pour les pauvres; mais il leur disoit : Mes freres seront heureux, suivant le pseaume, s'ils vivent du travail de leurs mains; & les pauvres crieront contre vous comme retenant leur bien, & m'admireront comme possédant tout sans rien avoir.

p. 109.

Ps. 127.

Un eunuque de la chambre de l'empereur, l'ayant prié de le venir voir, lui dit : Je n'ai point de parens, & j'ai de grands biens; j'ai résolu de les donner à Dieu, & de fonder un monastére. Venez avec moi à Constantinople; je prendrai le saint habit de votre main, & je vous ferai converser familiérement avec les empereurs comme vous êtes ici avec moi. Nil fit selon sa coutume le signe de la croix sur sa poitrine, & répondit à l'eunuque : Votre dessein est beau & agréable à Dieu; mais il ne me convient pas de quitter mon désert & les pauvres qui souffrent avec moi, pour me promener dans les villes, & me charger d'affaires. Manque-t-on à Constantinople de moines & d'abbés pour donner l'habit à ceux qui veulent quitter le monde? Que si vous voulez absolument que je vous le donne, venez, marchez dans la voie étroite avec nous. L'eunuque insistoit à accomplir son dessein; & le saint abbé l'ayant quitté, remercioit Dieu de l'avoir délivré de ce piége de l'ennemi.

p. 112.

L'archevêque de Rossane étant mort, tous s'accordérent qu'il falloit surprendre l'abbé Nil, & le forcer à remplir cette place. Les magistrats & les principaux du clergé marchoient déja pour exécuter leur dessein; mais quelqu'un les prévint, croyant porter au pere une agréable nouvelle. Il le remercia, & lui fit même donner un présent; mais il se retira au fond d'une montagne avec un des moines, & se cacha si bien, qu'on ne put jamais le trouver. Les prêtres & les magistrats qui étoient venus au monastére, après avoir bien cherché & long-tems attendu, s'en retournérent fort affligés, & furent contraints d'élire un autre archevêque.

p. 115.

Quelque tems après, les Sarrasins ayant fait incursion dans la Calabre, S. Nil se retira dans sa forteresse avec ses moines; excepté trois, qui étant demeurés dans le monastére, furent pris & emmenés en Sicile. Saint Nil songea à les retirer; & ayant amassé cent tarins d'or des revenus du monastére,

p. 110.

il les envoya à Palerme par un frere fidèle, avec un mulet qu'on lui avoit donné, & une lettre adressée à l'écrivain de l'émir, qui étoit chrétien & pieux. Il lut la lettre à l'émir son maître, qui admira la sagesse & la vertu du saint abbé; & ayant fait venir les moines, il les traita avec honneur, & retint seulement le mulet pour se souvenir d'eux; mais il les renvoya avec l'argent & plusieurs peaux de cerfs, les chargeant d'une lettre où il disoit: C'est ta faute de ce que tes moines ont été maltraités; si tu t'étois fait connoître à moi, je t'aurois envoyé une sauve-garde, avec laquelle tu n'aurois pas eu besoin de sortir de ton monastére: & si tu voulois bien venir chez moi, tu pourrois t'établir dans tout le pays, & je te traiterois avec toute sorte d'honneur & de respect.

XI.
S. Nil se retire au mont-Cassin.
p. 123.

Le saint homme, prévoyant que toute la Calabre alloit être ravagée par les Sarrasins, résolut d'en sortir; mais il ne voulut pas aller en Orient, craignant la grande opinion que l'on avoit de lui: car sa réputation étoit venue jusques aux empereurs. Il aima donc mieux demeurer chez les Latins, où il croyoit être inconnu; mais il étoit par-tout regardé comme un apôtre. Car étant venu à Capoue, il fut reçu avec un très-grand honneur par le prince Pandolfe & les premiers de la ville, jusques-là qu'ils vouloient le faire leur évêque, & l'eussent fait si le prince ne fût mort. Mais ils appellérent Aligerne abbé du mont-Cassin, & lui enjoignirent de donner au saint abbé un des monastéres de la dépendance du sien, tel qu'il voudroit.

Saint Nil étant donc allé voir le fameux monastére du mont-Cassin, toute la communauté vint au-devant de lui jusques au pied de la montagne, les prêtres & les diacres revêtus de leurs ornemens, comme un jour de fête, portant des cierges & des encensoirs. Il guérit toutes leurs maladies corporelles & spirituelles, & admira le bel ordre & la régularité de cette maison, qu'il trouva au-dessus de celle des Grecs. Ensuite l'abbé Aligerne & les principaux d'entre les moines le conduisirent au monastére qui lui étoit destiné: sçavoir, saint Michel en Valdeluce, où il demeura quinze ans. L'abbé & les moines le priérent de venir avec toute sa communauté au grand monastére, & d'y célébrer l'office en Grec. D'abord il s'en excusa par humilité, mais enfin il l'accorda. Il composa une hymne en l'honneur de S. Benoît, comprenant tous ses miracles; & prenant toute

sa communauté, qui étoit de plus de soixante moines, il monta au mont-Cassin, & y célébra les vigiles d'un chant fort harmonieux : car il y en avoit plusieurs qu'il avoit instruits à lire & à chanter parfaitement.

Après l'office tous les moines Latins vinrent le trouver avec la permission de leur abbé, & lui firent diverses questions sur les devoirs des moines & sur des passages de l'écriture ; & il leur répondit en Latin. Un lui demanda : Si une fois l'année je mange de la viande par condescendance pour mon corps, quel mal y auroit-il ? S. Nil répondit : Si vous vous portez bien toute l'année, & qu'une seule fois vous tombiez & vous rompiez une jambe, quel mal y aura-t-il ? Ils l'interrogérent aussi touchant le jeûne du samedi. Il répondit : Que celui qui mange ne méprise point celui qui ne mange pas, & que celui qui ne mange pas ne condamne point celui qui mange. Si vous nous reprenez de ce que nous ne jeûnons pas le samedi, prenez garde de ne pas combattre les colonnes de l'église, S. Athanase, S. Basile, S. Grégoire, S. Chrysostôme, & les conciles mêmes. Nous faisons bien de ne pas jeûner le samedi, pour nous opposer aux Manichéens, qui s'affligent ce jour-là en haine de l'ancien testament ; mais nous ne nous abstenons pas du travail, pour ne nous pas conformer aux Juifs. Vous avez aussi raison de jeûner ce jour-là, pour vous préparer au dimanche.

p. 1321

Rom. XIV. 3.

Aligerne abbé du mont-Cassin avoit succédé à Majelpot en 949, & gouverna pendant trente-sept ans. Il étoit de Naples, & avoit été moine à S. Paul de Rome sous l'abbé Baudouin. Il s'appliqua à rétablir le monastére, qui ne s'étoit pas encore relevé de la désolation arrivée sous l'abbé Berthier. Aligerne fit revenir plusieurs terres usurpées par des seigneurs voisins, ce qui lui attira de mauvais traitemens ; mais il fut protégé par Pandolfe prince de Capoue. Il repeupla les terres désertes, rebâtit l'église & les lieux réguliers ; ensorte que le mont-Cassin fut comme renouvellé de son tems. Il mourut l'an 986.

Act. SS Ben. sæc. 5. p. 645.
Sup. liv. LIII. n. 47.

XII.
Mort de Benoît VII. Jean XIV, Jean XV, papes.

Baron. an. 984. Papebr. conat. p. 2. 167.

A Rome le pape Benoît VII mourut le dixiéme de Juillet 984, indiction douziéme, après huit ans & demi de pontificat ; & fut enterré à sainte Croix de Jérusalem. Son successeur fut Pierre évêque de Pavie, qui avoit été chancelier de l'empereur Otton II. Il changea de nom par respect, comme l'on croit, pour S. Pierre, & prit celui de Jean XIV. Il ne tint le siége que huit mois : car Francon, qui

AN. 985.

Sup. liv. LVI. *n.* 36.

s'étoit fait ordonner pape dix ans auparavant sous le nom de Boniface VII, revint de Constantinople sur la nouvelle de la mort de Benoît VII. Sa faction étant la plus puissante, Jean XIV fut arrêté & mis au château saint Ange, puis déposé, & au bout de quatre mois il mourut de faim & de misére dans cette prison le vingtiéme d'Août 985. Ainsi Boniface fut reconnu pape, & tint le siége onze mois, au bout desquels il mourut subitement. Les siens mêmes le haïssoient tellement, qu'après sa mort ils le percérént à coups de lance, le traînérent par les pieds, & le laissérent tout nud dans la place devant le cheval de Constantin. Mais le lendemain matin quelques clercs ramassérent ce cadavre déchiré & l'ensévelirent. On élut ensuite Jean, Romain de naissance, fils de Robert, qui tint le saint siége quatre mois sans être sacré; c'est pourquoi il n'est point compté entre les papes. Enfin on élut Jean XV, aussi Romain, fils de Léon prêtre, qui fut sacré le vingt-cinquiéme d'Avril 986, & tint le saint siége dix ans.

Ms. ap. Pabepr.

XIII. Fin de S. Dunstan.

Vita Dunst. n. 38. *sæc.* 5. *Ben. p.* 682.

De son tems mourut S. Dunstan, la lumiére de l'Angleterre. Quatre ans auparavant S. Ethelvolde de Vinchestre étant venu à Cantorberi avec l'évêque de Rochestre, Dunstan les reçut avec grande joie, parce que c'étoit par ses soins qu'ils avoient été nourris, instruits & élevés aux premiers honneurs de l'église. Après avoir passé plusieurs jours ensemble en douces conversations, l'archevêque les conduisit hors de la ville; & quand il fallut se séparer, il commença à fondre en larmes: ensorte qu'elles lui coupoient la parole. Les deux évêques étonnés lui en demandérent la cause. C'est que je sçais, dit-il, que vous devez mourir bien-tôt. En effet l'évêque de Rochestre étant à peine rentré dans sa ville, fut attaqué d'une maladie violente, qui l'emporta en peu de jours; & l'évêque de Vinchestre tomba malade avant même que d'arriver chez lui. Il mourut le premier jour d'Août l'an 984, la vingt-deuxiéme année de son épiscopat. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort; & on lui attribuoit plusieurs écrits que nous n'avons plus.

Sæc. 5. *Ben. p.* 607. 612. *Martyr. R.* 1. *Aug.*

Vita S. Elfeg. n. 3. *sæc.* 5. *Ben. p.* 116.

Sup. liv. LVI. *n.* 30.

Après la mort de saint Ethelvolde, il y eut une grande division pour l'élection du successeur, entre les clercs qui avoient été chassés de l'église de Vinchestre pour leurs déréglemens, & les moines qui avoient été mis à leur place; car chaque parti en vouloit un de son corps. S. Dunstan s'étant

s'étant mis en priére pour demander à Dieu de lui faire connoître celui qui étoit digne de remplir ce siége ; saint André lui apparut, & lui ordonna de prendre Elfege abbé de Bath, & le sacrer évêque de Vincheſtre. C'étoit un grand perſonnage, & il fut depuis archevêque de Cantorberi. AN. 988.

Le jour de l'Aſcenſion, 17 de Mai 988, après la lecture de l'évangile, S. Dunſtan prêcha à ſon ordinaire ; puis il continua la meſſe, & donna la bénédiction ſolemnelle avant la communion. Il exhorta encore ſon peuple à ſe détacher des choſes de la terre ; & après avoir donné le baiſer de paix, il ne put ſe contenir davantage, & leur dit de ſe ſouvenir de lui, & que le jour étoit proche où Dieu l'appelleroit. Alors il s'éleva de grands cris, & on vit couler des torrens de larmes ; & un prêtre nommé Elgar, docte & vertueux, qui fut depuis évêque, déclara que le matin même il avoit vu des anges dire à Dunſtan qu'il ſe tînt prêt pour partir le ſamedi. *Vita n. 42.*

Après le dîner l'archevêque revint à l'égliſe, & marqua le lieu de ſa ſépulture. Comme il remontoit pour aller ſe repoſer, ainſi qu'il avoit accoutumé pendant l'été ; ceux qui le ſuivoient en grand nombre le virent élevé de terre & monter en l'air. Ils en furent effrayés ; & étant revenu à bas, il leur dit : Vous voyez où Dieu m'appelle ; & perſonne ne doit déſeſpérer de venir au ciel en ſuivant mes traces. Cherchez en tout à pratiquer la volonté de Dieu. Ne vous mettez pas en peine de paroître bons, mais de l'être ; ni de ne paroître pas méchans, mais de ne l'être pas. Je vous prédis que la nation Angloiſe ſouffrira beaucoup & long-tems de la part des étrangers ; mais à la fin la miſéricorde de Dieu ſe répandra ſur elle. En parlant ainſi, le ſaint prélat ſentit que les forces de ſon corps diminuoient peu à peu. Néanmoins il continua tout ce jour-là, & le vendredi ſuivant, à inſtruire & conſoler tous ceux qui venoient ſe recommander à lui & lui demander ſa bénédiction.

Le ſamedi dix-neuviéme de Mai il fit célébrer devant lui les ſaints myſtéres, & ayant reçu le viatique, il fit une fervente priére d'action de graces, après laquelle il expira. Il fut enterré dans l'égliſe de S. Sauveur ſa cathédrale, au lieu qu'il avoit marqué devant les dégrés de l'autel. Les regrets de ſon peuple furent extrêmes ; & il ſe fit depuis à ſon tombeau

AN. 989.

un grand nombre de miracles, dont nous avons une histoire fidelle, par le moine Osberne qui vivoit dans le siécle suivant, & qui écrivit le premier la vie du saint. S. Dunstan rétablit les lettres en Angleterre, aussi-bien que la discipline monastique : on lui attribue plusieurs écrits dont il reste peu qui soient certainement de lui. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort.

Sæc. 5. p. 689.

Martyr. R. 19. Mai.

XIV. S. Adalbert quitte Prague.

Sup. l. LV. n. 56. Vita n. 11. sæc. 5. act. Ben. p. 853.

L'année suivante 989, saint Adalbert de Prague vint à Rome consulter le pape comment il se devoit conduire, attendu l'indocilité de son peuple. Depuis qu'il étoit évêque il avoit mené une vie exemplaire, & s'étoit parfaitement acquitté de tous ses devoirs. Il partagea en quatre les revenus de l'église, suivant les canons : la premiére pour les réparations & les ornemens de l'église, la seconde pour les chanoines, la troisiéme pour les pauvres, & la quatriéme pour lui. Il distribuoit de grandes aumônes à toutes les fêtes, & nourrissoit tous les jours douze pauvres. Il avoit un lit de parade ; mais il couchoit sur la terre, & tout au plus sur un cilice, dormant peu, & passant la plupart de la nuit en priéres. Il observoit comme les moines le silence depuis complies jusques à prime : après à prime il donnoit audience ; puis il travailloit de ses mains, ou lisoit l'écriture sainte avec ses chapelains. Il visitoit soigneusement les prisonniers & les malades. Il prêchoit assidûment, & mêloit dans sa conduite la sévérité & la douceur.

n. 14.

Mais son peuple profitoit peu de ses instructions : la plupart sembloient affecter de commettre les désordres dont il vouloit les retirer, & s'obstiner à leur perte. Voyant donc que, loin de leur être utile, il se nuisoit à lui-même, il résolut de les quitter, principalement pour trois sortes de péchés : la pluralité des femmes, les mariages des clercs, la vente des esclaves chrétiens ou Juifs. Dans le même tems qu'Adalbert étoit prêt à partir pour Rome, il se rencontra que le moine Straquaz vint à Prague. Il étoit fils de Boleslas le cruel, & frere de Boleslas le pieux, qui régnoit alors en Bohême. Le pere, pour expier la mort de S. Vinceslas, donna ce fils à S. Emmeran de Ratisbonne, où il embrassa la vie monastique. Il étoit donc venu, après plusieurs années, par la permission de son abbé, voir son pays, ses parens & le duc son frere. L'évêque Adalbert l'ayant pris en particulier, lui fit de grandes plaintes de la malice de

Chr. Magd. ap. Mabil. p. 869.

AN. 989.

ſon peuple, des mariages inceſtueux & des divorces; de la déſobéiſſance & de la négligence du clergé, de l'arrogance & de la puiſſance intolérable des ſeigneurs. Enfin il lui découvrit ſon deſſein d'aller à Rome conſulter le pape, & ne jamais revenir à ce peuple indocile.

Il ſe rencontre heureuſement, ajouta-t-il, que vous êtes frere du duc; ils vous obéiront plutôt qu'à moi: vous pourrez les réduire par l'autorité de votre frere. Votre nobleſſe, votre ſcience & la ſainteté de votre profeſſion vous rendent digne de l'épiſcopat; je vous le cède volontiers, & je ſolliciterai le pape de vous l'accorder de mon vivant. En parlant ainſi, il lui mit entre les bras le bâton paſtoral qu'il tenoit. Mais Straquaz le jetta par terre avec indignation, & dit: Je ne ſuis ni digne ni capable de l'épiſcopat; je ſuis moine & mort au monde. L'évêque lui répondit: Sçachez, mon frere, ſçachez que ce que vous ne voulez pas faire maintenant à propos, vous le ferez enſuite; & ce ſera à votre perte.

XV. Saint Adalbert à Rome.

Adalbert vint à Rome en 989; & le pape Jean XV lui conſeilla de quitter ſon peuple rebelle, plutôt que de ſe perdre avec lui. Ayant donc réſolu de paſſer le reſte de ſa vie en pays étranger, il commença par diſtribuer tout ſon argent aux pauvres. L'impératrice Théophanie mere d'Otton II, qui régnoit alors, ſe trouva dans le même tems à Rome; & ſçachant que l'évêque Adalbert vouloit aller en pélerinage à Jéruſalem, elle le fit venir ſecrettement & lui donna tant d'argent, que le jeune Gaudence frere d'Adalbert le pouvoit à peine lever de terre. Elle l'obligeoit à le prendre pour la dépenſe de ſon voyage; mais le ſaint évêque le diſtribua tout aux pauvres la nuit ſuivante.

Ayant renvoyé ſes gens en Bohême, il changea d'habit, acheta un âne pour porter le bagage, & ſe mit en chemin avec trois perſonnes ſeulement pour aller à Jéruſalem. Il paſſa au mont-Caſſin, & y fut reçu avec honneur ſans être connu. Quelques jours après comme il vouloit partir, l'abbé Manſon, ſucceſſeur d'Aligerne, le vint trouver avec les principaux du monaſtére, & lui dit: Vous entreprenez un long voyage & plein de grandes diſtractions. Il eſt bon de quitter le monde, mais il n'eſt pas avantageux de changer de place tous les jours; il vaut mieux ſe fixer en un lieu, ſuivant les maximes de nos peres. Adalbert reçut ce conſeil comme venant

Chr Caſſ. Lib. II. c. 17.

An. 989.

du ciel, & résolut de s'arrêter au mont-Cassin, pour y passer le reste de sa vie.

Mais un des principaux du monastére lui dit un jour avec plus d'affection que de discrétion : Mon pere, vous ferez très-bien de prendre ici l'habit monastique & demeurer avec nous ; car comme vous êtes évêque, vous consacrerez nos églises & ordonnerez nos clercs. Adalbert, voyant qu'il étoit découvert, fut sensiblement affligé de ce discours ; & aussi-tôt il alla à Valdeluce consulter S. Nil sur ce qu'il avoit à faire. S. Nil connut d'abord par quel mouvement il agissoit, & dit depuis, qu'il n'avoit jamais vu personne plus fervent dans l'amour de Dieu que ce jeune homme. Mais il lui dit : Je vous recevrois, mon fils, dans ma communauté, si ce n'étoit lui nuire sans vous servir. Vous voyez à ma barbe & à mon habit que je suis Grec & étranger, & le lieu que nous habitons appartient à ceux que vous quittez : si je vous reçois, ils me chasseront, & vous serez encore plus incertain du lieu de votre retraite. Je vous conseille de retourner à Rome, & d'aller trouver de ma part l'abbé Léon, avec une lettre, par laquelle je le prierai de vous garder chez lui, ou du moins de vous recommander à l'abbé de S. Sabas.

Adalbert étant revenu à Rome, s'informa du monastére de l'abbé Léon, & apprit que c'étoit celui de S. Alexis. Léon voulant l'éprouver, le rebuta d'abord, & lui parla durement ; mais le voyant ferme il le mena au pape, pour ne rien faire que de son consentement & de l'avis des cardinaux. Enfin il lui donna l'habit le jeudi-saint, l'an 990, sans sçavoir qui il étoit. Deux de ceux qui avoient suivi Adalbert l'abandonnérent, voyant qu'il vouloit se faire moine : il n'y eut que son frere Gaudence qui lui demeura fidèle, & embrassa la même profession. Adalbert s'exerçoit à l'obéissance & à l'humilité, servant aux travaux les plus bas dans le monastére.

Chr. Magd. Ms. ap. M. b.

XVI. Libentius archevêque de Brême. *Act. SS. Ben. sæc. 6. ex Ada. lib. II. c. 19.*

Adaldague archevêque de Brême étoit mort dès l'an 988, indiction premiére, le vingt-huitiéme d'Avril, après cinquante-trois ans d'épiscopat ; & Libentius lui avoit succédé. Ce prélat très-sçavant & très-vertueux étoit venu d'Italie, avec l'évêque Adaldague, & le pape Benoît V, lorsqu'il fut relégué en Saxe ; & Adaldague ne trouva que Libentius à qui il pût confier le gouvernement du diocèse de Hambourg. Il reçut le pallium du pape Jean XV, & le bâton pastoral de

l'empereur Otton III, & fut le premier archevêque de Brême consacré par ses suffragans. Car jusques-là cet archevêque étoit sacré par celui de Mayence; mais Adaldague ayant obtenu du pape Agapit le pouvoir d'ordonner des évêques en Danemarck & dans les autres pays septentrionaux, ses successeurs furent ordonnés par les évêques de leur dépendance. *Adam. c. 50. 51.*

Libentius se trouve aussi nommé Liéviso, par une corruption de son nom, venue apparemment de la prononciation des babares. Sa pureté étoit telle, qu'il ne se laissoit voir aux femmes que rarement; ses jeûnes le rendoient toujours pâle; son humilité le faisoit paroître dans le cloître comme un simple moine: car c'étoit des moines qui servoient l'église de Brême, comme les autres qu'ils avoient fondées. Il se contentoit des biens de son église, & n'alloit guére à la cour pour les augmenter. Il demeuroit en repos chez lui, tout occupé à gouverner son diocèse & à gagner des ames, & tenoit dans une exacte discipline toutes les communautés de sa dépendance. Il prenoit soin par lui-même des hôtes & des malades, & les servoit en personne, quoiqu'il eût chargé son neveu Libentius du gouvernement de l'hôpital. Tant que le pays des Sclaves fut en paix, il visita souvent les peuples de delà l'Elbe, & s'acquitta fidellement de sa mission chez les païens. *Mabil. p. 118.*

Cependant comme Suen roi de Danemarck persécutoit violemment les chrétiens, l'archevêque Libentius lui envoyoit souvent des députés avec des présens pour l'appaiser; mais il demeura inexorable. Quelque tems après faisant la guerre aux Sclaves, il fut pris par deux fois & emmené chez eux; & les Danois le rachetérent par deux fois. Ensuite Heric, roi de Suéde, entra en Danemarck avec une armée innombrable; & Suen lui ayant livré un combat naval, fut vaincu, dépouillé de son royaume, & réduit à s'enfuir. Tous ces malheurs furent regardés comme une punition divine de son parricide, & de la persécution qu'il avoit faite aux chrétiens. Heric étant ainsi maître des deux royaumes de Danemarck & de Suéde, Poppon évêque de Slesvic alla vers lui en ambassade de la part de l'empereur & de l'archevêque de Hambourg, pour traiter de la paix. C'étoit un saint homme; & comme les barbares lui demandoient un miracle à leur ordinaire, on dit que sans hésiter il prit un fer chaud avec *Sup. liv. LVI. n. 54.*

AN. 989.

la main, & n'en fut point brûlé. Pour les persuader encore mieux, il se revêtit d'une chemise cirée, & se tenant au milieu du peuple, il y fit mettre le feu. Ensuite levant les yeux & les mains au ciel, il la laissa brûler entiérement, & d'un visage gai assura qu'il n'en avoit pas même senti la fumée. Plusieurs milliers de païens se convertirent à ce miracle, & le nom de Poppon demeura célèbre chez les Danois.

Un autre missionnaire illustre de Danemarck fut Odincar l'ancien, qui prêcha en Finlande, en Zélande, en Schonen & en Suéde, & convertit plusieurs infidèles. Odincar le jeune, son neveu & son disciple, étoit de la race des rois de Danemarck, & si riche en fonds de terre, que de son patrimoine il fonda l'évêché de Ripen en Jutland. Comme il étudioit à Brême, l'archevêque Adaldague le baptisa de sa main; & son successeur Libentius l'ayant ordonné évêque pour la conversion des Gentils, il mit son siége à Ripen. La sainteté de sa vie le rendoit agréable à Dieu & aux hommes, & il soutint courageusement la religion en Danemarck. D'autres saints personnages allérent jusques en Norvége, & y firent plusieurs chrétiens.

XVII. Conversion des Russes.

Voyez d'Olear. p. 136. Cedr. 699. C. 719. A. Ditm. lib. 7. p. 104.

On rapporte à ce tems-là, c'est-à-dire à l'an 989, la conversion de Vladimer ou Vlodomir prince des Russes, premier chrétien. Il épousa Anne sœur des empereurs Basile & Constantin, que Ditmar nomme Hélène; & il ajoute que Vlodomir embrassa la foi chrétienne par les exhortations de cette princesse; mais que ses mœurs ne répondirent pas à sa créance, & qu'il ne laissa pas d'être fort adonné aux femmes & fort cruel. Il eut trois fils, dont un épousa la fille de Boleslas duc de Pologne; & avec elle ce duc envoya en Russie un saint homme nommé Reinbern évêque de Colberg en Poméranie, qui n'avoit pas moins de doctrine que de vertu. Il brûla les temples des idoles; & pour abolir la superstition d'une mer consacrée aux démons, il y jetta de l'eau bénite, & quatre pierres sur lesquelles il avoit fait l'onction du saint chrême. Il pratiquoit une grande abstinence & beaucoup de veilles, & gardoit un grand silence. Mais Vlodomir ayant avis que son fils vouloit se révolter, poussé par le duc de Pologne son beau-pere; il le fit arrêter avec la princesse sa femme & l'évêque Reinbern, qui mourut dans sa prison, continuellement appliqué à la priere.

Le roi Vlodomir fit de grandes aumônes pour racheter ses

péchés ; & après être arrivé à une extrême vieillesse, il mourut & fut enterré dans la grande ville de Kiovie en l'église de S. Clément près de la reine son épouse, & leurs tombeaux étoient élevés au milieu de l'église. Les Moscovites, qui sont les Russes, comptent ce prince entre leurs saints, & honorent sa mémoire le quinziéme de Juillet, le regardant comme l'apôtre de leur nation. Car encore que la religion chrétienne fût entrée chez les Russes dès le siécle précédent sous Ignace patriarche de Constantinople, on trouve que vers l'an 940 ils exercérent de grandes cruautés contre les chrétiens : particuliérement les prêtres, à qui ils perçoient la tête avec des cloux. Aussi on ne compte l'établissement solide du christianisme, & la conversion entiére de la nation, que depuis le règne de Vlodomir & la fin du dixiéme siécle. Ils ont toujours gardé le rit Grec dans les cérémonies de la religion.

Ephemer. ap. Boll. tom. 12.

Sup. liv. L. n. 56. LII n. 19. Ced. p. 630. B.

XVIII. Hugues Capet roi de France.

En France il étoit arrivé depuis peu d'années une grande révolution. Le roi Lothaire mourut le second jour de Mars 986, à l'âge de quarante-cinq ans, après en avoir régné trente-un depuis la mort de son pere. Il laissa pour successeur Louis son fils, âgé d'environ dix-huit ans, qui mourut après quinze mois de règne, le vingt-deuxiéme de Juin 987, sans laisser d'enfans. Il est connu sous le nom de Louis le fainéant, parce qu'il ne fit rien de mémorable. Il laissa un oncle nommé Charles, fils de Louis d'Outremer, que la couronne regardoit selon le droit de la succession ; mais il étoit odieux aux seigneurs, parce qu'il avoit quitté la France pour s'attacher à l'empereur Otton. C'est pourquoi ils aimérent mieux reconnoître pour roi Hugues Capet, comte de Paris, fils de Hugues le grand, petit-fils de Robert qui avoit régné du tems de Charles le simple, & arriére-petit-fils de Robert le fort. Ainsi la seconde race des rois & la postérité de Charlemagne cessa de régner en France ; & on vit commencer la troisiéme race, qui règne encore aujourd'hui. Hugues Capet avoit environ quarante-sept ans quand il fut élu roi à Noyon, & sacré à Reims le troisiéme de Juillet 987 par l'archevêque Adalberon ; & il règna dix ans. Le premier de Janvier de l'année suivante 988, il fit aussi couronner son fils Robert âgé de dix-huit ans, pour lui assurer la succession.

Chr. Alber. 986. 987.

Chr. Virdun. p. 137.

Sup. liv. LIV. n. 57.

XIX. Arnoul archevêque de Reims.

Le roi Lothaire avoit laissé un fils naturel nommé Arnoul,

Chr. Virdun. p. 137.

qui étoit clerc de l'église de Laon. Ce prince, indigné de l'élection de Hugues Capet, rappella en France Charles son oncle, & lui livra la ville de Laon & Adalberon qui en étoit évêque. Arnoul fut condamné pour ce sujet dans un concile des évêques de Gaule; mais l'évêque de Laon s'étant sauvé de prison, vint trouver Hugues, & réconcilia Arnoul avec lui; ensorte que le roi pour le gagner lui donna l'archevêché de Reims, qui vint à vaquer par le décès de l'archevêque Adalberon. L'élection d'Arnoul se fit dans les formes, par les évêques de la province assemblés avec le clergé & le peuple de la métropole, & du consentement des rois Hugues & Robert, auxquels il prêta serment de fidélité même par écrit.

Tom. 9. conc. p. 734. Gerb. ep. 1. bis.

Mais peu de tems après le prince Charles son oncle surprit la ville de Reims, par la trahison d'un prêtre nommé Adalger, & emmena prisonnier Arnoul lui-même, qui fut soupçonné d'être d'intelligence & s'être fait prendre exprès. Pour se justifier, il publia une excommunication, accompagnée de malédictions terribles contre ceux qui avoient pillé l'église & la ville de Reims, jusques à ce qu'ils fissent restitution. Les évêques de la province de Reims suivirent son exemple, & s'étant assemblés à Senlis en 990, ils publiérent un décret, par lequel ils mirent en interdit les églises cathédrales de Reims & de Laon: car celle-ci avoit aussi été pillée & l'évêque maltraité. Ils prononcérent anathême nommément contre le prêtre Adalger, les auteurs & les complices de sa trahison, jusques à ce qu'ils vinssent à pénitence; & ils envoyérent ce décret aux évêques des autres provinces.

Conc. Rom. c. 27. to. 9. conc. p. 737.

Mais Adalberon évêque de Laon livra à son tour cette ville au roi Hugues, avec le duc Charles & l'archevêque Arnoul qui s'y étoient renfermés. Alors Hugues entreprit de faire juger canoniquement Arnoul par les évêques de la province; & sçachant que Hebert III comte de Vermandois avoit envoyé à Rome en faveur d'Arnoul, il y envoya aussi au mois d'Août de l'année 990. Hébert s'intéressoit en cette affaire, parce que sa cousine Agnès avoit épousé le duc Charles. Le roi Hugues écrivit donc au pape, se plaignant de la perfidie d'Arnoul: qui au préjudice du serment qu'il m'a prêté, dit-il, & fait prêter par tous les nobles & les citoyens, a ouvert lui-même les portes aux ennemis, comme

comme il est prouvé par des témoins très-véritables; & a livré le clergé & le peuple qui lui étoit confié, à la captivité & au pillage. Que s'il prétend avoir été pris lui-même, pourquoi oblige-t-il ses diocésains à fausser leur serment? pourquoi prend-il les armes contre nous, & fortifie-t-il la ville & les châteaux? S'il est prisonnier, qu'il permette qu'on le délivre: s'il est en liberté, qu'il revienne à ma cour où je l'appelle. Les évêques ses confreres l'invitent à venir avec eux, & il dit qu'il ne leur doit rien. Vous donc qui tenez la place des apôtres, ordonnez ce que l'on doit faire de ce nouveau Judas: de peur que votre silence & notre juste douleur ne nous oblige à ruiner la ville, & mettre en feu toute la province.

Les évêques de la province de Reims écrivirent aussi au pape, apparemment par ordre du roi. Ils s'excusent sur leur éloignement, & sur la multitude des tyrans qui les oppriment, de n'avoir pas consulté plutôt l'église Romaine touchant la décadence de l'épiscopat. Venant à l'archevêque Arnoul, ils disent: Quoiqu'il soit fils de l'église de Laon, il en a surpris l'évêque par fraude & envahi son église. Puis il a rendu captive sa propre église de Reims, avec son clergé & son peuple. Il méprise nos invitations, & celles des archevêques ses confreres; il ne tient compte de ses sermens. Par sa faute plusieurs églises demeurent sans pasteur, & un nombre infini de peuple périt sans recevoir la confirmation ni la bénédiction épiscopale. Condamnez donc, saint pere, celui que toute l'église a déja condamné: appuyez de votre autorité la déposition de cet apostat, & l'ordination d'un nouvel archevêque. On voit par cette lettre qu'ils ne prétendoient pas que le pape dût juger cette cause à Rome, où les parties n'étoient pas; mais seulement qu'il la laissât juger sur les lieux, suivant les canons. *p. 738.*

XX.
Commencemens de Gerbert.
Gerb. epist 152.
Chr. Virdun. p. 137.
Glab. 1. c. 4.
Chr. Aurillac. to. 2. Analect. p. 241.

Un grand acteur dans toutes ces affaires étoit l'abbé Gerbert, qui prétendoit avoir été désigné par Adalberon pour lui succéder dans l'archevêché de Reims. Il étoit de basse condition, né en Aquitaine, c'est-à-dire en Auvergne; & avoit été élevé à Aurillac, dans le monastére de S. Gérauld, où il avoit eu pour maître Raimond, qui en fut depuis abbé. Après qu'il eut appris la grammaire, Gérauld de S. Sérin, cinquiéme abbé d'Aurillac, l'envoya à Borel comte de Barcelone, qui le mit auprès d'un évêque nommé Haïton, pour

étudier les mathématiques, où il se rendit très-sçavant. Il suivit l'évêque & le comte Borel dans un voyage qu'ils firent à Rome; & le comte le fit connoître à l'empereur Otton. L'archevêque Adalberon, qui se trouva en Italie, l'emmena avec lui à Reims, & l'année suivante il le ramena pour aller à Rome. Ils trouvérent à Pavie l'empereur, accompagné d'Otric, fameux alors pour sa science chez les Saxons. Gerbert & lui eurent une grande conférence de science, en présence de l'empereur & par son ordre, avec plusieurs autres sçavans.

Sup. liv. LVI. *n.* 35.

L'empereur Otton II donna à Gerbert la célèbre abbaye de Bobio, fondée par S. Colomban; & cette donation fut approuvée par le clergé & le peuple, & autorisée par les évêques & par le pape, duquel il reçut la bénédiction abbatiale. Mais il trouva les grands biens de cette abbaye dissipés par des concessions libellatiques, ou par les usurpations des seigneurs voisins; ensorte que les moines étoient réduits à la mendicité. Il se plaint entre autres de Pierre évêque de Pavie, qui pilloit les biens de l'abbaye, en même tems qu'il disoit du bien de l'abbé à l'empereur, dont il étoit chancelier. Toutefois cet évêque étant devenu pape sous le nom de Jean XIV, il lui porta aussi ses plaintes.

Sup. liv. XXXVII. *n.* 8.
Gerb. epist. 23. *Epist.* 14. *ep.* 1. 2. 3. 4.
Ep. 5.
Ep. 14. 23.

Après la mort d'Otton II, voyant que l'Italie étoit sans maître, & qu'il falloit ou se soumettre à une honteuse servitude sous plusieurs petits tyrans, ou lever des troupes, fortifier des places & faire la guerre, il quitta le pays sans renoncer à son abbaye, où il laissa la plupart de ses meubles, & vint en France se retirer à Reims près l'archevêque Adalberon. Il étoit toujours attaché à l'empereur Otton III, à sa mere Théophanie & à son aïeule Adelaïde; & il aidoit à l'archevêque à soutenir les intérêts du jeune empereur, contre les entreprises de Henri duc de Baviére & de Lothaire roi de France: comme l'on voit par les lettres qu'il écrivoit, partie en son nom, partie au nom d'Adalberon, à Notger évêque de Liége, à Thierri évêque de Metz, à Ecbert archevêque de Trèves, à Villigise archevêque de Mayence, & à d'autres.

Ep. 9. *bis.*
Ep. 34. 35.
Ep. 20.
Ep. 35. 52. *&c.*

Au milieu de tant d'affaires, il ne laissoit pas de cultiver les sciences. Il gouvernoit l'école de Reims; & le jeune Robert, depuis roi, fils de Hugues Capet, y fut envoyé par sa mere pour étudier sous un si grand maître. Il amassoit des livres de tous côtés, & travailloit depuis long-tems à faire une bibliothèque. A Rome & dans le reste de l'Italie, dans

Helgald. vita Rob. init. ep. 24. 44. 72.

la Germanie, & dans la Belgique où il se trouvoit alors, il employoit beaucoup d'argent à payer des écrivains & acheter des exemplaires des bons auteurs, avec l'aide de ses amis. Les auteurs qu'il nomme en diverses lettres, sont Pline Eugraphius, Jules César, Suétone, Q. Aurélius, Ciceron, Victorin le rhéteur, Stace, Claudien, la dialectique & l'astrologie de Boëce, Manilius, un Espagnol nommé Joseph qui avoit écrit l'arithmétique, un médecin nommé Démosthène touchant les maladies des yeux. Il avoit lui-même composé un livre de rhétorique, & faisoit des sphères de sa main : ce qu'il marque comme un grand ouvrage. Il entendoit aussi la médecine.

Ep. 7. 4. 8. 17. 25. 40. 96. 113. 130. 148.

Ep. 92.
Ep. 134.
Ep. 17. bis.

Entre les lettres de Gerbert, on en trouve une écrite au nom de l'archevêque Adalberon à l'impératrice, où il lui demande un évêché pour Gerbert, comme serviteur très-fidèle de cette princesse. Cette lettre fait juger que Gerbert n'étoit pas sans prétentions; & dans une autre il dit expressément, qu'Adalberon l'avoit désigné son successeur, du consentement de tout le clergé, de tous les évêques & de quelques-uns des vassaux. Il ne laissa pas de s'attacher d'abord à l'archevêque Arnoul, au nom duquel on a quelques lettres de lui. Il parut prendre l'intérêt du duc Charles son oncle, jusques à dire qu'il étoit l'héritier légitime du roi Lothaire, & se plaindre qu'il fût chassé du royaume. Il fut même d'intelligence avec l'archevêque Arnoul pour livrer à Charles la ville de Reims; mais il s'en repentit ensuite, & renonça solemnellement à l'amitié d'Arnoul par une lettre où il déclare, qu'il passe sous l'obéïssance d'un autre prince, c'est-à-dire du roi Hugues, & qu'il prétend se réserver les maisons qu'il avoit fait bâtir à Reims avec leurs meubles. Aussi trouve-t-on plusieurs lettres de lui, écrites au nom du roi Hugues. Tel étoit l'abbé Gerbert, que nous verrons monter aux premiéres dignités de l'église.

Ep. 117.

Ep. aliæ. 2. 3.
Epist. 10.
Ep. 13. 18.

Ep. 24.
Ep. 107. 111. 119.

XXI.
Concile de Reims.
Edit. Francof. 1600.

C'est lui qui a écrit l'histoire du concile tenu près de Reims, pour juger l'archevêque Arnoul, l'an 991, indiction quatriéme, la cinquiéme année du règne de Hugues & de Robert. Il s'y trouva six évêques de la province de Reims; sçavoir Gui de Soissons, Adalberon de Laon, Hervé de Beauvais, Gotesman d'Amiens, Ratbod de Noyon, Odon de Senlis : de la province de Bourges, l'archevêque Dabert : de la province de Lyon, Gautier évêque d'Autun, Brunon de Lan-

AN. 991.

gres, Milon de Mâcon: de la province de Sens, l'archevêque Seguin, Arnoul évêque d'Orléans & Hebert d'Auxerre; c'étoit en tout treize évêques.

Patriarch. Bitur. c. 56.

Daïbert ou Dabert étoit archevêque de Bourges depuis l'an 987, & tint ce siége vingt-cinq ans. Il est loué pour sa science & pour sa vertu. De son tems plusieurs églises, qui étoient d'anciens monastéres usurpés par les seigneurs & ruinés, furent rétablies & converties en chapitres de chanoines séculiers: comme S. Ursin, S. Ambroise, S. Pierre le Puellier, & Notre-Dame de Sales.

Chr. S. Ben. c. 1. spicil. p. 4. 29. Elog. to. 1. bib. Lab. p. 657.

Brunon évêque de Langres étoit fils de Renaud comte de Rouci, & d'Albrade sœur de Lothaire roi de France. Il étoit clerc de l'église de Reims quand le roi son oncle lui donna l'évêché de Langres, & il fut sacré par Bouchard archevêque de Lyon l'an 981, n'ayant encore que vingt-quatre ans. Il s'acquitta de tous les devoirs d'un bon pasteur, & entre autres choses il prit grand soin du rétablissement des monastéres. Il gouverna cette église trente-cinq ans.

Hist. episc. Autiss. c. 47. ibid. p. 446.

Hebert évêque d'Auxerre étoit frere du roi Hugues, fils naturel du duc Hugues le grand, & d'une concubine nommée Raingarde. Il vivoit en grand seigneur, adonné à la chasse & aux autres plaisirs, & fit dans les terres de son église deux forteresses, qui firent depuis beaucoup de mal au pays. Toutefois il traita bien le clergé, & encore mieux les moines. Il tint le siége d'Auxerre vingt-cinq ans.

Au concile de Reims assistérent aussi plusieurs abbés. La présidence fut donnée à Seguin archevêque de Sens, comme le plus ancien; & Arnoul évêque d'Orléans, comme le plus sçavant & le plus éloquent évêque des Gaules, fut chargé de conduire la procédure du concile, & de faire les propositions: c'est-à-dire, qu'il en fut le promoteur. Le lieu de la séance fut l'église du monastére de S. Basile, à quatre lieues de Reims: & le premier jour fut le dix-septiéme de Juin. Après que l'on eut ouï les excuses des évêques qui n'avoient pu se trouver au concile, l'évêque Arnoul exhorta les assistans à agir sans passion, mais avec toute liberté; puis il proposa ainsi le sujet du concile: Lorsque je travaillois à procurer la paix de mon église, je fus surpris d'une étrange nouvelle: Que la célèbre ville de Reims avoit été prise par trahison & pillée, sans épargner les choses saintes. On disoit que l'archevêque Arnoul avoit été l'auteur de ces maux,

Conc. Rem c. 2.

lui qui devoit les empêcher ; & on en prenoit occasion d'insulter à tous les évêques. Maintenant puisque nous sommes assemblés par le zèle du sérénissime roi Hugues notre maître, nous devons voir si notre confrere Arnoul peut se purger des crimes dont on le charge, particuliérement de celui de lèse-majesté. Car la honte de cette trahison retombe sur nous tous. Si les évêques, dit-on, se gouvernent par de justes loix, & s'ils sont fidèles à leur prince, que ne punissent-ils selon leurs loix un homme si coupable? On voit bien qu'ils veulent s'attribuer l'impunité. Dieu nous garde, mes freres, de tels sentimens, & de vouloir défendre ou condamner personne contre les loix. Ecoutons ceux qui sçavent comment la chose s'est passée, ou qui ont quelque plainte à faire ; puis ayant oui les parties, nous jugerons selon les canons.

Alors Seguin archevêque de Sens dit : Je ne souffrirai point que l'on examine la cause d'un évêque accusé de lèse-majesté, si on ne promet de l'exempter du supplice en cas qu'il soit convaincu. Sur quoi il fit lire le trente-uniéme canon du quatriéme concile de Tolède, qui défend aux évêques, sous peine de déposition, de prendre connoissance du crime de lèse-majesté par ordre du prince, s'il ne promet de faire grace du supplice, c'est-à-dire de la vie. Dabert archevêque de Bourges appuya cet avis. Mais, dit Hervé évêque de Beauvais, prenez garde de donner occasion aux séculiers de ne pas attendre les jugemens ecclésiastiques, & de nous traîner à leurs tribunaux. Car ils ne souffriront pas que les crimes demeurent impunis.

c. 3. Sup. liv. XXXVII. n. 49.

XXII. Plainte contre l'archevêque Arnoul.

Brunon évêque de Langres dit : Personne n'est plus intéressé que moi en cette affaire. C'est moi qui en reçois plus de reproches. On dit que j'ai précipité Arnoul dans ces malheurs ; parce que contre l'avis de tous les gens de bien je me suis rendu sa caution, tant j'avois d'obligation au roi Lothaire, tant j'étois touché de la parenté. Et quoique je sçusse qu'Arnoul avoit surpris Laon, & étoit l'auteur de toute la faction, j'essayai de le ramener à son devoir, en lui procurant cette dignité, c'est-à-dire l'archevêché de Reims. Mais voyez comme il m'a rendu le mal pour le bien. Par sa prison feinte il a fait véritablement prisonniers le comte Gilbert mon frere unique, le comte Guy mon cousin, & les autres dont l'amitié me faisoit honneur ; il m'a laissé en

AN. 991. péril de mort, & a encore l'impudence de nier ce qu'on ne peut cacher. Il est certain qu'il s'est obligé par serment, en présence des évêques, du clergé & du peuple, de servir les rois selon son pouvoir contre Charles; de ne donner aucun secours à leurs ennemis, & de ne violer ce serment pour aucun serment précédent. Charles n'étoit-il pas ennemi, lui qui s'efforçoit d'envahir le royaume? Roger & Manassès n'étoient-il pas ennemis, eux qui avoient pris à main armée son clergé & son peuple dans son église? Il en a fait ses confidens & les premiers de ses amis; il les a enrichis des biens de ceux qui l'avoient élu & fait archevêque.

c. 6. Gotesman évêque d'Amiens pria Brunon de s'expliquer sur ce qui avoit été dit du péril de se rendre coupable du sang d'Arnoul, si on le condamnoit. Brunon répondit: J'ai encore une raison particuliére de l'épargner, que vous taisez par discrétion, c'est qu'il est fils du roi Lothaire mon oncle. Il conclut qu'il falloit examiner le procès; & qu'il seroit aisé d'obtenir grace des princes pour éviter l'effusion du sang. Qu'on fasse donc entrer, ajouta-t-il, le prêtre qui a ouvert les portes de Reims, & qu'il dise comment la chose s'est passée.

XXIII. Preuves contre Arnoul.

Ratbod évêque de Noyon demanda qu'on examinât d'abord le serment de fidélité d'Arnoul: parce que plusieurs
c. 7. disoient qu'il suffisoit pour sa condamnation, & que d'ailleurs les Lorrains le révoquoient en doute. Il fut donc lu
c. 8. dans le concile. Ensuite le prêtre Adalger étant entré, dit: C'est Dudon vassal de Charles, qui m'a engagé
c. 11. dans cette trahison. Je lui demandai pourquoi, entre tant d'autres, on choisissoit un prêtre comme moi, pour trahir mon seigneur & mon évêque, à cause de Charles, avec lequel je n'avois aucune liaison. Il me dit que je connoissois la foiblesse & la sottise de la plupart des hommes, me flattant d'avoir de l'esprit & du courage. Enfin, que c'étoit mon maître, c'est-à-dire l'archevêque Arnoul, qui le vouloit, & qui le lui avoit ordonné. Je voulus m'en éclaircir par moi-même, & l'apprendre de la bouche de l'archevêque; & c'est son commandement & mon affection pour lui, qui m'ont précipité dans ce malheur. Pour donner un prétexte honnête à ma conduite, je fis serment à Charles; mais ce fut par ordre de l'archevêque, que je pris les clefs de la

ville, & que j'en ouvris les portes. Si quelqu'un de vous ne m'en veut pas croire, qu'on fasse l'épreuve par le feu, l'eau bouillante, ou le fer chaud. AN. 991.

Alors sur la réquisition d'Odon évêque de Senlis, on lut dans le concile l'acte d'excommunication prononcé par l'archevêque Arnoul contre ceux qui avoient pillé la ville & l'église de Reims. Gui évêque de Soissons dit ensuite : Nous nous étions assemblés à Senlis, nous tous qui sommes suffragans de Reims, pour nous plaindre de la désolation de l'église notre mere. On disoit que notre métropolitain étoit en la puissance des ennemis avec son clergé & son peuple ; toutefois on parloit beaucoup de la trahison dont on l'accusoit. Ainsi d'un commun accord nous prononçâmes anathême contre les coupables. On lut encore cet acte dans le concile de Reims ; puis Seguin archevêque de Sens dit : Cet écrit est-il venu à la connoissance d'Arnoul ? On répondit qu'oui ; & Seguin ajouta : S'est-il abstenu de la communion de ceux qu'il sçavoit être si justement condamnés ? Au contraire, dit-on, il les a admis à tout ce qui est de la communion des fidèles.

c. 12. *c. 14.* *Sup. n. 19.* *c. 15.*

Seguin reprit : Je ne puis assez admirer son audace. Il a lui-même excommunié ceux qui l'avoient pillée, jusqu'à ce qu'ils fissent restitution, & s'humiliassent devant l'église de Reims. Cependant quelques-uns de nos freres m'ont dit, qu'on n'a point fait ou très-peu de restitution, & qu'on n'a fait aucune pénitence publique. Or on ne la peut faire secrette pour un péché public. Ensuite il cita le chapitre dixiéme du douziéme concile de Tolède contre ceux qui violent la franchise des églises. Il dit encore : Soit, Arnoul les a absous ; comment l'a-t-il pu faire sans son clergé, qui étoit présent quand il les excommunia ? Car il est écrit dans le concile de Carthage, chapitre vingt-troisiéme : Que l'évêque n'examine aucune affaire qu'en présence de son clergé ; autrement, sa sentence sera nulle. Arnoul donc, coupable de tant de crimes, a bien osé célébrer les saints mystéres dans l'église que nos confreres avoient interdite. On lira, s'il vous plaît, les canons sur ce sujet ; afin qu'on voie que ce n'est pas nous, mais les peres, qui le condamnent.

To. 6. conc. p. 1234. *Conc. Carth. IV. t. 2. conc. p. 1202.*

On lut le quatriéme canon du concile d'Antioche, & deux d'un autre concile de Carthage, contre ceux qui font leurs fonctions étant interdits, ou qui méprisent l'excommu-

c. 16. *to. 2. conc. p. 576.*

AN. 991. nication ; & contre les évêques qui contreviennent à leurs promesses solemnelles.

XXIV. Défenses d'Arnoul. Ensuite Arnoul évêque d'Orléans dit que, si quelqu'un vouloit défendre l'archevêque Arnoul, il étoit raisonnable de l'entendre ; & Seguin archevêque de Sens ordonna, au nom de tout le concile, de parler pour lui en toute liberté. Cette proposition, ayant été approuvée de tous les évêques, étonna plusieurs des assistans, qui croyoient que le concile étoit déterminé à condamner Arnoul ; & quelques-uns conçurent une grande espérance de le sauver. Trois hommes distingués par leur science & leur éloquence se déclarérent pour lui ; Jean scholastique d'Auxerre, Ranulfe ou Romulfe abbé de Sens, & Abbon de Fleury. Les défenseurs d'Arnoul produisirent la fausse lettre des évêques d'Afrique au pape Damase, avec sa réponse, pour montrer que toutes les grandes affaires de l'église doivent être réservées au pape, principalement les jugemens des évêques. Ils lurent ensuite des extraits de plusieurs autres fausses décrétales, touchant les mêmes jugemens ; & ils réduisirent la défense d'Arnoul à quatre propositions : Qu'étant spolié il devoit avant toutes choses être rétabli ; qu'il devoit être rappellé juridiquement ; que sa cause devoit être signifiée au pape ; que les accusateurs, les témoins & les juges devoient être examinés en un grand concile. On répondoit de l'autre part : Que l'accusateur, c'est-à-dire le prêtre Adalger, n'étoit point auparavant ennemi d'Arnoul, & n'avoit pu être porté à l'accuser ni par crainte ni par intérêt, mais seulement par zèle de religion : Qu'Arnoul avoit été appellé au concile par lettres canoniques & par députés depuis plus d'un an : Qu'après ce terme il ne devoit plus être écouté, suivant le titre douziéme du concile d'Afrique ; & par conséquent qu'il seroit inutile de le rétablir. Pour justifier son emprisonnement, ils rapportoient l'exemple d'Hildeman évêque de Beauvais, qui fut dans le monastére de S. Vaast en attendant le concile, sous Louis le Débonnaire ; & d'Ebbon archevêque de Reims, qui fut mis dans l'abbaye de Fulde. Et pour montrer que les évêques rebelles pouvoient être contraints par la puissance séculiére, ils alléguérent le recueil des conciles d'Afrique, titres trente-huit & quarante-trois.

c. 17. c. 18. c. 19. c. 20. 21. to. 2. conc. p. 869. 870. c. 23. Flod. II. hist. c. 20. Sup. liv. XLVII. n. 47. c. 24.

Pour montrer que la cause avoit été portée au pape, on lut la lettre du roi Hugues à Jean XV, & celles des évêques

c. 25. 26. Sup. n. 19.

ques que j'ai rapportées. Les défenseurs d'Arnoul demandérent le tems de l'envoi de ces lettres, & le rapport des députés. On répondit, qu'il y avoit onze mois qu'elles avoient été envoyées; & que les députés les ayant rendues au pape, avoient été d'abord reçus honnêtement. Mais, ajoutoient-ils, après que les députés du comte Hebert eurent présenté au pape un beau cheval blanc avec d'autres présens, on nous tint trois jours à la porte du palais, sans nous laisser entrer : ensorte que, fatigués de ce traitement, nous sommes revenus sans rien faire. Les clercs de Brunon évêque de Langres ajoutoient : qu'ils avoient été se plaindre au pape de son emprisonnement, & demander une excommunication contre les coupables ; mais que ses officiers leur avoient demandé dix sols d'or. Nous nous moquâmes d'eux, continuoient-ils, & leur dîmes que, si notre évêque pouvoit être délivré pour de l'argent, il ne tiendroit pas à mille marcs ; & enfin le pape lui-même nous répondit que celui pour qui il avoit été pris, y donnât ordre. On concluoit que la considération du pape ne devoit pas empêcher de passer outre au jugement de l'archevêque Arnoul ; & on alléguoit l'exemple des évêques d'Afrique dans un concile de 217 évêques, entre lesquels étoit saint Augustin, qui s'étoient opposés au faste de Rome. C'étoit dans l'affaire du prêtre Apiarius.

AN. 991.
c. 27.
Conc. Carth. 6. an 419.
Sup. liv. XXIV. *n.* 11. & 35.

XXV.
Discours d'Arnoul d'Orléans.
c. 28.

Arnoul évêque d'Orléans parla beaucoup sur ce sujet, tant à tout le concile, qu'en particulier à ceux qui étoient proche de lui ; mais tout se réduisit à ce qui suit : Nous croyons qu'il faut toujours honorer l'église Romaine, en mémoire de S. Pierre, & nous ne prétendons point nous opposer aux décrets des papes : sauf toutefois l'autorité du concile de Nicée & des autres canons, qui doivent être éternellement en vigueur. Car nous devons prendre garde que, ni le silence du pape, ni ses nouveaux décrets, ne préjudicient aux anciens canons. Dérogerons-nous donc au privilége du pape ? Point du tout. S'il est recommandable par sa science & par sa vertu, nous n'avons rien à craindre de sa part ; & nous le devons encore moins craindre, s'il s'égare par ignorance ou par passion, ou s'il est opprimé par la tyrannie qui régne dans Rome, comme nous avons vu de notre tems.

Mais que Rome est à plaindre ! qui, après avoir produit tant de grandes lumiéres de l'église, vient de répandre des

AN. 991.

ténèbres monstrueuses, dont on parlera dans les siécles à venir. Nous avons eu autrefois des Léons & des Grégoires, un pape Gelase, un pape Innocent, dont la sagesse & l'éloquence étoit au-dessus de toute la philosophie humaine. Et toutefois dans ces tems heureux les évêques d'Afrique s'opposoient aux prétentions de Rome; plutôt, comme je crois, par la crainte des maux que nous souffrons aujourd'hui, qu'en vue du faste de ceux qui présidoient alors. Car que n'avons-nous point vu de notre tems? Nous avons vu Jean surnommé Octavien, c'est-à-dire Jean XII, plongé dans les sales voluptés, conjurer même contre Otton qu'il avoit fait empereur; & après l'avoir chassé, on fait pape Léon néophyte. C'est Léon VIII. Mais l'empereur Otton étant sorti de Rome; Octavien y rentre, chasse Léon, fait couper le nez, les doigts de la main droite & la langue au diacre Jean, fait mourir plusieurs des premiers de Rome, & meurt peu de tems après. Les Romains mettent à sa place le diacre Benoît surnommé le Grammairien, c'est Benoît V; mais le néophyte Léon avec son empereur l'attaque peu de tems après, l'assiége, le prend, le dépose, & l'envoie en exil perpétuel en Germanie.

Sup. liv. LVI. n. 5. 7. 9. 10.

A l'empereur Otton succède un autre Otton, c'est Otton II; & à Rome succède dans le pontificat Boniface, monstre terrible, le plus méchant de tous les hommes, souillé même du sang de son prédécesseur. C'est Francon, autrement Boniface VII. Il fut aussi chassé & condamné dans un concile; mais après la mort de l'empereur Otton, il revient à Rome, dépose sur la foi de ses sermens ce grand pape Pierre, auparavant évêque de Pavie, c'est Jean XIV, & le fait périr en prison. Est-il donc ordonné que tant d'évêques distingués par leur science & par leur vertu, qui se trouvent dans tout le monde, seront soumis à de tels monstres; pleins d'infamie devant les hommes, & vuides de la science des choses divines & humaines? A qui nous en devons-nous prendre, de ce que le chef des églises, autrefois si élevé & couronné d'honneur & de gloire, est maintenant tellement abaissé & chargé de honte & d'ignominie? C'est notre faute, oui la nôtre; c'est que nous ne cherchons que nos intérêts, & non ceux de Jesus-Christ.

Sup. liv. LVI. n. 36.

Sup. n. 12.

Car si, dans tous ceux que l'on choisit pour l'épiscopat, on examine la gravité des mœurs, la vertu & la science;

que ne doit-on point chercher en celui qui veut paroître le docteur de tous les évêques ? Pourquoi donc met-on dans le premier siége, celui qui ne mériteroit pas la derniére place dans le clergé ? Qui pensez-vous que soit cet homme assis sur un trône élevé, éclatant par l'or & la pourpre dont il est revêtu ? S'il est destitué de charité, & seulement enflé par la science ; c'est un antechrist assis dans le temple de Dieu, & se montrant comme s'il étoit Dieu. Que s'il n'a ni charité ni science, il est dans le temple de Dieu comme une idole ; & le consulter, c'est consulter le marbre. Attendons tant que nous pourrons la conversion de nos supérieurs, & cependant voyons où nous pourrons trouver la nourriture de la parole divine. Quelques-uns de cette sainte assemblée sont témoins que dans la Belgique & la Germanie, provinces si proches de nous, on trouve des évêques excellens dans la religion. C'est pourquoi, si la division entre les rois ne nous en empêchoit, ce seroit plutôt là qu'il faudroit chercher le jugement des évêques, qu'à Rome, où tout est vénal, & où les jugemens se rendent au poids de l'or. Si quelqu'un dit, suivant Gelase, que l'église Romaine juge de toute l'église, & que personne ne la juge elle-même : qu'il nous mette à Rome un pape dont le jugement ne puisse être réformé. Encore les évêques d'Afrique l'ont-ils jugé impossible, quand ils ont dit : Peut-on croire que Dieu inspire la justice à quelqu'un d'entre nous, & qu'il la refuse à une infinité d'évêques assemblés en concile ? Mais à présent qu'à Rome il n'y a, dit-on, presque personne qui étudie, de quel front oseront-ils enseigner ce qu'ils n'ont pas appris ? Quand même on pourroit en quelque façon tolérer l'ignorance dans les autres évêques, elle est intolérable dans un pape qui doit juger de la foi, des mœurs, de la conduite des évêques ; en un mot de l'église universelle. S. Grégoire dit : Si quelqu'évêque se trouve en faute, je n'en sçais point qui ne soit soumis au saint siége ; mais quand ils font leur devoir, l'humilité demande qu'ils soient tous égaux.

AN. 991.

2. *Thess.* II. 4.

Ep. conc. Afr. to 2. *p.* 1675. *D.*

VII. *ep.* 65. *Sup. l.* XXXVI. *n.* 15.

Mais supposons qu'il y ait maintenant à Rome un Damase, qu'a-t-on fait contre son décret ? Il parle de la prétendue lettre de ce pape aux évêques d'Afrique, & continue ainsi : Son premier article, si je m'en souviens bien, étoit que les causes des évêques & toutes les grandes affaires de l'église doivent être portées au pape. Celle-ci lui a été por-

c. 20.

AN. 991. tée, non seulement par les évêques, mais par notre prince; & on a donné au pape toute la liberté de s'instruire de la vérité, & d'en rendre son jugement, pendant un très-long espace de tems. Nous n'avons entrepris de juger la cause, que quand nous n'avons plus espéré qu'il la jugeât; pressés de l'obligation de satisfaire aux besoins du peuple par l'ordination d'un archevêque. Il est vrai que Damase ne laisse aux métropolitains que l'examen des causes majeures, & s'en réserve la décision; mais S. Grégoire ayant appris la déposition de Paul évêque de Tiete, ne se plaint point qu'on l'ait déposé sans sa participation. Arnoul apporte encore d'autres autorités semblables de S. Grégoire, pour montrer qu'il approuvoit que les évêques coupables fussent jugés sur les lieux, sans avoir recours au saint siége. En effet, le lecteur a pu voir dans toute cette histoire que c'étoit l'ancien droit, & qu'il n'avoit été troublé que par les fausses décrétales. Mais Arnoul ne les sçavoit pas distinguer des vraies; & de-là venoit son embarras.

p. 69. Il continue : Ne parlons point des cas où personne ne se plaint. Que ferons-nous, si les seigneurs, qui ont les armes à la main, découvrent que l'on corrompe leurs femmes? Si les rois irrités convainquent un évêque du crime de lèse-majesté, & qu'ils voient que par collusion nous employons de longues procédures & des chicanes embarrassées pour les jouer : emploieront-ils de l'argent pour se faire rendre justice à Rome? & le coupable manquera-t-il d'offrir aux Romains des montagnes d'or, s'il espére par-là se tirer d'affaire? Il apporte ensuite les exemples de Gilles archevêque de Reims, sous le roi Childebert; & d'Ebbon, sous Louis le Débonnaire, déposés sans la participation du pape : & il conclud, que les causes évidentes & où il n'y a point d'appel au saint siége, doivent être terminées par le concile de la province. Sur ce que la prétendue lettre de Damase dit qu'il n'est pas permis de tenir un concile sans l'autorité du saint siége, il
p. 72. dit : Quoi donc, si les armes des barbares ôtent la liberté d'aller à Rome; ou si Rome sujette à quelque barbare suit la passion de son maître, pour être aliénée de quelque royaume; il ne se tiendra point de concile, ou tous les évêques du monde attendront, au préjudice de leurs princes, les ordres de leurs ennemis? Le concile de Nicée, si respecté même par l'église Romaine, ordonne de tenir les conciles

deux fois l'année, ſans faire mention de l'autorité du pape.

Mais pour ne point diſputer, honorons l'égliſe Romaine plus que ne faiſoient les évêques d'Afrique, & la conſultons, ſi l'état des royaumes le permet, comme on a fait en cette cauſe d'Arnoul. Si ſon jugement eſt juſte, nous le recevrons en paix : s'il ne l'eſt pas, nous ſuivrons ce que l'apôtre ordonne, de ne pas écouter un ange même contre l'évangile. Que ſi Rome ſe tait, comme elle fait à préſent, nous conſulterons les loix. Car où nous adreſſerions-nous, puiſque Rome ſemble abandonnée de tout ſecours divin & humain, & s'abandonner elle-même? Depuis la chute de l'empire, elle a perdu l'égliſe d'Alexandrie & celle d'Antioche; & pour ne rien dire de l'Afrique & de l'Aſie, l'Europe même commence à la quitter; l'égliſe de C. P. s'eſt ſouſtraite : le dedans de l'Eſpagne ne connoît point ſes jugemens. C'eſt donc cette révolte dont parle l'apôtre, non ſeulement des nations, mais des égliſes. Car on voit les approches de l'antechriſt, dont les miniſtres ont déja envahi les Gaules, & nous accablent de toutes leurs forces. Il finit en diſant : qu'on doit conſulter les canons, pour voir combien il faut d'évêques pour en juger un, & comment on doit juger celui qui ne veut pas ſe défendre.

Gal. 1. 8.

2. *Theſſ.* 2. 3.

XXVI.
Réflexions ſur ce diſcours.

Ce diſcours d'Arnoul d'Orléans, pris à la rigueur, contient ſans doute quelques propoſitions exceſſives, & qui ſemblent tendre au mépris du ſaint ſiége. Mais nous ne trouvons guéres en ce tems-là d'écrivains parfaitement exacts dans leurs expreſſions, ni même dans leurs penſées; & il eſt juſte d'expliquer favorablement les paroles d'un évêque vénérable par ſon âge & ſon ſçavoir, qui étoit comme l'ame de ce concile. Au fond, loin de conſeiller le ſchiſme, il commence par déclarer qu'il faut reſpecter l'égliſe Romaine, & obéir aux décrets du pape; & ailleurs il dit expreſſément qu'il appartient au pape de juger de toute l'égliſe. Tous les gens de bien ne pouvoient manquer d'être indignés des affreux déſordres qui régnoient à Rome depuis un ſiécle, & cette indignation diminuoit le reſpect pour la perſonne des papes & pour leurs conſtitutions. Car encore que l'autorité ne dépende point abſolument des qualités perſonnelles, elles ne ſont pas indifférentes; & on obéit plus volontiers à un prélat, plus on le croit vertueux & éclairé. Quant au titre odieux d'antechriſt, ce n'eſt qu'une compa-

p. 63.

AN. 991.

raison; & Arnoul dit seulement qu'un prélat sans charité est un antechrist, comme un prélat ignorant ressemble à une idole. Du moins il est clair qu'il ne veut pas dire que quelqu'un des papes ait été l'antechrist, puisqu'il en marque un autre à la fin de son discours, dont il dit qu'on voit les approches, en ce que ses ministres ont déja envahi les Gaules. Car il parle sans doute de quelques barbares, soit les Hongrois, soit d'autres, que l'on regardoit comme les précurseurs de l'antechrist. Que si l'on veut attribuer ce discours à Gerbert, qui le rapporte, il sera encore plus fort; puisque Gerbert est devenu pape, sans qu'il paroisse s'être rétracté.

p. 74.

XXVII. Arnoul de Reims au concile.

c. 19.

c. 30.

Après qu'Arnoul d'Orléans eut parlé, on lut quelques canons d'Afrique touchant les jugemens des évêques; puis les défenseurs d'Arnoul de Reims firent des excuses au concile, & tous convinrent qu'il pouvoit y être jugé. On le fit donc venir & asseoir entre les évêques. Arnoul d'Orléans lui représenta doucement les bienfaits qu'il avoit reçus du roi, & le mal qu'il lui avoit fait. Arnoul de Reims dit que, loin d'avoir rien fait contre le service du roi, c'étoit pour lui avoir été fidèle qu'il avoit été pris par les ennemis dans sa propre ville, sans que le roi l'eût secouru. Arnoul d'Orléans lui répondit, que le prêtre qui avoit ouvert les portes par son ordre, étoit présent. Arnoul de Reims prétendit que c'étoit un témoin faux & suborné. Mais le prêtre Adalger dit: Personne ne m'a poussé à vous accuser, j'aurois pu m'enfuir; je vous ai toujours été très-fidèle: & je ne vous ai accusé que pour me justifier de la trahison, parce que je n'ai fait que vous obéir.

Arnoul de Reims dit, qu'il étoit entre les mains de ses ennemis, qu'il n'avoit jamais vu un évêque ainsi traité, & qu'il ne pouvoit répondre. Gui de Soissons lui demanda pourquoi il avoit refusé de répondre, ayant été tant de fois appellé par le roi & par les évêques. Moi-même, ajouta-t-il, je vous ai offert une escorte suffisante: & sur ce que vous me dites que vous étiez prisonnier de Charles, & que vous lui aviez fait serment, je vous fis voir la collusion de votre emprisonnement; & que vous étiez plus obligé aux sermens que vous aviez prêtés volontairement à Hugues votre roi, qu'à ceux que vous prétendiez avoir faits par force à Charles votre ennemi.

On fit ensuite venir Rainier qui avoit été son confident,

& qui lui dit : Ne sçavez-vous pas ce que vous me dîtes près la riviére d'Aisne, avant la prise de la ville ? que personne ne vous étoit plus cher que Louis fils de Charles, & que si je voulois vous faire plaisir, je songeasse à le sauver. Allez donc confesser vos crimes aux évêques, pour sauver au moins votre ame. Sinon, je les publierai devant les évêques, & devant tout le peuple qui est à la porte. Et afin qu'on me croie, j'en ferai serment, & je donnerai un homme qui marchera sur des fers rouges. Quelques abbés dirent, qu'il falloit permettre à l'archevêque Arnoul de se retirer, & de consulter qui il lui plairoit : ce qui lui fut accordé. Il se leva donc, & prenant avec lui Seguin archevêque de Sens, Arnoul évêque d'Orléans, Brunon de Langres & Gotesman d'Amiens, ils allérent au fond de la chapelle souterreine, dont on ferma bien les portes. AN. 991.

XXVIII. Confession d'Arnoul & sa réconciliation.

En leur absence on produisit dans le concile plusieurs canons du concile de Tolède contre les évêques infidèles à leur prince. Enfin les évêques qui s'étoient enfermés avec l'archevêque Arnoul, appellérent les autres, & leur dirent qu'il s'étoit jetté à leurs pieds, & avec larmes leur avoit déclaré ses crimes en confession : disant qu'il vouloit renoncer à l'épiscopat, pour l'avoir exercé indignement. Les évêques que l'on venoit d'appeller, voulurent ouir cette déclaration de sa bouche, & le conjurérent au nom de Dieu que la crainte ne lui fît rien dire de faux contre lui-même. Puis ils firent venir environ trente des plus sçavans & des plus pieux d'entre les abbés & les clercs, pour résoudre avec eux ce qu'il falloit faire. On convint premiérement qu'il n'y avoit plus lieu de se plaindre que l'on eût méprisé le saint siége, puisqu'Arnoul de Reims avoit choisi des juges, & par conséquent ne pouvoit plus se pourvoir devant aucun autre tribunal. On demanda ensuite quelle forme on devoit suivre dans sa déposition : celle des canons ou de la couronne. Celle des canons ne consistoit que dans la prononciation de la sentence, qui déclaroit le coupable privé du sacerdoce ; la coutume y avoit ajouté la cérémonie d'ôter les ornemens sacerdotaux : ce que depuis on appella dégradation. On déclara donc qu'Arnoul devoit rendre l'anneau, le bâton pastoral & le pallium, sans lui déchirer ses habits, comme il se pratiquoit à Rome ; & que de plus il donneroit un libelle pour approuver lui-même sa déposition. Ainsi finit la premiére séance du concile de Reims.

c. 31. 32. 33. &c.
c. 40.
c. 41. 42. 43.
c. 44.
c. 45.
c. 47.

AN. 991. Le lendemain les évêques s'assemblérent encore dans l'église de S. Basle; & ne regardant plus Arnoul de Reims que comme condamné, les uns avoient pitié de sa noblesse, les autres de sa jeunesse; & tous étoient touchés de l'op-
c. 50. probre de leur confrere. Alors les deux rois Hugues & Robert entrérent dans le concile, avec les principaux de leur cour, & remerciérent les évêques de la fidélité qu'ils leur avoient témoignée en cette occasion. Puis ils demandérent qu'on leur fît un rapport sommaire de ce qui s'étoit passé dans le concile. Arnoul d'Orléans dit, que l'archevêque de Reims avoit d'abord voulu nier son crime; mais que se voyant
c. 51. convaincu, il avoit pris conseil, & enfin tout avoué.

c. 52. On le fit venir, & en même tems on laissa entrer tout le peuple; & après qu'on eut fait silence, Arnoul d'Orléans exhorta Arnoul de Reims à parler. Comme il parloit confusément & peu intelligiblement, Arnoul d'Orléans lui demanda s'il étoit encore de même avis que le soir précédent, & s'il vouloit renoncer à l'épiscopat. Arnoul de Reims en convint, & qu'il avoit manqué de fidélité au roi: mais il pria Arnoul d'Orléans d'expliquer sa cause. Le comte Brochard vouloit qu'Arnoul de Reims avouât publiquement sa trahison: mais Arnoul d'Orléans soutint que c'étoit assez qu'il se fût confessé aux évêques en secret, & qu'en public il se déclarât indigne du sacerdoce. Puis il exhorta Arnoul de Reims à
c. 53. se prosterner devant les rois & leur demander la vie. Il le fit, & se prosternant en forme de croix, avec de grands gémissemens, il tira les larmes de tous les assistans. Dabert archevêque de Bourges se jetta aussi aux genoux des rois, pour leur demander la grace d'Arnoul. Ils l'accordérent, & promirent qu'il ne perdroit point la vie, s'il ne retomboit dans un crime digne de mort. Quand il fut relevé, on lui demanda s'il vouloit faire sa renonciation solemnellement selon les canons: ce qu'il laissa au choix des évêques. Il rendit donc au roi ce qu'il avoit reçu de lui, c'est-à-dire, comme je crois, l'anneau & le bâton pastoral; & il rendit aux évêques les autres marques de sa dignité, pour les garder au futur successeur. Puis il lut au milieu de l'assemblée l'acte de renoncia-
c. 54. tion dressé sur le modèle de celle d'Ebbon, & portant en substance: que pour les péchés qu'il avoit confessés secretement aux évêques, il se reconnoissoit indigne de l'épiscopat, y renonçoit, & consentoit qu'un autre fût ordonné à

sa

ſa place ; promettant de ne jamais réclamer contre cet acte. Les évêques préſens y ſouſcrivirent, & Arnoul de Reims déchargea le clergé & le peuple du ferment qu'ils lui avoient fait. AN. 991.

XXIX. Adalger depoſé. c. 55.

Enſuite le prêtre Adalger ſe proſterna aux pieds des rois, ſe plaignant qu'il demeuroit excommunié, pour avoir obéi à ſon archevêque, à qui il ne pouvoit réſiſter. Mais comme il avouoit d'avoir ouvert les portes de Reims, & d'être entré hoſtilement dans l'égliſe, les évêques ne jugérent pas que ſa condition dût être meilleure que celle de ſon évêque ; & lui donnérent le choix, ou de ſouffrir un perpétuel anathême, ou de conſentir à ſa dépoſition. Après avoir long-tems délibéré, il choiſit la dépoſition ; & les évêques l'ayant revêtu des habits ſacerdotaux, les lui ôtérent l'un après l'autre, le dépoſant de tous les ordres, juſqu'au ſoudiaconat : puis l'ayant réconcilié, ils lui accordérent la communion laïque, & le mirent en pénitence. Enfin ils renouvellérent l'anathême contre ceux qui avoient livré la ville de Reims, & n'étoient point venus à ſatisfaction. Ainſi finit ce concile, ſuivant le récit que nous en a laiſſé Gerbert.

XXX. Gerbert archevêque de Reims. *Chr. Vird. p. 137. Frag. Chr. to. 4. Ducheſne. p. 142. Aimon. v. c. 64.*

Deux autres hiſtoriens proches du tems en parlent autrement. L'un dit que l'on donna le choix à l'archevêque Arnoul, de ſe confeſſer parjure, ou d'avoir les yeux crevés. L'autre dit que le roi Hugues, voulant exterminer la race du roi Lothaire, fit dégrader Arnoul ſous prétexte qu'il étoit né d'une concubine ; & le fit mettre en priſon à Orléans, où il gardoit déja le prince Charles ſon neveu. Cependant Seguin ne vouloit conſentir ni à la dégradation d'Arnoul, ni à l'ordination de Gerbert ; au contraire il en reprit fortement le roi, dont il s'attira l'indignation. Les autres évêques donnérent leur conſentement malgré eux & par la crainte du roi. Ce récit eſt tiré d'une chronique de Hugues moine de Fleury ſur Loire, dont l'abbé étoit alors Abbon, l'un des défenſeurs d'Arnoul de Reims. Mais la ſuite fera voir que la renonciation de ce prélat étoit forcée, ou qu'il s'en repentit bien-tôt.

Tom. 9. conc. p. 739.

Gerbert, qui n'étoit encore que diacre, fut donc élu archevêque de Reims. Nous avons l'acte de l'élection, ſuivi de ſa profeſſion de foi, où il ne fait mention que de quatre conciles généraux. Il tint quelque tems après un concile avec les évêques de ſa province, dont il ne nous reſte qu'une mo- *Ibid. p. 740.*

AN. 991.

Gerb ep. 40. bis. Ibid. & ep. 47. bis.

nition, contre ceux qui pilloient les biens des églises. Il y a une lettre de Gerbert sur ce même sujet, à Foulques évêque d'Amiens, un de ses suffragans : jeune homme emporté, qui dans son propre diocèse, sous prétexte de poursuivre ses droits, avoit pillé des biens ecclésiastiques, & étoit entré dans une église à main armée. L'archevêque Gerbert lui en fait une sévére réprimande. Il étoit déja vieux quand il fut mis en cette place; comme il le dit dans une lettre à l'abbé & aux moines de S. Gérault d'Aurillac, où il gémit des embarras & des chagrins que lui attire sa dignité.

Ep. 35. bis.

XXXI. Commencemens d'Abbon de Fleury.

Vita sæc. 6. Ben. p. 38.

Abbon de Fleury, défenseur d'Arnoul de Reims, étoit un des grands personnages du tems. Il naquit dans le territoire d'Orléans, de parens non pas nobles, mais libres de race & craignant Dieu. Ils le lui offrirent, suivant la règle de S. Benoît, dès l'enfance, dans l'abbaye de Fleury où sa mere avoit deux parens, & dont l'abbé étoit Vulfade, depuis évêque de Chartres. Il donnna l'habit au jeune Abbon & le mit aux écoles, où il fit de grands progrès dans les lettres & la piété, cherchant autant qu'il pouvoit la compagnie des anciens. Il devint si sçavant, qu'on lui donna la charge d'instruire les autres, & il l'exerça pendant quelques années. Etant suffisamment instruit dans la grammaire, l'arithmétique & la dialectique, & voulant y joindre les autres arts libéraux, il alla aux écoles fameuses de Paris & de Reims écouter ceux qui professoient la philosophie; & il apprit sous eux de l'astronomie, mais non pas tant qu'il desiroit. Il revint à Orléans, où il apprit la musique pour beaucoup d'argent, en cachette à cause des envieux Ainsi se trouvant instruit de cinq des sept arts libéraux, il voulut apprendre les deux autres; pour la rhétorique, il lut Victorin; & il prit quelque teinture de la géométrie. Il composa alors quelques écrits sur la forme des syllogismes, sur le compas & les calculs astronomiques, & sur le cours des planètes.

Sup. liv. LVI. n. 32.

Cependant n'étant encore que diacre, il fut appellé en Angleterre par S. Osuald évêque de Vorchestre; & il arriva au monastére de Ramsei, fondé par ce saint prélat, dont l'abbé nommé Germain avoit été tiré de Fleury sur Loire. Abbon y demeura près de deux ans, & instruisit quelques moines. Il salua le roi, dont il reçut des paroles d'honnêteté; & le duc Helouin fondateur du monastére de Ramsei, qui lui fit de grands présens. Il gagna l'amitié, non seulement de S. Osuald

alors archevêque d'Yorck, mais encore de S. Dunſtan, qui eurent enſemble une diſpute charitable à qui le retiendroit. AN. 991.

Mais l'abbé de Fleury lui ayant écrit une lettre pleine de tendreſſe, par laquelle il le prioit de revenir; il prit congé des deux prélats, qui le chargérent de préſens. Dunſtan lui donna de l'argenterie magnifique pour offrir à ſaint Benoît. Oſuald l'ordonna prêtre, & lui donna tout ce qui étoit néceſſaire pour en exercer les fonctions, entre autres un calice d'or, & de plus beaucoup d'argent. Oïlbold abbé de Fleury mourut peu de tems après le retour d'Abbon, que la plupart de la communauté élut pour lui ſuccéder. Il y eut toutefois de l'oppoſition de la part de quelques moines, qui élurent un mauvais ſujet, & eurent aſſez de crédit pour le mettre en poſſeſſion. On le voit par pluſieurs lettres de Gerbert écrites vers l'an 987, au nom des abbés du diocèſe de Reims, de l'archevêque Adalberon, & au ſien; tant aux moines de Fleury, qu'à S. Majole abbé de Clugni, & à Ecbert ou Evrad abbé de S. Julien de Tours. Toutes ces lettres tendent à faire rejetter l'uſurpateur; mais heureuſement il mourut peu de tems après. Ainſi la plus grande & la plus ſaine partie de la communauté l'emporta pour Abbon: ſon élection fut confirmée par le conſentement du roi Hugues, & il commença à gouverner l'abbaye de Fleury l'an 988.

Mabill. ſæc. 5. p. 776. 777.
Gerb. ep. 70. 81. 87. 88. 89. 95.
Vita Abb. n. 7.

Il recommandoit l'étude à ſes moines, comme utile à la piété, après l'oraiſon & le jeûne; & lui-même ne ceſſoit point de lire, d'écrire ou de dicter. Après la dialectique & l'aſtronomie, il s'appliqua auſſi à l'étude de l'écriture ſainte & des peres, & en tira pluſieurs ſentences, dont il fit un recueil, pour avoir toujours en main de quoi ſe défendre contre les prétentions d'Arnoul évêque d'Orléans. Ce prélat ſoutenoit que l'abbé de Fleury, outre la juriſdiction ſpirituelle, devoit encore lui faire ſerment de fidélité, comme ſon vaſſal: ce qu'Abbon refuſa toute ſa vie, prétendant que ſon monaſtére pour le temporel ne dépendoit que du roi. Ce fut une querelle générale qui s'émut alors entre les évêques & les abbés, & qui n'avoit pas commencé plutôt, parce que les monaſtéres étoient entre les mains des ſeigneurs laïcs, ou d'autres évêques qui auroient bien ſçu ſe défendre d'une telle prétention. Elle ſemble être venue du ſerment que les évêques exigeoient des prêtres à leur ordination, & qui

Mab. præf. ſæc. 6. c. 3.
Conc. Calill. c. 13.
Sup. liv. XLVI. n. 5.

AN. 993.

fut défendu au second concile de Châlons en 813. Car c'étoit à la cérémonie de la bénédiction des abbés, que les évêques leur faisoient prêter ce serment de fidélité.

XXXII. Canonisation de S. Udalric.

Tom. 9. conc. p. 741.

Act. sanct. Ben. sæc. 5. p. 471.

Le pape Jean XV tint vers le même tems un concile, où S. Udalric fut mis au nombre des saints, vingt ans après sa mort. Ce concile se tint à Rome au palais de Latran, le dernier jour de Janvier 993, indiction sixiéme. Lieutolfe évêque d'Ausbourg se leva au milieu de l'assemblée, & dit: On lira, s'il vous plaît, devant vous l'écrit que j'ai entre les mains, de la vie & des miracles d'Udalric, jadis évêque d'Ausbourg, afin que vous ordonniez ce qu'il vous plaira. On croit que ce sont les deux livres que nous avons encore, composés par le prêtre Gérard disciple du saint. Après qu'ils eurent été lus dans le concile, il ordonna que la mémoire de saint Udalric seroit honorée; déclarant que l'honneur que l'on rend aux saints & à leurs reliques, retourne au Seigneur, qui a dit: Qui vous reçoit me reçoit; & que cet honneur a pour but, que nous soyons aidés par leurs priéres & leurs mérites. La bulle qui en fut expédiée est souscrite du pape Jean, de cinq autres évêques des environs de Rome, de neuf prêtres cardinaux, & de trois diacres. C'est le premier acte authentique qui reste de canonisation faite par le pape, quoiqu'on ne se servît pas encore de ce nom.

Ibid. p. 415.

Matth. x. 40.

Mabil. præf. sæc. 5. n. 99.

XXXIII. Lettre de Gerbert contre Arnoul.

Frag. Chr. Duch. to. 4. to 9. conc. p. 741. post. conc. Rem. p. 146.

Ce fut peut-être en ce même concile de Rome, que le pape Jean XV cassa la déposition d'Arnoul archevêque de Reims, & l'ordination de Gerbert. Car il est certain que l'ayant appris, il trouva l'un & l'autre fort mauvais, & interdit tous les évêques qui y avoient eu part. Mais Gerbert ne crut pas devoir obéir à ce décret, & en écrivit ainsi à Seguin archevêque de Sens: Nos adversaires disent que, pour la déposition d'Arnoul, il falloit attendre le jugement de l'évêque de Rome. Pourront-ils montrer que son jugement soit plus grand que celui de Dieu? C'est qu'il suppose que le jugement canonique des évêques est le jugement de Dieu; mais la question étoit si celui-ci devoit passer pour canonique. Il continue: Je dis hardiment, que si l'évêque de Rome lui-même pèche contre son frere, & étant averti plusieurs fois n'obéit pas à l'église, cet évêque de Rome suivant le commandement de Dieu doit être regardé comme un païen & un publicain. Plus le rang est élevé, plus la chute est dangereuse.

Que s'il nous croit indignes de sa communion, parce qu'aucun de nous ne veut juger contre l'évangile, il ne pourra pas pour cela nous séparer de la communion de Jesus-Christ, ni nous ôter la vie éternelle. On ne doit pas appliquer aux évêques ce que dit S. Grégoire : que le troupeau doit craindre la sentence du pasteur, soit qu'elle soit juste ou injuste. Car les évêques ne sont pas le troupeau, c'est le peuple. Vous n'avez donc pas dû être suspendu de la communion pour un crime que vous n'avez point confessé, & dont vous n'êtes point convaincu; & on n'a pu vous traiter de rebelle, puisque vous n'avez jamais évité les conciles. Il ne faut pas donner occasion à nos ennemis de dire, que le sacerdoce, qui est un par toute l'église, soit tellement soumis à un seul, que s'il se laisse corrompre par argent, par faveur, par crainte ou par ignorance, personne ne puisse être évêque, sans se soutenir auprès de lui par de tels moyens. La loi commune de l'église est l'écriture, les canons, & les décrets du saint siége qui y sont conformes. Quiconque se sera écarté de ces loix par mépris, soit jugé suivant ces loix; qui les observe soit toujours en paix. Gardez-vous donc de vous abstenir des saints mystéres : ce seroit vous rendre coupable.

Gerbert écrivit plus amplement sur ce sujet à Vilderode évêque de Strasbourg, qui l'avoit prié de l'instruire de son affaire. Il la raconte ainsi : Arnoul, qu'on dit être fils du roi Lothaire, après avoir circonvenu son évêque, & l'avoir livré avec sa ville, c'est l'évêque de Laon, après beaucoup de sang répandu, des pillages & des incendies, a été condamné dans un concile des évêques de toute la Gaule. Ensuite après la mort de l'archevêque Adalberon, ayant été réconcilié par l'évêque de Laon, il a obtenu le siége de Reims en vue de la paix, en faisant aux rois serment de fidélité avec des paroles terribles. Mais à peine y avoit-il six mois depuis son ordination, quand il livra la ville à l'ennemi, qui profana & pilla le sanctuaire, & réduisit le clergé & le peuple en captivité. Arnoul prononça anathême contre ces pillards, & en fit prononcer autant par les évêques : mais il ôta les terres de l'église à ses vassaux, qui lui en avoient porté la foi, pour les donner aux ennemis; & fit marcher des troupes contre son roi, sous les enseignes de Charles. Cependant on avertit le pape, par des députés &

Post. cont. Rem. p. 113.

Sup. n. 18.

par des lettres synodiques, de remédier aux troubles de l'église; mais il n'y donne aucun ordre. Ainsi par délibération des évêques, Arnoul est averti de se purger canoniquement, sans le vouloir faire pendant dix-huit mois. Enfin, se sentant abandonné par ses plus grands protecteurs, il vint trouver le roi; & lui ayant fait de nouveaux sermens, il fut admis à sa table. Alors il se crut justifié, & faussa de nouveau ses sermens. Ceux qui y avoient intérêt, ne pouvant souffrir d'être trompés tant de fois, prennent la forteresse de Laon. Arnoul, pris entre les ennemis du roi, est présenté à un concile, & pressé de rendre compte de tant de crimes. Après avoir long-tems consulté en lui-même & avec ses amis, il confesse volontairement ses péchés, & renonce à sa dignité.

Gerbert, ayant ainsi posé le fait, continue : On convient assez, entre les parties, de ces crimes d'Arnoul; mais ses défenseurs se partagent en deux. Les uns disent que le roi lui a pardonné, & que depuis il n'a rien fait que de pardonnable. Les autres soutiennent que l'on a fait injure au pape, en déposant Arnoul sans son autorité. Pour y répondre, Gerbert distingue entre la loi & la coutume : Ce qui fait loi en matiére ecclésiastique, c'est l'écriture sainte, les canons des conciles, & les écrits des peres. Si tous les évêques, ajoute-t-il, gardoient inviolablement les canons, la paix & la concorde régneroient par toutes les églises; il n'y auroit point de différends, ni sur les biens, ni sur les ordinations, ni sur les priviléges. Il traite ensuite de la différence des crimes & de l'ordre judiciaire; & soutient que les péchés d'Arnoul étant manifestes, les évêques n'ont fait qu'exécuter contre lui les loix établies; & que la contumace d'une année auroit suffi pour le condamner sans l'entendre.

p. 128. p. 132.

Quant au pape, continue-t-il, on ne lui a point fait d'injure, puisqu'étant invité pendant dix-huit mois par lettres & par députés, il n'a point voulu répondre. Son silence ou ses nouvelles constitutions ne doivent pas préjudicier aux loix déja établies. Vous qui voulez garder à vos rois la foi que vous leur avez promise, qui loin de trahir votre peuple & votre clergé, avez horreur de ces crimes, soyez favorables à ceux qui obéissent à Dieu plutôt qu'aux hommes. On dit qu'Arnoul étant évêque, n'a dû être jugé que par le pape; mais après sa confession les évêques ont dû le

déposer, suivant le concile de Nicée; & cela quand même sa confession seroit fausse, puisqu'il seroit au moins coupable de faux témoignage contre lui-même. *p. 139.*

Quant à ceux qui alléguoient le pardon du roi pour la défense d'Arnoul, Gerbert leur répond : que le pouvoir des rois ne s'étend pas sur les ames; mais celui des évêques, auxquels il appartient de lier & de délier, c'est-à-dire d'imposer les peines spirituelles, comme la déposition & l'excommunication. Ainsi la grace des rois ne donnoit pas à Arnoul la rémission de ses péchés, & il ne s'étoit rendu que trop coupable depuis par ses parjures & ses sacriléges. Gerbert finit en priant Vilderode de ne pas ajouter foi aux calomnies dont on le charge : d'avoir usurpé le siége de Reims, & fait prendre Arnoul. Au contraire il le prie de le justifier auprès des évêques & auprès de son roi, c'est-à-dire Rodolphe III, roi de la haute Bourgogne. *p. 143.*

Le roi Hugues écrivit au pape sur le même sujet en ces termes : Nous avons écrit mes évêques & moi par l'archidiacre de Reims, pour vous expliquer l'affaire d'Arnoul. Nous ajoutons ceci, pour vous prier de me faire justice à moi & aux miens, & ne pas recevoir pour certain ce qui ne l'est pas. Nous n'avons rien fait contre votre sainteté. Si vous voulez vous en éclaircir en présence, vous pouvez venir à Grenoble, qui est aux confins de l'Italie & de la Gaule, & où les papes ont accoutumé de venir trouver les rois de France. Mais si vous voulez venir chez nous, nous vous recevrons avec grand honneur, & vous traiterons de même pendant le séjour & le retour.

To. 9. conc. p. 743.
Post. conc. Rem. in fin.

XXXIV.
Fin de saint Mayeul de Clugni.

Mabill. sæc. 5. Ben. p. 780. c. 8.

Mabil. elog. sanct. Odil. sæc. 6 p. 633. Vita ibid. p. 681.

Vers le même tems le roi Hugues pria S. Mayeul abbé de Clugni, pour lequel il avoit une vénération singuliére, de venir réformer l'abbaye de S. Denis. Il y avoit au moins trois ans que le saint abbé s'étoit donné un coadjuteur. Car se sentant chargé d'années & d'infirmités, il eut le même soin que ses prédécesseurs de prévenir la vacance de l'abbaye, en faisant élire son successeur de son vivant. Il choisit Odilon né en Auvergne, de la famille des seigneurs de Mercœur. Dès son enfance il fut mis dans le clergé de S. Julien de Brioude; mais étant arrivé à un âge plus mûr, il fut touché du grand desir de quitter le monde; & S. Mayeul étant venu en Auvergne, on lui amena ce jeune homme, dont il conçut de grandes espérances. Dès-lors ils se liérent d'une telle affection,

que peu de tems après Odilon quitta Brioude, & vint à Clugni prendre l'habit monastique. Il fit si promptement de si grands progrès dans la perfection, que saint Mayeul le jugea digne de lui succéder. Ce fut vers l'an 991, comme il paroît par plusieurs chartes des années suivantes, où il est nommé comme abbé. L'acte de son élection est semblable à celui de S. Mayeul, & marque la résistance que l'on craignoit de la part d'Odilon. Cet acte est souscrit par saint Mayeul, puis par Rodolphe roi de Bourgogne, par Bouchard archevêque de Lyon, Hugues évêque de Genève, Henri de Lausane, Hugues de Mâcon, Vaultier d'Autun, & quelques autres prélats ou seigneurs; & de cent soixante-dix-sept moines, tant étoit nombreuse la communauté de Clugni. Cet usage de faire assister aux élections des abbés tant de personnes constituées en dignité, avoit quelque fondement dans la règle de S. Benoît, & servoit à rendre ces actes plus authentiques. S. Mayeul ne laissa pas d'être regardé comme abbé jusques à sa mort, ce qui paroît par plusieurs chartes.

Tom. 6. spicil. p. 425.

Vita, c. 19.

Loin de se relâcher dans sa vieillesse, il s'excitoit à servir Dieu avec une nouvelle ferveur. Deux ans avant sa mort, sentant diminuer ses forces, il ne vouloit plus paroître en public, & se tenoit enfermé dans le monastére, ou dans quelqu'une des maisons qui en dépendoient. Là il ne laissoit pas de donner aux freres des avis salutaires; mais il s'occupoit principalement à la priére ou à la lecture : souvent il pleuroit, quand il pensoit aux hommes spirituels qu'il avoit connus, qui faisoient fleurir la religion, & combattoient vigoureusement pour la défense de l'église. Par ce souvenir il se trouvoit destitué de toute consolation en ce monde, & desiroit plus ardemment d'être avec Jesus-Christ. Il étoit en cet état, quand le roi Hugues le pressa de venir à S. Denis; & quoiqu'il sentît sa fin très-proche, il ne laissa pas de se mettre en chemin, croyant ne pouvoir mieux achever sa course que dans une si bonne œuvre. Mais étant en Auvergne à un monastére de son ordre, nommé alors Silviniac, aujourd'hui Souvigny, à deux lieues de Moulins, & du diocèse de Clermont, il fut attaqué d'une maladie qu'il jugea mortelle; & mourut tranquillement le vendredi lendemain de l'Ascension, onziéme de Mai l'an 994, après avoir gouverné l'abbaye de Clugni quarante-un an. Il y fut enterré dans l'église

Sup. liv. LV. n. 36.

l'église de S. Pierre ; le roi Hugues assista à ses funérailles, & fit de grands présens à son tombeau, où il se fit quantité de miracles : depuis on y dressa un hôtel, & on leva le corps. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort. *Mart. Rom. 11. Mai.*

XXXV. Monastéres réformés par saint Mayeul.

Saint Mayeul servit utilement l'église, par le grand nombre de ses disciples, & des monastéres où il rétablit l'observance; & ce fut pour cet effet qu'il profita de l'amitié des princes & des seigneurs. Car il fut chéri particuliérement de l'empereur Otton, de l'impératrice Adelaïde, & d'Otton II leur fils; de Conrad roi de Bourgogne, frere de cette impératrice, & de Mathilde sa femme; de Henri duc de Bourgogne, de Guillaume duc d'Aquitaine, & de Richard duc de Normandie : des princes d'Italie; de Guill ume duc de Provence, & d'Archambauld seigneur de Bourbon, bienfaiteur de Souvigny. L'empereur Otton le Grand mit sous la disposition de S. Mayeul les monastéres qui lui étoient soumis comme royaux, tant en Italie qu'en Germanie. En Italie, il réforma le monastére de saint Apollinaire près de Ravenne, celui du Ciel-d'or près de Pavie, & de S. Paul à Rome. En France, il rétablit l'observance à Marmoutier, à saint Germain d'Auxerre, à S. Bénigne de Dijon, à Fescam, à saint Maur des fossés. Ses quatre principaux disciples furent Odilon son successeur, Guillaume de Dijon, Teuton de S. Maur, & Heldric d'Auxerre. Ce dernier ayant vécu à la cour du grand Otton en Italie, quitta sa femme & ses grands biens pour se rendre moine à Clugni : ensuite Henri duc de Bourgogne, frere de Hugues Capet, donna à S. Mayeul l'abbaye de S. Germain d'Auxerre, qui depuis long-tems étoit sans abbé, gouvernée par des prévôts. L'ayant réformée, il y mit Heldric pour abbé l'an 989. Sa vertu le fit aimer chérement du duc Henri & de Hebert évêque d'Auxerre son frere, fils naturel de Hugues le Grand. *Elog. c. 6. p. 773. c. 9. p. 785.*

Ce fut aussi Bouchard, comte de Paris, qui procura la réforme du monastére de S. Maur. Mainard, qui en étoit alors abbé, étoit un homme de qualité, qui menoit une vie trés-séculiére. Il étoit fort adonné à la chasse; & quand il sortoit, il quittoit l'habit monastique, pour prendre des fourrures de grand prix & un riche habillement de tête. Ses moines suivoient son exemple. Un d'eux toutefois nommé Adic, touché de ce scandale, alla secrettement trouver le comte Bouchard, & le pria d'y remédier : le comte s'adres- *Vita Burc. com.*

ſa au roi Hugues, & lui demanda cette abbaye qui étoit royale, ſeulement pour la réformer. L'ayant obtenue il alla à Clugni, & pria inſtamment ſaint Mayeul de venir rétablir ce monaſtére. Le ſaint abbé lui répondit : Vous avez dans votre royaume tant de monaſtéres; que n'y cherchez-vous le ſecours que vous deſirez, plutôt que de venir chercher ſi loin des inconnus comme nous? C'eſt que Clugni étoit dans le royaume de Bourgogne, & que la différence des dominations rendoit le commerce difficile.

Saint Mayeul toutefois ſe laiſſa vaincre aux inſtances du comte, qui ſe jetta pluſieurs fois à ſes pieds, & enfin il le ſuivit avec les plus parfaits de ſes moines. Quand ils furent arrivés ſur la Marne près de S. Maur, le comte ordonna à toute la communauté de le venir trouver au-delà de la riviére. Ils obéirent ſans ſe douter de rien, & il leur dit: Que ceux qui vouloient demeurer avec l'abbé Mayeul, & ſe ſoumettre à lui, pouvoient retourner au monaſtére; mais que ceux qui le refuſeroient s'en allaſſent où ils voudroient, ſans rien emporter que leurs habits. Ils aimérent mieux quitter; & Mainard fut fait abbé de Glanfeuil, alors dépendant de S. Maur, où S. Mayeul laiſſa pour abbé Teuton, qu'il avoit amené avec lui.

Act. SS. Ben. ſæc. 6. p. 322.

L'abbé Guillaume, diſciple de ſaint Mayeul, étoit né en Italie; & ayant été voué à Dieu par ſes parens, qui étoient nobles & riches, il fut élevé dans le monaſtére de S. Janvier de Locedia, près de Verceil. Sa mere étant morte, il perſuada à ſon pere d'entrer dans la même communauté, où il mourut ſaintement. L'évêque de Verceil voulant ordonner diacre Guillaume, il refuſa de lui prêter ſerment, ſoutenant que c'étoit un abus & une eſpèce de ſimonie. Sur ce qu'il avoit appris de la régularité qui s'obſervoit à Clugni, il avoit déja un grand deſir d'y aller, quand S. Mayeul vint à Locedia. Guillaume ſe découvrit à lui ſecrettement, & le ſaint abbé lui promit de le prendre à ſon retour de Rome. Ainſi Guillaume, quittant ſon pays, ſa famille & le voiſinage de leurs grandes terres, ſuivit S. Mayeul à Clugni, où il fit un tel progrès, qu'au bout d'un an le ſaint abbé voulut le faire ordonner prêtre; mais il s'en jugea indigne.

Saint Mayeul l'envoya enſuite réformer le monaſtére de ſaint Saturnin ſur le Rhône, aujourd'hui ſaint Saurin. Mais dix-huit mois après il le rappella, pour l'envoyer à Dijon.

Car Brunon évêque de Langres, voulant réformer le monastére de saint Benigne, alla trouver S. Mayeul, qui lui envoya douze des principaux de ses moines, & Guillaume à leur tête. Henri duc de Bourgogne lui donna ensuite le monastére de Versi & celui de Beze, pour y mettre la réforme.

XXXVI. Fin de S. Volfang de Ratisbone *Vita sæc. 5. Ben. c. 15. p. 819.*

La même année que mourut saint Mayeul, mourut aussi S. Volfang évêque de Ratisbone, après vingt ans d'épiscopat. Il rétablit dans son diocèse l'observance réguliére chez les chanoines, les moines & les religieuses. Voyant à Ratisbone même le relâchement des moines de S. Emmeran, il disoit souvent : Si nous avions des moines, le reste ne nous manqueroit pas. Et comme on lui disoit qu'il n'y avoit partout que trop de moines, il répondit avec larmes : A quoi sert la sainteté de l'habit sans les œuvres? Les moines réglés ressemblent aux bons anges, les relâchés aux mauvais. Le désordre venoit de ce que depuis long-tems les évêques de Ratisbone étoient aussi abbés de S. Emmeran, & s'approprioient les revenus de ce monastére, réduisant les moines à pourvoir eux mêmes à leur subsistance. Pour y remédier, S. Volfang fit venir de S. Maximin de Trèves un saint moine nommé Ramuold, qui avoit été avec lui chapelain de l'archevêque Henri, & le fit abbé de S. Emmeran. *Vita S. Ramu. sæc. 6. p. 3.*

Quelques-uns du conseil de l'évêque trouvoient mauvais, qu'il ôtât à ses successeurs un revenu dont ses prédécesseurs avoient joui; mais il leur répondit : Je ne veux pas me charger au-delà de mes forces; c'est bien assez d'être évêque, sans vouloir encore faire les fonctions d'abbé : loin de dissiper les biens de S. Emmeran, je veux les employer aux usages pour lesquels ils ont été donnés. Ainsi l'abbé Ramuold rétablit la régularité dans ce monastére, ayant de quoi fournir abondamment, non seulement à la subsistance des moines, mais à l'hospitalité & aux aumônes. S. Volfang rétablit de même la régularité chez les religieuses & chez les chanoines. *c. 17. 18.*

Il prêchoit souvent son peuple, qui venoit l'écouter avec un grand empressement. Son discours étoit simple & intelligible, mais fort & touchant : il pénétroit au fond des cœurs, & faisoit couler des ruisseaux de larmes. Quand il visitoit son diocèse, il avertissoit soigneusement les curés de leurs devoirs, entr'autres de conserver la pureté de vie; & de ne pas s'imaginer, comme quelques-uns, que la sainte com- *c. 19.* *c. 23.*

munion les purifiât de leurs péchés, sans pénitence précédente. Ayant appris qu'il y en avoit qui, faute de vin, célébroient la messe avec de l'eau pure, ou avec quelqu'autre boisson, il les en reprit sévérement; & pour leur ôter tout prétexte, leur fit fournir du vin de son cellier pour cet usage.

c. 24.

L'empereur Otton II, pour affermir la foi dans la Bohême, voulut établir un évêché dans un lieu de cette province, qui dépendoit du diocèse de Ratisbone; & pour cet effet il envoya des députés à S. Volfang, le prier de prendre des terres en Bohême en récompense de cette diminution de son diocèse. S. Volfang assembla son conseil, qui s'opposoit à la demande de l'empereur; mais le saint homme ne fut pas du même avis, & ne voulut pas perdre une occasion si précieuse d'affermir une église naissante. Non seulement il accorda l'échange, mais il en dressa lui-même les lettres. On ne dit pas quel étoit cet évêché; mais ce n'étoit pas celui de Prague, érigé dès l'an 969, six ans avant que Volfang fût évêque.

c. 29.

Sup. liv. LVI. n. 17.

Enfin comme il étoit en chemin pour aller dans la Baviére orientale, la fiévre le prit; & étant arrivé à un lieu nommé Pupping le long du Danube, il fut obligé de s'y arrêter, & se fit porter dans un oratoire de S. Otmar. Là s'étant trouvé un peu mieux, il se confessa, puis reçut le viatique, & demeura étendu par terre. Les officiers de l'église, & ceux de sa chambre, vouloient faire sortir tout le monde, excepté sa famille; mais il leur dit: Ouvrez les portes, & laissez entrer ceux qui voudront; nous ne devons rougir à la mort, que de nos mauvaises œuvres. Jesus-Christ, qui ne devoit rien à la mort, n'a pas eu honte de mourir nud sur la croix. Que chacun voie en ma mort ce qu'il doit craindre & éviter dans la sienne. Dieu veuille avoir pitié de moi, misérable pécheur, qui vais souffrir la mort, & quiconque la regardera avec crainte & humilité. Ayant ainsi parlé, il ferma les yeux & mourut en paix le dernier jour d'Octobre l'an 994. Il fut transporté à Ratisbone, & enterré à Emmeram par Hartuic archevêque de Salsbourg, & il se fit plusieurs miracles à son tombeau, comme il en avoit fait plusieurs de son vivant. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort.

c. 38.

Martyr. R. 31. Octob.

XXXVII. Concile de Mouson.

Le pape Jean XV, voulant terminer l'affaire de l'arche-

vêque de Reims, envoya pour légat en France Léon abbé de saint Alexis; & saint Boniface à Rome, qui indiqua de sa part un concile dans le diocèse de Reims. Il s'assembla à Mouson dans l'église de Notre-Dame, le second jour de Juin, indiction huitiéme; & il ne s'y trouva que Liutolfe archevêque de Trèves & trois évêques, Aymond de Verdun, Notger de Liége & Sigefroi de Munster, tous du royaume de Germanie. Le légat Léon prit séance au milieu d'eux, & l'archevêque Gerbert vis-à-vis, comme devant rendre compte de son ordination. Il y avoit plusieurs abbés, & Godefroi duc de Lorraine y assistoit avec quelques autres laïcs. Quand on eut fait silence, Aymond évêque de Verdun se leva & parla en Gaulois, c'est-à-dire, comme je crois, en Roman ou Latin vulgaire, d'où notre langue est venue. Il dit que le pape Jean ayant inutilement invité les évêques des Gaules à tenir un concile à Aix-la-Chapelle, puis à venir à Rome, avoit enfin indiqué le concile dans la province de Reims : voulant apprendre par son légat ce que l'on disoit de part & d'autre, touchant la déposition d'Arnoul & la promotion de Gerbert. Puis il tira une bulle scellée en plomb, qu'il ouvrit devant tout le monde, & en fit la lecture.

AN. 994
Tom. 9. conc. p. 747.

Ensuite Gerbert se leva, & dit : J'ai toujours eu ce jour devant les yeux, & je l'ai toujours desiré, depuis qu'au péril de ma vie j'ai reçu le sacerdoce par le conseil de mes freres : tant j'étois touché du salut d'un peuple qui périssoit, & de l'autorité par laquelle je me croyois en sûreté. Je me souvenois avec plaisir des témoignages de votre bienveillance, que j'avois tant de fois éprouvée, quand j'appris avec une grande surprise que vous étiez mal content de moi; & votre indignation me fut plus terrible, que ne l'avoit été le fer de mes ennemis. Maintenant, puisque Dieu m'a fait la grace de me trouver devant ceux à qui j'ai toujours confié le soin de mon salut; je dirai en peu de mots ce qui montre mon innocence.

Après la mort de l'empereur Otton, je résolus de ne point quitter le service de mon pere Adalberon, qui à mon insçu me choisit pour le sacerdoce, & en mourant me désigna pour son successeur, en présence de personnes illustres. Mais la simonie fit qu'Arnoul me fut préféré; & je ne laissai pas de le servir fidellement plus, qu'il n'étoit à propos : jusqu'à ce que,

ep. 24. bis.

AN. 995. connoissant sa révolte, je renonçai par écrit à son amitié, & je l'abandonnai avec ses complices, sans autre espérance ni autre intérêt que de ne point participer à ses crimes. Après qu'il eut été long-tems poursuivi & contumacé suivant les loix de l'église, comme il ne restoit que de le punir par les loix du prince, & le chasser de son siége comme rebelle; mes confreres & les grands me presserent encore de prendre soin d'un troupeau dispersé & déchiré. Je différai long-tems, & ne cédai qu'avec peine, sçachant bien les maux qui me menacoient. Voilà devant Dieu quelle a été la simplicité de ma conduite.

On m'accuse d'avoir trahi mon maître, de l'avoir mis en prison, & usurpé son siége. Etoit-il mon maître, lui à qui je n'ai jamais prêté aucun serment? Si je l'ai servi pour un tems, je l'ai fait par ordre de mon pere Adalberon, qui me dit de demeurer dans l'église de Reims, jusqu'à ce que je visse la conduite de celui qui en seroit évêque. Pendant que je l'observois, je devins la proie des ennemis, & je perdis tout ce que je tenois de votre libéralité & de celle des seigneurs: encore les ennemis m'ayant dépouillé, eurent regret que je leur eusse échappé en vie. Depuis que j'ai quitté ce rebelle, je n'ai eu aucun commerce avec lui; & n'avois-je garde de le livrer, puisque je ne sçavois où il étoit. Quant à la prison, j'ai depuis peu prié le roi mon maître, en présence de témoins dignes de foi, de ne le pas garder un moment en prison à mon sujet. Car si votre jugement dépendoit de moi, Arnoul seroit réduit en état de ne me pas nuire: si vous jugiez contre moi, ce qu'à Dieu ne plaise, que m'importeroit qu'Arnoul ou un autre fût archevêque de Reims?

Gerbert répond foiblement au reproche d'usurpation, disant qu'Arnoul ne doit pas être appellé l'époux d'une église qu'il a pillée d'abord pour satisfaire à ses passions simoniaques. Il demande comment un étranger sans crédit, comme lui, a pu se rendre maître d'une ville si grande & si peuplée? Il s'objecte ensuite, qu'une affaire de cette importance ne devoit pas être jugée sans consulter le saint siége. A quoi il répond que le pape a été instruit de tout, & qu'on a attendu ses ordres pendant dix-huit mois. Qu'ensuite les évêques de Gaule ont encore eu ce respect pour le saint siége, de ne juger Arnoul que sur sa propre confession: après laquelle il n'étoit pas possible de le tenir pour innocent. Il revient à dire, que

les évêques de Gaule l'ont chargé malgré lui de l'archevêché de Reims; & que si toutes les règles n'ont pas été observées en cette affaire, il faut s'en prendre au malheur du tems & aux hostilités publiques, dont les évêques mêmes n'étoient pas à couvert.

Ce discours de Gerbert étoit plus éloquent que sincére, comme on peut juger par ce que j'ai rapporté, sur-tout de ses lettres. Après qu'il l'eut prononcé, il le donna par écrit au légat, de qui il reçut la lettre du pape. Alors les évêques sortirent du concile, & tinrent conseil avec le duc Godefroi. Puis ils appellérent Gerbert, & le priérent de faire conduire avec honneur aux rois de France Jean moine de l'abbé Léon. Gerbert le promit; & ils dénoncérent un concile que l'on devoit tenir à Reims le premier de Juillet. Celui de Mouson sembloit fini, quand des évêques vinrent dire à Gerbert de la part du légat Léon, qu'il eût à s'abstenir de l'office divin jusqu'au concile de Reims. Comme il s'en défendoit, ils vinrent trouver le légat, & Gerbert lui représenta: qu'aucun évêque ou patriarche, ni le pape même, n'avoit le pouvoir d'excommunier personne, s'il n'étoit convaincu par sa propre confession ou autrement, ou s'il ne refusoit de comparoître: qu'on ne pouvoit rien lui reprocher de semblable, & qu'il étoit même le seul des évêques de Gaule qui fût venu au concile: enfin que, ne se sentant point coupable, il ne pouvoit se résoudre à se condamner lui-même.

Nonobstant ces raisons, Gerbert céda aux remontrances de Liutolfe archevêque de Trèves dont il connoissoit la probité & la modestie. Ce prélat l'exhorta fraternellement à ne point donner à ses ennemis occasion de scandale, comme s'il vouloit résister aux ordres du pape: lui conseillant de s'abstenir par obéissance de la célébration de la messe jusqu'au premier de Juillet, où l'on devoit tenir l'autre concile. Gerbert y consentit, & on se sépara ainsi après le concile de Mouson: mais celui de Reims ne se tint pas sitôt; & tant que le roi Hugues vécut, Gerbert demeura archevêque de Reims, & Arnoul prisonnier à Orléans.

XXXVIII.
Adalberon II évêque de Metz.
Vita bibl. Labb. to. 1. p. 670.

L'évêque de Metz étoit alors Adalberon II, fils de Frideric duc de Lorraine & de Béatrix sœur du roi Hugues Capet. Il fit ses études à l'abbaye de Gorze; & après la mort de l'évêque Thierri, sa mere Béatrix obtint pour lui l'évê-

An. 995.
Mabill. sæc. 6. Ben. p. 29.

ché de Metz de l'impératrice Adelaïde, pendant le bas âge d'Otton III. Il fut élu le seiziéme d'Octobre 984, & sacré le dimanche vingt-huitiéme de Décembre jour des Innocens par Ecbert archevêque de Trèves. Il se fit aimer de tout le monde, même des Juifs ; & aima tellement les moines, que les séculiers se plaignoient qu'il leur donnoit tous ses soins. Il rétablit le monastére de S. Symphorien & quelques autres, & l'hôpital de Metz, où il mit des religieuses.

Il fit le voyage de Rome sous le pontificat de Jean XV, qui le reçut avec grand honneur. Jamais il ne célébroit la messe & n'administroit les sacremens, sans porter un cilice sous ses ornemens. Aux vigiles des grandes fêtes, il ne prenoit aucune nourriture ; & passoit le carême avec des moines, ordinairement dans l'abbaye de Gorze, attiré par la régularité de l'observance & la tranquillité du lieu. La maladie des ardens qui régnoit en Bourgogne, lui donna occasion d'exercer sa charité, en assistant ceux qui en étoient affligés ; & quelquefois il en lavoit & pansoit de ses mains jusques à cent par jour.

En un concile tenu au commencement du règne de saint Henri, il dénonça hardiment Conrad duc d'Austrasie son parent, pour avoir épousé sa proche parente : s'exposant à un grand péril par le ressentiment de ce seigneur. Il poursuivoit vigoureusement ceux qui pilloient les biens des églises & des pauvres ; & quand ils méprisoient les censures ecclésiastiques, il employoit les armes matérielles, faisant ravager leurs terres & abbatre leurs châteaux. Il ne faisoit point de difficulté de promouvoir aux ordres les enfans des prêtres, quand il les en jugeoit dignes, & ordonna plus de mille prêtres, sans les clercs inférieurs. Après avoir ainsi gouverné vingt ans l'église de Metz, il mourut le quinziéme de Décembre 1005, & fut enterré à S. Symphorien.

XXXIX.
S. Bernouard évêque d'Hildesheim.
Vita, n. 6. Act. Ben. sæc. 6. p. 204.
Sup. liv. LVI, n. 58.

En Saxe Gerdag évêque d'Hildesheim étant mort, Bernouard, précepteur du roi Otton III, fut élu d'un commun consentement pour lui succéder, & préféré à plusieurs autres nobles qui servoient dans le clergé du palais. Il fut sacré par Villegise archevêque de Mayence son métropolitain, le quinziéme de Janvier de l'année 993, indiction sixiéme. Quoiqu'il fût encore jeune, il passoit les vieillards en gravité, donnoit à la priére la plus grande partie des nuits, & assistoit assiduement aux offices divins. Après la messe solemnelle

lemnelle il donnoit audience ; puis son aumônier venoit, & il faisoit distribuer à plus de cent pauvres de la nourriture & quelquefois de l'argent. Il visitoit les ouvriers qu'il faisoit travailler sur différentes matiéres. A none il se mettoit à table avec beaucoup de clercs & de laïcs, mais en silence pour écouter la lecture, & gardant une exacte frugalité.

Comme il avoit un grand talent pour les arts, il les cultiva avec soin lorsqu'il fut évêque. Il faisoit écrire des livres, non seulement dans le monastére de sa cathédrale, mais en plusieurs autres lieux : ensorte qu'il assembla une nombreuse bibliothèque, tant de livres ecclésiastiques que de philosophiques. Il cherchoit à perfectionner la peinture, la mosaïque, la serrurerie, l'orfévrerie ; recueillant avec soin ce que les étrangers envoyoient au roi d'ouvrages les plus curieux, & faisant élever des jeunes gens de beau naturel pour les former à ces arts. Quoique très-appliqué à ses fonctions ecclésiastiques, il ne laissoit pas de servir si bien le roi & l'état, qu'il attiroit l'envie des autres seigneurs. La Saxe étoit depuis long-tems exposée aux courses des pirates & des barbares. Il les avoit souvent repoussés, tantôt par ses seules troupes, tantôt avec le secours des autres ; mais ils étoient maîtres des deux côtés de l'Elbe & de la navigation de cette riviére ; ensorte qu'ils se répandoient par toute la Saxe, & venoient presque jusques à Hildesheim. Pour les arrêter, il fit bâtir deux forteresses en deux divers endroits de son diocèse, & y ayant mis garnison, il procura la sûreté du pays.

Nonobstant ces dépenses, il enrichit son église par l'acquisition de plusieurs terres, cultiva les anciennes, & les orna de beaux bâtimens. Quant à son église cathédrale, il décora de peintures exquises les murailles & les lambris : il donna quantité d'argenterie pour le service, entr'autres un calice d'or du poids de vingt livres : il enferma le cloître de murailles & de tours. Enfin il bâtit une chapelle magnifique pour y garder un morceau de la vraie croix, que le roi Otton III lui avoit donné, & que l'on crut avoir fait plusieurs miracles. Bernouard fit la dédicace de cette chapelle l'an 996, quatriéme de son ordination, le dixiéme de Septembre.

XL. Saint Adalbert rappellé en Bohême.

En Bohême le duc Boleslas, voyant le désordre où cette église étoit tombée depuis l'absence de S. Adalbert, tint conseil avec son clergé, & envoya dire à Villegise arche-

Act. SS. Ben. sæc. 5. p. 870. *Boll. 23. Apr. to. 21. p. 183.* *Sud. Vita, n. 25. p. 858.*

vêque de Mayence : Ou renvoyez-nous Adalbert notre pasteur, ce que nous aimons mieux, ou nous en ordonnez un autre. L'archevêque, craignant que ce peuple nouvellement converti ne retombât dans ses anciennes erreurs, envoya à Rome deux députés : sçavoir, Radla disciple du saint, & Zraquas moine, tous deux freres du duc, avec des lettres par lesquelles il prioit le pape de renvoyer Adalbert. Le pape Jean XV tint un concile à Rome pour ce sujet l'an 994. Il y eut grande contestation entre les députés, qui redemandoient leur évêque, & les Romains qui le vouloient retenir. Enfin les députés l'emportérent, & le pape dit : Nous vous le rendons, à condition que son peuple le conservera, profitant de ses instructions ; mais s'ils demeurent dans leurs péchés, il pourra les quitter en sûreté.

Les députés ramenérent donc Adalbert, après qu'il eut mené cinq ans la vie monastique ; & quand il arriva à Prague, tout le peuple vint au-devant de lui, & le reçut avec une extrême joie, promettant de suivre en tout ses avis. Mais ils retombérent bientôt dans leur premiére négligence & dans tous leurs vices. La femme d'un homme noble étant accusée d'avoir commis adultére avec un clerc, les parens du mari vouloient la décapiter, suivant la coutume. Elle s'enfuit à l'évêque, qui, pour lui sauver la vie, l'enferma dans un monastére de religieuses dédié à S. Georges, & donna à un homme fidèle la clef de l'église où elle étoit. Ceux qui poursuivoient la femme vinrent à la maison de l'évêque pendant la nuit, se plaignant qu'il vouloit empêcher l'exécution des loix, & demandant la coupable avec menaces. Il embrassa ses freres qui étoient avec lui, se recommanda à leurs priéres, & se jetta au milieu de ces furieux, en disant : Si c'est moi que vous cherchez, me voici. Un d'entr'eux lui dit : Tu te flattes envain de la gloire du martyre ; mais si on ne nous rend promptement cette malheureuse, nous avons tes freres, & nous nous vengerons sur leurs femmes, sur leurs enfans & leurs terres. Cependant un traître leur ayant découvert celui à qui l'évêque avoit confié la garde du lieu où étoit la femme, ils l'intimidérent tellement qu'il leur en donna l'entrée : ils arrachérent la femme de l'autel & lui firent couper la tête.

Alia vita, n. 16. p. 867.

Depuis son retour saint Adalbert commença à travailler à la conversion des Hongrois voisins de la Bohême : il y en-

voya des missionnaires, & y alla lui-même, & y établit un foible commencement de christianisme. Leur duc étoit alors Geisa, dont il baptisa le fils Etienne, depuis illustre par sa sainteté.

Le saint évêque, affligé de l'indocilité de son peuple, le quitta une seconde fois, & retourna à Rome dans son monastére de saint Alexis & saint Boniface, sous la conduite de l'abbé Léon, le même qui fut légat en France. En ce monastére il y avoit des Grecs qui suivoient la règle de S. Basile, & des Latins qui suivoient celle de S. Benoît; & de chacune des deux nations, on en remarque quatre distingués par leur mérite. Les quatre Grecs étoient, l'abbé Grégoire, le pere Nil, j'entends S. Nil de Rossane, Jean infirme, Stratus homme d'une simplicité angélique. Les quatre Latins étoient, Jean remarquable par sa sagesse, Théodore par son silence, Jean par son innocence, Léon simple, mais toujours prêt à prêcher. Ce dernier avoit été abbé de Nonantule en Lombardie; & après avoir gouverné ce monastére deux ans, l'avoit remis à l'empereur Otton, lui rendant son bâton pastoral. Il étoit venu à Rome se rendre simple moine à S. Boniface, où il finit ses jours; & il est compté entre les saints. Il ne faut pas le confondre avec Léon abbé du même monastére.

V. Mabil. sæc. 5. p. 896. 903.

XLI. Manson abbé du mont-Cassin.

Sup. n. 11.
Chr. Cass. lib. II. c. 12.
Mabil. sæc. 5. p. 652.

Aligerne abbé du mont-Cassin étant mort en 986, Manson lui succéda, & gouverna ce monastére pendant dix ans. Il étoit abbé de S. Magne près de Fondi, & fut élu abbé du mont-Cassin, plutôt par le crédit de Pandolfe prince de Capoue son cousin, que par le consentement des moines: ensorte que quelques-uns des principaux aimérent mieux sortir, que de demeurer sous sa conduite. De ceux-là deux furent depuis abbés du mont-Cassin; trois allérent à Jérusalem, cinq en Lombardie, où ils fondérent cinq monastéres de leur observance. L'abbé Manson prit grand soin du temporel de l'abbaye, & en augmenta les biens par plusieurs donations faites de son tems; mais il vivoit plutôt en seigneur qu'en moine. Il avoit plusieurs cavaliers à son service, & plusieurs domestiques vêtus de soie, & alloit souvent à la cour de l'empereur.

Vita Nili, p. 145.

Un jour S. Nil l'étant venu voir, le trouva au monastére de S. Germain, qui étoit au bas de la montagne, dans une situation agréable, & environné de belles eaux. Là Man-

ſon, après s'être baigné, dînoit avec les principaux du grand monaſtére; & comme S. Nil l'attendoit dans l'égliſe, il ouit jouer de la harpe dans la ſalle du feſtin, & dit à ſes compagnons: Souvenez-vous de ce que je vous dis, mes freres, la colére de Dieu ne tardera pas à venir ſur ces gens-ci. Allons, ſortons de ce lieu. L'année n'étoit pas encore paſſée, quand on vit l'accompliſſement de ſa prédiction.

Chr. c. 16. Car l'abbé Manſon ſe rendit ſi odieux aux habitans de Capoue, principalement à cauſe d'une fortereſſe qu'il avoit fait bâtir, qu'ils réſolurent ſa perte, prétendant qu'il vouloit s'attribuer la principauté. Ils furent appuyés dans ce deſſein par Alberic, évêque des Marſes, qui ayant donné ſon évêché à un fils bâtard qu'il avoit, vouloit avoir pour lui-même l'abbaye du Mont-Caſſin. Il traita donc avec quelques méchans moines, & avec quelques citoyens de Capoue; & leur promit cent livres d'argent, monnoie de Pavie, s'ils le rendoient maître de l'abbaye du Mont-Caſſin, après avoir fait perdre la vue à Manſon. Il devoit leur payer comptant la moitié de la ſomme, & l'autre moitié quand ils lui mettroient dans les mains les yeux de l'abbé.

Pour exécuter cette convention, ils allérent trouver Manſon, & le priérent de venir à Capoue, pour terminer par les voies de la juſtice, les différends qu'il pouvoit avoir avec eux. Comme il refuſoit d'y aller ſe défiant d'eux, ils lui jurérent ſur les évangiles qu'ils le meneroient à Capoue, & le rameneroient ſain & ſauf à S. Benoît. On nommoit d'ordinaire ainſi le monaſtére du mont-Caſſin; mais ils entendoient une égliſe de S. Benoît dans Capoue. Trompé par cet équivoque, il les ſuivit; mais quand ils l'eurent mené à cette égliſe, ils lui arrachérent les yeux: & les ayant enveloppés ſoigneuſement dans un linge, ils les envoyérent aux gens de l'évêque Alberic, qui ſe mirent en chemin pour les porter à leur maître. Mais comme ils s'étoient arrêtés pour manger & ſe repoſer, un paſſant à qui ils demandérent s'il y avoit quelque nouvelle, leur dit: L'évêque de ce pays eſt mort. Ils s'en moquérent d'abord & n'en voulurent rien croire; mais il leur dit la choſe ſi affirmativement, & leur marqua ſi préciſément le jour & l'heure, que n'en pouvant plus douter, ils enterrérent ſur le lieu les yeux qu'ils portoient: & montant à cheval, ils arrivérent en diligence à la maiſon de l'évêque, qui n'étoit pas loin, & trouvérent qu'il étoit

mort à la même heure que l'on arrachoit les yeux à l'abbé. Il mourut environ trois mois après qu'il eut perdu la vue, sçavoir le huitiéme de Mars 996.

XLII. Eglise de Constantinople. *Cedr. to. 2 p. 702. Sup. liv. LIV. n. 55.*

A Constantinople le patriarche Nicolas Chrysoberge mourut après douze ans & huit mois de pontificat. Plusieurs prêtres & plusieurs moines, nonobstant la réunion faite en 920, s'étoient encore séparés des autres, à cause des quatriémes nôces de l'empereur Léon le philosophe; mais ils se réunirent sous ce patriarche dans un concile, dont il ne reste que des acclamations. En voici les principales : Longues années aux empereurs orthodoxes Basile & Constantin. Longues années à Nicolas très-saint patriarche œcuménique. Ensuite on souhaite une mémoire éternelle aux défunts empereurs & aux défunts patriarches, au nombre desquels on nomme Photius entre Ignace & Etienne. On anathématise tout ce qui a été fait contre la tradition des peres, & ceux qui calomnioient l'église, comme ayant approuvé les quatriémes nôces & souillé la pureté de la discipline, à cause de la dispense accordée à l'empereur Léon & de la réunion précédente. Après la mort de Nicolas, Sisinnius maître des offices fut ordonné patriarche de Constantinople, l'an du monde 6503, de Jesus-Christ 995, indiction huitiéme. Il étoit sçavant & excellent médecin, & tint le siége trois ans. Son successeur fut Sergius, abbé du monastére de Manuel de la famille de Photius, qui tint le siége vingt ans.

Jus Græc. Rom. l. 11. p. 108.

Cedr. ibid. p. 77. C.

XLIII. Fin de S. Nicon d'Arménie. *Sup. liv. LVI. n. 15. Baron. an. 981.*

Les premiéres années de son pontificat furent les derniéres de S. Nicon d'Arménie. Depuis qu'il eut quitté l'isle de Créte pour passer en Epire, il se retira à Lacedémone. Là il s'acquit une telle réputation, que vers l'an 981, Basile Apocauque gouverneur de la province le pria de venir le trouver à Corinthe, pour le consoler dans la maladie dont il étoit affligé, & dans l'allarme où il étoit à cause des Bulgares, qui ayant ravagé l'Epire, menaçoient le Peloponèse. S. Nicon vint à Corinthe, & guérit le gouverneur, non seulement de sa maladie, mais de sa crainte, l'assûrant que les Bulgares avoient tourné leur marche d'un autre côté.

Ibid. an. 982.

Peu de tems après le S. homme s'étant retiré à Amycles, autre ville du Peloponèse, plusieurs des principaux de Lacedémone l'allérent trouver, le priant instamment de venir secourir leur ville affligée de la peste. Nicon y consentit, mais à condition qu'ils

chasseroient les Juifs de leur ville; & il leur promit même, à ce prix, de passer chez eux le reste de sa vie. La chose fut exécutée, & on voyoit tous les jours les malades venir en troupes de tout le Peloponèse chercher le saint homme, qui en les guérissant les exhortoit à pénitence. Un nommé Jean Aratus étoit le seul qui se plaignoit de l'expulsion des Juifs, & il murmuroit hautement contre Nicon. Il osa même en faire entrer un dans la ville, sous prétexte de quelque ouvrage; mais Nicon s'y opposa vigoureusement; & ayant pris un bâton qu'il rencontra, il en maltraita le Juif & le mit dehors: car il ne pouvoit souffrir cette nation. Aratus, furieusement irrité de cette action, commença à charger Nicon d'injures; mais il lui dit sans s'émouvoir : Reviens à toi, pleure tes péchés, tu sentiras bien-tôt quel est le fruit de l'arrogance. La nuit suivante Aratus eut un songe terrible, où il se vit fouetté & mis en prison, pour avoir injurié le serviteur de Dieu. A son reveil la fiévre le prit : il demanda pardon à Nicon, & mourut le troisiéme jour. Cet exemple répandit une crainte à Lacedémone, & accrut beaucoup l'autorité de saint Nicon.

Ibid. an. 987.

Un dimanche pendant les vêpres, le gouverneur nommé Grégoire jouoit à la paume autour de l'église; ensorte que les cris des joueurs & des spectateurs troubloient le service. Nicon sortit & les reprit avec beaucoup de liberté. Grégoire, qui aimoit le jeu & perdoit, le chargea d'injures & le fit chasser de la ville. Mais si-tôt qu'il voulut lever la main pour recevoir la balle, il fut frappé de paralysie par tout le corps avec de cruelles douleurs. N'y trouvant point de remède, il appella S. Nicon par le conseil de l'évêque, & lui demanda pardon. Le saint homme, sans lui faire aucun reproche, lui pardonna & le guérit : & depuis ce tems Grégoire fut un de ses meilleurs amis. S. Nicon mourut vers l'an 998, le vingt-sixiéme de Novembre, jour auquel l'église, tant Grecque que Latine, honore sa mémoire. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau dans son monastére de Lacedémone, & l'on y gardoit son portrait, fait par miracle, à ce que l'on croyoit, & sur lequel l'auteur de sa vie le décrit ainsi. Il étoit de grande taille, le poil noir, les cheveux négligés, vêtu d'un habit d'hermite fort usé, tenant à la main un bâton terminé en haut par une croix. Cette vie fut écrite en-

Martyr. R. & Monolog. 26 Nov.

Ap. Baron. an. 998.

viron cent cinquante ans après la mort du ſaint, par un abbé du même monaſtére.

XLIV. Apologie d'Abbon. *Vita Abb. c. 8.*

En France, le différend entre Arnoul évêque d'Orléans, & l'abbé de Fleury Abbon, pour le ſerment que l'évêque lui demandoit, s'échauffoit de plus en plus. Comme Abbon alloit à Tours pour la fête de S. Martin, des gens de l'évêque l'attaquérent de nuit, & lui firent inſulte, juſques à bleſſer à mort des gens de ſa ſuite. L'évêque, voulant faire ſatisfaction à l'abbé, lui amena quelques-uns des coupables, pour être battus de verges en ſa préſence; mais l'abbé ne voulut pas prendre vengeance de cette injure.

c. 6. Tom. 9. conc. p. 771.

Vers le même tems on tint un concile de pluſieurs évêques à ſaint Dénis en France, où on parla d'ôter les dixmes aux laïcs & aux moines qui les poſſédoient, & les rendre aux évêques. Abbon y réſiſta fortement, & excita contre les évêques les moines de S. Dénis & leurs ſerfs. La ſédition fut telle, que les évêques furent contraints de ſe ſauver, ſans avoir rien fait. Seguin archevêque de Sens, vénérable par ſon âge & ſa dignité, fuyant comme les autres, reçut un coup de coignée entre les épaules, & eut peine à ſe ſauver tout couvert de boue. Comme tout le monde rejettoit ſur Abbon la cauſe de cette violence, il écrivit pour s'en juſtifier une apologie adreſſée aux deux rois Hugues & Robert.

Poſt. Cod. canon. Pithæi p. 396.

Il ſe plaint que, parce qu'il s'efforce de ſoutenir les intérêts de l'ordre monaſtique, on en veut même à ſa vie; & déclare qu'il ſe ſoumet, ſuivant les canons, au jugement des évêques. Il diſtingue trois ordres entre les chrétiens, les laïcs, les clercs & les moines: mais il ne compte pour clercs que les diacres, les prêtres & les évêques; & prétend que ceux des ordres inférieurs, ayant la liberté de ſe marier, ne ſont nommés clercs qu'abuſivement. Enfin il ſoutient que l'état des moines eſt le plus parfait; parce qu'ils ne ſont occupés qu'à vaquer, comme Marie, à l'unique néceſſaire. Il dit que, l'égliſe n'étant qu'à Dieu, perſonne ne doit dire qu'une égliſe lui appartient: par où il veut ſans doute combattre la prétention des évêques, & conclure qu'il n'importe que les égliſes ſoient ſervies par des clercs ou par des moines. De-là il prend occaſion de parler contre la ſimonie; & de réfuter la mauvaiſe défaite de ceux qui diſoient qu'ils n'achetoient pas la grace de l'ordination, mais les biens temporels de l'égliſe. C'eſt,

Luc. x. 42.

dit-il, comme qui voudroit avoir le feu sans la matiére qui le nourrit.

p. 400. Venant ensuite aux plaintes formées contre lui, il dit : On m'accuse d'avoir eu des sentimens contraires aux canons, d'avoir excité les moines contre les évêques, d'avoir fait perdre vos bonnes graces à mon propre évêque, & d'avoir communiqué avec des excommuniés. Mais à quel canon ai-je contredit dans ce concile, où à peine ai-je vu ouvrir un livre? Il parle du concile de S. Dénis. Qu'avoient fait les évêques contre moi en particulier, pour me donner seulement la pensée de leur nuire? Vu que celui qui a été le plus en péril m'étoit le plus affectionné, & celui à qui j'avois le plus d'obligation. C'est Seguin archevêque de Sens.

Il vient à Arnoul d'Orléans, & dit : Par quels discours vous ai-je séduits, pour ôter vos bonnes graces à ceux qui les méritent? Suis-je Dieu, qui change les cœurs? C'est vous-mêmes qu'il accuse d'ingratitude : c'est-vous mêmes qu'il a offensés en usurpant nos biens, dont vous êtes les protecteurs & les maîtres. Quant à ce qu'il dit, que j'ai communiqué avec des excommuniés, il m'en a donné l'exemple, puisqu'il a reçu les méchans qui m'avoient attaqué de nuit, après qu'ils furent anathématisés par Seguin son archevêque, par Eudes évêque de Chartre, & par d'autres personnages de grande vertu. Abbon s'étend ensuite sur les régles de l'excommunication, se plaignant de l'abus que l'on en faisoit, & exhortant les rois à y apporter remède. Car, dit-il, à peine se trouve-t-il quelqu'un dans votre royaume qui ne soit excommunié, pour avoir mangé avec un excommunié, ou lui avoir donné le baiser de paix.

Il les avertit encore de quelques autres abus. Premiérement, dit-il, dans le symbole de S. Athanase, au lieu de dire que le S. Esprit n'est ni fait, ni créé, ni engendré ; quelques-uns disent seulement qu'il n'est ni fait, ni créé : sous prétexte que, dans la lettre synodique de S. Grégoire, il est dit que le S. Esprit n'est ni engendré, ni non engendré. Secondement, touchant la fin du monde, en ma premiére jeunesse j'ai oui prêcher devant le peuple dans l'église de Paris, qu'aussi-tôt que les mille ans seront finis, l'antechrist viendra, & peu de tems après le jugement universel. Je me suis opposé de toute ma force à cette opinion, par les évangiles, l'apocalypse & le livre de Daniel; & l'abbé Richard

d'heureuſe mémoire, ayant reçu des lettres de Lorraine ſur ce ſujet, m'ordonna d'y répondre. Car le bruit s'étoit répandu preſque par-tout que, quand l'Annonciation arriveroit le vendredi ſaint, le monde finiroit infailliblement. Richard étoit abbé de Fleury dès l'an 962, & cette rencontre de l'Annonciation avec le vendredi ſaint arriva l'an 992, Pâque étant le vingt-ſeptiéme de Mars. Abbon remarque pour troiſiéme abus, qu'encore que l'Avent ne doive avoir que quatre ſemaines, quelques-uns le commençoient avant le vingt-ſeptiéme de Novembre.

XLV.
Recueil des canons d'Abbon.
T. 2. Analect. p. 248.
Ibid. p. 341.

Après cette apologie, Abbon dédia aux rois Hugues & Robert un recueil de canons, contenant les devoirs des rois & ceux des ſujets; pour affermir la nouvelle domination de ces princes, & les droits de l'ordre monaſtique dont ils étoient les défenſeurs. Il eſt certain que le roi Hugues eut toujours grande dévotion à S. Benoît, & grande affection pour les moines. Il leur rendit pluſieurs monaſtéres occupés par des chanoines ſéculiers, & les rétablit dans la liberté d'élire leurs abbés. Le recueil des canons eſt diviſé en cinquante-deux articles, où je remarque ce qui ſuit.

art. 2.
Sup. liv. XXI. *n.* 14.

Les avoués de l'égliſe, en Latin *Advocati*, étoient des gentilshommes, à qui les évêques ou les abbés avoient donné en fief des terres de leurs égliſes, à la charge de les protéger & les défendre contre ceux qui les attaquoient. Abbon en rapporte l'origine, tirée des conciles d'Afrique, qui avoient ordonné de demander aux empereurs des ſcholaſtiques, c'eſt-à-dire des avocats, pour ſoutenir les intérêts de l'égliſe devant les tribunaux ſéculiers; & on les nommoit défenſeurs des égliſes. Mais depuis la chute de l'empire François, & les hoſtilités univerſelles, ces défenſeurs ou avoués ne défendoient plus l'égliſe que par les armes; & Abbon ſe plaint qu'au lieu de la défendre ils la pilloient. Ils laiſſent, dit-il, ſes biens en proie aux ennemis, ſans leur réſiſter même de paroles; & après que les ennemis ſe ſont retirés, ils achevent de conſumer le reſte: agiſſant, non en protecteurs, mais en maîtres; réduiſant en pauvreté ceux qui cultivoient ces terres, & maltraitant les clercs & les moines. De-là vient que nous voyons tant d'égliſes détruites & de monaſtére ruinés: parce que pluſieurs ſe préſentent pour être leurs avoués, & prendre ſous ce prétexte la plus grande partie de leurs revenus.

art. 4. 10.

Pour montrer la fidélité que les sujets doivent à leur souverain, il rapporte l'autorité du quatriéme concile de Tolède, & il marque les devoirs de tous ceux qui portent les armes. Il soutient que la nécessité dispense des loix, & en apporte pour exemple les translations d'évêques, qui commençoient à devenir fréquentes. Il ne manque pas de rapporter des canons contre les entreprises des évêques, sur la liberté des monastéres & sur les droits des autres évêques. Il met aussi des autorités pour la continence des clercs. Il en rapporte de S. Grégoire & d'autres, touchant la fréquente célébration du saint sacrifice, la fréquente communion, & les dispositions nécessaires à ce sacrement : en quelques-uns de ces passages il est dit, que l'on ne différe point la communion aux moines, comme aux autres pénitens. Il cite quelquefois le livre des loix, c'est à dire, les novelles de Justinien.

Conc. Tol. IV. c. ult. Sup. liv. XXXVII. n. 50. art. 50. 51. art. 9. art. 15. 23. art. 28. art. 39. 40. art. 43. 49.

XLVI. Mort de Jean XV. Grégoire V pape.

Vita c. 11.

Abbon fit le voyage de Rome avec un équipage convenable à sa dignité, pour faire renouveller & confirmer les priviléges de son monastére : c'étoit sous le pape Jean XV, qu'il ne trouva pas tel qu'il devoit être, mais intéressé & prêt à tout vendre. Il en eut horreur; & ayant visité les lieux saints, il acheta des étoffes de soie pour faire des ornemens d'église, & revint chez lui. Le pape Jean XV mourut d'une fiévre violente l'an 996, vers la fin d'Avril, après dix ans de pontificat. Le roi Otton III étoit alors en Italie, & après avoir célébré à Pavie la fête de Pâque, qui fut le douziéme d'Avril, il étoit logé près de Ravenne. Là il reçut des députés du sénat & des premiers de Rome, qui témoignoient le desir qu'ils avoient de l'y voir : car il n'y avoit point encore été depuis la mort de son pere ; & ils demandoient ses ordres touchant le pape qu'ils devoient élire. Le roi Otton avoit dans le clergé de sa chapelle son neveu Brunon, fils de sa sœur Judith & d'Otton marquis de Veronne. Il étoit d'un beau naturel, bien instruit des lettres humaines, & parloit trois langues, l'Allemand, le Latin littéral & le vulgaire : mais il n'avoit guéres que vingt-quatre ans. Le roi résolut de le faire pape ; & l'ayant fait élire par le clergé & le peuple, il le fit conduire à Rome par Villegise archevêque de Mayence, & un autre évêque nommé Adelbalde. Il y fut reçu avec honneur, & ordonné pape sous le nom de Grégoire V. C'est le premier Allemand qui ait été éle-

Chr. Hild. to. 3. Duchesne, p. 516. Chr. Saxo. Vita S. Adalb. Prag. n. 30.

Epitaph. apud Baron. ann. 989.

vé sur le saint siége; mais tout jeune qu'il étoit, il ne le tint que deux ans & neuf mois. Le roi Otton vint ensuite à Rome, & y fut couronné empereur par le nouveau pape le jour de l'Ascension vingt-cinquiéme de Mai la même année 996. Puis ayant tenu conseil avec les Romains, il résolut d'exiler le sénateur Crescence, qui avoit souvent maltraité le pape précédent : mais à la priére du pape Grégoire, il lui pardonna.

Herlouin, élu évêque de Cambray, n'avoit pu se faire sacrer par l'archevêque de Reims son métropolitain, à cause de la division entre Arnoul & Gerbert, qui se disputoient ce siége. Il vint à Rome, où il fut ordonné évêque par le pape Grégoire V; & s'étant plaint dans un concile des seigneurs qui pilloient les biens de son église, il obtint du pape une lettre menaçante contre eux, datée du mois de Mai de cette année 996.

to. 3. conc. p. 1245.

XLVII.
Saint Adalbert renvoyé en Bohême.

Pendant ce séjour de Rome, l'empereur voyoit souvent S. Adalbert de Prague, qui étoit toujours au monastére de S. Boniface. L'empereur le tenoit auprès de lui familiérement, & l'écoutoit volontiers : mais l'archevêque de Mayence renouvelloit son ancienne plainte, de ce qu'Adalbert son suffragant avoit quitté l'église de Prague, & le pressoit instamment d'y retourner. Même dans un concile que tint le pape, il allégua les canons pour autoriser sa plainte; & soutint publiquement, qu'il n'étoit pas juste que cette église fût la seule privée de son pasteur. Etant parti pour retourner en Allemagne, il ne cessa pendant le voyage d'écrire sur ce sujet, jusqu'à ce que le pape lui eût accordé ce qu'il desiroit. S. Adalbert étoit fort affligé de quitter son monastére, sçachant bien qu'il n'y avoit rien à gagner sur son peuple de Bohême : mais il se consoloit dans l'espérance qu'il avoit d'accomplir sa mission pour les infidèles étrangers.

Ayant donc quitté son cher monastére, non sans beaucoup de larmes, il passa les Alpes avec Notcher évêque de Liége, homme fort sage; & après environ deux mois, ils arrivérent à Mayence, où l'empereur s'étoit arrêté au retour d'Italie. Saint Adalbert y demeura assez long-tems, vivant avec ce prince dans une grande familiarité, & attaché à lui jour & nuit comme les officiers de sa chambre. Il lui disoit avec une sainte liberté : Ne songez pas que vous êtes un grand empereur, mais que vous êtes un homme qui mour-

An. 996.

rez ; & que ce beau corps sera réduit en poussiére & en corruption. Car l'empereur Otton III étoit très-bien fait de sa personne. Sur ce fondement saint Adalbert l'exhortoit à mépriser cette vie, aspirer aux biens éternels, & pratiquer toutes sortes de bonnes œuvres. Cependant, pour s'exercer lui-même à l'humilité, il rendoit tous les services possibles à ceux qui logoient dans le palais, jusques à nettoyer, la nuit pendant qu'ils dormoient, leurs bottines & leurs souliers.

Durant ce tems-là il passa en France, pour visiter les lieux de dévotion. Il vint à Paris prier sur le tombeau de S. Dénis, à Tours sur celui de S. Martin, & à Fleury sur celui de S. Benoît. Puis il retourna trouver l'empereur, & l'ayant embrassé pour la derniére fois, il prit le chemin de son diocèse. Mais avant que d'y arriver, il apprit que les Bohémiens, en haine de lui, avoient massacré ses freres. Il en avoit six, dont le plus jeune nommé Gaudence l'accompagnoit : l'aîné étoit à la guerre au service de l'empereur avec le duc de Pologne : les quatre autres étoient demeurés dans le pays, & les Bohémiens leur avoient juré sureté. Mais comme ils étoient à la messe dans une ville nommée Lubic, où ils célébroient la fête de S. Venceslas le vingt-huitiéme de Septembre : ces perfides entrérent dans l'église, & tuérent tout indifféremment hommes & femmes, entr'autres les quatre freres d'Adalbert qu'ils décollérent devant l'autel; puis ayant mis le feu à la ville, ils s'en retournérent chargés de butin.

Chr. Mag. 995.

Le saint évêque ayant appris ce désastre, alla trouver Boleslas duc de Pologne, auprès duquel étoit son frere aîné, & le pria de faire sonder les Bohémiens s'ils voudroient le recevoir. Ils répondirent aux envoyés du duc : Nous sommes des pécheurs endurcis, c'est un saint & un ami de Dieu ; nous ne pouvons compatir ensemble. Mais encore pourquoi revient-il nous chercher, après nous avoir quittés tant de fois? Nous voyons bien ce qu'il prétend sous cette apparence de charité : il veut venger ses freres, & nous ne voulons point le recevoir. S. Adalbert ayant reçu cette réponse, se regarda comme déchargé du soin de son église, & tourna toutes ses pensées à la conversion des infidèles. S'étant déterminé à aller en Prusse, comme à un pays plus voisin & plus connu du duc de Pologne ; il s'embarqua dans

AN. 997.

un bâtiment que le duc lui donna avec trente soldats d'escorte, & arriva premiérement à Dantzick. Là il baptisa un grand nombre de personnes ; & ayant célébré la messe & communié les nouveaux baptisés, il garda ce qui restoit de la sainte eucharistie, pour servir de viatique.

XLVIII. Martyre de saint Adalbert.

Le lendemain ayant pris congé d'eux, il s'embarqua sur la mer, & après quelques jours de navigation, il mit pied à terre, renvoya le vaisseau & l'escorte, & demeura avec deux moines, dont l'un nommé Benoît étoit prêtre, l'autre étoit son jeune frere nommé Gaudence. Ils entrérent dans une petite isle que formoit une riviére, & commencérent à y prêcher Jesus-Christ avec une grande confiance ; mais les maîtres du lieu survinrent, & les chassérent à coups de poing. L'un d'eux ayant pris un aviron d'une barque, s'approcha de S. Adalbert comme il chantoit des pseaumes, & lui donna un grand coup entre les épaules. Le livre lui échappa des mains, & il tomba étendu par terre. Je vous rends graces, dit-il, Seigneur, de ce que j'aurai au moins souffert un coup pour celui qui a été crucifié pour moi. Il passa de l'autre côté de la riviére, & s'y arrêta le samedi ; le soir le maître du village l'y amena. Le peuple s'assembla de toutes parts : ils jettoient des cris furieux, & attendoient ce que l'on feroit de lui, ouvrant la bouche comme pour le dévorer. On lui demanda qui il étoit, & pourquoi il étoit venu. Il répondit : Je suis Sclave de nation, nommé Adalbert, moine de profession, autrefois évêque, maintenant votre apôtre. La cause de mon voyage est votre salut ; afin que vous laissiez vos idoles sourdes & muettes, & que vous reconnoissiez votre créateur, qui est le seul Dieu ; & que croyant en son nom, vous ayez la vie & receviez pour récompense une joie éternelle dans le ciel. Les barbares s'étant retenus avec peine, s'écriérent en lui disant des injures, & le menaçant de mort. Ils frappoient la terre avec des bâtons, puis les approchoient de sa tête, grinçant les dents, & lui disant : Tu es bien heureux d'être demeuré impuni jusques à présent ; retourne promptement, si tu veux sauver ta vie. Tout ce royaume, dont nous sommes l'entrée, n'a qu'une loi & une maniére de vivre : pour vous qui avez une autre loi inconnue, si vous ne vous retirez cette nuit, demain vous perdrez la tête. On les embarqua la nuit même, & on les fit retourner jusques à un certain bourg, où ils demeurérent

AN. 997.

cinq jours. Alors S. Adalbert dit à ses deux compagnons : Notre habit ecclésiastique choque ces païens. Laissons-nous croître les cheveux & la barbe, & nous habillons comme eux. On ne nous connoîtra point ; nous converserons familiérement avec eux, & nous vivrons du travail de nos mains. Il avoit même résolu de passer chez les Lutiziens, où il vouloit aller d'abord, dont il sçavoit la langue, & où il n'étoit point encore connu. Le lendemain ils partirent, chantant des pseaumes le long du chemin ; & après avoir traversé des bois, ils vinrent dans une plaine sur le midi. Là Gaudence célébra la messe : ils communiérent, puis ils mangérent ; & ayant encore un peu marché, ils se sentirent fatigués, s'arrêtérent pour se reposer, & s'endormirent.

Cependant les païens survinrent, & s'étant jettés sur eux, ils les liérent. Saint Adalbert exhortoit ses compagnons à souffrir courageusement pour Jesus-Christ ; quand Siggo, chef de la troupe & sacrificateur des idoles, s'avança en furie, & lança de toute sa force un dard, dont il lui perça le cœur. D'autres le frappérent à son exemple, & il reçut dans son corps jusques à sept dards. Son sang couloit à grands flots : il levoit les yeux au ciel, & quand on l'eut délié, il étendit les mains en croix, & prioit à haute voix pour son salut & pour celui de ses persécuteurs. Après qu'il fut mort, les barbares accoururent, lui coupérent la tête, la plantérent sur un pieu, & s'en retournérent avec de grands cris de joie. S. Adalbert souffrit ainsi le martyre le vendredi vingt-troisiéme d'Avril 997, & l'église honore sa mémoire le même jour. Boleslas duc de Pologne racheta sa tête & son corps, que les païens avoient jetté dans un lac ; & l'empereur ayant appris sa mort à Rome, rendit graces à Dieu d'avoir couronné ce martyr durant son règne.

XLIX.
Jean XVI anti-pape.
Chr. Saxo. Pet. Dam 1. ep. ult. ad Cadal.

L'empereur étoit retourné à Rome pour châtier la révolte de Crescence. Car sitôt qu'il fut repassé en Allemagne, Crescence chassa de Rome le pape Grégoire V, qui s'enfuit dépouillé de tout, premiérement en Toscane, puis en Lombardie. A sa place Crescence fit élire un pape Grec nommé Philagathe, qui prit le nom de Jean XVI. Il étoit né à Rossane en Calabre, de basse condition, & avoit embrassé la vie monastique. Il s'insinua dans les bonnes graces de l'empereur Otton II, par l'entremise de l'impératrice Théophanie son épouse, qui étoit Grecque. D'abord on le

nourrissoit par charité : peu à peu il eut l'adresse de se mettre au rang des premiers courtisans, & il s'y maintint jusques à la mort d'Otton II. Il eut encore plus de crédit pendant le bas âge d'Otton III : ensorte que, l'évêque de Plaisance étant mort, il fit chasser un bon sujet que l'on avoit élu pour remplir ce siége, & se le fit donner avec le titre d'archevêché : le tirant injustement de la dépendance de l'église de Ravenne. L'empereur Otton III l'avoit envoyé à Constantinople avec un évêque, pour demander en mariage la fille de l'empereur Grec : car Philagathe avoit grand crédit en l'une & l'autre cour. Il revint à Rome en 997. Crescence le reçut avec grand honneur ; & gagné par ses présens, car il apportoit de Constantinople de grandes richesses, il le fit élire pape.

AN. 997.

Greg. V. ep. 8.

Le pape Grégoire V tint cette année 997 un grand concile à Pavie, où il excommunia Crescence ; & quand on eut appris l'élection de Jean XVI, il fut excommunié par tous les évêques d'Italie, de Germanie, de France & de Gaule. L'empereur Otton, voulant donc remédier aux désordres de Rome, partit pour l'Italie ; & laissa le gouvernement de son royaume de Germanie à sa tante Mathilde, abbesse de Quedlimbourg, qui s'en acquitta avec une prudence au-dessus de son sexe. L'empereur rencontra à Pavie le pape Grégoire ; ils marchérent ensemble à Rome, d'où l'antipape Jean s'enfuit, & Crescence s'enferma au château saint Ange ; mais quelques serviteurs de l'empereur poursuivirent l'antipape & le prirent : puis craignant que, s'ils le menoient à l'empereur, il ne le laissât impuni, ils lui coupérent la langue & le nez, & lui arrachérent les yeux ; & on le mit en prison en cet état.

Chr. Hild.

Chr. Saxo.

L.
S. Nil à Rome.
Vita sancti Nili, p. 151.

Saint Nil en ayant appris la nouvelle, vint au secours de ce malheureux, qui étoit son compatriote. Dès qu'il sçut qu'il avoit envahi le saint siége, il lui écrivit pour l'exhorter à quitter la gloire de ce monde, dont il devoit être rassasié, puisqu'il étoit parvenu au comble des grandeurs, & de retourner au repos de la vie monastique. Philagathe disoit toujours qu'il s'y préparoit, jusques à ce qu'il fut pris & traité comme il vient d'être dit. Alors S. Nil ayant le cœur saisi de douleur, se crut obligé d'aller à Rome, nonobstant son grand âge, sa maladie & la circonstance du tems : car c'étoit en carême. L'empereur Otton & le pape Gré-

AN. 998.

goire ayant appris son arrivée, allérent au-devant de lui; & le prenant chacun par une main, le menérent au palais patriarchal, & le firent asseoir au milieu d'eux, lui baisant les mains chacun de leur côté. Le saint homme gémissoit de ce traitement, & le souffroit toutefois, dans l'espérance d'obtenir ce qu'il desiroit. Il leur dit donc : Epargnez-moi pour Dieu; je suis le plus grand pécheur de tous les hommes, un vieillard demi-mort, & indigne de ces honneurs : c'est plutôt à moi à me prosterner à vos pieds, & à honorer vos dignités suprêmes. Ce n'est pas le desir de la gloire ou des biens, qui m'a fait venir à vous. C'est pour celui qui vous a tant servi, & que vous avez si maltraité : qui vous a levés l'un & l'autre des fonts de baptême, & à qui vous avez fait arracher les yeux. Je vous supplie de me le donner : afin qu'il se retire avec moi, & que nous pleurions ensemble nos péchés.

A ce discours l'empereur répandit quelques larmes, car il n'approuvoit pas tout ce qui s'étoit passé; & il répondit à saint Nil : Nous sommes prêts d'accomplir tout ce que vous desirez, si de votre côté vous avez égard à notre priére; & si vous voulez bien prendre dans cette ville un monastére tel qu'il vous plaira, & demeurer toujours avec nous. Comme le saint vieillard refusoit de demeurer dans la ville, l'empereur lui proposa le monastére de saint Anastase, comme hors du tumulte, & de tout tems affecté aux Grecs. Saint Nil l'avoit accepté, par le desir d'obtenir ce qu'il demandoit; mais le pape, non content de ce que Philagathe avoit souffert, le fit promener par toute la ville de Rome, revêtu d'un habit sacerdotal, que l'on avoit déchiré sur lui, & monté à rebours sur son âne, dont il tenoit la queue entre ses mains.

Petr. Dam. lib. 1. ep. ultim. ad Cadal.

Saint Nil en fut si affligé, qu'il ne demanda plus Philagathe à l'empereur. Ce prince lui envoya un archevêque de sa suite, qui étoit un beau parleur; & le saint vieillard lui dit : Allez dire à l'empereur & au pape : Voici ce que dit ce vieux radoteur : Vous m'avez accordé cet aveugle, non par la crainte que vous aviez de moi, ni à cause de ma grande puissance, mais pour le seul amour de Dieu : ainsi ce que vous lui avez fait souffrir de plus, ce n'est pas à lui, c'est à moi que vous l'avez fait; ou plutôt c'est Dieu même à qui vous avez fait injure. Sçachez donc que, comme vous n'avez point eu pitié

tié de celui que Dieu avoit livré entre vos mains, votre pere céleste n'aura point pitié de vos péchés. Comme l'archevêque ne cessoit point de parler pour excuser l'empereur & le pape, le saint vieillard baissa la tête, feignant de s'endormir ; & le prélat, voyant qu'il ne l'écoutoit point, se retira. S. Nil monta aussi-tôt à cheval avec les freres qui l'avoient suivi, & marchant toute la nuit, il retourna à son monastére.

LI. Monastére de S. Nil près Gaëte. *Sup. n. 11. Vita, p. 146.*

Ce n'étoit plus Valdeluce auprès du mont-Cassin : il l'avoit quitté, après y avoir demeuré environ quinze ans. Ce monastére étant devenu nombreux, opulent & renommé, le saint abbé voyoit les moines se relâcher de leur premiére observance : à quoi contribuoit la mauvaise conduite de Manson abbé du mont-Cassin, homme intéressé & ennemi de la piété. Saint Nil sortit donc de Valdeluce, & chercha un lieu où les moines ne pussent subsister que par le travail, & où la disette les retînt dans le devoir. C'est ce qui lui fit refuser les offres de plusieurs villes des environs, qui vouloient lui donner de leurs biens, & même des monastéres tout préparés ; mais il n'y trouvoit point ce qu'il cherchoit, la solitude, le repos & l'éloignement des hommes. Car, disoit-il, la vie commode & sans aucun soin ne convient pas aux moines de ce tems : ils n'emploient pas leur loisir à la priére, la méditation & la lecture de l'écriture, mais à de vains discours, de mauvaises pensées & des curiosités inutiles. La distraction que cause le travail détourne ces pensées & une infinité de maux ; & rien n'est tel que de manger son pain à la sueur de son visage. Quelques-uns des moines, ne pouvant goûter cette sévérité du saint abbé, demeurérent à Valdeluce ; mais ils tombérent dans la division, l'indépendance & le désordre ; & enfin on les en chassa entiérement.

Cependant S. Nil, avec Etienne & les autres qui le suivirent, trouva près de Gaëte un lieu désert, aride & étroit, dont il fut charmé, & s'y logea. D'abord ils y manquoient de tout ; mais bientôt plusieurs freres se joignirent à eux, & ils furent dans l'abondance par leur travail assidu, accompagné de psalmodie continuelle, de fréquentes génuflexions, d'une abstinence volontaire & d'une obéissance sans contrainte. Le saint vieillard croissoit en ferveur, à mesure que ses forces corporelles diminuoient ; & ne relâchoit rien de ses austé-

AN. 998. rités, ni pour ses infirmités, ni pour son grand âge : car il vécut jusques à quatre-vingt-quinze ans. Jamais il ne but ni ne mangea avant l'heure réglée; jamais il ne mangea de chair, ni ne se baigna. Son abstinence étoit tellement tournée en habitude, qu'il n'auroit pu la rompre quand il auroit voulu. Souvent il avoit des abstractions d'esprit, qui l'empêchoient de voir ceux qui étoient présens; & cependant il récitoit quelques pseaumes, ou quelques paroles de la liturgie, comme le *Sanctus*. Quand il étoit revenu, & qu'on lui demandoit ce qui lui étoit arrivé, il répondoit : Je suis vieux, mon enfant, je radote; je suis obsédé du démon, & je ne sçais ce que je fais.

La princesse de Gaëte pria son mari qu'ils allassent ensemble voir le saint abbé. Faisons-lui sçavoir auparavant, dit le prince, de peur qu'il ne le trouve mauvais, qu'il ne s'enfuie & que nous ne le perdions. Car on sçavoit qu'il évitoit avec grand soin la rencontre des femmes, & que jamais aucune n'entroit dans son monastére. Il répondit à celui qui vint de la part du prince : Pour Dieu, ayez compassion de moi. Quand j'étois dans le monde j'ai été agité du démon, j'ai été guéri depuis que je suis moine; mais si je vois une femme, le démon revient aussi-tôt me tourmenter. Cette réponse ne fit qu'enflammer davantage le desir de la princesse; & elle fit tant, qu'il lui permit de le venir voir, mais à condition qu'elle ne seroit suivie d'aucune autre femme. Le saint homme, après l'avoir un peu entretenue de la pureté, de l'aumône & de la crainte de Dieu, la renvoya avec joie. La rencontre des grands de la terre lui étoit fort à charge, il l'évitoit soigneusement comme une source de vanité; & il n'avoit de commerce avec eux, même par lettres, que pour les secourir dans leurs besoins & leurs mauvaises affaires.

LII.
S. Romuald près de l'empereur.
Vita sancti Rom. n. 35.

L'empereur Otton célébra à Rome la fête de Pâques, qui, cette année 998, fut le dix-septiéme d'Avril : & après l'octave, il fit attaquer avec des machines & des échelles, la forteresse où Crescence s'étoit enfermé; c'est-à-dire le château Saint-Ange, qui passoit pour imprenable. L'empereur, craignant de la manquer, employa un Allemand nommé Thamme, qu'il chérissoit jusques à le faire manger à son plat & le vêtir de ses habits. Celui-là, par ordre de l'empereur, & de concert avec le pape, promit sûreté à Cres-

cence avec serment; mais quand il fut sorti de sa forteresse, l'empereur lui fit couper la tête, & après l'avoir jetté du haut de la tour, on le pendit par les pieds. Toutefois l'empereur prit ensuite sa femme pour concubine. AN. 998.

Les Tiburtins s'étoient aussi révoltés contre l'empereur, & avoient tué Mazolin leur duc; mais saint Romuald fit leur paix, étant venu trouver l'empereur à l'occasion que je vais dire. Ce prince voulant réformer l'abbaye de Classe, donna le choix aux moines d'un tel abbé qu'ils voudroient: ils choisirent tout d'une voix Romuald; & l'empereur, craignant que le saint homme ne voulût pas venir à la cour, alla le trouver lui-même, coucha sur son lit, & le lendemain l'amena à son palais, où il le pressa d'accepter cette abbaye. Comme il refusoit absolument, l'empereur le menaça de le faire excommunier par tous les évêques, & l'obligea enfin à accepter. Il s'appliqua à rétablir en ce monastére l'observance exacte de la règle, sans donner aucune dispense en faveur de la noblesse ou de la doctrine. Cette sévérité fit repentir les moines de l'avoir choisi; ils commencérent à murmurer fortement contre lui: ensorte que voyant qu'il ne pouvoit les convertir, & se sentoit décheoir de la perfection, il vint trouver l'empereur devant Tibur, & en sa présence & de l'archevêque de Ravenne, jetta le bâton pastoral & renonça à l'abbaye. *Vita sancti Rom. n. 31.*

Il sembloit que la providence l'eût envoyé pour sauver les habitans de Tibur. Car il les fit convenir de se rendre à l'empereur, faisant abattre une partie de leurs murailles, & lui donnant des ôtages; & de livrer le meurtrier du duc à sa mere, qu'il obligea à lui pardonner. Ce fut aussi à Tibur qu'il convertit Thamme, qui avoit trompé Crescence. Il lui représenta si fortement l'énormité de sa supercherie & de son parjure, qu'il lui persuada de quitter le monde; & l'empereur, qui aimoit l'ordre monastique, lui en accorda volontiers la permission. *n. 54.*

L'empereur lui-même, s'étant confessé de ce crime à saint Romuald, fit par pénitence, nuds pieds, le pélerinage de Rome à S. Michel du mont Gargan. Il demeura dans le monastére de Classe pendant tout le carême suivant de l'an 999, jeûnant & psalmodiant autant qu'il le pouvoit; portant un cilice sur la chair, quoique par-dessus il fût vêtu d'or & de pourpre; & ayant un lit de parade, il couchoit sur une

An. 998.

natte de jonc. Enfin il promit à S. Romuald de quitter l'empire & prendre l'habit monastique ; mais il n'accomplit pas cette promesse.

LIII. L'empereur visite S. Nil. *Vita sancti Nili. p. 155.*

En revenant du mont Gargan, l'empereur passa au monastére de saint Nil. Quand il en fut proche, voyant de la hauteur les cabanes des moines dressées autour de l'oratoire, il dit : Voilà les tabernacles d'Israël dans le désert, voilà les citoyens du royaume des cieux : ils ne demeurent point ici comme habitans, mais comme passagers. S. Nil faisant brûler de l'encens, s'avança au-devant de lui avec toute sa communauté, & le salua avec toute sorte d'humilité & de respect. L'empereur, soutenant de sa main le saint vieillard, entra avec lui dans l'oratoire ; & après la priére, il lui dit : Avant que d'aller au ciel, ayez soin de vos enfans, de peur qu'après vous l'incommodité de ce lieu ne les oblige à se séparer. Je leur donnerai un monastére & des revenus en tel lieu de mon empire que vous ordonnerez. Le saint répondit : S'ils sont de vrais moines, celui qui a pris soin d'eux avec moi jusques à présent, en aura encore plus de soin sans moi. Après plusieurs autres discours, l'empereur se leva pour s'en aller, & se retournant vers le saint, il lui dit : Demandez-moi, comme à votre fils, tout ce qu'il vous plaira. Saint Nil, portant sa main sur la poitrine de l'empereur, répondit : Je ne demande autre chose à votre majesté, que le salut de son ame. Tout empereur que vous êtes, vous mourrez comme un autre homme, & vous rendrez compte de toutes vos actions. A ces mots l'empereur répandit des larmes, & mettant sa couronne entre les mains du saint, il reçut sa bénédiction avec ceux de sa suite, & poursuivit son chemin. Les moines murmuroient contre le saint vieillard, de ce qu'il n'avoit pas reçu la grace que le prince leur vouloit faire de leur donner un monastére ; mais saint Nil leur dit : J'ai parlé comme un insensé, je l'avoue ; mais vous verrez dans peu de tems si vous avez raison. Quand ils apprirent ensuite la mort de l'empereur Otton, ils admirérent la discrétion du saint.

LIV. Francon & Bouchard évêques de Vormes. *Vita Burch. Vorm. Ditm. lib. 4. p. 47.*

En ce second voyage d'Italie, l'empereur Otton avoit amené avec lui Francon, à qui il avoit donné depuis peu l'évêché de Vormes après la mort d'Hildebalde. Francon étoit jeune, mais de grand mérite : l'empereur avoit en lui une confiance particuliére, & ne prenoit guéres de résolu-

tion ſans le conſulter. Pendant le ſéjour qu'il fit à Rome, il s'enferma ſecrettement avec cet évêque dans une grotte de l'égliſe de S. Clément; & ils y paſſérent quatorze jours, nuds pieds & revêtus de cilices, dans les jeûnes, les veilles & les priéres.

L'évêque y eut révélation de ſa mort qui étoit proche, & il le dit à l'empereur, qui le preſſa, avec beaucoup de larmes, de lui nommer celui qu'il deſiroit pour ſon ſucceſſeur. Francon lui nomma ſon frere Bouchard, & l'empereur promit avec ſerment de lui donner l'évêché de Vormes; & pour s'en ſouvenir, il s'en fit donner une requête par Francon, & la mit dans le ſac des mémoires deſtinés pour ſon teſtament.

Francon mourut en effet comme il l'avoit prédit, & fut enterré à Rome, n'ayant tenu le ſiége de Vormes guéres plus d'un an, qu'il avoit paſſé en Italie près de l'empereur. Après ſa mort l'empereur oublia ſa promeſſe; & cédant aux importunités de ceux qui lui demandérent cet évêché, le donna de ſuite à deux autres; dont l'un vécut ſeulement trois jours après ſa nomination, & l'autre quatorze. L'empereur étant de retour en Saxe, raconta cet événement à Villegiſe archevêque de Mayence, qui l'étoit venu voir accompagné de Bouchard ſon élève. L'empereur connoiſſoit auſſi Bouchard, & l'avoit ſouvent fait venir près de lui & chargé de préſens. L'ayant donc vu à la ſuite de l'archevêque, il l'appella, lui dit ce qu'il avoit promis à ſon frere, & le preſſa d'accepter l'évêché de Vormes; mais Bouchard ne put s'y réſoudre, qu'après avoir conſulté l'archevêque, qui le ſacra quelques jours après. C'étoit environ l'an 1000.

Bouchard étoit né dans la province de Heſſe de parens nobles, qui le mirent premiérement à Coblents pour le faire inſtruire; de-là il paſſa en divers lieux pour continuer ſes études, entre autres à l'abbaye de Lobbes, & à Liéges, où on dit qu'il fut chanoine. Enfin il s'attacha à Villegiſe archevêque de Mayence, qui l'éleva dans les ordres ſacrés juſques au diaconat, & lui donna le gouvernement d'une égliſe très-pauvre, que Bouchard rétablit magnifiquement & pour le temporel & pour le ſpirituel; enfin l'archevêque le fit maître de ſa chambre, & le premier de la ville de Mayence.

LV.
Abbon de Fleury à Rome.

Abbon de Fleury fit un ſecond voyage à Rome ſous le

An. 998.
Vita Abb. c. 11. Mabill. præf. sæc. 6. § 6.

pape Grégoire V, qui menaçoit de jetter un anathême sur tout le royaume de France, si on ne rétablissoit Arnoul dans le siége de Reims, prétendant qu'il en avoit été privé sans jugement légitime. Le roi Hugues étoit mort dès l'an 996, le vingt-quatriéme d'Octobre, après avoir régné neuf ans & près de cinq mois; & le roi Robert son fils avoit épousé Berte, veuve d'Eudes premier, comte de Blois & de Chartres. Elle étoit fille de Conrad roi de Bourgogne, & de Mathilde sœur de Lothaire roi de France, dont la mere Gerberge étoit sœur d'Advige aïeule de Robert : ainsi ils étoient cousins issus de germains. Le roi Robert, dans l'espérance de faire confirmer ce mariage, avoit promis à Léon, abbé de saint Boniface de Rome, de rétablir Arnoul dans l'archevêché de Reims. Ce fut donc principalement pour ce sujet que le roi Robert pria Abbon d'aller à Rome.

Gerb. ep. 159. Mabil. ibid. 7.

Quand il y fut arrivé, il n'y trouva pas le pape, & il alla le chercher vers Spolète. Il le salua de la part du roi; & le pape lui témoigna que, sur sa réputation, il desiroit de le voir depuis long-tems. Dans leurs entretiens le pape lui demanda comment le corps de S. Benoît avoit été transféré en France, & quelle histoire on en avoit par deçà, le priant de la lui envoyer : ce qu'Abbon exécuta à son retour. Le pape le tint environ huit jours avec lui, le faisant souvent manger à sa table, & le renvoya après lui avoir accordé tout ce qu'il demandoit. Loin de lui demander de l'argent, comme son prédécesseur, il lui donna de l'encens & une chasuble, pour s'en servir à la messe. Il lui accorda un privilége pour l'abbaye de Fleury; portant entre autres choses, que l'évêque d'Orléans n'y viendroit point sans être invité, & qu'aucun évêque ne pourroit la mettre en interdit, quand même on y mettroit toute la Gaule.

LVI.
Gerbert archevêque de Ravenne.

Quand il fut de retour en France, il rétablit Arnoul que le roi avoit délivré de prison, & lui donna le pallium qu'il avoit reçu pour lui de la main du pape. Il rendit compte au pape, par une lettre, de la fidélité avec laquelle il avoit exécuté ses ordres, & de la soumission du roi Robert : le priant d'exhorter Arnoul à réunir son clergé, & faire rendre à son église les biens qu'elle avoit perdus à l'occasion de son différend avec Gerbert. Abbon se dit en cette lettre ami de l'un & de l'autre.

Abb. ep. 1.

Gerbert, ainsi dépouillé de l'archevêché de Reims, se re-

tira près de l'empereur Otton ; & étant avec lui à Magdebourg, il y fit une horloge, dont il régla la position sur l'étoile polaire. Ensuite l'empereur le fit archevêque de Ravenne ; & en cette qualité, le pape Grégoire V lui envoya le pallium avec une lettre, par laquelle il faisoit de grandes donations à cette église, & lui confirmoit tous ses anciens priviléges. Cette lettre est datée du mois d'Avril, indiction onziéme, qui est l'an 998. L'année précédente, le même pape avoit rendu à Jean archevêque de Ravenne, prédécesseur de Gerbert, l'église de Plaisance que le pape Jean XV lui avoit ôtée injustement pour en faire un archevêché en faveur de Philagathe : Grégoire V lui soumet aussi l'évêché de Montefeltro. Le premier jour de Mai de la même année 998, indiction onziéme, l'archevêque Gerbert tint un concile à Ravenne, où assistérent avec lui neuf évêques, tous ses suffragans. On y fit trois canons, dont le premier condamne la mauvaise coutume introduite à la consécration des évêques, qu'un soudiacre leur vendoit le corps de Notre-Seigneur, c'est-à-dire, l'hostie qu'ils recevoient en cette cérémonie. On défend aussi de vendre le saint chrême aux archiprêtres. On recommande l'observation des canons, touchant les irrégularités qui doivent empêcher l'ordination. On défend de rien exiger pour les sépultures.

An. 998.

Greg. V. ep. 2. to. 9. conc. p. 753.

Greg. V. ep. 1.

to. 9. conc. p. 766.

c. 3.

On rapporte à la même année 998, un concile que le pape Grégoire V tint à Rome en présence de l'empereur Otton III. Vingt-huit évêques y assistérent, presque tous d'Italie, dont les deux premiers sont le pape & Gerbert, comme archevêque de Ravenne. On y fit huit canons, dont le premier porte : que le roi Robert quittera Berte sa parente, qu'il a épousée contre les loix, & qu'il fera sept ans de pénitence, suivant les dégrés prescrits par l'église, le tout sous peine d'anathême ; & le même est ordonné à l'égard de Berte. Archambault archevêque de Tours, qui leur a donné la bénédiction nuptiale, & tous les évêques qui y ont assisté, sont suspendus de la communion, jusques à ce qu'ils viennent faire satisfaction au saint siége.

LVII. Concile de Rome.

Tom. 9. conc. p. 772.

c. 2.

Etienne évêque de Puy en Velai est déposé, pour avoir été élu par Gui son oncle & son prédécesseur, sans le consentement du clergé & du peuple, & ordonné après sa mort par deux évêques seulement, & qui n'étoient pas de même province. C'étoit Daibert archevêque de Bourges, & Ro-

c. 5.

c. 6.

AN. 998. dène évêque de Nevers, qui sont suspendus de la communion, jusques à ce qu'ils viennent faire pour ce sujet satisfaction au saint siége. Le peuple & le clergé de Velai a le pouvoir d'élire un autre évêque, & il sera consacré par le pape. Le roi Robert ne donnera aucune protection à l'évêque Etienne déposé; au contraire, il favorisera l'élection du clergé & du peuple, sans préjudice de l'obéissance qui lui est due. Ainsi on ne croyoit pas que la pénitence imposée au prince, ni l'anathême dont il étoit menacé, donnassent aucune atteinte à sa souveraineté.

c. 7. c. 8.

c. 3. Dans le même concile on ordonna le rétablissement de l'évêché de Mersbourg, érigé dans un concile par le pape & par l'empereur Otton I, & supprimé sans concile par l'empereur Otton II. Et comme Gisilier avoit quitté le siége de Mersbourg pour passer à celui de Magdebourg, qui en étoit la métropole, il fut dit que, s'il pouvoit prouver canoniquement qu'il eût été transféré à l'instance du clergé & du peuple, il demeureroit dans la métropole : s'il l'avoit fait sans y être invité par eux, & toutefois sans ambition & sans avarice, il retourneroit à Mersbourg. Mais s'il ne peut se justifier d'ambition & d'avarice, il perdra l'un & l'autre siége.

c. 4.

Le roi Robert n'obéit pas si-tôt à l'ordonnance de ce concile, & garda Berte encore deux ou trois ans. Il demeura donc excommunié, & la censure ecclésiastique fut si exactement observée, que personne ne vouloit avoir aucun commerce avec lui, excepté deux serviteurs pour les choses nécessaires à la vie : encore jettoient-ils au feu tous les vases dont il s'étoit servi pour boire ou manger. C'est ainsi que le raconte Pierre Damien, qui écrivoit environ soixante ans après. Il dit aussi que de ce mariage vint un monstre, qui avoit la tête & le cou d'un oie.

Ep. 5. ad Desid. Cass.

La même année de ce concile, c'est-à-dire, le vingtiéme de Septembre, indiction douziéme, & la troisiéme année du pontificat de Grégoire V, qui est 998 : l'empereur étant à Pavie, fit une constitution par laquelle il réprime l'abus des emphytéoses, des contrats libellatiques & autres semblables, qui servoient de prétexte aux ecclésiastiques pour ne point faire de réparations, & ne point rendre au prince le service qu'ils lui devoient à cause de leurs fiefs. Il ordonne donc que ces contrats n'auront effet que pendant la vie de celui qui aura fait la concession, & n'obligeront point son successeur.

to. 9. conc. p. 774.

En

En Espagne Bermond II gouvernoit le royaume de Léon depuis l'an 982. Il fit arrêter sans sujet Goudeste évêque d'Oviédo, & le tint en prison trois ans : mais on attribua à cette injustice une grande sécheresse qui survint, & qui attira la famine : le roi en étant touché, délivra l'évêque, & la pluie vint aussi-tôt. Bermond écouta aussi les rapports de trois serfs de l'église de Compostelle, qui accusérent leur évêque Athaulfe d'un crime abominable. Le roi le fit exposer à un taureau furieux ; mais on dit qu'il laissa ses cornes entre les mains de l'évêque. Ce roi quitta sa femme légitime pour en épouser une autre, & de plus entretenoit deux concubines qui étoient sœurs.

AN. 998. LVIII. Eglise d'Espagne. *Sup. liv.* LVI. *n.* 43. *Pelag. Ov.* 71. *Roderic. lib.* v. *p.* 4.

On regarda comme la punition de tous ces péchés, l'irruption des Arabes dans ses états, sous la conduite de Mahomet Almansor premier ministre d'Issem, prince fainéant, qui régnoit à Cordoue. Almansor étoit accompagné de quelques comtes, que le roi Bermond avoit exilés. Sur la nouvelle de sa marche, on enleva les reliques de Léon & d'Astorga, & même les corps des rois qui y étoient enterrés, pour les mettre en sureté. Almansor assiégea Léon près d'un an, la prit, & en abattit les portes & les tours. Il prit aussi Astorga & plusieurs autres villes, enleva tous les trésors des églises, & pilla entre autres celle de S. Jacques. Enfin pendant douze ans qu'il fit la guerre aux chrétiens, il les mit plus bas qu'ils n'avoient été depuis le tems du roi Rodrigue & l'entrée des Arabes. Toutefois à la fin Bermond roi de Léon, secouru par Garcia le trembleur roi de Navarre, & par Garcia Fernandès comte de Castille, gagna contre les Arabes une grande victoire, dont Almansor mourut de regret l'an de l'hégire 393, de Jesus-Christ 1003. Le roi Bermond II mourut de la goutte après l'an mil, laissant pour successeur son fils Alphonse V âgé de cinq ans, qui en régna vingt-neuf.

Roder. Arab. c. 31.

Du tems de Bermond II l'évêque de Léon étoit Froilan, illustre par sa sainteté. Il naquit à Lugo en Galice, où sa mere Froïla est honorée comme sainte. Dès l'âge de dix-huit ans il embrassa la vie monastique, & quelques années après il se retira dans un désert : mais plusieurs disciples s'étant attachés à lui, il fonda un monastére, où S. Attilan fut prieur sous lui. Celui-ci né à Taracone de parens nobles vers l'an 939, les quitta dès l'âge de quinze ans pour entrer dans

Act. sanct. Ben. sæc. 6. p. 58. & 82.

AN. 999.

un monastére, d'où il sortit quelque tems après, attiré par la réputation de S. Froilan. Le roi Ramir III fit venir Froilan à Léon, & lui donna beaucoup d'argent, avec permission de choisir tel lieu qu'il lui plairoit de son royaume, pour y bâtir un monastére où l'on priât Dieu pour la tranquillité de l'état, qui n'étoit pas moins troublé au dedans par les chrétiens rebelles, que par les infidèles au dehors. Froilan fonda donc le monastére de Tabare; puis celui de Morcruele, où il assembla au moins deux cens moines, & en rétablit plusieurs autres.

L'évêque de Léon étant mort, le roi Bermond II lui donna Froilan pour successeur malgré sa résistance : il gouverna ce siége environ seize ans, & mourut l'an 1006, le troisiéme d'Octobre, jour auquel l'Espagne l'honore comme saint. En ce même tems où S. Froilan fut fait évêque de Léon, S. Attilan son disciple le fut de Zamora, & on dit qu'ils furent sacrés ensemble le jour de la Pentecôte. Attilan quitta son siége au bout de dix ans, & alla en pélerinage par esprit de pénitence : deux ans après il revint, gouverna son église encore huit ans, & mourut le cinquiéme d'Octobre 1009, âgé de soixante & dix ans. Il est honoré comme saint par toute l'église.

Martyr. Rom. 5. Octob.

LIX. Mort de Grégoire V. Silvestre II pape.

Papeb. Conat. Epitaph. Greg. Ap. Baron. an. 999. in fin.

Le pape Grégoire V, tout jeune qu'il étoit, ne tint le siége que deux ans & neuf mois, & mourut le dix-huitiéme de Février 999. Il fut enterré à S. Pierre près S. Grégoire le grand. L'empereur Otton fit élire pape à sa place son maître Gerbert, après qu'il eut tenu le siége de Ravenne environ un an. Il prit le nom de Silvestre II, & comme il étoit fort âgé, il ne garda guéres que quatre ans le siége de Rome. Peu de tems après qu'il y fut placé, l'empereur Otton donna à sa priére à l'église de Verceil la ville même de Verceil, son comté & le comté de Ste. Agathe, avec toute la puissance publique : défendant à qui que ce soit de troubler l'évêque en cette possession, sous peine de mille livres d'or. La donation est du septiéme de Mai 999, indiction douziéme, à Rome; & c'est la premiére où j'aie remarqué la puissance publique donnée si expressément à une église.

Quoiqu'Arnoul archevêque de Reims eût été rétabli par l'autorité de Grégoire V, nous avons une lettre de Silvestre II, par laquelle il lui permet de faire ses fonctions, de porter le pallium, de sacrer les rois de France & les évê-

ques ses suffragans, & d'exercer toute l'autorité dont jouissoient ses prédécesseurs : avec défense à qui que ce soit de lui reprocher le crime pour lequel il avoit été déposé. Peut-être Arnoul fut-il bien aise d'être confirmé dans le siége de Reims par celui même qui le lui avoit disputé ; & peut-être Gerbert, pour effacer le reproche d'avoir usurpé le siége de Reims, voulut laisser un témoignage authentique, que la condamnation d'Arnoul n'avoit pas été révoquée comme injuste en soi, mais faute d'avoir été autorisée par le pape, comme il le dit expressément en cette lettre. — AN. 999.

LX. Fin de sainte Adeleïde. *Chron. Saxo. an. 999.*

La même année de la mort du pape Grégoire, l'empereur Otton III, déja fort affligé de cette perte, en fit encore deux autres qui lui furent sensibles. La premiére fut de sa tante Mathilde, sœur d'Otton II, abbesse de Quedlimbourg, qui en l'absence de l'empereur son neveu avoit eu grande part au gouvernement du royaume de Germanie. L'autre perte fut de l'impératrice Adeleïde, aïeule de l'un & de l'autre

Vita bibl. Clun. p. 356.

Après la mort de son fils unique l'empereur Otton II, elle eut beaucoup à souffrir de la part de sa bru l'impératrice Théophanie, Grecque & emportée, mais qui mourut devant elle. Adeleïde signala sa piété par la fondation d'un grand nombre de monastéres : car elle en bâtit autant qu'elle posséda de royaumes avec les trois empereurs son époux, son fils & son petit-fils. En Saxe elle donna de grands biens aux monastéres de filles par les conseils de l'abbesse Mathilde sa fille unique ; & environ douze ans avant sa mort, elle fonda la ville & le monastére de Salse ou Schlen dans le diocése de Strasbourg, & elle y mit pour abbé Eccemagne, qu'elle avoit continuellement auprès d'elle pour lui enseigner les saintes lettres. Elle fit de grandes libéralités à quantité d'autres communautés de chanoines & de moines ; & au lieu d'employer l'or & les pierreries à se parer, elle en ornoit des croix & des évangiles, ou en faisoit des aumônes.

Sup. n. 54.

La derniére année de sa vie, elle alla dans le royaume de Bourgogne, pour mettre la paix entre les vassaux du roi Raoul son neveu. Etant à saint Maurice en Valais, elle apprit que Francon évêque de Vormes étoit mort à Rome ; & elle le regretta pour sa vertu, craignant même pour l'empereur son petit-fils, auprès duquel il étoit. De-là elle alla à Genève, puis à Lausane, & enfin à Orbe ; d'où elle envoya des présens à quantité d'églises : à saint Benoît sur Loire, à

AN. 999.

Clugni, à saint Martin de Tours, pour rétablir l'église brûlée depuis peu. Elle se recommanda aux priéres d'Odilon abbé de Clugni, dont elle baisa l'habit, & lui déclara qu'elle ne le verroit plus : ensuite elle retourna à Salse, & y étant attaquée de la fiévre, elle mourut après avoir reçu l'extrême-onction & le viatique, le seiziéme de Décembre 999, âgée d'environ cinquante-huit ans. Elle fut enterrée au même lieu, & sa vie fut écrite par l'abbé Odilon, avec un livre séparé de ses miracles.

LXI. Archevêché de Gnesne.

Ditm. lib. 4. p. 43.

Frag. sæc. 5. act. Ben. p. 871.

L'empereur Otton reçut encore en Italie cette triste nouvelle; & à son retour ayant appris les miracles qui se faisoient au tombeau de S. Adalbert de Prague, il résolut d'y aller faire ses priéres. Ce saint martyr étoit enterré à Gnesne, alors capitale de la Pologne, dont le duc Boleslas avoit racheté ses reliques. Il vint au-devant de l'empereur, & le reçut avec tout l'honneur possible. L'empereur voyant de loin la ville de Gnesne, se mit nuds pieds pour y arriver, & fut reçu par l'évêque Ungar, qui le mena dans l'église, où il implora l'intercession du saint martyr avec beaucoup de larmes. Pour l'honorer davantage, il érigea à Gnesne un archevêché, au lieu qu'elle n'étoit pas même ville épiscopale, mais du diocèse de Posnanie.

L'empereur y mit pour premier archevêque Gaudence frere de S. Adalbert, & lui donna trois suffragans, sçavoir les évêques de Sals-Colberch, de Cracovie, & de Vrotisla ou Bresslau en Silésie. Mais comme Ungar évêque de Posnanie ne consentit point à cette érection, il le laissa sous la dépendance de l'archevêque de Magdebourg, dont il étoit suffragant. Cette érection est marquée par les auteurs du tems comme irréguliére, étant faite sans le consentement de l'évêque diocésain & du métropolitain.

Act. Ben. p. 870.

Quant à l'évêché de Prague, dès l'année 997, incontinent après la mort de S. Adalbert, Boleslas duc de Bohême envoya prier l'empereur, de donner un évêque à cette église désolée, de peur qu'elle ne retombât dans le paganisme dont elle venoit de sortir : déclarant qu'il n'y avoit personne en toute la Bohême digne de remplir cette place. L'empereur & toute sa cour jettérent les yeux sur un de ses chapelains nommé Thietdag, qui, bien que Saxon de naissance, sçavoit parfaitement la langue Sclavone. L'empereur l'envoya donc à l'archevêque de Mayence, lui ordonnant de le sa-

crer évêque de Prague, ce qui fut fait le septiéme de Juillet 998 : son clergé & son peuple le reçurent avec joie, & il fut intronisé au coin de l'autel de S. Vitus patron de la cathédrale. AN. 1000.

Au retour de Pologne l'empereur Otton vint à Magdebourg, où il célébra le dimanche des Rameaux l'an mil de Notre-Seigneur. Le lendemain lundi il tint un concile avec les évêques, où il pressa Gisilier de renoncer à l'archevêché de Magdebourg, & se contenter de Mersbourg son premier siége. Ce prélat employa l'argent au défaut des raisons, & fit remettre l'affaire à l'assemblée plus nombreuse, qui se devoit tenir à Quedlimbourg pour la fête de Pâque. Mais la maladie l'empêchant de s'y trouver, il envoya s'excuser par un de ses clercs nommé Rotman & par Valtard prévôt de l'église de Magdebourg ; & fit encore remettre l'affaire au concile, qui se tiendroit à Aix-la-Chapelle en présence de l'empereur. Gisilier y vint en effet avec ceux qui le favorisoient ; & le légat du pape, archidiacre de l'église Romaine, le pressa encore à trois fois de faire juger sa cause : mais il eut l'adresse de le faire remettre à un concile général, qui devoit se tenir à Rome : car l'empereur se préparoit à y aller.

Chr. Saxo. 1000. Ditm. lib. 4. p. 43.

Tandis que ce prince étoit à Aix-la-Chapelle, il eut la curiosité de faire ouvrir le tombeau de Charlemagne, d'où il tira la croix d'or qui pendoit à son col, une partie des vêtemens qui se trouvérent encore entiers, & remit le reste avec beaucoup de respect.

Chr. Ademar. p. 169. Ditmar. p. 44.

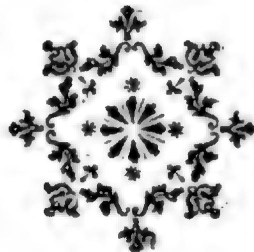

LIVRE CINQUANTE-HUITIÉME.

AN. 1000.
II.
Dernier voyage d'Otton III en Italie.
Vita Rom. n. 52.

L'EMPEREUR Otton III passa les Alpes l'an 1000, & fit quelque séjour à Pavie. Alors par le conseil de S. Romuald, il fonda près de Ravenne un monastére en l'honneur de S. Adalbert; & comme S. Romuald le pressoit d'embrasser la vie monastique, suivant la promesse qu'il lui en avoit faite à l'autre voyage, l'empereur lui assûra qu'il le feroit, après qu'il auroit soumis Rome révoltée contre lui, & qu'il seroit revenu victorieux à Ravenne. Mais saint Romuald lui dit: Si vous allez à Rome, vous ne reverrez plus Ravenne. Il lui déclara nettement que sa mort étoit proche; & ne pouvant le détourner de son entreprise, il se retira.

Sup. liv. LVII. n. 52.

Chron. Hildes. Frag. sac. 5. act. Ben. p. 873.

L'empereur Otton étant arrivé à Rome y célébra la fête de Noël, & fit bâtir dans l'isle du Tibre une église en l'honneur de S. Adalbert de Prague, dont il avoit apporté les mains ornées d'or & de pierreries; & voulant enrichir cette église de plusieurs autres reliques, il en fit chercher partout. On lui dit qu'il y avoit plusieurs corps de martyrs dans l'église des saints Abundius & Abundantius, près du mont Soracte: il y envoya des évêques, des clercs & des moines, & les fit apporter avec grande solemnité à l'église de S. Adalbert.

Chr. Cass. lib. II. c. 24.

On dit qu'il y voulut aussi mettre le corps de l'apôtre S. Barthelemi; & que l'ayant demandé aux citoyens de Benevent, comme ils n'osoient le lui refuser ouvertement, ils le trompérent, & lui donnérent à la place le corps de S. Paulin de Nole. Quoi qu'il en soit, on croit avoir l'un & l'autre dans cette même église, qui depuis long-tems a pris le nom de S. Barthelemi, aussi-bien que l'isle où elle est bâtie.

Ditmar. lib. 4. p. 47.

Otton fit aussi apporter de Hambourg à Rome les os du pape Benoît V, suivant sa prédiction. Car on dit que pendant son exil il avoit dit: Je dois mourir en ce pays; ensuite il sera désolé par les armes des païens, & deviendra l'habitation des bêtes sauvages. Il n'aura point de paix solide avant ma translation; mais quand je serai retourné chez moi, j'es-

pére que, par l'intercession des saints apôtres, les païens demeureront en repos. L'événement fut conforme à cette prédiction : car les Sclaves ravagérent long-tems les églises de Saxe. Celui qui prit soin de la translation de Benoît, par ordre de l'empereur, fut Racon de Brême, un des chapelains de ce prince, qu'il voulut faire évêque, & lui donna le bâton pastoral, comme il étoit au lit griévement malade; mais il mourut avant que d'être sacré.

II.
S. Bernouard d'Hildesheim à Rome.
Vita Bern. n. 21. sæc. 6.
Act. Ben. p. 213. n. 13. 14. &c.

Comme l'empereur Otton III étoit à Rome, Bernouard évêque d'Hildesheim y arriva le quatriéme de Janvier, l'an mil un. L'empereur ravi de la venue de ce prélat, qui avoit été son précepteur, alla au-devant de lui jusques à S. Pierre, à deux milles de son palais. L'ayant embrassé tendrement, il l'entretint long-tems; & pendant les six semaines qu'il demeura auprès de lui, il le fit défrayer libéralement. Le sujet du voyage de l'évêque étoit un différend avec l'archevêque de Mayence son métropolitain, pour un monastére de filles, nommé Gandesem; où l'évêque d'Hildesheim avoit toujours été reconnu pour diocésain, jusqu'à ce que Sophie fille de l'empereur Otton II, étant prête à s'y consacrer à Dieu, dédaigna de prendre le voile de la main d'un prélat qui ne portoit pas le pallium; & desira que ce fût Villigise archevêque de Mayence. L'évêque s'y opposa autant qu'il lui fut possible; mais enfin à la priére de l'impératrice Théophanie mere de la religieuse, il consentit que l'archevêque & lui fissent la cérémonie en commun; ensorte que l'on vit, ce qui parut très-nouveau, deux évêques revêtus pontificalement assis des deux côtés d'un même autel. L'évêque ne laissa pas de demander au roi Otton III, qui étoit présent, s'il consentoit à l'engagement de sa sœur : puis il lui demanda à elle-même, si elle lui promettoit obéissance à lui & à ses successeurs; & protesta publiquement que l'archevêque n'avoit aucun droit dans cette église. Les choses demeurérent en cet état sous cet évêque & son successeur, & les sept premiéres années de Bernouard. Mais Sophie, se regardant plus comme princesse que comme religieuse, sortit du monastére malgré l'abbesse pour aller à la cour, où elle demeura un an ou deux, aux dépens de sa réputation. Bernouard l'avertit doucement de rentrer dans son devoir; & comme il continuoit, elle évita sa rencontre, & chercha l'appui de l'archevêque de Mayence, disant :

An. 1001.

que c'étoit de lui qu'elle avoit reçu le voile, que le monastére étoit dans son diocèse, & qu'elle ne dépendoit en rien de l'évêque d'Hildesheim. Etant de retour à Gandesem, elle sema ces discours parmi les religieuses, & réussit si bien à les aliéner de l'évêque, que quand il y vint, il fut reçu avec indifférence, comme un évêque étranger, & ses remontrances ne furent pas écoutées. Enfin pour faire la dédicace de l'église du monastére, les religieuses appellérent l'archevêque Villigise, & l'évêque Bernouard fut seulement averti d'y assister.

Il y envoya Ecquehard évêque de Slesvic, qui étant chassé de son siége par les guerres, s'étoit retiré auprès de lui, & le servoit dans ses fonctions. Il déclara que Bernouard étoit retenu par le service de l'empereur, & pria l'archevêque de ne point entreprendre de faire cette dédicace à son préjudice. Villigise vouloit passer outre, étant jaloux de son côté de la faveur de Bernouard auprès de l'empereur; mais les protestations réitérées de celui-ci l'arrêtérent. Bernouard fut conseillé de porter sa plainte au pape & à l'empereur; & telle fut la cause de son voyage à Rome.

n. 24. Henri duc de Baviére & proche parent de l'empereur, auprès duquel il se trouvoit alors, prenoit aussi les intérêts de l'évêque, & pressoit le jugement de ce différend pour rétablir la paix dans l'église.

III. Concile en faveur de S. Bernouard.

Le pape Silvestre assembla donc un concile de vingt évêques, dix-sept d'Italie & trois d'Allemagne. L'empereur & le duc Henri y assistérent, avec tout ce qu'il y avoit à Rome de personnes constituées en dignité. Après qu'on eut lu l'évangile & quelques canons, le pape donna la bénédiction: on s'assit, on fit silence; puis l'évêque Bernouard expliqua son affaire, se plaignant principalement, que depuis son départ l'archevêque de Mayence avoit tenu un synode dans son diocèse, c'est-à-dire dans le monastére de Gandesem, malgré ses protestations. Le pape demanda au concile, si l'on devoit tenir pour synode une assemblée que cet archevêque avoit tenue avec ceux qu'il avoit amenés, dans une église que les évêques d'Hildesheim avoient toujours possédée; vu principalement que l'évêque étoit absent, & s'étoit venu plaindre au saint siége pour le même sujet. Le concile demanda permission de délibérer en particulier; & le pape l'ayant accordée, les évêques Romains sortirent seuls. Puis le

le concile déclara que ce synode étoit un acte schismatique; & qu'on devoit rejetter, selon les canons, ce qui y avoit été fait. AN. 1001.

Alors le pape prononça ainsi : Par l'autorité des apôtres & des peres, nous cassons ce qui en l'absence de notre confrere Bernouard a été fait à Gandesem, dans son diocèse, par l'archevêque Villigise & ses complices. Puis il ajouta : Notre frere Bernouard demande-t-il qu'on lui rende l'investiture que l'archevêque lui a ôtée ? Le concile répondit : Il n'est point nécessaire ; mais puisqu'il le demande instamment, rendez-lui, s'il plaît à l'empereur. Le pape donna donc à l'évêque sa férule ou bâton pastoral, disant : Je vous rends & vous confirme la possession du monastére de Gandesem, avec ses dépendances ; & je défends à qui que ce soit de vous y troubler, sinon en tant que les canons le permettent.

Enfin on résolut d'écrire à l'archevêque de Mayence, pour le blâmer d'une telle entreprise, & l'exhorter à se désister de sa prétention. On convint aussi d'indiquer un concile des évêques de Saxe, & d'envoyer un légat du pape pour y présider. Le lieu fut marqué à Poleden près de Brandebourg, & le jour au vingt-uniéme de Juin ; on nomma pour légat Frideric, prêtre cardinal de l'église Romaine, & depuis archevêque de Ravenne, Saxon de naissance & jeune, mais d'une grande probité. Avant que de partir pour retourner en Saxe, l'évêque Bernouard avec le pape réduisit à l'obéissance de l'empereur la ville de Tibur qui s'étoit encore révoltée. Y étant entrés, ils persuadérent aux habitans de se rendre à discrétion, & à l'empereur de leur pardonner. Mais les Romains, indignés de ce que les Tiburtins avoient fait leur paix, se révoltérent à leur tour, poussés par un nommé Grégoire que l'empereur chérissoit, & qui le voulut prendre en trahison. On ferma donc les portes de Rome : on ne laissoit entrer ni sortir personne, & il y eut même quelques-uns des amis de l'empereur de tués. L'évêque Bernouard fit confesser les gens du palais, & leur donna le viatique à la messe : puis les ayant exhortés, il marcha à leur tête, portant la sainte lance que les empereurs Allemands regardoient comme leur sauve-garde. Mais les rebelles jettérent les armes & demandérent la paix : l'empereur leur fit une harangue, où il leur reprocha leur ingratitude, & la sédition fut appaisée. L'empereur & le pape

Ditmar. lib. IV. *p.* 44.

Sup. l. LV. *n.* 18.

AN. 1001.

ne laissérent pas de sortir de Rome le dimanche de la Sexagésime, qui cette année 1001 étoit le seiziéme de Février, & campérent assez proche. L'évêque Bernouard prit congé de l'empereur, avec beaucoup de larmes de part & d'autre; & il s'en retourna chez lui, chargé de présens & de reliques.

IV. Autres conciles en Allemagne. *n.* 28.

Le cardinal Frederic arriva aussi en Allemagne, revêtu des ornemens du pape, avec les chevaux enharnachés d'écarlate, pour montrer qu'il le représentoit. On tint le concile à Polden le vingt-deuxiéme de Juillet; mais l'archevêque de Mayence & ceux de son parti, qui n'y étoient qu'à regret, y firent beaucoup de bruit. Le légat, assis entre Lieveson archevêque de Hambourg & l'évêque Bernouard, exhorta d'abord doucement les évêques à la paix; & ayant enfin obtenu du silence, il fit lire la lettre du pape à l'archevêque de Mayence, qui demanda conseil aux évêques ses confreres, & principalement à l'archevêque de Hambourg. Celui-ci lui conseilla de satisfaire l'évêque d'Hildesheim au jugement du concile. Là-dessus on ouvrit les portes de l'église; plusieurs laïcs entrérent, faisant grand bruit, criant aux armes, & menaçant terriblement le légat & l'évêque Bernouard. Ils ne s'émurent ni l'un ni l'autre; & quoiqu'ils eussent des troupes plus nombreuses, s'ils eussent voulu en venir aux armes, ils se contentérent d'appaiser doucement le tumulte: & les autres évêques furent d'avis de remettre l'affaire au lendemain, se rendant caution pour l'archevêque de Mayence, qu'il y viendroit & exécuteroit ce qui seroit juste. Mais il se retira secrettement dès le grand matin; & le légat, l'ayant demandé en plein concile, le suspendit de toute fonction épiscopale, jusques à ce qu'il se représentât devant le pape au concile qui se devoit tenir à Rome à Noël, & qu'il dénonça à tous les évêques.

Le cardinal étant retourné en Italie, rendit compte de sa légation au pape & à l'empereur, qui fort indignés de ce qui s'étoit passé, ordonnérent à tous les évêques d'Allemagne de se rendre auprès d'eux vers Noël, non seulement pour le concile, mais pour servir l'empereur à la guerre avec tous leurs vassaux. Peu de tems après le cardinal Frederic obtint l'archevêché de Ravenne, vacant par la démission de Léon ou Néon, qui avoit succédé à Gerbert, & qui peu après étoit

Petr. Dam. Opusc. XVII. c. ult.

tombé en paralysie. Frideric lui assigna de grandes terres pour sa subsistance.

AN. 1001.

Vita S. Bern. n. 30.

En Allemagne l'archevêque de Mayence ayant insulté de nouveau l'évêque d'Hildesheim, on tint un concile à Francfort après l'Assomption de la sainte Vierge, où se trouvérent les trois archevêques de Mayence, de Cologne & de Trèves, avec quatre évêques. Mais dans ce concile on ne jugea rien définitivement, à cause de l'absence de Bernouard, qu'une indisposition avoit empêché de s'y trouver. On convint seulement que ni lui ni Villigise n'exerceroient aucun droit sur l'abbaye de Gandesem, jusques à l'octave de la Pentecôte, où les évêques s'assembleroient à Frislar.

Cependant l'évêque Bernouard desiroit ardemment de retourner en Italie, tant pour satisfaire à l'ordre du pape, que pour voir l'empereur qu'il aimoit tendrement. Ne pouvant y aller, il y renvoya le prêtre Tangmar doyen de son monastére, qui l'y avoit accompagné l'année précédente, & qui depuis sa jeunesse avoit été occupé à instruire les enfans & avoit été maître de l'évêque même. Il trouva l'empereur vers Spolete, & eut ordre d'attendre le concile qui se tint dans la ville de Todi, le jour de S. Jean l'Evangéliste, indiction quinziéme, cette même année 1001, & fut composé d'environ trente évêques, ayant à leur tête le pape & l'empereur.

Le prêtre Tangmar y fut introduit par un soudiacre oblationnaire; & le pape lui ayant demandé ce qu'il desiroit, il se prosterna aux pieds du pape & de l'empereur; & s'étant relevé, raconta ce qui s'étoit passé au concile de Francfort, se rapportant du surplus à l'archevêque de Ravenne qui étoit présent. L'archevêque fit le récit de sa légation; & le procédé de l'archevêque de Mayence fut désapprouvé par tous les évêques Romains. Toutefois on résolut d'attendre l'archevêque de Cologne & les autres évêques qui devoient arriver incessamment; mais comme ils tardoient, le prêtre Tangmar demanda son congé, & partit l'onziéme de Janvier, chargé de présens de l'empereur pour son maître, entr'autres de médicamens & d'épiceries.

V.
S. Heribert de Cologne.
Vita ap Boll. 16. Mart. tom. 7. p. 467.

Heribert archevêque de Cologne arriva enfin, & fut reçu avec grande joie par l'empereur, dont il étoit un des principaux confidens. Il étoit né à Vormes de parens nobles, & avoit été élevé dans l'abbaye de Gorze: le roi

AN. 1001.

Otton III le prit auprès de lui, pour être son chancelier ; & on voit par diverses lettres qu'il exerçoit cette charge, tantôt pour Villigise archevêque de Mayence, archichancelier de Germanie ; tantôt pour Pierre évêque de Côme, archichancelier d'Italie, selon les lieux où l'empereur se trouvoit. L'évêché de Virsbourg étant venu à vaquer en 995, ce prince voulut obliger Heribert à le prendre ; mais il le fit donner à Henri son frere cadet, & demeura attaché à l'empereur, qu'il accompagnoit en ses voyages. L'archevêque de Cologne étant mort le quatorziéme de Juillet 998, le clergé & le peuple demeurérent assez long-tems divisés au sujet de l'élection ; enfin un des élus renonça à son droit, & proposa d'élire le chancelier Heribert. Tous en convinrent : on envoya une députation en Italie, pour le demander à l'empereur, qui l'accorda avec joie, & lui en écrivit de sa main ; car il l'avoit laissé à Ravenne, pour appaiser une sédition. Il obéit avec peine ; & ayant reçu du pape le pallium, il se rendit à Cologne, où il fut sacré la veille de Noël l'an 999. Tel étoit donc Heribert, archevêque de Cologne.

r *Ditmar. lib.* IV. *p.* 44.

L'empereur, consolé de son arrivée & de celle de ses autres serviteurs, qui lui amenoient du secours, témoignoit de la joie à l'extérieur ; mais il gémissoit en secret, pensant à ses péchés, & dans le silence de la nuit il veilloit en priére & répandoit beaucoup de larmes : souvent il jeûnoit toute la semaine, excepté le jeudi, & il faisoit de grandes aumônes. En marchant avec l'archevêque, ils s'entretenoient de ce qu'ils pourroient faire pour le salut de leur ame ; ils convinrent que celui des deux qui retourneroit sain & sauf en Allemagne, fonderoit un monastére en l'honneur de la sainte Vierge ; & l'empereur donna pour cet effet plusieurs terres à l'archevêque, qui depuis exécuta ce dessein par la fondation de la célèbre abbaye de Duit près de Cologne.

Vita Herib. c. 2. *n.* 11.

AN. 1002.

VI. Mort d'Otton III. S. Henri roi de Germanie.

L'empereur Otton III étoit malade depuis quelque tems ; & comme l'on croit, du poison que lui avoit donné la veuve de Crescence, qu'il avoit prise pour concubine. Enfin il mourut le vingt-huitiéme de Janvier l'an 1002, âgé d'environ vingt-trois ans, dont il avoit régné 19 comme roi, & cinq comme empereur. Il mourut à Paterno, petite ville d'Italie dans la campagne de Rome ; & l'archevêque de Cologne prit soin de transporter son corps à Aix-la-Chapelle.

On laissa ses entrailles à Ausbourg, où elles furent inhumées dans l'oratoire de S. Udalric, & le corps arriva à Cologne la semaine sainte. On le porta les trois premiers jours à différentes églises, & le jeudi-saint à S. Pierre, qui est la cathédrale; où, après que les pénitens eurent été introduits selon la coutume, & eurent reçu l'absolution, l'archevêque la donna aussi à l'ame du défunt empereur en présence de son corps, & recommanda aux prêtres d'en faire mémoire. Le vendredi matin on partit pour porter le corps à Aix-la-Chapelle, où, le jour de Pâques cinquiéme d'Avril, il fut enterré dans l'église de Notre-Dame au milieu du chœur.

AN. 1002. *Ditmar. lib. IV. p. 45.*

Henri duc de Baviére fut élu roi de Germanie le sixiéme de Juin suivant. Il étoit petit-fils de Henri frere d'Otton premier, & par conséquent le plus proche parent d'Otton III, qui étoit mort sans enfans; on le nomme Henri II, par rapport à Henri l'Oiseleur: on le nomme aussi le Boiteux; mais il est plus connu par le titre de saint, qu'il reçut après sa mort. La dignité royale lui avoit été prédite par S. Volfang évêque de Ratisbonne. Car le duc Henri pere de celui-ci, lui ayant amené ses enfans pour recevoir sa bénédiction, le saint évêque nomma Henri roi, Brunon son frere évêque, Gisele sa sœur aînée reine, & il nomma abbesse la cadette qu'il avoit baptisée. La prédiction fut accomplie de point en point. Brunon fut évêque d'Ausbourg, & Gisele reine de Hongrie. Après la mort de S. Volfang, le jeune duc Henri étant venu prier à son tombeau, le saint lui apparut en songe, & lui dit: Regardez attentivement ce qui est écrit sur la muraille. Henri n'y put lire que ces deux mots: Après six. Etant éveillé, il crut que c'étoit à dire qu'il mourroit six jours après, & donna beaucoup aux pauvres. Au bout de six jours, voyant qu'il se portoit bien, il crut que c'étoit six mois; & au bout de six mois, il crut devoir mourir après six ans: mais la septiéme année il fut élu roi, & connut le sens de sa prédiction. Il fut couronné à Mayence par l'archevêque Villigise, le huitiéme dimanche après la Pentecôte, dix-neuviéme jour de Juillet; & on lui donna la sainte lance comme la marque de son pouvoir. Le dixiéme d'Août jour de S. Laurent, Cunegonde épouse du roi Henri fut couronnée reine à Paderborn par le même archevêque de Mayence; elle a été mise aussi au nombre des saintes. Le roi Henri vécut avec elle en continence parfaite, comme si

Ditmar. lib. V. p. 54.

Vita S. Volf. c. 30.

c. 42.

Vita S. Bern. 34. 35.

Chr. Saxon.

AN. 1002.

elle eût été sa sœur; & Dieu permit que, pour rendre public cet exemple si rare de vertu, Cunegonde fût exposée à une rude épreuve. Sa réputation fut attaquée, & Henri lui-même entra en soupçon de sa fidélité. Elle offrit de se justifier par le fer chaud, suivant les loix du pays; & marcha nuds pieds sur des coutres de charrue rougis au feu, sans en sentir aucun mal.

Vita S. Cuneg. sæc. 6. act. Ben. p. 456. Boll. 3. Mart.

VIII. Conversion des Hongrois.

Glab. III. c. I. Vita per Chart. ap. Sur. 20. Aug.

Gisele sœur du roi Henri fut aussi épouse d'un saint, sçavoir d'Etienne roi de Hongrie. Il étoit fils de Geisa, quatriéme duc des Hongrois depuis leur entrée en Pannonie: prince sévére envers les siens jusques à la cruauté, mais humain & libéral à l'égard des autres, particuliérement des chrétiens. Il leur permit même par un édit public d'entrer dans ses états, ordonnant d'exercer envers eux l'hospitalité; il trouvoit bon que les clercs & les moines vinssent devant lui, & les écoutoit volontiers. Enfin il se convertit lui-même avec sa famille: il reçut le baptême, & promit de faire embrasser le christianisme à tous ses sujets,

Comme il étoit en peine de ce qu'il devoit faire pour abolir le paganisme, & affermir la vraie religion par de nouveaux évêchés, il vit la nuit en songe un jeune homme d'une beauté merveilleuse, qui lui dit: Ce que tu penses ne s'exécutera point par toi, tes mains sont souillées de sang humain; mais tu auras un fils qui accomplira ton dessein: il sera du nombre des élus de Dieu; & après avoir régné sur la terre, il régnera éternellement. Cependant reçois avec honneur un homme qui viendra exercer près de toi une ambassade spirituelle, & profite de ses instructions. Cet ambassadeur céleste fut S. Adalbert de Prague, qui vint en Hongrie peu de tems après; & par son conseil le duc Geisa assembla par-tout ses sujets: le saint évêque les prêcha, un grand nombre furent baptisés, on bâtit des églises en plusieurs lieux.

Sup. liv. LVII. n. 45.

La duchesse eut aussi une vision. Car étant devenue grosse & prête d'accoucher, elle vit S. Etienne le premier martyr, qui lui dit qu'elle auroit un fils qui seroit le premier roi de la nation, & lui ordonna de le nommer comme lui. L'enfant étant né, S. Adalbert le baptisa & le nomma Etienne. Il naquit à Strigonie, y apprit la grammaire, & fut élevé avec soin. Quand il fut hors de l'enfance, le duc son pere assembla les grands & les autres ordres de son royaume; &

de leur consentement le déclara son successeur, & lui fit prêter serment. Le duc Geïsa, deja avancé en âge, mourut ensuite l'an 997.

VIII.
S. Etienne roi de Hongrie.

Le jeune duc Etienne, songeant aux moyens d'achever la conversion de son peuple, commença par établir la paix avec tous ses voisins; mais ses sujets païens, avec les seigneurs à leur tête, se révoltérent, pilloient ses villes & ses terres, tuoient ses officiers & lui insultoient à lui-même. Le duc assembla des troupes, & portant à ses enseignes saint Martin & saint George, il marcha contre les rebelles qui assiégeoient Vesprim. Les ayant vaincus, il consacra à Dieu leurs terres, & en fonda un monastére en l'honneur de saint Martin de Tours, que la Pannonie où il naquit a toujours honoré. Le duc fonda ce monastére en un lieu nommé le mont Sacré, où l'on tenoit que S. Martin étant dans le pays alloit faire ses priéres.

Après cette victoire, le duc Etienne ne songeoit qu'à la propagation de l'évangile; & pour attirer le secours de Dieu, il faisoit de grandes aumônes, & prioit souvent avec larmes, prosterné sur le pavé de l'église. Il envoyoit de tous côtés pour appeller des ouvriers évangéliques : ce qui lui attira des prêtres & des clercs zèlés, des abbés & des moines, qui renoncérent volontiers à leur pays pour une si bonne œuvre. Le plus célèbre fut Astric, autrement nommé Anastase. C'étoit un des six moines que S. Adalbert de Prague amena du monastére de S. Boniface de Rome, quand il revint la derniére fois en Bohême : & il le fit abbé du monastére de Breunove, que fonda le duc Boleslas le pieux. Mais la révolte des Bohémiens ayant obligé S. Adalbert à quitter le pays, Astric passa en Hongrie avec ses moines; & le duc Etienne les ayant très-bien reçus, leur bâtit un monastére en l'honneur de S. Benoît, & prenoit plaisir à s'entretenir souvent avec eux. Ils lui furent d'un grand secours pour la conversion de ses sujets, & il fit si bien, tant par persuasion que par crainte, qu'il bannit entiérement l'idolâtrie de ses états. Il vint aussi de Pologne deux saints personnages, l'un nommé Zoërard ou Suirard & surnommé André, l'autre nommé Benoît, qui embrassérent la vie hérémitique. Benoît ayant été tué par des voleurs, fut tenu pour martyr : André fit plusieurs miracles.

Sup. liv. LVII. *n.* 44.
Elog. Anast. sæc. 6. *Ben. p.* 72.

Elog. sæc. 6. *act. Ben. p.* 75.

Cependant le duc Etienne voyant bien que cette église

Chart. c. 7.

AN. 1002. naiſſante ne pouvoit ſubſiſter ſans paſteur, diviſa tout le pays en dix évêchés, dont il voulut que Strigonie fût la métropole; & il y mit pour archevêque Sébaſtien, moine de grande vertu, du monaſtére de ſaint Martin. Quant à l'abbé Aſtric, il le fit élire évêque de Colocza, & lui donna le nom d'Anaſtaſe. Puis la quatriéme année après la mort de ſon pere, c'eſt-à-dire l'an 1000, il le renvoya à Rome pour demander au pape la confirmation de ces évêchés, & la couronne royale pour le duc, afin que cette dignité lui donnât une autorité plus grande pour l'exécution de ſes bons deſſeins. Anaſtaſe étant arrivé à Rome, raconta au pape tout ce que le duc Etienne avoit fait dans ſes états pour la religion: & le pape lui accorda volontiers la couronne, y ajoutant une croix pour porter devant le nouveau roi, comme un ſigne de ſon apoſtolat. Car, dit-il, je ſuis l'apoſtolique; mais il mérite le nom d'apôtre, puiſqu'il a acquis un ſi grand peuple à Jeſus-Chriſt. Depuis pluſieurs ſiécles l'on donnoit au pape le titre d'apoſtolique.

L'évêque Anaſtaſe ayant apporté en Hongrie les lettres du pape, avec la couronne & la croix, les prélats, les ſeigneurs, le clergé & le peuple s'aſſemblérent, & le duc Etienne fut reconnu roi, ſacré & couronné ſolemnellement. Enſuite il fit un édit, pour empêcher les violences & les oppreſſions, & pour rétablir la paix & les bonnes mœurs dans ſon royaume. Il fit auſſi couronner reine Giſele ſon épouſe, ſœur de l'empereur Henri; princeſſe très-pieuſe, qui de ſon côté fit de grands biens aux égliſes & aux monaſtéres: entre autres à l'égliſe de Veſprim, qu'elle bâtit de fond en comble, & l'enrichit d'ornemens & de vaſes ſacrés. Le roi donna de grands revenus à la métropole & aux autres cathédrales qu'il avoit établies: leur aſſignant de grands diocèſes, & leur donnant de dignes prélats. Il donna auſſi aux abbayes des terres & des familles de ſerfs avec une magnificence royale, augmentant ſes libéralités pendant toute ſa vie, afin qu'aucun beſoin temporel ne détournât les moines du ſervice de Dieu. Cependant il s'informoit avec ſoin, tantôt par lui-même, tantôt par d'autres, de leur vie & de leur conduite; reprenant les négligences, & donnant aux plus fervens des marques d'amitié. Quant aux chanoines, il les recommandoit à la conduite des évêques.

Sébaſtien archevêque de Strigonie étant devenu aveugle,

le roi, du consentement du pape, lui donna pour successeur Anastase évêque de Colocza; mais au bout de trois ans Sébastien recouvra la vue, & Anastase lui cédant la place retourna à son église, gardant toutefois le pallium avec l'approbation du pape. Le roi Etienne, par un vœu particulier, mit sa personne & son royaume sous la protection de la sainte Vierge, & fit bâtir en son honneur une église magnifique à Albe-Royale. Les murailles du chœur étoient ornées de sculptures, le pavé étoit de marbre : il y avoit plusieurs tables d'autel d'or pur, enrichies de pierreries; & sur l'autel un ciboire ou tabernacle pour l'eucharistie, d'un ouvrage merveilleux. Le trésor étoit plein de vases d'or & d'argent, de cristal & d'onyx, & de riches paremens. Le roi voulut que cette église ne dépendît que de lui seul, sans être soumise à aucun évêque. Aux jours auxquels il faudroit y donner l'absolution aux pénitens, ou y faire le saint chrême, le roi devoit choisir un évêque pour faire ces fonctions, aussi-bien que pour y célébrer la messe en sa présence. En l'absence du roi, aucun évêque ne pouvoit y exercer aucune fonction, sans la permission du prévôt & des moines, qui prenoient aussi les dîmes sur le peuple dépendant de cette église, sans qu'aucun évêque les pût prétendre. Je n'ai point encore observé jusqu'à ce tems d'exemption semblable; & je doute que ce saint roi l'eût établie, s'il eût été suffisamment instruit de la discipline ecclésiastique.

Son zèle ne se renfermoit pas dans son royaume. A Jérusalem il fonda un monastére, & lui donna des revenus suffisans en terres & en vignes : à Rome il fonda une collégiale de douze chanoines, & des maisons d'hospitalité pour les Hongrois qui alloient en pélerinage à S. Pierre : enfin il bâtit une très-belle église à Constantinople. La réputation de sa piéte fit, que la plupart des pélerins d'Italie & de Gaule qui alloient à Jerusalem, quittérent le chemin ordinaire qui étoit par mer, & passérent par la Hongrie. Le roi Etienne les recevoit comme ses freres, & leur faisoit de grands présens; ce qui attira une grande multitude, tant des nobles que du peuple, à faire ce pélerinage. *Glab. l. III. c. I.*

IX. Fin de S. Nil. *Vita p. 159.*

En Italie S. Nil perdit Etienne son cher disciple, qui lui servoit de modèle ou d'instrument, si l'on peut parler ainsi, pour corriger les autres. Car si quelqu'un s'endormoit dans l'église pendant qu'il parloit : C'est sans doute Etienne qui

ronfle, disoit-il, & il le mettoit dehors; souvent il le faisoit lever de table, comme mangeant indécemment : enfin il se prenoit à lui de tout ce que faisoient les autres, afin de les instruire en exerçant la vertu d'Etienne. Il fut sensiblement touché de sa mort, & lui fit faire un sépulcre double des autres, pour y être enterré avec lui quand il mourroit. Mais le prince de Gaëte qui étoit fort pieux, & avoit une grande foi au mérite de S. Nil, ayant appris la raison de ce double sépulcre, dit à ceux qui étoient présens : Pensez-vous, quand ce pere mourra, que je le laisse-là, & que je ne l'apporte pas dans ma ville pour lui servir de sauve-garde ? Saint Nil ayant appris ce discours, en fut fort affligé, & résolut de changer de demeure pour aller en un lieu où il ne fût connu de personne : car il eût mieux aimé mourir misérablement, que d'être estimé saint par qui que ce fût. Au contraire, il affectoit de paroître colére & emporté, jusqu'à scandaliser en effet plusieurs ignorans. Voulant donc quitter le monastére de Serperis, où il avoit demeuré environ dix ans, il monta à grande peine sur un cheval, tant il étoit affoibli de vieillesse, & s'en alla vers Rome. Comme les freres s'affligeoient de son départ, il leur dit : Je vais préparer un monastére, où je rassemblerai tous mes enfans dispersés.

Il arriva à Tusculum à douze milles de Rome, qui font quatre lieues, près d'un petit monastére de Grecs nommé de Ste. Agathe. Il choisit ce lieu pour sa derniére demeure, & il ne fut plus possible de l'en arracher, quelques efforts que fissent les freres qui l'accompagnoient, & les grands de Rome qui le venoient voir, & le conjuroient d'y venir du moins à cause des apôtres. Il répondoit : Je ne suis pas digne de nommer les saints apôtres; mais quand on a tant soit peu de foi, on peut aussi-bien les honorer ici. Grégoire comte de Tusculum, fameux par sa tyrannie & ses injustices, mais homme d'esprit & de sens, vint trouver S. Nil, se jetta à ses pieds, & lui dit : Mes grands péchés me rendent indigne de recevoir sous mon toît un serviteur de Dieu comme vous; toutefois puisque à l'exemple de votre maître vous m'avez préféré aux justes, tout pécheur que je suis, voilà ma maison, ma ville & tout son territoire devant vous : ordonnez-en comme il vous plaira. S. Nil lui demanda un lieu pour prier en repos, & Grégoire le lui accorda volontiers.

C'étoit un petit reste de maison de campagne de Cicéron, nommée la Grotte ferrée. *V. Kirchetii Lat. p. 57.*

Mais les freres qui étoient demeurés au monastére de Serperis, ayant appris au bout de deux mois, que le pere Nil ne reviendroit plus chez eux, prirent leurs manteaux, leurs peaux de mouton, & le reste de leurs petits meubles, & vinrent au lieu destiné pour le nouveau monastére, c'est-à-dire à la Grotte ferrée. Saint Nil l'ayant appris, s'en réjouit en esprit, & leur manda : C'est assez, mes freres, que vous ayez pris la peine de venir jusques-là pour l'amour de moi; demeurez-y jusques à ce que j'aille vous trouver. Il se disposoit en effet à y aller à pied de Ste. Agathe, qui en étoit à trois milles, quand il se sentit près de sa fin. Il appella donc les freres qui l'avoient suivi, & Paul destiné depuis long-tems à être leur supérieur : il leur distribua ses haillons, qui étoient tout son bien, & les pria de lui faire recevoir les saints mystéres; puis il leur dit : Je vous prie, si je meurs, de ne point tarder à couvrir mon corps de terre; ne m'enterrez pas dans une église, & ne faites sur moi ni voute ni aucune décoration. Il leur donna sa bénédiction, puis s'étendit sur son lit, & demeura deux jours sans parler ni ouvrir les yeux; seulement il paroissoit prier, car on lui voyoit remuer les lèvres, & faire de la main droite le signe de la croix.

Le comte Grégoire ayant appris qu'il étoit à l'extrémité, accourut, lui amenant Michel excellent médecin. Grégoire se jetta sur le saint, fondant en larmes & disant : Mon pere, mon pere, pourquoi m'abandonnez-vous si-tôt? c'est que vous avez horreur de mes péchés. Et lui baisant les mains il ajoutoit : Vous ne m'empêchez plus de vous baiser les mains, comme vous faisiez auparavant, en disant : Je ne suis ni évêque, ni prêtre, ni diacre; je ne suis qu'un pauvre petit caloyer. Gregoire parlant ainsi répandoit tant de larmes, qu'il en tiroit des yeux de tous les assistans. Le médecin, tâtant le pouls du saint vieillard, assuroit qu'il n'avoit ni fiévre ni aucun signe de mort.

Après qu'ils se furent retirés & que l'heure des vêpres fut venue, les freres résolurent de porter le saint homme dans l'église. Car c'étoit la fête de S. Jean l'évangéliste, que les Grecs célèbrent le vingt-sixiéme de Septembre; & ils sçavoient quelle dévotion il avoit pour les fêtes des saints, & qu'il disoit toujours qu'un moine doit mourir dans l'église. Ils le fi-

AN. 1002. rent donc, & l'office des vêpres étant fini, & le soleil couché, le saint expira. Ils passérent toute la nuit à chanter les pseaumes & les priéres des funérailles; & le matin ils prirent le lit où étoit le corps, & l'emportérent avec les cierges & l'encens, jusques au lieu où les autres freres l'attendoient, c'est-à-dire, à la Grotte ferrée. La rencontre des deux troupes de moines renouvella leur douleur; & le comte Grégoire avec les gens du pays qui étoient accourus en foule, suivoient le convoi en pleurant. Toute la communauté avec l'abbé Paul demeura auprès du tombeau de S. Nil, travaillant de leurs mains, & gagnant leur pain avec peine, à cause de la pauvreté du lieu: mais il devint bien-tôt un célébre monastére. L'église honore la mémoire de S. Nil le jour de sa mort, & sa vie a été fidellement écrite en Grec par un de ses disciples.

p. 168.

Martyr. R. 26. Sept.

X. Concile de Rome.

To. 9. conc. p. 1246.

Sur la fin de l'an 1002, c'est-à-dire le troisiéme de Décembre, indiction premiére, le pape Silvestre II tint un concile à Rome dans le palais de Latran, où Pierre scriniaire dit: Seigneur, votre abbé de S. Pierre près de Pérouse, qui est ici présent, se plaint que l'évêque Conon l'a fait tirer à main armée de sous l'autel de votre monastére, & mettre hors de l'église & de la maison: que tout ce qui y étoit pour l'utilité des moines a été abandonné au pillage; & que l'évêque y a part. L'évêque Conon répondit: Je suis prêt à montrer que cette violence ne s'est faite, ni par mon ordre, ni de mon consentement: mais vous m'avez confié l'église de Pérouse, & fait jurer que je n'en diminuerois point les droits. Or ce monastére appartient à mon église; & si on l'examine juridiquement, votre sainteté n'y a aucun droit particulier. Le pape soutint qu'il avoit trouvé ce monastére dans le domaine de son église, & fit lire pour le prouver les priviléges des papes. L'évêque de Pérouse prétendit, que le premier avoit été fait sans le consentement de son prédécesseur: mais tout le clergé de l'église Romaine déclara qu'il avoit vu la lettre du prédécesseur, par laquelle non seulement il consentoit à la chose, mais la demandoit instamment. Après quoi l'évêque, suivant le jugement du concile, renonça au monastére de S. Pierre en faveur du pape, & donna à l'abbé le baiser de paix.

Mabill. sæc. 6. p. 70.

Cet abbé de S. Pierre de Pérouse, nommé aussi Pierre, étoit le premier qui avoit établi ce monastére, du consen-

tement de l'évêque Honestus, dans l'église qui étoit l'ancienne cathédrale. Il mourut l'an 1007, le dixiéme de Juillet, & est compté entre les saints.

AN. 1003.

XI. Mort de Silvestre II. Jean XVII & Jean XVIII, papes.

Epitaph. ap. Baron.

Raspon. p. 75.

Le pape Silvestre II mourut l'année suivante 1003, le douziéme de Mai, après avoir tenu le saint siége plus de quatre ans. Il fut enterré à saint Jean de Latran; & comme on rebâtissoit cette église en 1648, on le trouva dans un cercueil de marbre, revêtu d'habits pontificaux, la mitre en tête, les bras en croix, & il en sortit une odeur agréable. Mais si-tôt qu'il eut pris l'air, tout fut réduit en cendres; & il ne resta qu'une croix d'argent & l'anneau pastoral. Outre les lettres dont j'ai parlé, on a de lui un discours fait aux évêques depuis qu'il fut pape, où il leur représente leurs devoirs, & parle fortement contre la simonie. Il y fait dire à un nouvel évêque : J'ai été ordonné par l'archevêque, à qui j'ai donné pour cet effet cent sols d'or; mais si je suis assez heureux pour vivre, j'espére bien les regagner, en ordonnant pour de l'argent des prêtres, des diacres & d'autres ministres de l'autel : j'en userai de même pour la bénédiction des abbés & des églises. Il marque que le peuple crioit à l'ordination d'un évêque : Il est digne & juste. Le successeur de Silvestre fut Jean XVII, autrement nommé Sicco, qui ne tint le saint siége qu'environ cinq mois, & mourut le dernier d'Octobre 1003 : il fut enterré au monastére de S. Sabas. Le saint siége vaqua ensuite quatre mois & demi; & le dix-neuviéme de Mars 1004, fut ordonné pape Jean XVIII, autrement nommé Fasan, Romain de naissance comme le précédent; & il tint le siége cinq ans. On trouve dans un auteur du même siécle, qu'il y avoit dans Rome vingt monastéres de religieuses, quarante de moines, soixante de chanoines, sans ceux qui étoient hors de la ville.

Mabill. Anal. to. 2. p. 16. p. 230.

Arnulf. com. to. 2. antiq. lect. Canis. p. 214.

XII. Saint Henri roi d'Italie.

Muratori Anect. to. 2. p. 204.

Ditm. lib. VI. p. 61.

Chr. Saxo. 1004.

Depuis la mort d'Otton III, Henri n'étoit point encore reconnu pour roi en Italie. Au contraire, un seigneur Lombard nommé Ardoin ou Harduic avoit été couronné roi à Pavie dès le dimanche quinziéme de Février 1002, trois semaines après la mort d'Otton. C'est ce qui obligea le roi Henri à passer les monts au printems de l'an 1004. Il campa dans la plaine de Verone, & y célébra la fête de Pâque, qui cette année étoit le dix-septiéme d'Avril; puis il passa la Brenta pour attaquer Ardouin campé de l'autre côté, qui s'enfuit sans oser l'attendre. A Bresse Henri fut reçu par l'archevê-

AN. 1004.

que de Ravenne & ses suffragans : à Bergame il reçut le serment par l'archevêque de Milan, qui l'ayant suivi à Pavie, le conduisit à l'église de Saint Michel ; où les grands du pays, ayant à leur tête le même archevêque, élurent Henri pour leur roi, & le couronnérent à la mi-Mai, après qu'Ardouin eut régné deux ans & deux mois. Mais son parti n'étant pas encore éteint, excita une violente sédition, où la plus grande partie de Pavie fut brûlée ; & le roi Henri ayant soumis les rebelles revint si promptement en Allemagne, qu'il célébra la saint Jean à Strasbourg.

XIII. Mort de S. Abbon de Fleury. *Vita*, c. 16. 17. &c. *Glab.* III. c. 3.

En France Abbon de Fleury fit un second voyage en Gascogne, pour réformer le monastére, nommé en latin *Regula*, en langue vulgaire la Réole. Il fut reçu avec honneur par les abbés & les seigneurs qui se trouvérent sur le chemin, & arriva sur le lieu vers la saint Martin. Ses gens ayant pris querelle avec les Gascons pour la nourriture des chevaux, il les reprit fortement de leur imprudence dans un lieu où ils n'étoient pas les plus forts, & les exhorta à attendre le comte de Bourdeaux & le vicomte, qui étoit l'avoué de ce monastére. Car ils devoient arriver incessamment, & lui prêter main-forte pour l'établissement de la réforme. Ensuite il visita les lieux, & voyant la situation avantageuse de ce monastére, il dit en riant : Je suis maintenant plus puissant que le roi de France notre maître, ayant une telle maison en un lieu où personne ne craint son pouvoir.

Le lendemain lundi treiziéme de Novembre 1004, l'abbé fit une réprimande à un des moines Gascons, d'avoir mangé sans son congé hors du monastére. Il ne répondit rien à l'abbé, mais il témoigna son dépit à ceux qui étoient présens ; & il s'éleva un cri de femmes, comme pour exciter sédition. Cependant les Gascons & les François se disoient des injures, & un des François impatient donna à un Gascon un tel coup de bâton, qu'il l'abbatit à terre. Ils commencérent à se jetter des pierres de part & d'autre ; l'abbé sortit du monastére pour les appaiser : mais un des Gascons lui porta un tel coup de lance au côté gauche, qu'il traversa les côtes. Il ne cria point, & dit sans s'émouvoir : Celui-ci y va tout de bon. Le moine Aimoin, qui le suivoit, & qui a écrit sa vie, voyant le sang couler en abondance de sa plaie, devint pâle & tremblant ; mais l'abbé lui dit d'un vi-

sage serein : Que feriez-vous donc si vous étiez blessé vous-même ? Il mourut le même jour, & il y en eut encore quelques-uns des siens de tués & de blessés. Il fut enterré dans l'église du même lieu, & honoré comme martyr : on rapporte même quelques miracles faits à son tombeau. Bernard duc de Gascogne fit punir les coupables de ce meurtre, dont les uns furent pendus, les autres brûlés ; & adjugea au monastére de Fleury celui de la Réole, qui lui appartenoit de droit, mais dont la possession étoit disputée.

AN. 1003.

Admar. Chr.

XIV.
Concile de Poitiers & autres.
To. 9. conc. p. 780.

Vers le même tems, mais on ne sçait pas l'année, il se tint un concile à Poitiers le treiziéme de Janvier. Il fut convoqué par Guillaume V, surnommé le grand, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, prince illustre par sa piété. Cinq évêques y assistérent, sçavoir Seguin de Bourdeaux, Gislebert de Poitiers, Hilduin de Limoges, Grimoard d'Angoulême, Islo de Saintes, & douze abbés. On y fit trois canons, dont le premier touchant la paix fut reçu par le duc & les seigneurs, qui promirent de l'observer sous peine d'excommunication, & en donnérent des ôtages.

Il porte que, pour toutes les choses qui ont été usurpées depuis cinq ans, ou qui le seront à l'avenir, on viendra demander justice au prince, ou au seigneur particulier. Celui qui ne voudra pas s'y soumettre, le prince ou le seigneur en fera justice, ou perdra son ôtage. Que s'il ne peut en faire justice, il assemblera les seigneurs & les évêques qui ont assisté au concile : ils marcheront contre le rebelle, & feront le dégât chez lui, jusqu'à ce qu'il se soumette à la raison. Les ôtages furent donnés, & l'excommunication prononcée conformément aux trois canons du concile de Charroux, tenu dans la même province en 989. Ils portoient anathême contre ceux qui briseroient les églises, pilleroient les pauvres, ou frapperoient les clercs désarmés : & par ces deux conciles, on voit clairement jusqu'où s'étendoient les pillages & les hostilités, contre lesquelles il falloit de tels remédes. Les deux autres canons du concile de Poitiers défendent aux évêques de rien prendre pour la pénitence, ou pour la confirmation, & aux prêtres ou diacres d'avoir des femmes chez eux.

To. 9. conc. p. 733.

On tint vers le même tems plusieurs autres conciles en Italie & en Gaule. On défendit aux évêques d'ordonner des jeûnes entre l'Ascension & la Pentecôte, excepté la

veille de la Pentecôte; mais on permit les jeûnes de dévotion. On se plaignit que les moines chantoient le *Te Deum* pendant l'avent & le carême, contre l'usage de l'église Romaine; mais ils répondirent, qu'ils le faisoient suivant la règle de S. Benoît, approuvée par saint Grégoire; & les évêques les laissérent dans leur usage. On mit aussi en question, si la fête de l'Annonciation, que l'on célébroit dès-lors le vingt-cinquiéme de Mars, ne devoit pas être plutôt célébrée hors du carême; & quelques uns proposoient de la mettre au dix-huitiéme de Décembre, à l'exemple des Espagnols: mais l'ancienne coutume l'emporta.

Glab. III. c. 4.

Dans ce commencement de l'onziéme siécle, on rebâtit les églises, principalement en Italie & en Gaule, quoique la plupart n'en eussent pas besoin; mais les peuples à l'envi se piquoient d'en avoir de plus belles. On renouvella donc presque toutes les cathédrales, les monastéres, & jusques aux moindres oratoires des villages. Entre les autres l'église de saint Martin de Tours fut abbatue, & rebâtie par les soins d'Hervé son trésorier.

XV.
Hervé trésorier de Tours.
Glab. ibid.

Il étoit des plus nobles d'entre les François, & ayant commencé d'étudier les arts libéraux, le desir d'assûrer son salut le fit entrer secrettement dans un monastére: mais les moines, à cause de sa noblesse, craignant le ressentiment de ses parens, n'osérent le recevoir; & lui promirent seulement de le faire, s'ils n'en étoient empêchés par violence. Son pere ayant appris où il étoit, vint tout furieux l'arracher du monastére; & après lui avoir fait de grands reproches, le mena par force à la cour du roi Robert, qu'il pria de le détourner de ce dessein par les promesses de ses bienfaits. Mais le pieux roi l'exhorta au contraire à persévérer dans sa bonne résolution, & le fit trésorier de saint Martin de Tours: se proposant de le faire ensuite évêque, ce qu'il tenta plusieurs fois; mais Hervé refusa toujours l'épiscopat.

Il eut même de la peine à accepter la trésorerie de saint Martin; & quoiqu'il portât l'habit blanc de chanoine, il pratiquoit autant qu'il pouvoit la vie monastique. Il avoit un cilice sur la chair, jeûnoit continuellement, veilloit & prioit avec assiduité, & faisoit de grandes aumônes. Enfin il forma le dessein de rebâtir l'église de saint Martin plus grande & plus magnifique; & l'ayant commencée dès les fondemens

fondemens, il l'acheva. Il invita plusieurs évêques à venir en faire la dédicace; & quelques jours auparavant, on dit qu'il pria Dieu de faire quelque miracle, tel qu'il en avoit fait autrefois en pareille occasion. Comme il étoit prosterné faisant sa priére, S. Martin lui apparut, & lui dit: Vous pourriez, mon fils, obtenir de Dieu de plus grandes choses; mais les miracles des siécles passés doivent suffire pour ce tems-ci, où la fin du monde approche. Il ne faut demander que le salut des ames; & c'est à quoi je ne manque pas, priant particuliérement pour ceux qui servent cette église. La dédicace se fit le jour de la translation de saint Martin, quatriéme de Juillet, & ce bâtiment subsiste encore aujourd'hui.

Hervé se retira ensuite dans une cellule près de l'église, redoublant ses austérités & ses priéres. Quatre ans après il sçut que sa mort étoit proche, & tomba malade. Plusieurs personnes le venoient voir, s'attendant qu'à sa mort il se feroit quelque miracle; mais il leur dit qu'ils n'en verroient point, & qu'ils ne songeassent qu'à prier Dieu pour lui: ainsi il mourut saintement l'an 1024.

XVI. Eglise de Loches. *Glab. lib. II. c. 4.*

Foulques comte d'Anjou, touché de la crainte de l'enfer, pour avoir beaucoup répandu de sang en divers combats, fit le pélerinage de Jérusalem; & au retour, résolut de bâtir un monastére dans une de ses terres, où les moines priassent jour & nuit pour le salut de son ame. Il fonda donc le monastére de Beaulieu, à mille pas de Loches; & l'église qui étoit très-belle ayant été promptement achevée, il envoya prier Hugues archevêque de Tours, du diocése duquel elle étoit, de venir en faire la dédicace. L'archevêque répondit: Je ne puis offrir à Dieu les vœux d'un homme, qui a pris à mon église plusieurs terres & plusieurs serfs; qu'il commence par rendre aux autres ce qu'il leur a ôté injustement.

Le comte fort indigné de cette réponse fit de grandes menaces contre l'archevêque, & prenant quantité d'or & d'argent, il s'en alla à Rome; & ayant exposé l'affaire au pape Jean, il lui fit de grands présens, & le pria de faire dédier son église. Le pape envoya avec lui un cardinal nommé Pierre, avec ordre de faire hardiment ce que le comte desiroit. Les évêques des Gaules blâmérent cet attentat, & trouvérent fort indécent que le pape donnât l'exemple de violer

les canons, qui défendent à un évêque de rien entreprendre dans le diocèse d'un autre sans son consentement. Le jour de la dédicace fut marqué dans le mois de Mai : il s'y trouva un peuple innombrable; mais il n'y eut d'évêques, que ceux de la domination du comte, & malgré eux. La cérémonie étant faite, le jour même vers l'heure de none, le tems qui étoit fort beau changea tout-à-coup; & il vint un orage si furieux, qu'après avoir long-tems secoué la nouvelle église, il en emporta le toît avec toute la charpente. Cet accident fut regardé de tout le monde comme une punition de l'attentat contre la discipline de l'église. Car encore que la dignité du siége apostolique rende le pape le plus respectable de tous les évêques du monde, il ne lui est permis en rien de violer les canons; & comme chaque évêque est l'époux de son église, dans laquelle il représente le Sauveur, il ne convient à aucun évêque, sans exception, de rien entreprendre dans le diocèse d'un autre. Ce sont les paroles de Raoul Glabert, historien du tems, qui toutefois étant moine de Clugni, ne reconnoissoit pour supérieurs que son abbé & le pape.

XVII. Réforme de Fescam. *Sup. liv.* XXXIX. *n.* 30. *Vita Guill. Act. SS. Ben. sæc.* 6. *p.* 341. 351.

Richard I, duc de Normandie, entreprit de rétablir l'abbaye de Fescam, fondée pour des religieuses dans le septiéme siécle, puis ruinée par les Normands païens, & alors occupée par des chanoines déréglés. Le duc Richard envoya donc à Clugni prier S. Mayeul, qui en étoit alors abbé, de venir rétablir ce monastére. Le saint abbé répondit : qu'il entreprendroit ce voyage, à condition que le duc aboliroit par tout son duché le droit de pânage, qui se prend pour mener les porcs paître dans les forêts, & qu'il ne permettroit à aucun des seigneurs ses vassaux de l'exiger. Le duc ne jugea pas à propos d'accepter cette condition, & l'affaire demeura pour lors.

Après la mort de S. Mayeul, le duc Richard ayant ouï parler du mérite de Guillaume son disciple, abbé de saint Bénigne de Dijon, lui envoya des députés, pour lui faire la même priére, de venir à Fescam établir un monastére selon la règle de saint Benoît. L'abbé Guillaume répondit : Mes enfans, nous avons ouï dire que les ducs des Normands sont des hommes barbares & féroces, qui loin de bâtir des églises & des monastéres, les abattent & dispersent les moines. Retournez donc à votre duc, & lui dites : que

nous n'avons aucun préparatif pour une telle entreprise ; & que nous manquons de chevaux pour nous monter, nous & nos freres, & pour porter notre bagage.

Sur cette réponse, le duc, craignant de manquer son dessein, envoya quantité de chevaux ; & l'abbé, considérant sa persévérance, partit avec un grand nombre de ses moines pour l'aller trouver. Le duc le reçut comme s'il eût reçu Jesus-Christ même, & le servit de ses propres mains. Il chassa de Fescam les chanoines séculiers, & donna ce monastére, dédié à la sainte Trinité, à l'abbé Guillaume & à ses moines. C'étoit l'an 1001. Le duc Richard le vieux mourut l'année suivante, & fut enterré dans l'église de ce monastére. Son fils Richard II lui succéda, & n'eut pas moins d'affection pour l'abbé Guillaume & pour la maison de Fescam. Souvent il servoit à table les moines, & s'asseyoit ensuite auprès d'eux à la derniére place. Pour les mettre plus en liberté de maintenir leur observance, il assembla à Fescam les évêques & les seigneurs de toute la Normandie, & fit déclarer ce monastére exempt de toute sujétion aux évêques. La charte de cette exemption fut souscrite par Robert archevêque de Rouen, dans le diocèse duquel est Fescam, & par tous les autres évêques & les seigneurs. Cette exemption fut depuis confirmée par le roi Robert & par le pape Benoît VIII.

Oudo. p. 198.

XVIII. Robert archevêque de Rouen.

Sup. liv. LV. n. 27.
Order. vit. div. V. c. 44.
Mabill. anal. to. 2. p. 438.

Robert archevêque de Rouen donna la même exemption à douze autres églises, en considération de la mémoire du duc son pere, & suivant la volonté du duc son frere. Car il étoit fils de Richard I, qui en 989, après la mort de Hugues, lui donna cet archevêché avec le comté d'Evreux : aussi vivoit-il en prince, & non en évêque, étant tout occupé de ses affaires temporelles & de ses plaisirs, & continuant le scandale qu'avoit donné son prédécesseur. Il épousa une femme nommée Herleve, avec laquelle il vivoit publiquement ; & en eut trois fils, Richard, Raoul & Guillaume, auxquels il distribua le comté d'Evreux & d'autres grandes dignités. Robert est toutefois loué pour sa libéralité envers les églises, principalement sa cathédrale, qu'il commença à rebâtir dès les fondemens, & en fit une grande partie : il tint l'archevêché de Rouen quarante-huit ans, c'est-à-dire jusques à l'an 1037, & fit pénitence à la fin de ses jours.

XIX. Leutard fanatique.

Vers la fin de l'an mil, un homme du peuple nommé Leu-

Glab. lib. II. c. II.

tard, du bourg de Vertus au diocèse de Châlons, s'érigea en prophète, & séduisit plusieurs personnes. Il étoit un jour dans les champs à travailler; s'étant endormi de lassitude, il s'imagina sentir un grand essain d'abeilles lui entrer dans le corps par en-bas, & sortir par sa bouche avec un grand bruit: puis ces abeilles le piquoient & l'agitoient, & après l'avoir tourmenté long-tems, lui parloient & lui commandoient de faire plusieurs choses impossibles aux hommes. Fatigué de cette vision, il vint chez lui, & quitta sa femme, prétendant suivre un précepte de l'évangile. Il sortit comme pour aller faire sa priére; & étant entré dans l'église, il prit la croix & la brisa avec l'image du crucifix. Ceux qui le virent en furent effrayés, & le crurent insensé; mais comme c'étoit des paysans simples & crédules, il leur persuada qu'il faisoit tout cela en vertu d'une merveilleuse révélation qu'il avoit reçue de Dieu.

Il parloit beaucoup, & vouloit paroître un grand docteur; mais ses discours avoient aussi peu de solidité que de vérité. Il disoit qu'il ne falloit croire qu'une partie de ce qu'avoient dit les prophètes, & que le reste étoit inutile. Il disoit aussi qu'il étoit superflu de donner les dîmes. Il s'acquit la réputation d'un saint homme, & s'attira en peu de tems une grande partie du peuple. Gebouin alors évêque de Châlons, vieillard très-sçavant, le fit venir, & l'interrogea sur tout ce qu'il avoit ouï dire de ses discours & de ses actions. Leutard voulut cacher ses erreurs, & employer des autorités de l'écriture qu'il n'avoit pas étudiée; mais l'évêque le convainquit de contradiction & d'extravagance, & désabusa le peuple qu'il avoit séduit. Le malheureux Leutard, se voyant confondu & abandonné, se précipita dans un puits.

XX.
Autre fanatique.
Glab. II. c. 12.

Vers le même tems de Leutard, il parut à Ravenne un autre fanatique nommé Vilgard, grammairien de profession, suivant l'usage des Italiens, qui préféroient alors cette étude à toutes les autres. Une nuit il crut voir en songe les trois poëtes Virgile, Horace & Juvenal, qui lui rendoient graces de l'affection qu'il avoit pour leurs écrits, & du succès avec lequel il publioit leurs louanges: lui promettant qu'il auroit part à leur gloire. Enflé de cette vision, il commença à débiter plusieurs dogmes contraires à la foi; & à soutenir qu'il falloit croire en tout ce qu'avoient dit les poëtes. Enfin, étant convaincu d'hérésie, il fut condamné par l'archevêque

de Ravenne. On en trouva plusieurs autres en Italie infectés de cette erreur, qui périrent par le fer ou par le feu. Vers le même tems sortirent des hérétiques de l'isle de Sardaigne, fertile en semblables maux, qui corrompirent une partie des chrétiens d'Espagne, & furent aussi exterminés par les catholiques. Ce débordement d'erreurs parut être l'accomplissement de la prophétie de S. Jean, qui a dit que Satan seroit lâché après mille ans.

AN. 1004.

Apoc. xx. 7.

XXI.
Mort de Gisilier.
Tagmon archevêque de Magdebourg.

Chr. Saxo. 1004.
Ditmar. lib. v. p. 57.

En Allemagne, le roi Henri s'appliquoit à régler les affaires que la jeunesse de l'empereur Otton & sa mort précipitée l'avoient empêché de terminer. Une des principales étoit le rétablissement de l'évêché de Mersbourg, supprimé par Otton. Le roi Henri ayant donc célébré à Polden la fête de Noël, la seconde année de son règne, vint à Dornbourg; d'où il envoya à Magdebourg Villigise archevêque de Mayence, avec d'autres hommes sages, vers Gisilier archevêque de Magdebourg, dangereusement malade depuis long-tems. Le roi lui mandoit de rentrer en lui-même, de reconnoître la main de Dieu qui le châtioit si visiblement, de quitter le siége de Magdebourg qu'il avoit usurpé, de reprendre celui de Mersbourg qui lui appartenoit légitimement, & de réparer tout le mal qu'il avoit fait en le détruisant. Il étoit si éloigné de le faire, qu'il avoit peine même à en écouter la proposition : toutefois il répondit en peu de mots, que dans trois jours il iroit rendre au roi une réponse certaine. Il se fit donc monter sur un chariot, la seule voiture dont il usoit depuis long-tems, & se fit mener à sa maison de Tribur, où consumé de maladie il mourut au bout de deux jours, le vingt-cinquiéme de Janvier l'an 1004.

Le roi Henri l'ayant appris, s'y rendit pour accompagner le corps jusques à Magdebourg, & y envoya devant Vipert son chapelain, avec ordre de faire élire Tagmon pour archevêque. Cependant Valthard, prévôt de l'église de Magdebourg, assembla le clergé, pour leur déclarer que l'archevêque étoit mort, & que le roi venoit les visiter : leur demandant en même tems leur avis sur l'élection d'un successeur. Ils déclarérent tout d'une voix qu'ils l'élisoient lui-même, quoiqu'il le refusât humblement. Le corps de l'archevêque Gisilier étant arrivé à Magdebourg, & le roi ensuite, il envoya le lendemain Arnoul évêque d'Halberstat, pour per-

AN. 1004.

suader au clergé & aux vassaux de l'église vacante d'élire Tagmon. Le prévôt Valthard répondit, qu'il renonçoit volontiers à l'élection faite en sa faveur; mais qu'il prioit le roi, au nom de tous, de leur laisser la liberté d'une élection canonique, & de ne pas souffrir que la dignité de leur église fût avilie de leur tems. Sur cette réponse, le roi fit venir le prévôt & les principaux de l'église de Magdebourg séparément; & fit si bien par priéres & par promesses, qu'ils élurent Tagmon: à qui aussi-tôt il donna le bâton pastoral de l'évêque Arnoul, pour signe de l'investiture de cette église, & l'installa dans la chaire pontificale avec les acclamations ordinaires. Ensuite on célébra les funérailles de Gisilier.

Ditmar. lib. V. *p.* 58. *Sup. l.* LVI. *n.* 42. LVII. 36.

Tagmon étoit disciple de S. Volfang évêque de Ratisbonne, qui l'avoit élevé dès l'enfance comme son fils; & quand il fut plus avancé, lui donna l'intendance de tous ses biens. Il le mit si bien dans l'esprit de l'empereur & du duc de Baviére, qu'il ne doutoit point qu'il ne fût un jour son successeur. Mais étant près de mourir, il le fit venir, & lui dit: Mettez votre bouche sur la mienne, & recevez du Seigneur le souffle de mon esprit, pour tempérer en vous l'ardeur de la jeunesse par celle de la charité. Si vous êtes maintenant privé de ma dignité, sçachez que dans dix ans vous en recevrez une plus grande. Saint Volfang mourut en 994; & Tagmon étant élu tout d'une voix pour lui succéder au siége de Ratisbonne, vint trouver l'empereur; mais il n'obtint pas son consentement, & ce prince donna l'évêché de Ratisbonne à Gebehard son chapelain. Celui-ci traita honnêtement Tagmon, que l'empereur lui avoit recommandé: mais la diversité de leurs mœurs ne permit pas qu'ils demeurassent long-tems ensemble. Tagmon s'attacha à Henri alors duc de Baviére, qui l'aima particuliérement, à cause de la pureté de sa vie; & qui étant devenu empereur, le fit archevêque de Magdebourg, au bout de dix ans, suivant la prédiction de S. Volfang. Il fit de grands présens au roi & à la reine, & à ceux qui les servoient avec lui, pour témoigner sa reconnoissance.

XXII. Vigebert évêque de Mersbourg.

Le roi Henri passa ensuite à Mersbourg, pour consoler cette église veuve depuis si long-tems, & la rétablir dans sa premiére dignité. Ce fut-là que Tagmon fut sacré archevêque de Magdebourg le jour de la Purification second de Février, l'an 1004. Il fut sacré par Villegise archevêque de

Mayence, du consentement des suffragans de l'un & de l'autre qui se trouvérent présens, & du légat du pape qui y assista. Il auroit dû être ordonné par le pape même : mais l'état des affaires ne lui permettoit pas d'aller à Rome. En même tems le roi donna l'évêché de Mersbourg à Vigbert son chapelain, lui rendant tout ce que Gisilier avoit injustement ôté à cette église; & pour signe d'investiture, il lui mit en main publiquement le bâton pastoral de l'archevêque Tagmon, qui sacra le nouvel évêque ce jour-là même, assisté de quatre de ses suffragans. Pour récompenser l'église de Magdebourg de cette distraction, le roi lui donna une terre de son domaine, & une partie considérable des reliques de S. Maurice, qu'il tira de sa chapelle. On les transféra solemnellement du mont saint Jean dans la ville, & quoique l'hyver fût très-rude & la terre couverte de neige, le roi porta lui-même cette relique nuds pieds.

Vigbert évêque de Mersbourg naquit dans la Turinge, & fut instruit par Otric dans l'école de Magdebourg. Son beau naturel étant cultivé par une bonne éducation, l'archevêque Gisilier le prit à son service, le tint long-tems auprès de lui dans une intime confiance, & le fit archiprêtre. Enfin ayant écouté de mauvais rapports contre lui, il aliéna tellement Vigbert, qu'il quitta tous les avantages qu'il avoit auprès de lui, & s'attacha au roi Henri, dont il gagna les bonnes graces. Vigbert étoit bien fait & de belle taille, la voix très-belle, de bon conseil, éloquent, agréable en conversation, d'une libéralité sans bornes. Il enrichit son église de plusieurs terres, de quantité de livres, & d'autres meubles nécessaires au service divin. *Ditmar. l. 6. p. 68.*

Quant à l'archevêque Tagmon, il étoit d'une vie très-pure, plein de justice & de charité, doux, mais ferme & prudent; sous l'habit de chanoine il menoit la vie d'un moine. Aucun évêque de son tems n'étoit plus familier avec son clergé; il les aimoit & les louoit devant le peuple. Il disoit tous les jours la messe & le pseautier, s'il n'en étoit empêché par maladie; & ne pouvant jeûner, il y suppléoit par de grandes aumônes. Ses veilles étoient grandes. Il étoit très-sérieux avant la messe, & plus gai ensuite : il aimoit les nobles, sans mépriser ceux qui ne l'étoient pas. Il acquit à son église trois villes & une terre, & des ornemens épiscopaux magnifiques. *Ibid. p. 75.*

AN. 1007.
XXIII.
Bamberg évêché.
Ibid. p. 66.

Le roi Henri desiroit depuis long-tems d'ériger un évêché à Babemberg ou Bamberg en Franconie. Il aimoit dès l'enfance cette ville, qui étoit de son patrimoine; & quand il fut roi, il commença à y bâtir une église, & y amasser peu à peu tout ce qui étoit nécessaire pour le service divin. Comme Bamberg étoit du diocèse de Virsbourg, le roi pria l'évêque de la lui céder avec son territoire, lui offrant d'autres terres en échange. L'évêque y consentit, à condition qu'il deviendroit archevêque, & que le nouvel évêque de Bamberg lui seroit soumis. Le roi donc célébrant la Pentecôte à Mayence le vingt-cinquiéme de Mai, la sixiéme année de son règne qui étoit l'an 1007, déclara son dessein touchant l'érection de cet évêché. N'espérant point d'enfans, puisqu'il gardoit la continence avec la reine, il vouloit faire Dieu même héritier de son patrimoine, & contribuer à la destruction du paganisme chez les Sclaves dont Bamberg se trouvoit proche. Pour lui faire un diocèse, il reçut de Henri évêque de Virsbourg un comté, & partie d'un autre territoire, lui donnant en échange cent cinquante manses ou familles. Ce traité se fit du consentement des évêques qui assistérent à l'assemblée de Mayence; sçavoir, l'archevêque Villigise, Bouchard de Vormes, & quatre autres de ses suffragans: Liudolfe de Trèves & ses suffragans: Théodoric de Metz, & les évêques de Toul & de Verdun: Heribert archevêque de Cologne, & Notquer évêque de Liége son suffragant, & Erluin de Cambrai: Tagmon archevêque de Magdebourg, & Hidolfe évêque de Mantoue.

Tom. 9. conc. p. 785.

Ensuite le roi Henri envoya à Rome deux de ses chapelains, Alberic & Louis, chargés de ses lettres & de celles de l'évêque de Virsbourg, pour obtenir du pape la confirmation de cette érection. Le pape Jean XVIII l'accorda dans un concile, & en écrivit à tous les évêques de Gaule & de Germanie. Dans ses lettres il marque, que la nouvelle église dédiée à S. Pierre sera sous la protection particuliére de l'église Romaine, & toutefois soumise à l'archevêque de Mayence son métropolitain. La date est du mois de Juin, indiction cinquiéme, qui est la même année 1007.

Tom. 9. conc. p. 784.
Ditmar. p. 67.

Les chapelains du roi étant revenus en Allemagne, il tint un grand concile à Francfort le premier de Novembre de la même année. L'évêque de Virsbourg y fut appellé; mais sçachant qu'il n'avoit pas obtenu le titre d'archevêque, il

refusa

AN. 1007.

refusa d'y venir & d'accomplir sa promesse. Les évêques étant assemblés, le roi se prosterna devant eux jusques à terre; mais il fut relevé par Villigise archevêque de Mayence, dans le diocèse duquel le concile se tenoit. Le roi expliqua son intention touchant le nouvel évêché, ajoutant qu'il avoit le consentement de la reine son épouse, à qui il avoit donné Bamberg pour son douaire, & de son frere son héritier présomptif. Il pria que l'absence de l'évêque de Virsbourg ne lui nuisît pas, offrant quand il se présenteroit d'en passer par l'avis du concile.

Alors Berniger, chapelain de l'évêque de Virsbourg & son député, dit: que la crainte du roi avoit empêché son maître de venir au concile; qu'il n'avoit jamais consenti au dommage de l'église qui lui étoit confiée, & qu'il conjuroit les assistans de ne pas permettre qu'elle en souffrît en son absence. Puis on fit lire à haute voix les priviléges de cette église. Les évêques s'étant mis à délibérer, le roi se prosternoit toutes les fois qu'il voyoit balancer leurs avis. Enfin l'archevêque de Mayence demandant ce qu'il falloit décider, Tagmon archevêque de Magdebourg répondit le premier, que l'on pouvoit légitimement accorder ce que le roi desiroit: tous les autres s'y accordérent, & souscrivirent la lettre de confirmation donnée par le pape. On y voit les noms de trente-cinq évêques: premiérement de Villigise archevêque de Mayence avec ses suffragans, de Liudolfe archevêque de Trèves, Hartung de Juvave ou Salsbourg, Heribert de Cologne, Tagmon de Magdebourg, Bouchard de Lyon, Badolfede de Tarentaise, & Anastase archevêque des Hongrois, c'est-à-dire de Strigonie; ces trois derniers sans suffragans. Le roi Henri donna le nouvel évêché de Bamberg à Eberard son chancelier, qui fut sacré le même jour par l'archevêque de Mayence; & dans la suite Heribert, archevêque de Cologne, remit l'évêque de Virsbourg dans les bonnes graces du roi. Outre l'église cathédrale dédiée à S. Pierre & à S. George, le roi bâtit à Bamberg un monastére de chanoines du côté du midi en l'honneur de saint Etienne, & au septentrion un monastére de moines en l'honneur de S. Michel & de S. Benoît.

XXIV.
Saint Aufrid évêque d'Utrect.
Mabill. sæc. 6. Ben. p. 85. Boll 3. Mai. tom. 12. p. 428.

Entre les évêques suffragans de Cologne qui assistérent au concile de Francfort, on trouve Ansfrid évêque d'Utrect, que d'autres nomment Aufrid. Il étoit très-noble, & fut élevé par son oncle paternel Robert archevêque de Trèves. En-

AN. 1007.

suite ayant embrassé la profession des armes selon sa naissance, il servit Brunon archevêque de Cologne, & l'empereur Otton le grand, qui avoit en lui une confiance particuliére. Comme il étoit fort instruit des loix divines & humaines, il avoit une grande autorité, soit dans les jugemens, soit dans les diètes ou assemblées : mais les ignorans, voyant qu'il employoit à la lecture ses heures de loisir, disoient qu'il menoit la vie d'un moine. Il fut comte de Louvain & employoit les armes pour réprimer les pillages fréquens en Brabant comme ailleurs.

Il fonda avec Hilsuinde son épouse le monastére de Thoren, dont leur fille Benedicte fut la premiére abbesse ; & la mere s'y retira, & y mourut saintement. Alors le comte Aufrid se trouvant libre, avoit résolu d'embrasser la vie monastique ; mais Baudri évêque d'Utrect étant mort l'an 995, l'empereur Otton III lui donna cet évêché. Il s'en défendoit sur ce qu'il étoit avancé en âge, & avoit passé sa vie dans l'exercice des armes ; mais enfin ne pouvant résister aux instances de l'empereur, il prit son épée, la mit sur l'autel de la Vierge, c'étoit à Aix-la-Chapelle, & dit : Jusques-ici j'ai employé ma puissance temporelle contre les ennemis des pauvres ; désormais je recommande à la Ste. Vierge & ma nouvelle dignité & mon salut. Sur la fin de sa vie il devint aveugle, & se retira dans un monastére qu'il avoit fondé ; mais quoiqu'il eût pris l'habit, il ne laissoit pas d'assister aux conciles & aux diètes. Il mourut l'an 1010, le troisiéme jour de Mai, & est compté entre les saints, aussi-bien qu'Hilsuinde son épouse.

XXV. Religion du roi Robert. *Mabill. præf. 1. sæc. 6. §. 7. Tom. 9. conc. p. 787.*

En France le roi Robert, touché des censures ecclésiastiques, & des exhortations d'Abbon de Fleury, renvoya la reine Berthe dès l'an 1001 ; puis il délibera long-tems sur le choix d'une autre épouse ; & enfin vers l'an 1006, il prit Constance, fille de Guillaume comte d'Arles. Ce roi fit tenir un concile à Chelles en son palais l'an 1008, le dix-septiéme de Mai, où assistérent treize évêques. Les plus connus sont Leutheric archevêque de Sens & Hugues de Tours, Fulbert évêque de Chartres depuis l'année précédente 1007, & Adalberon de Laon qui devoit être fort âgé. Il ne reste de ce concile qu'une charte en faveur de l'abbaye de S. Denis, où le roi dit : que depuis le règne de l'empereur Charles III, c'est Charles le Gros, ce monastére avoit été tellement né-

gligé, que les moines en étoient venus à la pompe séculiére; ce qui avoit causé la dissipation de leurs biens, & la diminution de leurs priviléges. C'est pourquoi le roi Hugues y avoit établi un abbé capable nommé Vivien, à qui le roi Robert accorda quelques nouveaux droits.

Helgald. tom. 4. Duchesne, p. 64.

Leutheric archevêque de Sens étoit dans l'erreur touchant le corps de Notre-Seigneur, & s'en servoit quelquefois pour éprouver les coupables, suivant un abus qui avoit cours en ce tems-là. Le roi Robert lui en écrivit en ces termes : Puisque le corps de Notre-Seigneur doit être le salut de l'ame & du corps de celui qui le reçoit, suivant les paroles que prononce le prêtre en le donnant; comment avez-vous la témérité de dire: Reçois-le, si tu en es digne? puisque personne n'en est digne. Pourquoi attribuez-vous à la divinité les souffrances corporelles? Je jure par la foi que je dois à Dieu, que si vous ne vous corrigez, vous serez privé de l'honneur du sacerdoce. L'archevêque profita de cette réprimande, & cessa d'enseigner sa mauvaise doctrine, qui commençoit à s'étendre dans le monde. Nous ne voyons point clairement quelle étoit cette erreur; mais nous voyons, par la lettre du roi, que l'on usoit de paroles différentes des nôtres en administrant l'eucharistie; & qu'au lieu que nous disons : Que le corps de Notre-Seigneur Jesus-Christ conserve ton ame pour la vie éternelle, on disoit: Que le corps de Notre-Seigneur Jesus-Christ soit pour toi le salut de l'ame & du corps.

XXVI.
S. Boniface martyr chez les Russes.
Act. sanct. Ben. sac. 5. p. 79.
Ditmar. lib. VI. p. 82.
Vita sanct. Romuald. n. 39. 40.

Cependant Brunon, autrement nommé Boniface, alla prêcher chez les Russes. Il étoit de la premiére noblesse de Saxe & parent des rois. Sa mere l'envoya à Magdebourg étudier sous Giddon le philosophe; & après S. Adalbert de Prague, il gouverna cette école. L'empereur Otton III l'ayant fait venir auprès de lui, il servit quelque tems à sa chapelle; & l'empereur l'aimoit si tendrement, qu'il l'appelloit son ame. Mais Brunon quitta bientôt la cour, & embrassa la vie monastique l'an 997 : il vivoit du travail de ses mains, & souvent ne mangeoit que deux fois la semaine, le dimanche & le jeudi; il alloit toujours nuds pieds, & quelquefois se rouloit dans des orties ou des épines, témoignant une grande ardeur pour le martyre.

En quittant l'empereur Otton, il s'attacha à S. Romuald, qu'il suivit d'abord au mont-Cassin, puis à Perée près de Ravenne; & après avoir long-tems mené la vie hérémitique,

AN. 1009.

voulant prêcher aux infidèles, il alla à Rome en demander la permiſſion au pape. Il fit ce voyage non ſeulement à pied, mais nuds pieds, marchant loin devant les autres, & chantant continuellement des pſeaumes : il mangeoit tous les jours, pour ſoutenir le travail du voyage, mais ſeulement un demi-pain, y ajoutant les jours de fêtes des fruits ou des racines, & ne buvoit que l'eau. Le pape lui accorda la permiſſion, non ſeulement de prêcher, mais de ſe faire conſacrer archevêque, lui donnant par avance le pallium. En retournant en Allemagne il alloit à cheval, mais toujours nuds pieds, même par les plus grands froids : enſorte qu'il falloit quelquefois de l'eau chaude, pour détacher ſon pied collé à l'étrier.

Ditmar. p. 82.

Il vint à Mersbourg trouver le roi Henri, & par ſa permiſſion Tagmon archevêque de Magdebourg le ſacra, & lui donna le pallium que lui-même avoit apporté. Depuis ſa conſécration il récitoit tous les jours l'office monaſtique & l'office canonique, & continuoit de mortifier ſon corps par les jeûnes & les veilles, nonobſtant ſes grands voyages. Boleſlas duc de Pologne, & les autres ſeigneurs, lui firent de grands préſens ; mais il donna tout aux égliſes, à ſes amis & aux pauvres, ſans ſe rien réſerver.

Enfin la douziéme année de ſa converſion il alla prêcher en Pruſſe, mais ſans effet. Il s'avança ſur les confins de la Ruſſie, & commença à y annoncer l'évangile, ſans s'arrêter à la défenſe des habitans qui l'en vouloient empêcher. Enfin comme il continuoit toujours, ils le prirent & lui coupérent la tête avec dix-huit des ſiens, le quatorziéme de Février l'an 1009. Les corps de ces martyrs demeurérent ſans ſépulture, juſques à ce que Boleſlas les acheta, pour être la protection de ſa maiſon. L'égliſe honore ce ſaint martyr, ſous le nom de Brunon, le quinziéme jour d'Octobre.

Martyr. R. 15. Oct.

XXVII.
Mort de Jean XVIII. Sergius IV pape.

Papebr. conat.
Epiſt. Pet. Antioch. tom. 2.
Monum. Cotel. p. 148. C.

La même année 1009, le dix-huitiéme de Juillet, mourut le pape Jean XVIII, après avoir tenu le ſaint ſiége cinq ans & quatre mois. De ſon tems l'égliſe de Conſtantinople étoit unie à l'égliſe Romaine, & l'on y récitoit à la meſſe le nom de ce pape, avec ceux des autres patriarches. Le ſaint ſiége vaqua environ quatre mois ; puis on élut Pierre évêque d'Albane, Romain de naiſſance, qui prit le nom de Sergius IV, & fut couronné le dimanche ſecond jour d'Octobre 1009. C'eſt le premier pape, Romain de naiſſance, que je trouve avoir

Epitaph. ap. Baron. 1012.

changé de nom ; soit par respect pour S. Pierre, soit parce qu'il se nommoit aussi Bouche de Porc, comme Ditmar le témoigne. Il avoit été cinq ans évêque d'Albane, & fut pape deux ans & neuf mois. *AN. 1009.* *Ditmar. lib. VI. p. 84.*

La même année 1009 mourut S. Ardouin, prêtre de Rimini. Après la mort de son pere, il s'attacha au prêtre Venerius recteur de l'église de S. Gregoire, homme de vie exemplaire, avec lequel il s'appliqua à la priére & à tous les exercices de piété. Pour y vaquer plus librement, ils se retirérent hors de la ville à saint Apollinaire, où ils joignoient le travail à la priére. Ardouin ayant été ordonné prêtre, plusieurs venoient lui demander ses instructions & ses conseils ; & il reprenoit hardiment les pécheurs, même Rodolphe comte de Rimini. On lui faisoit beaucoup de présens, mais il donnoit tout aux pauvres. L'évêque Jean ayant donné à Venerius l'abbaye de S. Gaudence, Ardouin s'y retira avec lui, & y finit saintement ses jours le quinziéme d'Août 1009 ; & il se fit à son tombeau un grand nombre de miracles. *Mabill. sæc. 6. p. 81.* *Pet. Dam. Opusc. VI. c. 26.*

XXVIII. Eglise du saint Sépulcre abattue. *Glab. III. hist. c. 7.*

On apprit, peu de tems après, que le prince de Babylone avoit fait abattre l'église du saint Sépulcre à Jérusalem ; & il passa pour constant en France que c'étoit à la poursuite des Juifs. Voici comme le moine Glabert le raconte : Les Juifs étoient indignés de voir une multitude innombrable de chrétiens aller en pélerinage au saint Sépulcre. Il y avoit grand nombre de Juifs à Orléans, où le roi Robert faisoit souvent son séjour ; & c'étoient les plus fiers & les plus hardis de tous. Ils gagnérent donc par argent un nommé Robert, serf fugitif du monastére de Mellerai, qui couroit le monde en habit de pélerin ; & l'envoyérent avec des lettres écrites en caractéres hébraïques, & enfermées dans un bâton, adressées au prince de Babylone, qui portoient : que s'il ne faisoit promptement détruire cette maison si vénérable aux chrétiens, ils le dépouilleroient bientôt de son royaume. Le prince allarmé envoya des gens à Jérusalem, qui renversérent l'église de fond en comble. Ils s'efforcérent même de rompre avec des masses de fer la grotte du saint Sépulcre ; mais ils ne purent. C'est la seconde fois que cette église fut ruinée : la premiére fut au mois de Juin 613, quand elle fut brûlée par les Perses. *V. Chr. Ademar. p. 175.* *Sup. liv. XI. n. 54. Sup. liv. XXXVIII. n. 10.*

On sçut ensuite par tout le monde que ce désastre étoit *Chr. Pasc. p. 385.*

AN. 1010. arrivé par la malice des Juifs ; & les chrétiens résolurent, d'un commun consentement, de les bannir de toutes leurs terres. Ainsi la haine publique éclatant contr'eux, on les chassa des villes ; plusieurs furent noyés, ou tués par le fer & par d'autres genres de mort ; & quelques-uns se tuérent eux-mêmes : ensorte qu'il en paroissoit peu dans la chrétienté. Les évêques firent défense à tous les chrétiens d'avoir avec eux aucun commerce d'affaires ; ordonnant toutefois de recevoir ceux qui voudroient se convertir. Ainsi plusieurs se firent baptiser, par la crainte de la mort, & revinrent peu après à leur ancienne façon de vivre.

Le porteur de la lettre qui avoit causé tant de mal revint à Orléans, & fut reconnu par un pélerin qui avoit voyagé avec lui en Levant, & qui le trouva encore en grande liaison avec les Juifs, dont il avoit reçu de grandes récompenses. Il fut pris & fouetté si rudement, qu'il confessa son crime ; & aussi-tôt les officiers du roi le condamnérent au feu, & il fut brûlé hors la ville à la vue de tout le peuple. Cinq ans après la ruine de cette église, les Juifs, qui s'étoient cachés en divers lieux, recommencérent à paroître, & se rétablirent comme auparavant. La même année la mere du prince de Babylone, qui étoit chrétienne, & se nommoit Marie, commença à rebâtir l'église du saint Sépulcre, & une multitude incroyable de gens de tout pays allérent à Jérusalem, & donnérent de grandes sommes pour contribuer à ce bâtiment. Tel est le récit de Glabert. Peu de tems après, c'est-à-dire l'an 1012, le roi Henri fit aussi chasser les Juifs de Mayence. *Chr. Saxo. 1012.*

Cedr. p. 706.

Les Grecs comptent la chose ainsi : L'an du monde 6518, indiction huitiéme, c'est l'an de Jesus-Christ 1010 ; Aziz qui commandoit en Egypte, ayant rompu les traités avec les Romains pour un très-petit sujet, renversa le temple magnifique du saint Sépulcre à Jérusalem, ruina les monastéres, & en chassa les moines, qui s'enfuirent de toutes parts.

XXIX. Califes Fatimites. *Sup. liv. LV. n. 13.*

Mais les histoires orientales nous apprennent que ce destructeur du saint Sépulcre fut le troisiéme des califes Fatimites, Haquembiamrilla, & non pas son pere Aziz : ce qu'il faut reprendre de plus haut. J'ai marqué le commencement de la puissance des Fatimites en Afrique, & les deux premiers princes de cette race, Mahomet le Mehedi & son fils Caïm. Il eut pour successeur son fils Almansor, & ce- *Elm. lib. 3. p. 227.*

lui-ci son fils Moezlidinilla, qui conquit l'Egypte en 358 de l'hégire, 969 de Jesus-Christ, & y fut reconnu calife, faisant cesser la priére qui se faisoit au nom du calife Abbasside résidant à Bagdad; ce qui produisit un schisme entre les Musulmans. Car une partie reconnoissoit toujours le calife Abbasside, & l'autre le calife Fatimite; & ce schisme dura environ deux cens ans. En 362, 971, Moëz fit bâtir une nouvelle ville, qui devint sa capitale, & qui fut nommée Alcaïra, c'est-à-dire la victorieuse, parce qu'elle fut fondée sous l'ascendant de la planète de Mars; c'est le grand Caire. Moëz mourut en 365, 975, & eut pour successeur son fils Aziz-billa.

AN. 1010.
Bibl. Or. Moëz. p. 595.

Celui-ci avoit épousé une chrétienne, dont il eut une fille; & en sa considération il fit patriarches ses deux freres, Jérémie de Jérusalem & Arsène d'Alexandrie, tous deux Melquites. Arsène obtint du calife l'église de Notre-Dame, occupée jusques-là par les Jacobites, & elle devint l'église patriarchale des Melquites. Aziz mourut en 386, 996; & eut pour successeur son fils Haquembiamrilla, âgé d'onze ans, qui en régna vingt-cinq.

Elm. p. 247.
Elm. p. 243.

Il fut méchant, impie, extravagant, inconstant en ses résolutions, & cruel, jusques à faire brûler une grande partie du Caire, & massacrer grand nombre des habitans. Il persécuta les Chrétiens & les Juifs, & ruina leurs églises & leurs synagogues: ce qui en fit apostasier plusieurs, pour se rendre Musulmans; mais ensuite il leur permit de retourner à leur religion, & de rebâtir leurs oratoires. Enfin il vouloit se faire adorer, & avoit une liste de ceux qui le reconnoissoient pour Dieu, où il en comptoit jusqu'à seize mille. Il fut aidé dans ce dessein par un imposteur Persan, nommé Mahomet, fils d'Ismaël, & surnommé Darari, qui vint en Egypte l'an 408, 1017. Il se mit au service de Haquem, gagna ses bonnes graces, & s'attira ses bienfaits, en publiant que ce prince étoit Dieu le créateur de l'univers. Le peuple en fut tellement irrité, qu'il résolut la perte de Darari, & un Turc le tua dans le chariot même du calife; puis sa maison fut pillée: on ferma les portes du Caire; & dans le tumulte, qui dura trois jours, il y eut quelques Darariens de tués. Car cet imposteur avoit fait des sectateurs.

Elm. p. 259.
Abulfarag. p. 221.
Bibl. Orient. Hakembemrilla, p. 411.

Elm. p. 264.
Bibl. Orient. Dararioun. p. 287.

Il eut même un successeur Persan comme lui, nommé Hamza, fils d'Ahmed, & surnommé Alhadi, c'est-à-dire le di-

recteur. Il eut grand nombre de disciples, & établit des docteurs dans l'Egypte & la Syrie. Car elle étoit comprise dans la domination des califes Fatimites, qui s'étendoit même bien avant dans l'Arabie. Hamza prêchoit le libertinage, permettant aux siens d'épouser leurs sœurs, leurs filles & leurs meres; dispensant de tous les exercices de religion, du jeûne, de la priére, du pélerinage. Ses sectateurs étoient en grand nombre; le calife Haquem le protégeoit ouvertement, & suivoit lui-même ses maximes : négligeant ses fonctions de calife & de chef de la religion, qui étoient de faire la priére, & prêcher dans la mosquée le vendredi. Il ne jeûnoit point le Ramadan, ne célébroit point les deux fêtes des Musulmans, & fit même cesser le pelerinage de la Mèque pendant quelques années.

XXX. Eglises d'Orient. *Chr. Or. p.* 132. *Sup. liv.* LV. *n.* 13. *Elm. p.* 229.

Ce tyran persécuta cruellement Zacharie patriarche Jacobite d'Alexandrie; mais il faut reprendre la suite de ces patriarches. Gabriel, qui mourut l'an 938, eut pour successeur Cosme, qui tint le siége douze ans; puis Macaire pendant vingt ans; puis Théophane élu l'an 345 de l'hégire, 956 de Jesus-Christ. Il se fit renégat : c'est pourquoi les évêques de sa communion s'élevérent contre lui, & l'ayant mis dans une barque, le tuérent, & jettérent son corps dans la mer. Il avoit tenu le siége quatre ans & demi, & on le compte pour le soixantiéme patriarche. Son successeur fut Menas, ordonné l'an 350, 961. Puis Ephrem Syrien fut ordonné l'an 367, 977; & après trois ans & demi de pontificat, il fut empoisonné par un écrivain chrétien, à qui il ne vouloit pas souffrir d'entretenir une concubine. Ce patriarche donna tout son bien aux pauvres, & abolit l'usage simoniaque de prendre de l'argent pour les ordinations. Sa vertu le fit aimer du calife Moëz, qui le faisoit souvent venir à son palais, & lui rendoit beaucoup d'honneur.

p. 230. *p.* 246.

Elm. p. 246.

Du tems de ce patriarche, vivoit Sévere fils d'Elmocfah, évêque d'Asmonin, un des plus célèbres docteurs entre les Jacobites. Ils le regardoient comme un grand théologien : il étoit très-sçavant dans la langue Coptique ou Egyptienne, & très-éloquent en Arabe. Par cette raison le patriarche Ephrem le choisit pour disputer contre un Juif Africain, qui avoit demandé au calife Fatimi de Moëz la permission d'avoir en sa présence une conférence avec les chrétiens, où il se vantoit de les confondre : mais Sévere le confondit lui-même publiquement.

quement. Il fut aussi en grande liaison avec Vaza fils de Reja, qui ayant été converti par un miracle attribué à S. Mercure, embrassa la vie monastique dans le monastére de S. Macaire, écrivit plusieurs ouvrages, entr'autres sa vie, & souffrit enfin le martyre.

Sévere d'Asmonin est principalement connu par ses ouvrages, qui se trouvent manuscrits dans les bibliothéques, particuliérement dans celle du roi. Un des principaux est l'histoire des patriarches d'Alexandrie, depuis saint Marc jusqu'à Dioscore, & depuis Dioscore jusqu'à son tems : mais dans cette seconde partie il ne fait mention que des Jacobites. Il dit que pour cet ouvrage il s'étoit servi des anciens livres Grecs, Coptes & Arabes, qui étoient dans le monastére de S. Macaire. C'est dans cette histoire qu'il rapporte l'apparition d'un enfant dans l'eucharistie, que Vaza fils de Reja rapporte aussi dans sa vie, disant l'avoir apprise de Sévere. *Perpetuité, tom. 3.*

Les autres ouvrages de Sévere sont partie de théologie, partie de morale. Une exposition abrégée de la foi selon les Jacobites. Une réponse au traité du patriarche Melquite Eutyquius contre les Jacobites, sur le mystére de l'Incarnation. Un traité de l'unité de Dieu contre les Juifs & les Motazales ou Epicuriens Mahométans. Réfutation d'un ouvrage d'Ebn-Obeïd, métropolitain Nestorien de Damas, sur le symbole. Des réponses canoniques, & quelques autres traités de discipline. Ces ouvrages sont cités avec éloge par la plupart des auteurs qui ont écrit depuis ; même par les Melquites, quoiqu'orthodoxes. Car ils se servent quelquefois des écrits de Sévere sur l'eucharistie & les autres matiéres qui ne sont point controversées avec les Jacobites, & peuvent être utiles à tous les chrétiens.

Après Ephrem, Philothée fus mis sur le siége d'Alexandrie l'an 371, 981, & le tint vingt-quatre ans. Il aimoit l'argent & la bonne chére, & étoit toujours dans le bain. Il rétablit la simonie dans les ordinations, & mourut de frayeur, d'une vision qu'il eut en célébrant la messe dans l'église de S. Marc. De son tems Arséne fut patriarche des Melquites, comme j'ai dit ; & c'est le seul que je trouve depuis Eutyquius.

Le successeur de Philothée fut Zacharie, ordonné patriarche des Jacobites l'an 393, 1003, qui étoit la septiéme année du calife Haquem : & il tint le siége vingt-huit ans. Ce *Elm p. 263. Chr. Or.*

tyran le fit exposer à des lions affamés, qui toutefois ne lui firent aucun mal : mais il se tint caché pendant neuf ans. Les églises demeurérent long-tems fermées, sans que personne osât célébrer la messe que dans l'église de S. Maurice ; & le calife obligea les chrétiens à porter une croix pendue au cou, & les Juifs la tête d'un veau. Enfin ce tyran fut tué par l'ordre de sa sœur, qu'il vouloit faire mourir, l'an 411 de l'hégire, 1020 de Jesus-Christ.

XXXI. Concile de Léon. *Pelag. Ovet. p. 64. Tom 9. conc. p. 817.*

En Espagne le roi Alphonse V vint à Léon capitale de son royaume, avec la reine Elvire son épouse, & y assembla tous les évêques, les abbés & les seigneurs, le jour de S. Jacques vingt-cinquiéme de Juillet, ère 1050, qui est l'an 1012 ; & de ce concile il nous reste sept canons. Le premier porte, qu'à l'avenir dans tous les conciles on commencera par juger les causes de l'église. C'est que ces conciles étoient aussi des assemblées politiques, où l'on traitoit des affaires temporelles. *c. 6. c. 3.* Après la cause de l'église, ajoute le concile, on traitera celle du roi, puis celle des peuples. Les abbés & les moines demeureront sous la jurisdiction de leurs évêques, & les uns ne recevront point ceux des autres. Le reste de ces canons regarde la conservation du temporel des églises ; & l'on y voit qu'on les pilloit en Espagne comme ailleurs. Le roi Alphonse rebâtit & repeupla la ville de Léon, qu'Almansor & son fils Abdelmelie avoient détruite. Il rétablit les loix Gothiques, & y en ajouta d'autres. Après avoir régné vingt-neuf ans, il fut tué d'un coup de fléche près Viseu en Portugal, & enterré à Léon, l'an 1028. Son fils Veremond III lui succéda.

XXXI. Saint Elfege de Cantorberi. *Vita sæc. 6. Ben. p. 115. Boll. 19. Apr. tom. 10. p. 630.*

En Angleterre S. Elfege, quatriéme archevêque de Cantorberi depuis S. Dunstan, s'efforçoit de rétablir la discipline de l'église, déchue après la mort de ce grand homme. Elfege étoit né vers l'an 955, de très-noble race ; mais dès sa jeunesse il quitta le monde pour embrasser la vie monastique, & après avoir passé quelques années sous l'obéissance, il fonda le monastére de Bath, & en fut abbé. Après la mort de S. Ethelvolde, arrivée en 984, il fut ordonné évêque de Vinchestre par S. Dunstan, de la maniére que j'ai rapportée, *Sup. liv. LVII. n. 13.* & se rendit recommandable par toutes sortes de vertus. L'hyver par le plus grand froid il se levoit la nuit nuds pieds en chemise, & sortoit dehors pour prier : quelquefois il se mettoit dans la riviére jusques à la ceinture pendant sa priére.

Il ne mangeoit jamais de chair, s'il n'étoit malade. Il avoit un si grand soin des pauvres, qu'il ne souffroit point qu'aucun de son diocèse mandiât publiquement, ni qu'aucun pauvre étranger en sortît les mains vuides; & quand les autres fonds lui manquoient, il leur faisoit distribuer le trésor de l'église.

Saint Dunstan se voyant près de sa fin, pria Dieu instamment de lui donner Elfege pour successeur, & il l'obtint: car après S. Dunstan Ethelgar fut archevêque de Cantorberi pendant un an; puis en 989 Siric, auparavant évêque de Vilton; & en 996 Alfric, qui lui avoit succédé en ce siége, lui succéda aussi en celui de Cantorberi. Il le tint dix ans, & est loué non seulement pour sa vertu, mais pour sa doctrine. Il composa une grammaire & un dictionnaire, & traduisit en Saxon, c'est-à-dire en Anglois, les premiers livres de l'écriture & quelques autres ouvrages. Il en composa aussi plusieurs en cette langue; entr'autres une histoire de son église, & cent quatre-vingts sermons. Nous avons entre les conciles une lettre d'Alfric à un évêque nommé Vulsin, avec un modéle d'instruction pour son clergé, comme pour des gens peu instruits, même des premiers devoirs de leur profession. Il insiste principalement sur l'obligation de la continence. Alfric mourut l'an 1006, après avoir tenu dix ans le siége de Cantorberi, & est compté entre les saints.

Willelm. de gest. Pontif. p. 203. Mabil. sæc. 6. Ben. p. 61.

Tom. 9. conc. p. 1003.

Ce fut donc après sa mort qu'Elfege ayant gouverné vingt-deux ans l'église de Vinchestre, fut transféré à Cantorberi à l'âge de cinquante-deux ans. Il alla à Rome recevoir du pape le pallium; & y apprit par révélation la mort de Quenulse son successeur dans le siége de Vinchestre, qui avoit acheté cette dignité. A son retour, le roi Ethelrède, par son conseil & par celui d'Oulstan archevêque d'Yorck, convoqua un concile en un lieu nommé Enham, où tous les évêques & les seigneurs Anglois furent appellés; & on y fit trente-deux canons pour la réformation des mœurs & de la discipline, particuliérement des moines & des religieuses. Les prêtres méprisoient tellement les canons, que quelques-uns avoient deux femmes ou plus: & cet abus avoit passé en coutume. Le concile leur ordonne de les quitter, promettant que ceux qui gardérent fidellement la continence seront traités comme les nobles. On ordonne d'abolir les superstitions païennes, & de chasser du pays les devins, les en-

Tom. 9. conc. p. 789.

c. 2.

c. 4.

c. 6. chanteurs & les sorciers. Défense de vendre un chrétien pour l'envoyer hors du pays, principalement chez les infidèles. Défense de se marier dans le 6e. dégré de parenté, ou du vivant de la premiére femme. On recommande de payer toutes les redevances dues à l'église, particuliérement le denier S. Pierre : d'observer les fêtes & le jeûne du vendredi, se confesser souvent, & communier au moins trois fois l'année. Les amendes des crimes commis contre Dieu, quoique décernées par le juge séculier, sont appliquées à l'église.

c. 8.

c. 9. 10. 11. 15. 16. 17.

c. 20.

c. 31.

XXXIII. Martyre de S. Elfege.

Vita, *n.* 6.

Roger. Hoved. *p.* 431.

Cependant les pirates Danois attaquoient l'Angleterre, qui n'étoit pas en état de leur résister. Elfege s'efforçoit de les arrêter par ses exhortations, & même de les convertir : il rachetoit les captifs & nourrissoit le peuple réduit à la famine, qui le chargeoit de bénédictions, tandis que les infidèles s'en moquoient. Enfin l'an 1011, les Danois assiégérent Cantorberi & la prirent de force; tout passa par le fer & par le feu, sans épargner les femmes ni les enfans. S. Elfege, s'échappant des mains de ses moines qui le retenoient dans l'église, accourut au milieu des corps morts, & se présentant aux ennemis, s'écria : Epargnez ces innocens; il n'y a point de gloire à les massacrer. Tournez plutôt votre colére contre moi, qui vous ai souvent reproché vos crimes, qui ai nourri, revêtu & racheté ceux que vous teniez captifs. Ils le prirent aussi-tôt, lui serrérent la gorge pour l'empêcher d'en dire davantage, lui liérent les mains, lui déchirérent le visage de leurs ongles, lui donnérent dans les côtés des coups de poing & de pied. Ils brûlérent l'église, & passérent le peuple & le clergé au fil de l'épée, ne réservant que le dixiéme; ensorte qu'il ne resta que quatre moines, & quatre-vingts hommes séculiers. Ils laissérent aller Elmer abbé de saint Augustin; mais ils prirent Godouin évêque de Rochestre, & Léofrune abbesse de Ste. Mildrithe.

Ils tinrent S. Elfege sept mois dans une étroite prison; mais la maladie se mit dans leurs troupes, & en peu de tems il en mourut deux mille, avec de grandes douleurs d'entrailles. Excités par les chrétiens, qui regardoient ce mal comme une punition divine, ils vinrent demander pardon à l'archevêque & le tirérent de prison. Il leur dit : Quoique vous ne méritiez point de grace, nous devons imiter l'exemple du Sauveur, qui lava les pieds même au disciple qui l'alloit trahir, releva ceux qui venoient pour le prendre après

ses avoir terrassés, & pria pour ceux qui l'avoient crucifié. Ayant ainsi parlé, il bénit du pain dont il leur donna à manger à tous, & ils furent délivrés de cette calamité. Alors ils lui envoyérent quatre de leurs chefs, qui le remerciérent de la grace qu'il leur avoit faite ; mais ils ajoutérent que, s'il vouloit jouir de la vie & de la liberté, il leur payât trois mille marcs d'or. Comme il le refusa, ils le liérent de nouveau, & lui donnérent la question avec des tourmens inouis, le propre jour de Pâque troisiéme d'Avril 1012 ; puis le remirent en prison.

AN. 1012.

Le samedi suivant ils l'en tirérent, & l'ayant mis sur un cheval, le menérent avec une troupe de gens armés pour le juger. Ils lui dirent : Paye-nous l'or que nous demandons, si tu ne veux être aujourd'hui donné au monde en spectacle. Il répondit : Je vous propose l'or de la sagesse, qui est de quitter votre superstition & vous convertir au vrai Dieu. Si vous vous obstinez à mépriser mon conseil, vous périrez plus malheureusement que Sodome, & ne prendrez pas racine en ce pays. Alors ils se jettérent sur lui, l'abattirent à terre ; le frappant du dos de leurs haches, le chargeant de pierre, d'os & de têtes de bœuf. Il se mit à genoux & pria pour eux ; puis étant tombé, il se releva & recommanda son église au bon pasteur. Enfin un Danois qu'il avoit confirmé la veille, par une compassion barbare, pour l'empêcher de languir davantage, lui donna sur la tête un coup de hâche dont il mourut. C'étoit le samedi de la semaine de Pâque dix-neuviéme d'Avril l'an 1012. Il avoit été six ans archevêque de Cantorberi, & en avoit vécu cinquante-huit. Les chefs des Danois vouloient faire jetter son corps dans la riviére ; mais ceux qu'il avoit convertis, & qui étoient en grand nombre, vinrent à main armée le révendiquer ; & il fit plusieurs miracles. Les habitans de Londres l'ayant appris, le rachetérent pour une grosse somme d'argent, & l'enterrérent chez eux ; mais dix ans après il fut transféré à Cantorberi. L'église l'honore comme martyr le jour de sa mort.

Vita n. 13.

Martyr. Rom. 19. Apr.

XXXIV.
Geron archevêque de Magdebourg.

Ditmar. lib. VI. p. 74.
Chr. Saxo, an. 1012.

La même année 1012, l'église cathédrale de Bamberg étant achevée, le roi Henri la fit dédier solemnellement le jour de sa naissance sixiéme de Mai. Il s'y trouva plus de trente-six évêques avec Jean patriarche d'Aquilée, qui fit la cérémonie. Les deux abbesses Sophie & Adelaïde, sœurs de l'empereur Otton III, y assistérent ; & en cette joie publique le

An. 1012.

roi accorda le pardon à plusieurs coupables, & le promit à plusieurs autres. Il célébra la Pentecôte de la même année à Mersbourg, où Tagmon archevêque de Magdebourg devoit chanter la messe le jour de la fête; mais il tomba malade, & Ditmar évêque de Mersbourg eut ordre de faire cette fonction. Tagmon mourut le huitiéme de Juin, après huit ans & quatre mois de pontificat; & le roi en ayant été averti, envoya Henri évêque de Virsbourg, pour apprendre l'intention du chapitre & des vassaux touchant le choix du successeur, sans qu'ils fissent d'élection en forme. Ils témoignérent tout d'une voix souhaiter pour archevêque le prévôt Valtherd, que le roi manda, le fit entrer seul dans sa chambre & l'entretint long-tems. En sortant, Valtherd montra à ceux qui l'avoient accompagné, l'anneau qu'il portoit à la main, disant: Voilà le gage de la grace que le roi m'a faite. Ensuite ils vinrent tous devant le roi, qui s'étendit sur les louanges de Valtherd: ils l'élurent en forme, & aussi-tôt le roi lui donna le bâton pastoral. Après lui avoir prêté serment, il fut mené à l'église, & les assistans chantérent les louanges de Dieu.

C'est Ditmar qui rapporte ces circonstances, auxquelles il fut présent; & on y voit tout ce qui s'observoit en Allemagne sous le saint roi Henri pour remplir les évêchés. Sitôt qu'un évêque étoit mort, on en donnoit avis au roi, on attendoit son agrément pour procéder à l'élection: il la confirmoit, en donnant à l'élu l'anneau & le bâton pastoral; & il recevoit son serment avant qu'il prît possession. Nous verrons sous les règnes suivans l'importance de ces faits.

Le samedi suivant, Arnoul évêque d'Halberstat intronisa Valtherd par ordre du roi; & le dimanche vingt-deuxiéme de Juin, il fut sacré par ses cinq suffragans. Mais il ne remplit le siége de Magdebourg que sept semaines, & mourut le douziéme d'Août la même année 1012. Il étoit sévére en apparence, mais doux en effet, juste & ferme dans ses résolutions, & courageux à défendre les droits de l'église. Quand on le vit prêt à rendre l'ame, on le tira de son lit, on le mit sur un cilice avec de la cendre dans les mains, une croix sur sa poitrine & des cierges allumés. Il avoit amassé quantité de livres, qui furent pillés à sa mort avec le reste des meubles. Thierri, neveu de l'évêque Ditmar, avoit été élu archevêque de Magdebourg; mais le roi fit élire Géron son chape-

Ditmar. p. 77. 78.

lain, & prit Thierri à sa place. Géron fut ordonné le jour de S. Maurice vingt-deuxiéme de Septembre 1012.

AN. 1012. p. 79. Chr. Saxo. 1012.

Après la S. Martin le roi Henri vint à Coblens, & y tint un grand concile pour la condamnation de Thierri évêque de Metz & des autres rebelles de Lorraine. Thierri étoit frere de la reine Cunégonde; & dès l'an 1010, il s'étoit révolté contre le roi son beau-frere, parce qu'il avoit donné à l'église de Bamberg les terres du douaire de sa sœur. Le roi avoit fait des plaintes contre lui au concile de la dédicace de Bamberg; & en celui de Coblens il fut suspendu de la célébration de la messe, jusqu'à ce qu'il se fût justifié.

Id. 1010. Ditmar. lib. VI. p. 54. p. 80.

XXXV. Mort de Sergius IV. Benoît VIII pape. Chron. Saxo. 1013. Ditmar. p. 84. Papeb. Conat.

Le roi Henri célébra à Polden en Saxe la fête de Noël 1012. Là vint le nouveau pape Benoît VIII, avec tout l'appareil de sa dignité, & raconta devant tout le monde d'une façon lamentable comment il avoit été chassé. Le pape Sergius IV étoit mort la même année 1012, le treiziéme de Juillet, après avoir tenu le saint siége deux ans & neuf mois. Il fut enterré à S. Jean de Latran, & après sa mort les Romains se partagérent; les uns élurent un nommé Grégoire; les autres, Jean évêque de Porto, fils de Grégoire comte de Tusculum. Celui-ci l'emporta, & étant reconnu pape, il prit le nom de Benoît VIII, & tint le saint siége près de douze ans. Toutefois la faction de Grégoire s'étant relevée, Benoît fut obligé de sortir de Rome & d'aller implorer le secours du roi Henri.

Chron. Cass. lib. II. c. 27.

AN. 1013. XXXVI. Mort de S. Libentius. Unvan archevêque de Brême. Sup. liv. LVII. n. 16. Mabill. sæc. 6. p. 129. Ditmar. l. 6. p. 80. Sup. liv. LVI. n. 11.

Au commencement de l'année suivante 1013, mourut S. Libentius ou Lievize archevêque de Brême & de Hambourg, après une longue maladie. La nuit de devant sa mort, il dit à ceux qui étoient auprès de lui: Mes enfans, apprenez par mon exemple à ne vous jamais défier de la bonté divine. J'ai suivi le pape Benoît exilé en ces quartiers, quoi que l'on fît pour m'en détourner. Je l'ai servi tant qu'il a vécu, & après sa mort j'ai rendu toutes sortes de services à mon seigneur Adaldague. Il me donna le soin de ses pauvres, puis il me fit son camerier: je lui ai succédé, tout indigne que je suis, par votre choix, & par la grace du roi. Remettons-nous de bon cœur toutes les fautes que nous avons faites les uns contre les autres. Je vous conseille d'élire pour gouverner notre église Otton votre confrere, & de prier Dieu que le roi l'ait agréable. Ils promirent tous de suivre ce conseil.

AN. 1013.

Le saint prélat mourut le lendemain dimanche quatriéme de Janvier, après vingt-cinq ans de pontificat. Le roi Henri en ayant appris la nouvelle, le regretta & témoigna une grande confiance en ses priéres; mais quand Otton vint se présenter à lui avec les députés de l'église vacante, il refusa de confirmer son élection, donna l'archevêché de Hambourg à Unvan son chapelain, & y fit consentir les députés, quoiqu'avec répugnance. Puis prenant Otton par la main, il promit de lui faire quelqu'autre grace. Il donna donc à Unvan le bâton pastoral, & le fit sacrer en sa présence par Geron archevêque de Magdebourg, assisté de deux évêques. Unvan reçut ensuite le pallium du pape Benoît VIII, & tint le siége de Brême & de Hambourg pendant seize ans. Il étoit d'une grande noblesse, riche & libéral, particuliérement envers son clergé, & se faisoit aimer de tout le monde.

Chr. Saxo. 1013.

Adam. l. II. *c.* 33.

XXXVII. Eglise de Saxe affligée. *Ibid. c.* 30.

Pendant les derniéres années de l'archevêque Libentius, la basse Saxe souffrit beaucoup de la part des Sclaves. Car après la mort de l'empereur Otton III, ces peuples prenant avantage de la division qui fut entre les Saxons pour la succession du royaume, secouérent le joug, & prirent les armes pour recouvrer leur liberté. Ils y furent encore poussés par la dureté des gouverneurs chrétiens. Car Bennon duc de Saxe, homme distingué par sa vertu & protecteur des églises, étant mort, son fils Bernard mit le pays en trouble par sa révolte contre le roi Henri, & attaqua toutes les églises, particuliérement celles qui n'avoient pas voulu suivre son parti. D'ailleurs, oubliant la prudence avec laquelle son pere & son aïeul avoient ménagé les Sclaves, il les opprima par avarice, & les traita si cruellement qu'il les mit au désespoir; tandis que le marquis Théodoric ne les traitoit pas mieux dans la Saxe orientale.

Helmod. l. I. *c.* 16.

Ces peuples donc, encore barbares & foibles dans la foi, renoncérent en même tems au christianisme & à l'obéissance des Saxons. Ils ravagérent premiérement par le fer & par le feu le pays qui est au nord de l'Elbe. Ils brûlérent toutes les églises, & les ruinérent jusques aux fondemens: ils firent mourir par divers supplices les prêtres & les autres ministres des autels; enfin ils ne laissérent au-delà de l'Elbe aucune trace du christianisme. A Hambourg ils emmenérent plusieurs captifs, tant du clergé que des habitans, & en tuérent encore plus en haine de la religion. A Aldimbourg, qui étoit

la ville la plus peuplée de chrétiens, après avoir tué le reste comme des bêtes, ils gardérent soixante prêtres, pour s'en jouer cruellement; & après leur avoir coupé en croix la peau de la tête, ils leur ouvrirent l'os, ensorte que la cervelle paroissoit; puis ils les promenérent par toutes les villes des Sclaves, les mains liées derriére le dos, les frappant & les tourmentant jusques à la mort. On eût fait un livre entier des martyrs qui souffrirent en cette occasion. C'est ainsi que tous les Sclaves d'entre l'Elbe & l'Eider renoncérent au christianisme, après l'avoir conservé plus de soixante-dix ans, c'est-à-dire durant tout le tems des Ottons.

AN. 1014.

XXXVIII. S. Henri couronné empereur. Chr. Saxo. Ditmar. lib. VII. init. Muratori, Anecdot. p. 204.

Cependant le roi Henri passa en Italie, & célébra à Pavie la fête de Noël de l'an 1013. Le pape Benoît VIII étoit déja de retour à Rome; & le roi y étant aussi arrivé, y fut couronné empereur le vingt-deuxiéme de Février 1014, jour de la chaire de saint Pierre: ce qui se passa ainsi. Henri étoit accompagné de la reine Cunegonde son épouse, & entouré de douze sénateurs, dont six avoient la barbe rase à la Romaine, six de longues moustaches à la Françoise, & des bâtons à la main. Il arriva ainsi à l'église de saint Pierre où le pape l'attendoit, & avant qu'il y entrât, il lui demanda s'il vouloit être le protecteur & le défenseur de l'église, & fidèle en tout à lui & à ses successeurs. Le roi le promit; & alors le pape le sacra & le couronna empereur avec la reine son épouse, & fit suspendre devant l'autel de S. Pierre la couronne que Henri portoit auparavant. Le même jour le pape donna un grand souper à l'empereur & à l'impératrice dans le palais de Latran. C'est ainsi que le raconte l'évêque Ditmar.

Lib. I. hist. c. ult.

Le moine Glaber ajoute que le pape avoit fait faire une pomme d'or, ornée de deux cercles de pierreries croisés, avec une croix d'or plantée dessus. La pomme représentoit le monde, la croix figuroit la religion dont l'empereur doit être le protecteur, & les pierreries les vertus dont il doit être orné. La pomme pour figurer le monde n'étoit pas une invention nouvelle: on en voit à la main des empereurs dans les médailles antiques. Le pape donna cette pomme en présence de tout le peuple à l'empereur Henri, qui la reçut avec plaisir & dit au pape: Vous voulez, saint pere, m'apprendre par-là comment je dois gouverner. Puis en regardant la pomme, il ajouta: Ce présent ne peut mieux con-

AN. 1014.

venir à personne qu'à ceux qui ont foulé aux pieds les pompes du monde pour suivre plus librement la croix ; & il l'envoya au monastére de Clugni, estimé alors le plus régulier de tous, & auquel il avoit déja fait de riches présens. Glaber dit au même endroit : Il paroît très-raisonnable & très-bien établi, afin de maintenir la paix, qu'aucun prince ne prenne le titre d'empereur, sinon celui que le pape aura choisi pour son mérite, & à qui il aura donné la marque de cette dignité. C'est un témoignage de l'opinion du tems : car cette histoire est adressée à saint Odilon, mort en 1049.

Bern. Aug. de Missa. c. 3.

Pendant que l'empereur Henri étoit à Rome, il demanda aux prêtres, pourquoi après l'évangile ils ne chantoient pas le symbole, comme on faisoit dans les autres églises. Ils répondirent que l'église Romaine, n'ayant jamais été infectée d'aucune hérésie, n'avoit pas besoin de déclarer sa foi par le symbole. Toutefois l'empereur persuada au pape Benoît de le faire chanter à la messe solemnelle. C'est ce que témoigne Bernon, abbé de Richenou, qui étoit présent.

XXXIX.
Concile de Ravenne.
Ditmar. p. 85.

L'empereur avoit déja donné l'archevêché de Ravenne à son frere Arnoul ; mais comme la possession lui en étoit disputée, il le fit alors introniser de nouveau, & consacrer sur le lieu par le pape. Il vouloit aussi faire dégrader Adalbert, usurpateur de ce siége ; mais à la priére des gens de bien, il lui donna l'évêché d'Aricie. Le pape déposa quatre évêques ordonnés par l'archevêque Léon, depuis qu'il avoit perdu la parole.

Sup. n. 3.

Tom. 9. conc. p. 833.

Le nouvel archevêque Arnoul tint un concile la même année 1014, le dernier jour d'Avril, dans l'église de la Résurrection à Ravenne, où assistérent Sigefroi évêque de Plaisance, & plusieurs autres des provinces d'Emilie, de Flaminie & de Pentapole. On rapporta à ce concile que, pendant la vacance du siége de Ravenne, qui avoit duré onze ans, depuis la mort de Frederic arrivée en 1003, il s'étoit commis plusieurs désordres dans la province, entr'autres des ordinations illicites, & des dédicaces irréguliéres d'églises. C'est pourquoi à la premiére session du concile il fut dit, que tous ceux qui avoient été ainsi ordonnés, demeureroient suspens jusqu'à une discussion plus exacte. Le lendemain le concile ordonna, que toutes les églises & les oratoires consacrés par Adalbert seroient interdits, & la bénédiction déclarée nulle. Le troisiéme jour, défenses furent faites sous

peine d'anathême à tous les évêques de la province, de vendre le saint chrême, les recommandations des ames, les sépultures des morts, & tout ce qui avoit été défendu par les archevêques Gerbert & Frideric : défense aux archiprêtres de donner au peuple la bénédiction ou la confirmation par le saint chrême, fonctions réservées aux seuls évêques.

AN. 1014.

XL. Religion de S. Henri.

Ditmar. p. 85.

Tandis que l'empereur Henri étoit en Italie, il fonda un évêché à Bobio, par le conseil des évêques de la province, qui le jugérent nécessaire. C'est le lieu où mourut S. Colomban, & où reposent ses reliques. L'empereur ayant célébré à Pavie la fête de Pâques, qui cette année 1014 étoit le vingt-cinquiéme d'Avril, repassa les Alpes, & visita avec peu de suite divers lieux de piété. Cependant Ardouin, qui se prétendoit toujours roi de Lombardie, ravi du départ de Henri, s'empara de Verceil, dont l'évêque Léon eut de la peine à se sauver. Mais Ardouin fut enfin obligé de se soumettre; & abandonnant le monde, il se retira dans le monastére de Frutare, où il mourut l'an 1018, le second jour de Mars, & quelques-uns le comptent entre les saints.

Mabill. act. Ben. sæc. 6. p. 350.

L'empereur Henri, retournant en Allemagne, vint à Clugni voir l'abbé saint Odilon, pour lequel il avoit une telle affection, qu'il le visitoit souvent, & le menoit quelquefois à sa cour. A cette visite, il donna au monastére sa couronne, son sceptre, sa pomme, son habit impérial & un crucifix, le tout d'or, du poids de cent livres. Après avoir obtenu d'être associé à cette sainte communauté, il se recommanda à leurs priéres, & leur donna des terres considérables en Alsace. S. Meinverc évêque de Paderborn, qui accompagnoit l'empereur, profita de cette occasion pour demander à S. Odilon des moines, afin de fonder un monastére près de sa ville. Il emporta aussi le poids du pain, la mesure du vin, le livre de la règle, celui des hymnes, & un antiphonier; & quand il fut de retour, il fonda près de Paderborn une chapelle en l'honneur de S. Benoît, qui devint depuis un monastére fameux.

Vita sancti Meinverc. n. 26.
Boll. 5. Jun. to. 19. p. 521.
Chr. Adem. p. 171.

L'empereur célébra à Bamberg la Pentecôte; puis il vint au monastére de Corbie en Saxe, où la vie relâchée des moines lui déplut tellement, qu'il entreprit de les réformer, & en fit emprisonner seize des plus rebelles. Comme ce monastére étoit du diocèse de Paderborn, S. Meinverc en ayant été chassé honteusement, l'empereur, sur sa remontrance,

Chr. Saxo.
Vita, c. 10. n. 70.

Ditmar. p. 88.
fit dépofer l'abbé, & mit en fa place Drutmar moine de Loresheim, l'an 1015; ce qui affligea tellement les moines, qu'ils fe retirérent tous, excepté neuf. Plufieurs toutefois revinrent enfuite, & fe foumirent à la règle.

Mirac. B. Rich. n. 8. fæc. 6. Ben. 533.
Le zèle de l'empereur Henri pour la vie monaftique le porta jufques à vouloir en faire profeffion lui-même. Il aimoit particuliérement Richard abbé de faint Vanes de Verdun, & lui avoit fait fouvent de riches préfens en or, en argent & en ornemens. Un jour il vint voir les nouveaux bâtimens des lieux réguliers que l'abbé avoit rétablis; & en entrant dans le cloître, foutenu d'un côté par l'évêque Heimon, & de l'autre par l'abbé Richard, il dit ces paroles du pfeaume : C'eft ici mon repos pour toujours, c'eft l'habitation que j'ai choifie. L'évêque remarqua cette parole de l'empereur, & dit à l'abbé en particulier : Si vous retenez ce prince, & le faites moine, comme il le defire, vous perdrez tout l'empire. L'abbé y fit une férieufe réflexion, & trouva un expédient pour contenter l'empereur fans nuire à l'état.

Pf. cxxxi. 14.

Il le fit venir au milieu de la communauté, & l'interrogea fur fon deffein. L'empereur répondit avec larmes, qu'il avoit réfolu de quitter l'habit féculier, & de fervir Dieu en ce lieu même avec les moines. Voulez-vous, dit l'abbé, fuivant la règle & fuivant l'exemple de Jefus-Chrift, être obéiffant jufqu'à la mort? Il dit que oui, & de tout fon cœur. Et moi, dit l'abbé, je vous reçois pour moine; & dès ce jour je me charge du foin de votre ame. C'eft pourquoi je veux que vous faffiez, avec la crainte de Dieu, tout ce que je vous ordonnerai. Henri le promit; & l'abbé Richard continua : Je veux donc, & je vous ordonne que vous retourniez gouverner l'empire que Dieu vous a confié; & que, par votre fermeté à rendre juftice, vous procuriez, felon votre pouvoir, le falut de tout l'état. L'empereur obéit, bien qu'à regret, & reprit le gouvernement de l'empire; mais il vifitoit fouvent l'abbé Richard, & régloit par fon confeil les affaires les plus importantes de l'état.

XLI.
Saint Meinverc de Paderborn.
Vita, c. 1. n. 4. c. 3. n. 12.

Saint Meinverc de Paderborn fut tiré du clergé d'Halberftat, pour venir à la cour de l'empereur Otton III, dont il étoit parent, & qui le fit fon chapelain. L'évêque de Paderborn étant mort en 1009, le roi Henri fit appeller Meinverc, & en fouriant il lui donna un gant, & lui dit : Prenez. Que prendrai-je, répondit Meinverc? L'évêché de

Paderborn, reprit le roi. Le chapelain répondit : Que me doit cet évêché ? J'ai assez de bien pour en fonder un meilleur. C'est ce que je considére, dit le roi, & je desire que vous subveniez à la pauvreté de cette église. Il répondit gaiement : Je l'accepte à cette condition ; & fut sacré par Villigise archevêque de Mayence son métropolitain, assisté des évêques qui se trouvérent présens. Sitôt qu'il eut pris possession, il commença à rebâtir magnifiquement dès les fondemens sa cathédrale, que les barbares avoient ruinée ; & pour réparer la pauvreté de son église, il obtint du roi Henri plusieurs bienfaits, tant en terres qu'autrement. Il fit aussi donner à son église, par plusieurs seigneurs, par des ecclésiastiques, & par divers particuliers, un si grand nombre de fonds de terres, qu'il y a de quoi s'étonner de la dévotion du peuple & de l'industrie de l'évêque. Elle n'étoit pas moindre pour conserver que pour acquérir : il avoit soin que les serfs qui cultivoient ces terres ne manquassent de rien ; châtioit les paresseux, & récompensoit ceux qu'il trouvoit laborieux & fidèles. Il visitoit son diocèse avec tant de soin, que quelquefois il alloit seul par les villages, déguisé en marchand, pour connoître mieux l'état des peuples. Il eut grand soin des études & de l'instruction de la jeunesse ; ensorte que, sous Imade son neveu & son successeur, l'école de Paderborn fut très-florissante. On y apprenoit les sept arts libéraux, on y étudioit les poëtes & les historiens, on s'appliquoit à bien écrire & à peindre. De cette école sortirent Annon archevêque de Cologne, Frideric de Mayence, Altman de Passau, & plusieurs autres. S. Meinverc gouverna 27 ans l'église de Paderborn, & mourut l'an 1036, le samedi de la Pentecôte cinquiéme de Juin.

c. 6. 7. 8.

c. 10. n. 72. &c.

n. 78.

AN. 1016.

XLII.

Le pape repousse les Sarrasins.

Ditmar. lib. VII. p. 98.

L'année 1016, les Sarrasins venant par mer en Italie, prirent Lune en Toscane, chassérent l'évêque, & se rendirent maîtres du pays. Le pape Benoît l'ayant appris, assembla tous les évêques & les défenseurs des églises, & leur ordonna de venir avec lui attaquer les ennemis, espérant avec l'aide de Dieu de les mettre à mort. En même tems il envoya secrettement une grande multitude de barques, pour leur couper le chemin à leur retour. Le roi des Sarrasins s'en étant apperçu, se sauva avec peu de suite ; ses troupes s'assemblérent, & d'abord eurent grand avantage sur les chrétiens, trois jours durant : enfin ils prirent la fuite, & fu-

AN. 1016.

rent tous tués, jusqu'au dernier; ensorte que les chrétiens ne pouvoient compter le nombre des morts, ni la quantité du butin. Leur reine fut prise, & pour punir son audace eut la tête coupée: le pape prit pour lui l'ornement d'or & de pierreries qu'elle portoit sur sa tête, & envoya à l'empereur sa part du butin, estimé mille livres. Après le partage du butin, les chrétiens victorieux s'en retournérent chacun chez eux rendre graces à Dieu. Le roi des Sarrasins, irrité de la mort de sa femme & de la perte de ses troupes, envoya au pape un sac plein de châtaignes; & lui fit dire par le porteur, que l'été suivant il lui ameneroit autant de soldats. Le pape lui envoya un petit sac plein de millet, en disant que, s'il n'étoit pas content du tort qu'il avoit fait au patrimoine de S. Pierre, il vînt une seconde fois, & qu'il trouveroit autant ou plus de gens armés.

Chr. Adem. p. 177.

Vers le même tems il y eut à Rome un tremblement de terre, qui commença le vendredi-saint après l'adoration de la croix. Un Juif de la synagogue Grecque donna avis au pape, qu'à la même heure les Juifs traitoient avec dérision l'image du crucifix. Le pape s'en étant informé exactement, & ayant trouvé qu'il étoit ainsi, condamna les coupables à perdre la vie; & après qu'ils eurent été décapités, la fureur des vents cessa.

XLIII. Normands en Italie.

Glab. lib. III. p. 1.

Cependant il vint à Rome un seigneur Normand nommé Raoul, qui s'étant attiré l'indignation du duc Richard, étoit sorti du pays avec tout ce qu'il avoit pu emporter. Il expliqua son aventure au pape Benoît, qui le jugeant brave guerrier, lui exposa les entreprises des Grecs sur l'empire d'Occident. Car l'empereur Basile avoit ordonné au Catapan, c'est-à-dire au gouverneur de ce qui lui restoit en Italie, d'exiger un tribut qu'il prétendoit lui être dû; & en exécution de cet ordre, le Catapan avoit subjugué une partie de la province de Benevent. Le pape se plaignit donc à Raoul, qu'il ne trouvoit personne dans le pays capable de repousser les Grecs. Il s'y offrit: le pape l'envoya à Benevent, & il conduisit si bien les Italiens, qu'il leur fit remporter des avantages considérables.

Chr. Cass. lib. II. c. 37.

Les Normands étoient déja connus en Italie; car seize ans auparavant, c'est-à-dire vers l'an mil, quarante Normands, revenant du pélerinage de Jérusalem, arrivérent à Salerne, qu'ils trouvérent assiégée par les Sarrasins. Les Italiens ad-

mirérent la grande taille de ces étrangers, leur bonne mine & leur adresse à manier les armes. Gaimar prince de Salerne leur donna des armes & des chevaux, & ils firent une sortie sur les infidèles si imprévue & si vigoureuse, qu'ils les forcérent à se retirer. Le prince de Salerne les combla de louanges, leur offrit de grands présens, & les pressa instamment de demeurer avec lui; mais ils répondirent qu'en ce qu'ils avoient fait, ils n'avoient eu autre motif que l'amour de Dieu & de la religion, refusérent les présens, & retournérent en leur pays. Le prince de Salerne envoya avec eux des députés en Normandie, avec des citrons, des amandes & d'autres fruits d'Italie, des étoffes précieuses & des harnois dorés pour les chevaux; afin d'exciter d'autres Normands à venir dans un pays qui produisoit ces richesses. AN. 1016.

Glab. ibid.

Le bruit des victoires de Raoul s'étant répandu de tous côtés, une multitude innombrable de Normands sortirent de leur pays avec leurs femmes & leurs enfans, non seulement par la permission du duc Richard, mais par ses ordres pressans. Après plusieurs victoires sur les Grecs, Raoul, voyant que ses troupes diminuoient, & que les Italiens étoient peu propres à la guerre, passa les monts avec peu de suite, & alla trouver l'empereur Henri, pour lui exposer l'état des choses. L'empereur, qui sur sa réputation desiroit de le voir, le reçut très-bien, & lui fit divers présens. Nous verrons les grandes suites de cette entrée des Normands en Italie.

XLIV. Eglise d'Allemagne.

Vita sæc. 6. Ben. p. 174.

Boll. 20. Apr. 10, 10.

Entre les évêques chéris de l'empereur S. Henri, on compte S. Volbodon de Liége, qui étant né en Flandre d'une famille illustre, fut élevé dans le chapitre d'Utrect, en gouverna l'école, & en fut prévôt. Après la mort de Baudri successeur de Notger, l'empereur donna à Volbodon l'évêché de Liége en 1017; il fut sacré par S. Heribert de Cologne, & il contribua ensuite à le réconcilier avec l'empereur. Il ne tint le siége que quatre ans, & mourut le vingtiéme d'Avril 1021. Son successeur fut Durand, né serf; mais tellement distingué par sa science & sa vertu, que S. Volbodon l'avoit recommandé à l'empereur, qui l'éleva à cette dignité, & le mit ainsi au-dessus de ses anciens maîtres.

r Ditmar. liv. VII. p. 91.

En Saxe Eid évêque de Meissen, revenant de Pologne, mourut à Leipsic le vingtiéme de Décembre 1015. Ayant été élevé dans la communauté de Magdebourg, il n'accepta la

dignité épiscopale que pour gagner des ames à Dieu; & quoiqu'il fût noble & riche en fonds de terres, il donna un illustre exemple de pauvreté évangélique. Il ne portoit point de linge & peu d'habits: quelquefois il étoit si transi de froid, qu'à peine le pouvoit-on réchauffer dans un poîle. Il jeûnoit rigoureusement, & marchoit plus à pieds nuds qu'à cheval. Quand la nourriture lui manquoit dans ses voyages, ou qu'il se trouvoit en quelqu'autre embarras, il remercioit Dieu, & ordonnoit à ceux qui l'accompagnoient d'en faire de même. Il étoit continuellement occupé à prêcher, à baptiser, à confirmer, non seulement dans son diocèse, mais en plusieurs autres. Il consacra plusieurs églises, & souvent sans dire la messe: car il la disoit rarement, faisoit rarement le saint chrême, & ordonnoit peu de clercs. Ses larmes continuelles lui avoient affoibli la vue. De ce qu'il épargnoit sur la dépense de sa maison, il acquit à son église près de deux cens manses ou maisons de serfs. Il pratiqua pendant vingt-trois ans cette maniére de vie si laborieuse, qui n'étoit pas approuvée des autres évêques, comme de son côté il n'approuvoit pas la leur.

Sa mort fut suivie de près de celle de Maingaud archevêque de Trèves; & l'empereur donna ce siége à Poppon, fils du marquis Léopold, & prévôt de l'église de Bamberg. Il le fit sacrer par Archambauld archevêque de Mayence, nonobstant les remontrances de Thierri évêque de Metz, qui prétendoit que c'étoit à lui, comme premier suffragant, à ordonner son métropolitain.

Ditmar évêque de Mersbourg, qui nous a conservé la mémoire de ces faits, mourut lui-même quatre ans après, sçavoir le 1er. jour de Décembre 1019. Il étoit de la premiére noblesse de Saxe. Ses ancêtres paternels & maternels avoient commandé des armées, & rempli les premiers emplois depuis le règne de Henri l'Oiseleur. Son pere Sigefroi fut un des plus fidèles serviteurs de l'impératrice Adelaïde pendant le bas âge d'Otton III, & eut ensuite grande part à la confiance de ce prince. Ditmar fut premiérement élevé à Quedlimbourg près d'une tante, puis à Magdebourg, où il embrassa la vie monastique, sans toutefois renoncer à la possession de plusieurs grandes terres; & ce ne fut qu'à condition d'en donner une bonne partie à l'église de Mersbourg, que le roi Henri lui donna cet évêché en 1009, après la mort de Vigbert. Il avoit trente-

Vita per Rain. & antiqua. p. 120.

trente-trois ans quand il entra dans ce siége, & le tint dix ans & sept mois. Il eut grand soin de faire rendre à son église les terres qui lui avoient été ôtées, quand l'empereur Otton la réunit à Magdebourg, & de lui en acquérir encore de nouvelles. Mais ce qui l'a rendu plus recommandable à la postérité, c'est l'histoire qu'il nous a laissée. Elle commence au règne d'Henri l'Oiseleur, & finit l'an 1018, marquant exactement les dates dans les derniéres années. Ditmar y fait son portrait avec beaucoup d'humilité, se dépeignant de petite taille & de mauvaise mine, & avouant ingénument ses fautes. Entre un grand détail de faits peu importans, il en rapporte plusieurs considérables, principalement touchant les vertus des évêques qu'il avoit connus. Il se plaint souvent des vexations des seigneurs, qui en Allemagne, comme en France & en Italie, pilloient les biens des églises, & insultoient les évêques, respectant peu l'autorité du souverain.

Chron. Saxo. 1009. *Ditmar. l.* VI. *p.* 69.

XLV. Eglise de Pologne.

Lib. VII. *p.* 113.

Il raconte à la fin de son histoire les avantages de Boleslas duc de Pologne sur le prince des Russes, dont il prit la capitale nommée Kiovie, & en enleva de grands trésors. Cette ville avoit un archevêque & plus de quatre cens églises. Après cette victoire, Boleslas enrichit considérablement les églises de Pologne fondées par son pere Micislas : il leur donna des terres & des villes entiéres, des vases d'or & d'argent, & tout ce qui étoit nécessaire pour le service. Il ordonna que les dîmes fussent exactement payées, & fonda plusieurs paroisses nouvelles.

Longin. p. 1022.

Mais l'exaction des dîmes pensa peu de tems après renverser la religion en Pologne. Car quelques seigneurs en prirent prétexte de dire, que le christianisme étoit insupportable. Ils vouloient ne plus aller aux églises, en chasser les prêtres & les clercs, & retourner à leurs anciennes superstitions. Boleslas ayant été averti de cette conjuration, la prévint en faisant arrêter les chefs, dont quelques-uns furent même punis de mort.

XLVI. Le pape en Allemagne.

Chr. Saxo.
Vita sancti Meinverc. n. 82.
Vita sancti Henri.
Vita sancti Cuneg. 3. *Mar.*

Le pape Benoît VIII vint lui-même en Allemagne, apparemment pour presser le secours contre les Grecs, & célébra à Bamberg avec l'empereur Henri le jeudi saint & la fête de Pâque de l'an 1020, qui étoit le 17^e^. d'Avril. Le dimanche suivant le pape consacra l'église de S. Etienne ; & l'empereur donna la ville de Bamberg & l'évêché à l'église Romaine,

AN. 1020

Boll. to. 6. p. 272. Chr. Caff. lib. 11. c. 46. ap. Baron. an. 1014. To. 9. conc. p. 813. Sup. liv. LVI. n. 1.

avec une redevance annuelle d'un cheval blanc enharnaché, & de cent marcs d'argent.

Ce fut vraisemblablement en cette occasion, que l'empereur Henri renouvella & confirma les donations que ses prédécesseurs avoient faites à l'église Romaine, de la ville de Rome, de l'exarcat de Ravenne, & de tant d'autres domaines en Italie. La donation de Henri semble copiée sur celle d'Otton I, & on y voit, comme dans les précédentes, la réserve de la souveraineté de l'empereur. Cette derniére est souscrite par l'empereur Henri, puis par douze évêques, tous d'Allemagne, dont les premiers sont Archambauld de Mayence, Heribert de Cologne, Poppon de Trèves, Thierri de Metz & Eberard de Bamberg ; puis trois abbés & plusieurs seigneurs. Le pape s'en retourna à Rome chargé de présens.

XLVII. Concile de Pavie.

To. 9. conc. p. 819.

On peut croire aussi que le pape fit confirmer en cette occasion un concile tenu à Pavie le premier jour d'Août, où il avoit présidé. Les actes qui nous en restent commencent par un grand discours, où il se plaint que la vie licencieuse du clergé déshonore l'église, & qu'ils dissipent les grands biens qu'elle a reçus de la libéralité des princes, les employant à entretenir publiquement des femmes & à enrichir leurs enfans. Il montre ensuite que les clercs sont obligés à la continence par le canon de Nicée, qui leur défend de loger avec des femmes, & par les décrétales de S. Sirice & de S. Léon, dont le dernier défend le mariage même aux soudiacres. Après avoir ainsi établi en général que tous les enfans des clercs nés depuis leur engagement sont illégitimes, il vient à ceux qu'un clerc né serf de l'église avoit eus d'une femme libre. On prétendoit que ces enfans étoient libres, suivant la règle de droit, que hors le mariage légitime l'enfant suit la condition de la mere : mais le pape soutient que cette règle ne doit s'appliquer qu'aux enfans des laïcs. Premiérement, parce que les laïcs, qui ont fait cette loi, n'ont aucun pouvoir de régler les droits de l'église ; ensuite, parce qu'ils n'ont pu, en la faisant, avoir en vue les enfans des clercs, puisque les clercs ne doivent point avoir d'enfans. Les clercs concubinaires objectoient ce passage de S. Paul : Que chacun ait sa femme pour éviter la fornication ; mais le pape répond que l'apôtre ne parle que des laïcs, & que c'est l'hérésie de Jovinien de l'appliquer indifféremment à tout le monde. Il allégue une loi de Justinien, qui en certain cas déclaroit serfs les enfans des serfs,

Sup. liv. XVIII. n. 35. XXVI. n. 53.

1. Cor. VII. 2.

quoique nés de femmes libres; & se plaint hautement des juges qui jugeoient suivant la maxime ordinaire. AN. 1021.

Après cette préface est le décret du pape, divisé en sept articles. Il renouvelle la défense d'avoir ni femme ni concubine, & semble l'étendre à tous les clercs sans exception. Il déclare que les enfans des clercs sont serfs de l'église en laquelle servent leurs peres, quoique leurs meres soient libres; & prononce anathême contre le juge qui les déclarera libres. Aucun serf de l'église, clerc ou laïc, ne pourra faire aucune acquisition sous le nom d'un homme libre, sous peine de fouet & de prison, jusques à ce que l'église ait retiré tous les titres de l'acquisition. L'homme libre qui a prêté son nom, donnera à l'église ses suretés, sous peine d'être traité comme sacrilége; & le juge ou le tabellion qui aura reçu le contrat, sera frappé d'anathême. Ce décret est souscrit par sept évêques, dont les premiers sont le pape Benoît, Aribert archevêque de Milan, & Raynald évêque de Pavie.

c. 1. 2. c. 3. c. 4. c. 5. c. 6. c. 7.

L'empereur Henri à la priére du pape confirma ce décret, comme il étoit nécessaire, puisqu'il regardoit le temporel; & fit une ordonnance de sept articles, conformes à ceux du décret. Elle porte confiscation de biens & exil contre les juges qui déclareront libres les enfans des clercs; & contre les meres, la peine du fouet & de l'exil, pour ôter l'occasion du mal. Enfin sur chaque article elle joint les peines temporelles aux spirituelles.

n. 4.

XLVIII. L'empereur se réconcilie avec saint Heribert.

Vita sancti Herib. 6.

Mart. c. 4 n. 23. Boll. to. 7. Vita S. Meinv. n. 83. Boll. to. 19. p. 39.

L'empereur Henri étoit irrité depuis long-tems contre Heribert archevêque de Cologne, qui n'avoit pas assisté à son élection, étant occupé aux funérailles de l'empereur Otton, & avoit tardé à lui apporter les ornemens imperiaux; & on avoit persuadé à Henri que l'archevêque vouloit un autre empereur. Au commencement de l'an 1021, l'empereur assiégea le comte Otton dans son château d'Hamerstein près de Coblents, parce qu'il pilloit les terres de l'église de Mayence, en haine de l'archevêque, qui l'avoit excommunié dans un concile pour un mariage illicite. L'empereur étant donc à ce siége, manda à l'archevêque de Cologne de venir le trouver avec ses troupes. Heribert étant malade d'une grosse fiévre, ne put y venir; & l'empereur croyant que c'étoit un prétexte, dit en colére: Eh bien, puisqu'il est malade, j'irai le visiter. En effet, si-tôt qu'il eut soumis le comte, il marcha

AN. 1021.

vers Cologne, & les ennemis de l'archevêque ne manquoient pas de l'échauffer encore contre lui.

Quand il y fut entré, l'archevêque le reçut avec l'honneur convenable; & la nuit suivante l'empereur vit en songe un homme vénérable revêtu d'ornemens pontificaux, qui lui dit : Prend garde, empereur, de rien faire contre mon confrere Heribert; sçache que c'est un homme agréable à Dieu, & que si tu l'offenses, tu en porteras infailliblement la peine. Le matin l'empereur envoya querir l'archevêque, qui se présenta les yeux baignés de larmes, voulant se plaindre de ce qu'il étoit irrité contre lui sans sujet; mais l'empereur se levant de son siége courut l'embrasser, & pour le remettre de son étonnement, il lui dit : J'avoue, mon pere, que depuis que je suis venu à la couronne, je me suis prévenu d'aversion contre vous, & ne vous ai pas fait justice; mais le ciel se déclare pour vous, & Dieu m'a fait connoître que vous êtes du nombre de ses élus. Ayant ainsi parlé, il l'embrassa encore jusques à trois fois, & le fit asseoir auprès de lui : mais non content de cette satisfaction, la nuit suivante après matines, il prit un clerc avec lui, & alla à la chambre du prélat. Il ne l'y trouva pas : il étoit en priére, suivant sa coutume, dans un oratoire de S. Jean là proche. L'empereur ôta son manteau, & se prosterna à ses pieds : le priant de lui remettre, par sa puissance sacerdotale, tous les péchés qu'il avoit commis contre lui. L'archevêque releva l'empereur, & lui donna l'absolution qu'il demandoit; puis il lui dit en secret : Sçachez qu'après votre départ nous ne nous verrons plus en ce monde. L'empereur, attendri de cette prédiction, l'embrassa de nouveau en pleurant, & lui baisa les yeux & les mains. S. Meinverc évêque de Paderborn étoit à Cologne avec l'empereur, lors de cette réconciliation; & il exhorta le prince à réparer, par quelque aumône, l'injure qu'il avoit faite au saint archevêque : c'est pourquoi l'empereur donna une terre en Vestphalie au nouveau monastére de Paderborn. Saint Heribert mourut en effet le seiziéme de Mars la même année 1021, & fut assisté à la mort par Elie abbé de saint Martin de Cologne, Ecossois de nation, & compté aussi entre les saints. Saint Heribert fut enterré au monastére de Duit, qu'il avoit fondé. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort. Il avoit rempli le siége

Elog. sæc. 6. Ben. p. 468.

Martyr. R. 16. Mart.

de Cologne vingt-deux ans ; & eut pour successeur Pilegrim, chapelain de l'empereur, qui le tint quinze ans. AN. 1022.

XLIX. Victoires de l'empereur en Italie.

Chron. Saxo. Chr. Cassin. Lib. II. c. 39.

Il suivit l'empereur Henri en Italie l'année suivante 1022. Car ce prince y passa, sur les instantes priéres des Normands, des Italiens & du pape, pour s'opposer aux Grecs qui menaçoient Rome même. Il marcha le long de la mer Adriatique avec le corps de son armée qui étoit immense, & envoya par le pays de Marses Poppon archevêque de Trèves, avec un détachement d'onze mille hommes, & Pilegrim archevêque de Cologne à Rome avec vingt mille hommes, pour prendre le prince de Capoue & l'abbé du mont-Cassin, qui étoient d'intelligence avec les Grecs. L'abbé nommé Athenulfe s'enfuit, résolu de passer à Constantinople, & s'embarqua à Otrante ; mais il périt en mer. Pandulfe son frere, prince de Capoue, se rendit à l'archevêque Pilegrim, qui lui sauva la vie, quoiqu'avec peine, parce qu'il l'avoit pris sous sa foi : car les seigneurs l'avoient condamné à mort.

c. 41.

Du tems de l'abbé Athenulfe, quelques moines, venant de Jérusalem, apportérent au mont-Cassin une petite partie du linge dont Notre-Seigneur essuya les pieds de ses apôtres. Comme plusieurs ne vouloient point croire que cette relique fût véritable, ceux qui l'avoient apportée la mirent sur le feu de l'encensoir, où d'abord elle prit la couleur du feu ; mais quand on eut retiré les charbons, elle revint à son état naturel. On la mit donc dans un reliquaire précieux, & on l'exposoit tous les ans le jeudi saint, pendant le lavement des pieds. Cette épreuve des reliques par le feu est remarquable, & nous en trouvons un autre exemple du même tems dans la vie de S. Meinverc. Car ayant reçu du patriarche d'Aquilée le corps d'un S. Felix, pour le nouveau monastére qu'il avoit fondé près de Paderborn, il fit allumer un grand bûcher au milieu du cloître, & y mit le corps, jusques à ce que le feu fût éteint & réduit en cendres : ce qu'il réitéra jusques à trois fois ; & le corps saint soutint cette épreuve.

Chr. Cassin. II. c. 33.

Vita S. Mein. n. 111. Boll. 10. 19. p. 549.

L'empereur Henri prit Benevent & toutes les places que les Grecs lui avoient enlevées ; mais il trouva grande résistance à Troye en Pouille, qui attendoit du secours de l'empereur Basile. Après trois mois de siége, les habitans résolurent de se rendre ; & ayant appellé un solitaire, comme il y en avoit un grand nombre en Italie, ils lui firent prendre

Glab. l. III. c. 1.

AN. 1022.

une croix, & envoyérent avec lui tous les enfans de la ville, criant *Kyrie eleison*. Ils vinrent jusques à la tente de l'empereur, qui demanda ce que c'étoit ; & on lui dit qu'ils demandoient miséricorde pour la ville. Il répondit : Celui qui connoît les cœurs sçait que ce sont les peres de ces enfans qui les font périr, & non pas moi. Il répandit des larmes, & les fit reconduire en sûreté. Ils revinrent le lendemain matin, criant de même ; & il dit en les voyant cette parole de Notre-Seigneur : J'ai pitié de ce peuple ; & reçut la ville à composition. Car il avoit menacé, s'il la prenoit, de la brûler, & de faire pendre tous les hommes.

L.
L'empereur au mont-Cassin.

Chr. Cass. c. 42. Mabil. sæc. 6. p. 101.

L'empereur Henri ayant réglé toutes ses affaires, alla visiter le mont-Cassin avec le pape Benoît ; & ils assistérent à l'élection que firent les moines, selon la règle, d'un abbé à la place d'Athenulfe. Quelques-uns donnoient leurs suffrages à l'abbé Jean, qui avoit renoncé en 997, pour se retirer dans la solitude, & se trouvoit présent à cette assemblée : mais les plus sages représentérent que son âge décrépit ne lui permettoit plus de porter une telle charge ; & tous enfin s'accordérent à choisir Thibaut, prévôt de saint Libérateur, qui reçut la bénédiction abbatiale le jour de S. Pierre vingt-neuviéme de Juin.

Sup. liv. LVII. n. 39.

Il sortit du monastére, comme plusieurs autres, sous l'abbé Manson, & fit le voyage de Jérusalem : à son retour l'abbé Jean II le fit prévôt du mont-Cassin, & quelques années après il lui donna la prévôté de S. Libérateur dans le comté de Theate ou Chieti sa patrie. Pendant quinze ans qu'il gouverna ce monastére, il en rétablit magnifiquement l'église & les autres bâtimens, & lui acquit plusieurs terres ; mais il ne fit pas moins de bien au mont-Cassin durant les treize ans qu'il en fut abbé.

c. 43.

Pendant que l'empereur Henri étoit en ce monastére, il fut guéri d'une colique, & vuida trois petites pierres : ce qu'il attribua à l'intercession de S. Benoît, qu'il avoit vu en songe lui prédire sa guérison, & l'assûrer que ses reliques étoient au mont-Cassin. Car l'empereur croyoit, comme tous les autres jusques alors, qu'elles étoient en France à Fleury sur Loire, où elles avoient été apportées vers l'an 653. L'empereur Henri fit donc à cette occasion de riches offrandes à l'église du mont-Cassin : sçavoir, un livre d'évangiles couvert d'or, un calice d'or orné de pierreries, & plusieurs

Sup. liv. XXXVIII. n. 60.

ornemens précieux ; & confirma les priviléges & les donations faites au profit du monastére. Le pape & l'archevêque de Cologne firent aussi leurs offrandes, en action de graces de la guérison de l'empereur. Dès-lors ce prince demeura si persuadé que les reliques de S. Benoît étoient au mont-Cassin, qu'il fit brûler l'histoire de sa translation en France, par-tout où il la trouva. Ce qui n'a pas empêché les François, & la plupart des autres sçavans, de soutenir la vérité de cette translation, & de continuer à en célébrer la fête l'onziéme de Juillet. Il n'y a guéres que les Italiens qui persistent, sur le fondement de cette révélation & de quelques autres semblables, à soutenir que le corps de S. Benoît est toujours demeuré au mont-Cassin, ou qu'il y a été rapporté.

c. 44.

V. Mabil. Diss. sæc. 2. p. 337.

LI. Concile de Selingstad. *Chr. Saxo. Tom. 9 conc. p. 844. Serrar. Mogon. p. 729.*

La mortalité qui se mit dans l'armée de l'empereur l'obligea à repasser les Alpes en diligence, & il tint un concile à Selingstad près de Mayence, l'onziéme d'Août de la même année 1022, indiction cinquiéme. Aribon, qui présida à ce concile, avoit depuis peu succédé à Erkembold ou Archambauld dans le siége de Mayence, & il le tint environ dix ans. En ce concile il fut assisté des cinq évêques de Vormes, de Strasbourg, d'Ausbourg, de Bamberg & de Virsbourg, tous suffragans de Mayence.

Ce concile fit vingt canons. On ordonne l'abstinence de la chair quatorze jours avant la saint Jean, autant avant Noël ; & jeûne en plusieurs vigiles, qui sont marquées, entr'autres la veille de l'Epiphanie. Défense à un prêtre de dire plus de trois messes par jour. Défense de jetter un corporal dans le feu pour éteindre un incendie. Défense de porter une épée dans l'église, excepté celle du roi. Défense de faire dire, par superstition & pour deviner, des messes de la Trinité ou de saint Michel. Ordonné d'abattre les bâtimens attenant aux églises, & défense à d'autres qu'aux prêtres de loger dans le parvis. Qui n'observera pas le jeûne dénoncé par l'évêque, nourrira un pauvre le même jour. Le pénitent, pendant le cours de sa pénitence, demeurera dans le lieu où il l'a reçue, afin que son propre prêtre puisse rendre témoignage de sa conduite ; & le prêtre ne pourra lui partager sa pénitence, ni le faire rentrer dans l'église sans ordre de l'évêque. Et parce que plusieurs, chargés de grands crimes, refusoient de recevoir la pénitence de leur pasteur,

c. 1. c. 5. c. 6. c. 8. c. 10. c. 12. c. 15. 19. 17. 20. 28.

AN. 1022.

& s'en alloient à Rome, croyant que le pape leur remettroit tous leurs péchés : le concile déclare qu'une telle absolution ne leur servira de rien, mais qu'ils doivent premiérement accomplir la pénitence qui leur sera imposée par leurs pasteurs; après quoi s'ils veulent aller à Rome, ils prendront des lettres de leur évêque au pape.

16. En général il est défendu d'aller à Rome, sans la permission de l'évêque ou de son vicaire. Ensuite de ces canons, on trouve la forme de tenir un concile. On voit ici que le pape étoit regardé comme un évêque étranger, quant à l'administration de la pénitence, comme dans le capitulaire d'Heiton évêque de Basle deux cens ans auparavant.

Sup. l. XLVI. n. 55. Tom. 7. conc. p. 1522.

LII. Bouchard de Vormes. Son décret.

Vita Burch. cum. Decr. edit. Colon. Vita Olber. n. 3. sec. 6. Ben. p. 600.

C'est Bouchard évêque de Vormes, qui ayant assisté à ce concile, nous en a conservé les décrets à la fin de son recueil de canons; & c'est par cet ouvrage qu'il est devenu fameux. Il y fut aidé par Vautier évêque de Spire, par Brunechon prévôt de son église de Vormes, & principalement par Olbert moine de Lobes, & depuis abbé de Gemblous. Car comme Bouchard encore jeune avoit une grande ardeur pour l'étude, il pria Baudri évêque de Liége, avec lequel il avoit lié à la cour une amitié particuliére, de lui envoyer un homme de lettres pour l'aider dans l'étude des écritures. Baudri ne trouva personne plus capable de cet emploi que le moine Olbert, qui avoit étudié premiérement sous Heriger abbé de Lobes, puis à saint Germain de Paris, à Troyes & à Chartres sous l'évêque Fulbert. Etant abbé il amassa à Gemblous plus de cent volumes d'auteurs ecclésiastiques, & cinquante d'auteurs profanes, ce qui passoit pour une grande bibliothèque. Bouchard profita si bien de ses instructions, qu'il devint le plus sçavant prélat de son tems, & composa avec lui le grand recueil de canons que j'ai marqué.

Bouchard en explique lui-même le dessein dans la préface adressée au prévôt de son église. C'étoit pour l'instruction des prêtres chargés de la conduite des ames, & principalement pour le rétablissement des pénitences canoniques, ignorées ou négligées pour la plupart. L'ouvrage est divisé en vingt livres, & commence par l'autorité du pape, l'ordination des évêques, leurs devoirs, & la maniére de les juger. Puis il parle du reste du clergé, des églises & de leurs biens temporels, & enfin des sacremens. Au sixiéme livre il commence

Lib. 1. 2. 3. 6. 7. 8. &c.

commence à parler des crimes & de leurs pénitences ; & c'est ce qui compose la plus grande partie de l'ouvrage. Il explique dans un grand détail la maniére d'imposer & de pratiquer la pénitence ; mais il explique aussi les moyens de la racheter, afin de ne pas mettre au désespoir ceux qui ne la pouvoient accomplir. AN. 1022.

Par exemple, celui qui ne peut jeûner, pour un jour de jeûne au pain & à l'eau, chantera cinquante pseaumes à genoux dans l'église, & nourrira un pauvre ce jour-là ; moyennant quoi il prendra telle nourriture qu'il lui plaira, excepté le vin, la chair & la graisse. Cent génuflexions tiendront lieu de cinquante pseaumes ; & les riches pourront se racheter pour de l'argent. Mais il faut bien remarquer que ce rachat de pénitence n'étoit que pour ceux à qui il étoit impossible de l'accomplir à la lettre ; & que cette impossibilité n'étoit pas une cause pour en dispenser absolument, mais seulement pour la commuer, afin que le pécheur se punît de la maniére qu'il le pouvoit. *Lib. XIX. c. 12.* *c. 14.* *c. 15. 22.*

Ce recueil de Bouchard, comme les autres du tems, est rempli de fausses décrétales, dont l'autorité s'établissoit de plus en plus ; & les piéces dont il est composé ne sont pas tirées des livres originaux, mais des recueils précédens, particuliérement de celui de Reginon, dont Bouchard a souvent copié les fautes, & y en a ajouté de nouvelles. Bouchard remplissoit d'ailleurs tous les devoirs d'un digne évêque, suivant l'état où l'église étoit de son tems. Ayant trouvé la ville de Vorme presque déserte, & devenue une retraite de voleurs & de bêtes sauvages, il en rebâtit les murailles, rappella les habitans dispersés dans la campagne, & la rétablit en cinq ans, malgré l'opposition du duc Otton, qui ayant une forteresse dans la ville, y donnoit retraite aux pillards. Mais ensuite par l'autorité du roi Henri, Otton céda à l'évêque cette forteresse en échange d'une terre ; & Bouchard l'ayant fait abattre, en employa les matériaux à bâtir un monastére de chanoines. Il se fit aussi une maison dans une forêt à deux milles de Vormes, pour se retirer du tumulte des affaires ; & ce fut là qu'il composa son décret ou recueil de canons. Il donna des loix à la famille de S. Pierre, c'est-à-dire aux habitans des terres de sa cathédrale, pour régler leurs affaires tant civiles que criminelles. Il fonda plusieurs monastéres, & par ses exhortations plusieurs personnes illustres quittérent *Baluz. præf. in Regin. n. 12.* *In edit. Colon.*

AN. 1022.

le monde pour embrasser la vie monastique. Toutefois, voyant que cette ferveur alloit trop loin, il appella un jour les freres de toutes les communautés, & leur représenta l'importance de suivre chacun sa vocation de chanoine, de moine ou de laïc, & de demeurer ferme dans l'état qu'on a embrassé.

L'évêque Bouchard ne vivoit ordinairement que de pain, de légumes & de fruits, & ne buvoit que de l'eau. Souvent il passoit une partie de la nuit à visiter les pauvres par tous les quartiers de la ville, & leur distribuer des aumônes abondantes. Il s'enfermoit tous les matins avant le jour pour prier jusques à prime, & célébroit tous les jours la messe pour les vivans & pour les morts. Il ne survécut que quatre ans au concile de Selingstat; & se voyant près de sa fin, il donna l'absolution à tous ceux qu'il avoit excommuniés; puis il se baigna, se fit raser la barbe & la couronne, & se revêtit d'habits propres. Il fit entrer ses vassaux & les autres qui s'y trouvérent, & leur fit une exhortation touchante sur la vanité des grandeurs & des richesses par son propre exemple. Il mourut ainsi l'an 1026, & on ne lui trouva d'argent que trois deniers dans son gant; mais on trouva dans un coffret un cilice très-rude, & une chaîne de fer usée d'un côté à force de l'avoir portée.

LIII. Manichéens en France. *Tom. 2. Spicileg. p. 670.*

Vers le tems du concile de Selingstat, on découvrit en France une dangereuse hérésie, & on la condamna dans un concile tenu à Orléans cette même année 1022. Il y avoit un seigneur Normand nommé Arefaste, homme de probité, de bon conseil & éloquent, qui par cette raison avoit été souvent employé dans des négociations auprès du roi de France & des autres seigneurs. Il avoit chez lui un clerc nommé Herbert, qui alla étudier à Orléans, & se rendit disciple de deux clercs, qui y étoient en très-bonne réputation de doctrine & de sainteté, & faisoient de grandes aumônes : leurs noms étoient Etienne & Lisoye. On les estimoit à la cour, le roi Robert les aimoit; & Etienne fut quelque tems confesseur de la reine Constance, & étoit chef de l'école de S. Pierre Puellier : Lisoye étoit chanoine de sainte Croix, qui est la cathédrale. Mais ils s'étoient laissé séduire comme plusieurs autres, par une femme venue d'Italie, qui leur avoit communiqué une hérésie, dont le fonds étoit la doctrine des Manichéens.

To. 9. conc. p. 858. Labb. Mess. cur. p. 562. Ademar. Chr. p. 280.

Glab. l. III. c. 8.

Ils traitoient de rêveries tout ce qu'on lit dans l'ancien &

le nouveau testament, touchant la Trinité & la création du monde : disant que le ciel & la terre avoient toujours été comme nous les voyons, sans avoir ni auteur ni commencement. Ils nioient que Jesus-Christ fût né de la Vierge Marie, qu'il eût souffert pour les hommes, qu'il eût véritablement été mis dans le sépulcre, ni qu'il fût ressuscité. Ils disoient encore, que le baptême ne lavoit point les péchés, que le corps & le sang de Jesus-Christ ne se faisoient point par la consécration du prêtre, qu'il étoit inutile de prier les saints, soit martyrs, soit confesseurs. Enfin que les œuvres de piété étoient un travail inutile, dont il n'y avoit aucune récompense à espérer, ni aucune peine à craindre pour les voluptés les plus criminelles. Ils condamnoient le mariage, & défendoient de manger de la chair. Herbert ayant appris cette doctrine croyoit être arrivé au comble de la sagesse ; & quand il fut retourné en Normandie chez Arefaste son maître, il s'efforça, par l'affection qu'il avoit pour lui, de l'attirer à ses sentimens, disant qu'il n'y avoit point de ville comparable à Orléans pour la science & la piété. Arefaste ayant apperçu son erreur, en avertit Richard duc de Normandie, & le pria d'écrire au roi Robert, pour lui découvrir le mal caché dans son royaume, avant qu'il y fît plus de progrès, & l'exhorter à donner à Arefaste lui-même le secours nécessaire pour y remédier. Le roi, surpris d'une si étrange nouvelle, manda qu'Arefaste se rendît à Orléans en diligence avec Herbert son clerc, lui promettant toute sorte d'assistance.

Fragm. ap. Baron. an. 1017.

Arefaste se mit en chemin suivant l'ordre du roi, & passant à Chartres, il vouloit consulter sur cette affaire l'évêque Fulbert, célèbre alors pour sa doctrine ; mais il apprit qu'il étoit allé à Rome par dévotion. Il s'adressa au trésorier de l'église de Chartres, nommé Ebrard, homme sage ; & lui ayant découvert le sujet de son voyage, il lui demanda son conseil sur les moyens de combattre ces hérétiques & de se garantir de leurs artifices. Ebrard lui conseilla d'aller tous les matins à l'église faire sa priére, pour implorer le secours de Dieu, & se fortifier par la sainte communion ; puis qu'ayant fait le signe de la croix, il allât trouver ces hérétiques, qu'il les écoutât sans les contredire en rien, & fît semblant d'être leur disciple.

Quand Arefaste fut arrivé à Orléans, il pratiqua de point

AN. 1022.

en point tout ce qu'Ebrard lui avoit conseillé ; & dans sa maison de ces nouveaux maîtres, il se tenoit assis le dernier, comme le moindre de leurs disciples. D'abord ils lui donnoient des exemples & des comparaisons tirées de l'écriture, & l'exhortoient à rejetter la mauvaise doctrine qu'il avoit crue jusques alors, pour recevoir la leur, comme venant du Saint-Esprit. Et voyant qu'il rendoit graces à Dieu de tout ce qu'ils lui disoient, ils crurent l'avoir gagné, & commencérent à lui découvrir leur doctrine, sans l'envelopper comme auparavant d'expressions de l'écriture. Il leur demanda en quoi il devoit mettre son espérance, puisqu'ils lui défendoient de croire la passion de Jesus-Christ & l'efficace des sacremens de baptême & d'eucharistie; & ils lui répondirent : Vous avez été jusques ici dans l'abîme de l'erreur avec les ignorans ; & vous venez d'ouvrir les yeux de l'esprit à la lumiére de la vérité. Nous vous ouvrirons la porte du salut; & quand vous y serez entré, vous serez purifié de tous vos péchés par l'imposition de nos mains, & vous serez rempli du Saint-Esprit, qui vous fera pénétrer la profondeur des écritures. Ensuite étant nourri d'une viande céleste, vous verrez souvent avec nous les anges ; & par le secours de ces visions, vous pourrez en un moment vous transporter où il vous plaira ; & vous ne manquerez jamais de rien, parce que Dieu sera toujours avec vous.

Anon. tom. 2. spicil.

Ce qu'ils appelloient la viande céleste se faisoit en cette maniére. Ils s'assembloient certaines nuits dans une maison marquée, chacun une lampe à la main, & récitoient les noms des démons en forme de litanie, jusques à ce qu'ils vissent un démon descendre tout d'un coup entr'eux sous la forme d'une petite bête. Aussi-tôt ils éteignoient toutes les lumiéres, & chacun prenoit la femme qu'il trouvoit sous sa main pour en abuser. Un enfant né d'une telle conjonction, étoit apporté au milieu d'eux huit jours aprés sa naissance, mis dans un grand feu & réduit en cendres. Ils recueilloient cette cendre, & la gardoient avec autant de vénération que les chrétiens gardent le corps de Jesus-Christ pour le viatique des malades. Cette cendre avoit une telle vertu, qu'il étoit presque impossible de convertir quiconque en avoit avalé pour peu que ce fût.

Sup. liv. III. n. 22.

Ce récit a tant de rapport avec les calomnies dont on chargeoit les premiers chrétiens, qu'il semble en être imité;

mais la chose est rapportée ainsi par un auteur du tems. Un autre dit seulement que ces hérétiques portoient avec eux de la poudre d'enfans morts ; & que s'ils pouvoient en faire prendre à quelqu'un, ils le rendoient aussi-tôt Manichéen comme eux.

AN. 1022. *Ademar. Chr. p. 180.*

LIV. Concile d'Orléans. *Chr. S. Pet. tom. 2. Spicil. p. 740.*

Sur les avis d'Arefaste, le roi Robert & la reine Constance se rendirent à Orléans, avec plusieurs évêques, entr'autres Léoteric archevêque de Sens : & le lendemain on tira tous ces hérétiques de la maison où ils étoient assemblés, & on les amena dans l'église de sainte Croix devant le roi, les évêques & tout le clergé. Arefaste fut amené avec eux, comme prisonnier ; & prenant le premier la parole, il dit au roi : Seigneur, je suis vassal du duc de Normandie, qui est le vôtre, & c'est sans sujet qu'on me tient enchaîné devant vous. Le roi lui répondit : Dites-nous pourquoi vous êtes venu ici, afin que nous voyions s'il faut vous garder, ou vous renvoyer comme innocent. Arefaste répondit : Ayant oui parler de la science & de la piété de ceux que vous voyez ici avec moi dans les fers, je suis venu en cette ville pour profiter de leurs instructions. C'est aux évêques qui sont assis avec vous, à voir si en cela je suis coupable.

Les évêques dirent : Si vous nous expliquez ce que vous avez appris de ces gens-ci, touchant la religion, nous en jugerons facilement. Arefaste répondit : Commandez-leur, le roi & vous, de dire eux-mêmes en votre présence ce qu'ils m'ont enseigné. Le roi & les évêques le leur ordonnérent ; mais les hérétiques ne vouloient point s'expliquer : ils disoient autre chose que ce qu'on leur demandoit, ils n'entroient point dans le fonds de leur doctrine ; & plus on les pressoit, plus ils employoient d'artifice pour s'échapper. Alors Arefaste, voyant qu'ils ne cherchoient qu'à gagner du tems, & à couvrir leurs erreurs de belles paroles, leur dit : J'ai cru avoir des maîtres qui m'enseignoient la vérité, & non pas l'erreur ; vu l'assûrance avec laquelle vous me proposiez cette doctrine, que vous nommiez salutaire, soutenant que vous n'y renonceriez jamais par la crainte des tourmens ni de la mort même ; & je vois maintenant que vous n'osez l'avouer, & ne vous mettez pas en peine du péril où vous me laissez. Il faut obéir au roi & aux évêques, afin que je sçache ce que je dois suivre & ce que je dois rejetter. Vous m'avez enseigné que par le baptême on ne pouvoit obtenir la rémission

An. 1022.

des péchés ; que Jesus-Christ n'étoit point né de la Vierge ; n'avoit ni souffert pour les hommes, ni été enséveli, ni ressuscité ; & que le pain & le vin, qui étant mis sur l'autel par les mains des prêtres, devient le sacrement par l'opération du S. Esprit, ne pouvoit être changé au corps & au sang de Jesus-Christ.

Après qu'Arefaste eut ainsi parlé, Guérin évêque de Beauvais s'adressa à Etienne & à Lisoye, comme aux docteurs des autres, & leur demanda si c'étoit-là leur créance. Ils déclarérent hardiment qu'ils croyoient ainsi depuis long-tems. Et nous nous attendons, ajoutérent-ils, que vous & tous les autres embrasserez cette doctrine, qui est la pure vérité. L'évêque leur dit : Jesus-Christ a voulu naître de la Vierge, parce qu'il l'a pu ; & il a voulu souffrir en son humanité pour notre salut, afin de ressusciter par la vertu de sa divinité, & nous montrer que nous ressusciterons aussi.

Ils répondirent : Nous n'y étions pas présens, & nous ne pouvons croire que cela soit vrai. L'évêque de Beauvais leur dit : Croyez-vous avoir un pere & une mere ? Ils en convinrent ; & il reprit : Si vous croyez être nés de vos parens, lorsque vous n'étiez pas ; pourquoi ne voulez-vous pas croire que le Dieu engendré de Dieu sans mere avant tous les siécles, soit né d'une Vierge à la fin des tems par l'opération du S. Esprit ? Ils répondirent : Ce qui répugne à la nature ne s'accorde point avec la création. L'évêque reprit : Avant que rien se fît par la nature, ne croyez-vous pas que Dieu le Pere a tout fait de rien par son Fils ? Ils répondirent : Vous pouvez dire ces contes à ceux qui ont des pensées terrestres, & qui croient les inventions des hommes charnels écrites sur la peau des animaux. Pour nous qui avons une loi écrite par le S. Esprit dans l'homme intérieur, & qui n'avons d'autres sentimens que ce que nous avons appris de Dieu même, c'est en vain que vous nous parlez ainsi. Finissez, & faites de nous ce que vous voudrez. Nous voyons déja notre roi, régnant dans le ciel, qui nous appelle de la main à des triomphes immortels.

LV. Manichéens brûlés. *Glab.*

On disputa contre eux depuis la premiére heure du jour jusques à none, c'est-à-dire, jusques à trois heures après midi ; & on fit tous les efforts possibles pour les tirer de leur erreur. Comme on les vit endurcis, on leur déclara que, s'ils ne changeoient, ils seroient aussi-tôt brûlés par ordre du roi,

& du consentement de tout le peuple. Ils dirent qu'ils ne craignoient rien, & qu'ils sortiroient du feu sans aucun mal; ils se moquoient même de ceux qui les vouloient convertir. Alors on les fit revêtir chacun des ornemens de son ordre, & aussi-tôt les évêques les déposérent. La reine par ordre du roi se tint à la porte de l'église, de peur que le peuple ne se jettât dedans pour les tuer; mais comme on les en faisoit sortir, la reine, d'une baguette qu'elle tenoit à la main, creva un œil à Etienne qui avoit été son confesseur. On les mena hors de la ville, sous une cabane où on avoit allumé un grand feu. Ils y alloient gaiement, disant tout haut qu'ils ne desiroient autre chose. De treize qu'ils étoient, il n'y eut qu'un clerc & une religieuse qui se convertirent : les autres furent brûlés avec la poudre abominable dont il a été parlé. Toutefois, quand ils commencérent à sentir le feu, ils se mirent à crier qu'ils avoient été trompés, & qu'ils avoient eu de mauvais sentimens de Dieu seigneur de l'univers. Quelques-uns des assistans, touchés de leurs cris, voulurent les retirer du feu; mais il n'étoit plus tems : & ils furent tellement réduits en cendres, qu'on ne trouva pas même leurs os. On découvrit que le chantre de l'église d'Orléans, nommé Théodat, & mort trois ans auparavant, étoit dans la même hérésie, suivant le témoignage des catholiques & des hérétiques mêmes; c'est pourquoi l'évêque Odalric le fit ôter du cimetiére, & jetter à la voirie.

AN. 1022.

Ademar.

On brûla de même ceux de cette secte qui furent trouvés ailleurs, particuliérement à Toulouse, comme témoigne Ademar moine d'Angoulême, auteur du tems. Il ajoute, que ces émissaires de l'antechrist étoient répandus en différentes parties de l'Occident, & se cachoient avec soin, séduisant tous ceux qu'ils pouvoient, hommes & femmes. Il les nomme expressément Manichéens, & dit qu'ils commettoient en secret des abominations qu'il n'est pas même permis de dire; & toutefois à l'extérieur ils feignoient d'être vrais chrétiens. On voit encore que c'étoit des Manichéens, par les raisons qu'emploie le moine Glaber pour réfuter leur doctrine. Il montre premiérement la nécessité de croire un Dieu souverain, auteur de toutes les substances corporelles & incorporelles. Il marque la source du mal, en ce que la créature s'est écartée de l'ordre prescrit par le créateur. Il dit que l'homme étant placé au milieu, entre la créature purement spirituel-

Col. c. 8.

AN. 1022.

le & celle qui n'eſt que corporelle, s'eſt abaiſſé au-deſſous de lui : que Dieu pour le relever a fait de tems en tems des miracles, & lui a donné les ſaintes écritures dont il eſt l'auteur; que quiconque blaſphême contre l'ouvrage de Dieu, ne connoît point Dieu; que par les ſaintes écritures nous connoiſſons la ſainte Trinité, particuliérement le Fils de Dieu, de qui, par qui & en qui eſt tout ce qui eſt véritablement. Il vient enſuite à l'incarnation, dont le deſſein eſt de rétablir en l'homme l'image de Dieu effacée par le péché; & enfin il montre que le mérite des ſaints n'eſt que de s'être attachés à Jeſus-Chriſt par la foi & la charité.

LVI. Gauſlin archevêque de Bourges.

Fragm. Duſ. to. 4. p. 86. A.

Vers le même tems il arriva un prodige en Aquitaine, près la côte de la mer. Trois jours avant la ſaint Jean, il tomba du ciel une pluie de ſang, qu'on ne pouvoit laver, quand elle tomboit ſur la chair d'un homme, ſur de l'étoffe ou ſur de la pierre; mais ſi elle tomboit ſur du bois, on la lavoit bien. Guillaume duc d'Aquitaine en manda la nouvelle au roi Robert : le priant par la même lettre de conſulter les ſçavans de ſon royaume ſur la ſignification de ce prodige. Le roi en écrivit à Gauſlin ſon frere naturel, archevêque de Bourges, le priant de lui écrire promptement ſi l'on trouvoit dans les hiſtoires qu'il fût jamais arrivé quelque prodige ſemblable, & ce qui s'en étoit enſuivi.

Ap. Fulb. epiſt. 95.

Epiſt. 96.

L'archevêque Gauſlin répondit au roi, en rapportant pluſieurs exemples de prodiges ſemblables, tirés des anciennes hiſtoires, & donnant à celui-ci des ſignifications myſtérieuſes. Fulbert évêque de Chartres, que le roi avoit auſſi conſulté, ne lui rapporte qu'un grand paſſage de Grégoire de Tours, avec une explication ſemblable; qui montre qu'on ne mettoit pas alors en queſtion, que ces prodiges ne ſignifiaſſent quelque choſe.

Epiſt. 95. p. 90.

Gauſlin, archevêque de Bourges, étoit fils naturel du roi Hugues Capet. Il fut élevé dès l'enfance à ſaint Benoît ſur Loire & diſciple du ſçavant Abbon; après la mort duquel le roi Robert ſon frere lui donna cette abbaye, nonobſtant la réſiſtance des moines, qui ne vouloient point le recevoir à cauſe de ſa naiſſance. Après la mort de Dabert archevêque de Bourges, le roi l'éleva encore à cette dignité l'an 1013. Mais le peuple de Bourges refuſa cinq ans durant de le recevoir; criant tout d'une voix, que le fils d'une proſtituée ne devoit pas gouverner l'égliſe. Enfin par l'entremiſe de

Ademar. Chron. p. 172.

de S. Odilon abbé de Clugni, la volonté du roi prévalut; Gauslin fut reçu dans le siége de Bourges, & le remplit jusqu'à sa mort, qui arriva l'an 1030. AN. 1022.

LVII. Fulbert évêque de Chartres.

Fulbert évêque de Chartres n'étoit recommandable, comme il l'avoue lui-même, ni par sa naissance, ni par ses biens. Il semble marquer qu'il étoit Romain : il eut de bons maîtres dès l'enfance, & il en profita si bien, qu'il devint un des plus fameux docteurs de son siécle. Il enseigna long-tems à Chartres, & fut chancelier de cette église. On voit par quelques-unes de ses lettres, qu'il sçavoit la médecine, & donnoit des médicamens; mais il n'en composoit plus depuis qu'il fut évêque. Comme il étoit estimé des rois, des évêques & des peuples, son mérite le fit élire évêque de Chartres, après la mort de Rodolfe, quoiqu'il fût encore jeune : c'étoit l'an 1007. Foulques étoit encore évêque d'Orléans, & Fulbert lui écrivit pour le consoler de la foiblesse du roi Robert, qui se laissoit surprendre par des méchans, & ne soutenoit pas la justice avec la vigueur nécessaire. Il l'exhorte à se faire rendre par l'abbé de Fleury la soumission qui lui étoit due, selon les canons; & y exhorte aussi l'abbé, qui étoit Gauslin, depuis archevêque de Bourges.

Carm. p. 177. *ep.* 2 *fol.* 12. & 15.

Ep. 10. 46. 113.

V. Mabill. sæc. 6. *p.* 254. *n.* 3. *Epist.* 41.

Epist. 73.

Après la mort de Foulques, Thierri ayant été élu évêque d'Orléans, Fulbert refusa d'assister à son ordination au jour marqué, parce que Thierri étoit accusé d'homicide, & que le pape en étant averti avoit défendu de l'ordonner. De plus, on se plaignoit que son élection avoit été extorquée par l'autorité du prince, contre la liberté du clergé & du peuple. Toutefois Fulbert ayant reconnu son innocence, concourut à son ordination, & cultiva depuis son amitié. Aussi Thierri d'Orléans est-il compté entre les saints, & honoré le vingt-septiéme de Janvier. Il étoit fils du seigneur de Château-Thierri sur Marne, & petit-fils de celui qui bâtit cette forteresse, dont elle a gardé le nom.

Epist. 61.

V. Mabill. sæc. 6. *p.* 192. *ep.* 62. 63. *Bol. tom.* 2. *p.* 788.

Fulbert témoigne lui-même la crainte qu'il avoit de n'avoir pas été bien appellé à l'épiscopat, par des vers, dont les sentimens sont plus estimables que le style. Mon créateur, dit-il, ma vie, mon unique confiance, donnez-moi votre conseil, & la force de le suivre, dans l'incertitude où je suis. Je crains qu'étant entré témérairement dans l'épiscopat, je ne sois plus nuisible qu'utile au troupeau : c'est pourquoi je crois devoir céder à ceux qui en sont plus dignes. Mais quand

Car. p. 179.

je pense que, sans appui de richesses ou de naissance, je suis monté sur cette chaire, comme le pauvre élevé de son fumier; je crois que c'est l'effet ordinaire de votre providence, & je n'ose changer de place sans votre ordre, quoique j'en sois sollicité par le reproche de ma conscience. Vous sçavez, Seigneur, ce qui vous est le plus agréable & le plus utile pour moi : inspirez-le moi, je vous supplie, & m'aidez à l'exécuter.

Ps. CXII. 7.

Il fut rassuré dans ses craintes par S. Odilon de Clugni, avec lequel il étoit lié d'une étroite amitié, & qu'il estimoit jusqu'au point de le nommer l'archange des moines. Odilon lui conseilla de demeurer évêque : après quoi Fulbert prétendoit qu'il étoit obligé à lui donner son conseil & son secours en toutes ses peines.

Epist. 66.
Epist. 68.

Le roi lui ayant fait demander son consentement pour l'élection de Francon à l'évêché de Paris, il répondit qu'il y consentoit, en cas que ce fût un homme de beaucoup de lettres, & qui prêchât facilement : à quoi, dit-il, tous les évêques ne sont pas moins obligés qu'à l'action. Il suppose encore que l'élection ait été jugée canonique par l'archevêque de Sens & par les évêques de la province. Depuis que Francon fut ordonné évêque, Fulbert l'aida de ses conseils en diverses affaires; le consolant dans les persécutions que l'église souffroit de la part des seigneurs; & l'exhortant à ne pas céder à son ressentiment, jusqu'à prendre les armes. De peur, ajoute-t-il, que si vous employez un glaive étranger, vous ne fassiez qu'on ne craigne plus le vôtre. Il l'exhorte encore à retirer en faveur des pauvres l'usufruit des autels, que ses prédécesseurs avoient accordés à des laïcs.

Epist. 88.
Epist. 11. 20.

Après la mort d'un soudoyen de l'église de Chartres, Robert évêque de Senlis demanda cette place pour lui ou pour Gui son frere. Fulbert répondit : Qu'elle ne convenoit ni à Robert, parce qu'il étoit évêque, ni à Gui, parce qu'il étoit trop jeune; & la donna à un de ses prêtres nommé Evrard, sçavant & vertueux. L'évêque de Senlis & sa mere en furent si irrités, qu'ils firent de terribles menaces contre Evrard en présence de plusieurs témoins. En effet quelques-uns de leurs domestiques vinrent à Chartres, où s'étant tenus cachés pendant le jour, ils attaquérent de nuit le prêtre Evrard, comme il alloit à matines, & le tuérent à coups de lances & d'épées dans le parvis de la grande église. Ses clercs, qui

Epist. 45.

vinrent un peu plus tard, le trouvérent, qui en expirant prioit pour ses meurtriers, à l'exemple de S. Etienne. Quelque soin qu'ils eussent pris de se cacher, le crime fut découvert par des indices, qui, joints aux menaces précédentes, faisoient une entiére conviction. Fulbert en écrivit à Adalberon évêque de Laon, comme au plus ancien de la province de Reims, dont apparemment le siége étoit vacant; l'exhortant à faire justice d'un tel crime, & à excommunier les coupables. Pour lui il les excommunia, & refusa ce qu'ils offroient pour se faire absoudre, nonobstant les conseils & les instances de l'archevêque de Sens. Quant à l'évêque de Senlis, il ne voulut faire aucune satisfaction pour ce meurtre, ni avouer qu'il en fût coupable.

Epist. 29. 60.
Epist. 48. 49.

Le siége de Reims ayant vaqué quelque tems après la mort de l'archevêque Arnoul, Ebles encore laïc fut élu pour lui succéder, par le clergé & le peuple de la ville, du consentement du roi & de la plupart des évêques de la province; mais Gérard de Cambrai s'y opposa, insistant sur ce qu'Ebles étoit néophyte, & prétendant qu'il n'étoit point instruit de la discipline, & ne sçavoit qu'un peu de dialectique pour imposer aux ignorans. Gui, nouvel évêque de Senlis, faisoit difficulté de prendre part à son ordination: mais Fulbert le rassura, lui apportant les exemples de S. Ambroise & de S. Germain d'Auxerre, & lui représentant le besoin de relever l'église de Reims notablement déchue. Ebles fut en effet sacré archevêque l'an 1024, & remplit dignement ce siége pendant neuf ans. Fulbert le consola dans les traverses qu'il souffroit de la part d'Eudes comte de Champagne, & le reprit de ce qu'il vouloit abandonner son troupeau; disant que ce ne seroit pas agir en pasteur.

Chr. Albert 1023. *Marlot. lib.* 1. c. 20.
Epist. 38.
Epist. 53.

Guillaume V duc d'Aquitaine, connoissant le mérite de Fulbert de Chartres, le fit venir auprès de lui, le retint quelque tems, & lui donna la tréforerie de S. Hilaire de Poitiers; mais Fulbert le pria enfin de l'en décharger, ne pouvant y aller à cause de l'éloignement des lieux, & protestant qu'il n'en feroit pas moins attaché à son service. Dans une de ses lettres il lui explique ce que renferme le serment de fidélité, & les devoirs réciproques du vassal & du seigneur.

Chron. Adem. p. 173. *V. ep.* 16. 18.
Epist. 103. 130.
Epist. 101.

LVIII. Guillaume duc d'Aquitaine.
Chron. Adem. p. 172.

Ce duc Guillaume, que quelques-uns nomment le grand, étoit un des plus puissans princes de ce tems-là, & des plus

religieux. C'étoit le défenseur des pauvres, le pere des moines, le protecteur des églises. Dès sa jeunesse, il prit la coutume d'aller à Rome tous les ans, & s'il y manquoit une année, il alloit à saint Jacques en Galice. Soit qu'il marchât, soit qu'il tînt sa cour, il paroissoit un roi plutôt qu'un duc: aussi étoit-il absolu dans toute l'Aquitaine, & lié d'amitié avec le roi Robert & avec les princes étrangers, Alphonse roi de Léon, Sanche de Navarre, Canut de Danemark & d'Angleterre, & l'empereur Henri: ils se faisoient réciproquement des présens. S'il trouvoit un clerc recommandable par sa science, il en prenoit un soin particulier; ainsi il donna l'abbaye de S. Maixent au moine Rainal surnommé Platon. Le duc avoit été bien instruit dans sa jeunesse: il avoit quantité de livres dans son palais, lisoit lui-même, & à l'imitation de Charlemagne y employoit ses heures de loisir, & principalement dans les longues nuits de l'hyver. Il n'étoit guéres sans quelques évêques auprès de lui. Il donna des terres à plusieurs monastéres, entre autres à S. Martial de Limoges, à saint Michel en l'Erme, & à Clugni. Car il honoroit singuliérement les moines réguliers & les abbés, & se servoit de leurs conseils dans le gouvernement de son état. Il chérissoit sur-tout S. Odilon abbé de Clugni, qu'il s'attacha par de grandes libéralités, le considérant comme un temple du Saint-Esprit, & lui donna à réformer quelques monastéres de son obéissance.

P. 177.
P. 173.

Chron. Mall. p. 206.
V. Mabill. sæc. 6. act. p. 133.
Bibl. P. Labbe tom. 2. p. 222.
Chr. ap. Besli.
Annal. Bened. lib. XXX. n. 14.
Pest. Op. Cypr.
Ademar. p. 178.

Il fonda de nouveau l'an 1010 celui de Maillezais en Poitou, qui fut érigé en évêché trois cens ans après. Il fonda l'abbaye de Bourgueil en Anjou dans une terre de son propre. De son tems & la même année 1010, on trouva au monastére d'Angeli en Saintonge le chef de S. Jean, que l'on prétendoit y avoir été apporté dès le tems de Pepin roi d'Aquitaine, fils de Louis le Débonnaire, fondateur de ce monastére. Nous avons encore l'histoire de cette translation; mais si grossiérement fabriquée, que l'on en voyoit la fausseté dès l'onziéme siécle. Toutefois la découverte de ce chef, que l'on croyoit être celui de S. Jean-Baptiste, réveilla merveilleusement la dévotion des fidèles: on y accourut de toutes les provinces de Gaule, d'Italie & d'Espagne. Le roi Robert y vint avec la reine, & y offrit une conque d'or du poids de trente livres, avec des ornemens précieux. Sanche roi de Navarre y vint aussi, le duc de Gascogne, le comte de Champa-

gne, & tous les autres ſeigneurs, les évêques & les abbés, tous avec de riches offrandes. On y apportoit en proceſſion les reliques les plus fameuſes, même celles de S. Martial, tenu pour l'apôtre d'Aquitaine. L'effet le plus ſolide de cette découverte, fut le rétabliſſement de l'obſervance réguliére au monaſtére de S. Jean d'Angeli. Le duc Guillaume fit venir S. Odilon, qui y mit un abbé nommé Reinald; & après la mort de celui-ci, un autre nommé Aimeric. Le duc Guillaume mourut à Maillezais, revêtu de l'habit monaſtique, & âgé de ſoixante & onze ans, le dernier jour de Janvier 1030.

Chron. Malleac. p. 207.

LIX. Piété du roi Robert. *Helg. p. 68.*

Le roi Robert eut toujours une affection particuliére pour la ville d'Orléans, parce qu'il y étoit né, y avoit été baptiſé & couronné roi. Il rendit à l'égliſe cathédrale de Ste. Croix des terres que l'évêque Foulques avoit données à Hugues de Beauvais, pour en avoir du ſecours, & donna à la même égliſe des vaſes ſacrés & des ornemens précieux. Il en donna auſſi à l'abbaye de Fleury, dont il confirma les priviléges. Car il regardoit S. Benoît comme un de ſes principaux protecteurs; avec la Ste. Vierge, S. Aignan, S. Corneille, S. Cyprien, S. Denis & Ste. Genevieve. Il fit bâtir à Orléans un nouveau monaſtére en l'honneur de ſaint Aignan, deux égliſes de Notre-Dame, & un monaſtére de S. Vincent. Un de S. Paul à Chanteuge en Auvergne, de S. Médard à Vitri, de S. Léger dans la forêt Iveline, de Notre-Dame à Melun, de S. Pierre & S. Rieul à Senlis. A Eſtampes le monaſtére de Notre-Dame, & une autre égliſe dans le palais. A Paris dans la cité, ſaint Nicolas qui étoit la chapelle du palais, le monaſtére de ſaint Germain l'Auxerrois, l'égliſe de ſaint Michel dans la forêt de Biévre, qui eſt celle de Fontainebleau, le monaſtére de S. Germain de Paris, avec l'égliſe de ſaint Vincent dans la forêt de Laye. A Gomé une égliſe de ſaint Aignan, une autre égliſe de ſaint Aignan à Fay : le monaſtére de Notre-Dame à Poiſſi, celui de Caſſien à Autun. Ce ſont quatorze monaſtéres & ſept autres égliſes.

p. 72. c. p. 77.

p. 64. c.

Sa dévotion pour le ſaint Sacrement de l'euchariſtie étoit telle, qu'il lui ſembloit y voir Dieu dans ſa gloire, plutôt que ſous une forme étrangére; & c'eſt ce qui le rendoit ſi ſoigneux de fournir des vaſes & des ornemens pour célébrer dignement le ſaint ſacrifice. Il ſe plaiſoit auſſi à orner ri-

chement les reliques des ſaints ; & on en découvrit un grand nombre ſous ſon règne, qui avoient été long-tems cachées, particuliérement vers l'an 1008, & dans la ville de Sens, ſous l'archevêque Léotéric. Il y eut un grand concours, non ſeulement des Gaules, mais d'Italie & d'outre-mer, & pluſieurs malades y furent guéris : enſorte que la ville de Sens en fut enrichie. Mais la découverte de reliques la plus célèbre, fut celle des martyrs S. Savinien & S. Potentien apôtres de Sens. Ils étoient demeurés cachés dans des cavernes, de peur des païens, depuis le tems de l'archevêque Guillaume, qui vivoit l'an 940. Mais l'archevêque Léotéric les ayant trouvés vers l'an 1015, les fit enfermer ſoigneuſement dans des coffres de plomb. Enfin le roi Robert & la reine Conſtance firent mettre le corps de ſaint Savinien dans une châſſe d'or & d'argent ornée de pierreries, que le roi rapporta lui-même ſur ſes épaules, avec le prince Robert ſon fils. Cette derniére tranſlation ſe fit le vingt-cinquiéme d'Août vers l'an 1025 ; & un aveugle nommé Mainard, du village de Fontaines en Gatinois, y recouvra la vue, qu'il avoit perdue depuis trois ans.

Glab. III. c. 6.

Act. ſanct. Ben. ſæc. 6. p. 254.

Gall. Chr.

Le roi étoit très-aſſidu aux offices de l'égliſe, faiſoit des priéres & des génuflexions ſans nombre, liſoit tous les jours le pſeautier, enſeignoit aux autres les leçons & les hymnes. Il paſſoit ſans dormir les nuits entiéres de Noël, de Pâque & de la Pentecôte. Depuis la Septuagéſime juſques à Pâque il couchoit ſur la terre, & paſſoit le carême en pélerinage. Les aumônes ordinaires du roi Robert à Paris, à Orléans & aux autres villes où il ſéjournoit, étoient de nourrir trois cens pauvres, & quelquefois juſques à mille, leur faiſant donner du pain & du vin en abondance. En carême, quelque part qu'il fût, on donnoit tous les jours à cent ou deux cens pauvres, du pain, du vin & du poiſſon. Le jeudi ſaint il en ſervoit au moins trois cens le genou en terre, donnant à chacun du pain, des légumes, du poiſſon & un denier, & cela à tierce ; il en faiſoit autant à ſexte, puis il ſervoit cent pauvres clercs, donnant à chacun douze deniers, & chantant toujours des pſeaumes. Enfin après ſon repas, revêtu ſeulement d'un cilice, il lavoit les pieds à cent ſoixante ou plus, & donnoit deux ſols à chacun. Ces ſols & ces deniers étoient d'argent. En l'honneur des douze apôtres, il menoit

Hel. p. 72.

par-tout avec lui douze pauvres, qui marchoient devant montés sur des ânes & louant Dieu.

Ce bon roi portoit la compassion pour les pauvres, & la patience, jusques à laisser prendre en sa présence l'argenterie de sa chapelle, & souffrir que l'on coupât les ornemens d'or ou de fourrures qu'il portoit sur lui. Helgaud moine de Fleury, qui a écrit sa vie, en rapporte plusieurs exemples, comme ses plus belles actions. Il dit aussi qu'à Compiégne le bon prince fit arrêter le jeudi saint douze hommes qui avoient conjuré contre sa vie, qu'il les fit garder dans la maison de Charles le Chauve, nourrir splendidement, & le jour de Pâque leur fit donner la communion. Le lundi ils furent jugés & condamnés tout d'une voix; mais le roi leur fit grace, en considération de la nourriture céleste qu'ils avoient reçue, & les renvoya, se contentant de leur défendre de rien faire de semblable. Pour prévenir les faux sermens alors si fréquens, il avoit fait faire un reliquaire de cristal, orné d'or, mais sans reliques, sur lequel il faisoit jurer les seigneurs; & un autre d'argent renfermant un œuf de grifon, où il faisoit jurer les gens du commun: comme si la validité du serment n'eût dépendu que des reliques.

p. 64.

p. 66. c.

Mais ce prince faisoit mieux paroître son zèle dans le choix des évêques. Car, dit Glabert, quand un siége étoit vacant, il ne songeoit qu'à le remplir d'un digne sujet, fût-il de la plus basse naissance. Ce qui lui attira l'indignation & la désobéissance des seigneurs de son royaume, qui ne choisissoient pour ces places que des nobles comme eux: car la plupart, à l'imitation des rois, se rendoient maîtres des élections. Le roi Robert trouvoit donc souvent de la résistance de la part des seigneurs ses vassaux; mais il étoit en paix avec les princes souverains ses voisins: sçavoir, l'empereur Henri, Ethelrede roi d'Angleterre, Raoul roi de Bourgogne, & Sanche roi de Navarre.

Glab. l. III. c. 2.

Son amitié avec l'empereur parut principalement dans leur entrevue de l'an 1023, près de la Meuse, qui séparoit leurs états. Plusieurs de leur suite disoient, qu'il n'étoit pas de leur dignité de passer l'un du côté de l'autre, & qu'ils devoient se voir sur des barques au milieu de la riviére; mais l'humilité & l'amitié sincére l'emporta. L'empereur Henri se leva de grand matin & passa avec peu de suite du côté du roi Robert: ils s'embrassérent tendrement, entendirent la messe

célébrée par les évêques, & dînérent ensemble. Le roi offrit à l'empereur de grands présens en or, en argent & en pierreries, avec cent chevaux richement enharnachés, & sur chacun l'armure du cavalier; mais l'empereur ne prit qu'un livre d'évangiles, & un reliquaire contenant une dent de S. Vincent. L'impératrice prit une paire de gondoles d'or. Le lendemain le roi avec ses évêques passa aux tentes de l'empereur, qui lui offrit de son côté cent livres d'or; mais le roi ne prit non plus que deux gondoles. Ils renouvellérent leur traité d'alliance, s'entretinrent des intérêts de l'église & de l'état, & convinrent de se trouver à Pavie avec le pape, pour lui faire confirmer ce qu'ils avoient résolu.

LX. Richard abbé de Verdun. *Vita, sæc. 6. act. Ben. p. 519.* *Hugo Flav. Chr. Vird. p. 160. Bib. Lab.*

Richard abbé de Verdun, chéri de ces deux princes, travailla utilement à leur union. Etant né dans le diocèse de Reims de parens très-nobles, il fit ses études à la cathédrale, qui étoit alors l'école la plus célèbre de toutes les églises de la Gaule Belgique, tant pour la doctrine que pour les mœurs. Richard fut pourvu de la dignité de chantre de cette église, puis de celle de doyen, dont il s'acquitta avec tant de prudence & de capacité, qu'il se fit estimer & respecter de tout le monde. Il étoit assidu à l'oraison & récitoit le pseautier tous les jours, partie prosterné, partie debout. Se sentant fortement appellé à la perfection, il redoubla ses aumônes, & distribua tous ses biens aux pauvres: mais il doutoit s'il demeureroit entre les siens, pour leur donner bon exemple; ou s'il quitteroit son pays, pour se délivrer des tentations qu'attire l'amour des parens.

Elog. sæc. 6. act. Ben. p. 185.

Il délibéroit encore, quand il reçut chez lui Frideric comte de Verdun, qui sous l'habit séculier servoit Dieu depuis long-tems avec un grand zèle. Son frere Adalberon II, évêque de Verdun, étant mort, il donna le comté à cette église, s'en réservant toutefois la jouissance sa vie durant. Le motif de cette donation fut de réparer les torts que les ancêtres de Frideric avoient faits à cette église. Il la fit l'an 997, & la même année il alla en pélerinage à Jérusalem.

Ce fut au retour de ce voyage qu'il vint à Reims, & logea chez le doyen Richard, qui la reçut avec beaucoup de charité. Frideric voulut profiter de l'occasion, pour consulter un si habile homme sur le dessein qu'il avoit de quitter le monde. Richard s'ouvrit à lui de son côté, & ils convinrent ensemble de se retirer à S. Vannes de Verdun. Ce

monastére

monastére subsistoit dès le milieu du huitiéme siécle ; mais il avoit été ruiné par les Normands : on avoit commencé à le rétablir foiblement, & il n'étoit alors habité que de sept Ecossois, sous la conduite d'un saint homme de la même nation, nommé Fingen, abbé de S. Félix de Metz. Les deux amis y ayant été reçus, n'y trouvérent pas la régularité qu'ils croyoient, & s'en allérent à Clugni consulter S. Odilon sur le parti qu'ils devoient prendre. Ayant reconnu leur mérite & leur zèle, il n'écouta point l'amour-propre, qui lui auroit conseillé de les retenir chez lui ; mais il les renvoya au monastére de S. Vannes, persuadé que Dieu les destinoit à y rétablir l'observance réguliére.

Act. sanct. Ben. saec. 6. p. 25.

A leur rétour l'abbé Fingen fit difficulté de les recevoir, craignant que des personnes élevées dans l'opulence eussent peine à s'accommoder de la pauvreté de ce monastére. Il céda toutefois à leurs instances ; mais il mourut environ trois mois après les avoir reçus. Alors Heimon évêque de Verdun mit à sa place Richard, & le fit abbé de S. Vannes, malgré la résistance des moines Ecossois. C'étoit l'an 1004, & il gouverna cette abbaye quarante-deux ans. Frideric ne le regarda plus que comme son maître, montrant aux autres l'exemple d'une obéissance & d'une humilité parfaite.

La réputation de l'abbé Richard s'étendit bientôt, non seulement dans la France dont il étoit sorti, mais dans tout le royaume de Lorraine ; ensorte que l'empereur Henri en ayant oui parler, le fit venir auprès de lui, l'entretint avec plaisir & le renvoya chargé de présens. Il en usa ainsi plusieurs fois ; & s'étant informé de l'origine & de l'état de son monastére, il lui donna de quoi le rétablir & le rebâtir magnifiquement. Dans un de ces voyages, l'abbé mena avec lui le moine Frideric, qui étant connu de toute la cour, & parent de l'empereur, étoit toujours traité avec grand honneur. Un jour l'empereur étant avec les évêques & les seigneurs, Frideric, que l'on avoit placé avec eux, vit son abbé assis beaucoup plus bas. Il se leva d'auprès de l'empereur, portant son marchepied, sur lequel il s'assit aux pieds de l'abbé. Cette action fut admirée & louée de tout le monde, & fut cause que l'empereur fit asseoir auprès de soi l'abbé Richard & le moine Frideric ensuite.

Tandis qu'on rebâtissoit le monastére de S. Vannes, Frideric voyant des moines ses confreres qui avoient honte de

remuer la terre & enlever les décombres, leur en montroit l'exemple le premier, aussi-bien que de prendre l'oiseau sur ses épaules & de porter le mortier. Le duc Godefroi son frere le trouva un jour dans la cuisine lavant les écuelles, & dit en sortant que cette occupation ne convenoit guéres à un comte; mais Frideric lui dit, qu'il se tenoit fort honoré de rendre de tels services à S. Pierre & à S. Vannes patrons du monastére. Un des moines voulant un jour le déchausser par charité, il lui dit avec une sainte indignation: Que me sert, mon frere, d'avoir quitté les honneurs du siécle, si je reçois de mes freres, sans nécessité, les services que l'on m'eût rendus dans le siécle? Je ne suis venu ici que pour servir les autres. Son exemple excita plusieurs seigneurs de ses parens, non seulement à donner de grands biens à cette maison, mais à embrasser eux-mêmes la vie monastique. L'abbé Richard, ayant été chargé du monastére de S. Vast d'Arras, lui en donna la conduite en qualité de prévôt, & il y mourut l'an 1022.

L'abbé Richard devint un des trois restaurateurs de la discipline monastique dans l'empire François; les deux autres étoient Odilon de Clugni & Guillaume de Dijon. On nommoit le premier Odilon le pieux ou le débonnaire, à cause de sa bonté: on nommoit le second Guillaume par-dessus la règle, à cause de sa ferveur austére; & Richard étoit surnommé la grace de Dieu, à cause de sa douceur. Baudri évêque de Liége lui donna l'abbaye de Lobes, qui étoit très-riche, pour y rétablir l'observance, & ensuite celle de saint Laurent de Liége. Roger évêque de Châlons lui donna de même l'abbaye de S. Pierre; le roi Robert lui donna celle de Corbie: Baudouin comte de Flandres lui en donna plusieurs, saint Pierre de Gand, S. Amand, S. Riquier, S. Josse. Enfin on comptoit jusques à vingt & un monastéres, dont il avoit pris la conduite, tant à la priére des évêques que des princes. Après les avoir réformés, il y mit des abbés, qu'il choisit entre ses disciples; mais il en gouverna trois par lui-même, outre S. Vannes. En 1011 il alla à Rome, & gagna les bonnes graces du pape Benoît VIII. Les princes avoient un tel respect pour lui, que souvent il accommodoit leurs différends. Il pardonna à un moine qui avoit voulu le tuer; & le voyant sincérement converti, il en fit un de ses plus fidèles disciples.

LXI. Enguerran abbé de S. Riquier. *Vita, sæc. 6. Ben. p. 494.*

Un autre abbé chéri du roi Robert fut Enguerran de saint Riquier. Il n'étoit pas de grande naissance ; mais dès l'enfance il fit paroître une grande inclination pour les lettres. Il embrassa la vie monastique dans l'abbaye de Centule, qui ayant été fondée par S. Riquier vers l'an 725, & ruinée par les Normands dans le siécle suivant, venoit d'être rétablie par l'abbé Ingelrad, auparavant moine de Corbie. Cet abbé permit au jeune Enguerran d'aller étudier à Chartres sous l'évêque Fulbert, où il apprit la grammaire, la musique & la dialectique. Cependant le roi Robert, voulant faire par dévotion le voyage de Rome, faisoit chercher des ecclésiastiques instruits pour l'accompagner ; & sur la réputation d'Enguerran, il le mena avec lui, & fut très-content de sa doctrine & de ses mœurs. Ce voyage fut environ l'an 1020, & le roi résolut dès-lors de placer Enguerran en quelque dignité ecclésiastique.

Etant retourné à son monastére, il y ranima les études ; ensorte que l'on s'appliqua à chercher des livres, à en transcrire de nouveau, & à instruire la jeunesse. Cependant l'abbé Ingelrad mourut, & toute la communauté élut Enguerran pour lui succéder ; excepté quelques-uns qui s'y opposoient, parce qu'ils étoient enflés de leur noblesse. Le roi, ravi de trouver cette occasion de placer Enguerran, vint aussi-tôt à saint Riquier ; mais celui-ci, l'ayant appris par avance, se cacha dans les bois. Le roi étant arrivé, le fit si bien chercher, qu'on le trouva ; & quand on le lui eut amené, il entra dans l'église, & en présence de tous ceux qui s'y trouvérent, il le mit en possession, en lui faisant toucher les cordes des cloches. Car les investitures se faisoient toujours par quelque signe sensible.

Le nouvel abbé eut grand soin de réparer les bâtimens du monastére, d'orner l'église, & retirer les biens usurpés ; d'empêcher par sa fermeté les usurpations nouvelles, & d'augmenter au contraire le temporel par diverses donations qu'il reçut. Il écrivit par le conseil de l'évêque Fulbert son maître, la vie, les miracles & la translation de S. Riquier en quatre livres, & composa quelques ouvrages en vers. Il vécut jusques à l'an 1045. Gui alors archidiacre, & depuis évêque d'Amiens, fit son épitaphe. Il avoit été son disciple, & fut un poëte fameux en son tems.

LIVRE CINQUANTE-NEUVIÉME.

An. 1023.
I.
Eglise d'Allemagne.
Vita S. Godeh. n. 24. sæc. 6. Ben. p. 410.
Sup. liv. LVIII. n. 51.

L'ARCHEVÊQUE Aribon invita l'empereur S. Henri à venir célébrer à Mayence la fête de la Pentecôte, l'an 1023; & ce prince y assembla un concile national d'Allemagne, où, par le conseil des évêques, il corrigea plusieurs désordres. Il voulut entr'autres séparer Otton comte de Hamerstein d'avec Irmengarde, qui n'étoit point sa femme légitime. Le comte le promit, partie par la crainte de l'empereur, partie sur les remontrances des évêques; mais la femme méprisa ouvertement leurs défenses.

Vita, n. 48. eod. sæc. 6. p. 229. 771.
Vita S. Godeh. n. 18.
Arnold. Lubec. IV. c. 29.

Godehard, nouvel évêque d'Hildesheim, vint au concile. Car Bernouard étoit mort l'année précédente 1022, le vingtiéme de Novembre, après trente ans d'épiscopat. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau; aussi fut-il depuis canonisé par Célestin III en 1194. L'empereur Henri ayant appris la nouvelle de sa mort, prit en particulier Godehard abbé d'Altaha, & lui déclara qu'il vouloit lui donner cet évêché. L'abbé le refusa absolument, & ne se rendit point aux instances des évêques que l'empereur lui fit parler. Il dit seulement que, si on le jugeoit digne de l'épiscopat, il attendroit que Ratisbonne ou Passau vinssent à vaquer, afin de pouvoir être utile aux siens : car il étoit né dans le diocèse de Passau. Toutefois un songe qu'il eut huit jours après, & qu'il crut venir du ciel, le détermina à accepter le siége d'Hildesheim; & il fut sacré le jour de S. André, vendredi trentiéme de Novembre 1022, par Aribon archevêque de Mayence, son métropolitain. Godehard avoit été offert à Dieu dès l'enfance, dans le monastére d'Altaha ou Althac; dont l'empereur Henri, n'étant encore que duc de Baviére, le fit abbé, & lui donna ensuite plusieurs autres monastéres à réformer. Il étoit déja vieux, & ne songeoit qu'à se préparer à la mort, quand l'empereur l'obligea à se charger de l'épiscopat : toutefois il vécut encore quinze ans, jusques au quatriéme de Mai 1038 qu'il mourut. Il fut canonisé dans le siécle suivant, ayant fait plusieurs miracles devant & après sa mort.

Chron. Saxo.

La même année 1023, le vingt-deuxiéme d'Octobre,

mourut Geron archevêque de Magdebourg, après avoir fait beaucoup de biens à son église, comme avoit fait à la sienne Arnoul évêque d'Halberstat, qui mourut la même année; & qui étoit en réputation pour sa science & son éloquence. L'empereur passa cette année la fête de Noël à Bamberg, où le peuple de ces églises vacantes vint apprendre quel pasteur il leur donneroit. Ayant donc délibéré avec ceux qui passoient pour les plus sages, il donna l'archevêché de Magdebourg à Hunfroi, tiré du clergé de Virsbourg, & l'évêché d'Halberstat à Brandag abbé de Fulde. La même année 1023 mourut S. Hartuic, archevêque de Salsbourg, après trente-deux ans d'épiscopat.

AN. 1023.

Vita ap. Canis. tom. 2. p. 315.

On peut juger du soin qu'apportoit l'empereur Henri au choix des évêques, par le grand nombre des saints personnages qui remplirent de son tems les siéges d'Allemagne. On remarque entr'autres à Tréves, Meingaud & Popon; à Cologne, Heribert & Pilegrim; à Mayence, Villigise, Archambauld & Aribon; à Vormes, Burchard; à Utrect, Ansfrid & Atalbalde; à Munster, Thierri & Sigefroi; à Osnabrug, Thietmar; à Hildesheim, Bernouard & Godehard; à Meinden, Sibert & Brunon; à Strasbourg, Verinhaire; à Virsbourg, Geron & Hunfroi; à Brême, Unuan; à Paderborn, Meinverc. Car encore que quelques-uns fussent en place avant le règne de Henri, il est à croire qu'ils lui aidérent par leurs conseils à choisir les autres.

Vita S. Meinverc. n. 100.

AN. 1024.

II
Mort de S. Henri. Conrad roi.

L'empereur Henri, affligé de diverses incommodités, demeura long-tems à Bamberg, où il avoit passé la fête de Noël en 1023; puis ayant repris ses forces, il se mit en chemin pour aller à Magdebourg. Mais il fut obligé de s'arrêter en chemin, & n'y arriva que le samedi-saint, accompagné de tous les grands & de l'impératrice Cunegonde, & y célébra la fête de Pâques, qui étoit le cinquiéme d'Avril en 1024. De-là il passa à Halberstat, puis à Goslar, & enfin à Grone, où la maladie se renforçant l'obligea de s'arrêter.

Se sentant près de la mort, il appella les parens de l'impératrice son épouse, & leur dit: Je vous la rends vierge comme vous me l'avez donnée; puis il mourut le quatorziéme de Juillet 1024, âgé de cinquante-deux ans, après en avoir régné vingt-deux comme roi, & dix comme empereur. Son corps fut porté à Bamberg, & enterré dans la ca-

Vita Henr. n. 27. Ap. Sur. 14. Jul. Sifrid. ep. p. 689. Vita sancti Meinverc. n. 101. Martyr. R. 14. Jul.

AN. 1024.

thédrale dédiée à S. Pierre, comme il l'avoit ordonné. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau : il fut canonisé dans le siécle suivant, & l'église honore sa mémoire le jour de sa mort.

Vita Burch.

Après sept semaines d'interrègne, les seigneurs élurent pour roi Conrad, qui fut couronné à Mayence par l'archevêque Aribon le huitiéme de Septembre 1024. Il étoit fils de Henri, fils d'Otton, fils de Ludolf, fils aîné d'Otton le grand. Il fut élevé à Vormes sous la conduite de l'évêque Bouchard, qui le voyant méprisé de ses parens, à cause de son humeur douce & de l'innocence de sa vie, le prit auprès de lui, & le nourrit comme son fils, l'instruisant dans la crainte de Dieu, & l'aimant particuliérement pour la fermeté de son courage. On dit que S. Henri l'avoit lui-même désigné pour son successeur. Il est connu sous le nom de Conrad le Salique, & il régna quinze ans.

III. Mort de Benoit VIII. Jean XIX pape.
Pap. Conat.
Chr. Cass. II. c. 57.
Glab. IV. c. 1.

Le pape Benoît VIII étoit mort la même année 1024, le dixiéme de Juillet, après avoir tenu le saint siége près de douze ans, & fut enterré à S. Pierre. Son successeur fut Jean son frere, fils de Grégoire comte de Tusculum. C'étoit un pur laïc, qui fut élu pape à force d'argent : on le nomme Jean XIX, & il tint le saint siége neuf ans. Le patriarche de Constantinople, de concert avec l'empereur Basile & avec quelques autres Grecs, essaya d'obtenir le consentement de ce pape, pour se donner le titre d'évêque universel dans l'église orientale, comme le pape le prenoit par toute l'église. Le patriarche envoya donc à Rome des députés chargés de grands présens, tant pour le pape, que pour les autres qu'ils trouveroient favorables à sa prétention ; & comme l'avarice dominoit alors à Rome, plus qu'en aucun lieu du monde, les Grecs furent écoutés, & les Romains cherchérent les moyens de leur accorder secrettement ce qu'ils desiroient. Mais le bruit s'en étant répandu par toute l'Italie, cette nouveauté excita un grand tumulte. On en murmura jusques en France, & l'abbé Guillaume de Dijon écrivit au pape sur ce sujet une lettre très-forte, quoique très-respectueuse. Enfin les Grecs furent obligés de retourner à Constantinople sans avoir rien fait, & de se désister pour lors de cette prétention.

IV. Eglise de Constantinople.

Le patriarche qui fit cette tentative étoit Eustathe, successeur de Sergius. Car celui-ci ayant tenu vingt-cinq ans entiers le siége de Constantinople mourut au mois de Juillet,

indiction seconde, l'an du monde 6527, de Jesus-Christ 1019; & ordonna patriarche Eustathe, qui étoit le premier des prêtres de l'église du palais. Il tint le siége six ans & cinq mois, & mourut au mois de Décembre 6534, 1025, indiction neuviéme. Peu de jours après, l'empereur Basile tomba subitement malade; & le moine Alexis, abbé du monastére de Stude, l'étant venu visiter avec le chef de S. Jean-Baptiste, il le déclara patriarche, & l'envoya introniser sur le champ par le protonotaire Jean, son ministre d'état. L'empereur Basile mourut le soir même, ayant vécu soixante & dix ans, & régné cinquante; & fut enterré, comme il avoit desiré, dans l'église de S. Jean à l'Hebdome. Ce prince est fameux par ses victoires contre les Bulgares. Son frere Constantin, qui régnoit avec lui depuis cinquante ans, en régna seul encore trois, & le patriarche Alexis tint le siége de Constantinople dix-sept ans.

AN. 1025. *Cedr. p. 717.* *p. 719.*

V. Synode d'Arras. *Syn. Attre. tom. 13. Spicil. init.*

En France l'hérésie qui avoit été découverte & réprimée à Orléans deux ans auparavant, n'étoit pas éteinte, & on en trouva des sectateurs à Arras en 1025. Gérard qui en étoit évêque, aussi-bien que de Cambrai, avoit été instruit dans l'école de Reims sous l'archevêque Adalberon dont il étoit parent. Cet évêque ayant passé à Cambrai la fête de Noël & celle de l'Epiphanie, vint faire quelque séjour à Arras; où s'entretenant des devoirs de son ministére, il apprit qu'il y étoit venu d'Italie des hommes qui introduisoient une hérésie nouvelle, faisant profession d'une certaine justice, par laquelle seule ils prétendoient qu'on étoit purifié, & ne reconnoissoient dans l'église aucun autre sacrement utile au salut. L'évêque Gérard ordonna de chercher ces hérétiques, & de les amener en sa présence: eux, sçachant pourquoi on les cherchoit, se disposoient à s'enfuir secrettement; mais ils furent prévenus & amenés à l'évêque. Comme il étoit alors fort occupé d'autres affaires, il se contenta de leur faire quelques questions sur leur créance; & voyant qu'ils étoient dans l'erreur, il les fit mettre en prison jusqu'au troisiéme jour. Le lendemain il ordonna un jeûne aux clercs & aux moines, pour la conversion de ces hérétiques.

Le troisiéme jour, qui étoit un dimanche, l'évêque vint à l'église de Notre-Dame, revêtu de ses ornemens, accompagné de ses archidiacres aussi revêtus, avec les croix & les évangiles, & environné de toute la multitude du clergé & du

AN. 1025. peuple. On chanta le pseaume *Exurgat Deus*; puis l'évêque s'étant assis avec les abbés & les autres, selon leur rang, il fit amener les prisonniers, & fit au peuple un sermon sur leur sujet en général. Ensuite s'adressant aux prisonniers, il leur demanda quelle étoit leur doctrine & leur culte, & quel en étoit l'auteur. Ils répondirent, qu'ils étoient disciples d'un nommé Gandulfe d'Italie; & qu'il leur avoit appris à ne recevoir point d'autre écriture que les évangiles & les écrits des apôtres. Mais il étoit venu à la connoissance de l'évêque, qu'ils rejettoient le baptême, l'eucharistie, la pénitence, le mariage; & qu'ils méprisoient les églises, & ne reconnoissoient point pour saints les confesseurs, mais seulement les apôtres & les martyrs. C'est pourquoi il les interrogea sur ces articles; & commençant par le baptême, il leur dit: Puisque vous prétendez recevoir la doctrine évangélique, vous devez aussi recevoir ce sacrement. Car l'évangile rapporte que Jesus-Christ dit à Nicodème: Quiconque ne renaîtra point de l'eau & de l'esprit, n'entrera point dans le royaume des cieux.

Ps. 67.

Jo. III. 5.

Ils répondirent: La doctrine que nous avons apprise de notre maître est conforme à l'évangile. Car elle consiste à quitter le monde, réprimer les desirs de la chair, vivre du travail de ses mains, ne faire tort à personne, & exercer la charité envers tous ceux qui ont du zèle pour notre institut. Nous croyons qu'en gardant cette justice, on n'a point besoin de baptême; & que si on la viole, le baptême ne sert de rien pour le salut. Or le baptême est inutile pour trois raisons: la premiére est la mauvaise vie des ministres, qui ne peuvent procurer le salut; la seconde est la rechute dans les vices auxquels on a renoncé dans le baptême: la troisiéme, qu'il ne semble pas qu'un enfant, qui ne desire & ne connoît pas même son salut, puisse profiter de la volonté & de la foi d'autrui.

Math. III. 15.

A cela l'évêque répondit par un discours dont voici la substance. Jesus-Christ qui est juste par lui-même & source de toute justice, n'a pas laissé de recevoir le baptême pour accomplir toute justice, c'est-à-dire, pour nous en donner l'exemple. Il a voulu que, par ce signe sensible de l'absolution du corps, nous connussions la purification invisible de l'ame; & S. Pierre ne laissa pas de baptiser Corneille avec l'eau, quoiqu'il eût reçu le Saint-Esprit par avance. L'indignité du ministre

Act. x. 47. p. 7. p. 12.

niſtre ne nuit point au ſacrement, parce que c'eſt le Saint-Eſprit qui opére, & Judas baptiſoit comme les autres apôtres. Les enfans peuvent profiter de la foi d'autrui : comme le paralytique de l'évangile & la fille de la Chananée. Enfin *Matth.* IX. 2. vous qui ne voulez dans l'égliſe aucune cérémonie ſenſible, pourquoi obſervez-vous ſi religieuſement de vous laver les pieds les uns aux autres ? Venant au ſacrement de l'euchariſtie, il dit : Quand nous offrons ce ſacrifice, le pain & *c.* 2. le vin mêlé d'eau, ſanctifiés ſur l'autel par la croix & les paroles de Jeſus-Chriſt, deviennent ſon vrai corps & ſon propre ſang, quoiqu'ils paroiſſent être autre choſe. L'évêque ré- *c.* 21. pondit enſuite à quelques objections, & rapporta quelques hiſtoires miraculeuſes, pour montrer la vérité du changement du pain & du vin au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt.

A ce diſcours tous les fidèles qui étoient préſens fondoient en larmes, & louoient la puiſſance & la miſéricorde de Dieu. L'évêque, ſe tournant vers les hérétiques, leur demanda s'ils avoient quelque choſe à répondre. Ils dirent avec de grands ſoupirs, que ce qu'ils venoient d'entendre leur fermoit la bouche ; & ils avouérent leur faute, ſe frappant la poitrine & ſe proſternant par terre. Ils admiroient la bonté de Dieu, qui les avoit ſoufferts ſi long-tems à la honte du nom chrétien ; & ils craignoient qu'il n'y eût plus de pardon pour eux, après en avoir ſéduit pluſieurs autres. L'évêque leur dit : Vous auriez raiſon de le craindre, vous qui défendiez aux pécheurs d'eſpérer aucun fruit de la pénitence ; mais ſi vous rejettez de bonne foi vos erreurs, pour recevoir la doctrine catholique, je vous promets avec confiance le pardon de la part de Dieu.

Il continua donc de les inſtruire, premiérement touchant *c.* 3. les égliſes matérielles, qu'ils mépriſoient, comme n'étant que *c.* 4. 5. des amas de pierres : touchant l'autel, l'encens & les cloches. Il leur expliqua tous les ordres, depuis le portier juſ- *c.* 6. qu'à l'évêque : car ces hérétiques ne vouloient aucun culte extérieur ; & tenoient pour indifférent quels fuſſent les miniſtres de leur religion, & en quels lieux ils en fiſſent l'exercice, dans des bois, dans des carrefours, dans des cloaques. Ils ne ſe mettoient point en peine non plus en quel lieu *c.* 7. on les enterrât, diſant que les cérémonies des funérailles n'étoient qu'une invention de l'avarice des prêtres. L'évêque *c.* 8. 9. les inſtruiſit enſuite ſur la pénitence, montrant qu'elle eſt

AN. 1025. utile même aux morts, pour lesquels on fait des priéres, des aumônes, ou d'autres œuvres pénales. Car, dit-il, un ami peut suppléer à la pénitence que son ami n'a pu accomplir, étant prévenu par la mort.

c. 10. Il passe au mariage, & dit: qu'il ne faut ni le défendre généralement, ni le permettre indifféremment à tous, parce qu'il n'est plus permis à ceux qui se sont une fois engagés
c. 11. au service de l'église. Il montre que l'on doit honorer les
c. 12. 13. 14. saints confesseurs aussi-bien que les martyrs. Il justifie la psal-
c. 15. modie, la vénération de la croix & des images, l'ordre des dignités ecclésiastiques. Enfin il établit la nécessité de la gra-
c. 16. ce, contre la fausse justice de ces hérétiques. Sur tous ces points, il rapporte, autant qu'il est possible, des preuves tirées du nouveau testament, par les discours & les exemples de Jesus-Christ & des apôtres; mais il en allégue aussi plusieurs de l'ancien testament.

c. 17. Cette instruction de l'évêque dura jusqu'à la fin du jour; & comme il vit que les hérétiques paroissoient convaincus, il leur ordonna de condamner leurs erreurs, & lui-même en prononça ainsi la condamnation avec tous les abbés, les archidiacres & le clergé: Nous condamnons & anathématisons cette hérésie, qui dit que le baptême ne sert de rien pour effacer le péché originel & les péchés actuels: que les péchés ne peuvent être remis par la pénitence: que l'église, l'autel, le sacrement du corps & du sang de Notre-Seigneur, ne sont autre chose que ce que l'on voit des yeux du corps, regardant ce sacrement comme une chose vile; & qui rejette les mariages légitimes. Nous condamnons cette hérésie & tous ceux qui la soutiennent. Ils ajoutérent une profession de foi contraire à ces erreurs, où ils disent en parlant de l'eucharistie: Nous déclarons que c'est la même chair, qui est née de la Vierge, qui a souffert sur la croix, qui étant sortie du sépulcre a été élevée au-dessus des cieux, & est assise à la droite du Pere.

Cette condamnation fut prononcée en latin: mais parce que ceux qui avoient professé l'hérésie ne l'entendoient pas bien, on la leur fit expliquer en langue vulgaire par un interprète, & ils déclarérent qu'ils acquiesçoient à la condamnation & à la profession de foi. On la leur fit souscrire, comme ils pouvoient, faisant une croix; & tous les assistans, rendant graces à Dieu, se retirérent avec la bénédiction de l'é-

vêque. Il envoya la relation de ce synode à un évêque voisin, que l'on croit être Renaud de Liége, pour le précautionner contre ces hérétiques, qui avoient sçu se déguiser si bien dans son diocèse, qu'il les avoit laissé aller impunis. Gérard ajoute : Ceux qu'ils avoient envoyés chez nous pour en séduire d'autres, ayant été pris, résistoient avec une grande dissimulation ; & on ne pouvoit tirer leur confession par aucuns tourmens : jusqu'à ce qu'étant convaincus par ceux qu'ils avoient presque infectés de leur erreur, ils nous en expliquérent une partie.

VI. Retraite de Ste. Cunegonde. *Vita n. 7 sæc. 6. Ben p. 458. & ap. Boll. 3. Mart. to. 6. p. 266.*

En Allemagne l'impératrice Cunegonde se trouvant libre par le décès de S. Henri son époux, se retira au monastére de Caufunge en Hesse près de Cassel, qu'elle avoit fondé, & dont elle fit dédier l'église le jour de l'anniversaire de S. Henri, quinziéme de Juillet 1025. Pendant la messe elle se présenta devant l'autel, revêtue de tous les ornemens impériaux, & offrit premiérement une particule de la vraie croix. Après l'évangile, elle se dépouilla de la pourpre, & se revêtit d'une tunique brune qu'elle avoit faite de ses mains, & que les évêques avoient bénite : elle se fit couper les cheveux, qui furent gardés en son honneur dans le monastére, & reçut des évêques le voile & l'anneau, chantant les priéres marquées pour la consécration solemnelle des vierges. Ayant ainsi fait profession, elle passa dans ce monastére les quinze ans qu'elle vécut encore ; mais en simple religieuse, soumise à toutes ses sœurs, & humble sans ostentation. Comme elle excelloit dans les ouvrages de broderie, elle travailloit de ses mains ; sçachant, dit l'auteur de sa vie, qu'il est écrit, que qui ne travaille point ne doit point manger. Elle avoit toujours l'esprit occupé de priére ou de lecture, qu'elle faisoit elle-même, ou qu'elle écoutoit : elle visitoit les sœurs malades, & prenoit grand soin des pauvres. Enfin consumée de veilles & d'austérités, elle mourut le troisiéme de Mars 1040, & fut enterrée à Bamberg, près de l'empereur son époux : mais elle défendit qu'on lui fît de pompe funèbre. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau, & l'église honore sa mémoire le jour de sa mort.

Pontific Rom. de consec. virg.

2. Thess. III 10.

Martyr.-R. 3. Mart.

VII. Concile d'Anse. *Tom. 9. p. 859.*

La même année 1025, on tint un concile à Anse près de Lyon, où assistérent douze évêques : sçavoir, Bouchard archevêque de Lyon, l'archevêque de Vienne nommé aussi Bouchard, l'archevêque de Tarantaise ; les évêques d'Autun,

AN. 1025.

de Mâcon, de Châlons, d'Auxerre, de Valence, de Grenoble, d'Usès, d'Aouste & de Maurienne. Comme ils traitoient de plusieurs sujets, touchant les affaires ecclésiastiques & l'utilité du peuple, Gauslin évêque de Mâcon se leva au milieu de l'assemblée, & forma sa plainte contre Bouchard archevêque de Vienne, qui sans sa permission & son consentement avoit, contre les canons, ordonné des moines dans le diocèse de Mâcon, c'est-à-dire, dans le monastére de Clugni. L'archevêque de Vienne nomma l'abbé Odilon, qui étoit présent, pour auteur & pour garant de ces ordinations. Odilon se leva avec ses moines, & montra un privilége qu'ils avoient reçu de l'église Romaine, pour n'être sujets ni à l'évêque dans le territoire duquel ils demeuroient, ni à aucun autre; mais avoir la liberté d'amener tel évêque, & de tel pays qu'ils voudroient, pour faire les ordinations & les consécrations dans leur monastére : par les consécrations, j'entends les dédicaces d'églises.

Alors on lut les canons du concile de Calcédoine & de plusieurs autres, qui ordonnent qu'en chaque pays les abbés & les moines soient soumis à leur propre évêque; & défendent à aucun évêque de faire, dans le diocèse d'un autre, ni ordination ni consécration, sans sa permission. En conséquence de ces canons, les évêques déclarérent nul le privilége, qui non seulement ne s'y accordoit pas, mais y contrevenoit formellement; & décidérent que l'abbé de Clugni n'étoit pas un garant suffisant du procédé de l'archevêque de Vienne. L'archevêque, convaincu par ces raisons, demanda pardon à l'évêque de Mâcon, par maniére de satisfaction; & lui promit, sous telle caution qu'il voulut, de lui fournir tous les ans, tant qu'ils vivroient l'un & l'autre, pendant le carême, la quantité nécessaire d'huile d'olives pour faire le saint chrême. Cet exemple, & celui de la dédicace du monastére de Loches, montrent que les évêques de ce tems-là ne croyoient pas le pape au-dessus des canons.

Sup. liv. LVIII. *n.* 16.

VIII. Suite de la vie de S. Romuald. *Sup. liv.* LVII. *n.* 52. *Vita n.* 53. *sæc.* 6. *act. Ben. p.* 296.

Il est tems de reprendre la suite de la vie de S. Romuald, & de voir sa bienheureuse fin. Après qu'il eut quitté l'empereur Otton III, & lui eut prédit sa mort, il se retira à Parenzo, ville située dans une péninsule de l'Istrie, & y demeura trois ans : pendant la premiére desquelles il fonda un monastére, & y établit un abbé; les deux autres années il demeura reclus. Là Dieu l'éleva à une si haute perfection,

qu'il connoissoit l'avenir, & pénétroit plusieurs mystéres de l'ancien & du nouveau testament. Il y reçut tout d'un coup le don de larmes, auxquelles auparavant il s'excitoit inutilement, & il lui dura tout le reste de sa vie. Souvent dans la contemplation il s'écrioit, transporté de l'amour divin : Mon cher Jesus, mon doux Jesus, mon desir ineffable, douceur des saints, suavité des anges; & d'autres paroles au-dessus du langage humain. Il ne vouloit plus célébrer la messe devant beaucoup de monde, parce qu'il ne pouvoit retenir l'abondance de ses larmes; & comme si ses disciples avoient reçu le même don, il leur disoit : Prenez garde de ne pas répandre trop de larmes, elles affoiblissent la vue & nuisent à la tête.

Il sortit de cette retraite, cédant à l'instante priére des freres de ses autres monastéres; mais l'évêque de Parenzo l'ayant appris en fut si affligé, qu'il fit publier, que quiconque donneroit une barque à Romuald pour repasser en Italie, ne rentreroit plus à Parenzo. Il arriva deux barques de dehors, dont les mariniers le reçurent avec joie, s'estimant heureux de porter un si grand trésor; mais dans le passage il survint une si violente tempête, que tous se crurent prêts à périr : les uns se dépouilloient pour nager, les autres s'attachoient à une planche. Romuald ayant abaissé son capuce, & mis sa tête entre ses genoux, pria quelque tems en silence : puis il dit à l'abbé Anson, qui étoit près de lui, de déclarer aux mariniers qu'ils n'avoient rien à craindre; & peu de tems après ils arrivérent heureusement à Caorle. n. 55.

Romuald vint à son monastére de Bifolco, dont il trouva les cellules trop magnifiques, & ne voulut loger que dans une qui n'avoit guéres que quatre coudées. N'ayant pu persuader à ses moines de se soumettre à la conduite d'un abbé, il les quitta, & envoya demander une retraite aux comtes Camerin. Ils lui offrirent avec grande joie toutes les terres de leur état, désertes ou cultivées; & il choisit un lieu nommé Val-de-Castro, qui est une plaine fertile & bien arrosée, entourée de montagnes & de bois. Il y avoit déja une petite église & une communauté de pénitentes, qui lui cédérent la place. Romuald commença donc à y bâtir des cellules & à y habiter avec ses disciples, & il y fit des fruits incroyables. On venoit à lui de tous côtés chercher la pé- n. 85.

nitence : les uns donnoient leurs biens aux pauvres, les autres quittoient le monde entiérement, & embrassoient la vie monastique. Le saint homme étoit comme un séraphin, tellement embrasé de l'amour de Dieu, qu'il l'allumoit dans le cœur de tous ceux qui l'écoutoient. Souvent lorsqu'il prêchoit, les larmes lui coupoient la parole tout d'un coup, & il s'enfuyoit comme un insensé : quand il étoit à cheval avec les freres, il marchoit loin après les autres, chantant toujours des pseaumes, & répandant continuellement des larmes.

n. 60. Ceux qu'il reprenoit avec plus de sévérité, c'étoit les clercs séculiers ordonnés par simonie : leur déclarant qu'ils étoient perdus, s'ils ne renonçoient volontairement aux fonctions de leurs ordres. Ce discours leur parut si nouveau, qu'ils le voulurent tuer. Car la simonie étoit tellement établie en tout ce pays, que, jusques au tems de Romuald, à peine y avoit-il quelqu'un qui sçût que c'étoit un péché. Il leur dit : Apportez-moi les livres des canons, & voyez si je vous dis la vérité. Les ayant examinés, ils reconnoissoient leurs crimes & les déploroient. Le saint homme persuada à plusieurs chanoines & à d'autres clercs, qui vivoient comme des laïcs, d'obéir à des supérieurs, & de vivre en commun : ce qui semble être le commencement des chanoines réguliers, que nous verrons dans la suite. Quelques évêques, qui étoient entrés dans leurs siéges par simonie, vinrent le consulter ; & s'étant mis sous sa conduite, promirent de quitter l'épiscopat & d'embrasser la vie monastique. C'est S. Pierre Damien qui raconte tout ceci dans la vie de S. Romuald ; & il ajoute: Je ne sçais toutefois si le saint homme en put convertir un seul en toute sa vie. Car cette venimeuse hérésie est très-dure & très-difficile à guérir, principalement dans les évêques : on promet toujours, & on différe de jour en jour, ensorte qu'un Juif est plus facile à convertir.

n. 62. S. Romuald quitta Val-de-Castro, y laissant quelques-uns de ses disciples, & passa au pays d'Orviette, où il bâtit un monastére, par le secours principalement du comte Farulse. Car ne pouvant contenter son zéle, il formoit toujours de nouveaux desseins ; il sembloit qu'il voulût changer tout le monde en désert, & engager tous les hommes à la vie monastique.

n. 63. Ayant appris le martyre de S. Boniface son disciple, tué

par les Ruſſes l'an 1009, il ſentit un ſi grand deſir de répandre ſon ſang pour Jeſus-Chriſt, qu'il réſolut d'aller auſſi-tôt en Hongrie; mais depuis qu'il eut conçu ce deſſein, il bâtit en peu de tems trois monaſtéres: celui de Val-de-Caſtro, dont je viens de parler, un autre près de la riviére d'Eſino, & le troiſiéme près la ville d'Aſcoli. Enſuite, ayant obtenu la permiſſion du ſaint ſiége, il partit avec vingt-quatre diſciples dont deux avoient été ſacrés archevêques pour cette miſſion. Car ils avoient tous un ſi grand zèle pour le ſalut du prochain, qu'il lui étoit difficile d'en mener moins. Mais lorſqu'ils furent entrés dans la Pannonie, qui eſt la Hongrie, Romuald fut attaqué d'une maladie qui l'empêcha de paſſer outre. Elle fut longue, & ſi-tôt qu'il avoit réſolu de retourner, il ſe portoit mieux; mais quand il vouloit aller plus avant, ſon viſage s'enfloit, & ſon eſtomac ne gardoit plus de nourriture. Il aſſembla donc ſes diſciples & leur dit: Je vois que Dieu ne veut pas que je paſſe outre; mais parce que je n'ignore pas votre deſir, je n'oblige perſonne à retourner: je vous laiſſe une entiére liberté; mais je ſçais qu'aucun de ceux qui demeureront ne ſouffrira le martyre. En effet, de quinze qui s'avancérent en Hongrie, quelques-uns furent fuſtigés, pluſieurs vendus & réduits en ſervitude; mais ils n'arrivérent point au martyre.

Sup. liv. LVIII. n. 26.

Romuald revint à ſon monaſtére d'Orviette, dont il trouva que l'abbé ne ſuivoit pas ſes maximes. Car il vouloit qu'un abbé, comme étant véritablement moine, aimât l'extrême abjection, n'eût point d'affection pour le temporel, & employât les biens du monaſtére pour l'utilité des freres, ſans faire aucune dépenſe par vanité. N'étant pas écouté, il quitta ce monaſtére, & s'alla loger avec ſes diſciples près du château de Rainier, qui fut depuis marquis de Toſcane. Ce ſeigneur ayant quitté ſa femme, ſous prétexte de parenté, avoit épouſé la veuve d'un de ſes parens. C'eſt pourquoi Romuald ne voulut point demeurer gratuitement dans ſes terres, afin de ne paroître pas approuver ſa conduite: mais il lui payoit une piéce d'or pour l'eau, & une autre pour le bois; & il le contraignit à les recevoir, en le menaçant de ſe retirer. Rainier diſoit: Il n'y a ni empereur, ni homme vivant, qui me donne tant de crainte que le viſage de Romuald. Je ne ſçais que dire devant lui, & ne trouve point d'excuſe pour me défendre. En effet, le ſaint homme

avoit ce don de Dieu, que tous les pécheurs, principalement les grands du siécle, trembloient devant lui, comme en présence de la majesté divine.

IX.
Divers monastéres de S. Romuald.

Il changea encore plusieurs fois de demeure, faisant du fruit par-tout, & convertissant plusieurs pécheurs. Ce qui l'obligeoit à changer si fréquemment, c'est que par-tout où il demeuroit, une foule innombrable le venoit chercher. Ainsi quand il avoit rempli un monastére, il y mettoit un supérieur, & se pressoit d'en aller remplir un nouveau. Entre
n. 75. autres monastéres il alla habiter la montagne de Sitrie dans l'Ombrie, où il souffrit une calomnie atroce de la part d'un de ses moines, nommé Romain. Car voulant le corriger de ses impuretés, non seulement par des réprimandes, mais par de rudes disciplines, celui-ci l'accusa d'un crime de même genre; & quoique son âge décrépit & son corps atténué l'en rendissent incapable, la calomnie trouva créance:
n. 78. & les disciples du saint homme le mirent en pénitence, & lui défendirent de célébrer les saints mystéres. Il s'y soumit, & fut environ six mois sans approcher de l'autel. Enfin Dieu lui commanda, sous peine de perdre sa grace, de quitter cette simplicité indiscrette, & de célébrer hardiment la messe. Il le fit le lendemain; & pendant la messe il fut long-tems ravi en extase, & reçut ordre de donner une exposition des pseaumes, que l'on garde encore à Camaldule écrite de sa main.

n. 79. Etant à Sitrie, il demeura sept ans enfermé, gardant continuellement le silence; & toutefois il ne fit jamais tant de
n. 80. conversions, & ne renferma plus de pénitens. Il ne relâcha rien, dans la vieillesse, de l'austérité de sa vie. Pendant un carême il ne vécut que de bouillon fait d'un peu de farine, avec quelques herbes, & il faisoit ainsi diverses expériences pour éprouver ses forces. Pendant l'été, de deux semaines il en passoit une jeûnant au pain & à l'eau, l'autre il ajoutoit quelque chose de cuit le jeudi. S'il étoit tenté de manger quelque viande plus de son goût, il la faisoit préparer; & après en avoir senti l'odeur, il se reprochoit sa sensualité, & la renvoyoit sans y toucher. Il avoit deux ou trois cilices, pour en changer tous les mois; & se coupoit lui-même la barbe & les cheveux, mais fort rarement. Pendant le carême il ne sortoit point sans une nécessité indispensable. Mais ces austérités n'empêchoient pas qu'il ne montrât un visage

serein

ſérein & une gaieté continuelle. On raconte pluſieurs guériſons miraculeuſes qu'il fit ; mais évitant, autant qu'il étoit poſſible, qu'on les lui attribuât. Quand il envoyoit quelque part ſes diſciples, il leur donnoit un pain, un fruit, ou quelqu'autre choſe qu'il avoit bénite : & ſes diſciples guérirent pluſieurs malades, en leur en faiſant manger. *n. 81. &c.* *n. 88.*

Les moines de Sitrie vivoient dans une grande perfection. Tous marchoient nuds pieds, pâles, négligés, & toutefois contens dans leur extrême pauvreté. Quelques-uns demeuroient enfermés dans leurs cellules comme en des ſépulcres. Perſonne n'y goûtoit jamais de vin. Non ſeulement les moines, mais leurs ſerviteurs & ceux qui gardoient les beſtiaux, jeûnoient, obſervoient le ſilence, ſe donnoient la diſcipline l'un à l'autre, & demandoient pénitence pour les moindres paroles oiſeuſes. Quand Romuald y vit un ſi grand nombre de moines, qu'à peine pouvoient-ils demeurer enſemble, il leur donna un abbé, & ſe retira à Biſolco, gardant étroitement le ſilence. *n. 93.*

Cependant l'empereur ſaint Henri étant venu en Italie, envoya prier S. Romuald de le venir trouver, promettant de faire tout ce qu'il lui ordonneroit. Le ſaint homme refuſoit abſolument d'y aller & de rompre ſon ſilence ; mais ſes diſciples lui dirent : Conſidérez que nous ſommes tant ici, que nous ne pouvons plus y loger commodément ; demandez, s'il vous plaît, à l'empereur quelque grand monaſtére. Le ſaint homme leur écrivit : Sçachez que l'empereur vous donnera le monaſtére du mont Amiat, voyez ſeulement quel abbé vous y mettrez. Il vint donc trouver l'empereur, qui ſe leva auſſi-tôt, & dit avec un grand ſentiment : Plût à Dieu que mon ame fût dans votre corps ! Il le pria de lui parler ; mais il ne put ce jour-là lui faire rompre ſon ſilence. Le lendemain, quand Romuald vint au palais, les Allemands vinrent en foule le ſaluer en baiſſant la tête, & s'empreſſoient à arracher des poils de ſa fourrure, pour les emporter en leur pays comme des reliques : de quoi le ſaint homme fut ſi affligé, que ſans ſes diſciples il ſeroit auſſi-tôt retourné à ſa cellule. Etant entré chez l'empereur, il lui parla beaucoup de la reſtitution des droits des égliſes, de la violence des puiſſans & de l'oppreſſion des pauvres. Enfin il demanda un monaſtére pour ſes diſciples, & l'empereur lui donna le mont Amiat, dont il chaſſa un abbé coupable de *n. 94.* *Ital. ſac. to. 3. p. 667.*

plusieurs crimes. Ce monastére, situé en Toscane dans le territoire de Clusium, avoit été fondé vers l'an 743 par Rachis roi des Lombards.

Mabill. observ. ad vit. p. 278. Id. Iter Italic. p. 180.

Une des derniéres fondations de saint Romuald, mais qui par la suite est devenue la plus célèbre de toutes, fut celle de Camaldule. Ce lieu, nommé alors Campo-Malduli, est situé au milieu des plus rudes montagnes de l'Apennin, dans le diocèse d'Arèze. Mais c'est une plaine agréable arrosée de sept fontaines. S. Romuald le choisit comme propre à ses disciples, & y bâtit une église de S. Sauveur & cinq cellules séparées pour autant d'hermites, à qui il donna pour supérieur le vénérable Pierre. Cet établissement se fit du consentement de Théodalde, évêque d'Arèze, qui entra dans ce siége l'an 1023.

X.
Fin de S. Romuald.
Vita, n. 100.

S. Romuald sentant approcher sa fin, revint à son monastére de Val-de-Castro; & se tenant assûré qu'il mourroit bientôt, il se fit bâtir une cellule avec un oratoire, pour s'y enfermer & y garder le silence jusques à la mort. Vingt ans auparavant, il avoit prédit à ses disciples qu'il mourroit en ce monastére, sans que personne fût présent à sa mort. Sa cellule de réclusion étant faite, il sentit augmenter ses infirmités, principalement une fluxion sur la poitrine, qui le pressoit depuis six mois: toutefois il ne voulut ni se coucher sur un lit, ni relâcher la rigueur de son jeûne. Un jour comme il s'affoiblissoit peu à peu, le soleil étant vers son coucher, il ordonna à deux moines qui étoient près de lui, de sortir & de fermer après eux la porte de la cellule, & de revenir au point du jour, pour dire auprès de lui matines, c'est-à-dire laudes. Comme ils sortoient à regret, au lieu de s'aller coucher, ils demeurérent près de la cellule; & quelque tems après écoutant attentivement, comme ils n'entendirent ni mouvement ni voix, ils se doutérent de ce qui en étoit: ils poussérent promptement la porte, & ayant pris de la lumiére, ils le trouvérent mort couché sur le dos. Il vécut six-vingts ans, dont il en passa vingt dans le monde, trois dans le monastére, quatre-vingt-treize dans la vie hérémitique.

Mabill. p. 279. Boll. 7. Febr. to. 4. p. 103.

C'est ce que nous lisons dans sa vie, écrite quinze ans après par S. Pierre Damien: toutefois on croit qu'il y a du mécompte, soit par la faute des copistes ou autrement, & que S. Romuald ne peut avoir vécu plus de quatre-vingt-dix ans.

Martyr. R. 19. Jun. & 7. Febr.

Il mourut l'an 1027, le dix-neuviéme de Juin, & l'église ho-

nore ſa mémoire le même jour ; mais à Rome ſa fête a été fixée au ſeptiéme de Février, jour de ſa ſeconde tranſlation. Incontinent après ſa mort, il ſe fit quantité de miracles, à ſon tombeau ; ce qui fut cauſe que, cinq ans après, les moines obtinrent du ſaint ſiége la permiſſion d'élever un autel ſur ſon corps : c'étoit alors une maniére de canoniſer les ſaints.

Vita, *n.* 102. 105 *Mabill. præf. ad ſæc.* 5. *n.* 98.

XI. Gui d'Arèze ; muſicien.

Dans le même tems ſous le pape Jean XIX, & Théodalde évêque d'Arèze, vivoit le fameux muſicien Gui, moine de la même ville, qui inventa la game & les ſix notes *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *ſol*, *la*, par le moyen deſquelles un enfant apprend en peu de mois, ce qu'un homme apprenoit à peine en pluſieurs années. Il prit ces ſyllabes des trois premiers vers de l'hymne de S. Jean, *Ut queant laxis* ; & écrivit ſur ſa nouvelle méthode à Michel moine de Pompoſie, monaſtére alors célèbre près de Ferrare, qui l'avoit aidé dans cette entrepriſe. J'eſpére, dit-il, que ceux qui viendront après nous, prieront pour la rémiſſion de nos péchés ; puiſqu'au lieu qu'en dix ans à peine pouvoit-on acquérir une ſcience imparfaite du chant, nous faiſons un chantre en un an, ou tout au plus en deux. Et enſuite :

Ap. Baron an. 1022. & *ſæc.* 6. *Bened. p.* 508.

Le pape Jean qui gouverne à préſent l'égliſe Romaine, ayant oui parler de notre école, & comment, par le moyen des antiphoniers, les enfans apprennent les chants qui leur étoient inconnus, en fut fort ſurpris, & m'envoya trois meſſagers pour me faire venir. J'allai donc à Rome avec Grégoire abbé de Milan, & Pierre prévôt des chanoines de l'égliſe d'Arèze, homme très-ſçavant pour notre tems. Le pape, m'ayant témoigné beaucoup de joie de mon arrivée, m'entretint long-tems, me fit pluſieurs queſtions, & feuilleta ſouvent mon antiphonier qu'il regardoit comme un prodige. Il en médita les règles, & ne ſe leva point du lieu où il étoit aſſis, qu'il n'eût appris un verſet qu'il n'avoit jamais oui chanter, & n'éprouvât ainſi en lui-même ce qu'il avoitp eine à croire des autres. Ma mauvaiſe ſanté ne me permit pas de demeurer à Rome, parce que la chaleur de l'été m'étoit mortelle en des lieux maritimes & marécageux. Je promis de revenir à l'entrée de l'hyver, pour expliquer cet ouvrage au pape & à ſon clergé. Peu de jours après, j'allai viſiter votre pere Gui, abbé de Pompoſie ; homme chéri de Dieu & des hommes pour ſa vertu & ſa ſageſſe, que je deſirois

voir comme le pere de mon ame. Cet homme si éclairé approuva mon antiphonier sitôt qu'il l'eut vu, se repentit d'avoir suivi le sentiment de mes envieux, m'en demanda pardon; & me conseilla, étant moine, de préférer aux villes épiscopales les monastéres, dont Pomposie est à présent par ses soins le premier en Italie. C'est donc pour lui obéir, que je veux illustrer votre monastére par cet ouvrage: vu principalement que les évêques étant maintenant presque tous condamnés pour simonie, je crains de communiquer avec eux. Le moine Gui intitula microloge son livre de la musique, & le dédia à Théodalde évêque d'Arèze, son diocésain, qui l'avoit pris auprès de lui pour lui aider à l'instruction de son clergé & de son peuple.

XII. Brunon évêque de Toul. *Vita Leon. IX. sæc. 6. Ben. part. 2. p. 53. Boll. 19. Apr. t. 10. p. 648.*

Le roi Conrad étoit entré en Italie dès l'an 1025, ayant à sa suite Brunon son parent, clerc de l'église de Toul. Il étoit né en Alsace, & dès l'âge de cinq ans ses parens le donnérent à Bertold évêque de Toul, pour le faire instruire. Etant devenu grand, ils l'envoyérent à la cour du roi Conrad, dont il se fit singuliérement aimer; & dès-lors prévoyant qu'il seroit appellé à l'épiscopat, il résolut de préférer une église pauvre à toute autre. Il étoit âgé de vingt-trois ans & diacre, quand il suivit le roi en ce voyage de Lombardie, étant chargé de la conduite des troupes de l'évêque de Toul, qui n'y pouvoit aller en personne. Brunon s'acquitta mieux de cet emploi que ne promettoit son peu d'expérience, & prit grand soin des campemens & de la subsistance des troupes.

AN. 1026.

Herman évêque de Toul étant mort l'année suivante 1026, pendant le carême, le clergé & le peuple élut tout d'une voix Brunon, qui étoit encore avec le roi en Italie; & en écrivit à l'un & à l'autre: représentant que l'évêque, suivant les canons, doit être pris du clergé de la même église, & que l'on ne doit jamais donner à aucune un évêque qui ne lui soit pas agréable. Le roi Conrad avoit grande répugnance à cette élection, tant à cause de la pauvreté de l'église de Toul, que pour sa situation dans l'extrémité de son royaume, où il ne passoit presque jamais. Au contraire c'étoit la pauvreté de cette église, qui déterminoit Brunon à l'accepter: ainsi il fit tant d'instances auprès du roi, qu'il la lui accorda. Il se mit donc en chemin pour revenir d'Italie; & ayant évité les embûches des Lombards révoltés contre le roi, il arriva à Toul le

jour de l'Ascension, & fut mis en possession par son cousin Therri évêque de Metz.

AN. 1026.

Le roi Conrad vouloit que Brunon différât son sacre jusques à Pâque de l'année suivante 1027, où il devoit être couronné empereur, afin de le faire sacrer en même tems par le pape : mais Brunon ne voulut point contrevenir aux droits de l'archevêque de Trèves, son métropolitain. Toutefois il se trouva une difficulté : car l'archevêque prétendoit que ses suffragans, avant que de recevoir l'ordination, devoient prêter serment de ne jamais rien faire sans exception que par son ordre ou son conseil : ce que Brunon croyoit impraticable, & ne vouloit rien jurer qu'il ne pût tenir. Enfin le roi Conrad les accommoda, réduisant la prétention de l'archevêque aux affaires ecclésiastiques, suivant l'ancien droit des métropolitains. Brunon fut donc sacré évêque de Toul le neuviéme de Septembre 1026.

Sup liv. LIX. n. 5.

AN. 1026.

XIII.

Conrad empereur.

Vip. vita Chunr. p. 433.

Le roi Conrad vint à Rome l'année suivante, & y fut couronné empereur le jour de Pâque vingt-sixiéme de Mars par le pape Jean XIX; la reine Gisele son épouse fut aussi couronnée impératrice. Deux rois assistérent à cette cérémonie : sçavoir, Rodolfe roi de Bourgogne, oncle de Gisele ; & Canut roi d'Angleterre & de Danemarck, qui étoit venu à Rome pour accomplir un vœu. Il se plaignit au pape, à l'empereur & aux autres seigneurs qui se trouvérent présens, des vexations que souffroient ses sujets, tant Anglois que Danois, lorsqu'ils alloient à Rome en pélerinage ou en marchandise : & on lui promit exemption des impositions & liberté des chemins, particuliérement le roi Rodolfe, qui étoit maître de la plupart des passages des Alpes. Canut se plaignit aussi au pape des sommes immenses que l'on exigeoit de ses archevêques, quand ils alloient demander le pallium ; & il fut résolu qu'on nele feroit plus à l'avenir. C'est ce qui paroît par la lettre qu'il en écrivit aux prélats, aux seigneurs & au peuple d'Angleterre, à qui il recommanda de payer exactement à Rome le denier de saint Pierre, & les autres redevances aux églises.

Tom. 9. conc. p. 861. ex Vul. Malmesb.

L'empereur Conrad étant de retour en Allemagne, assista, la même année 1027, à un concile assemblé à Francfort par Aribon archevêque de Mayence, où se trouvérent vingt-trois évêques. A l'orient devant l'autel, étoient assis l'archevêque de Mayence, avec ses suffragans: à l'occident l'empereur, ayant

AN. 1027.

à sa droite Pelegrim archevêque de Cologne & ses suffragans, & à sa gauche Hunfroi archevêque de Magdebourg avec les siens : au midi d'autres évêques, & au septentrion plusieurs abbés. En ce concile l'archevêque Aribon renouvella sa prétention contre Godehard de Hildesheim, touchant le monastére de Gandesheim; mais Godehar, qui étoit présent, prouva son droit par le témoignage de sept évêques, qui avoient assisté au traité de Gandesheim. Néanmoins l'archevêque l'inquiéta encore pour ce sujet en deux conciles tenus les deux années suivantes. Enfin en 1030 il se désista, reconnut qu'il avoit failli, & se réconcilia avec le saint évêque.

XIV. Canut roi de Danemarck & d'Angleterre.

Canut ou Cnuto, fils & successeur de Suein ou Suenon roi de Danemarck, passa comme lui en Angleterre, pour venger sa nation des cruautés du roi Ethelred, à qui il fit long-tems la guerre, & à son fils Edmond côté de fer. Enfin après la mort de ce dernier, il demeura seul maître de l'Angleterre l'an 1017, & y régna près de vingt ans. Il étoit chrétien, & d'usurpateur il devint un roi très-bon & très-sage; ensorte qu'il mérita le surnom de Grand. Ce fut par les conseils de S. Elnoth ou Egelnoth archevêque de Cantorberi. Ce prélat ayant été moine de Glastemburi, succéda l'an 1020 à l'archevêque Living successeur de S. Elfege; & deux ans après il alla à Rome, & reçut le pallium du pape Benoît VIII. A son retour passant à Pavie, il acheta un bras de S. Augustin cent marcs d'argent & un marc d'or, & enrichit de cette relique l'église d'Angleterre.

Elog. sæc. 6. Bened. p. 447. *Sup. liv.* LVIII. *n.* 31.

Ce fut donc par ses exhortations, que le roi Canut fit vœu d'aller à Rome pour l'expiation de ses péchés, & l'accomplit, comme nous venons de voir. Ce fut par ses conseils qu'il renouvella les loix, tant ecclésiastiques que civiles, comme il paroît par le recueil qui en reste, contenant plusieurs règlemens importans sur les matiéres de la religion, conformes à ceux des rois précédens. Ce fut encore par le conseil de l'archevêque, que le roi Canut étendit ses libéralités sur les églises étrangéres, comme on voit par celle de Chartres, où il envoya une somme considérable, du tems de l'évêque Fulbert, qui l'en remercia par une lettre, & employa cet argent à rebâtir son église qui avoit été brûlée. L'archevêque Egelnoth mourut l'an 1038, & est compté entre les saints.

Tom. 9. conc. p. 914.

Fulb. ep. 97.

Le roi Canut emmena en Danemarck plusieurs évêques d'Angleterre, dont il mit Bernard en Sconie ou Schonen, Gerbrand en Zelande, Reinher en Finlande. Unuan archevêque de Brême reçut bien l'évêque Gerbrand : mais il l'obligea à le reconnoître pour son supérieur, & à lui promettre fidélité. L'ayant pris en amitié, il se servit de lui pour envoyer au roi Canut des députés avec des présens : le congratulant des victoires qu'il avoit remportées en Angleterre, mais le reprenant de ce qu'il avoit osé en enlever ces évêques. Le roi Canut prit en bonne part la réprimande, & vécut si bien depuis avec l'archevêque, qu'il ne faisoit rien que par son avis; jusques-là qu'il fut le médiateur de la paix entre ce prince & le roi Conrad le Salique. *Adam. Brem. II. c. 38.* *n. 39.*

XV. Saint Olaf roi de Norvège. *c. 40.*

Le roi Canut fut continuellement en guerre avec Olaf roi de Norvège, prince juste toutefois, & zèlé pour la religion chrétienne. Il s'appliqua particuliérement à purger la Norvège des devins, des magiciens & des enchanteurs, dont elle étoit pleine; & il avoit auprès de lui des évêques & des prêtres venus d'Angleterre, qui l'aidoient par leur doctrine & leurs conseils. Les plus distingués pour la science & pour la vertu, étoient Sigefroi, Grimquil, Rodulfe & Bernard; qui par l'ordre du roi Olaf allérent prêcher l'évangile en Suède, en Gothie, & aux isles qui sont au-delà de la Norvège. Ce prince envoya aussi des députés à l'archevêque Unuan avec des présens, le suppliant de recevoir favorablement ses évêques, & de lui envoyer de sa part, pour affermir la religion en Norvège.

c. 41.

En même tems régnoit en Suède un autre Olaf, nouveau chrétien, dont le roi de Norvège avoit épousé sa fille, & qui n'étoit guéres moins zèlé que son gendre pour la religion chrétienne. Il fit de grands efforts pour faire abattre le temple d'idoles qui étoit à Upsal, au milieu de son royaume; & les païens craignant qu'il n'en vînt à bout, convinrent avec lui, que puisqu'il vouloit être chrétien, il choisît le meilleur pays de la Suède pour y établir une église & l'exercice de sa religion, sans faire violence à personne pour quitter le service des dieux. Le roi, fort content de ce traité, fonda une église & un siége épiscopal dans la Gothie occidentale, proche du Danemarck & de la Norvège, Ce fut à Scaren, ville alors très-grande, à présent peu considérable, où, à la priére du roi de Suède, Turgot fut or-

donné premier évêque par l'archevêque Unuan ; & il s'acquitta si bien de son ministére, qu'il convertit à la foi deux peuples célèbres des Goths. Le roi Olaf de Suède fit baptiser sa femme & ses deux fils, Emond & Anond ; il fit donner à ce dernier le nom de Jacques au baptême : ce prince, tout jeune qu'il étoit, surpassa en sagesse & en piété tous ses prédécesseurs, & aucun roi ne fut si agréable aux Suédois que fut Anond.

c. 43. Cependant Olaf roi de Norvège fut chassé de son royaume, par la faction des seigneurs dont il avoit fait mourir les femmes, à cause de leurs maléfices. Le roi Canut, qui lui faisoit toujours la guerre, se prévalut de cette révolte, & fut reconnu roi de Norvège ; ce qui n'étoit encore arrivé à aucun des rois de Danemarck. Olaf, mettant toute son espérance en Dieu, entreprit de se rétablir, pour réprimer l'idolâtrie ; & par le secours du roi de Suède son beau-pere, & des insulaires, il assembla une grande armée, & reconquit son royaume. Alors il crut que Dieu l'avoit rétabli, afin de ne plus pardonner à personne qui voulût demeurer magicien, ou qui refusât de se faire chrétien. Il y réussit pour une grande partie ; mais quelque peu de magiciens qui restoient le firent mourir secrettement, tant pour venger les autres, que pour faire plaisir au roi Canut. Ainsi mourut le roi Olaf de Norvège, & fut regardé comme martyr. On l'enterra avec honneur à Drontheim capitale du royaume : il se fit à son tombeau grand nombre de miracles, & il fut depuis en grande vénération à tous les peuples voisins. Il mourut l'an 1028, le vingt-neuviéme de Juillet, jour auquel l'église honore sa mémoire.

Martyr. Rom 29. Jul.

Adam. c. 44. Vers le même tems un Anglois nommé Volfred, étant entré en Suède, commença à prêcher l'évangile avec une grande confiance, & convertit plusieurs paiens. Il osa même dans leur assemblée maudire leur idole, nommée Torstan ; & ayant pris une cognée, il la mit en piéces. Aussi-tôt les barbares le percérent de mille coups, & après avoir déchiré son corps & s'en être joués long-tems, ils le jettérent dans un marais.

c. 42. L'archevêque Unuan, profitant de la paix solide entre les Sclaves & les Saxons d'outre l'Elbe, rétablit la métropole de Hambourg ruinée par les Normands en 845, & y rassembla une grande multitude d'habitans & de clercs. Il y demeuroit

Sup. liv. XLVIII. n. 32.

toit souvent jusques à y passer la moitié de l'année, & y donnoit rendez-vous au roi Canut & aux princes des Sclaves. Enfin après avoir gouverné son église pendant seize ans, & s'être dignement acquitté de sa mission chez les infidèles; il mourut le vingt-septiéme de Janvier 1029, & eut pour successeur Libentius II, neveu du premier, grand prévôt de la cathédrale. Il fut élu par la faveur de l'impératrice Gisele, reçut le bâton pastoral de l'empereur Conrad, & le pallium du pape Jean XIX; mais il ne tint le siége de Brême & de Hambourg que quatre ans.

AN. 1027.

c. 44.

c. 45.

XVI. Constitution du patriarche Alexis.

Jus Græco Rom. lib. 4. *p.* 250.

Post. Zonar. p. 786.

Sup. liv. XXVIII. *n.* 19.

Sup. liv. LVI. *n.* 22.

A Constantinople le patriarche Alexis fit une constitution avec le concile des évêques qui se trouvoient à la cour, nommé *synodos endemousa*, par laquelle ils réglérent divers points de discipline. Premiérement, plusieurs évêques faisoient retomber sur les métropolitains les charges de leurs diocèses; & pour en éviter le payement, détournoient leurs revenus, & s'absentoient eux-mêmes. Je crois qu'il s'agit des contributions que l'empereur prenoit sur les évêques, comme nous avons vu, & que l'on rendoit les métropolitains responsables des non-valeurs de leur province. Pour remédier à ce désordre, il est ordonné que les métropolitains établiront des économes dans les diocèses dont leur est venue la perte, jusques à ce qu'ils en soient indemnisés; & que dans les diocèses dont ils craignent pareil dommage, par la négligence ou la malice des évêques, ils établiront des commissaires, pour prendre connoissance avec les évêques du revenu des églises, en faire rendre compte tous les ans, & employer le revenant-bon à l'indemnité du métropolitain, ou le conserver à l'église.

On se plaint encore des évêques qui dissipoient les biens de leurs églises, qui prenoient des terres à ferme, & se mêloient indignement d'affaires temporelles; & on les menace de déposition, s'ils ne se corrigent. On se plaint de ceux qui se dispensoient d'assister aux conciles provinciaux, sans excuse légitime, & de ceux qui entreprenoient sur les droits de leurs confreres, en ordonnant des clercs étrangers. On défend aux clercs de passer d'une province à l'autre, sans permission par écrit de leur évêque. Ce qui regardoit principalement Constantinople, où venoient de tous côtés des clercs coupables ou innocens, ordonnés ou non, & y faisoient impunément leurs fonctions.

AN. 1027.

On recommande d'obſerver les bornes de la juriſdiction eccléſiaſtique : ſçavoir, que les différends des clercs ou des moines entr'eux ſoient jugés par l'évêque ; ceux des évêques par le métropolitain, ou en cas de récuſation, par le patriarche & ſon concile : avec défenſe expreſſe à tous clercs ou moines de s'adreſſer à des juges ſéculiers, ſuivant les ordonnances des empereurs mêmes, & nonobſtant le privilége prétendu par les monaſtéres impériaux.

La ſéance des évêques eſt réglée ſuivant le rang de leurs métropolitains. Enfin on condamne l'abus des oratoires domeſtiques, où les perſonnes puiſſantes affectoient de faire ſonner, d'aſſembler le peuple, de célébrer l'office, & même des baptêmes, ſous prétexte qu'on y avoit planté une croix par l'autorité du patriarche ou de l'évêque. On défend aux évêques de donner de telles permiſſions ; & aux prêtres, ſous peine de dépoſition, de célébrer en ces oratoires autre office que la meſſe, & encore aux jours de fêtes : menaçant d'anathême les laïcs qui refuſeront de s'y ſoumettre. Cette conſtitution porte les noms de vingt-deux métropolitains & de neuf archevêques, par leſquels elle fut acceptée. Elle étoit ſcellée en plomb à l'ordinaire, & datée du mois de Janvier de l'an 6536, qui eſt l'an 1027.

XVII. Monaſtéres en commande.

Jo. Antioch. t. 1. Monum. Gr. Cotel. p. 170.

Cette conſtitution parle auſſi des monaſtéres donnés à des étrangers. On rapportoit le commencement de cet abus aux Iconoclaſtes, particuliérement à Conſtantin Copronyme, ce mortel ennemi des moines. Après l'extinction de cette héréſie, leurs biens leur furent rendus : toutefois les empereurs & les patriarches s'accoutumérent à donner des monaſtéres & des hôpitaux à des perſonnes puiſſantes & charitables : non pour en profiter, mais pour les rétablir quand ils tomboient en ruine, pour en être les bienfaiteurs & les protecteurs. Ce fut un prétexte, pour donner enſuite ces maiſons abſolument : premiérement les moindres, puis toutes généralement, ſoit à des évêques, ſoit à des laïcs, à des hommes mariés, à des païens même. Ces donations ſe faiſoient à vie, & quelquefois pour deux perſonnes de ſuite. On donnoit à des hommes des monaſtéres de femmes, & à des femmes des monaſtéres d'hommes ; & une même perſonne en avoit quelquefois pluſieurs. Ces donataires, que l'on nommoit Chariſticaires, jouiſſoient de tous les revenus ſans en rendre compte, & ſouvent négligeoient les réparations des égliſes & des bâ-

timens, l'entretien du ſervice divin, les aumônes accoutumées, & même la ſubſiſtance des moines, qui faute du néceſſaire tomboient dans le relâchement. Ils étoient les maîtres des abbés, & les obligeoient à recevoir tels moines qu'il leur plaiſoit, ou à loger dans le monaſtére des ſéculiers, preſque en auſſi grand nombre que les moines.

Les évêques donc qui ſe trouvérent au concile de Conſtantinople du mois de Janvier 1027, ſe plaignirent que des chariſticaires, tournant à leur profit les revenus des monaſtéres, les réduiſoient à une ruine totale, & les changeoient en habitations ſéculiéres, parce que la pauvreté obligeoit les moines à les abandonner. C'eſt pourquoi le concile permit aux moines de ſe pourvoir contre les chariſticaires, pour les obliger à réparer le tort qu'ils avoient fait au monaſtére, ou pour leur en ôter entiérement la jouiſſance : ordonnant toutefois de ne s'adreſſer pour ce ſujet qu'au concile du patriarche, & non aux juges ſéculiers.

Dans une autre conſtitution du mois de Novembre, indiction onziéme, qui eſt la même année 1027, le patriarche Alexis défend aux chariſticaires de faire paſſer leurs monaſtéres à d'autres. Car il y en avoit qui les vendoient comme des biens profanes. Il défend à toute perſonne, de quelque condition qu'elle ſoit, de poſſéder un monaſtére de l'autre ſexe. Il défend auſſi les aliénations des fonds dépendans des monaſtéres, ſinon par l'autorité du patriarche ou du métropolitain. Enfin les évêques qui ont reçu des monaſtéres de la libéralité des métropolitains, ſeront obligés de les leur rendre, quand les métropoles ſe trouveront réduites à l'indigence par les contributions néceſſaires pour les beſoins de l'état. Cette conſtitution fut lue en préſence de ſeize métropolitains & de cinq archevêques : la date eſt du mois de Novembre, indiction onziéme, la même année 1027.

XVIII. Mort de Conſtantin. Romain Argyre empereur *Cedr. p. 719. p. 722.*

L'année ſuivante l'empereur Conſtantin mourut, après avoir régné cinquante ans avec ſon frere, & trois ans ſeul, ne ſongeant qu'à ſon plaiſir. Il étoit tout occupé de courſes de chevaux, entouré de bouffons & de plaiſans; & donnoit les gouvernemens & les emplois à des eunuques ivrognes & à d'autres perſonnes indignes. Il tomba ſubitement malade le neuviéme de Novembre, l'an du monde 6537, de Jeſus-Chriſt 1028; & ſe voyant abandonné des médecins, il ſongea à ſe choiſir un ſucceſſeur. Il fit venir le patrice Romain Argyre,

An. 1028.

& lui dit : Choisissez de quitter votre femme, & d'épouser une de mes filles, ou d'avoir les yeux crevés. Romain étoit fort embarrassé ; mais sa femme, pour le tirer de ce péril, se fit couper les cheveux, & entra en religion. L'empereur Constantin avoit trois filles, dont l'aînée nommée Eudocie se fit religieuse. Théodora, qui étoit la troisiéme, refusa d'épouser Romain Argyre, soit à cause de la parenté, soit parce que sa femme vivoit encore. Mais la seconde, nommée Zoë, accepta volontiers ce mariage. La question de la parenté fut agitée & décidée par le patriarche Alexis avec son clergé. Romain & Zoë reçurent la bénédiction nuptiale : il fut déclaré empereur, & Constantin mourut trois jours après, âgé de soixante & dix ans.

Cang. famil. p. 154.

Romain Argyre en régna cinq & demi. Il étoit d'une famille ancienne & illustrée par plusieurs grandes dignités, & il fit beaucoup de bien pendant son règne. Sçachant que la grande église de Constantinople dont il avoit été économe, n'avoit pas assez de revenu, il lui assigna quatre-vingts livres d'or par an sur le trésor impérial. Il éleva trois syncelles à la dignité de métropolitains : mettant à Ephèse Cyriaque frere du patriarche ; à Cyzique Démétrius, avec lequel, avant que d'être empereur, il étoit lié d'une amitié particuliére ; & Michel parent de Démétrius à Euchaïte. Il soulagea dans leurs besoins plusieurs personnes tombées dans la pauvreté, particuliérement des ministres de l'église ; il fit de grandes aumônes pour le repos de l'ame de l'empereur son beau-pere, & donna des biens ou des honneurs à ceux que ce prince avoit maltraités.

XIX.
Fin de Fulbert de Chartres.

L'an 1029 l'église de France perdit une de ses plus grandes lumiéres, Fulbert évêque de Chartres. Il s'étoit attiré la colére de la reine Constance, en s'opposant au desir qu'elle avoit de faire couronner roi Robert son dernier fils, au préjudice de Henri qui étoit l'aîné, & que le roi son pere vouloit faire reconnoître. Pour exclure Henri, on l'accusoit d'être dissimulé, paresseux, mou, capable de négliger ses droits comme son pere ; & on prétendoit que son frere avoit toutes les bonnes qualités contraires. Fulbert étoit pour Henri, suivant l'intention du roi ; quoiqu'il fût bien averti que plusieurs évêques l'en blâmoient en secret, & que plusieurs, en prenant un tiers parti, étoient d'avis de ne couronner ni l'un ni l'autre du vivant du pere. Enfin la volonté du roi préva-

Glab. lib. III. c. 9.
Ap. Fulb. ep. 106. al. 50.
Epist. 52.

lut, & Henri fut couronné à Reims le jour de la Pentecôte, quatorziéme de Mai, l'an 1027; mais Fulbert s'excusa de se trouver à son sacre, pour ne pas s'exposer inutilement à la colére de la reine.

Fulbert mourut l'an 1029, le dixiéme d'Avril, laissant plusieurs disciples & quelques écrits, entr'autres des lettres au nombre de plus de cent; mais courtes pour la plupart, à cause, comme il le dit souvent, de la multitude de ses occupations. Outre celles dont j'ai parlé, en voici qui me paroissent remarquables. La premiére qui est une lettre dogmatique, où en expliquant les principaux points de la religion chrétienne, il dit que l'eucharistie n'est pas le symbole d'un vain mystére, mais par l'opération du Saint-Esprit le vrai corps de Jesus-Christ. Et ensuite : Il n'est pas permis de douter que celui qui a tout fait de rien, ne change par la même puissance la matiére terrestre en la substance de Jesus-Christ. *Epist. 1. p. 8.* *p. 10.*

Dans la seconde lettre, Fulbert répond à une consultation touchant l'usage qui s'observoit alors en plusieurs églises : que le prêtre, à son ordination, recevoit des mains de l'évêque une hostie consacrée, qu'il devoit consumer peu à peu, en prenant tous les jours une particule quarante jours durant. Je croyois, dit-il, que cet usage fût établi dans toutes les églises, ensorte que personne ne dût en être surpris : car les évêques de notre province l'observent tous. Il parle du pays de sa naissance. Puis il raconte un fait qui lui avoit donné occasion de chercher la raison de cette coutume. Un prêtre ayant reçu à son ordination l'hostie de la main de l'évêque, l'envelopa dans un parchemin destiné à cet usage, qu'il ouvroit tous les jours en célébrant la messe, & en prenoit une partie proportionnée au nombre de jours. Il arriva une fois, qu'ayant dit la messe, en pliant les ornemens & le corporal, il oublia le parchemin où étoit l'hostie; & le lendemain, l'heure de la messe étant venue, il ne la trouva plus, quelque mouvement qu'il se donnât pour la chercher. L'évêque l'ayant appris, ordonna à tous les freres de faire pénitence pour lui, & lui en imposa à lui-même une sévére. *Epist. 2.*

Je pris cette occasion de demander à l'évêque, s'il ne jugeroit pas à popopos, sans préjudice de la religion, de consumer l'hostie toute entiére le premier ou le second jour:

AN. 1029. voyant qu'on ne pouvoit sans péril la prendre peu à peu pendant si long-tems, & qu'il y avoit peu de prêtres capables d'en prendre un si grand soin. Il répondit, que cette cérémonie représentoit les apparitions de Jesus-Christ à ses disciples pendant quarante jours après sa résurrection. Car pour aider leur foi encore foible, il ne se contenta pas de se montrer une fois à eux; mais avant que de les envoyer dans le monde, il les fortifia pendant quarante jours de la vue de son corps, comme d'une nourriture céleste. Ainsi l'évêque qui tient la place de Jesus-Christ, étant prêt à envoyer les prêtres au peuple qui lui est soumis, leur donne l'eucharistie pour quarante jours, afin de les faire souvenir de cette conduite du Sauveur. C'est ce que rapporte Fulbert, & l'on trouve encore la même observance marquée dans un pontifical de l'église de Soissons, écrit avant six cens ans, où on lit ces paroles après la cérémonie de l'ordination : Les prêtres doivent recevoir de l'évêque des particules du corps de Notre-Seigneur, pour en communier pendant quarante jours, à l'exemple de Notre-Seigneur Jesus-Christ, qui conversa quarante jours avec ses disciples après sa résurrection. On trouve toutefois dans un ancien ordre Romain, que les nouveaux prêtres ne communioient que pendant sept jours, de l'hostie qu'ils avoient reçue de l'évêque. Ce qui suffisoit pour montrer l'unité du sacrifice de l'évêque & du prêtre, qui est encore une raison rapportée par Fulbert.

Marten. de Antiq. rit. tom. 2. p. 322. 396.

p. 14.

Dans une autre lettre il répond ainsi à un prêtre qui l'avoit consulté. Je vous conseille, pour le plus sûr, de vous abstenir de célébrer la messe, plutôt que de la dire sans avoir au moins deux ou trois assistans. Quant à l'offrande, on peut dire que ceux pour qui nous sacrifions, offrent à Dieu par nos mains le sacrifice de louange. Il répond à une autre consultation sur un prêtre, convaincu d'avoir célébré la messe sans communier, qu'il en faut exactement rechercher la cause. Si c'est par erreur contre la foi, ou pour quelque autre crime absolument mortel, il faut le déposer; si c'est pour ivresse ou impureté, comme ce sont aussi des péchés mortels, quoique plusieurs prêtres l'ignorent ou feignent de l'ignorer, il faut l'interdire & le châtier par l'abstinence, jusqu'à ce qu'il soit corrigé. Si c'est par dégoût à cause de la fréquente célébration, il faut le priver de la communion pendant un an entier, suivant le concile de Tolède. Si c'est une crainte exces-

Epist. 52.

Epist. 83.

ſive pour une faute légére, il faut le corriger avec charité, ſuivant le capitulaire. Si c'eſt une maladie d'eſtomac ou de cerveau, il doit s'abſtenir du miniſtére, juſqu'à ce qu'il recouvre la ſanté. Dans une autre lettre il dit : Quant au divers nombre de pſeaumes que quelques-uns ajoutent dans le tems du jeûne à la fin de chacune des heures canoniales, je n'en trouve point de règle ; & j'eſtimerois ces pſeaumes ſuperflus, s'ils n'étoient autoriſés par la dévotion de ceux qui les diſent. Outre les lettres de Fulbert, nous avons de lui quelques ſermons, particuliérement contre les Juifs, & ſur la Nativité de la ſainte Vierge, dont il inſtitua la fête dans ſon diocèſe. Entre ſes ſermons, on trouve quelques règles de pénitences canoniques pour les plus grands crimes.

Epiſt. 79.

p. 167.

Après la mort de Fulbert, le roi Robert fit élire évêque de Chartres Thierri, qui fut ordonné par Léotheric archevêque de Sens ; nonobſtant l'oppoſition des chanoines de Chartres qui avoient élu leur doyen, & lui en avoient notifié l'élection à lui & au roi. Ils en écrivirent à cet archevêque, pour ſe plaindre de ſon procédé & de la contravention aux canons. Ils en écrivirent auſſi à Guérin évêque de Beauvais, à Odolric d'Orléans, & à Arnoul archevêque de Tours ; ſe plaignant de leur archevêque & du roi, qui vouloient leur donner pour évêque, malgré eux, un homme indigne & ignorant. Sçachez, ajoutent-ils, que le comte Eudes ne le recevra jamais dans ſa ville, que vous n'ayez examiné s'il doit être reçu ; & ne craignez point de manquer à la fidélité que vous devez au roi : vous ne la lui pouvez mieux témoigner, qu'en l'obligeant à corriger les déſordres de ſon royaume. Enfin ils écrivirent à S. Odilon de Clugni, craignant qu'il ne perſuadât au comte de Chartres de s'accommoder avec Thierri ; mais tous leurs efforts furent inutiles, & Thierri demeura évêque de Chartres.

Ap. Fuld. epiſt. 131.

Epiſt. 132.

Epiſt. 133.

XX.
Dédicace de S. Agnan d'Orléans.
Helg. p. 73.

Il aſſiſta en cette qualité à la dédicace de l'égliſe de ſaint Agnan d'Orléans, que le roi Robert fit faire cette année 1029, avec grande ſolemnité. Cette égliſe avoit quarante-deux toiſes de long, douze de large, dix de haut, cent vingt-trois fenêtres. Il y avoit dix-neuf autels, dont le principal fut dédié à S. Pierre : la châſſe de S. Agnan étoit d'argent, ornée par-devant d'or & de pierreries. A cette dédicace ſe trouvérent par l'ordre du roi trois archevêques, Gauſlin de Bourges, Léotheric de Sens & Arnoul de Tours ; avec

AN. 1029.

cinq évêques, Odolric d'Orléans, Thierri de Chartres, Bernier de Meaux, Guerin de Beauvais & Raoul de Senlis; S. Odilon de Clugni y assista aussi, & plusieurs autres hommes de mérite, avec lesquels le roi aimoit à s'entretenir. Le roi porta sur ses épaules la châsse de S. Agnan; & après la cérémonie, il se mit à genoux devant le grand autel, se dépouilla de sa pourpre, & fit publiquement une priére d'action de graces.

Entr'autres offrandes qu'il fit à cette église de S. Agnan, il lui laissa après sa mort sa chapelle, qui consistoit en ce qui suit. Dix-huit belles chapes, deux livres d'évangiles garnis d'or, deux d'argent, deux autres petits avec un messel d'outremer garnis d'ivoire & d'argent, douze reliquaires d'or, un autel orné d'or & d'argent, avec un onyx au milieu, trois croix d'or, la plus grande du poids de sept livres; cinq cloches, dont l'une pesoit deux mille six cens, qu'il avoit fait baptiser solemnellement & nommer Robert. Ce sont les paroles du moine Helgaud, qui montrent que dès-lors on nommoit baptême la bénédiction des cloches; & il remarque qu'on y employoit l'huile & le chrême.

AN. 1030.
Glab. III. hist. c. 9.

Les deux fils de ce bon prince, irrités par les mauvais traitemens de leur mere, s'accordérent à prendre les armes contre lui & à piller ses terres. Le jeune roi Henri se saisit de Dreux, & Robert son frere d'Avalon & de Beaune. Le roi marcha contre lui en Bourgogne avec des troupes, & consulta l'abbé Guillaume à Dijon sur ce qu'il devoit faire en cette occasion, se recommandant lui & ses enfans à ses priéres. Le saint abbé lui répondit: Vous devez, seigneur, vous souvenir des chagrins que vous avez donnés en votre jeunesse à votre pere & à votre mere, & considérer que Dieu permet que vos enfans vous traitent de même. Le roi souffrit patiemment cette remontrance, se reconnoissant coupable; & après quelque dégât dans l'une & l'autre province, il fit la paix avec ses enfans.

AN. 1031.
XXI.
Fin de l'abbé Guillaume de Dijon.
Vita, n. 29. sæc. 6. act. Ben. p. 334.

C'étoit en 1030, & la même année l'abbé Guillaume, au retour d'Italie, visita le monastére de Gorze, qu'il avoit autrefois réformé comme plusieurs autres; puis il vint à Fescam, où il tomba malade; & vers la fête de Noël, sentant que sa fin étoit proche, il assembla les freres & régla avec eux ce qu'il y avoit à faire dans tous les monastéres dont il avoit la conduite. Il demanda le viatique, puis demeura

toute

toute l'octave sans parler, levant seulement les yeux au ciel. Enfin il mourut le vendredi jour de la Circoncision, premier de Janvier, l'an 1031, indiction quatorziéme, âgé de soixante & dix ans, quarante ans depuis son arrivée d'Italie en France. Il gouvernoit environ quarante monastéres, dans lesquels il y avoit plus de douze cens moines, qui étoient fermement persuadés que, tant qu'ils suivroient ses instructions, ils n'avoient rien à craindre en ce monde, & ne manqueroient de rien. Entre ces monastéres il ne faut pas oublier celui de Frutare au diocèse d'Yvrée, que ses freres & lui fondérent de leur patrimoine, & dont il fit confirmer les priviléges par le pape Benoît VIII, dans un concile de plus de quarante évêques, tenu à Rome le troisiéme de Janvier 1015. L'abbé Guillaume forma grand nombre de disciples : plusieurs abbés & plusieurs évêques Italiens quittérent leurs siéges pour vivre sous sa conduite; & plusieurs moines, qu'il avoit élevés, devinrent ensuite abbés ou évêques.

AN. 1031.

Vita, n. 24.

p. 346.

To. 9. conc. p. 834.
sæc. 6. Ben. p. 340.

XXII.
Mort de Robert.
Henri roi.
Helgald. p. 76.

La même année 1031, le roi Robert, à son retour de Bourgogne, passa le carême en pélerinage à S. Etienne de Bourges, à S. Mayeul, à S. Julien de Brioude, à S. Antonin, à S. Geraud d'Aurillac, & à d'autres lieux de piété; puis il revint à Bourges pour le dimanche des Rameaux, & de-là à Orléans célébrer la fête de Pâques. En ce voyage il fit quantité d'offrandes aux lieux saints, & répandit de grandes aumônes. On dit même qu'il guérit plusieurs malades en faisant sur eux le signe de la croix. Enfin il mourut à Melun le mardi vingtiéme de Juillet, âgé de soixante ans, dont il avoit régné trente-trois depuis la mort de son pere. Il fut porté à Paris & enterré à S. Denis, mais sans épitaphe ni aucun ornement à son tombeau: l'image de pierre qui s'y voit aujourd'hui, n'ayant été faite que plusieurs siécles après. Son fils Henri, déja sacré quatre ans auparavant, en régna encore vingt-neuf.

XXIII.
Concile de Bourges.

Tom. 9. p. 864.

Gauslin archevêque de Bourges étoit mort l'année précédente 1030, après avoir tenu le siége dix-sept ans; & Aimon, de la maison des seigneurs de Bourbon, lui avoit succédé. Il tint un concile le premier jour de Novembre 1031, où assistérent avec lui Etienne évêque du Pui, Rencon de Clermont, Raimond de Mende, Emile d'Albi & Deus-dedit de Cahors. Il nous reste de ce concile vingt-cinq canons: dont le premier porte que, dans toutes les églises soumises à

An. 1031.

ces évêques, le nom de S. Martial docteur de l'Aquitaine ne sera plus proposé entre les confesseurs, mais entre les apôtres, comme le saint siége de Rome & plusieurs anciens peres l'ont défini. En effet, le pape Jean XIX avoit envoyé une lettre sur ce sujet, adressée à tous les évêques, les abbés & les autres fidèles de toute la Gaule, & elle fut lue en ce concile. Deux ans devant, c'est-à-dire l'an 1029, on avoit décidé de même en faveur de l'apostolat de S. Martial, dans un concile de Limoges; & Jourdain, qui en étoit évêque, avoit défendu sous peine d'anathême de plus agiter cette question dans son diocèse.

Tom. 9. conc. p. 687. E.

c. 8. On ordonna encore au concile de Bourges, que les enfans illégitimes, principalement des prêtres & des autres clercs, ne seroient point admis dans le clergé, & que ceux qui y étoient déja ne seroient point promus aux ordres supé-
c. 9. rieurs : Que les serfs ou les affranchis n'entreroient point dans le clergé, qu'ils n'eussent reçu de leurs seigneurs une
c. 15. entiére liberté. Défenses de faire des voitures le dimanche, soit par charroi, soit par bêtes de somme, sinon en grande
c. 21. nécessité. Défenses aux séculiers de prétendre droit de fief sur les prêtres, pour les biens ecclésiastiques, que l'on appelloit fiefs presbytéraux. On traita aussi dans ce concile de la paix que l'on vouloit établir, pour arrêter le cours des guerres particuliéres.

XXIV.
Concile de Limoges.
Saint Martial.
Tom. 9. conc. p. 869.

Le jeudi dix-huitiéme du même mois de Novembre 1031 on tint un concile à Limoges, où l'archevêque Aimon présida, & neuf évêques y assistérent, sçavoir les cinq qui avoient été au concile de Bourges; & de plus Jourdain de Limoges, Isembert de Poitiers, Arnauld de Perigueux, Rohon d'Angoulême. L'évêque Jourdain fit l'ouverture de la premiére session, en se plaignant des violences que les seigneurs de son diocèse commettoient contre l'église & contre les pauvres, sans vouloir écouter les propositions de paix. Tous les évêques dirent, que ceux qui troubloient ainsi l'église étoient dignes d'anathême. Alors Odolric abbé de S. Martial de Limoges, qui étoit assis auprès de l'évêque, & revêtu des ornemens sacerdotaux, se leva au milieu des évêques, & quand on eut fait silence, il dit : Je vous prie, vénérable évêque, qu'avant que l'on traite d'aucune affaire, on termine la question de l'apostolat de S. Martial, pour laquelle principalement nous avons procuré vous &

moi la convocation de ce concile. Jourdain évêque de Limoges dit : Comme cette vérité a été autorisée premiérement par le pape, ensuite par le concile de Bourges, tenu le premier jour de ce mois de Novembre, où je n'étois pas présent ; je veux aussi que la question soit ici maintenant décidée en ma présence, pour finir la dispute par ce troisiéme jugement.

Engelric chanoine du Pui, estimé fort docte, se leva, & dit : Une infinité d'ignorans disent qu'il n'est point apôtre, parce qu'il n'est point du nombre des douze ; mais S. Jerôme dit que tous ceux qui avoient vu le Seigneur en sa chair, & qui prêchérent ensuite son évangile, furent nommés apôtres ; & ceux que les apôtres avoient ordonnés, comme Epaphrodite, Silas & Judas. On apporta dans le concile le commentaire de S. Jerôme sur l'épitre aux Galates, & on vérifia le passage.

Azenaire, abbé de Massiac & de Fleuri, qui étoit venu avec l'archevêque de Bourges, dit : Qu'à la cour & dans tous les monastéres de France, il avoit toujours vu nommer saint Martial entre les apôtres ; mais que, le roi Robert lui ayant donné cette abbaye en Berri, il y avoit trouvé un autre usage, & l'avoit corrigé. Car, ajouta-t-il, allant à Jérusalem, & me trouvant à Constantinople le samedi de la Pentecôte, j'entendis que les Grecs dans leurs litanies nommoient S. Martial entre les apôtres. Odolric abbé de S. Martial de Limoges dit encore : Autrefois lorsque j'étudiois à S. Benoît en France, sous le sçavant Abbon, je trouvai que la coutume y étoit de nommer saint Martial entre les apôtres, & de même sous Gauslin son successeur. Mais du tems du roi Robert, Hugues mon prédécesseur étant à sa cour à Paris, il s'émut sur ce sujet une dispute entre les François & les Limousins, à laquelle je fus présent. Les Limousins disoient : Vous ne faites pas bien de nommer S. Martial le dernier des apôtres ; nous faisons mieux de le nommer le premier des confesseurs. L'archevêque Gauslin soutint l'opinion des François, disant que S. Martial devoit être reconnu apôtre, puisqu'il étoit né de la race d'Abraham, parent de S. Pierre & de S. Etienne, disciple du Seigneur, baptisé par son ordre & de la main de S. Pierre, ordonné évêque par Jesus-Christ même le jour de son Ascension, & envoyé par lui dans les Gaules, après avoir reçu le Saint-Esprit avec les apôtres le jour de la Pentecôte. *p. 873.*

AN. 1031. Ce discours de l'archevêque fut approuvé du roi & de tous les assistans.

On voit ici le fondement de cette opinion, touchant l'apostolat de S. Martial. C'étoit une histoire de sa vie, composée sous le nom d'Aurelien son disciple, où se trouvent tous ces faits; mais qui étoit inconnue avant le dixiéme siécle, & que tous les sçavans reconnoissent aujourd'hui pour apocryphe. Ce que nous sçavons de plus certain touchant saint Martial, est le peu qu'en dit Grégoire de Tours; sçavoir, qu'il fut envoyé en Gaule par le pape avec S. Denis & les autres premiers évêques, vers l'an 250 : qu'il fut évêque de Limoges, & y prêcha l'évangile avec grand succès : enfin qu'il étoit honoré comme confesseur.

Greg. 1. hist. Fr. c. 31. Glor. Conf. c. 27. Sup. liv. VI. n. 49. Tilm. to. 4. p. 475. Conc. p. 874.

Gérauld abbé de Solignac se leva ensuite dans le concile de Limoges, & dit : Nous avons chez nous de très-anciens livres où S. Martial est nommé apôtre; mais la négligence des ecclésiastiques l'a fait mettre depuis entre les confesseurs, croyant lui faire plus d'honneur en le mettant le premier entre ceux-ci, que le dernier entre les apôtres. Un sçavant clerc d'Angoulême dit entre autres choses : Il y a plusieurs années qu'il vint chez nous deux moines du mont Sinaï, sçavans & vertueux, l'un nommé Siméon, l'autre Cosme. Je leur demandai si les Orientaux connoissoient S. Martial; & ils répondirent tout d'une voix qu'ils le connoissoient pour apô-
p. 879. tre, & pour un des soixante & douze disciples. Plusieurs autres parlérent encore dans le concile, alléguant en général d'anciens livres & une ancienne tradition; mais sans spécifier aucun tems précis, & se fondant toujours sur les prétendus actes de S. Martial, dont personne ne contestoit l'autorité. Après de longs raisonnemens sur ce sujet, Aimond archevê-
p. 887. que de Bourges dit : Nous fîmes lire, il y a quinze jours, dans le concile de Bourges, la lettre du pape Jean, envoyée à tous les évêques des Gaules; & tous les doctes qui y étoient approuvérent ce qu'elle contient, & que vous avez institué. Ensuite Jourdain évêque de Limoges raconta ce qui s'étoit passé au concile tenu en 1029; & tous se trouvant du même
p. 890. avis, les évêques se levérent pour aller célébrer la messe dans l'église de S. Sauveur : car on tenoit le concile dans la cathédrale dédiée à S. Etienne. L'archevêque de Bourges officia à la priére de l'évêque de Limoges; & après la premiére oraison, il en ajouta une de S. Martial comme apôtre.

XXV.
Paix ordonnee.

Après l'évangile l'évêque Jourdain prêcha contre les pillages & les violences, exhortant tous les seigneurs à se trouver au concile le lendemain & le troisiéme jour, pour y traiter de la paix; & de la garder en venant au concile, pendant le séjour & après le retour, sept jours durant, sans s'attaquer l'un l'autre pendant tout ce tems, sous quelque prétexte que ce fût. Ensuite le diacre qui avoit chanté l'évangile, lut par ordre des évêques, & en leur nom, une excommunication contre les chevaliers du diocèse de Limoges, qui refusoient ou avoient refusé de promettre à leur évêque par serment la paix & la justice, comme il l'exigeoit. Cette excommunication étoit accompagnée de malédictions terribles; & en même tems les évêques jettérent à terre les cierges allumés qu'ils tenoient, & les éteignirent. Le peuple en frémit d'horreur, & tous s'écriérent: Ainsi Dieu éteigne la joie de ceux qui ne veulent pas recevoir la paix & la justice. L'évêque Jourdain dit au peuple: Cette même malediction vient d'être prononcée au concile de Bourges; & nous souhaitons que la paix s'établisse en Limousin, comme elle s'est établie en Berri. Tous les évêques l'un après l'autre, & l'archevêque le dernier, appuyérent ce discours: déclarant qu'ils entendoient lier ceux que l'évêque de Limoges auroit liés, & bénir ceux qu'il auroit bénis. Enfin lorsque l'archevêque, en continuant la messe, fut venu à la fraction de l'hostie, il donna selon la coutume la bénédiction solemnelle, où il ne manqua pas d'insérer le nom de l'apôtre S. Martial.

Le lendemain vendredi dix-neuviéme de Novembre, on tint la seconde session du concile, où l'archevêque confirma ce qui avoit été déclaré touchant S. Martial, & prétendit montrer qu'il étoit apôtre à bien meilleur titre que les évêques des Gaules, S. Denis, S. Saturnin, S. Ursin, S. Austremoine, S. Front de Périgueux, S. Julien du Mans; en ce qu'il avoit reçu de Jesus-Christ même son ordination & sa mission. L'archevêque vouloit prononcer dès-lors l'excommunication contre ceux qui le contesteroient encore; mais l'évêque de Limoges obtint un délai.

Ensuite l'archevêque fit lire les canons du concile de Bourges, qui furent acceptés par l'évêque de Limoges, hors le second, qui ordonnoit de renouveller l'eucharistie tous les dimanches. Il dit qu'il suffisoit de la renouveller douze fois l'année, aux principales fêtes qui se rencontrent à peu près p. 897.

AN. 1031. de mois en mois. Quant aux monaſtéres réguliers, ajoute-t-il, nous nous en rapportons à leurs abbés, parce qu'on y obſerve avec plus de ſoin & de propreté tout ce qui regarde le ſervice de l'autel, comme je l'ai vu de mes yeux.

On ſe plaint au concile, que le monaſtére de Beaulieu, du diocèſe de Limoges, avoit pour abbé un clerc ſéculier, qui avoit ſuccédé à ſon oncle par l'autorité des ſeigneurs du pays. Les moines de Beaulieu demandérent qu'on leur donnât un abbé régulier : l'abbé ſéculier fut appellé, il ſe mit à genoux devant les évêques, & les pria lui-même de réformer cet abus ; & l'évêque de Limoges fut chargé d'y mettre avant Noël un abbé ſelon la règle.

On demanda ſi des moines pouvoient quitter un monaſ-
p. 900. tére relâché pour paſſer à un plus régulier ; & il fut décidé qu'oui, puiſque l'abbé même peut quitter des moines indociles. L'évêque de Limoges rendit témoignage, que dans ſon diocèſe il y avoit pluſieurs monaſtéres bien réglés ; ſçavoir, S. Martial, S. Martin & S. Auguſtin de Limoges ; Chambon, Solignac & Uſerche. Il ſe plaignit toutefois de l'abbé de ce dernier monaſtére, que l'on accuſoit d'y avoir enterré le vicomte d'Aubuſſon excommunié & tué en pillant. L'abbé
p. 902. d'Uſerche, interrogé ſur ce fait, dit à l'évêque de Limoges : Seigneur, on ne vous a pas rapporté la vérité. Dieu me garde de recevoir un excommunié ſans votre permiſſion : plus notre état eſt élevé, plus nous devons être ſoumis aux évêques. Je prouve, par témoins dignes de foi, que ce vicomte a été porté dans notre monaſtére par ſes vaſſaux à mon inſçu. Nous n'avons ni reçu ni enterré ſon corps ; nous l'avons fait reporter de-là l'eau ſans aucun ſervice divin, & ſans qu'il y eût aucun clerc préſent quand ſes vaſſaux l'y ont enterré.

Alors l'évêque de Cahors dit : Derniérement après le concile de Bourges un chevalier excommunié fut tué dans mon diocèſe ; quelque priére que me fiſſent ſes amis & ſes parens, je ne voulus jamais l'abſoudre, pour donner de la crainte aux autres. Ses gens l'enterrérent dans une égliſe, ſans mon ordre & ſans aſſiſtance de prêtre. Le matin on trouva ſon corps jetté nud ſur la terre, aſſez près du cimetiére, quoique le tombeau fût en ſon entier ; & ſes gens l'ayant ouvert, n'y trouvérent que le drap dont il étoit enveloppé. Ils y remirent le corps, & par-deſſus quantité de terre & de pierres. Mais le lendemain ils trouvérent encore le corps jetté & le ſépul-

cre entier : ce qui arriva jusqu'à cinq fois. Enfin ils enterrérent ce corps loin du cimetiére ; & les seigneurs épouvantés jurérent la paix comme nous souhaitions.

Odolric, abbé de saint Martial, dit aux évêques : Si les seigneurs de Limousin s'opposent à votre dessein d'établir la paix, que ferez-vous ? Les évêques le priérent de leur donner conseil, & il ajouta : Jettez sur tout le Limousin une excommunication générale, ensorte qu'on ne donne la sépulture à personne, sinon aux clercs, aux pauvres mendians, aux passans, aux enfans de deux ans & au-dessous. Que l'office divin se fasse en cachette dans toutes les églises : mais qu'on donne le baptême à ceux qui le demanderont. Vers l'heure de tierce on sonnera les cloches dans toutes les églises ; & tous, prosternés sur le visage, prieront pour la paix. On donnera la pénitence & le viatique à la mort. On dépouillera les autels dans toutes les églises, comme le vendredi saint, & on couvrira les croix & les ornemens. On ne revêtira les autels que pour les messes, & elles se diront à huis clos. Pendant cette excommunication, personne ne se mariera : personne ne se saluera par le baiser : personne ne mangera de chair ni d'autres viandes, que celles dont on use en carême : personne ne se coupera le poil. Tout cela jusqu'à ce que les seigneurs obéissent au concile.

On demanda si on recevroit l'obéissance d'un ou deux seigneurs, sans les autres ; & il fut décidé qu'oui, parce qu'on doit toujours recevoir les pécheurs à pénitence. La terre de ce particulier, ajouta-t-on, sera donc en liberté, tandis que les autres seront en interdit. Que si tous les seigneurs consentent à la paix, ensorte qu'il n'y ait que quelques gentilshommes désobéissans, ils seront en particulier séparés de la communion du corps & du sang de Notre-Seigneur, n'entreront point dans l'église, ne mangeront, ne boiront, ni ne marcheront avec les chrétiens : ne porteront point de linge, ne mangeront point de chair & ne boiront point de vin, ne se couperont point leur poil : ne seront visités par aucun clerc dans leurs maladies ; & s'ils meurent, ils seront laissés à la même place, sans les couvrir de bois ni de pierres : personne ne recevra de leurs biens en aumônes pour le repos de leurs ames. Si un évêque se laisse fléchir pour ne pas observer les réglemens, il demeurera interdit tant que les autres évêques jugeront à propos.

AN. 1031.

On se plaignit au concile que l'on baptisoit dans le monastére de S. Martial à Pâque & à la Pentecôte, & que l'on y affranchissoit des serfs : ce que les clercs de la cathédrale soutenoient ne se devoir faire que chez eux. Mais on représenta que c'étoit un ancien privilége de S. Martial, & de quelques autres monastéres ; à la charge que ceux qui auroient été baptisés, seroient présentés le même jour devant l'évêque dans la cathédrale, pour la confirmation. Quant aux affranchissemens, on montra que l'on pouvoit les faire en toutes les églises.

p. 905.

On décida que l'on pouvoit prêcher non seulement à la cathédrale, mais dans toutes les églises, pourvu que le prédicateur, clerc ou moine, eût au moins l'ordre de lecteur ; & que l'évêque devoit non seulement ordonner de faire cette fonction si nécessaire, mais en prier tous ceux qu'il en verroit capables, parce que les ouvriers n'étoient que trop rares dans la moisson du Seigneur. On décida qu'un homme, après avoir commis un homicide volontaire, étant devenu moine, ne pouvoit être promu aux ordres. Sur quoi on rapporta l'exemple d'un particulier, qui, ayant tué Etienne évêque de Clermont, s'étoit rendu moine à Clugni pour faire pénitence. L'abbé Odilon le trouvant capable, vouloit le faire ordonner ; & consulta le pape, qui répondit : Il est impossible qu'un tel homme soit promu à aucun ordre, puisqu'il ne doit même ni offrir entre les mains des prêtres, ni communier, sinon à la mort en viatique.

p. 907. C.

XXVI. Absolutions du pape.

p. 908.

On se plaignit de ce que les excommuniés obtenoient du pape la pénitence & l'absolution à l'insçu de leurs évêques, & que ces absolutions injustes ruineroient la paix & les décrets du concile. Sur quoi Engelric, chanoine du Pui, parla ainsi : Il y a quelques années qu'Etienne évêque de Clermont excommunia Ponce comte d'Auvergne, pour avoir quitté sa femme légitime & en avoir épousé une autre. Comme il ne vouloit point l'absoudre qu'il ne se fût corrigé, le comte obtint à Rome son absolution du pape, qui ne sçavoit pas qu'il fût excommunié. L'évêque s'en plaignit au pape par lettres, & le pape lui répondit : Ce n'est pas ma faute, c'est la vôtre de ne m'avoir pas averti par vos lettres, avant que ce coupable vînt à Rome ; je l'aurois absolument rejetté, & j'aurois confirmé votre excommunication. Car je déclare à tous mes confreres les évêques, que loin de les contredire, je prétends

prétends les aider & les consoler. Dieu me garde de faire schisme avec eux. Ainsi je casse & annulle cette absolution obtenue par surprise, & le coupable n'en doit espérer que malédiction, jusqu'à ce que vous l'absolviez justement après la satisfaction convenable. An. 1031.

Les évêques louérent cette conduite du pape, & ajoutérent : Nous avons appris des papes & des autres peres, que si un évêque a mis en pénitence son diocésain, & l'envoie au pape, pour juger si la pénitence est proportionnée à la faute ; le pape peut par son autorité la confirmer, la diminuer, ou y ajouter. De même si un évêque envoie son diocésain au pape, avec des témoins ou des lettres, pour recevoir pénitence, comme on fait souvent pour les grands crimes, il est permis à ce pécheur de la recevoir du pape. Mais il n'est loisible à personne de recevoir du pape la pénitence & l'absolution, sans le congé de son évêque. Nous n'avons pas la fin des actes de ce concile de Limoges. p. 909.

XXVII. S. Siméon de Trèves. *Sup. n. 14. Vita sæc. 6. Ben. p. 372. Boll. 1. Jun. to. 19 p. 87.*

Le moine Siméon, qui y fut cité comme témoin de la créance des Orientaux sur l'apostolat de S. Martial, étoit un des grands saints de ce siécle. Il naquit à Syracuse en Sicile, de parens Grecs & très-nobles, qui l'élevérent chrétiennement. Il n'avoit que sept ans quand son pere le mena à Constantinople, où il le fit instruire par les plus sçavans maîtres. Etant devenu plus grand, l'exemple des Occidentaux, qu'il voyoit aller à Jérusalem, lui donna le desir de faire le même voyage. Après avoir visité les saints lieux, il demeura en Palestine, & passa sept ans à conduire les pélerins, avec un saint homme nommé Hilaire. Puis il s'attacha à un reclus, qui demeuroit dans une tour sur le bord du Jourdain. Un jour comme le jeune Siméon regardoit avec trop de curiosité par une fenêtre des femmes qui venoient abreuver des chameaux, le reclus qui étoit en haut l'appella, lui reprocha sans l'avoir vu ce qu'il avoit fait, & même ce qu'il avoit pensé ; puis il ajouta : De quoi vous sert, mon fils, d'avoir quitté les biens de votre pere, si vous gardez dans votre cœur les desirs du monde, & si vous êtes sensible aux appas de la chair ? Comme il vit que Siméon rougissoit, il continua : Ne craignez point, mon enfant ; j'ai une bonne espérance de vous, par la grace de Dieu. C'est à vous de combattre l'ennemi, & à Dieu de vous donner son secours pour le vaincre. Je le prie de vous récompenser du service que vous m'avez

rendu pendant ces années ; mais je ne puis plus souffrir le concours du peuple, il faut que je me retire. En effet il se déroba de Siméon, & s'enfuit ailleurs.

Siméon avoit un grand desir d'être hermite ; mais ayant appris, par la lecture des vies des peres, qu'il falloit commencer par pratiquer l'obéissance dans une communauté, il alla à Bethléem, & se rendit moine au monastére de sainte Marie, où il demeura deux ans, & exerça les fonctions de diacre. Ensuite il alla au monastére qui étoit au pied du mont Sinaï ; & après y avoir demeuré quelques années, il se retira par permission de l'abbé dans une petite caverne, sur le bord de la mer rouge, & y vécut seul près de deux ans. Mais commençant à y être visité par ceux qui navigeoient sur cette mer, il revint au monastére, d'où il fut envoyé pour rétablir celui du haut de la montagne, qui étoit demeuré désert à cause des courses des Arabes.

Cependant quelques-uns des freres avoient été envoyés en Occident pour les nécessités du monastére ; c'est-à-dire, pour recevoir l'argent que leur envoyoit Richard II duc de Normandie. Car ce prince faisoit de grandes offrandes aux églises, presque par tout le monde : il envoya cent livres d'or au saint sépulcre de Jérusalem, & faisoit des présens à tous ceux qui vouloient y aller en pélerinage. Enfin il venoit tous les ans à Rouen des moines du mont Sinaï recevoir les libéralités du duc, & ils en rapportoient quantité d'or & d'argent. Ceux donc qui avoient été envoyés pour recevoir cette rente, étant mors, le duc garda l'argent, & manda qu'on envoyât un moine fidèle pour l'emporter. Siméon fut choisi, par un commun avis, pour ce voyage ; & quoiqu'avec une grande répugnance, il obéit. Entre autres raisons qui purent le faire choisir, c'est qu'il sçavoit cinq langues, l'Egyptien, le Syriac, l'Arabe, le Grec, & le Latin.

Glab. l. 1. c. 5.

Il passa en Egypte, & s'embarqua sur le Nil dans un vaisseau marchand de Venise. Mais ils furent rencontrés par des pirates, & tous massacrés, excepté Siméon qui se sauva à la nage, & arriva à grande peine par terre à Antioche, où les chrétiens le reçurent charitablement ; & il fut bientôt connu des principaux, & du patriarche même. Il y rencontra Richard, abbé de S. Vannes de Verdun, qui alloit à Jérusalem, avec lequel il lia amitié, & s'attacha à lui comme à son

Sur. liv. LVIII, n. 57.

pere. Siméon amena d'Antioche un moine nommé Cosme, avec lequel il arriva en France, & fut bien reçu par un comte nommé Guillaume, que l'on croit être le duc d'Aquitaine. Il demeura chez lui quelque tems, pendant lequel le moine Cosme mourut. Siméon vint donc seul à Rouen, où il trouva que le duc Richard étoit mort, & ne put apprendre aucune nouvelle de la rente ou aumône annuelle qui étoit due au monastére de Sinaï. A Rouen Siméon fut logé par un seigneur nommé Gosselin, qui par son conseil bâtit un monastére sur la montagne la plus proche de Rouen, en l'honneur de la sainte Trinité. Siméon y laissa des reliques de sainte Catherine qu'il portoit avec lui. Cette église en garda le nom; & ce fut alors, si je ne me trompe, que sainte Catherine commença à être connue en France. Richard II duc de Normandie mourut en 1026, & Robert II son frere lui succéda.

Chr. Verdun. c. 182.

Boll. p. 91.

Mabill. p. 376.

Siméon se voyant ainsi frustré de ce qui étoit le sujet de son voyage, alla trouver l'abbé Richard à Verdun, & demeura long-tems auprès de lui. Cependant Poppon archevêque de Trèves, ayant la dévotion d'aller à Jérusalem, le prit pour compagnon de son voyage, & à son retour lui offrit tel lieu qu'il lui plairoit pour demeurer dans son diocèse. Siméon choisit une petite loge dans une tour, près une porte de la ville de Trèves, où l'archevêque l'enferma solemnellement en présence du clergé & du peuple le jour de S. André 1028. Siméon acheva saintement ses jours en cette réclusion, où il vécut près de sept ans.

Vita, n. 10.

XXVIII. Tentatives pour la paix.

Dans les deux conciles de Bourges & de Limoges tenus l'an 1031, il est souvent parlé de la paix que les évêques vouloient établir en France. Pour en entendre le sujet, il faut se souvenir que, depuis près de deux cens ans, c'est-à-dire depuis le règne foible de Louis le Débonnaire, l'autorité souveraine étoit peu respectée par tout l'empire François, en France, en Allemagne, en Italie: chaque seigneur prétendoit avoir droit de se faire justice à main armée; & comme les seigneurs se multiplioient à l'infini, ce n'étoit que pillages & violences; elles avoient passé en coutume, & n'étoient plus regardées comme des crimes. Ceux qui s'y trouvoient les plus exposés, étoient les marchands, les artisans, les laboureurs, & le reste du menu peuple, encore serfs pour

la plupart ; mais sur-tout les moines & les clercs, à qui leur profession défendoit l'usage des armes.

On cherchoit depuis long-tems le remède à un mal si contraire, non seulement à la religion chrétienne, mais à la société civile dont il sappoit les fondemens ; & nous avons vu dès le règne de Charles le Chauve un grand nombre de décrets des conciles, & d'ordonnances des princes, contre les rapines, les oppressions des pauvres, & l'usurpation des biens consacrés à Dieu. Mais ces loix s'observoient mal ; & ce fut du tems du roi Robert que l'on commença, principalement en Aquitaine, à employer un remède plus efficace. J'en trouve le premier réglement dans un synode tenu au diocèse d'Elne en Roussillon, l'an 1027, le seiziéme de Mai.

To. 9. conc. p. 1249.

Oliba évêque d'Ausone, aujourd'hui Vic en Catalogne, présida à ce synode, au lieu de Berenger évêque d'Elne absent outre-mer ; l'archiprêtre, l'archidiacre & les autres chanoines y assistérent, & le peuple y étoit présent. On confirma les statuts que ces deux évêques avoient déja faits, & qui étoient mal observés ; & on ordonna que dans tout le comté de Roussillon personne n'attaqueroit son ennemi, depuis l'heure de none du samedi, jusqu'au lundi à l'heure de prime, pour rendre au dimanche l'honneur convenable : Que personne n'attaqueroit, en quelque maniére que ce fût, un moine ou un clerc marchant sans armes, ni un homme allant à l'église ou en revenant, ou marchant avec des femmes : Que personne n'attaqueroit une église, ou les maisons d'alentour à trente pas. Le tout sous peine d'excommunication, qui au bout de trois mois seroit convertie en anathême ; mais pendant les trois mois on fera des priéres publiques pour la conversion des excommuniés.

Marca, Concord. av. l. 14. p. 435.

Le moine Glabert, qui vivoit dans le même tems, rapporte que, vers l'an 1030, le déréglement des saisons causa une famine affreuse ; jusques-là que plusieurs en France furent brûlés publiquement, pour avoir mangé de la chair humaine. Comme on ne pouvoit suffire à enterrer les corps, des personnes charitables bâtirent en quelques lieux des charniers, où on les jettoit en confusion. Pour subvenir à la misére publique, on vendit les ornemens des églises, & on vuida leurs trésors, suivant les décrets des peres. Cette calamité dura trois ans ; mais loin de servir à la conversion des hommes,

To. 9. conc. p. 910. Glab. IV. hist. c. 4.

elle ne fit que les endurcir pour la plupart & les rendre insensibles.

La stérilité fut suivie d'une grande abondance; & alors les évêques & les abbés commencérent en Aquitaine à assembler des conciles. On ordonna ensuite d'en tenir dans la province d'Arles, dans celle de Lyon, par tout le royaume de Bourgogne, & jusqu'aux extrémités de la France. Les seigneurs étoient invités à s'y trouver avec les évêques, & le peuple s'y rendit avec joie. Tous, grands & petits, étoient disposés à recevoir l'ordre des évêques, comme s'il venoit du ciel : tant ils craignoient de retomber dans la misére passée. On dressa donc des articles, tant des crimes que l'on devoit éviter, que des bonnes œuvres que l'on devoit promettre à Dieu. Le principal article étoit de la paix, que les hommes de l'une & de l'autre condition, j'entends libres ou serfs, devoient inviolablement garder, marchant sans armes & sans crainte, quelque différend qu'ils eussent auparavant.

Glabert ajoute : Que ceux qui pilleroient ou usurperoient le bien d'autrui, devoient être punis, suivant les loix, de peines pécuniaires ou corporelles : Que les églises devoient être des lieux de sûreté, pour tous ceux qui s'y réfugieroient, quelques crimes dont ils fussent prévenus, excepté d'avoir violé cette paix. Car ceux-là devoient être pris même à l'autel. Les clercs, les moines & les religieuses devoient être en sûreté avec ceux qui les accompagnoient par le pays. On ordonna de plus, que toutes les semaines on s'abstiendroit de vin le vendredi & de chair le samedi, sinon en cas de griéve maladie, ou de fête solemnelle qui se rencontrât ces jours-là. Celui qui en étoit dispensé pour maladie, devoit nourrir trois pauvres; enfin on ordonna que l'on s'assembleroit tous les cinq ans, pour renouveller la promesse de cette paix.

Baudri évêque de Noyon, qui mourut au commencement du siécle suivant, ajoute qu'un évêque de France disoit avoir reçu des lettres du ciel, qui avertissoient de renouveller la paix sur la terre. Il le manda aux autres, & leur donna ces préceptes pour les imposer aux peuples : Que personne ne portât les armes, soit pour répéter ce qui lui avoit été pris, soit pour venger le sang de son parent; mais qu'il fût obligé de pardonner aux meurtriers : Que l'on jeûnât tous les vendredis au pain & à l'eau, & que l'on s'abstînt

Balder. Chr. Camerac. l. III. c. 52. Sigeb. Chr. an. 1031.

de chair le samedi ; disant que ce jeûne suffiroit pour la rémission de tous les péchés, sans y ajouter aucune autre pénitence. Tout cela devoit être promis par serment : & qui refuseroit de le faire, seroit excommunié ; ensorte que personne ne le visiteroit à la mort, ni le mettroit en sépulture. Ils ordonnérent, ajoute l'auteur, plusieurs autres choses insupportables, qui font même peine à raconter.

XXIX. Remontrance de Gerard de Cambrai.

Plusieurs les embrassoient volontiers, par l'amour de la nouveauté : mais Gérard évêque de Cambrai, qui seul du royaume de Lorraine dépendoit de la France, comme suffragant de Reims, ne put jamais être persuadé de recevoir ce règlement. Il disoit que le genre humain a été dès le commencement divisé en trois, ceux qui prient, ceux qui combattent, ceux qui cultivent la terre, dont chacun a besoin des deux autres, & les deux du troisiéme. On doit donc, ajoutoit-il, porter les armes, & faire rendre ce qui a été pris par force ; & on ne doit pas irriter celui qui poursuit la vengeance d'un meurtre, le contraignant à l'abandonner sans recevoir la satisfaction convenable, mais le réconcilier avec le meurtrier, suivant l'évangile. Il ne faut pas imposer à tout le monde le jeûne du vendredi ou du samedi, parce que tous n'ont pas la même force ; ni prétendre que ce seul jeûne suffise à tous, parce que tous ne doivent pas faire la même pénitence. Il n'est pas à propos de promettre par serment toutes ces pratiques, & s'exposer au péril d'un parjure. Enfin il est détestable d'excommunier ceux qui refusent de s'y soumettre, & de refuser la visite aux malades & la sépulture aux morts. Il faut nous contenter des décrets authentiques des peres, & des pénitences qu'ils ont réglées pour les avoir méprisés. Telles étoient les remontrances de l'évêque de Cambrai.

Balder lib. III. c. 27.

Quelque tems auparavant, deux évêques de la même province, Berold de Soissons & Guerin de Beauvais, voyant que par la foiblesse du roi Robert le royaume se ruinoit, les coutumes du pays étoient méprisées, & la justice abandonnée, crurent rendre service à l'état en établissant cette paix, suivant la résolution des évêques de Bourgogne. Ils voulurent y faire consentir Gerard de Cambrai ; mais examinant la chose plus à fond, il le refusa. Il disoit que c'étoit troubler l'église, en entreprenant sur l'autorité royale. Car, ajoutoit-il, c'est aux rois qu'il appartient de réprimer les séditions par la for-

ce, de terminer les guerres & faire la paix : le devoir des évêques est d'avertir les rois qu'ils doivent combattre vaillamment pour le salut de la patrie, & de prier Dieu qu'il leur donne la victoire. Les autres évêques murmuroient donc en secret contre Gerard, disant qu'il n'étoit pas ami de la paix. Enfin il fut tant pressé par les siens, entr'autres par Ledvin abbé de saint Vaast d'Arras, & par un autre abbé nommé Rotric, qu'il y consentit, bien qu'à regret. Mais l'événement fit voir combien il avoit raison de s'opposer à faire jurer cette paix : car presque tous ceux qui l'avoient jurée, fausserent leur serment.

XXX. Saint Bardon archevêque de Mayence. *Vita sæc. 6. Ben. 2. p. 6.*

En Allemagne, Aribon archevêque de Mayence étant mort, S. Bardon lui succéda. Il étoit noble, & ayant fait ses études dans l'abbaye de Fulde, sous l'abbé Archambaud, depuis archevêque de Mayence, il y embrassa la vie monastique. Comme il lisoit continuellement le pastoral de S. Grégoire, ses confreres lui en demandérent la raison, & il répondit en riant : Peut-être viendra-t-il quelque jour un roi, qui ne trouvant personne qui veuille être évêque, sera assez simple pour me donner un évêché. Richard abbé de Fulde ayant bâti un nouveau monastére près du grand, en donna la conduite à Bardon ; & l'empereur Conrad étant venu à Fulde, & ayant voulu voir ce nouvel établissement, fut ravi d'y trouver Bardon, qu'il connoissoit déja de réputation, & qui étoit parent de la reine son épouse. Il l'embrassa, & promit de l'élever en dignité à la premiére occasion. En effet, il manda peu de tems après à l'abbé Richard de le lui envoyer, & lui donna l'abbaye de Verthine près de Cologne, & quelque tems après celle d'Herfeld près de Fulde : & Bardon fut abbé des deux ensemble.

Chr. Saxo. 1030.

Aribon archevêque de Mayence se trouva avec l'empereur à Paderborn à la fête de Noël 1030, & lui demanda congé d'aller à Rome. Il partit l'année suivante après la Chandeleur, & au retour il mourut le treiziéme d'Avril 1031, après avoir tenu le siége dix ans. On porta son bâton pastoral à l'empereur Conrad, qui tint conseil sur le choix du successeur. Après que l'on eut nommé plusieurs sujets, quelqu'un dit que, suivant les priviléges de l'abbaye de Fulde, on devoit en tirer alternativement l'archevêque de Mayence. L'empereur fut d'avis de différer l'élection ; & il se trouva en effet que les priviléges le portoient, & que les rois précédens

AN. 1031.

les avoient suivis. Sur ce fondement, Richard abbé de Fulde crut que cette dignité le regardoit : & ayant donné ordre aux affaires de la maison, il prit le chemin de la cour. Mais un matin, il dit aux moines qui l'accompagnoient : Ne vous affligez point, mes freres, je ne vous serai point ôté. J'ai vu cette nuit notre frere Bardon sur une haute montagne, où je ne pouvois monter. Il avoit une houlette à la main, ses brebis paissoient autour de lui, & une fontaine très-claire sortoit de dessous ses pieds. C'est lui qui est choisi, cédons à la volonté souveraine.

L'assemblée pour l'élection se tint au mois de Juin la veille de S. Pierre. Le roi dit, sans nommer personne, qu'il connoissoit un sujet très-digne; puis il appella Bardon, & déclara qu'il lui donnoit le siége de Mayence suivant le privilége de Fulde. Il fut donc sacré le lendemain vingt-neuviéme de Juin 1031, étant environ dans sa cinquantiéme année. L'empereur célébra cette année la fête de Noël à Goslar. Bardon s'y trouva, & suivant la prérogative de sa dignité, il officia le jour de la fête. Il prêcha en peu de mots après l'évangile; & plusieurs, mal satisfaits de son sermon, murmuroient de ce qu'on avoit choisi un moine pour remplir une si grande place. L'empereur même se repentoit de l'y avoir mis. Le lendemain jour de S. Etienne, Thierri évêque de Metz célébra la messe, & fit un sermon qui fut loué de tout le monde. C'est-là, disoit-on, un évêque. Le jour de S. Jean on envoya demander à l'archevêque Bardon, qui célébreroit la messe? Il répondit que ce seroit lui. Ses amis l'en détournoient, sous prétexte de la fatigue d'officier si souvent; mais il fit un sermon qui fut admiré, & fit fondre en larmes tout l'auditoire. L'auteur de sa vie a eu soin de le conserver. Quand il vint se mettre à table avec l'empereur, suivant la coutume, l'empereur dit : C'est aujourd'hui Noël pour moi, nos envieux sont confondus; & il le fit laver le premier. Mais l'archevêque ne fut pas plus touché des louanges de ce jour, que du mépris du jour précédent. Il retourna à son diocèse, & le gouverna vingt ans.

AN. 1032.
Adam. l. II. c. 50.

A Hambourg l'archevêque Libentius II mourut le vingt-cinquiéme d'Août 1032, extrêmement regretté; & son successeur fut Herman, prévôt du chapitre d'Halberstat. Il reçut le bâton pastoral de l'empereur Conrad & le pallium du pape Benoît IX, & tint le siége de Hambourg environ trois ans.

Il

AN. 1033.

Il avoit plus de ſimplicité que de prudence, & ſuivant les mauvais conſeils de ſes domeſtiques, il viſita peu ſon diocèſe. La ſeule fois qu'il vint à Hambourg, il y amena une ſi grande ſuite & ſi mal diſciplinée, qu'il ſembloit qu'une armée ennemie y eût paſſé. Entre ſes chapelains étoit Seidger, depuis pape ſous le nom de Clément II.

XXXI. Mort de Jean XIX. Benoît IX pape. *Glab. IV. c. 3.*

Il y eut une grande éclipſe de ſoleil le vendredi vingt-neuviéme de Juin, fête de S. Pierre, l'an 1033; & le même jour, quelques-uns des principaux d'entre les Romains conſpirérent contre le pape Jean XIX, le voulant tuer : ce qu'ils ne purent exécuter, & ils le chaſſérent ſeulement de ſon ſiége. Mais l'empereur Conrad étant venu à Rome avec une armée, le rétablit & ſoumit tous les rebelles. Le pape Jean mourut la même année le huitiéme de Novembre, après avoir tenu le ſaint ſiége neuf ans & trois mois. On ordonna à ſa place Théophylacte ſon neveu, fils d'Alberic comte de Tuſculum, quoiqu'il n'eût qu'environ douze ans; mais il fut élu à force d'argent. On le nomma Benoît IX, & il occupa le ſaint ſiége onze ans & près de cinq mois, le déshonorant par ſa vie infâme. La ſimonie régna ainſi à Rome pendant vingt-cinq ans.

Papebr. conat.

Glab. IV. c. 5. & V. c. 5.

XXXII. Fin de S. Simeon de Trèves. *Mabil. ſæc. 6. Ben. p. 3??. Sup. n. 27.*

Poppon, archevêque de Trèves, écrivit à ce pape en ces termes : Pendant que j'étois allé à Jéruſalem par la permiſſion de Jean votre prédéceſſeur, des méchans commencérent dans notre pays à exercer des pillages, dont ils ne peuvent encore s'abſtenir. J'ai ſouvent prié le roi mon maître d'y remédier, & je me ſuis adreſſé au même pape, mais ſans effet. C'eſt pourquoi je vous prie de m'envoyer un homme des plus conſidérables & des plus habiles qui ſoient auprès de vous, pour m'aider contre ces violences, & me conſeiller ſur un autre ſujet que je ne crois pas que vous ignoriez. Il eſt mort chez nous ces jours-ci un homme d'une vie très-ſainte, dont nous devons croire qu'il eſt avec les bienheureux, ſi nous avons égard aux miracles que Dieu opére par lui. C'eſt pourquoi notre clergé & notre peuple nous ont prié inſtamment de vous envoyer ſa vie & ſes miracles, afin que, ſi vous le jugez à propos, vous nous donniez votre décret, pour permettre d'écrire ſon nom entre ceux des ſaints, & lui rendre les autres honneurs qui leur conviennent.

Sup. n. 27.

Ce ſaint homme, qui venoit de mourir à Trèves, étoit le

réclus Siméon. Depuis sa réclusion il souffrit de grandes tentations, tant des démons que des hommes. Etant arrivé un grand débordement d'eaux, le peuple alla se figurer que ce réclus en étoit cause, & que ses crimes avoient attiré cette calamité. Ils demandoient tous les jours à l'archevêque avec de grands cris de le chasser, & vinrent enfin à sa cellule en foule, jettant des pierres dont une fenêtre fut brisée, & le voulant lapider; mais Siméon demeuroit immobile, rendant graces à Dieu, & priant pour eux. Quand il sçut que sa mort étoit proche, pendant les derniers huit jours, il ne voulut parler à personne, pas même à celui qui le servoit, & mourut ainsi seul avec Dieu le premier jour de Juin l'an 1035. Il se fit à son tombeau grand nombre de miracles, dont l'auteur de sa vie marque plusieurs en particulier. Cet auteur est Everuin ou Ebroin, abbé d'un monastére de Trèves, qui avoit connu le saint particuliérement, & avoit eu grande part à sa confidence. Il écrivit sa vie par ordre de l'archevêque Poppon, & ce fut apparemment celle que l'on envoya à Rome. Le pape ne répondit pas sitôt à la lettre de l'archevêque; mais enfin il lui envoya un légat, comme il desiroit, avec des lettres pour la canonisation de S. Siméon, qui fut célébrée à Trèves le mercredi dix-septiéme de Novembre 1042, indiction dixiéme; & toutefois l'église l'honore le jour de sa mort. L'archevêque fonda en son honneur une église collégiale au lieu de sa réclusion & de sa sépulture; & cette église subsiste encore. A Cologne l'archevêque Pilegrim mourut l'an 1036, après avoir rempli dignement ce siége pendant quinze ans. Son successeur fut Herman.

Vita n. 3.

Martyr. R. 1. Jun.
Chr. Saxo. 1036.
Sup. liv. LVIII. *n.* 47.

XXXIII
S. Poppon abbé de Stavelo.
Vita, ap. Boll. 25. Janu. to. 2. p. 538.
Sæc. 6. Ben. p. 569.

En ce tems étoit célèbre S. Poppon abbé de Stavelo au diocèse de Liége. Il naquit en Flandres vers l'an 978, & suivit d'abord la profession des armes, ne laissant pas dès-lors de vivre dans une grande piété. Il alla en pélerinage à Jérusalem, & ensuite à Rome. Le comte de Flandres Baudouin le barbu & les principaux seigneurs le chérissoient: un d'entr'eux voulut même lui donner sa fille, mais il la refusa; & ayant résolu de quitter le monde, il embrassa la vie monastique à saint Thierri près de Reims, où l'abbé Richard de Verdun l'ayant vu, le prit tellement en affection, qu'il obtint de l'abbé de S. Thierri de le lui envoyer, & le retint auprès de lui à saint Vannes. Poppon y attira ensuite sa mere

Adelouive, veuve depuis long-tems : non ſeulement elle prit le voile, mais elle ſe fit récluſe, & elle eſt comptée entre les ſaintes.

L'abbé Richard ayant reçu du comte de Flandres le monaſtére de Saint Vaaſt, y envoya Poppon pour le gouverner en qualité de prévôt : ce qu'il fit avec grande utilité pour le monaſtére. De-là il alla trouver l'empereur S. Henri, pour les affaires de la maiſon, & gagna l'affection de ce prince, dont il obtint facilement ce qu'il demandoit. Il le détourna même d'un ſpectacle auquel il ſe divertiſſoit, qui étoit d'expoſer à des ours un homme nud frotté de miel. Poppon repréſenta ſi bien à l'empereur & aux ſeigneurs l'inhumanité de ce divertiſſement, qu'il en fit abolir l'uſage. L'empereur Henri lui donna quelque tems après l'abbaye de Stavelo, du conſentement de l'abbé Richard, qui l'avoit rappellé de Verdun : & deux ans après il lui donna encore l'abbaye de S. Maximin de Trèves, où les moines, qu'il vouloit réformer, lui donnérent du poiſon, mais ſans effet.

Après la mort de l'empereur S. Henri, il s'employa avec ſuccès à réunir les princes de l'empire diviſés entre eux ; & enſuite à faire la paix entre Conrad roi d'Allemagne & Henri roi de France. L'évêché de Strasbourg étant venu à vaquer, après la mort, comme l'on croit, de Verner, en 1029, l'empereur Conrad le voulut donner à Poppon ; mais il s'en excuſa, diſant qu'il étoit fils d'un clerc, ce qui l'empêchoit d'être évêque ſelon les canons. L'empereur ayant depuis appris la vérité, lui fit des reproches de cette fiction : & Poppon répondit, qu'il ſe ſentoit incapable même de la charge d'abbé qu'il exerçoit. L'empereur, charmé de ſon humilité, réſolut de lui donner le gouvernement de toutes les abbayes qui vaqueroient dans ſon royaume. Ce qui lui donna occaſion d'en réformer pluſieurs, où il mit pour abbés des perſonnes de mérite. On compte juſques à quatorze monaſtéres rétablis par ſes ſoins. Enfin il mourut le vingt-cinquiéme de Janvier 1048.

XXXIV. Mort de Romain. Michel Paphlagonien, empereur. *Ced. p. 733.*

Romain Argyre, empereur de Conſtantinople, avoit eu à ſon ſervice un eunuque nommé Jean, qui devint très-puiſſant ſous ſon règne. Ce Jean avoit quatre freres, dont l'un nommé Michel, changeur de ſon métier & faux monnoyeur, étoit parfaitement bien fait. L'impératrice Zoé en devint amoureuſe ; & s'étant abandonnée à lui ſecrettement, elle fit empoiſonner

l'empereur son mari par l'eunuque Jean : mais d'un poison lent, qui lui causa une longue maladie. La barbe & les cheveux lui tombérent : il sentoit de grandes douleurs qui le tenoient au lit, & lui faisoient desirer ardemment la mort. Enfin le jeudi saint onziéme d'Avril, indiction seconde, l'an 6542, autrement 1034, Michel le fit étouffer dans le bain. Il avoit régné cinq ans & demi, & fait beaucoup de bien pendant son règne. Il contribua au rétablissement de l'église du saint Sépulcre à Jérusalem, qui fut achevée par son successeur.

p. 731. C.

p. 733. D.

La même nuit de sa mort, comme on chantoit la passion, on envoya dire au patriarche Alexis, de la part de l'empereur, de venir promptement au palais : mais il fut bien surpris de trouver que Romain étoit mort. On avoit paré la chambre dorée ; & Zoé assise sur le trône présenta Michel au patriarche, le pressant de leur donner la bénédiction nuptiale. Le patriarche demeura interdit ; mais Zoé & l'eunuque Jean lui donnérent cinquante livres d'or & autant au clergé, & persuadérent ainsi au prélat de faire ce mariage. Michel fut donc déclaré empereur : on le distingue par le surnom de Paphlagonien, & il régna sept ans. Zoé croyoit régner sous son nom, mais l'eunuque Jean se rendit le maître absolu. Michel tomba peu de tems après en démence, ce que l'on appella possession du démon ; & on l'attribua à la vengeance divine, aussi-bien qu'une grêle épouvantable, & d'autres prodiges qui arrivérent en même tems : car les Grecs les observoient curieusement. Il y eut une grande sécheresse, pour laquelle les freres de l'empereur firent une procession. Jean portoit la sainte image d'Édesse ; le grand domestique portoit la lettre à Abgar ; le protovestiaire les langes sacrés. Ils marchérent ainsi à pied depuis le palais jusqu'à Notre-Dame de Blaquerne. Le patriarche fit une procession avec son clergé ; mais au lieu de pluie, il vint une grêle qui brisa les arbres & les tuiles des maisons.

p. 740.

L'eunuque Jean poussa son ambition jusques à vouloir être patriarche de Constantinople, & plusieurs métropolitains entreprirent de faire réussir son dessein : les principaux étoient Demetrius de Cyzique & Antoine de Nicomedie eunuque, qui avoit été élevé sur ce siége, sans autre mérite que d'être parent de l'empereur. Le patriarche Alexis avec son clergé leur envoya un écrit, qui portoit : Puisque vous prétendez que mon entrée dans ce siége n'a pas été canonique, &

Sup. liv. LVIII. n. 60.

que je n'y ai pas été placé par le choix des évêques, mais par l'ordre de l'empereur Basile ; il faut déposer les métropolitains que j'ai ordonnés pendant onze ans & demi de pontificat, & anathématiser les trois empereurs que j'ai couronnés : alors je céderai le siége à qui le voudra. Demetrius & les autres ayant reçu cette déclaration, furent remplis de honte & de crainte, car Alexis les avoit ordonnés pour la plupart : ils gardérent le silence, & l'eunuque Jean se désista de sa prétention.

L'an 6546, ou 1038, l'empereur étant à Thessalonique, reçut des plaintes du clergé contre le métropolitain Théophane, qui ne leur payoit pas leurs pensions. L'empereur l'exhorta premiérement avec douceur à les satisfaire ; mais il s'emporta & refusa d'obéir. L'empereur crut qu'il falloit user d'adresse, & lui envoya demander par un de ses officiers cent livres d'or à emprunter jusques à ce qu'il lui en vînt de Constantinople. L'archevêque protesta avec serment qu'il n'en avoit pas plus de trente livres ; mais l'empereur envoya ouvrir son trésor, & on y trouva trente-trois centenaires d'or ; c'est-à-dire trois mille trois cens livres. Il prit sur cette somme tout ce qui étoit dû au clergé depuis la premiére année du pontificat de Théophane, & les fit payer jusqu'au courant : il distribua le reste aux pauvres, chassa l'archevêque de son siége, le relégua à une maison de campagne, & mit à sa place Promethée, qu'il chargea de lui faire une pension. On voit par-là que l'empereur Michel avoit de bons intervalles.

XXXV. L'empereur Conrad en Italie. *Vippo. p. 440.*

L'empereur Conrad fit épouser au roi Henri son fils, en 1036, Chunelinde fille de Canut roi d'Angleterre, & elle fut couronnée reine. La même année l'empereur passa en Italie, pour appaiser une révolte générale des vassaux contre leurs seigneurs. Car ils disoient que, si l'empereur ne vouloit pas leur rendre justice, ils se la rendroient eux-mêmes. Il vint donc avec une armée, & passa à Verone la fête de Noël, où commençoit l'an 1037, suivant la maniére de compter de ce tems-là. Ensuite il vint à Milan, où il fut reçu magnifiquement par l'archevêque Heribert dans l'église de S. Ambroise. Le même jour le peuple de Milan vint en tumulte, demander à l'empereur s'il vouloit favoriser leur conjuration. Il en fut indigné, & leur ordonna de se trouver au parlement qu'il tiendroit à Pavie. *Chr. Saxo. 1037.*

Là il fit justice à tous ceux qui lui portérent des plaintes.

Un comte nommé Hugues, & plusieurs autres Italiens, exposérent les injustices que leur avoit faites l'archevêque de Milan. L'empereur l'ayant appellé, lui ordonna de les satisfaire tous; il se retira d'abord, puis il revint, & dit insolemment : Ce que j'ai trouvé dans le domaine de S. Ambroise, ou que j'ai acquis de quelque maniére que ce soit, je le garderai sûrement toute ma vie, & je n'en quitterai pas la moindre chose, par l'ordre ou à la priére de qui que ce soit. Les seigneurs l'exhortoient à excepter au moins la personne de l'empereur, mais il répéta le même discours. Alors l'empereur comprit qu'il étoit l'auteur de toute cette conjuration d'Italie; & de l'avis des seigneurs, il le fit arrêter, & le mit à la garde de Poppon patriarche d'Aquilée & de Conrad duc de Carinthie. Ils le menérent jusques à Plaisance avec un moine, que par compassion on lui permit d'avoir auprès de lui. Mais une nuit le moine se coucha dans le lit de l'archevêque, qui s'enfuit trompant les gardes, & vint à Milan, où il se fortifia, & tint toute l'année contre l'empereur.

Ensuite l'archevêque & les trois évêques de Verceil, de Crémone & de Plaisance conjurérent secrettement avec Otton comte de la haute Bourgogne, pour le faire empereur, après avoir fait mourir Conrad. Mais la conjuration ayant été découverte, l'empereur fit arrêter les trois évêques, & les envoya en prison au-delà des Alpes. Quoiqu'il l'eût fait du conseil des seigneurs, plusieurs trouvérent mauvais que des évêques eussent été condamnés, sans être jugés canoniquement; & le jeune roi Henri désapprouva secrettement la conduite de son pere, à l'égard de l'archevêque & de ces trois évêques. C'étoit avec raison : car comme, après la sentence de déposition contre un évêque, on ne lui doit plus rendre aucun honneur; ainsi avant le jugement on lui doit un grand respect. Ce sont les paroles de Vippon dans la vie de l'empereur Conrad, dont il étoit chapelain, dédiée à l'empereur Henri son fils.

L'archevêque de Milan ne voulant écouter aucune des propositions d'accommodement qui lui étoient offertes par le pape & par les autres évêques : le pape, du consentement de tous les évêques, le frappa d'anathême, & l'empereur donna l'archevêché de Milan à un homme noble, chanoine de la même église, nommé Ambroise. Mais il ne put le mettre

en possession : Heribert s'y maintint jusques à la mort, & les Milanois ruinérent toutes les terres qu'Ambroise avoit aux environs. Le pape vint à Crémone trouver l'empereur, qui le reçut avec honneur : après quoi il retourna à Rome, & l'empereur ayant passé le Pô, vint à Parme célébrer la fête de Noël. Le jour même de la fête, les habitans ayant pris querelle avec les Allemands, il s'émut une sédition où il se fit un grand massacre, & la ville fut pillée & en partie brûlée.

L'empereur passa en Pouille, & l'impératrice alla à Rome faire ses priéres : puis elle rejoignit l'empereur, & ils allérent ensemble au mont-Cassin. L'empereur après sa priére entra dans le chapitre, pour parler à la communauté. Tous les moines se prosternérent devant lui ; & s'étant relevés, ils dirent : Nous attendions votre arrivée, comme les ames des justes attendoient dans les enfers la venue du Rédempteur. L'empereur ne put retenir ses larmes ; & les moines, après s'être prosternés une seconde fois, lui racontérent les maux que Pandolfe prince de Capoue leur avoit faits depuis douze ans, le conjurant au nom de Dieu & de saint Benoît de les en délivrer. L'empereur S. Henri à son dernier voyage d'Italie avoit emmené Pandolfe en Allemagne, pour le punir de ses violences ; mais après sa mort l'empereur Conrad lui permit de retourner à Capoue, & il recommença à persécuter les moines du mont-Cassin. Il retint à Capoue l'abbé Théobalde, s'empara de tous les biens du monastére, & le fit gouverner par ses valets : le réduisant à une telle disette, que, le jour de l'Assomption de Notre-Dame, on manqua de vin pour le service de l'autel.

Chr. Cassin. lib. II. c. 65.

Mabill. sæc. 6. p. 102.

Sup. liv. LVIII. n. 49.

Chr. Cassin. c. 58. 59.

Les moines avoient déja porté leurs plaintes à l'empereur Conrad en Allemagne, & cette année même à Milan. Ils les renouvellérent donc au mont-Cassin, & l'empereur leur assûra avec serment, qu'il n'étoit venu en ces quartiers-là que pour ce seul sujet, & qu'il protégeroit ce saint lieu toute sa vie. Ensuite ayant demandé leur bénédiction, il mit sur l'autel de S. Benoît un tapis de pourpre bordé d'une broderie d'or ; fit élire Richer abbé, car Théobalde étoit mort ; & confirma tous les biens du monastére. Richer le gouverna très-sagement jusques à l'an 1055 qu'il mourut. On remarque entre les moines du mont-Cassin plusieurs saints personnages, qui vécurent depuis le commencement de ce onzié-

Mabill. sæc. 6. Ben. p. 102.

me siécle jusques au milieu, & on en compte jusques à douze.

XXXVI. Mort de Conrad. Henri III roi. *Vippo. p. 442.*

L'empereur Conrad revint ensuite en Allemagne ; mais la peste, causée à l'ordinaire par les chaleurs d'Italie, emporta une grande partie de son armée, & la jeune reine Chunelinde épouse du roi son fils. L'empereur lui-même, étant à Utrect à la Pentecôte de l'année suivante 1039, mourut subitement le lendemain lundi quatriéme de Juin, après avoir régné près de quinze ans. Son fils Henri III surnommé le Noir lui succéda, & régna dix-sept ans.

XXXVII. Fin de S. Etienne roi de Hongrie. *Vita ap. Sur. 10. Aug. c. 19. Post Bonfin. Vita S. Emer. ap. Sur. 4. Nov.*

S. Etienne, roi de Hongrie, étoit mort l'année précédente. Dieu l'éprouva par de grandes afflictions : il perdit plusieurs enfans en bas âge ; mais il s'en consoloit par les grandes espérances que lui donnoit le seul qui lui restoit, nommé Emeric. Il le fit élever avec grand soin, & composa pour son instruction un traité ou décret divisé en deux livres, dont le premier contient des préceptes généraux pour la religion & les mœurs : le second, sont des loix à peu près semblables aux autres loix barbares. Le jeune prince profita si bien de la bonne éducation qu'il avoit reçue, qu'il parvint à une haute piété ; & étant une nuit en priére, il promit à Dieu de garder la virginité : mais il tint cette résolution très-secrette. Ainsi le roi son pere, voulant assûrer la succession du royaume, lui proposa un mariage convenable avec une belle princesse. Emeric s'en défendit d'abord, puis il céda à la volonté de son pere & se maria ; mais sans préjudice de son vœu, & il ne toucha point à son épouse : comme elle en rendit témoignage après la mort du prince, qui suivit de près son mariage. Il fut enterré à Albe-royale, & il se fit plusieurs miracles à son tombeau : aussi l'église l'honore-t-elle entre les saints le quatriéme de Novembre. *Martyr. R. 4. Nov.*

Le roi eut besoin de toute sa vertu pour se consoler de cette perte ; & afin d'attirer sur lui la miséricorde de Dieu, il augmenta ses aumônes déja très-grandes, sur-tout envers les étrangers. Il fit donc, à l'occasion de cette mort, de grandes largesses ; premiérement aux moines & aux clercs, puis aux autres pauvres, & envoya même des aumônes aux monastéres des pays étrangers. Il avoit une confiance particuliére en un saint hermite nommé Gunther, retiré en Bohême ; & quand ce saint homme le venoit voir, il le laissoit maître de

son trésor. Enfin le saint roi Etienne ayant été long-tems malade, & sentant approcher sa fin, appella les évêques & les seigneurs de sa cour, qui étoient chrétiens, & leur recommanda sur-tout de conserver la religion nouvellement établie en Hongrie. Il mourut le quinziéme d'Août 1038, jour de l'Assomption de la sainte Vierge, & fut enterré dans l'église qu'il lui avoit fait bâtir à Albe-royale; mais s'y étant fait plusieurs miracles, son corps fut élevé quarante-cinq ans après, & sa sainteté reconnue par un culte public. L'église l'honore le vingtiéme d'Août, jour de sa translation.

AN. 1038.

Martyr. R. 20. Aug.

XXXVIII. S. Gunther hermite.

Vita sæc. 6. Ben. p. 475.

Sup. liv. LVIII. *n. 58.*

L'hermite Gunther ou Gonthier, dont il vient d'être parlé, étoit un seigneur de Turinge, illustre par sa naissance & sa dignité; qui touché du repentir des péchés de sa jeunesse, alla trouver S. Godehard, depuis peu abbé d'Hersfeld, & ensuite évêque d'Hildesheim. Gunther lui découvrit le fond de sa conscience, & l'abbé lui persuada d'embrasser la vie monastique. Il renonça à ses biens qui étoient grands, & les donna au monastére d'Hersfeld, du consentement de ses héritiers: se réservant toutefois, pour sa subsistance, le monastére de Guelingue, dont il jouissoit étant séculier, suivant l'abus de ce tems-là; ce qui fut cause que l'abbé différa quelque tems sa profession. Après l'avoir faite dans le monastére d'Altaha soumis au même abbé, il alla par sa permission demeurer à celui de Guelingue qu'il s'étoit réservé. Mais comme il n'étoit accoutumé ni à la pauvreté ni au travail, il trouvoit de grandes difficultés dans le gouvernement de cette maison, & venoit souvent demander conseil à l'abbé Godehard; qui lui dit enfin d'un ton ferme & sévére, qu'il se soumît à l'obéissance & à la stabilité qu'il avoit promise à Dieu, ou qu'il quittât l'habit & retournât dans le siécle. Il en parla même à l'empereur saint Henri, qui fit venir Gunther, & lui représenta fortement qu'il ne pouvoit servir deux maîtres: ainsi il abandonna Guelingue, & revint à Altaha se ranger à la vie commune.

Il s'y distingua bientôt par sa ferveur & son austérité: ensorte que S. Etienne roi de Hongrie, son parent, en entendit parler, & desira ardemment de le voir. Il envoya deux fois inutilement l'en prier: enfin Gunther se rendit à la troisiéme; & avec la permission de son abbé, il alla avec les envoyés du roi, qui le reçut avec une extrême joie. Il le fit man-

ger à sa table, mais il ne put jamais lui persuader de manger de la viande.

Ensuite le saint homme se retira, par la permission de son abbé, avec quelques moines d'Altaha, dans un désert des forêts de Bohême, où il fonda un hermitage ou nouveau monastére l'an 1008, & y demeura trente sept ans. Lui & ses disciples vivoient dans une extrême pauvreté; leur nourriture étoit grossiére, ils ne buvoient que de l'eau, & encore par mesure. Gunther qui les gouvernoit, étoit un homme sans lettres, qui n'avoit rien appris que quelques pseaumes; mais il avoit été si attentif aux lectures de la sainte écriture, & aux discours des autres, que souvent il en expliquoit les sens les plus mystérieux, tantôt en souriant, tantôt plus sérieusement; ensorte qu'il se faisoit admirer. L'auteur de sa vie dit avoir oui de lui un discours sur S. Jean-Baptiste, qui tira les larmes de tous les assistans. Il mourut le neuviéme Octobre 1045, & est compté entre les saints.

XXXIX. Casimir moine roi de Pologne.

Cependant Micislas roi de Pologne étant mort l'an 1034, & son fils Casimir étant encore trop jeune pour gouverner, il y eut sept ans d'interrègne, ou plutôt d'anarchie. Rixa, veuve du dernier roi, devenue odieuse, se retira en Saxe sous la protection de l'empereur Conrad: & son fils Casimir la quitta quelque tems après pour venir en France, & se rendit moine à Clugni sous le nom de Charles. En Pologne, comme il n'y avoit point de maître, le désordre étoit extrême, la religion encore nouvelle se trouvoit en grand péril, les évêques réduits à se cacher, les églises exposées au pillage. Bretislas duc de Bohême, ennemi des Polonois, profitant de l'occasion, entra dans le pays, prit les meilleures villes, entr'autres Gnesne qui étoit la capitale; d'où, par le conseil de Sevére évêque de Prague, qui l'accompagnoit, il voulut enlever le corps du martyr saint Adalbert leur évêque: mais les Polonois prétendent que les clercs de l'église de Gnesne trompérent les Bohémiens, & leur donnérent à la place le corps de S. Gaudence frere de S. Adalbert. Les richesses de cette église, qui étoient grandes, furent pillées; entr'autres un crucifix d'or du poids de trois cens livres, & trois tables d'or enrichies de pierreries, dont le grand autel étoit orné. Ce pillage de l'église de Gnesne arriva l'an 1038.

Dubrav. l. VII. p. 52.

Sup. liv. LVII. n. 45.

L'année suivante Etienne, qui en étoit archevêque, de l'avis des autres évêques de Pologne, envoya une députa-

tion à Rome pour se plaindre de ce sacrilége. Le pape Benoît IX ayant délibéré sur cette affaire, on conclut que le duc Bretislas & l'évêque Sevére seroient excommuniés, jusques à l'entiére restitution des choses saintes. Toutefois, pour ne pas les condamner sans les ouïr, ils furent cités à Rome; & y envoyérent des députés, qui les excusérent sur la dévotion pour de si précieuses reliques, & sur le droit de la guerre. Ils promirent que ce qui avoit été pris seroit rendu; mais depuis, ayant gagné par présens les cardinaux, ils obtinrent l'absolution de leur prince, sans faire aucune restitution.

D'un autre côté les Polonois, ennuyés de l'anarchie, résolurent de rappeller Casimir fils de leur dernier roi; mais ne sçachant ce qu'il étoit devenu, ils envoyérent en Allemagne vers la reine Rixa sa mere, qui leur dit qu'il vivoit encore, mais qu'il étoit moine à Clugni, où par la permission de l'abbé S. Odilon, ils parlérent à Casimir. Nous venons, lui dirent-ils, de la part des seigneurs & de toute la noblesse de Pologne, vous prier d'avoir pitié de ce royaume, d'en venir appaiser les divisions, & le délivrer de ses ennemis. Casimir répondit, qu'il n'étoit plus à lui, puisqu'il n'avoit pu même leur parler sans l'ordre de son abbé. Ils vinrent donc à S. Odilon, qui, après avoir pris conseil, leur répondit: qu'il n'étoit pas à son pouvoir de renvoyer un moine profès & ordonné diacre; & qu'ils devoient s'adresser au pape, qui seul avoit dans l'église la puissance souveraine.

Les députés de Pologne allérent à Rome; & ayant eu audience du pape Benoît IX, ils lui représentérent le triste état de leur pays, & le besoin qu'ils avoient du prince Casimir, pour la conservation du royaume & de la religion. Le cas étoit nouveau & la demande extraordinaire: toutefois, après avoir bien consulté, le pape crut devoir l'accorder. Il dispensa donc Casimir de ses vœux, lui permettant non seulement de sortir du monastére & de rentrer dans le monde, mais de se marier; à condition que les nobles de Pologne payeroient tous les ans au saint siége chacun un denier de redevance. Ainsi Casimir retourna en Pologne, où il fut reconnu roi, & épousa Marie sœur du prince des Russes, dont il eut plusieurs enfans. Il commença à régner l'an 1041. Ce qui est surprenant, c'est que ni dans la vie de saint Odilon, ni dans les autres anciens monumens de Clugni, il ne se trouve rien

Mabill. elog. S. Odil. p. 320 sec. 6.

AN. 1041.

d'une histoire si singuliére. Nous ne l'apprenons que par les historiens de Pologne, qui ont écrit long-tems après.

XL. Alebrand archevêque de Hambourg. *Adam. lib. II. c. 51.*

A Hambourg, après la mort de Herman, on élut pour archevêque Bezelin surnommé Alebrand, tiré du clergé de Cologne. L'empereur Conrad lui donna le bâton pastoral, & Benoît IX lui envoya le pallium. Il fut ordonné à Hambourg avec grande magnificence par ses suffragans avec sept autres évêques de Saxe, & tint le siége dix ans. Ce fut un très-digne prélat, & qui fit de très-grands biens à ses deux églises de Brême & de Hambourg, tant pour le spirituel que pour le temporel. Il eut un soin particulier de son clergé; & pour y faire observer la continence, suivant le dessein de Libentius son prédécesseur, il rebâtit le cloître de Brême, & rétablit la vie commune entre les chanoines. Il continua les murs de la ville commencés par Herman, & renouvella celle de Hambourg ruinée par les Sclaves. Il y bâtit de pierre de taille l'église & la maison épiscopale, qui n'étoit que de bois; & cette maison étoit comme une forteresse. Il profitoit de la paix qui étoit avec les Sclaves d'au-delà de l'Elbe, pour y avancer la religion; mais les gouverneurs y mettoient obstacle par leur dureté à exiger les tributs. Il ordonna trois évêques pour l'aider en sa mission chez les infidèles, à Slesvic, à Ripen, & un troisiéme chez les Sclaves sans siége fixe. Enfin l'archevêque Alebrand mourut l'an 1043, vers le quinziéme d'Avril, & fut enterré à Brême. Son successeur fut Adalbert prévôt d'Alberstat, homme très-noble, bien fait de sa personne, & orné de grands talens. Il reçut le bâton pastoral de l'empereur Conrad, & le pallium du pape Benoît IX, & fut ordonné à Aix-la-Chapelle, en présence de l'empereur & des seigneurs, & de douze évêques qui lui imposérent les mains. Il tint le siége vingt-neuf ans.

Lib. III. c. 1.

XLI. Trève de Dieu. *Sup. n. 18. V. not. Cossart. to. 9. conc. p. 613. Glab. v. c. 1. p. 55. V. Marca concord. IV. c. 14.*

En France, après les tentatives que l'on avoit faites dix ans auparavant pour établir la paix, comme on en vit la difficulté, on se réduisit à une trève pour certains jours: c'est-à-dire, que depuis le mercredi au soir jusques au lundi matin, personne ne prendroit rien par force, ne tireroit vengeance d'aucune injure, & n'exigeroit point de gage d'une caution. Quiconque y contreviendroit, payeroit la composition des loix, comme ayant mérité la mort, ou seroit excommunié & banni du pays. On nomma cette convention la trève de Dieu, & l'on crut qu'il l'avoit approuvée, par un grand

AN. 1041.

nombre de punitions exemplaires sur ceux qui l'avoient violée. Il est aisé de voir, que l'on y avoit consacré ces jours de la semaine plutôt que les autres, en vue des mystéres qui y furent accomplis ; la cêne de Notre-Seigneur, sa passion, sa sépulture & sa résurrection.

Cette trève fut établie par les évêques en plusieurs conciles ; & deux saints abbés y travaillérent puissamment, sçavoir Odilon de Clugni & Richard de Verdun. Ce dernier fut chargé de la faire recevoir en Neustrie, comme elle l'avoit été premiérement en Aquitaine, puis en Austrasie. Les Neustriens ne voulant pas s'y soumettre suivant ses exhortations, furent frappés de la maladie des ardens, c'est-à-dire d'un feu qui leur dévoroit les entrailles. Mais plusieurs venant trouver Richard, furent guéris par ses priéres ; & son monastére étoit plein de troupes de ces malades. Il leur donnoit à boire du vin où avoient trempé des reliques, entr'autres de la poussiére raclée de la pierre du sépulcre de Notre-Seigneur, & leur faisoit jurer la trève. On ne faisoit cette ablution des reliques qu'après la messe ; mais il y avoit toujours un vaisseau plein de ce breuvage, pour satisfaire la dévotion des malades qui arrivoient à tous momens.

Chr. Hug Flavi p. 187. Sup. liv. LVIII. n. 57.

XLII. S. Odilon refuse l'archevêché de Lyon.

Glab. v. c. 4.

Saint Odilon venoit de refuser l'archevêché de Lyon. Après la mort de l'archevêque Bouchard, ce grand siége fut disputé par plusieurs contendans, qui n'avoient autre mérite que leur ambition. Le premier fut Bouchard neveu du défunt, & évêque d'Aouste, qui quitta son siége & s'empara insolemment de celui de Lyon ; mais après avoir fait beaucoup de maux, il fut pris par les vassaux de l'empereur, & condamné à un exil perpétuel. Ensuite un comte nommé Girard y mit, de sa seule autorité, son fils encore enfant, qui peu de tems après fut réduit à s'enfuir & se cacher. Le pape, informé de ces désordres, fut conseillé par des gens de bien d'employer son autorité pour faire ensorte que l'abbé Odilon fût sacré archevêque de Lyon, suivant le desir de tout le clergé & de tout le peuple. Aussi-tôt le pape lui envoya le pallium & l'anneau, avec ordre d'accepter cette dignité. Mais le saint homme, considérant la profession humble qu'il avoit embrassée, refusa absolument l'archevêché, & garda le pallium & l'anneau pour le futur archevêque.

Jo. ep. 2. to. 9. conc. p. 858. & to. 2. Spicil. p. 387.

Le pape, c'étoit Jean XIX, écrivit sur ce sujet à l'abbé Odilon en ces termes : S. Grégoire nous enseigne, que plu-

sieurs choses paroissent bonnes, qui ne le sont pas; & qu'y a-t-il de meilleur en un moine que l'obéissance? Vous sçavez combien S. Benoît la relève. Nous avons appris l'injure que vous avez faite à l'église de Lyon, qui vous demandoit pour époux, & dont vous refusez le gouvernement par attachement à votre repos. Je ne dis point que vous avez méprisé l'autorité de tant de prélats, qui vous prioient d'accepter la dignité épiscopale; mais nous ne pouvons laisser impunie votre désobéissance à l'égard de l'église Romaine & de nous, si vous ne la réparez par la soumission. Autrement, vous vous rendrez coupable de la perte de tant d'ames, à qui vous pourriez être utile par votre exemple & votre doctrine. Je laisse le reste à dire à l'évêque Géofroi, qui vous expliquera ma volonté à vous & à vos confreres. Nonobstant cette lettre si pressante, Odilon persista dans son refus; & le pallium avec l'anneau demeurérent à Clugni. Cependant Henri roi d'Allemagne & d'Austrasie, qui comprenoit la Bourgogne, affligé de voir l'église de Lyon ainsi abandonnée, voulut en donner la conduite à Halinard abbé de saint Benigne de Dijon. Mais il représenta qu'un moine comme lui étoit incapable d'une si grande charge, & qu'il valoit bien mieux la donner à Odalric archidiacre de Langres, qui avoit l'âge, la vertu & la science, & qui se trouvoit alors à Besançon où étoit le roi; mais il n'en étoit pas assez connu. Le roi, admirant ce désintéressement, & voyant qu'Odalric étoit souhaité par les évêques & par le peuple pour l'archevêché de Lyon, le lui donna, & il le gouverna dignement pendant cinq ans.

Glab. V. c. 4.

XLIII. Fin de Richard abbé de Verdun. *Vita, sæc. 6. Act. Ben. p. 526.*

L'abbé Richard avoit aussi refusé l'évêché de Verdun; mais il faut reprendre la suite de sa vie. Il s'opposa fortement à Heimon son évêque, qui employant ses richesses à rebâtir les murs de la ville, vouloit y comprendre le monastére de S. Vannes: l'abbé Richard lui représenta, qu'il ne convenoit pas aux moines d'être renfermés dans les villes, de peur que leur repos ou leurs priéres nocturnes ne soient troublés par le bruit & les cris du peuple. L'évêque, qui, comme grand seigneur, ne souffroit pas aisément de contradiction, demeura ferme dans son dessein; & l'abbé eut recours à l'empereur Henri, qui envoya ordre à l'évêque de ne point passer outre. Il en eut du dépit, & l'abbé cédant à son indignation, se retira à Remiremont, où il passa cinq ans en retraite. Pendant ce tems il fit deux miracles; un lépreux fut guéri, pour

être entré dans le bain après lui ; & un aveugle recouvra la vue, ayant lavé ses yeux de l'eau dont le saint abbé avoit lavé ses mains. L'évêque en ayant oui parler, fut touché de repentir, & l'envoya prier de revenir à son monastére : à quoi il obéit.

L'abbé Richard entreprit ensuite le pélerinage de Jérusalem, qu'il desiroit ardemment depuis long-tems ; & le duc de Normandie, qui l'aimoit tendrement, fit les frais du voyage, qui furent grands : car l'abbé mena avec lui jusques à sept cens pélerins, & les défraya tous. Etant arrivé à Constantinople, il y séjourna quelque tems pour visiter les lieux de dévotion, & sa réputation vint bientôt aux oreilles du patriarche & de l'empereur. Ils voulurent l'entretenir l'un & l'autre : l'empereur lui fit de riches présens, & le patriarche lui donna plusieurs reliques, entre autres de la vraie croix. Quand il fut sur les terres des infidèles, il continua, comme il avoit accoutumé tous les jours, de dire l'office pendant le chemin, & même de célébrer la messe : ce qu'il faisoit hors des villes, mais quelquefois tout proche de la muraille, sans se mettre en peine des insultes des infidèles, qui lui jettoient quantité de pierres ; ensorte que ceux de sa suite étoient obligés de se retirer hors la portée de leurs coups. Pour lui il demeuroit ferme, jusques à ce qu'il eût achevé le saint sacrifice, sans que jamais il fût atteint d'aucune pierre. Les infidèles eux-mêmes en étoient surpris, & venoient l'accompagner avec honneur quand il partoit.

p. 550.

Etant arrivé à Jérusalem, il visita tous les saints lieux avec une extrême tendresse de dévotion. Il y passa la semaine sainte, & le samedi assista à la cérémonie du feu nouveau, que l'on croyoit dès-lors descendre par miracle au saint sépulcre. Il se baigna dans le Jourdain, & visita toute la terre sainte. Le patriarche de Jérusalem, qui l'avoit reçu avec grand honneur, le renvoya chargé de quantité de reliques. Passant à Antioche à son retour, il prit avec lui le saint moine Siméon, comme il a été dit ; & enfin après un si long voyage il arriva à Verdun, où il fut reçu avec une joie incroyable.

Sup. n. 27.

Heimon évêque de Verdun étant mort l'an 1024, son successeur fut Rambert, qui tint le siége quatorze ans ; & ce fut après sa mort que le roi Henri le noir, la premiére année de son règne, c'est-à-dire l'an 1039, donna l'évêché de Verdun à l'abbé Richard : mais il le refusa, & fit or-

donner à sa place Richard son filleul, fils du comte Hildrade. Le saint abbé, qui étoit déja fort âgé, survécut encore sept ans, & mourut le quatorziéme de Juin 1046. On enterra avec lui les reliques qu'il portoit sur la poitrine.

AN. 1041.
XLIV.
Michel Calafate empereur, puis Constantin Monomaque.
Cedr. p. 749.

L'empereur Michel Paphlagonien se sentant pressé de sa maladie, & désespérant d'en guérir, se fit couper les cheveux, & reçut l'habit monastique des mains du moine Cosme, qui étoit toujours avec lui & l'assistoit de ses conseils. Enfin il mourut, témoignant de grands sentimens de pénitence des crimes qu'il avoit commis contre son prédécesseur: car du reste il avoit assez bien vécu. Il mourut le dixiéme Décembre, l'an du monde 6550, de Jesus-Christ 1041, indiction dixiéme, ayant régné sept ans & huit mois. Zoé se trouva ainsi délivrée de l'eunuque Jean, qui gouvernoit sous le nom de Michel son frere. Elle eût bien voulu régner seule; mais voyant qu'il ne lui étoit pas possible, elle adopta pour son fils un autre Michel, neveu du défunt empereur, surnommé Calafate, parce que le patrice Etienne son pere avoit été calfateur de navires; mais elle lui fit promettre, sous les plus terribles sermens, que toute sa vie il la tiendroit pour sa maîtresse & sa mere, & ne feroit qu'exécuter ses ordres.

Toutefois au bout de quatre mois, le nouvel empereur se laissa persuader d'entrer en défiance de l'impératrice Zoé; & de crainte qu'elle ne le fît périr comme ses deux prédécesseurs, car on prétendoit qu'elle les avoit empoisonnés, il résolut de la prévenir: & croyant s'être assuré l'affection du peuple, il envoya de nuit Zoé dans l'isle du prince, fit arrêter le patriarche Alexis, & le lendemain lundi d'après l'octave de Pâque, il fit lire au peuple une déclaration pour justifier sa conduite. Mais le peuple s'écria: Nous ne voulons point pour empereur le parjure Calafate, mais l'héritiére de l'empire notre mere Zoé. On rappella Théodora, sœur de Zoé, du monastére où elle avoit été enfermée malgré elle; & Michel, après avoir essayé de se soutenir par la force, fut réduit à s'enfermer dans le monastére de Stude, & y prendre l'habit monastique le mercredi de la même semaine vingt-uniéme d'Avril 1042. Mais le peuple l'en tira de force, lui creva les yeux, & le relégua dans un autre monastére.

Psellus Ms. tom. 6.

Zoé vouloit encore régner seule; mais le peuple l'obligea d'associer à l'empire sa sœur Théodora, & elles régnérent environ

AN. 1043.

environ trois mois ensemble. Ce fut la premiére fois qu'on vit l'empire soumis à deux femmes; & néanmoins tout trembloit devant elles, tant on avoit de respect pour le sang de Basile le Macédonien. Zoé, quoique plus vive dans ses sentimens, étoit plus retenue à parler, mais elle étoit libérale jusqu'à la prodigalité: Théodora, plus tranquille, parloit plus & donnoit moins; mais ni l'une ni l'autre n'étoit capable de gouverner. Elles mêloient aux affaires les plus sérieuses des amusemens de femmes, & leur principale occupation étoit de composer des parfums. C'étoit l'unique plaisir de Zoé: son appartement étoit un laboratoire, où l'on voyoit un grand amas de drogues aromatiques, & de fourneaux allumés, même dans la plus grande chaleur de l'été. Elle ne laissoit pas d'avoir de la piété, au moins extérieure; & honoroit particuliérement la fameuse image de Jesus-Christ, nommée Antiphonetés, qu'elle avoit ornée avec grand soin. Elle se prosternoit souvent devant cette image, se frappant la poitrine & répandant beaucoup de larmes: elle lui parloit comme à une personne vivante, & selon que l'image lui paroissoit avoir plus ou moins d'éclat, elle en tiroit des présages pour l'avenir.

Sup. liv. XLXI. *n.* 5.

Enfin au bout de trois mois Zoé vit elle-même la nécessité de faire un empereur; & après avoir éloigné de la cour sa sœur Théodora, elle rappella Constantin Monomaque, exilé par l'eunuque Jean. Bien qu'elle fût âgée de plus de soixante ans, elle ne laissa pas de l'épouser en troisiémes nôces: ils furent mariés l'onziéme de Juin, la même année 6550, 1042; le lendemain il fut couronné par le patriarche Alexis, & régna douze ans. L'année suivante 1043, indiction onziéme, le vingtiéme de Février mourut le patriarche Alexis, après avoir tenu le siége de Constantinople dixsept ans. On trouva dans sa maison ving-cinq centenaires, c'est-à-dire, deux mille cinq cens livres d'or qu'il avoit amassées, & que l'empereur fit enlever. Son successeur fut Michel Cérularius, c'est-à-dire le cirier, qui s'étoit fait moine depuis que l'eunuque Jean l'avoit exilé pour crime d'état. Il fut intronisé le jour de l'Annonciation vingt-cinquiéme de Mars; & le second de Mai l'eunuque Jean eut les yeux crevés, & mourut quelques jours après.

Cedr. p. 758.

Sup. liv. LVIII. *n.* 61.

XLV. Révolution de Hongrie.

En Hongrie après la mort de S. Etienne, Pierre fils de sa sœur fut reconnu roi; mais comme il étoit de la race Alle-

Chr. Jo. de Thuroez, c. 35. 36.

mande, il voulut donner à des Allemands les gouvernemens & les charges: de quoi les Hongrois irrités, choisirent pour roi Ouon ou Aba, beau-frere de S. Etienne; & Pierre, obligé de s'enfuir la troisiéme année de son règne, se retira en Allemagne près le roi Henri le noir. Cependant Ouon répandit beaucoup de sang, & fit mourir cruellement les personnes les plus considérables du conseil, durant le carême apparemment de l'an 1041. Ensuite il vint pour célébrer la Pâque à Chonad, capitale de la province Morissène, dont Gérard étoit évêque. Ce prélat étant invité de la part des évêques & des seigneurs à venir couronner le nouveau roi, le refusa; mais les autres évêques lui mirent la couronne. Car c'étoit l'usage de ce tems-là, que les rois recevoient des évêques la couronne à toutes les grandes fêtes.

Vita S. Gerard. Sur. 24. Sept. & act. Ben. sæc. 6. p. 630.

Le roi Ouon entra donc dans l'église couronné, avec une grande suite de clergé & de peuple; mais l'évêque Gérard monta à la tribune, & parla ainsi au roi par interprète; car il ne parloit pas Hongrois: Le carême est institué pour procurer le pardon aux pécheurs & la récompense aux justes. Tu l'as profané par des meurtres, & en me privant de mes enfans tu m'as ôté le nom de pere: c'est pourquoi tu ne mérites point aujourd'hui le pardon; & comme je suis prêt à mourir pour Jesus-Christ, je te dirai ce qui te doit arriver. La troisiéme année de ton règne, le glaive vengeur s'élevera contre toi: & tu perdras, avec la vie, le royaume que tu as acquis par la fraude & la violence. Les amis du roi, qui entendoient le latin, surpris de ce discours, faisoient signe à l'interprète de se taire, voulant garantir l'évêque de la colére du roi. Mais l'évêque, voyant que la crainte faisoit taire l'interprète, lui dit: Crains Dieu, honore le roi, déclare les paroles de ton pere. Enfin il l'obligea à parler, & l'événement fit voir que l'évêque avoit l'esprit de prophétie. Il prédit encore qu'il s'éleveroit dans la nation une violente sédition, dans laquelle il mourroit lui-même.

XLVI.
S. Gérard de Hongrie.

Gérard étoit Vénitien, & dès l'enfance avoit reçu l'habit monastique. Ayant entrepris d'aller en pélerinage à Jérusalem, il passa en Hongrie, où le roi S. Etienne goûta tellement sa doctrine & sa vertu, qu'il le retint malgré lui, jusqu'à lui donner des gardes. Gérard se retira dans le monastére de Beel, que le saint roi avoit bâti à la priére de l'hermite Gunther, y passa sept ans, s'exerçant au jeûne & à la priére, & n'ayant

pour toute compagnie que le moine Maur, qui fut depuis évêque des cinq églises. Le roi S. Etienne ayant établi la tranquillité dans son royaume, tira Gérard de la solitude, le fit ordonner évêque, & l'envoya prêcher à son peuple, dont il se fit tellement aimer, que tous le regardoient comme leur pere. Le nombre des fidèles croissant, le saint roi fonda des églises dans les principales villes, & mit l'évêque Gérard dans celle de Chonad dédiée à S. George. Là il y avoit un autel de la Vierge, devant lequel étoit un encensoir d'argent où deux vieillards faisoient brûler continuellement des parfums, & tous les samedis on y disoit l'office de la Vierge à neuf leçons. Car le roi Etienne & toute la Hongrie avoient une dévotion particuliére à la Ste. Vierge.

L'évêque Gérard avoit grand soin de tout ce qui regarde le service divin, disant que la foi doit être aidée par ce qui est agréable aux sens. C'est pourquoi il gardoit le meilleur vin pour le saint sacrifice, & l'été il le faisoit mettre à la glace. Pour se mortifier il se levoit la nuit, prenoit une cognée, & alloit seul à la forêt couper du bois. Dans ses voyages il ne montoit pas à cheval, mais dans un chariot pour s'occuper de saintes lectures. Il trouva moyen d'accorder la vie solitaire avec l'épiscopat, bâtissant des cellules près des villes où il alloit prêcher, dans les lieux des forêts les plus écartés, pour y passer la nuit. Tel étoit ce saint évêque.

Ouon, pour se venger du roi d'Allemagne, qui avoit reçu chez lui le roi Pierre, entra en Baviére l'an 1042, & y fit de grands ravages. Cette guerre dura deux ans: mais enfin l'an 1044, le roi Henri remit en possession Pierre, qui peu de tems après prit Ouon, & lui fit couper la tête. Ainsi fut accomplie la prophétie de S. Gérard. *Herm. Chr. 1042.*

La même année 1044, le roi Henri assista à un concile tenu à Constance, où il remit premiérement tout ce qui lui étoit dû; puis il réconcilia tous les seigneurs de Suabe, & tous les autres qui avoient des inimitiés: enfin il établit une paix inouie jusques alors, & la confirma par édit, non seulement dans cette province, mais dans toutes les autres de son royaume. Ensuite Henri, qui étoit veuf, épousa Agnès, fille de Guillaume V duc d'Aquitaine, & la fit couronner à Mayence. *Herm. 1043. Marian. 1044.*

XLVII. Silvestre III, puis Grégoire VI, papes.

Cependant le pape Benoît IX se rendoit de jour en jour plus odieux par sa vie infâme, & par les rapines & les meur-

AN. 1044.

Papebr. conat. Desid.
Cass. lib. III. dialog. sec. 4. act. Ben. tom. II. p. 451.

tres qu'il exerçoit contre le peuple Romain ; qui ne pouvant plus le souffrir, le chassa de Rome vers la fête de Noël, l'an 1044, douziéme de son pontificat. On mit à sa place Jean évêque de Sabine, sous le nom de Silvestre III ; mais il n'entra pas gratuitement dans le saint siége, & ne le tint que trois mois. Car Benoît, qui étoit de la famille des comtes de Tusculum, insultoit Rome avec le secours de ses parens, & fit si bien qu'il y rentra. Mais comme il continuoit toujours sa vie scandaleuse, & se voyoit méprisé du clergé & du peuple, il convint de se retirer, pour s'abandonner plus librement à ses plaisirs ; & moyennant une somme de quinze cens livres de deniers, il céda le pontificat à l'archiprêtre Jean Gratien, qui étoit le plus estimé pour sa vertu de tout le clergé de Rome. Benoît se retira donc dans ses terres hors de la ville ; & Jean Gratien fut ordonné pape le dimanche vingt-huitiéme d'Avril 1045. Il prit le nom de Grégoire VI, & tint le saint siége environ vingt mois. Le moine Glabert, auteur du tems, finit son histoire par ces mots, après avoir parlé de l'expulsion du pape Benoît : On mit à la place un homme très-pieux & d'une sainteté connue, Grégoire, Romain de naissance, dont la bonne réputation répara tout le scandale qu'avoit causé son prédécesseur.

Petr. Dam. ep. 1.

Pierre Damien abbé de Font-Avellane, personnage dès-lors distingué par son mérite, écrivit au pape Grégoire VI sur sa promotion, pour lui en témoigner sa joie & celle de toute l'église, par l'espérance de voir sous son pontificat abolir la simonie. Mais, ajoute-t-il, on jugera de ce qu'on en doit espérer par l'église de Pesaro : car si elle n'est ôtée des mains de cet adultére, cet incestueux, ce parjure, ce voleur, l'espérance des peuples sera entiérement frustrée ; s'il est rétabli, on n'attendra plus du saint siége rien de bon.

Ep. 2.

Il écrivit encore au même pape une seconde lettre, où il dit : Sçachez que, pour nos péchés, on ne trouve point de clercs en nos quartiers qui soient dignes de l'épiscopat. Ils le desirent assez, mais ils ne cherchent pas à le mériter. Toutefois selon la qualité du tems & la disette des sujets, il me semble que cet archiprêtre peut être promu à l'évêché de Fossembrune, quoiqu'il l'ait ardemment desiré ; puisqu'il est un peu meilleur que les autres, & qu'il a l'élection du clergé & du peuple. Qu'il fasse pénitence de son ambition, & qu'il

ſoit ſacré ſelon ce que Dieu vous inſpirera. Je vous prie ſeulement, ſi vous ne le ſacrez pas, de ne point remplir ce ſiége ſans m'avoir parlé.

XLVIII. Commencemens de ſaint Pierre Damien.

Vita ſæc. 6. Ben. part. 2. p. 247.

Pierre Damien naquit à Ravenne l'an 1007. Comme il étoit le dernier d'un grand nombre d'enfans, un des aînés fit des reproches à ſa mere de ce qu'elle leur donnoit tant de cohéritiers; & elle en fut ſi touchée, que tordant les mains elle ſe mit à crier, qu'elle étoit une miſérable qui ne méritoit pas de vivre. Elle ceſſa de nourrir ce pauvre enfant, qui devint bientôt livide de faim & de froid, & n'avoit preſque plus de voix; quand une femme, qui étoit comme domeſtique dans cette maiſon, ſurvint & dit à la mere : Eſt-ce agir en mere chrétienne, madame, que de faire pis que les tigreſſes & les lionnes, qui n'abandonnent pas leurs petits? cet enfant ne ſera peut-être pas le moindre de la famille. Elle s'aſſit auprès du feu, & ayant frotté l'enfant de quantité de graiſſe, lui fit revenir la chaleur & la couleur : la mere rentra en elle-même, le reprit & acheva de le nourrir.

Il étoit encore en bas âge quand il perdit ſon pere & ſa mere. Un des freres, qui étoit marié, ſe chargea de ſon éducation; mais lui & ſa femme étoient avares & durs, & traitérent cet enfant comme un eſclave. Ils ne le regardoient que de travers, lui donnoient la nourriture la plus groſſiére, le laiſſoient nuds pieds & mal vêtu, le chargeoient de coups: enfin quand il fut un peu plus grand, ils l'envoyérent garder les pourceaux. En cet état il trouva un jour une piéce d'argent; & ſe croyant riche, il étoit en peine de ce qu'il en acheteroit qui lui fît le plus de plaiſir. Enfin il dit en lui-même : Ce plaiſir paſſeroit bien vite; il vaut mieux donner cet argent à un prêtre, afin qu'il offre le ſaint ſacrifice pour mon pere : & il le fit.

Un autre de ſes freres nommé Damien le tira de la miſére, le prit chez lui, & le traita avec une douceur & une tendreſſe paternelle. Ce Damien fut archiprêtre de Ravenne, & enſuite moine; & on croit que ce fut de lui que Pierre prit le ſurnom qui le diſtingue. Par les ſoins de ce frere il étudia premiérement à Fayence, puis à Parme, où il eut Ives pour maître; & il fit un ſi grand progrès dans les lettres humaines, qu'il fut bientôt en état de les enſeigner, & ſa réputation lui attiroit de tous côtés un grand nombre de diſciples. Se voyant ainſi riche & honoré dans la vigueur de ſa

Opuſc. 45. c. 6.

jeuneſſe, il ne ſuccomba pas aux tentations de vanité & de plaiſir; mais il fit ces réflexions ſalutaires : M'attacherai-je à ces biens qui doivent périr? & ſi je dois y renoncer pour de plus grands, ne ſera-t-il pas plus agréable à Dieu de le faire dès-à-préſent? Il commença dès-lors à porter un cilice ſous des habits de fines étoffes, à s'appliquer aux jeûnes, aux veilles & aux priéres. La nuit s'il ſentoit des mouvemens exceſſifs de ſenſualité, il ſe levoit & ſe plongeoit dans la riviére; puis il viſitoit les égliſes, & diſoit tout le pſeautier avant l'office. Il faiſoit de grandes aumônes, nourriſſoit ſouvent des pauvres & les ſervoit de ſes mains.

Il réſolut enfin de quitter entiérement le monde, & d'embraſſer la vie monaſtique; mais hors de ſon pays, de peur d'en être détourné par ſes parens & ſes amis. Comme il étoit dans cette penſée, il rencontra deux herm. es du déſert de Font-Avellane, dont il avoit oui parler. S'étant ouvert à eux, ils le fortifiérent dans ſon deſſein; & comme il témoigna vouloir ſe retirer avec eux, ils lui promirent que leur abbé le recevroit. Il leur offrit un vaſe d'argent pour porter à leur abbé; mais ils dirent qu'il étoit trop grand, & qu'il les embarraſſeroit dans le chemin, & il demeura fort édifié de leur déſintéreſſement. Pour s'éprouver, il paſſa quarante jours dans une cellule ſemblable à celles des hermites; puis ayant pris ſon tems, il ſe déroba des ſiens & ſe rendit à Font-Avellane, où ſuivant l'uſage on le mit entre les mains d'un des freres pour l'inſtruire. Celui-ci l'ayant mené à ſa cellule, lui fit ôter ſon linge, le revêtit d'un cilice, & le ramena à l'abbé, qui le fit auſſitôt revêtir d'une cucule. Pierre s'étonnoit qu'on lui donnât l'habit tout d'abord, ſans l'avoir éprouvé, & ſans le lui faire demander; mais il ſe ſoumit à la volonté du ſupérieur, quoiqu'alors la priſe d'habit ne fût point ſéparée de la profeſſion.

Le déſert de Font-Avellane, dédié à ſainte Croix, étoit en Umbrie dans le diocèſe d'Eugubio, & ſaint Romuald y avoit paſſé quelque tems. Les hermites qui l'habitoient demeuroient deux à deux en des cellules ſéparées, occupés continuellement à la pſalmodie, à l'oraiſon & à la lecture. Ils vivoient de pain & d'eau quatre jours de la ſemaine : le mardi & le jeudi ils mangeoient un peu de légumes, qu'ils faiſoient cuire eux-mêmes dans leurs cellules. Les jours de jeûne ils prenoient le pain par meſure : ils n'avoient du vin que pour le ſaint

ſacrifice ou pour les malades. Ils marchoient toujours nuds pieds, prenoient la diſcipline, faiſoient des génuflexions, ſe frappoient la poitrine, demeuroient les bras étendus chacun ſelon ſes forces & ſa dévotion. Après l'office de la nuit ils diſoient tout le pſeautier avant le jour. Pierre veilloit longtems avant que l'on ſonnât matines, & ne laiſſoit pas de veiller encore après comme les autres : perſuadé que les dévotions particuliéres ſe doivent pratiquer ſans préjudice de l'obſervance générale.

Ces veilles exceſſives lui causérent une inſomnie dont il eut peine à guérir; mais depuis il ſe conduiſit avec plus de diſcrétion, & donnant un tems conſidérable à l'étude, il devint auſſi ſçavant dans les ſaintes écritures, qu'il l'avoit été dans les livres profanes. Il commença donc, par ordre de ſon ſupérieur, à faire des exhortations à ſes confréres; & ſa réputation venant à s'étendre, le ſaint abbé Gui de Pompoſie près de Ferrare pria l'abbé de Font-Avellane de le lui envoyer, pour inſtruire quelque tems ſa communauté qui étoit de cent moines. Pierre Damien y demeura deux ans, prêchant avec un grand fruit; & ſon abbé l'ayant rappellé, l'envoya quelque tems après faire la même fonction au monaſtére de S. Vincent près Pierrepertuſe, qui étoit auſſi très-nombreux. Enfin l'abbé d'Avellane le déclara ſon ſucceſſeur du conſentement des fréres, mais malgré lui; & après la mort de cet abbé, non ſeulement il gouverna & augmenta cette communauté, mais il en fonda cinq autres ſemblables. Gui abbé de Pompoſie mourut le trente-uniéme de Mars 1046, après avoir gouverné ce monaſtére quarante-huit ans, tant par lui que par d'autres abbés qu'il mettoit à ſa place pour vivre en ſolitude; & il eſt compté entre les ſaints.

Sup. n. 1E1

Act. ſanct. Ben. ſæc. 6 *p.* 508. *Boll.* 31. *Mart.*

XLIX.
Grégoire VI cède. Clément II pape.

Vill. Malm. Reg. l. II. *c.* 13.

Le pape Grégoire VI trouva le temporel de l'égliſe Romaine tellement diminué, qu'excepté quelque peu de villes proche de Rome, & les oblations des fidèles, il ne lui reſtoit preſque rien pour ſa ſubſiſtance, tous les patrimoines éloignés ayant été occupés par des uſurpateurs. Dans toute l'Italie les grands chemins étoient ſi remplis de voleurs, que les pélerins ne pouvoient marcher en ſureté, s'ils ne s'aſſembloient en aſſez grandes troupes pour être les plus forts: auſſi peu de gens entreprenoient-ils ce voyage. A Rome même tout étoit plein d'aſſaſſins & de voleurs; on tiroit les épées juſques ſur les autels & ſur les tombeaux des apôtres,

AN. 1046.

pour enlever les offrandes sitôt qu'elles y étoient mises, & les employer en festins & à l'entretien des femmes perdues.

Grégoire commença par les exhortations, en représentant l'horreur de ces crimes, & promettant de pourvoir aux besoins de ceux qui y étoient poussés par la pauvreté. Il écrivit aux usurpateurs des patrimoines de l'église, de les rendre, ou de prouver juridiquement le droit qu'ils avoient de les retenir. Comme les exhortations faisoient peu d'effet, le pape employa l'excommunication; mais elle ne fit qu'irriter les coupables. Ils vinrent en armes autour de Rome avec de grandes menaces, & pensérent même tuer le pape. Ainsi il fut réduit à employer la force de son côté, à amasser des armes & des chevaux, & à lever des troupes. Il commença par se saisir de saint Pierre, & tuer ou chasser ceux qui voloient les offrandes; puis il retira plusieurs terres de l'église, & rétablit la sûreté des chemins. Les pélerins s'en réjouissoient; mais les Romains, accoutumés au pillage, disoient que le pape étoit un homme sanguinaire & indigne d'offrir à Dieu le saint sacrifice, étant complice de tant de meurtres: les cardinaux mêmes approuvoient les discours du peuple.

Ce furent apparemment ces plaintes qui obligérent le roi d'Allemagne Henri le noir de passer en Italie, & travailler à la réunion de l'église. Car Benoît IX & Silvestre III prenoient toujours le titre de papes; & comme il étoit certain que Benoît avoit reçu de l'argent pour céder à Grégoire, on prétendoit que celui-ci étoit entré dans le saint siége par simonie. Le roi passa à Aix-la-Chapelle la fête de la Pentecôte l'an 1046, & fit venir près de lui Vidger, qui ayant

Herm. Chr. 1046.

été élu archevêque de Ravenne, occupoit ce siége depuis deux ans, se gouvernant déraisonnablement & cruellement; c'est pourquoi il lui ôta l'archevêché. Il entra en Italie sur la fin de la même année, & fit tenir un concile à Pavie; puis étant venu à Plaisance, il y reçut honorablement le pape Grégoire VI, qui vint l'y trouver.

Desid. Cass. dialog. 3.

Vers la fête de Noël, il fit tenir un concile à Sutri près de Rome, où Grégoire fut invité, & s'y trouva, espérant d'être reconnu seul pape légitime; mais l'affaire ayant été examinée, il fut convaincu, comme disent la plupart des auteurs, d'être entré irréguliérement dans le saint siége. D'autres croient qu'il céda volontairement pour le bien de la paix, & qu'il pouvoit

Baron an. 1046. Papebr. conat.

pouvoit se justifier, puisque l'on avoit pu sans simonie donner de l'argent à Benoît pour en délivrer l'église. Ce qui est certain, c'est que Grégoire renonça au pontificat, sortit du siége, se dépouilla des ornemens, & remit le bâton pastoral, après avoir été pape environ vingt mois. Le saint siége étant ainsi déclaré vacant, le roi Henri vint à Rome avec les évêques qui avoient tenu le concile de Sutri; & d'un commun consentement, tant des Romains que des Allemands, il fit élire pape Suidger, Saxon de naissance, évêque de Bamberg, parce qu'il ne se trouvoit personne dans l'église Romaine digne d'en remplir la premiére place. Adalbert archevêque de Hambourg, qui accompagnoit le roi Henri, pensa être élu pape en cette occasion; mais il aima mieux faire tomber le choix sur son collègue Suidger. Le nouveau pape prit le nom de Clément II, fut sacré le jour de Noël, & le jour même on couronna empereur le roi Henri, & la reine Agnès impératrice.

Adam. lib. III. *c.* 8.

L.
Halinard archevêque de Lyon.
Vita Jac. 6. *Ben. part.* 2. *p.* 34.

Henri fut suivi en ce voyage par Halinard nouvel archevêque de Lyon. Il étoit né en Bourgogne, & de chanoine de Langres, il se rendit moine à S. Benigne de Dijon sous l'abbé Guillaume, qui le fit prieur, & après la mort duquel il fut élu abbé. Robert & Henri rois de France l'aimérent, aussi-bien que les empereurs Conrad & Henri; & nous avons vu comme celui-ci le voulut faire archevêque de Lyon, après le refus de S. Odilon. Odolric, à qui Halinard avoit cédé cette dignité, ne la remplit que cinq ans, après lesquels il fut empoisonné par des envieux. Alors tout le clergé & le peuple de Lyon envoya au roi une députation, demandant instamment Halinard pour archevêque. Le roi l'accorda avec joie; mais Halinard refusoit toujours, jusques à ce que le pape Grégoire VI lui commanda absolument d'accepter.

Sup. n. 42.

Matt. V. 34.
Reg. c. 4.

Quand il vint pour recevoir l'investiture, le roi voulut à l'ordinaire lui faire prêter serment; il répondit: L'évangile & la règle de S. Benoît me défendent de jurer; si je ne les observe pas, comment le roi pourra-t-il s'assûrer que je garderai plus fidellement ce serment? Il vaut mieux que je ne sois point évêque. Les évêques Allemands, principalement celui de Spire où étoit la cour, vouloit qu'on l'obligeât à jurer comme eux; mais Thierri de Metz, Brunon de Toul & Richard abbé de Verdun, amis d'Halinard, qui connoissoient sa fermeté, conseillérent au roi de ne le pas presser.

AN. 1046.

Le roi dit : Qu'il se présente au moins, afin qu'il paroisse avoir observé la coutume. Mais Halinard dit : Le feindre, c'est comme si je le faisois; Dieu m'en garde. Il fallut donc que le roi se contentât de sa simple promesse. Il assista à son sacre, & donna tout ce qui fut nécessaire pour cette cérémonie. Halinard fut ainsi ordonné archevêque de Lyon l'an 1046, par Hugues archevêque de Besançon, & suivit le roi à Rome la même année. Il se fit extrêmement aimer des Romains pour son affabilité & son éloquence. Car il prenoit l'accent de toutes les nations qui usoient de la langue latine, comme s'il eût été né dans le pays même; c'est-à-dire, comme je crois, qu'il parloit bien l'Italien, le François & les autres langues vulgaires, qui commençoient dès-lors à se former de la corruption du Latin.

AN. 1047.
LI.
Concile de Rome.
Tom. 9. conc. p. 1251.
Herm. Chr. 1047.
Ital. sacr. to. 4. p. 150.

Incontinent après l'ordination de Clément II, c'est-à-dire au commencement de Janvier 1047, il tint un concile à Rome, où fut réglée la contestation pour la préséance, qui duroit depuis long-tems entre l'archevêque de Ravenne & celui de Milan. Car chacun d'eux prétendoit être assis auprès du pape au côté droit. L'archevêque de Ravenne élu, & non encore sacré, étoit Humfroi, chancelier de l'empereur en Italie, à qui il venoit de donner cet archevêché. Le premier jour du concile, Gui archevêque de Milan, successeur d'Heribert, n'étant pas encore venu, le patriarche d'Aquilée s'assit à la droite du pape : laissant toutefois le siége de l'empereur Henri, que l'on croyoit prêt à venir. L'archevêque de Ravenne étoit assis à la gauche. Alors survint l'archevêque de Milan, qui voulut se mettre à la droite; mais l'archevêque de Ravenne se récria que c'étoit sa place, & le patriarche d'Aquilée en dit autant.

On produisit un catalogue des archevêques qui avoient assisté au concile du pape Symmaque, où l'archevêque de Milan étoit le premier; mais on rapporta au contraire un décret du pape Jean successeur de Symmaque, portant que l'archevêque de Ravenne avoit cédé la préséance pour cette seule fois, sans tirer à conséquence, & qu'il devoit toujours avoir la droite, à moins que l'empereur ne fût présent, auquel cas il passeroit à la gauche. Le patriarche d'Aquilée avoit aussi un privilége du pape Jean XIX, qui lui donnoit la séance à la droite. Enfin on demanda les avis, premiérement aux évêques Romains & au clergé de Rome, qui avoient plus d'autorité & de connoissance de

l'affaire, puis aux Allemands venus avec l'empereur. Jean évêque de Porto & Pierre diacre & chancelier de l'église Romaine, opinérent en faveur de l'église de Ravenne : Poppon évêque de Brixen fut du même avis, & tout le concile les suivit. AN. 1047.

Ce fut apparemment en ce même concile que, pour commencer à extirper la simonie qui régnoit impunément dans tout l'Occident, l'on résolut entr'autres choses, que qui auroit été ordonné par un simoniaque, sçachant qu'il l'étoit, ne laisseroit pas de faire les fonctions de son ordre, après quarante jours de pénitence. L'empereur Henri ayant fait peu de séjour à Rome, passa outre vers la Pouille, emmenant avec lui le pape Clément, qu'il obligea d'excommunier les citoyens de Benevent, parce qu'ils ne l'avoient pas voulu recevoir. Le pape étant à Salerne accorda, à la priére du prince Gaimar, la translation de Jean évêque de Pestane à l'archevêché de Salerne, avec pouvoir d'ordonner sept évêques du voisinage, sans que le pape pût les ordonner à l'avenir. La bulle est du vingt-uniéme de Mars.

Glab. l. v. c. ult. Pet. Dam. Opusc. VI. Gratiss. c. 27. 45.

Chron. Cassin.

Herman. Chr. Tom. 9. conc. p. 945. Ep. 3.

Tandis que l'empereur étoit en Italie, il manda Pierre Damien pour venir aider le pape de ses conseils; mais Pierre s'en excusa, écrivant au pape en ces termes : L'empereur m'a ordonné plusieurs fois, & si je l'ose dire, m'a fait l'honneur de me prier de vous aller trouver, & vous dire ce qui se passe dans les églises de nos quartiers, & ce que je crois que vous devez faire; & comme je m'en excusois, il me l'a commandé absolument. Il m'a même envoyé une lettre pour vous que je vous prie de voir, & de m'ordonner si je dois me rendre près de vous. Car je ne veux pas perdre mon tems à courir de côté & d'autre; & toutefois je suis percé de douleur, voyant les églises de nos quartiers dans une entiére confusion, par la faute des mauvais évêques & des mauvais abbés. Et à quoi nous sert de dire que le saint siége est revenu des ténébres à la lumiére, si nous demeurons encore dans les mêmes ténébres? Que sert d'avoir des vivres sous la clef, si on meurt de faim, ou d'avoir au côté une bonne épée, si on ne la tire jamais? Quand nous voyons le voleur de Fano, qui avoit été excommunié même par les faux papes, celui d'Ossimo chargé de crimes inouis, & d'autres aussi coupables, revenir triomphans d'auprès de vous : notre espérance se tourne en tristesse. Or nous espérions que vous

Ep. 3.

Luc. XXIV. 21.

AN. 1047.

ſeriez le rédempteur d'Iſraël. Travaillez donc, ſaint pere, à relever la juſtice, & employez la vigueur de la diſcipline, enſorte que les méchans ſoient humiliés & les humbles encouragés.

Herm. Chr. 1047.

L'empereur s'acheminant vers l'Allemagne, célébra à Mantoue la fête de Pâques, qui cette année 1047 fut le dix-neuf d'Avril. Il enleva de Parme le corps de S. Gui abbé de Pomposie, mort l'année précédente, & déja célèbre par pluſieurs miracles, pour le transférer à Spire. Il arriva à Ausbourg aux Rogations, & l'évêque Gebehard étant mort à ſon arrivée, il mit à ſa place Henri ſon chapelain. Il célébra la Pentecôte à Spire, & donna l'évêché de Metz à Adalberon, après la mort de Thierri; & après la mort de Poppon archevêque de Trèves, il mit à ſa place Eberard prévôt de Vormes. Peu de tems auparavant il avoit donné l'évêché de Conſtance à Thierri, ſon archichapelain & prévôt d'Aix-la-Chapelle; celui de Strasbourg à Herrand prévôt de Spire; & celui de Verdun à Thierri prévôt de Bâle.

Papebr. conat.

Le pape Clément II, qui avoit ſuivi l'empereur en Allemagne, mourut cette même année le neuviéme d'Octobre, après neuf mois & demi de pontificat, & fut enterré à Bamberg, dont il avoit été évêque, & où l'on voit encore ſon tombeau. Après ſa mort les Romains demandérent pour pape Halinard archevêque de Lyon: car l'empereur avoit exigé d'eux, moyennant une grande ſomme d'argent, de ne point élire de pape ſans ſa permiſſion. Mais Halinard évita d'aller à la cour, juſques à ce qu'on eût élu un autre pape.

LII.
Martyre de S. Gérard de Hongrie.
Jo. de Thurotz. c. 30.

Cependant les Hongrois, toujours mécontens du roi Pierre, rappellérent trois ſeigneurs fugitifs, Endré, Bela & Leventé freres, de la famille de ſaint Etienne. Mais quand ils furent arrivés, ils leur demandérent opiniâtrément la permiſſion de vivre en païens, ſuivant leurs anciennes coutumes, de tuer les évêques & les clercs, d'abattre les égliſes, de renoncer au chriſtianiſme & d'adorer les idoles. Endré & Leventé, car Bela n'étoit pas encore revenu, furent obligés de céder à la volonté du peuple, qui ne permettoit de combattre contre le roi Pierre qu'à ces conditions. Un nommé Vatha fut le premier qui profeſſa le paganiſme, ſe raſant la tête, à la réſerve de trois flocons de cheveux qu'il laiſſoit pendre. Par ſes exhortations tout le peuple commença à ſacrifier aux démons, & à manger de la chair de cheval.

Ils tuérent les chrétiens, tant clercs que laïques, & brûlérent plusieurs églises. Enfin ils se révoltérent ouvertement contre le roi Pierre; ils firent mourir honteusement tous les Allemands & les Latins, qu'il avoit répandus par la Hongrie pour divers emplois; & envoyérent dénoncer à Pierre, que l'on feroit mourir les évêques avec leur clergé & ceux qui levoient les dîmes, que l'on rétabliroit le paganisme, & que la mémoire de Pierre périroit à jamais.

Ensuite Endré & Leventé s'avancérent avec leurs troupes jusqu'à Pesth sur le Danube: quatre évêques, Gérard, Beztrit, Buldi & Benetha, l'ayant appris, sortirent d'Albe pour aller au-devant d'eux, & les recevoir avec honneur. Etant arrivés à un lieu nommé Giod, ils entendirent la messe que Gérard célébra; mais auparavant il leur dit: Sçachez, mes freres, que nous souffrirons aujourd'hui le martyre, excepté l'évêque Bénétha. Il communia tous les assistans; puis ils se rendirent à Pesth, où Vatha & plusieurs païens avec lui les environnérent, jettant sur eux quantité de pierres. Gérard, qui étoit sur son chariot, n'en fut point blessé, & ne se défendoit qu'en leur donnant sa bénédiction, & faisant continuellement sur eux le signe de la croix. Les païens renversérent le chariot, & continuoient de lapider l'évêque tombé par terre. Il s'écria à haute voix: Seigneur Jesus-Christ, ne leur imputez pas ce péché, ils ne sçavent ce qu'ils font. Enfin on lui perça le corps d'un coup de lance, dont il mourut. On tua aussi les deux évêques Beztrit & Buldi, avec un grand nombre de chrétiens. Mais le duc Endré étant survenu, délivra de la mort l'évêque Bénétha: ainsi fut accomplie la prophétie de Gérard, que l'église honore comme martyr le jour de sa mort, vingt-quatriéme de Septembre.

Vita S. Ger. Sæc. 6. Ben. p. 630.

Martyr. Rom. 24. Sept.

Le roi Pierre fut pris & aveuglé, & mourut de douleur peu de jours après; & le duc Endré ou André fut couronné roi à Albe-Royale la même année 1047, par trois évêques qui restoient après ce massacre des chrétiens. Alors il ordonna à tous les Hongrois, sous peine de la vie, de quitter le paganisme, revenir à la religion chrétienne, & vivre en tout suivant la loi que leur avoit donnée leur roi saint Etienne. Heureusement Leventé mourut dans le même tems: car s'il avoit vécu davantage & fût devenu roi, on ne doute pas qu'il n'eût soutenu le paganisme. Le roi André fit bâtir un monastére en l'honneur de S. Agnan, en un lieu nommé

AN. 1047.

Tyhon ; & depuis son règne la Hongrie demeura chrétienne.

LIII.
S. Barthelemi de Tusculum.
Miss. ap. Papebr. Chr. Cass. lib. 11. *c.* 18.
Vita Barth. in Thesaur. ascet. Poss. p. 429.

A Rome cependant Benoît IX rentra pour la troisiéme fois dans le saint siége le jour des quatre Couronnés, qui étoit le dimanche huitiéme de Novembre 1047, & s'y maintint huit mois & dix jours, jusques au jour de S. Alexis dix-septiéme de Juillet 1048. Enfin touché de repentir, il appella Barthelemi abbé de la Grotte-ferrée, lui découvrit ses péchés, & lui en demanda le remède. Le saint abbé sans le flatter lui déclara, qu'il ne lui étoit pas permis d'exercer les fonctions du sacerdoce & qu'il ne devoit penser qu'à se réconcilier à Dieu par la pénitence. Benoît suivit son conseil, & renonça aussi-tôt à sa dignité.

L'abbé Barthelemi étoit né à Rossane en Calabre, de parens pieux, originaires de Constantinople. Ils le firent bien étudier & le mirent très-jeune dans un monastére voisin, où dès-lors il se distingua par sa vertu. Ayant oui parler de la vie admirable de saint Nil son compatriote, il quitta secrettement son pays, & l'alla trouver en Campanie, où le saint abbé avoit déja soixante moines sous sa conduite ; mais il trouva tant de mérite au jeune Barthelemi, qu'il le préféroit à tous les autres. Celui-ci suivit S. Nil à la Grotte-ferrée près Tusculum, & après sa mort on voulut le faire abbé ; mais il s'en excusa sur sa jeunesse. Toutefois après deux autres il ne put l'éviter, & fut ainsi le troisiéme successeur de S. Nil.

Etant abbé il continuoit de travailler à transcrire des livres, car il avoit la main très-bonne. Il composa plusieurs chants ecclésiastiques à la louange de la Vierge, de S. Nil & d'autres saints ; il bâtit de fond en comble l'église du monastére dédiée à la Ste. Vierge, & accrut notablement la communauté. Il avoit un grand talent pour la conversion des pécheurs, & s'étoit acquis une telle autorité, que le prince de Salerne ayant fait prisonnier celui de Gaëte, il lui persuada non seulement de le délivrer, mais de lui donner encore une autre principauté.

AN. 1048.
LIV.
Damase II pape. Puis Léon IX.
Herm. Chr. 1048.

Le même jour que le pape Benoît se retira, c'est-à-dire, le dix-septiéme de Juillet 1048, on couronna pape Poppon évêque de Brixen, que l'empereur avoit choisi en Allemagne & envoyé à Rome, où il fut reçu avec honneur. Il prit le nom de Damase II ; mais il ne vécut sur le saint siége que vingt-trois jours, & mourut à Preneste le huitiéme d'Août

1048. Il fut enterré à saint Laurent hors de Rome, & le saint siége vaqua six mois. Cependant en une diète ou assemblée des prélats & des seigneurs que l'empereur tint à Vormes l'automne suivant, on élut pour pape tout d'une voix Brunon évêque de Toul, qui étoit présent, mais qui ne pensoit à rien moins. Il étoit âgé de quarante-six ans, & en avoit vingt-deux d'épiscopat, qu'il avoit dignement employés. D'abord il s'appliqua à réformer les monastéres par le moyen de Guidric abbé de S. Apre, disciple de S. Guillaume de Dijon. Brunon fut employé avec succès pour traiter la paix entre Rodolfe roi de Bourgogne & Robert roi de France. Sa vertu, soutenue de sa bonne mine & de ses maniéres agréables, le faisoit aimer de tout le monde. Il aimoit la musique & en sçavoit même la composition. Il avoit une telle dévotion à S. Pierre, qu'il alloit tous les ans à Rome, & quelquefois avec une suite de cinq cens hommes. Tel étoit l'évêque Brunon quand il fut élu pour être pape.

AN. 1048.

Vita Leon. IX. sæc. 6. Ben. part. 2. c. 68. Boll. 19. Apr. to. 10. p. 696.

Il refusa très-long-tems cette dignité; & comme on le pressa de plus en plus, il demanda trois jours pour délibérer, pendant lesquels il demeura absolument sans boire ni manger, occupé uniquement de priéres. Puis il fit une confession publique de ses péchés : croyant par-là faire connoître son indignité. Les larmes qu'il répandit en cette action, en tirérent de tous les assistans, sans leur faire changer leur résolution. Brunon fut donc contraint d'accepter le pontificat; mais il déclara en présence des députés de Rome, qu'il ne l'acceptoit qu'à condition d'avoir le consentement du clergé & du peuple Romain. Il retourna à Toul, où il célébra la fête de Noël, accompagné de quatre évêques, Hugues Italien député des Romains, Everard archevêque de Trèves, Adalberon évêque de Metz & Thierri de Verdun.

Brunon partit de Toul en habit de pélerin pour aller à Rome, s'occupant continuellement de priéres pour le salut de tant d'ames dont il étoit chargé. A Ausbourg étant en oraison, il entendit une voix qui disoit : Le Seigneur dit, je pense des pensées de paix; & le reste de cet introïte tiré de Jérémie, que l'on chante aux derniers dimanches d'après la Pentecôte. Encouragé par cette révélation, & accompagné d'une infinité de personnes qui accouroient de toutes parts, il arriva à Rome. Toute la ville vint au-devant de lui avec des cantiques de joie; mais il descendit de cheval & mar-

Jér. XXIX. 11. 12. 14.

AN. 1049.

cha long-tems nuds pieds. Après avoir fait sa priére, il parla au clergé & au peuple, leur exposa le choix que l'empereur avoit fait de sa personne, les priant de déclarer franchement leur volonté quelle qu'elle fût; & ajouta, que suivant les canons, l'élection du clergé & du peuple doit précéder tout autre suffrage, & que comme il n'étoit venu que malgré lui, il s'en retourneroit volontiers, à moins que son élection ne fût approuvée d'un consentement unanime. On ne répondit à ce discours que par des acclamations de joie; & il reprit la parole pour exhorter les Romains à la correction des mœurs, & demander leurs priéres. Il fut donc intronisé le douziéme de Février 1049, qui étoit le premier dimanche de carême: il prit le nom de Léon IX, & tint le saint siége cinq ans.

Quand il arriva à Rome, il ne trouva rien dans les coffres de la chambre apostolique; & tout ce qu'il avoit apporté avec lui étoit consumé, tant aux frais du voyage, qu'en aumônes. Il ne restoit rien non plus à ceux de sa suite; mais le jour qu'ils étoient prêts à l'abandonner pour se retirer secrettement, arrivérent les députés des nobles de la province de Bénévent, avec des présens magnifiques pour le pape, dont ils demandoient la bénédiction & la protection. Il fit des reproches aux siens de leur peu de foi; leur apprenant par cet exemple à ne se défier jamais de la providence. Dans la suite comme sa réputation attira à Rome un nombre extraordinaire de pélerins, qui mettoient quantité d'offrandes à ses pieds, il n'en prenoit rien pour lui ni pour les siens: tout étoit pour les pauvres.

LV. Concile de Rome. *Tom. 9. conc. p. 1049. Herm. Chr. 1049.*

La seconde semaine d'après Pâque, qui cette année 1049 fut le vingt-sixiéme de Mars, le pape Léon IX tint un concile à Rome, où il appella non seulement les évêques d'Italie, mais ceux de Gaule: & on y déclara nulles toutes les ordinations des simoniaques, ce qui causa un grand tumulte. Les prêtres & même les évêques disoient que les fonctions ecclésiastiques, & principalement les messes, alloient cesser presque en toutes les églises: ce qui mettroit tous les fidèles au désespoir, & tendoit au renversement de la religion. Après de longues disputes, on représenta au pape le décret de Clément II: sçavoir, que ceux qui étoient ordonnés par les simoniaques, pourroient exercer leurs fonctions après quarante jours de pénitence. Ce qui fut suivi par Léon

IX.

IX. En ce même concile il ordonna, que tous les clercs qui quitteroient les hérétiques pour se réunir à l'église catholique, demeureroient dans leur rang, mais sans pouvoir être promus aux ordres supérieurs.

En ce même concile le pape approuva la translation de Jean évêque de Toscanalle au siége de Porto, comme utile & même nécessaire : confirmant à lui & à ses successeurs tous les biens de l'église de Porto ; entre autres l'isle de S. Barthelemi à Rome, qui lui étoit disputée par l'évêque de Ste. Sabine. Le pape lui confirma aussi le droit de faire toutes les fonctions épiscopales au-delà du Tibre : ce qui marque que le diocèse de Rome étoit borné à la ville seule. C'est ce qui paroît par la bulle datée du vingt-deuxiéme d'Avril 1049, indiction seconde, & souscrite par quinze évêques, dont les deux premiers sont Eberard archevêque de Trèves & Halinard de Lyon.

Herm. Chr.

Après ce concile, le pape en tint un à Pavie la semaine de la Pentecôte, qui cette année étoit le quatorziéme de Mai : puis il passa le Mont-Jou & vint deçà les Alpes, suivi de plusieurs Romains. Il alloit en Allemagne trouver l'empereur, avec lequel il célébra à Cologne la fête de S. Pierre. En ce voyage il confirma l'exemption de l'abbaye de Clugni, par une bulle datée de l'onziéme de Juin, & adressée à l'abbé Hugues : car il y avoit six mois que S. Odilon étoit mort.

LVI.
Fin de saint Odilon.
Vita, c. 14 sæc. 6. Ben. p. 688.

Il fut affligé de maladies très-douloureuses pendant les cinq derniéres années de sa vie ; & sentant sa mort prochaine, il fit encore le voyage de Rome, dans l'espérance d'y mourir sous la protection des Apôtres, comme il l'avoit toujours souhaité. Il y demeura quatre mois très-malade, du tems du pape Clément II, qui le voyoit & l'entretenoit souvent. Il y étoit aussi visité par quantité de moines & de clercs, entr'autres par Laurent évêque d'Amalfi, auparavant moine Bénédictin, homme très-sçavant dans les livres des Grecs & des Latins. Odilon étant guéri contre son espérance, revint à Clugni, & presque toute une année s'appliqua aux jeûnes, aux priéres & aux veilles, autant que son peu de santé lui permettoit. Il avoit résolu de visiter ses monastéres, pour instruire & encourager les freres, & attendre la mort au lieu où il se rencontreroit. Ayant commencé cette visite, il vint à Souvigni, où S. Mayeul son prédécesseur étoit mort. Là il eut une nou-

AN. 1049.

velle attaque des douleurs de colique, qui le tourmentoient depuis long-tems, & désespéra de sa vie. On lui donna l'extrême-onction & la communion, & on mit devant lui un crucifix, dont la vue l'excitoit à des sentimens d'une tendre piété. La fête de Noël approchoit : il parla la veille à la communauté, aussi-bien qu'il eût fait de sa vie, consolant les freres de sa perte. Le jour de la fête il se fit porter à l'église, tout mourant qu'il étoit, & là il commençoit les pseaumes & les antiennes, donnoit les bénédictions & faisoit toutes les fonctions qu'il pouvoit, avec une gaieté merveilleuse, espérant fermement de mourir à la fête de la Circoncision, comme son cher ami l'abbé Guillaume de Dijon. Pendant tout ce tems Odilon ne prenoit presque point d'autre nourriture que la sainte eucharistie. Quand on le vit à l'extrémité, on le mit à terre sur un cilice couvert de cendre, où il expira doucement, les yeux arrêtés sur la croix, la nuit du dimanche premier jour de Janvier 1049, dans la quatre-vingt-septiéme année de son âge, & la cinquante-sixiéme de sa prélature. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort.

Martyr. Rom. 1. Januar.

LVII. Commémoration des Trépassés.

Vita, sæc. 6. Ben. part. 1. c. 13. Elog. ibid. n. 112. Glab. l. v. c. 1.

L'action de sa vie qui l'a rendu le plus célèbre, est l'institution de la commémoration générale des Trépassés. On raconte diversement la révélation que l'on dit y avoir donné occasion ; mais voici ce qui m'en paroît le plus vraisemblable. Un pieux chevalier revenoit du pélerinage de Jérusalem : s'étant égaré de son chemin, il rencontra un hermite, qui apprenant qu'il étoit de Gaule, lui demanda s'il connoissoit le monastére de Clugni & l'abbé Odilon. Le pélerin ayant dit qu'il le connoissoit ; l'hermite lui dit : Dieu m'a fait connoître qu'il a le crédit de délivrer les ames des peines qu'elles souffrent en l'autre vie. Quand donc vous serez de retour, exhortez Odilon & ceux de sa communauté à continuer leurs priéres & leurs aumônes pour les morts.

Quoi qu'il en soit de cette révélation, nous avons le décret fait à Clugni, pour l'institution de cette solemnité, en ces termes : Il a été ordonné par notre bienheureux pere dom Odilon, du consentement & à la priére de tous les freres de Clugni, que comme dans toutes les églises on célèbre la fête de tous les saints le premier jour de Novembre, de même chez nous on célébrera solemnellement la commémoration de tous les fidèles trépassés, qui ont été de-

puis le commencement du monde jusqu'à la fin, en cette maniére. Ce jour après le chapitre, le doyen & les celleriers feront l'aumône de pain & de vin à tous venans, & l'aumônier recevra tous les restes du dîner des freres. Le même jour après vêpres, on sonnera toutes les cloches & on chantera les vêpres des morts. Le lendemain après matines on sonnera encore toutes les cloches & on fera l'office des morts. La messe sera solemnelle : deux freres chanteront le trait, tous offriront en particulier, & on nourrira douze pauvres. Nous voulons que ce décret s'observe à perpétuité, tant en ce lieu, que dans tous ceux qui en dépendent; & si quelqu'un suit l'exemple de cette institution, il participera à nos bonnes intentions. Tel est le décret de Clugni: cette pratique passa bientôt à d'autres églises, & devint enfin commune à toute l'église catholique.

AN. 1049.

Saint Odilon favorisa & excita les études dans ses monastéres. Ce fut par son ordre que Raoul Glabert écrivit l'histoire du tems; & Odilon lui-même composa plusieurs écrits, dont il nous reste la vie de S. Mayeul son prédécesseur, celle de Ste. Adelaïde impératrice, quelques lettres & quelques sermons sur les principales fêtes. Il forma plusieurs disciples, & fut consulté par les plus grands personnages de son tems. Peu avant sa mort, étant interrogé sur son successeur, il répondit : Je le laisse à la disposition de Dieu & au choix des freres. Craignant peut-être que s'il marquoit son successeur, comme avoient fait les quatre abbés ses prédécesseurs, l'usage ne s'en établit à Clugni, au préjudice de l'élection ordonnée par la règle de S. Benoît. Après sa mort Hugues fut élu tout d'une voix.

Bibl. Clun. p. 349.

Vita, c. 14.

LVIII.
S. Hugues abbé de Clugni.

Vita Bibl. Clun. p. 414.
Boll. 29. Apr. tom. 11. p. 628.

Il naquit dans le diocèse d'Autun l'an 1024 : son pere Dalmace, comte de Semur, vouloit l'élever pour les armes; mais sa mere croyant qu'il étoit destiné au sacerdoce, vouloit l'élever pour l'église. Son inclination suivit celle de sa mere; il ne se plaisoit point aux exercices des chevaux & des armes, & avoit horreur des pillages alors si fréquens. Il obtint enfin avec peine d'aller faire ses études auprès de Hugues son grand-oncle, évêque d'Auxerre & comte de Châlons. Ayant commencé d'apprendre la grammaire, il renonça au monde, & entra à Clugni dès l'âge de quinze ans. Quelques années après saint Odilon voyant son mérite extraordinaire, le fit prieur, tout jeune qu'il étoit, & l'envoya en

AN. 1049.

Allemagne, où il remit dans les bonnes graces de l'empereur Henri, les moines de Paternac au diocèse de Lausane. Il y apprit la mort de saint Odilon, & revint à Clugni chargé de presens que l'empereur y envoyoit. On procéda à l'élection d'un abbé : Adalman, le plus ancien de la communauté, nomma le prieur Hugues, & tous suivirent son avis. Ainsi malgré sa résistance il fut élu, & reçut la bénédiction abbatiale de Hugues archevêque de Besançon le jour de la Chaire de S. Pierre 1049, n'étant âgé que de vingt-cinq ans, & il fut soixante ans abbé de Clugni.

LIX. Le pape Léon en France. *Hist. dedic. n. 7. sæc. 6. Ben. p. 715.*

Il assista en cette qualité au concile de Reims, que le pape Léon IX tint la même année. Il avoit promis à Hérimar abbé de S. Remi, d'aller faire la dédicace de la nouvelle église que cet abbé avoit bâtie ; & comme Henri roi de France étoit à Laon à la Pentecôte de la même année 1049, l'abbé l'y alla trouver, & le pria d'honorer cette dédicace de sa présence, & d'y faire assister les évêques de son royaume. Le roi le promit, & l'abbé envoya des lettres par la France & les provinces voisines, invitant les fidèles à se trouver à cette solemnité. Le pape étant parti de Cologne, vint à Toul à l'exaltation de la sainte Croix ; & de-là il envoya ses mandemens aux évêques & aux abbés pour se rendre à Reims le premier jour d'Octobre, où il prétendoit tenir un concile après la dédicace.

Alors quelques seigneurs laïcs, qui se sentoient coupables de mariages incestueux, & d'autres crimes contre la discipline de l'église ; des évêques & des abbés, qui craignoient qu'on n'examinât leur entrée dans ces dignités, & la conduite qu'ils y avoient tenue, représentérent au roi de France que la gloire de son royaume seroit avilie, s'il permettoit au pape d'y exercer son autorité, & s'il assistoit lui-même à ce concile ; qu'on ne trouvoit point qu'aucun de ses ancêtres eût permis à un pape l'entrée dans les villes de France pour un tel sujet. Ils ne connoissoient pas sans doute le concile de Troyes tenu par Jean VIII. Enfin ils ajoutoient que la tenue des conciles demandoit des tems paisibles & tranquilles ; & qu'alors il y avoit de grands troubles, par le peu de soumission de plusieurs seigneurs, qui usurpoient les terres & les châteaux du roi même. C'est pourquoi il devoit plutôt s'appliquer à pourvoir au bien de son état, qu'à tenir des conciles : qu'il devoit faire marcher contre les rebelles les seigneurs de son

royaume; même les évêques & les abbés, qui y possédoient de si grandes terres; & sur-tout l'abbé de S. Remi, qui, enflé de ses richesses, avoit eu la vanité de faire venir le pape pour dédier son église. Gebuin évêque de Laon, & Hugues comte de Braine, étoient à la tête de ceux qui s'opposoient à ce concile. Le roi, persuadé de leurs raisons, manda au pape par l'évêque de Senlis, que lui, ses évêques & ses abbés étoient obligés à réprimer des rebelles; qu'ils ne pouvoient se rendre au terme préfixe pour le concile; & qu'ainsi le pape différât sa venue en France à un autre tems, où le roi, délivré de ses affaires, pût le recevoir avec l'honneur convenable. Le pape répondit: Qu'il ne pouvoit manquer à la promesse qu'il avoit faite à S. Remi; qu'il iroit faire la dédicace, & tiendroit le concile avec ceux qui s'y trouveroient. Le roi, ayant reçu cette réponse, ne laissa pas de marcher contre les rebelles avec une grande armée, où les évêques & les abbés le suivoient malgré eux, excepté ceux qui craignoient de rendre compte au pape de leurs actions. Car ceux-là marchoient volontiers à la guerre. On amenoit avec eux l'abbé de S. Remi, bien affligé; mais après un jour de marche on lui permit de retourner chez lui.

Le pape, étant parti de Toul, arriva à Reims le jour de S. Michel, accompagné de trois archevêques, de Trèves, de Lyon & de Besançon, de Jean évêque de Porto, & de Pierre diacre & préfet de Rome. Trois évêques de France, qui se trouvoient à Reims, sçavoir ceux de Senlis, d'Angers & de Nevers, allérent au-devant de lui en procession, suivis du clergé, des abbés & des moines, & le reçurent à saint Remi, qui étoit alors hors des murailles. A l'entrée de la ville il fut reçu par l'archevêque de Reims & son clergé, & conduit à l'église métropolitaine: il s'assit dans le siége de l'archevêque, qui se mit à sa droite, & l'archevêque de Trèves à sa gauche. Le pape célébra la messe, puis l'archevêque de Reims lui donna à dîner dans le grand palais près de l'église.

LX. Dédicace de l'église de S. Remi.

Le lendemain dernier jour de Septembre, le pape craignant la foule du peuple, sortit la nuit pendant matines, accompagné seulement de deux chapelains, & retourna à saint Remi, où il se baigna & se fit raser, pour se préparer à la cérémonie du lendemain; puis il s'enferma dans une maison joignante à l'église, & y fit dire la messe devant lui. Car la foule étoit si grande, que les moines mêmes ne pouvoient

AN. 1049. faire l'office dans l'église. C'est qu'il étoit venu, non seulement du voisinage, mais des pays éloignés, une multitude innombrable de l'un & de l'autre sexe, & de toutes conditions, des villes & de la campagne. Tous s'empressoient à baiser le tombeau de saint Remi, & à y mettre leurs offrandes; & ceux qui ne pouvoient en approcher les jettoient de loin, ensorte qu'il en étoit comblé. Quand ils étoient trop fatigués de la foule, ils venoient tour-à-tour respirer dans le parvis, & là le pape se montroit à eux, du plus haut étage de la maison où il s'étoit enfermé, leur donnoit sa bénédiction, & leur faisoit une exhortation morale: ce qu'il fit par trois fois en cette journée.

Le soir, par ordre du pape, on fit sortir tout le monde de l'église de S. Remi, pour y célébrer l'office de la nuit; mais le peuple demeura dehors en foule avec quantité de lumiéres. Le lendemain matin le pape reçut dans l'église le corps de S. Corneille, que le clergé de Compiégne avoit apporté, à cause des violences que l'on faisoit à leur église. A tierce le pape, revêtu pontificalement, alla au tombeau de S. Remi, avec les encensoirs & les croix, accompagné des quatre archevêques & de plusieurs abbés. On tira la châsse du saint, que le pape porta d'abord lui-même sur ses épaules; & l'ayant donnée à d'autres, il se retira dans une chapelle. On ouvrit les portes de l'église, & le peuple entra en foule; ensorte qu'il y en eut d'étouffés & d'écrasés. On porta le corps saint dans la ville, fendant la presse avec beaucoup de peine; & on le déposa dans l'église métropolitaine de Notre-Dame. Le lendemain second jour d'Octobre, on le porta autour de la ville, & cependant le pape avec les évêques faisoient la dédicace de l'église du monastére, où le corps saint fut rapporté, & descendu par une fenêtre, à cause de la foule. Le pape ne le fit pas encore mettre à sa place, mais sur le grand autel, pour y demeurer exposé pendant le concile, & tenir en plus grand respect les assistans. Il ordonna que personne ne célébreroit la messe sur cet autel, que l'archevêque de Reims & l'abbé de S. Remi; & deux fois l'année, sept prêtres choisis de l'église de Reims. Enfin il donna une absolution solemnelle au peuple qui s'étoit trouvé à cette fête, & ordonna aux évêques & aux abbés de revenir le lendemain pour le concile.

2. Octob.

LXI. Concile de Reims. Premiére session.

La premiére session se tint donc le troisiéme d'Octobre

dans l'église de S. Remi. Il y avoit vingt évêques, près de cinquante abbés, & plusieurs autres ecclésiastiques. Alors se renouvella l'ancienne dispute entre le clergé de Reims & celui de Trèves : ceux de Reims disoient, que leur archevêque étoit primat dans la Gaule, & que par conséquent il devoit avoir la premiére place : ceux de Trèves attribuoient au leur la même dignité & le même rang. Le pape, ne croyant pas le tems convenable pour terminer ce différend, ordonna que les siéges des évêques fussent mis en rond & le sien au milieu, & que l'archevêque de Reims réglât les places. L'ordre de la séance fut tel. Le pape au milieu du chœur, tourné vers l'Orient, & vis-à-vis de lui l'archevêque de Reims à la droite; & celui de Trèves à la gauche. Après l'archevêque de Reims quatre évêques, Berold de Soissons, Drogon de Terouane, Frolland de Senlis, & Adalberon de Metz. Au Midi, Halinard archevêque de Lyon, Hugues évêque de Langres, Joffroi de Coutances, Ives de Sèes, Hebert de Lisieux, Hugues de Bayeux, Hugues d'Avranches, Thierri de Verdun. Au Septentrion, Hugues archevêque de Besançon, Hugues évêque de Nevers, Eusèbe d'Angers, Pudique de Nantes, Duduc évêque de Veli en Angleterre, & Jean évêque de Porto. Derriére les évêques étoient aussi assis en rond les abbés, dont les premiers étoient, Herimar de saint Remi, Hugues de Clugni, Sigefroi de Gorze, Foulques de Corbie, Robert de Prum, Rainold de S. Medard, Giruin de S. Riquier & Godefroi de Vezelai. Il y avoit aussi deux abbés Anglois, envoyés avec l'évêque de Veli par le roi Edouard.

AN. 1049. 3. Octob.

Sup. liv. LII. n. 25.

Après qu'on eut fait silence, Pierre, diacre & chancelier de l'église Romaine, proposa par ordre du pape le sujet du concile : sçavoir, les abus qui se pratiquoient dans les Gaules contre les canons, c'est-à-dire, la simonie, les fonctions ecclésiastiques & les églises usurpées par les laïcs, les exactions que l'on levoit sur les églises, les mariages incestueux ou adultérins, l'apostasie des moines & des clercs qui renonçoient à leur habit & à leur profession, le port d'armes par les clercs, les pillages & les détentions injustes des pauvres, la sodomie, & quelques hérésies qui s'élevoient en ces quartiers. Après cette proposition il exhorta tous les assistans à donner aide & conseil au pape pour l'extirpation de ces abus; & s'adressant aux évêques, il les avertit que, sous peine d'anathême, ils eussent à déclarer publiquement, si quelqu'un

AN. 1049. d'eux avoit reçu ou donné les ordres sacrés par simonie.

L'archevêque de Trèves se leva le premier & dit, qu'il n'avoit rien donné ni promis pour obtenir l'épiscopat, ni
3. Octob. vendu les saints ordres à personne : l'archevêque de Lyon & celui de Besançon protestérent de même leur innocence sur ce point. Alors le diacre se tourna vers l'archevêque de Reims, & lui demanda ce qu'il en disoit. L'archevêque demanda délai jusques au lendemain, disant qu'il vouloit parler au pape en particulier : ce qui lui fut accordé. Tous les autres évêques se levant de suite, se purgérent de même du soupçon de simonie, à la réserve de quatre ; sçavoir, ceux de Langres, de Nevers, de Coutances & de Nantes, dont la cause fut remise à examiner : & le diacre s'adressa aux abbés & leur fit la même admonition. L'abbé de S. Remi se leva le premier & se purgea de ce reproche, puis l'abbé de Clugni & plusieurs autres : mais il s'en trouva qui n'osérent rien répondre.

Alors l'évêque de Langres forma de grandes plaintes contre l'abbé de Poutiéres son diocèsain : disant qu'il vivoit dans l'incontinence, & qu'ayant été excommunié faute de payer le cens annuel qu'il devoit à l'église Romaine, il n'avoit pas laissé de célébrer la messe & de venir au concile. L'abbé qui étoit présent fut examiné, & n'ayant pu se justifier, il fut déposé de sa dignité. Ensuite on dénonça, sous peine d'anathême, que si quelqu'un soutenoit qu'un autre que le pape fût chef de l'église universelle, il eût à le déclarer. Tous se turent ; & on lut les autorités des peres sur la primauté du pape. Enfin le pape défendit, sous peine d'excommunication, que personne se retirât sans permission avant la fin du troisiéme jour du concile ; & comme la nuit approchoit, il congédia l'assemblée.

LXII. Seconde session. 4. Octob.

Le lendemain quatriéme jour d'Octobre, les évêques, les abbés & le reste du clergé, s'étant rendus dans la même église de S. Remi, le pape se retira avec quelques prélats dans la chapelle de la sainte Trinité, où l'archevêque de Reims lui fit sa confession en particulier, & on parla longtems des affaires de l'église : puis le pape en sortit, & on commença la seconde session du concile par les priéres & la lecture de l'évangile. Quand les prélats eurent pris leurs places, le diacre Pierre somma l'archevêque de Reims de se défendre sur l'accusation de simonie, pour laquelle il avoit obtenu

obtenu délai : l'accusant encore de plusieurs autres crimes, qu'il disoit avoir appris par la commune renommée. L'archevêque demanda permission de prendre conseil ; & l'ayant obtenue, il assembla les évêques de Besançon, de Soissons, d'Angers, de Nevers, de Senlis & de Terouane, & consulta secrettement avec eux ; puis étant revenu, il obtint du pape que l'évêque de Senlis parlât pour lui. Cet évêque déclara que l'archevêque n'étoit point coupable de simonie : après quoi le pape ordonna à l'archevêque de l'affirmer par serment, & fit lire la sentence de saint Grégoire touchant la justification de Maxime de Salone. L'archevêque de Reims demanda encore un délai, qui lui fut accordé, avec ordre de se trouver à Rome au concile qui s'y devoit célébrer à la mi-Avril. On sursit aussi à l'examen des autres reproches avancés contre lui, parce qu'il ne paroissoit point d'accusateur légitime. Le pape se plaignit ensuite que l'on avoit soustrait à l'église de Toul l'abbaye de Moutier-en-Der, qu'il prétendoit lui appartenir, & fit faire lecture de ses titres. L'archevêque de Reims soutint qu'il en avoit de plus anciens en sa faveur : sur quoi le pape ordonna qu'ils seroient cherchés dans les archives de l'église de Reims, & rapportés le lendemain. Alors le clergé de Tours, par la bouche de l'archevêque de Lyon, se plaignit de l'évêque de Dol en Bretagne, qui s'étoit soustrait à l'archevêque de Tours avec sept suffragans, & s'étoit attribué induement le nom d'archevêque. Pour l'examen de cette affaire, l'évêque de Dol fut cité au concile qui devoit se tenir à Rome à la mi Avril.

AN 1049. 4. *Octob.*

Sup. liv. XXXVI. *n.* 8.

Sup. liv. XLVIII. *n.* 44.

Ensuite le diacre Pierre, promoteur du concile, attaqua l'évêque de Langres : l'accusant d'avoir obtenu son évêché par simonie, vendu les ordres sacrés, porté les armes, commis des homicides, des adultéres & des impuretés encore pires, & traité tyranniquement son clergé. Ces crimes étoient prouvés par plusieurs délateurs présens : entre lesquels étoit un clerc, qui assûra que, lorsqu'il étoit encore laïc, l'évêque lui avoit enlevé sa femme de force, & après en avoir abusé l'avoit faite religieuse. Il se trouva aussi un prêtre qui se plaignoit que l'évêque l'avoit pris & livré à ses satellites, qui l'avoient tourmenté d'une maniére honteuse & cruelle, ensorte qu'ils avoient extorqué de lui dix livres de deniers.

Sur ces plaintes, l'évêque de Langres demanda permis-

AN. 1049. 4. Octob.

ſion de prendre conſeil ; & l'ayant obtenue, il appella les archevêques de Beſançon & de Lyon, conféra ſecrettement avec eux, & les pria d'être ſes avocats ; mais l'archevêque de Beſançon, voulant entreprendre ſa défenſe, perdit tout d'un coup la parole : ce qui fut regardé comme une punition divine de l'évêque de Langres, qui la veille avoit accuſé & fait condamner l'abbé de Poutiéres moins coupable que lui. L'archevêque de Beſançon ne pouvant parler, fit ſigne à celui de Lyon de le faire à ſa place. Il dit que l'évêque de Langres avouoit qu'il avoit vendu les ſaints ordres, & extorqué à ce prêtre la ſomme marquée ; mais non pas qu'il l'eût fait tourmenter de la maniére qu'il diſoit, & qu'il nioit abſolument tout le reſte. Le pape, voyant que la diſcuſſion de cette affaire ne pouvoit être achevée ce jour-là, parce que la nuit approchoit, fit ſeulement lire les canons touchant ceux qui vendent les ſaints ordres, particuliérement le ſecond canon du concile de Calcedoine, & congédia l'aſſemblée.

LXIII. Troiſiéme ſeſſion. 5. Octob.

Le lendemain cinquiéme jour d'Octobre, on tint la troiſiéme ſeſſion, où le diacre Pierre dit qu'il falloit commencer par où avoit fini la précédente. L'évêque de Langres ne ſe trouva point : le promoteur du concile l'appella trois fois de la part du pape ; on envoya même à ſon logis les évêques de Senlis & d'Angers, pour le ramener au concile, s'ils le trouvoient. En attendant leur retour, le promoteur s'adreſſa à ceux qui ne s'étoient pas encore purgés du ſoupçon de ſimonie. L'évêque de Nevers confeſſa que ſes parens avoient donné beaucoup d'argent pour cet évêché, mais à ſon inſçu ; que depuis qu'il en étoit pourvu, il avoit commis pluſieurs fautes contre les règles de l'égliſe, qui lui faiſoient craindre la vengeance divine. C'eſt pourquoi il déclara que, ſi le pape & le concile le trouvoient bon, il aimoit mieux renoncer à ſa dignité, que de la garder au préjudice de ſon ame. Ayant ainſi parlé, il jetta ſa croſſe aux pieds du pape, qui touché de ſon repentir, & avec l'approbation du concile, le fit jurer que cet argent avoit été donné ſans ſon conſentement, & lui rendit les fonctions épiſcopales avec une autre croſſe.

Cependant on apporta un titre, par la lecture duquel il parut que l'abbaye de Moutier-en-Der appartenoit à l'archevêque de Reims. Ceux qui avoient été envoyés chercher

l'évêque de Langres, dirent que la crainte de l'examen de ses crimes lui avoit fait prendre la fuite : alors le pape fit lire les autorités des peres, & par le jugement de tout le concile l'évêque fut excommunié. Sur quoi l'archevêque de Besançon déclara comme il avoit perdu la parole lorsqu'il avoit entrepris sa défense : demandant pardon au concile d'avoir célé ce miracle jusques alors. Le pape fut attendri jusques aux larmes, & dit : S. Remi vit encore. Alors par son ordre tous se levérent, & allérent avec lui chanter l'antienne de S. Remi, prosternés devant son sépulcre. AN. 1049. 5. Octob.

L'évêque de Coutances confessa, qu'à son insçu un de ses freres lui avoit acheté l'évêché : & ajouta que l'ayant sçu, il avoit voulu s'enfuir, pour n'être pas ordonné contre les règles ; mais que son frere l'ayant pris de force, l'avoit fait ordonner évêque malgré lui. On lui ordonna de l'affirmer par serment, ce qu'il ne refusa pas ; & on jugea qu'il n'étoit point coupable de simonie. L'évêque de Nantes déclara, que son pere étant évêque de la même ville, lui avoit donné l'évêché de son vivant, & qu'après sa mort il lui avoit succédé moyennant de l'argent. C'est pourquoi, par le jugement du concile, il fut privé des fonctions épiscopales, en lui ôtant l'anneau & la crosse ; & on lui laissa seulement les fonctions de prêtre, à la priére des évêques.

Enfin le pape exhorta les archevêques présens à déclarer publiquement, s'ils connoissoient quelqu'un de leurs suffragans coupable de simonie. Ils dirent qu'ils n'en avoient aucune connoissance ; & on parla des évêques, qui étant invités au concile, n'y avoient pas voulu venir, & n'avoient point envoyé d'excuse par écrit. C'est pourquoi après avoir fait lire les autorités des peres, on les excommunia, avec tous ceux qui, craignant la venue du pape, avoient suivi le roi à la guerre ; & nommément l'archevêque de Sens, & les évêques de Beauvais & d'Amiens. On excommunia encore l'abbé de S. Medard, qui s'étoit retiré du concile sans congé ; & l'archevêque de S. Jacques en Galice, qui s'attribuoit le titre d'apostolique, réservé au pape.

Ensuite on fit douze canons, pour renouveller les décrets des peres, méprisés depuis long-tems ; & on condamna sous peine d'anathême plusieurs abus, qui avoient cours dans l'église Gallicane. C'étoit ceux dont le promoteur s'étoit plaint can. 1. dès l'entrée du concile ; entr'autres, les promotions d'évê-

AN. 1049. ques, sans élection du clergé & du peuple. On y ajouta la dé-
c. 5. fense de rien exiger pour la sépulture, le baptême, l'eucharistie,
c. 7. ou la visite des malades, & de prendre des usures. Et parce qu'il s'élevoit de nouveaux hérétiques dans les Gaules, le concile les excommunia, avec ceux qui recevroient d'eux quelque service, ou qui leur donneroient protection. Il excommunia quelques seigneurs laïcs en particulier, sçavoir les comtes Engelrai & Eustache, pour inceste; & Hugues de Braine, qui ayant quitté sa femme légitime, en avoit épousé une autre. Il défendit à Baudouin comte de Flandre de donner sa fille en mariage à Guillaume duc de Normandie, & à ce duc de la recevoir. Il cita le comte Thibaud, parce qu'il avoit quitté sa femme. Il cita Géofroi comte d'Anjou au concile qui se tiendroit à Mayence, pour y être excommunié, s'il ne relâchoit Gervais évêque du Mans, qu'il tenoit en prison. Enfin il excommunia ceux dont le clergé de Compiégne avoit fait sa plainte; & quiconque apporteroit quelque empêchement à ceux qui retourneroient du concile, que le pape congédia, en donnant sa bénédiction.

Le lendemain sixiéme jour d'Octobre, il vint au chapitre des moines de S. Remi, & leur demanda la société de leurs priéres, en leur accordant la sienne : ils se prosternérent; il leur donna l'absolution, & les embrassa tous l'un après l'autre. Ensuite il assembla ce qui restoit de prélats du concile, entra à l'église & fit célébrer la messe; puis il alla prendre le corps de S. Remi sur l'autel, & le portant sur ses épaules, le remit à sa place : ainsi il prit congé, & se mit en chemin pour retourner. En conséquence de cette quatriéme translation de S. Remi, il ordonna par une bulle, adressée à tous les fidèles du royaume de France, de célébrer la fête de ce saint le premier jour d'Octobre, comme nous faisons encore.

LXIV. Concile de Mayence. *Tom. 9. conc. p. 1046.*

Le pape repassa en Allemagne, & cette même année 1049 célébra à Mayence le concile qu'il y avoit indiqué. Il s'y trouva environ quarante évêques, à la tête desquels étoient cinq archevêques, Bardon de Mayence, Eberard de Trèves, Herman de Cologne, Adalbert de Hambourg, & Engelhard de Magdebourg. L'empereur Henri y étoit présent, avec les seigneurs du royaume. Sibicon évêque de Spire y fut accusé d'adultére, & s'en purgea par l'examen du saint sacrifice;
Adam. lib. II. c. 31. mais il se parjura, & depuis la bouche lui demeura tournée par paralysie : ce qui fut regardé comme la punition de son

parjure. En ce même concile on défendit la simonie & les mariages des prêtres ; & Adalbert archevêque de Hambourg étant de retour chez lui, pour faire mieux observer ce réglement, excommunia les concubines des prêtres, & les chassa de la ville, voulant ôter même le scandale que leur vue pouvoit donner.

Adalbert étoit un des plus estimés entre les prélats de son tems, chéri du pape & de l'empereur, & on ne traitoit aucune affaire publique sans son conseil. Jusques-là que l'empereur Grec Constantin Monomaque, & le roi de France Henri, envoyant des ambassadeurs à l'empereur d'Allemagne, écrivirent aussi à l'archevêque Adalbert, pour lui faire compliment sur les grandes choses que l'empereur son maître avoit faites par ses conseils. Ce prélat, enflé de ces bons succès, & principalement de la faveur du pape & de l'empereur, conçut le dessein d'établir un patriarchat à Hambourg. La pensée lui en vint premiérement, de ce que le roi de Danemarck souhaita d'avoir un archevêché dans son royaume : & il l'obtint du pape, pourvu que l'archevêque de Hambourg y consentît. Adalbert y avoit répugnance : toutefois il le promit, à condition que le pape accorderoit à son église l'honneur du patriarchat. Il se proposoit de soumettre à sa métropole douze évêchés, & les avoit déja désignés ; mais la mort du pape Léon, & celle de l'empereur Henri qui la suivit de près, arrivérent avant que l'on eût pu convenir des conditions : ainsi ces grands desseins demeurérent sans exécution.

LXV. Hérésie de Bérenger.

Mabill. præf. sæc. 6. part. 2. Vita S. Leon. 19. Ap. Boll. t. 10. p. 645.

Le pape Léon IX ne manqua pas de tenir à Rome, vers la mi-Avril de l'année 1050, le concile qu'il avoit indiqué l'année précédente, & dont il est fait mention dans celui de Reims ; & ce fut dans ce concile de Rome qu'il condamna pour la premiére fois la nouvelle hérésie de Bérenger. Bérenger étoit né à Tours vers le commencement de ce siécle, & fit ses premiéres études à l'école de S. Martin, où Vautier son oncle étoit chantre. Il alla les continuer à Chartres sous Fulbert, qui lui recommanda de suivre toujours les traces des peres, sans jamais donner dans aucune nouveauté. Bérenger étant revenu à Tours, fut reçu dans le chapitre de S. Martin du vivant du roi Robert ; & quelque tems après y fut maître d'école : car on y nomme ainsi cette dignité. Il étoit archidiacre d'Angers dès l'an 1040, mais il

AN. 1050. ne cessa pas pour cela d'enseigner à Tours ; & il eut pour disciple Eusébe, autrement Brunon, qui fut évêque d'Angers en 1047.

Cependant Lanfranc, moine du Bec en Normandie, commença à enseigner dans ce monastére avec un tel succès, qu'on y venoit de toute la Gaule. Bérenger, chagrin de se voir abandonné, se mit à publier des opinions singuliéres de théologie, auxquelles il n'avoit pas fait tant d'attention dans sa jeunesse, & dont il avoit été jusques alors détourné par d'autres études. Il chercha les dogmes qui pouvoient par leur nouveauté le faire admirer, & lui attirer des disciples. Ainsi il combattit les mariages légitimes & le baptême des enfans : mais il attaqua principalement la doctrine commune de l'église touchant l'eucharistie, relevant Jean Scot, & rejettant Pascase, auteurs du neuviéme siécle, dont j'ai parlé en leur tems.

Sup. liv. XLVII. *n.* 35. XLIX. *n.* 51.

Lanfranc l'ayant appris, témoigna publiquement qu'il condamnoit l'erreur de Bérenger ; sur quoi Bérenger lui écrivit en ces termes : J'ai appris, mon frere Lanfranc, une chose qu'Enguerran de Chartres a ouï dire, & dont je n'ai pas dû manquer de vous avertir ; c'est que vous désapprouvez & que vous tenez même pour hérétiques les sentimens de Jean Scot sur le sacrement de l'autel, qui ne s'accordent pas avec ceux de votre favori Pascase. S'il est ainsi, mon frere, en portant ce jugement précipité, vous n'avez pas bien usé de l'esprit que Dieu vous a donné, & qui n'est pas méprisable ; car vous n'avez pas encore assez étudié l'écriture sainte, avec ceux que vous estimez les plus habiles. Et maintenant quelque peu instruit que je sois, je voudrois vous entendre sur ce sujet, si j'en avois la commodité, en présence de tels juges convenables ou de tels auditeurs que vous voudriez. En attendant, ne regardez pas avec mépris ce que je vous dis. Si vous tenez pour hérétique Jean, dont nous approuvons les sentimens sur l'eucharistie, vous devez tenir pour hérétiques S. Ambroise, S. Jerôme, S. Augustin, pour ne point parler des autres. Avant cette lettre, Bérenger en avoit écrit une autre à Lanfranc dès-lors prieur du Bec, qui ne lui ayant point été rendue, fut lue de plusieurs personnes, & leur donna occasion de soupçonner Lanfranc d'être dans les sentimens de Bérenger ; ce qui montre que ce n'étoit pas la lettre que je viens de rapporter.

Le premier qui écrivit contre Bérenger fut Hugues évêques de Langres, qui le traite de très-révérend prêtre, parce que l'église n'avoit encore rien prononcé contre lui. Il rapporte ainsi l'opinion de Bérenger. Vous dites que le corps de Jesus-Christ est de telle sorte dans ce sacrement, que la nature & l'essence du pain & du vin n'est point changée; & vous rendez intellectuel ce corps, que vous aviez nommé crucifié: en quoi vous le déclarez manifestement incorporel, & vous scandalisez toute l'église. Car si la nature du pain & du vin demeure réellement après la consécration, on ne peut comprendre qu'il y ait rien de changé; & si ce qu'il y a de plus se fait par la seule puissance de l'entendement, on ne comprend pas comment il subsiste : puisque l'entendement examine seulement les choses, & ne les produit pas. Il finit en l'exhortant à n'avoir point de sentimens singuliers, & ajoute : Vous dites que vous voyez ce sacrement avec d'autres yeux que le commun. J'en parle par expérience, je vous ai ouï, sans quoi je ne le croirois pas. Hugues de Langres avoit composé cet écrit avant le concile de Reims de l'an 1049, où il fut déposé pour simonie.

AN. 1050.
Post. Lanfr. p. 68.

Sup. n. 62.

LXVI.
Concile de Rome.

Herm. conc. an. 1050.
Lanfr. de Corp. D. c. 4.

Le concile de Rome fut tenu après Pâque, qui cette année 1050 étoit le quinziéme d'Avril. Il s'y trouva grand nombre d'évêques, d'abbés & d'autres personnes pieuses de divers pays, entre lesquels étoit Lanfranc. Le pape Léon, à qui l'hérésie de Bérenger avoit été déférée, fit lire devant tout le concile sa premiére lettre à Lanfranc touchant l'eucharistie, qui avoit été apportée à Rome par un clerc de Reims. Car l'envoyé de Bérenger qui en étoit porteur, n'ayant point trouvé Lanfranc en Normandie, donna cette lettre à quelques clercs; qui l'ayant lue, & l'ayant trouvée contraire à la foi commune de l'église, la firent lire à d'autres & en expliquérent le sens fort au long. De-là vint que Lanfranc fut soupçonné d'approuver les sentimens d'un ami qui lui écrivoit de la sorte.

Par la lecture de cette lettre, le concile vit que Bérenger relevoit Jean Scot, condamnoit Pascase, & avoit des sentimens contraires à la foi touchant l'eucharistie. C'est pourquoi on prononça une sentence de condamnation, par laquelle il fut privé de la communion de l'église. Ensuite le pape ordonna à Lanfranc de se lever, & pour dissiper les mauvais bruits répandus contre lui, d'expliquer sa foi, & la

AN. 1050.

prouver par des autorités plutôt que par des raisonnemens. Il se leva, expliqua ses sentimens, & les prouva si bien qu'ils furent approuvés de tous, sans que personne y trouvât rien à redire. Après quoi le pape indiqua le concile qu'il devoit tenir à Verceil le premier de Septembre prochain.

A ce concile de Rome se présentérent les députés de l'archevêque de Tours, pour continuer la plainte qu'il avoit formée au concile de Reims l'année précédente, contre le prétendu archevêque de Dol & les évêques de Bretagne, que l'on accusoit même d'être simoniaques. Le pape leur avoit ordonné de venir au concile de Rome; mais il n'y vint que les députés de Tours : les Bretons n'y comparurent point. C'est pourquoi le pape écrivit au duc de Bretagne & aux seigneurs du pays une lettre où il dit : Nous avons trouvé dans les écrits des anciens, que tous les évêques de votre pays doivent être soumis à l'archevêque de Tours, comme il est porté entr'autres par les lettres du pape Nicolas à Salomon roi de Bretagne. Ensuite il déclare excommuniés les évêques de Bretagne, avec défense de célébrer l'office divin & de donner la bénédiction. Il recommande au duc de se soustraire de leur communion, & leur enjoint de se trouver au concile de Verceil, s'ils veulent répondre aux plaintes de l'archevêque de Tours, & se purger de l'accusation de simonie.

Ep. 12.

Sup. liv. L. n. 58.

LXVII. Conférence de Briône.

Durand Troarn. p. 106. part. 9.

Cependant Bérenger vint en Normandie, & arriva à l'abbaye de Préaux au diocèse de Lisieux, rétablie dès devant l'an 1035. Il s'expliqua avec l'abbé nommé Ansfroi, qui l'avoit reçu avec beaucoup d'honnêteté : mais qui fut scandalisé de ses blasphêmes. Cet abbé qui étoit sçavant, l'ayant examiné soigneusement sur plusieurs points, le reconnut infecté de plusieurs erreurs. Au sortir de-là Bérenger alla promptement trouver le duc de Normandie Guillaume le bâtard, & tâcha adroitement de l'engager dans son erreur. Le duc, tout jeune qu'il étoit, suspendit son jugement avec beaucoup de prudence; & retint Bérenger auprès de lui, jusqu'à ce qu'il allât à Briône, petite ville sur la riviére de Risle près l'abbaye du Bec, où il assembla les plus habiles gens de toute la Normandie. Le lendemain que le duc y fut arrivé, on ouvrit la conférence avec Bérenger & avec un clerc qu'il avoit amené, & sur l'éloquence duquel il comptoit beaucoup. Mais ils furent si fortement réfutés, qu'on les réduisit premiérement au silence,

silence, & ensuite à la confession, quoique forcée, de la foi catholique.

Bérenger étant sorti si honteusement de la conférence de Briône, s'en alla à Chartres, où plusieurs l'interrogérent sur cette question de l'eucharistie; car le bruit de ce qui s'étoit passé étoit déja répandu bien loin. Mais il ne voulut rien répondre aux clercs de Chartres : il promit seulement de le faire quand on lui en donneroit la commodité. Cependant il leur écrivit une lettre contenant plusieurs absurdités, & plusieurs erreurs contre la foi catholique. Il eut même la témérité d'y traiter d'hérétique l'église Romaine, sans en excepter le pape Léon, dont la foi & le mérite étoient si connus. Car il disoit qu'il ne différoit de répondre, que jusqu'à ce qu'il eût convaincu le pape & les Romains dans le concile indiqué à Verceil, dont le jour étoit proche.

LXVIII. Mauger archevêque de Rouen. *Gesta Guil. duc. p. 194. 195. hist. Norm. Order. Vital. liv. V. c. 45. Tom. 9. conc. p. 1047.*

L'archevêque de Rouen étoit alors Mauger, fils de Richard II duc de Normandie, & successeur de son oncle Robert, dont il imita la vie scandaleuse, ne songeant qu'à son plaisir : mais il fit encore pis, en dissipant les biens de son église. Il ne laissa pas, vers cette année 1050, de tenir un concile avec deux de ses suffragans, Hugues d'Evreux & Robert de Coutance; où d'abord il se plaint des mauvais princes, parce qu'il étoit mal avec le duc Guillaume son neveu. On y fit dix-neuf canons, où l'on blâme ceux qui briguent l'épiscopat, en faisant des présens au prince & à ceux qui ont accès auprès de lui : on défend les translations, & le mauvais prétexte, tiré de ce que l'évangile ordonne aux apôtres de passer d'une ville à l'autre pour éviter la persécution. On défend diverses sortes de simonie, & les entreprises des évêques & des clercs les uns sur les autres. Le dernier canon porte, que les nouveaux baptisés se présenteront huit jours durant en leurs habits blancs avec des cierges allumés, dans l'église où ils ont reçu le baptême, & dont ils sont paroissiens. C'est qu'il y avoit encore des Normands païens, qui se convertissoient tous les jours; quoiqu'on puisse aussi l'entendre des enfans.

c. 2. *c. 3.*

LXIX. Concile de Verceil.

Le concile de Verceil fut tenu, comme il avoit été dit, au mois de Septembre de la même année 1050. Le pape Léon y présida, & il y vit des évêques de divers pays. Bérenger n'y vint point, quoiqu'il y eût été appellé : mais Lanfranc s'y trouva, ayant été retenu par le pape depuis le

Lanfr. c. 4.

AN. 1050.

concile de Rome. En celui de Verceil on lut publiquement le livre de Jean Scot touchant l'euchariſtie, qui fut condamné & brûlé. On expliqua auſſi l'opinion de Bérenger, & elle fut condamnée. Deux clercs qui ſe diſoient envoyés de ſa part, voulant le défendre, furent d'abord confondus & arrêtés. En ce même concile le pape ſuſpendit de ſes fonctions Hunfroi archevêque de Ravenne, pour quelque différend qu'il avoit avec l'égliſe Romaine : mais il accorda le pallium à Dominique patriarche de Grade, avec le droit de faire porter la croix devant lui, & écrivit aux évêques de Venitie & d'Iſtrie de lui obéir comme à leur primat.

Herm. Chr. 1050. *Dandul. ap. Baron. an.* 1050. *Ital. ſacr. tom.* 5. *p.* 1189.

Après ce concile le pape Léon paſſa les Alpes, & vint à Toul, où il accorda un privilége au monaſtére de S. Manſui, en date du vingt-deuxiéme d'Octobre 1050. Il transféra auſſi ſolemnellement les reliques de S. Gérard évêque de Toul, qu'il avoit canoniſé au concile de Rome. Enfin il demeura en Lorraine & en Allemagne juſqu'au mois de Février de l'année ſuivante.

Vita, lib. II. *c.* 6.

LXX.
Lettres à Bérenger.
Durand.

En France on parloit beaucoup de l'héréſie de Bérenger, qui commençoit à s'étendre ſecrettement, & les gens de bien en étoient allarmés. Le roi Henri en ayant oui parler, de l'avis des évêques & des ſeigneurs de ſon royaume, indiqua un concile à Paris pour le ſeiziéme d'Octobre, & ordonna à Bérenger de s'y trouver. Cependant Bérenger écrivit en ces termes à Aſcelin moine du Bec, qui avoit aſſiſté à la conférence de Briône.

Apud Lanfr. p. 24. *tom.* 9. *conc. p.* 1056.

Il auroit fallu vous écrire bien autrement, ſi la puiſſance divine m'en avoit laiſſé la liberté : mais puiſque cela n'eſt pas j'ai cru vous devoir écrire comme je puis. J'avois donc réſolu en paſſant chez vous de ne traiter de l'euchariſtie avec qui que ce fût, avant que de ſatisfaire, ſelon l'évangile & l'apôtre, aux évêques que j'allois trouver. De-là vient que je ne vous ai preſque rien oppoſé ni accordé dans cette conférence où vous étiez venu ſi indignement, pour ne pas dire le reſte, comme vous verrez bien, ſi vous y faites réflexion. C'eſt la conférence de Briône. Il continue : De-là vient auſſi que je n'ai rien dit ſur cette propoſition ſacrilége de Guillaume, que toute perſonne doit s'approcher à Pâque de la ſainte table. Ce Guillaume étoit un autre moine du Bec, depuis abbé de Cormeilles. Bérenger continue :

Pour venir donc au fait, j'ai appris que Guillaume m'ac-

cuse à présent de n'avoir pu nier que Jean Scot ne soit hérétique. Vous m'êtes témoin que cela est faux, si vous vous souvenez bien de mes paroles; quoique vous-même teniez Jean Scot pour hérétique. Je prie Dieu de ne vous pas permettre d'ignorer plus long-tems, combien ce sentiment est inconsidéré, impie, & indigne de votre sacerdoce. Car vous démentez toutes les raisons de la nature, la doctrine de l'évangile & de l'apôtre, si vous croyez avec Pascase ce qu'il s'imagine lui seul, que dans le sacrement du corps du Seigneur la substance du pain se retire absolument. Or voici ce que j'ai dit de Jean: que je n'avois pas vu entiérement tout ce qu'il a écrit, comme il est vrai encore à présent; & que ce que j'en avois vu sur ce sujet, je pouvois le montrer dans les écrits de ceux que l'on devoit tenir pour hérétiques, si Jean l'étoit, comme j'avois marqué dans ma lettre à Lanfranc. C'est-à-dire, S. Ambroise, S. Jérôme & S. Augustin.

Il continue: Je disois au reste que, si je trouvois dans Scot quelque chose qui ne fût pas assez exact, je le désapprouverois facilement. En parlant ainsi je disois vrai, & j'évitois d'entrer en passant dans aucune discussion, pour la raison que j'ai dite. Ce brave homme, c'est Guillaume, avança seulement deux propositions qu'il avoit ouï dire que je soutenois: Que les paroles mêmes de la consécration prouvoient, que la matiére du pain ne se retire pas du sacrement; & que la verge épiscopale n'est pas le soin des ames. Quant à la premiére proposition, je l'ai soutenue, comme vous pouvez vous en souvenir; & elle est si claire, qu'un jeune écolier peut la prouver, pourvu qu'il sçache passablement la force de la construction des paroles. Quant à la seconde proposition, j'ai dit au contraire, & je le soutiens encore, que la verge épiscopale est le soin des ames. Et maintenant ce que je devois dire devant les évêques, je voudrois, s'il y avoit sûreté, le dire au moins devant vous en présence de qui on voudroit. Mais tant que je ne le puis, je vous conjure au nom du Seigneur, de ne pas vous rendre faux témoin, en disant que j'ai condamné Jean Scot; & je vous avertis de craindre la malédiction de l'évangile, contre ceux qui ayant la clef de la science, n'y entrent pas, & empêchent les autres d'y entrer; & le reproche du prophète contre ceux qui disent aux voyans de ne pas voir. Comme Ar-

Luc XI. 52.

Isa. XXX. 10.

noul me dit en votre préſence, de vous permettre de croire ce qu'on vous avoit appris; quoique toute mon application ſoit d'empêcher que l'on ne paſſe les bornes des peres, de l'évangéliſte, de l'apôtre, de S. Ambroiſe, de S. Auguſtin, de S. Jerôme. Si j'ai la liberté d'en parler avec vous, je m'aſſure de votre pénétration, que vous le verrez plus clair que le jour. Je vous ai écrit comme j'ai pu, attendant du Seigneur la commodité de conférer avec vous. Adieu. Telle eſt la lettre de Bérenger, où l'on croit que les évêques dont il parle, ſont ceux qui devoient s'aſſembler au concile de Paris.

Aſcelin lui répondit : J'ai reçu votre lettre avec joie, eſpérant voir bientôt votre correction, mais l'ayant lue, ma joie s'eſt tournée en triſteſſe. O Dieu, où eſt cette vivacité, cette ſubtilité, ce bon ſens, dont vous étiez ſi bien pourvu! puiſque vous avez même oublié, ſi vous ne le feignez pas, ce qui s'eſt paſſé dans notre conférence : je veux dire, cette propoſition de Guillaume, que tout homme doit à Pâque s'approcher de la table du Seigneur. Car nous ſommes témoins qu'il a dit ſeulement, qu'on devoit s'en approcher, à moins que l'on n'eût commis quelque crime qui obligeât à s'en éloigner; ce qui ne ſe devoit faire que par l'ordre du confeſſeur, autrement c'eſt rendre inutiles les clefs de l'égliſe.

Quant à moi, j'ai ſoutenu ce que, moyennant la grace de Dieu, je croirai toute ma vie comme certain & indubitable : ſçavoir, que le pain & le vin ſur l'autel, par la vertu du Saint-Eſprit & le miniſtére du prêtre, deviennent le vrai corps & le vrai ſang de Jeſus-Chriſt. Et je ne juge point inconſidérément de Jean Scot; puiſque je vois qu'il ne tend qu'à me perſuader, que ce que l'on conſacre ſur l'autel, n'eſt ni le vrai corps ni le vrai ſang de Notre-Seigneur. Enſuite : Vous dites que vous n'aviez pas lu ſon livre juſqu'à la fin; en quoi je ne puis aſſez admirer, qu'un homme auſſi ſenſé que vous, loue ſi fort ce qu'il ne connoît pas. Au reſte je crois, avec Paſcaſe & les autres catholiques, que les fidèles reçoivent à l'autel le vrai corps & le vrai ſang de Jeſus-Chriſt, & je ne combats point en cela les raiſons de la nature; car je n'appelle nature que la volonté de Dieu, qui eſt toute-puiſſante. Il lui ſoutient enſuite qu'il a été obligé d'abandonner Jean Scot, ſur un mauvais ſens qu'il donnoit à une oraiſon de S. Grégoire. Il lui reproche d'être d'un autre ſenti-

ment que l'église universelle, & soutient que le chantre Arnoul a eu raison de lui dire : Laissez-nous croire comme nous avons été instruits. Il vouloit, dit-il, vous détourner de changer ce chemin droit & battu, que nous ont montré nos maîtres si saints, si sages & si catholiques. Il finit en l'exhortant à abandonner ce livre, qui avoit été condamné au concile de Verceil, qu'il nomme concile plénier, & à revenir à la tradition catholique. AN. 1050.

Theoduin ou Deoduin évêque de Liége, ayant appris que l'on devoit tenir un concile à Paris sur l'affaire de Berenger, écrivit ainsi à Henri roi de France : Le bruit s'est répandu au-delà des Gaules & dans toute la Germanie, que Brunon évêque d'Angers & Berenger de Tours, renouvellant les anciennes hérésies, soutiennent que le corps du Seigneur n'est pas tant son corps que l'ombre & la figure de son corps : détruisent les mariages légitimes, & renversent autant qu'il est en eux le baptême des enfans. On dit que, par le zèle que vous avez pour l'église, vous avez convoqué un concile pour les convaincre publiquement, & délivrer de cet opprobre votre illustre royaume. Mais nous n'espérons pas qu'on le puisse faire, puisque Brunon est évêque, & qu'un évêque ne peut être condamné que par le pape. C'est ce qui nous afflige sensiblement, tous tant que nous sommes d'enfans de l'église. Car nous craignons que, si ces malheureux sont ouïs dans un concile où ils ne peuvent être punis, leur impunité ne produise un grand scandale. *Tom. 9. conc. p. 1061. to. 4. Analect. p. 396.*

C'est pourquoi nous prions tous votre majesté de ne les point écouter, jusques à ce que vous ayez reçu du saint siége le pouvoir de les condamner. Encore ne faudroit-il point les entendre ; il ne faut songer qu'à les punir. On a dû écouter les hérétiques, lorsque les questions n'avoient pas encore été bien examinées : maintenant tout est si bien éclairci par les conciles & par les écrits des peres, qu'il ne reste rien de douteux. Deoduin rapporte ensuite plusieurs passages des peres, contre les erreurs de Berenger, & conclud ainsi : Nous croyons donc que Brunon & Berenger sont déja anathématisés, & par conséquent vous n'avez qu'à délibérer avec vos évêques & les nôtres, avec l'empereur votre ami & avec le pape même, de la punition qu'ils méritent.

On rapporte au même tems la lettre écrite à Berenger par Adelman, alors scolastique ou écolâtre de Liége, & depuis évê-

AN. 1050.

que de Bresse, qui commence ainsi : Je vous nomme moi frere de lait, à cause de la douce société où nous avons si agréablement vécu à l'école de Chartres, vous plus jeune, moi un peu plus grand, sous notre vénérable Socrate. Il veut dire l'évêque Fulbert. Ensuite il fait souvenir Berenger des entretiens que ce saint évêque avoit le soir avec eux en particulier dans un petit jardin près de la chapelle : où leur parlant avec tant de tendresse, que souvent les larmes lui coupoient la parole, il les exhortoit à suivre le grand chemin & à marcher soigneusement sur les traces des peres, sans jamais s'en écarter. Il ajoute : Dieu vous garde, mon saint frere, de donner dans les sentiers détournés; qu'il montre au contraire la fausseté des bruits qui se répandent de tous côtés contre vous, même en Allemagne, où je suis depuis long-tems comme étranger.

On prétend que vous êtes séparé de l'unité de l'église, en disant, que ce que l'on immole tous les jours sur l'autel par toute la terre, n'est pas le vrai corps & le vrai sang de Jesus-Christ, mais une figure & une ressemblance. L'ayant oui dire il y a deux ans, je résolus de vous écrire & d'en apprendre de vous-même la vérité. Mais sçachant que votre ami Paulin primicier de Metz étoit un peu plus proche de vous, je le priai de s'en charger, & il le promit. Il l'a négligé jusques ici; mais Dieu m'a fait trouver une autre occasion de vous écrire. Je vous conjure donc par la miséricorde de Dieu, & par la mémoire si chere de Fulbert, de ne point troubler la paix de l'église catholique, pour laquelle tant de milliers de martyrs & tant de saints docteurs ont combattu; & qu'ils ont si bien défendue, que tous les hérétiques sont demeurés confondus. Il établit ensuite la créance commune de l'eucharistie sur les paroles de l'écriture; & montre que c'est toujours Jesus-Christ qui consacre, comme c'est toujours lui qui baptise.

LXXI. Concile de Paris. *Durand. Troarn.*

Le concile de Paris se tint au jour nommé, seiziéme d'Octobre 1050. Il s'y trouva grand nombre d'évêques, de clercs, de nobles laïcs, & le roi même y assista; mais Berenger n'y vint point, quoiqu'il en eût reçu ordre, & demeura avec son évêque Brunon, qu'il avoit engagé dans ses erreurs. Cependant Isembert évêque d'Orléans produisit publiquement dans le concile une assez grande lettre, & dit : Ordonnez, je vous prie, qu'on lise cette lettre de Berenger. Je ne l'ai

pas reçue de lui; mais je l'ai interceptée, comme il l'envoyoit par un courier à un de ses amis nommé Paul. On croit que c'est Paulin primicier de Metz. Cette lettre fut lue & écoutée avec une extrême attention; mais le concile en fut si scandalisé, qu'il en interrompit plusieurs fois la lecture pour témoigner son indignation. On condamna donc tout d'une voix Berenger avec ses complices: on condamna aussi le livre de Jean Scot, d'où les erreurs que l'on condamnoit étoient tirées; & on déclara que si Berenger ne se rétractoit avec ses sectateurs, toute l'armée de France, ayant le clergé à la tête en habit ecclésiastique, iroit les chercher quelque part qu'ils fussent, & les assiéger jusques à ce qu'ils se soumissent à la foi catholique, ou qu'ils fussent pris pour être punis de mort. Telle fut la conclusion du concile de Paris.

Tom. 2. Spicil. p. 510. to. 9. conc. p. 1062.

Comme le roi étoit abbé de S. Martin de Tours, il donna ordre d'ôter à Berenger le revenu qu'il tiroit en qualité de chanoine de cette église: de quoi Berenger se plaignit par lettre à un abbé nommé Richard, qui avoit accès auprès du roi. Il le prie d'exciter ce prince à réparer, par quelque libéralité, la perte qu'il lui fait souffrir sans sujet. Enfin il offre de montrer au roi & à qui il lui plaira, que c'est très-injustement qu'au concile de Verceil on a condamné Jean Scot & approuvé Pascase. Le roi doit sçavoir, ajoute-t-il, que Jean Scot n'a écrit qu'à la priére du grand Charles son prédécesseur, si zèlé pour la religion. De peur que l'erreur des hommes grossiers & ignorans de ce tems-là ne prévalût, il chargea ce sçavant homme de recueillir dans les écritures de quoi les désabuser. C'est Charles le Chauve dont il parle.

LXXII.
Commencemens de Lanfranc.
Vita sæc. 6 Ben. part. 1. p. 635.
Bol. 28. Maii to. 17. p. 834.

Lanfranc, cet illustre adversaire de Berenger, étoit Italien, né à Pavie d'une famille de sénateurs, & son pere étoit du nombre des conservateurs des loix de la ville. Lanfranc le perdit en bas âge; & comme il devoit lui succéder dans sa dignité, il quitta Pavie pour aller faire ses études; & après y avoir donné beaucoup de tems, il revint parfaitement instruit de toutes les lettres humaines. Ensuite il sortit de son pays, passa les Alpes & vint en France du tems du roi Henri & de Guillaume duc de Normandie. Il arriva en cette province, suivi de plusieurs écoliers de grande réputation, & s'arrêta à Avranches, où il enseigna quelque tems. Mais considérant combien il est vain de chercher l'estime des créatures, il ré-

solut de chercher uniquement de plaire à Dieu, & voulut même éviter les lieux où il y avoit des gens de lettres qui pourroient lui rendre honneur.

Cependant comme il alloit à Rouen, sur la fin du jour passant par une forêt au-delà de la riviére de Risle, il rencontra des voleurs; qui lui ayant ôté tout ce qu'il avoit, lui liérent les mains derriére le dos, lui couvrirent les yeux du capuce de sa chape, l'éloignérent du chemin, & le laissérent dans des broussailles épaisses. En cette extrémité, ne sçachant que devenir, il plaignoit son infortune. Quand la nuit fut venue, étant rentré en lui-même, il voulut chanter les louanges de Dieu & ne put, parce qu'il ne l'avoit point appris. Alors il dit : Seigneur, j'ai tant employé de tems à l'étude, j'y ai usé mon corps & mon esprit, & je ne sçais pas encore comment je dois vous prier. Délivrez-moi de ce péril, & avec votre secours je réglerai ma vie de telle sorte, que je puisse vous servir. Au point du jour il ouït des voyageurs qui passoient, & se mit à crier pour leur demander du secours. D'abord ils eurent peur; puis remarquant que c'étoit la voix d'un homme, ils s'approchérent; & ayant appris qui il étoit, ils le déliérent & le ramenérent dans le chemin. Il les pria de lui montrer le plus pauvre monastére qu'ils connussent dans le pays. Ils lui répondirent : Nous n'en connoissons point de plus pauvre que celui qu'un certain homme de Dieu bâtit ici proche; & lui en ayant montré le chemin, ils se retirérent.

C'étoit l'abbaye du Bec, commencée sept ans auparavant par le vénérable Hellouin. Quand Lanfranc y arriva, il trouva ce bon abbé occupé à bâtir un four, où il travailloit de ses mains. Après s'être salués, l'abbé lui demanda s'il étoit Lombard, le reconnoissant apparemment à son langage. Oui, répondit Lanfranc, je le suis. Que desirez-vous, dit Hellouin? Je veux être moine, répondit-il. Alors l'abbé commanda à un moine nommé Roger, qui travailloit de son côté, de lui donner le livre de la règle, comme S. Benoît ordonne de la faire lire aux postulans. Lanfranc, l'ayant lue toute entiére, dit qu'avec l'aide de Dieu il observeroit volontiers tout ce qu'elle contenoit : après quoi l'abbé, sçachant qui il étoit & d'où il venoit, lui accorda sa demande. Il se prosterna sur le visage, & baisa les pieds de l'abbé, dont il admiroit dès-lors l'humilité & la gravité.

Reg. c. 58.

Hellouin,

LXXIII. Helloüin abbé du Bec.

Vita sæc. 6. Ben. part. 2. p. 343.

Helloüin, ou comme on disoit alors, Herluin, étoit un gentilhomme du pays. Son pere Ansgot descendoit des premiers Normands qui vinrent de Danemarck : sa mere Heloïse étoit parente des comtes de Flandres. Helloüin fut élevé par Gislebert comte de Brione, petit-fils du duc Richard premier ; & de tous les seigneurs de sa cour, c'étoit celui qu'il chérissoit le plus. Car il passoit pour un des plus braves & des plus adroits aux armes de toute la Normandie : son mérite étoit connu du duc Robert & des princes étrangers. Il avoit déja trente-sept ans, & vivoit dans l'état le plus agréable selon le monde, quand il commença à s'en dégoûter & à rentrer en lui-même. Il alloit plus souvent à l'église, où il prioit avec larmes, & y passoit quelquefois les nuits. Il venoit plus rarement à la cour du comte de Brione : ce n'étoit plus la même application aux armes, la même propreté en ses habits : tout son extérieur étoit négligé. Souvent il jeûnoit tout le jour, & mangeant à la table du comte, il ne prenoit que du pain & de l'eau : il en vint jusques à ne vouloir plus monter à cheval, & à ne marcher que sur un âne. On s'en moquoit, & on le traitoit d'insensé ; mais il demeuroit ferme en sa sainte résolution, & passa trois ans en cet état.

Ce qui le retenoit à la cour, étoit le desir de conserver les terres qu'il tenoit du comte, pour les consacrer à Dieu. Outre qu'il ne sçavoit quel genre de vie embrasser, & à qui s'adresser pour sa conduite : tant la Normandie étoit alors dépourvue de bons guides pour la vie spirituelle. Les prêtres & les évêques mêmes étoient mariés publiquement, & portoient les armes comme les laïcs : tous gardoient encore les mœurs des anciens Danois. Enfin il découvrit au comte le dessein qu'il avoit de se retirer dans un monastére, & obtint de lui, pour récompense de ses services, la disposition de ses biens & de tous ceux de sa famille. Aussi-tôt il commença à bâtir un monastére dans une de ses terres nommée Borneville ; & non content de conduire l'ouvrage, il y travailloit de ses mains. Il creusoit la terre, portoit sur ses épaules les pierres, le sable & la chaux, maçonnoit lui-même ; & en l'absence des autres, il amassoit ce qui étoit nécessaire pour leur travail. Il jeûnoit tous les jours, & ne mangeoit qu'à la fin de la journée, après avoir fini son ouvrage. C'étoit l'an 1034 ; & Helloüin, qui avoit quarante ans, ne sça-

Chr. Becc.

voit pas lire, suivant les mœurs de la noblesse de ce tems-là, qui méprisoit entiérement les lettres. A cet âge il commença à apprendre le pseautier, & y employoit presque toute la nuit, pour ne rien perdre du travail de la journée. Il ne laissa pas depuis d'entendre si bien le sens des saintes écritures, qu'il étonnoit les gens de lettres.

Voulant apprendre la vie monastique, il alla à un certain monastére, & après avoir fait sa priére, il s'approcha avec grand respect de la porte de la maison, comme si c'eût été la porte du paradis. Mais, voyant des moines bien éloignés de la gravité de leur profession, il en fut troublé, & ne sçavoit plus quel genre de vie il devoit embrasser. Alors le portier le voyant entrer plus avant, & le prenant pour un voleur, le saisit par le cou de toute sa force & le tira hors la porte, le tenant aux cheveux. Hellouin souffrit cet affront sans dire une parole. A Noël il alla à un autre monastére de plus grande réputation. Mais il y vit les moines pendant la procession saluer en riant les séculiers d'une maniére indécente, montrer avec complaisance leurs beaux ornemens, s'empresser à qui entreroit le premier : jusques-là que l'un d'eux donna à celui qui le pressoit un tel coup de poing, qu'il le fit tomber à la renverse ; tant les mœurs des Normands étoient encore barbares. Toutefois la nuit suivante, étant demeuré pour prier en un coin de l'église, il vit avec grande consolation un moine, qui, sans le voir, se vint mettre auprès de lui, & demeura en priére jusqu'au jour, tantôt prosterné, tantôt à genoux.

Ne trouvant donc point de monastére à son gré, il revint à celui qu'il bâtissoit, & en fit consacrer l'église par Hebert évêque de Lisieux, qui en même tems lui donna l'habit monastique ; & trois ans après, comme il avoit déja rassemblé plusieurs disciples, il l'ordonna prêtre & abbé. Hellouin continua à montrer l'exemple du travail. Après que l'office étoit achevé à l'église, il marchoit le premier aux champs, soit pour labourer, soit pour semer, soit pour porter du fumier ou le répandre, soit pour arracher des épines ; tous travailloient & revenoient à l'église à toutes les heures de l'office. Leur nourriture étoit du pain de seigle, & des herbes cuites au sel & à l'eau ; encore n'avoient-ils que de l'eau bourbeuse. La mere de l'abbé se donna aussi à Dieu, & se retira près

Orderic. lib. v.

de lui, pour laver les habits des moines & leur rendre toutes ſortes de ſervices.

Quelque tems après, Hellouin quitta Borneville pour transférer ſon monaſtére à un lieu plus commode nommé le Bec, du nom d'un petit ruiſſeau qui y paſſe; & en peu d'années il y bâtit une égliſe & des lieux réguliers. Mais comme les beſoins du monaſtére l'obligeoient d'agir beaucoup au dehors, il lui falloit un homme capable de contenir les moines au dedans; & il étoit fort en peine de le trouver, quand Dieu lui envoya Lanfranc l'an 1041, de la maniére que j'ai dit. Hellouin crut alors que ſes priéres étoient exaucées, & ils ſe reſpectoient mutuellement. L'abbé admiroit l'humilité d'un ſi ſçavant homme, qui lui obéiſſoit en tout avec une ſoumiſſion parfaite. Lanfranc admiroit la ſcience ſpirituelle de ce laïc converti & élevé au ſacerdoce depuis ſi peu de tems, & il reconnoiſſoit que l'eſprit ſouffle où il veut. Hellouin étoit d'ailleurs très-habile pour les affaires du dehors, pour les bâtimens, pour le ſoin de la ſubſiſtance, ſans que cette application portât préjudice à ſon intérieur. Comme il ſçavoit très-bien les loix du pays, il ſoutenoit parfaitement ſes droits, & étoit l'arbitre des différends entre les autres.

Vita Lanfr. n. 3.

Joan. III. 5.

Lanfranc paſſa trois ans dans une entiére ſolitude, s'inſtruiſant des devoirs de la vie monaſtique, & particuliérement des divins offices, ſuivant la promeſſe qu'il avoit faite à Dieu, quand il fut pris par des voleurs. Il parloit à peu de perſonnes, & étoit peu connu, même dans le monaſtére. Mais enſuite le bruit de ſa retraite ſe répandit, & la réputation qu'il avoit déja acquiſe rendit fameux le monaſtére du Bec & l'abbé Hellouin. Les clercs y accouroient, les grands y envoyoient leurs enfans, les maîtres des écoles les plus fameuſes venoient l'écouter; & en ſa conſidération pluſieurs ſeigneurs donnérent des biens à l'abbaye. Il n'en étoit pas moins humble; & un jour comme il liſoit au réfectoire, le ſupérieur le reprit ſur un mot qu'il avoit bien prononcé, & il le prononça mal par obéiſſance. Il ſongea même à ſe retirer, voyant l'indocilité & la groſſiéreté des moines du Bec, dont quelques-uns, envieux de ſon mérite, craignoient de l'avoir pour ſupérieur. Il ſe propoſoit donc de vivre en hermite; mais l'abbé Hellouin en fut averti par révélation, & le conjura tendrement de ne le pas abandonner. Lanfranc ſe voyant découvert, lui demanda pardon, promit de ne le quitter jamais, & de lui

obéir en tout. Hellouin le fit prieur, lui donnant toute l'intendance du monastére; & depuis ils vécurent toujours dans une parfaite union.

LXXIV. Eglise d'Espagne. *Sup. l.* VIII. *n.* 31.

En Espagne, Alfonse V étant mort l'an 1028, son fils Veremond III lui succéda & régna dix ans; mais il mourut jeune & sans enfans, & laissa le royaume de Léon à Ferdinand I, qui avoit épousé sa sœur. Il étoit fils de Sanche le Grand, roi de Navarre; & ayant aussi le comté de Castille, il en prit le nom, & est compté pour premier roi de Castille. Il commença à régner l'an 1038, & régna vingt-neuf ans: on lui donne, comme à son pere, le surnom de Grand. Il fit tenir un concile à Coyac dans le diocèse d'Oviédo l'an 1050, ère 1088, où assistérent neuf évêques; sçavoir, ceux d'Oviédo, de Léon, d'Astorga, de Palencia, de Viseu, de Calahorra, de Pampelune, de Lugo & d'Iria ou Compostelle: il y avoit aussi plusieurs abbés, & tous les grands du royaume. La reine Sancha est nommée en tête de ce concile avec le roi son époux, parce que c'étoit elle qui étoit proprement reine de Léon. *Tom.* 9. *p.* 1063.

On y fit treize canons, entre lesquels il y a quelques réglemens pour le temporel; aussi étoit-ce une assemblée mixte. On y ordonne la résidence aux évêques & aux clercs: on leur défend de porter les armes ou des habits indécens, & de loger avec des femmes; de sacrifier dans des calices de bois ou de terre: ce qui montre la pauvreté du pays. On recommande aux archidiacres & aux prêtres d'inviter à la pénitence les adultéres, les homicides & les autres pécheurs; & s'ils ne le font, de les séparer de l'église. On recommande d'observer le dimanche, en commençant aux vêpres du samedi, & assistant le dimanche à la messe & à toutes les heures. Défense aux chrétiens de loger ou manger avec les Juifs. Ordonné de jeûner le samedi. Tous les moines & les religieuses suivront la règle de saint Benoît, & seront soumis aux évêques.

c. 7. 8. 10. *c.* 13. *c.* 1. *c.* 3. *c.* 4. *c.* 6. *c.* 11. *c.* 2.

AN. 1051. LXXV. Actions de Léon IX. *Herm. an.* 1051.

Au commencement de l'année suivante 1051, le pape Léon IX étoit encore en Allemagne, & il célébra la Purification à Ausbourg avec l'empereur Henri & un grand nombre d'évêques & de seigneurs. L'archevêque de Ravenne Hunfroi s'y trouva par ordre de l'empereur: & ayant rendu au pape tout ce qu'il avoit usurpé sur l'église Romaine, il lui demanda l'absolution de l'excommunication prononcée contre

lui au concile de Verceil l'année précédente. Comme il étoit prosterné aux pieds du pape, & que tous les évêques présens intercédoient pour lui, le pape dit : Dieu lui donne l'absolution de tous ses péchés selon sa dévotion. L'archevêque se leva avec un ris moqueur ; & le pape, fondant en larmes, dit tout bas à ceux qui étoient proches : Hélas! ce misérable est mort. L'archevêque de Ravenne fut à peine arrivé chez lui, qu'il mourut subitement, & à ce que l'on disoit, de poison.

AN. 1051. Vita Leon, lib. II. c. 7.

Ensuite le pape retourna à Rome, & après Pâques y tint un concile, où il excommunia Grégoire évêque de Verceil, pour adultére commis avec une veuve fiancée à son oncle. Cette censure avoit été prononcée en l'absence & à l'insçu de l'évêque; mais il vint peu après à Rome, & ayant promis satisfaction, il fut rétabli dans ses fonctions. On rapporte à ce concile un décret du pape Léon, portant que les femmes, qui dans l'enceinte des murs de Rome se seroient prostituées à des prêtres, seroient à l'avenir adjugées au palais de Latran comme esclaves. Ce qui fut depuis étendu aux autres églises.

Herman.

Petr. Dam. Opusc. LVIII. c. 7.

Le même pape donna à l'église de saint Pierre de Rome la dîme des oblations que l'on y offroit sur l'autel, & en marqua l'emploi pour les réparations, la décoration & le luminaire de la même église. Ce qui peut faire juger combien ces offrandes étoient abondantes. Ce pape, par une lettre adressée au clergé & au peuple d'Ossimo, condamna la mauvaise coutume de quelques lieux, où après la mort de l'évêque, le peuple entroit à main armée dans sa maison, pilloit tous ses biens, brûloit les maisons de campagne, coupoit les vignes & les arbres. Quand l'évêque auroit offensé quelqu'un pendant sa vie, dit le pape, quel mal a fait Jesus-Christ, à qui cette église est demeurée en garde? & faut-il que la subsistance des pauvres périsse? Il défend donc ce sacrilége sous peine d'anathême. Pierre Damien se plaignoit quelques années auparavant au pape Clement II, de ce que les crimes de l'évêque d'Ossimo demeuroient impunis; & ce fut apparemment la mort de ce scélérat qui donna occasion à la lettre de Léon IX. Ce fut aussi à Rome, & vers ce même tems, qu'il se choisit un successeur pour le siége de Toul; sçavoir, Udon primicier, qu'il avoit déja fait bibliothécaire & chancelier de l'église Ro-

Tom. 9. conc. p. 985.

Ep. 10.

Petr. Dam. I. epist. 3.

Vita, II. c. 8.

AN. 1052. maine, & qu'il aimoit comme son fils, pour son zèle & ses autres bonnes qualités. Il envoya un exprès à l'empereur pour avoir son agrément, & Udon tint le siége de Toul jusques en 1070. L'empereur célébra à Goslard la fête de Noel en 1051, & y trouva des Manichéens qu'il fit pendre, de l'avis de toute l'assemblée, de peur que cette hérésie ne s'étendît.

Herman. 1052.

LXXVI. Ecrit de Pierre Damien contre les clercs impudiques.

Petr Dam. Opusc. VII. c. 2.

On peut rapporter à ce tems-là, c'est-à-dire aux premières années de Léon IX, l'écrit que Pierre Damien lui adressa pour avoir sa décision touchant les clercs infectés de péchés abominables. Il y en a, dit-il, qui veulent bien recevoir la pénitence, quelque rude qu'elle soit; mais ils ne peuvent se résoudre à perdre leur rang dans l'église: & quelques évêques peut-être trop indulgens ne jugent dignes d'être déposés, que ceux qui sont tombés dans le dernier dégré de corruption. Pour nous il nous semble, que quiconque est dans ces habitudes criminelles, doit être exclus des ordres, ou en déchoir s'il y est déja promu. On objecte la nécessité de trouver des ministres pour le service de l'église; mais par cette raison on mettra des coupables même dans les premières places. Et ne peut-on pas dire, que ceux-là sont tombés dans le sens réprouvé, qui après de telles chutes veulent encore demeurer dans le ministère ecclésiastique? L'apôtre juge dignes de mort, non seulement ceux qui commettent ces crimes, mais encore ceux qui y consentent; toutefois il ne parle que des Gentils: qu'auroit-il dit, s'il avoit vu cette plaie dans le corps même de l'église, & jusques dans le clergé? L'abus est venu dans un tel excès, que les peres spirituels pèchent avec leurs propres enfans, & que les coupables se confessent à leurs complices; qui ne leur imposant point de pénitences convenables, ne leur donnent point les moyens de se relever de leurs chutes. Ils s'appuient sur de fausses règles que l'on trouve mêlées avec les canons, & dont je mettrai ici quelques-unes, pour montrer que toutes les autres semblables, quelque part qu'on les rencontre, sont fausses & apocryphes. Si un prêtre qui n'est pas moine a péché avec une fille, il fera deux ans de pénitence, & pendant les trois carêmes il jeûnera au pain & à l'eau le lundi, le mercredi, le vendredi & samedi: si c'est avec une religieuse & par habitude, la pénitence sera de cinq ans. Un simple clerc qui aura péché avec une fille,

c. 3. c. 4. c. 5. Rom. I. 32. c. 6. c. 7. c. 10.

ſera pénitence ſix mois ; un chanoine de même ; ſi c'eſt fréquemment, deux ans.

L'auteur rapporte quelques autres exemples de ces faux canons ſur des cas plus infâmes ; & continue : Quiconque a tant ſoit peu de connoiſſance des canons, ſçait que la pénitence d'un prêtre tombé en fornication eſt de dix ans, pour ne point parler des plus ſévéres ; & pour les laïcs, de trois ans. Ainſi les clercs, ſuivant ces prétendus canons, qui ne leur impoſent que ſix mois, ſeront traités plus doucement que les laïcs. Mais qui a fabriqué ces canons ? Il eſt certain que tous les canons authentiques ont été publiés par les conciles ou par les papes ; & il n'eſt permis à aucun particulier d'en faire. Que ſi on demande l'auteur de ceux-ci, on les trouvera différemment marqués en différens exemplaires. Quelques-uns les attribuent à Théodore, d'autres au pénitentiel Romain, d'autres les appellent canons des apôtres. C'eſt qu'en effet on n'en connoît point les auteurs. Ce Théodore doit être l'archevêque de Cantorberi, à qui l'on a fauſſement attribué pluſieurs canons pénitentiaux, outre les ſiens.

c. 11.

c. 12.

Sup. liv. XL. n. 46.

Pierre Damien rapporte enſuite les canons du concile d'Ancire, qui, pour les péchés dont il s'agit en ce traité, ordonnent même aux laïcs des pénitences de vingt-cinq ans. Il ajoute l'autorité de S. Baſile touchant les moindres approches de ces crimes, & celle du pape Sirice, qui déclare tout laïc mis en pénitence, indigne de la cléricature. Il conclud en priant le pape de décider, après avoir conſulté les canons & les hommes ſpirituels. Le pape lui fit réponſe, louant ſon ouvrage, & avouant que ſelon la ſévérité des canons, les dégrés de péchés qu'il a marqués, méritent tous quatre la privation de tous les ordres ; toutefois uſant de clémence, il ne prononce la peine de dépoſition que contre les clercs les plus criminels. Ce qui donne lieu de croire que le nombre des coupables étoit trop grand, pour les traiter à la rigueur. Le pape Léon IX ayant écouté trop facilement des calomnies contre Pierre Damien, ce ſaint homme lui écrivit avec beaucoup d'humilité & de fermeté : le priant de ne le point condamner ſans examen, & ne deſirant ſes bonnes graces qu'autant qu'elles lui étoient utiles pour le ſalut.

c. 13. Sup. liv. X. n. 16. conc. Ancyr. c. 16.

c. 15. c. 16.

Leo, epiſt. 17.

Lib. I. epiſt. 4.

LXXVIII. Livre Gratiſſimus.

Pendant le carême de l'an 1052 l'empereur Henri donna l'archevêché de Ravenne à Henri, à qui Pierre Damien adreſſa

Herm. Chr. 1052. Opuſ. VI.

peu de tems après un écrit qui commence ainsi : J'ai cru ne vous pouvoir offrir de présent plus convenable au commencement de votre épiscopat, que celui que j'ai composé sur le sacerdoce. Je crois que vous n'ignorez pas combien depuis trois ans on a disputé en trois conciles de Rome, touchant ceux que les simoniaques ont ordonnés gratuitement, & combien on en dispute encore tous les jours en ces quartiers ; jusques-là que quelques évêques ont réordonné les clercs que ces simoniaques avoient ordonnés. C'est pourquoi la plupart de nos freres me pressent d'en dire mon avis, & je m'en suis défendu jusques à présent, espérant en recevoir la permission du pape, car on disoit qu'il passeroit bientôt par ici. Mais me souvenant que, dans le dernier concile, il a prié tous les évêques de demander à Dieu de les éclairer sur ce point ; j'ai cru que j'ob issois à son ordre, en m'efforçant de résoudre cette question.

c. 1. 2. Entrant en matiére, il montre que Jesus-Christ étant la source de toutes les graces qui se répandent dans son église, *c. 3.* c'est lui qui confére tous les sacremens par ses ministres ; & que comme c'est lui qui baptise, c'est lui aussi qui donne *c. 9. 10. &c.* l'ordination. Par conséquent il n'est pas plus permis de réordonner que de rebaptiser, parce que la validité du sacre- *c. 16.* ment ne dépend point de la vertu du ministre. De-là vient *Sup. liv. XIII. n. 46.* que toutes les ordinations faites par le pape Libére, hérétique & séditieux, ont été reconnues bonnes, quoiqu'il ait vécu six *Sup. liv. XXXII. n. 57.* ans après son apostasie. De même, quoique le pape Vigile fût un scélérat & un impie, aucun de ses successeurs n'a pensé à casser ce qu'il avoit fait. L'auteur rapporte ensuite *c. 18.* les exemples de plusieurs pécheurs publics de son tems, qui passoient pour avoir fait des miracles. Sçavoir, Raimbauld évêque de Fiésole, simoniaque & concubinaire : Marin prêtre concubinaire, & deux autres prêtres qu'il ne nomme point, dont la vie étoit toute séculiére. Au contraire il rapporte plusieurs exemples de saints personnages, qui bien qu'ordonnés par des simoniaques, avoient offert le saint sacrifice toute leur vie : sçavoir, Ronald de Camerino, Amique de *c. 29.* Ramibonne, Gui de Pomposie, Firman de Fermo, & plusieurs autres. Sur les corps desquels, ajoute-t-il, par l'autorité du concile, on a dressé des autels où il se fait des miracles. Ubert évêque de Rimini avoit acheté ce siége neuf cens livres monnoie de Pavie, & toutefois c'est lui qui avoit ordonné

ordonné prêtre le bienheureux Ardouin, par qui Dieu fait tant de miracles, & qui a offert le saint sacrifice jusques à la fin de sa vie.

Il montre l'inconvénient de l'opinion contraire, suivant laquelle depuis plus d'un siécle il n'y avoit plus de christianisme en Italie, mais seulement une vaine apparence de religion; & les peuples seroient obligés de quitter leurs évêques, pour s'adresser à ceux qui seroient validement ordonnés : ce qui confondroit tout l'ordre de la hiérarchie. Il exhorte les évêques à s'opposer à cette erreur, & à conseiller au pape de ne pas envelopper les innocens dans la même condamnation avec les coupables. Il rapporte ce que le pape Léon avoit déja ordonné sur ce sujet, & loue l'empereur Henri d'avoir employé son autorité pour exterminer la simonie. Cet ouvrage fut nommé *Gratissimus*, c'est-à-dire très-agréable, à cause du plaisir qu'il fit à ceux dont les ordinations étoient révoquées en doute.

c. 34. *c. 35.* *c. 36.*

AN. 1052. LXXVIII. Eglise de France. *Tom. 9. conc. p. 1068.*

En France Jourdain évêque de Limoges étant mort, plusieurs du clergé & de la noblesse allérent trouver Guillaume duc d'Aquitaine, le priant de leur donner un évêque. Il prit le conseil des seigneurs de toute l'Aquitaine, des clercs & des vassaux de l'église vacante; & après une mûre délibération, Itier fut élu du consentement du duc & du vicomte Ademar, par les suffrages de tout le clergé & le peuple, le quatriéme de Janvier l'an 1052, la vingt-deuxiéme année du roi Henri. Il fut ordonné par les évêques qui étoient présens; sçavoir, Aimon archevêque de Bourges, Rencon évêque de Clermont, & Gérard de Périgueux, du consentement des évêques de Rodès, d'Albi & de Cahors. Il est remarquable que dans cet acte le roi n'est nommé que pour la date.

Vita, sæc. 6. Ben. part. 2. p. 188. Sup. liv. LIV. n. 22.

La même année le pape & le roi autorisérent la fondation de l'abbaye de la Chêse-Dieu en Auvergne. Le fondateur fut Robert, né dans le même pays, & fils d'un Géraud, que l'on croyoit être de la famille de S. Géraud d'Aurillac. Robert fut mis dès sa jeunesse entre les chanoines de saint Julien de Brioude, & reçut avec le tems tous les ordres, même la prêtrise, avançant toujours en vertu. Il avoit un grand zéle pour la conversion des pécheurs, & une telle affection pour les pauvres, qu'il fonda un hôpital près de Brioude. L'amour de la retraite lui fit prendre le chemin de Clugni; mais ayant été découvert, on le ramena malgré lui, tant il étoit aimé

de tous, particuliérement des pauvres. Il conserva toutefois le dessein de se retirer dans un désert avec deux ou trois personnes, & d'y bâtir un monastére.

Un gentilhomme nommé Etienne, qui se sentant chargé de péchés étoit touché d'un grand desir de pénitence, s'adressa à Robert, qui lui conseilla de quitter le monde, offrant de se retirer avec lui; mais il l'exhorta à chercher un troisiéme compagnon, & quelque petite église abandonnée dans un désert, où ils pussent vivre de leur travail & des racines qu'ils trouveroient. Il vouloit même que ce fût une paroisse, afin de ne donner sujet à personne de se plaindre qu'il faisoit un nouvel établissement. Un autre gentilhomme nommé Dalmace, ami d'Etienne, s'offrit pour se joindre à eux; & Robert les ayant trouvés fermes dans leur résolution, ils allérent s'établir à une église abandonnée, qu'Etienne avoit remarquée allant au Puy en Velay, & qu'ils obtinrent facilement avec le désert d'alentour, de deux chanoines du Puy, à qui elle appartenoit. Ils eurent beaucoup à souffrir, non seulement de la stérilité du lieu, mais de la dureté des voisins, qui les chargeoient d'injures & de menaces: les traitant d'insensés, de venir, sans rien avoir, s'établir dans un lieu où ils n'auroient pu subsister même avec des provisions.

Robert encourageoit ses deux disciples, & tandis qu'ils travailloient de leurs mains, il s'appliquoit à la lecture & à la priére, pour avoir de quoi les instruire. Enfin par leur travail & leur patience, ils surmontérent toutes les difficultés; & adoucirent si bien les esprits farouches de leurs voisins, que plusieurs se joignirent à eux, tant des nobles que des clercs. Les miracles que faisoit Robert contribuérent beaucoup à lui attirer des disciples; mais il les attribuoit aux martyrs S. Vital & S. Agricole, à qui son église étoit dédiée. Enfin la multitude de ceux qui vouloient vivre sous sa conduite, l'obligea d'accepter les terres & l'argent qu'on lui offroit pour la fondation d'un monastére; & il commença à le bâtir au même lieu, par le conseil de Rencon évêque de Clermont, dans le diocèse duquel il étoit. Robert s'étoit retiré en 1043. Il commença son nouveau monastére environ trois ans après. & il l'acheva en 1052, comme il paroît par une bulle du pape Léon IX datée du second jour de Mai, & par des lettres patentes du roi de France Henri, datées du vingtiéme de Septembre, & souscrites de plusieurs évêques & de plu-

Mabill. observ. ad vit. n. 8.
Append. ad Lup. Fer. edit. Baluz. p. 524.

fieurs seigneurs; sçavoir, Aimon archevêque de Bourges, Arnoul de Tours, Agobert évêque d'Orléans, Helmuin d'Autun, Mainard archevêque de Sens, Enzelin évêque de Paris, Gui de Châlons sur Saône. Les principaux seigneurs sont, Odon frere du roi, Robert duc de Bourgogne, aussi son frere, Guillaume duc d'Aquitaine, Guillaume duc de Normandie. On nommoit dès-lors cette abbaye la Chese-Dieu, en latin *Casa-Dei*; c'est-à-dire, la maison de Dieu. Robert en fut le premier abbé, & y gouverna jusqu'à trois cens moines. Il répara environ cinquante églises abandonnées depuis long-tems: & la Chese-Dieu devint dans la suite le chef d'un ordre ou grande congrégation de plusieurs monastéres sous la règle de S. Benoît, dont sortirent plusieurs personnages illustres. Robert mourut l'an 1067, le dix-septiéme d'Avril, & il est honoré entre les saints. An. 1052.

LXXIX. Fin d'Halinard archevêque de Lyon.

Vita Halin. n. 8. sæc. 6. Ben. part. 2. p. 39.

Sup. n. 62.

Halinard, archevêque de Lyon, avoit presque toujours suivi Léon IX depuis qu'il fut pape. Il le fit venir avec les autres évêques de Gaule au concile qu'il tint à Rome dès l'année 1049, premiére de son pontificat. Halinard l'accompagna au concile de Reims de la même année; & ensuite à un autre concile de Rome après lequel il revint avec lui en France. Etant à Langres, il en ordonna évêque Ardouin en présence du pape, à la place de Hugues déposé au concile de Reims. L'année suivante il retourna à Rome & suivit le pape à Bénévent, à Capoue, au mont-Cassin & au mont-Gargan. Car comme il étoit puissant en paroles & avoit un grand talent de persuader, il servoit au pape de médiateur pour traiter la paix avec les Normands.

Le pape étant revenu de ce voyage, & se disposant à aller trouver l'empereur sur la frontiére de Hongrie, ordonna à Halinard de demeurer à Rome jusques à son retour. Alors Hugues, ancien évêque de Langres, qui étoit à la suite de l'archevêque, pria le pape de lui imposer une pénitence pour obtenir l'absolution de ses péchés; mais le pape, le voyant touché d'un véritable repentir, dit que ce qu'il avoit souffert suffisoit, & lui donna aussi-tôt l'absolution. Même à son départ il lui fit de grands présens, & lui permit de rentrer dans son évêché; mais il mourut en revenant. Halinard étant donc à Rome, prêt à se séparer de Hugues & des autres qui retournoient en France, fit un repas avec eux, où on lui servit un poisson empoisonné. Tous ceux qui en man-

An. 1052.

gérent en moururent, les uns dans les huit jours, les autres après une longue maladie. L'archevêque Halinard en mourut le vingt-neuviéme de Juillet 1052, après avoir tenu sept ans le siége de Lyon. Les nobles Romains le firent enterrer à S. Paul avec grand honneur. Il laissa ses ornemens & son argenterie à S. Benigne de Dijon, dont il étoit abbé depuis vingt ans : il y donna beaucoup de livres ; & entre les sciences où il s'appliquoit, il étudioit particuliérement la géométrie & la physique. Son successeur dans l'archevêché de Lyon fut Philippe premier du nom.

Alberic. Chr. an. 1051.

LXXX.
Le pape en Allemagne.
Vita, ibid.

Le pape Léon IX fit donc cette année 1052 un troisiéme voyage en Allemagne, pour empêcher la guerre entre l'empereur & André roi de Hongrie. Ce prince refusoit de continuer le tribut que ses prédécesseurs payoient à l'empereur ; & le pape avoit envoyé plusieurs nonces, pour persuader aux Hongrois de continuer cette marque de sujettion. Ils l'avoient promis, pourvu qu'on leur pardonnât le passé ; & c'est pour y faire consentir l'empereur, que le pape entreprit ce voyage. Il avoit encore un autre motif, & plus pressant, qui étoit de demander à l'empereur du secours contre les Normands établis en Italie, où ils faisoient de grands désordres, particuliérement contre les églises. Le pape étant arrivé en Allemagne, trouva l'empereur disposé à accorder la paix aux Hongrois : mais le roi André qui l'avoit engagé à ce voyage, ne le voulut plus ; & le pape, indigné de se voir ainsi moqué, le menaça d'excommunication. Il revint avec l'empereur, car ils avoient été jusques en Hongrie, & passa le reste de l'année en Allemagne.

Comme il étoit à Ratisbonne, les moines de S. Emmeran lui firent voir des reliques, qu'ils disoient être de saint Denis Aréopagite & premier évêque de Paris, prétendant qu'elles leur avoient été données par l'empereur Arnoul. On trouve même une bulle sous le nom de Léon IX, adressée au roi de France & à ses sujets, qui porte : qu'en la présence & à la priére de ses ambassadeurs, ces reliques ont été examinées & vérifiées être de saint Denis. Mais outre que jamais auparavant on n'avoit parlé de cette translation à Ratisbonne, cette bulle, datée du septiéme d'Octobre 1052, est tenue pour fausse par les sçavans ; & nous avons une relation portant que, le neuviéme de Juin de l'année suivante, Odon frere du roi Henri se transporta par son ordre au mo-

Tom. 9. conc. p. 989. & 1071. V. Mabill. sæc. 5. Ben. p. 113.

Duchesne, tom. 4. p. 157.

nastére de S. Denis, avec plusieurs seigneurs de sa cour, pour assister à la vérification des reliques du saint, que Dagobert avoit fait mettre avec celles de ses deux compagnons en deux coffres d'argent, fermés avec grand artifice, & placés derriére l'autel dans une grotte profonde. Cette reconnoissance des reliques de S. Denis se fit en présence de deux archevêques, Gui de Reims & Robert de Cantorberi, de cinq évêques dont le premier étoit Imbert de Paris, de six abbés & de plusieurs seigneurs.

AN. 1052.

Le pape & l'empereur célébrérent à Vormes la fête de Noël de l'an 1052. Le pape dit la messe solemnelle le jour de la fête, & le lendemain fit officier Liupold archevêque de Mayence, parce que c'étoit dans sa province. S. Bardon étoit mort l'année précédente 1051, le dixiéme de Juin, après avoir tenu le siége plus de vingt ans; & Liupold, prévôt de l'église de Bamberg, lui avoit succédé. Comme donc il officioit à Vormes, après la premiére oraison de la messe, un de ses diacres chanta une leçon: car c'étoit l'usage de quelques églises d'en chanter plusieurs aux fêtes solemnelles; mais comme cet usage étoit contraire à celui de Rome, quelques-uns des Romains qui étoient auprès du pape, lui persuadérent d'envoyer défendre au diacre de chanter. Le diacre, qui étoit un jeune-homme fier, refusa d'obéir; & quoique le pape le lui eût défendu une seconde fois, il n'en chanta pas moins haut la leçon. Le pape le fit appeller, & le dégrada sur le champ. L'archevêque de Mayence lui envoya demander son diacre: le pape le refusa, & l'archevêque prit patience pour lors; mais après l'évangile & l'offertoire, quand ce vint au sacrifice, l'archevêque s'assit dans son siége, & protesta que ni lui ni autre n'acheveroit cet office, si on ne lui rendoit son diacre: le pape céda & le lui renvoya aussi-tôt revêtu de ses ornemens, & l'archevêque continua l'office. En quoi, dit l'auteur original, on doit considérer la fermeté de l'archevêque à soutenir sa dignité, & l'humilité du pape, qui voyoit qu'il falloit céder au métropolitain dans sa province.

Herm. Chr. V. Mabill. sæc. 6. part. 2. p. 3.

Chron. Saxo. Abb. Ursperg.

En cette même occasion, comme le pape & l'empereur étoient à Vormes, le pape renouvella les instances qu'il avoit faites auprès de l'empereur, pour retirer l'abbaye de Fulde & plusieurs autres terres & monastéres d'Allemagne, qui appartenoient à l'église Romaine: sur quoi ils convinrent d'un

Herm. Chr.

AN. 1052. *Chr. Caff. lib.* 14. *c.* 6.

échange, & l'empereur gardant ces terres, en céda au pape plusieurs au-delà des monts; entr'autres Benevent pour Bamberg.

Herm.

Le pape se plaignit aussi à l'empereur des violences des Normands, qui s'étoient emparés des terres de S. Pierre; & l'empereur lui accorda des troupes pour leur faire la guerre. Plusieurs Allemands volontaires s'y joignirent, dans l'espérance du butin, & plusieurs scélérats bannis pour leurs crimes : & le pape les reçut tous avec bonté, par le besoin qu'il en avoit pour cette guerre.

AN. 1053. LXXXI. Conciles en Italie. *Vita* 11. *c.* 8.

En retournant en Italie, il célébra à Ausbourg la Purification de l'an 1053, & la Quinquagésime à Mantoue. Là il voulut tenir un concile; mais il fut troublé par la faction de quelques évêques qui craignoient sa juste sévérité. Car leurs domestiques vinrent insulter ceux du pape, qui se croyoient en sureté, étant devant l'église où on tenoit le concile : ensorte que le pape fut obligé de se lever, & de sortir devant la porte pour faire cesser le bruit. Mais sans respecter sa présence, ils s'opiniâtroient de plus en plus à poursuivre à main armée ses gens désarmés, & les retirer de la porte de l'église où ils vouloient se sauver; ensorte que les flèches & les pierres voloient autour de la tête du pape, & quelques-uns furent blessés voulant se cacher sous son manteau. On eut tant de peine à appaiser ce tumulte, qu'il fallut abandonner le concile; & le lendemain, comme on devoit examiner les auteurs de la sédition pour les juger sévérement, le pape leur pardonna, de peur qu'il ne parût agir par vengeance.

Leon. ep. 21.

Il arriva à Rome pendant le carême, & tint un concile après Pâque, comme les années précédentes, dont il ne nous reste qu'une lettre aux évêques de Vénétie & d'Istrie, en faveur de Dominique patriarche de Grade, autrement la nouvelle Aquilée : portant qu'elle sera reconnue métropole de ces deux provinces, suivant les priviléges des papes; & que l'évêque de Frioul sera renfermé dans la Lombardie, suivant les constitutions de Grégoire II & Grégoire III. Ainsi fut terminée cette ancienne contestation.

Sup. liv. XLII. *n.* 7.

LXXXII. Le pape pris par les Normands. *Herm. Chr. V. Geof. de Maleter. liv.* 1. *c.* 14. 15.

Après ce concile le pape marcha contre les Normands avec ses troupes. Ils demandérent la paix, offrant de se rendre ses vassaux, & de tenir de lui ce qu'ils avoient usurpé des terres de l'église; mais le pape refusa ces

propositions, voulant qu'ils rendissent absolument ce qu'ils avoient pris de force, & leur ordonnant de s'en retirer. Les Normands, qui étoient bien en plus grand nombre que les troupes du pape, rejettérent sa proposition comme impossible, & dirent qu'ils défendroient par les armes le pays qu'ils avoient conquis par les armes, ou qu'ils y mourroient. Ainsi on en vint à une bataille, qui fut donnée le dix-huitiéme de Juin. Les Allemands, qui chargérent les premiers, battirent les Normands, & ils furent presque défaits; mais leur corps de réserve ayant surpris & environné les troupes du pape, les Italiens lâchérent le pied aussi-tôt, & la plupart des Allemands furent tués en se défendant vaillamment. Ainsi les Normands remportérent une pleine victoire, mais très-sanglante: soit, dit Herman auteur du tems, parce qu'il convenoit mieux au pape de combattre par les armes spirituelles que par les matérielles, pour des biens de ce monde; soit parce qu'il menoit avec lui grand nombre de méchans, attirés par l'impunité de leurs crimes, ou par l'espérance de contenter leur avarice; soit que la justice de Dieu punît les nôtres, pour quelque autre cause que lui seul connoît. — AN. 1053.

Le pape attendoit l'événement du combat dans une petite ville voisine, où les Normands l'assiégérent; & ne pouvant s'y défendre, il fut obligé de les absoudre de l'excommunication prononcée contre eux, & de se rendre lui-même. Ils le menérent avec honneur à Bénévent, mais ils l'y retinrent la plus grande partie de l'année, c'est-à-dire, depuis le vingt-troisiéme de Juin 1053, jusqu'au douziéme de Mars 1054. Il prit grand soin de la sépulture de ceux qui avoient été tués en ce combat, & les fit mettre dans une église ruinée qui se trouva proche; mais les Normands eux-mêmes la rebâtirent & y fondérent un monastére. Pendant ce séjour à Bénévent, le pape menoit une vie très-austére. Il couchoit à terre sur un tapis, étant revêtu d'un cilice sur la chair, avec une pierre pour chevet. Il dormoit peu & récitoit toutes les nuits le pseautier avec des génuflexions innombrables. Il disoit encore le pseautier pendant le jour, outre la messe & quantité d'autres priéres. Il faisoit aussi des aumônes immenses à tous les pauvres qui se présentoient.

Chr. Cass. lib. II, c. 87.

Vita, c. 12.

Fin du huitiéme Tome.

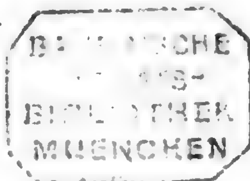

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

image
not
available

image
not
available